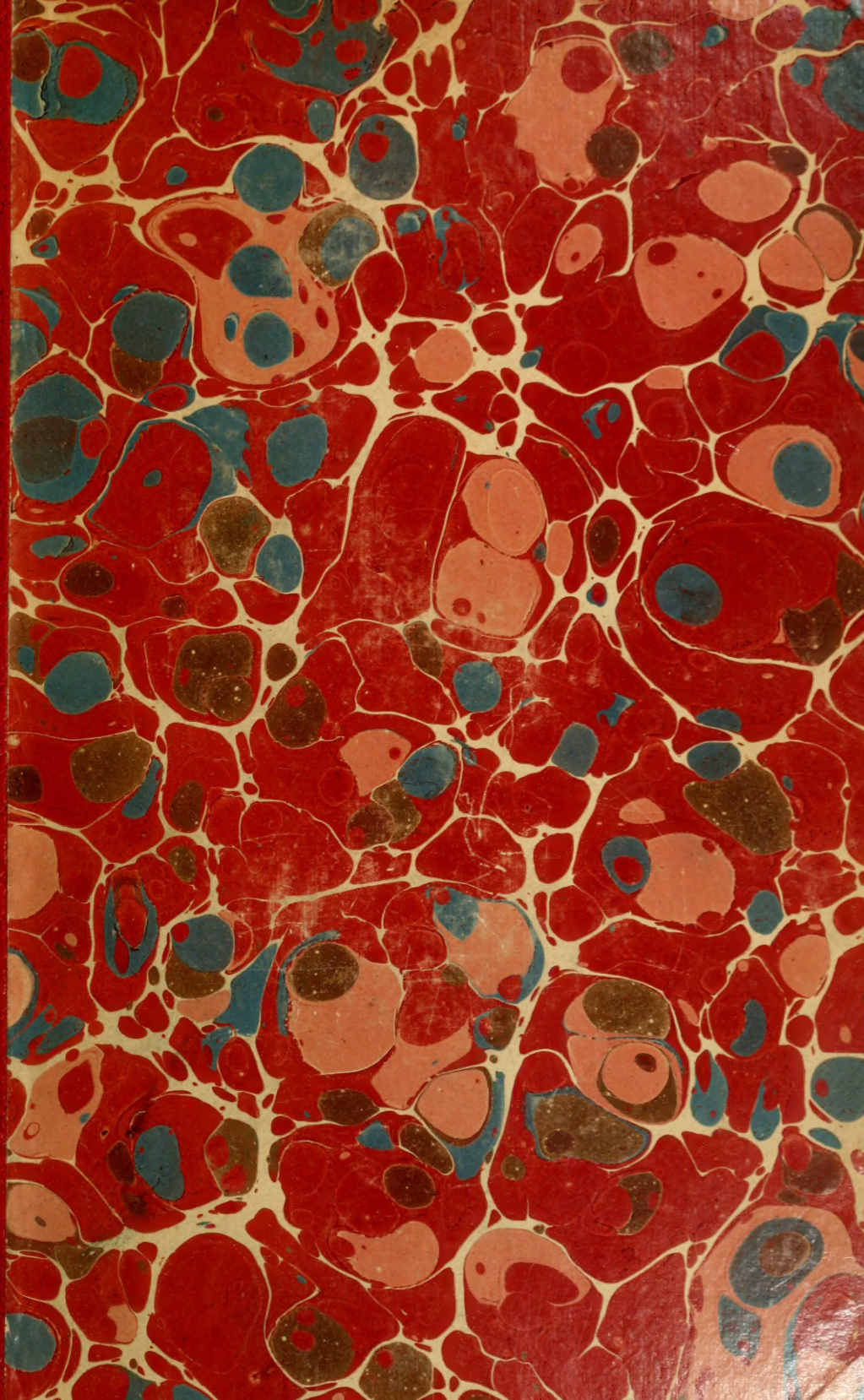

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revuedelarenaiss09pari

Revue

DE

LA RENAISSANCE

TOME IX

Fr dit
R

Revue

DE

LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ

TOME IX. — HUITIÈME ANNÉE

J. DU BELLAY

« Cette année nous avons distingué la *Revue de la Renaissance* que dirige M. Léon Séché et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade. »

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

142648
22/5/17

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
20 *bis*, RUE CENSIER
1908

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Comment le XVIIe et le XVIIIe Siècles ont jugé Ronsard

(*Suite*)

Avec Balzac et Chapelain, le débat ne sortait pas du domaine de l'esthétique pure : pour l'un, la correction, la composition harmonieuse, la juste adaptation des parties au tout devaient être les qualités essentielles du poète, tandis que l'autre mettait au-dessus de tout cela ce don mystérieux, rebelle à toute analyse et quasi-surnaturel, qu'il appelle le génie ; Balzac juge en grammairien, Chapelain juge en artiste.

Charles Sorel (1) juge en bourgeois : ce n'est pas au nom du bon goût, c'est au nom du bon sens et de la morale qu'il va condamner Ronsard.

Le XIIIe livre de son *Berger extravagant* contient une longue diatribe contre le poète. Il est vrai que Philiris répond ensuite aux critiques de Clarimond, mais la défense est piteuse, les gros mots y remplacent les arguments :

1. Ch. Sorel. *Le Berger extravagant*, où parmi des fantaisies amoureuses l'on voit l'impertinence des romans et de la poésie. A Rouen, chez Jean Berthelin dans la Cour du Palais, 1639.

« Je ne saurais m'amuser à réfuter ses impertinentes raisons, car même elles ont été si faibles que je n'en ai tenu aucun compte. »

Après une entrée en matière si courtoise, Philiris défend les descriptions de Ronsard que Clarimond trouve basses et fastidieuses : ne faut-il pas « réjouir les lecteurs » en décrivant « le bruit que fait la roue d'un chariot quand il est trop chargé ou les cris de quelques oiseaux de proie qui se battent » ? Les aventures de Francus sont imaginaires ? Mais le poète a le droit « de feindre tout ce qu'il veut ». Or c'est là justement ce que l'adversaire conteste et que Philiris ne démontre pas. De même, lorsqu'il déclare que « la douceur des vers de Ronsard ne pouvait pas être plus grande pour son temps », il ne prouve pas du tout qu'on ait tort de les trouver rudes. Ce plaidoyer, très bref d'ailleurs, est maladroit et insuffisant : Sorel ne s'est guère soucié, semble-t-il, d'exposer impartialement les deux thèses ; il n'aime pas Ronsard et lui a volontiers donné un nigaud pour avocat.

Cette animosité n'apparaît pas seulement dans le discours de Clarimond au XIIIe livre, mais dans les Remarques placées à la fin du livre, où les divagations les plus étranges, les épisodes les plus saugrenus sont justifiés par l'exemple des romanciers et des poètes. Parmi ces derniers Ronsard occupe une place d'honneur et Dieu sait pourquoi on invoque son autorité ! Les critiques de Sorel sont d'ailleurs loin d'être toutes également intéressantes : trop souvent on retrouve chez lui la méthode mesquine et tatillonne de Malherbe ; il lui reproche d'avoir voulu « introduire des mots nouveaux comme *empierrer*, *enaver*, *enferrer*, *englacer*, et quelques autres mots du pays Vendomois » ; d'avoir dans le *Voyage d'Arcueil* « mis des mots qui sont propres à conjurer les diables » ; d'avoir fait rimer *chouse* avec *épouse* et *trope*, *crope*, avec *Calliope*. Ou bien encore il constate gravement que les parents que Ronsard donne à l'Hiver dans une hymne ne lui sont pas donnés dans l'autre, « et ainsi fait-il changer de parents à toutes les quatre saisons pour les accommoder

à ses dessins ». Voilà un bien gros crime, évidemment ! En voici un plus grave, et doctement condamné :

« Le poète dit souvent que les bergers jouent sur leur flageolet ou sur leur chalemie les vers qu'ils récitent, ce qui ne peut être, car on ne saurait jouer de ces instruments qu'avec la bouche et l'on ne peut pas chanter en même temps, si bien que l'on entend l'air seulement et non pas les paroles. Cette faute de jugement se trouve en plusieurs auteurs. »

Oh ! les gens qui ne sauraient tuer une mouche autrement qu'avec un pavé ! Certes si toutes les remarques étaient de cette force, elles ne mériteraient même pas qu'on les nommât ! Mais Sorel rencontre souvent mieux ; son bon sens, solide encore qu'un peu gros — comme celui de Malherbe — s'insurge devant certaines inventions baroques de Ronsard : l'amant de Cassandre voudrait avoir le portrait de sa maîtresse et demande au peintre de lui donner un œil doux et l'autre furieux. « Je crois, dit Sorel, que Ronsard demandait là une chose qu'on ne voit point » ; et il n'a qu'un tort, c'est de développer lourdement cette remarque pendant une dizaine de lignes. Il sent, comme d'instinct, ce qu'il y a de banal et de factice dans certains procédés chers à la pléiade (1) :

Si Anselme dit qu'il faut savoir le nombre des étoiles et des coquilles de la mer et de tant d'autres choses pour savoir celui des chansons, c'est pour parler d'un style poétique dont Ronsard se sert de la sorte :

Le printemps n'a point tant de fleurs
L'automne tant de raisins meurs.....
... Que je porte au cœur, ma maîtresse,
Pour vous de peine et de tristesse.

Pour parler d'une chose infinie, il ne fallait mettre qu'une de ces comparaisons ; toutes les autres sont inutiles si ce n'est pour faire le nombre encore plus grand. »

Ailleurs (2) :

« Ronsard a voulu faire une description de l'Amour dans une de ses chansons, il en parle ainsi :

1. *Remarques sur le IIIe livre.*
2. *Remarques sur le IIe livre.*

C'est un plaisir tout rempli de tristesse,
C'est un tourment tout confit de liesse
Un désespoir où toujours on espère
Un espérer où l'on se désespère.

Il a mis ainsi plusieurs contrariétés que l'on prendrait aujourd'hui pour du galimatias, car il serait fort difficile d'y trouver du sens. »

Il proteste encore contre l'abus des comparaisons plus pittoresques, souvent, que justes :

« Ne voilà-t-il pas — s'écrie-t-il à propos d'un passage de la *Franciade* — des similitudes bien appropriées ? Des navires ressemblent à des chenilles qui vont tout doucement et à des chevreaux qui bondissent à tous coups, et ceux qui tiennent des rames ressemblent à des jeunes gens qui dansent ! »

Aussi bien condamne-t-il toutes les comparaisons en général : le pittoresque l'intéresse peu et il ne comprend pas qu'on lui sacrifie l'étude des caractères :

« Ronsard dit Clarimond, (livre XIII), s'amusera à décrire particulièrement le bruit que fait une cognée en frappant contre un arbre, le grand nombre de planches que l'on sciait pour bâtir les navires, combien de clous on y mettait et la peine qu'il y avait à faire entrer ces grands vaisseaux dans la mer. Cela est bien mécanique et j'aimerais bien mieux qu'il se fût amusé à décrire les diverses passions des hommes et d'autres choses d'importance. Il y eût eu davantage à profiter pour le lecteur. »

Et dans les *Remarques* il reprend à son compte l'opinion de Clarimond : après avoir rappelé le passage de la Préface sur « l'homme qui fait bouillir de l'eau », il continue :

« Je ne croirai jamais que l'on doive s'amuser à décrire des choses si basses en un poème héroïque : il en faut parler légèrement et passer à ce qui est plus relevé, comme Clarimond veut faire entendre. »

Donc Ronsard est bas, trop matériel ; il n'est pas suffisamment psychologue, dirions-nous aujourd'hui. Mais ce n'est pas tout ! Voici un dernier reproche, peut-être le plus grave, et qui surprend fort chez l'auteur de *Francion* :

Ronsard est grossier, Ronsard est immoral, Ronsard est impie ; et comme la vertu et la piété de Sorel sont natives du Quartier des Halles, elles ont parfois le verbe fort dru (1) :

« Abominable coutume de donner le bien de l'Eglise à des gens qui ne seraient pas récompensés s'ils n'avaient servi de maquereaux à leurs maîtres, comme l'on voit dans leurs vers amoureux qui sont faits pour les passions déréglées des Princes et des Rois. »

Voilà pour Saint-Gelais, pour Desportes et pour Ronsard !

Non seulement les Odes du poète vendômois sont toutes épicuriennes et matérialistes, mais quand il se mêle de vouloir concilier son paganisme de poète et sa foi de chrétien, il devient parfaitement ridicule (2).

« On n'y voit [dans les Odes] presque autre chose, sinon que possible demain nous ne serons plus qu'un peu de poussière et qu'il faut jouir du temps quand nous l'avons et s'adonner à boire ou à faire l'amour, ce qui semble être des préceptes d'un homme qui ne croit point à l'immortalité de l'âme. Les hymnes ne portent pas beaucoup à la vertu..... Pour l'hymne d'Hercule, comparé à Jésus-Christ tant en sa naissance qu'en ses labeurs, c'est une chose qui ne saurait donner de la dévotion, car ces applications éloignées nous font plutôt rire que de nous faire songer à nous faire repentir de nos fautes.....

« J'aimerais mieux bannir tout à fait les fables des païens que de les penser corriger en les appliquant ainsi à des mystères sacrés. Quelle infamie est-ce que de rapporter l'adultère de Jupiter à l'incarnation du Verbe éternel ! Il faut dire aussi que la Vierge est représentée par Alcmène et pour l'ange Gabriel qui annonça la conception et pour le Saint-Esprit qui y opéra, ce sera Mercure qui remplacera cela. O pauvre poète ! Si vous voulez expliquer ainsi toute la fable d'Hercule, regardez ce que vous faites, car il y a là-dessous des pensées si abominables que la plume me tombe de la main quand j'y songe. »

Voilà qui est autrement sérieux que les chicanes sur la qualité des rimes ! Ce bourgeois parisien, très pieux et très prosaïque, dont le solide et réaliste bon sens ne comprend rien au pittoresque et au

1. *Remarques sur le livre XIII.*
2. *Remarques sur le livre XIV.*

lyrisme, ce bourgeois, dis-je, regarde un peu Ronsard comme une sorte de monstre inintelligible : cet aristocrate artiste, ce lettré épicurien, cet abbé païen déconcerte, scandalise ce fils de ligueur. Sans doute il en scandalisait bien d'autres !

Mais si les critiques de Sorel semblent indiquer un désaccord grave, et dont les causes ne sont pas exclusivement littéraires, entre l'esprit de la Renaissance et l'esprit du « Grand Siècle » naissant, elles attestent aussi, par leur violence même, que la gloire de Ronsard était encore vivante, et bien vivante, à la mort de Malherbe. Au moment où Chapelain la défendait contre Balzac, on disait encore « donner un soufflet à Ronsard » (1) pour signifier : « dire une incongruité ». En 1643 le *Jardin des Muses* (2) publie encore une dizaine de pièces ou plutôt de fragments de Ronsard :

Page 55 : « Distique contre un qui portait une longue barbe. »

— « Le même traduit par Ronsard. » (*Egl.*, III. Blanchemain, t. IV, p. 72.)

Page 59 : « Description naïve d'un joueur de musette par Ronsard en son chant pastoral. »

Page 65 : « Le combat d'un vautour par Ronsard en son livre I de la *Franciade*. » (Ed. Blanchemain, t. III, p. 60.)

Page 97 : « Belle comparaison contre le calvinisme par Ronsard. »

Page 98 : « Marques du même calvinisme par le même Ronsard. » (*Remontrances au peuple de France*. Blanchemain, t. VII, p. 60.)

Page 128 : « Epigramme de Ronsard contre un avocat peu disert. » (Ed. Blanchemain, t. VI, p. 405).

Page 144 : « Fragment d'une Ode » : Quand je dors je ne sens rien. (*Odes*, III, 23. Ed. Blanchemain, t. II, p. 237.)

« Autre du même ». Ha ! si l'or pouvait allonger. (*Odes*, IV, 28. Blanchemain, III, 288.)

1. Antoine Oudin. « Curiosités françaises » cité par Roy. *La Vie et les Œuvres de Charles Sorel*, 8°. Paris, Hachette, 1891, p. 169.

2. *Jardin des Muses*, où se voient les fleurs de plusieurs agréables poésies recueillies de divers auteurs tant anciens que modernes. A Paris chez Antoine de Sommaville... et Augustin Courbé. Paris, 1643, 12°.

« Autre aussi du même » : Quand je suis vingt ou trente mois. (*Odes*, VI, 9. Blanchemain, III, p. 259.)

Page 175 : « Epigramme sur les plus excellents poètes de l'autre siècle :

Le folâtre Marot me fait tout fondre en ris,
Desportes le mignard tient mon âme en attente,
Et le docte Ronsard rend mon âme contente
Mais le divin Bartas ravit seul mes esprits.

Page 254 : « Ode » : Nous ne devons espérer...

Quatre ans plus tard, en 1647, Sarrasin dans la préface de son *Ode sur la bataille de Lens* se moque du jargon de Ronsard, mais en des termes qui supposent que la *Franciade* avait encore d'assez nombreux lecteurs. Il feint d'expliquer à la Muse Calliope, pourquoi il ne saurait chanter la Victoire de Condé. Ira-t-il imiter les anciens ? Quel ridicule !

« Ronsard, qu'on nomme le Prince de notre poésie, a-t-il bien réussi à votre avis en affectant cette vieille singerie ? Et ferais-je bien par son exemple d'introduire le général Bec raisonnant avec sa cavale et lui faisant cette promesse (1) :

Je doublerai, pour telle récompense,
En tes vieux ans ton foin et ta dépense ;
Seule au haut bout je te ferai loger
De mon étable.

« Aurais-je bonne grâce, en décrivant l'armée, de fournir les rangs de vieux soldats

Qui la moustache en la tasse lavaient

ou

De jeunes gens aux mentons damoiseaux

« Pour exprimer le bruit de ces combattants, me servirai-je de cette comparaison :

Ainsi qu'on voit les bien volantes grives
Craquer aigu

« Egalerai-je leur nombre aux neiges
Que l'on voit bruiner
Quand l'hiver vient les champs enfariner ?

1. *Franciade*. Livre II. Blanchemain, t. III, p. 123.

« Et enfin, prenant entièrement le haut style, chanterai-je à l'approche des armées

Que l'ost tourbillonneux
Ennublait l'air d'un poudrier sablonneux ?

« Vous voyez bien que cette sorte de poésie ne serait guère au goût de notre siècle et que je me brouillerais facilement avec mes amis de l'Academie, si je remplissais mes écrits, de l'*Aigle foudrier*, des *hérauts claire voix*, du *feu mangeard*, des *cliquantes armes*, du *sommeil mignon* et du

Soleil perruqué de lumière.

« Pour tout dire trouveriez-vous bon vous-même qu'en vous appelant ma nourrice, je vous invocasse de la sorte (1) :

Ma nourrice Calliope
Qui du luth musicien
Dessus la jumelle crope
Du saint chœur parnassien... ?

On voit se préciser dans ce passage les accusations que les critiques suivants ne feront que répéter ou amplifier : jargon, barbarisme ; vulgarité, bassesse même, des comparaisons. On y voit qu'une bonne partie des lettrés était de plus en plus défavorable à Ronsard, si vraiment on ne pouvait l'imiter sans se brouiller avec MM. de l'Académie ; cependant un poète qui n'aurait pas lu Ronsard ne parlerait pas ainsi, par allusions, à des gens qui ne l'auraient pas lu. Ronsard était de moins en moins en faveur, rien ne prouve qu'il ait été complètement oublié.

J'en dirai autant d'un sonnet de Guillaume Colletet (2) dans ses Poésies diverses (1656) :

Afin de témoigner à la postérité
Que je fus en tous temps partisan de ta gloire,
Malgré ces ignorants de qui la bouche noire
Blasphème parmi nous contre ta Déité,

Je viens rendre à ton nom ce qu'il a mérité,
Belle âme de Ronsard, dont la sainte mémoire,
Remportera du temps une heureuse victoire
Et ne se bornera que par l'éternité.

1. *Odes*, III, 6. Blanchemain, t. II, p. 203.
2. Cité par F. Lachèvre. *Bibliographie des recueils collectifs de poésie publiés de 1590 à 1700*, t. I, p. 298.

Attendant que le Ciel mon désir favorise,
Que je puisse te voir dans les plaines d'Elise,
Ne t'ayant jamais vu qu'en tes doctes écrits ;

Belle âme, qu'Apollon ses grâces me refuse
Si je n'adore en toi le Roi des grands esprits,
Le père des beaux vers et l'enfant de la Muse.

Certes, la mauvaise humeur des admirateurs de Ronsard va croissant ; ils en sont aux gros mots, dernier argument des causes perdues ; pourtant quelle que soit leur foi, oseraient-ils encore se promettre que leur Dieu triomphera et que sa gloire « ne se bornera que par l'éternité » si son culte était mort, s'il n'y avait plus qu'une poignée de fidèles pour honorer sans éclat ses autels désertés ? En fait les précieux avaient conservé pour le vieux poète de l'estime sinon de l'admiration.

Si l'auteur du *Berger Extravagant* s'attaque si violemment à Ronsard, c'est qu'il le considère comme le patron de tous les romanciers de son temps. Il parodie l'*Astrée*, et pour justifier ses bouffonneries c'est l'exemple des *Amours de Cassandre*, des *Odes* et de la *Franciade* qu'il invoquera le plus souvent. Il existait donc pour lui une relation de cause à effet entre la poétique de Ronsard et celle d'Honoré d'Urfé, de ses admirateurs et de ses copistes. Et, vraiment, les elles inexorables qui, dans les ruelles, goûtaient si fort les fadeurs alambiquées de leurs soupirants, pouvaient-elles rester insensibles aux sonnets quintessenciés, plus « pétrarque » que nature, comme on en trouve plus d'une dans les Amours ? Dans sa thèse, M. Chamard parlant des galanteries de J. du Bellay, pense avec raison que Philaminte et Bélise « se fussent pâmées à lire toutes ces jolies choses ». Certes ! Et j'ai tout lieu de croire qu'elles les lisaient et qu'elles les goûtaient.

La *Franciade*, tout incomplète qu'elle est, pouvait-elle être indifférente aux gens qui vont célébrer Pharamond, Clovis... et Childebrand, sans compter la Pucelle ? Justement ce qu'on en connaît con-

tient un épisode amoureux. Qu'importe qu'il soit calqué sur Virgile? Il devait singulièrement plaire aux gens qui représenteront Lucrèce amoureuse et Brutus dameret! Le jargon « écorché de grec », que Balzac, avant Boileau, reprochait à Ronsard, pouvait-il choquer l'abbé de Pure, qui, dans sa *Précieuse*, désignait Chapelain (1) sous le nom de « Parthénoïde » ?

En 1665 Boileau nous fait assister à un repas moins ridicule par sa déplorable ordonnance que par les propos littéraires qui s'y tiennent. Or les convives,

grands lecteurs de romans
Qui m'ont dit tout Cyrus dans leurs longs compliments,

qui vont porter aux nues Laserre et la *Pucelle*, et l'*Astrate*, commenceront par

Élever jusqu'au ciel Théophile et Ronsard.

M. Roy fait remarquer qu'en 1674 Brécourt, (2), dans l'*Ombre de Molière* fera parler les *Précieuses* « comme des élèves de Ronsard et de Du Bartas »; mais Molière lui-même n'a-t-il pas fait « ronsardiser » ses femmes savantes et leur bélître de poète? Il est bien évident que ces dames, qui embrassent les gens pour l'amour du grec, et qui se pâmeront en voyant le nom de Laïs dans une épigramme, ne sauraient reprocher au poète vendômois ni son grec, ni son érudition, pas plus d'ailleurs que Cathos et Madelon, avec leur « conseiller des grâces » et leurs « commodités de la conversation » ne pourraient lui reprocher d'avoir imprudemment recommandé l'emploi de la périphrase. Mais il a plus; parmi les énormités que débite Trissotin, tout le monde connaît le couplet

Hélas ! c'est un enfant tout nouveau-né, Madame...

Or dans une élégie à « Nicolas de Nicolay, Dauphinois, seigneur

1. Roy, chap. IX, p. 293.
2. *Ibid.*, page 276.

d'Orfeuil, varlet de chambre et géographe ordinaire du roi Charles IX, » on lit :

Et ce trouble fâcheux est la cause première
De quoi ce livre tien n'était mis en lumière,
Qui or comme un enfant nouvellement conçu
Est de tous, à l'envi, avec faveur reçu.

Cette élégie a été retrouvée par E. Blanchemain (1) en tête d'un volume in-4° intitulé : *Les navigations, pérégrinations et voyages faits en la Turquie, par Nicolas de Nicolay... Anvers, Guill. Sylvus, 1676.* Mais ces vers n'étaient-ils pas déjà connus, et n'auraient-ils pas pu fournir à Molière l'idée de la grotesque réplique de Trissotin ?

Mais laissons les conjectures et donnons la parole aux précieux mêmes. Voici d'abord Mlle de Scudéry et sa *Clélie :* dans un épisode copié du sixième livre de l'*Enéide*, suivant un procédé que n'eût pas désavoué l'auteur de la *Franciade*, Hésiode contemple toute sa descendance poétique, et son guide lui parle ainsi (2) :

« Ensuite regarde le Prince des poètes français : il sera beau, bien fait et de bonne mine ; il s'appellera Ronsard, sa naissance sera noble, il sera extraordinairement estimé et méritera de l'être en son temps, car il aura un très grand génie. Il sera même assez savant, mais comme il sera le premier en France qui entreprendra de vouloir faire de beaux vers, il ne pourra donner à ses ouvrages la perfection nécessaire pour être loué longtemps. On connaîtra pourtant bien toujours, par quelques-unes de ses hymmes, que la nature lui aura beaucoup donné et qu'il aura mérité sa réputation. »

Voici maintenant Cotin en personne invoquant l'autorité de Ronsard dans sa *Critique désintéressée des satires du temps :* il s'agit de reprendre Boileau qui a osé se faire

à son prince égal comme de cire,

en écrivant ces vers :

Quand ton bras, ô Louis, des peuples redouté
Va, la foudre à la main, rétablir l'équité,

1. Ronsard, Edition Blanchemain, t. IV, p. 396.
2. *Clélie*, IVe partie, lib. II. *Histoire d'Hésiode.*

Et retient les méchants par la peur des supplices,
Moi, la plume à la main, je gourmande les vices.

« A la vérité, continue Cotin, les grands poètes comme Virgile par exemple se mettent souvent à côté des Césars... ce grand poète dit hardiment : « C'est que je chantais sur la culture de la terre, quand le jeune César foudroyait sur l'Euphrate. Il y a dans le poète vendômois et dans M. de Pibrac, des dates ainsi prises poétiquement et cela est de fort bonne grâce (1). »

Quant à Vadius, qui lisait tout, il n'avait garde d'ignorer Ronsard. Il l'avait même lu de fort près, le citait au besoin, et, s'il faut en croire le *Menagiana*, n'était pas tendre pour ceux qui en parlaient sans le connaître. Dans la 3e partie de l'*Anti-Baillet*, chapitre CXL, il cite, à côté de sept passages de Malherbe, l'ode XXXII de Ronsard « A sa Muse » et la dernière ode du livre I pour montrer « qu'il est permis aux poètes de se louer eux-mêmes ». Déjà dans la 1re partie, chapitre CXXIII : « Justifications des vers que j'ai faits après avoir dit que je n'en ferais plus », il avait cité ensemble Malherbe et Ronsard (Odes III, 5). Toutefois il aurait reconnu, d'après le *Menagiana* que le poète vendômois n'avait plus de lecteurs et qu'il était presque ridicule d'en faire cas (2).

« Ronsard n'a pas si bien réussi dans la poésie française que les autres poètes qui vivaient dans le même temps que lui. Cependant il était savant, et principalement dans la langue grecque, ce qui ne contribua pas peu à le faire mépriser dans la suite ; car il s'appliqua si fortement à mettre en français ce qu'il savait du grec et négligea tellement les autres pensées qu'il pouvait avoir, que ses ouvrages tombèrent bientôt dans un mépris général. Il est vrai qu'il eût mis les grands de son côte pendant quelque temps et surtout les savants. Muret même, qui avait tant d'érudition, trouva ses ouvrages si excellents qu'il fit des notes sur quelques-uns ; mais cela ne dura pas, et je crois qu'il serait très difficile dans ce temps-ci de trouver quelqu'un qui osât se vanter d'avoir ses poésies et de les lire. »

Mais peut-être faut-il accepter avec prudence ce témoignage donné seulement par l'édition de 1715. Il est bien vrai que la gloire de

1. *La Satire des Satires et la Critique désintéressée...* Paris, Nouvelle Collection Moliéresque, 1883, 16°, p. 40. Cf. Subligny : *La Folle Querelle* (1668), II, 9. — Racine, *Andromaque*. 2e préface (1676).
2. *Menagiana*, t. II, p. 64.

Ronsard va chaque jour en pâlissant, qu'il n'est plus qu'un nom — au moins pour les faiseurs de compendia et de manuels (1) ; c'est le moment où Boileau dans son *Art poétique* va exécuter le vieux poète avec la succincte injustice que l'on sait. Mais son jugement sera-t-il accepté sans contestation ? Parce qu'une foule de gens le copieront et le paraphraseront avec plus ou moins d'intelligence, s'ensuit-il que d'autres ne réclameront pas un peu plus d'équité ? que ses ennemis littéraires ne chercheront point à lui faire pièce en prenant le parti de Ronsard, comme jadis les ennemis d'Horace élevaient aux nues les satires de Lucilius pour dépriser les siennes?

II. — *De l'Art poétique à la « Lettre sur les occupations de l'Académie ».*

On peut nier que Despréaux ait porté un rude coup aux derniers tenants de Ronsard; néanmoins il n'est pas douteux que plus d'un, même parmi ses amis, le trouvèrent excessif et injuste. Chose étrange et pénible à constater, il ne semble pas que La Fontaine ait été parmi les protestataires. Lui, qui devait plus que tout autre être sensible à la grâce de certains rythmes des odelettes, comme au charme de cette vieille langue, lui qu'un poète devait réunir à Ronsard dans une commune admiration (2), il écrivait à Racine le 6 juin 1686 :

> Ronsard est dur, sans goût, sans choix,
> Arrangeant mal ses mots, gâtant par son françois
> Des grecs et des latins les grâces infinies !

1. Cf. *Quatre traits de poésie latine, française, italienne et espagnole.* A Paris, chez Pierre Le Petit, rue Saint-Jacques à la *Croix d'or*, 1663. Le nom de Ronsard est prononcé deux fois incidemment, mais tous les exemples sont tirés de Malherbe et de Godeau. — Phérotée de la Croix. *L'art de la poésie française ou méthode de connaître et de faire toutes sortes de vers.* A Lyon, Thomas Amaulry, 1675. — Ronsard n'y est nommé qu'une fois, sans aucun commentaire, parmi les poètes épiques français.

2. Banville. *Etudes sur Pierre de Ronsard et Jean de La Fontaine* à la fin du *Petit Traité de poésie française.*

Et pourtant, comme l'a justement remarqué M. Clément dans son édition des *Fables*, il a compris ce que valaient pour un écrivain les vieux mots, le langage des métiers, les patois au besoin, dont Ronsard, au grand scandale des puristes, recommandait l'emploi judicieux. Il n'est peut-être parmi ses contemporains qu'un homme pour avoir comme lui le sens du verbe pittoresque : c'est La Bruyère (1). Mais celui-là du moins s'est montré plus équitable et plus logique. Il a reconnu que Ronsard était plein de verve et d'enthousiasme, il l'a rapproché de Balzac « ce qui n'est pas un mince éloge » dit avec raison M. Paul Morillot (2). Est-ce à dire que « tout compte fait » ce soit chez lui « qu'on trouve l'appré-« ciation la moins défavorable qu'on ait portée alors sur la littéra-« rature du siècle précédent » ? Je ne le pense pas : Voici un oublié qui eut le mérite de donner sur Ronsard une longue appréciation intelligemment motivée : c'est Guéret dans la *Guerre des Auteurs* et dans le *Parnasse réformé*.

Dans le *Parnasse réformé* (3) (1669) Ronsard se présente avec ses disciples devant Apollon et fait « une remontrance touchant les abus arrivés dans la poésie depuis leur siècle » et dans cette remontrance, Guéret ne ménage point les vérités cruelles à ses contemporains. Si les poètes de la Renaissance ont cessé de plaire, une des causes de cette décadence est le pullulement des poètes amateurs :

« On ne sait plus aujourd'hui ce que c'est que d'expressions poétiques : pourvu qu'on soit assez heureux pour rencontrer la rime et la mesure, on se persuade que tout le reste n'est rien, on appelle faire des vers aisés et naturels quand ils sont faibles et languissants... Il n'y a guère de marquis qui ne se pique de versifier, ces esprits prompts et impatients veulent faire une élégie en une demi-heure et ils aiment mieux un impromptu qui ne vaut rien qu'une bonne pièce qui leur coûterait une matinée... Mais ce que je trouve de plus plaisant dans leur boutade, c'est qu'ils seraient fâchés de faire de meilleurs vers, de peur qu'on ne les crût poètes... Ecoutez-les, je

1. *Des ouvrages de l'esprit*. Edition Rebelliau, p. 47.
2. P. Morillot. *La Bruyère*, p. 79.
3. Guéret. *Le Parnasse réformé*. Paris, Joly, 1669, 12°. *La Guerre des auteurs anciens et modernes*. Paris, Théodore Girard, 1671, 12°.

vous prie, parler, ces messieurs, les distillateurs de maximes douces et amoureuses, ils n'ont autre chose à la bouche que ces paroles : « Je me donne au diable si je suis poète, et si je sais seulement ce que c'est qu'enthousiasme. Je fais des vers, il est vrai, mais c'est pour tuer le temps. Encore ce sont de petits vers galants que je compose en me peignant. Je laisse aux poètes de profession ce grand attirail de fictions et de termes ampoulés, je m'arrête seulement aux expressions tendres et délicates et je crois, Dieu me damne, avoir attrapé cet air de cour dont la manière badine dame le pion à la gravité des savants. »

« ... On admire en eux ce tour cavalier qui n'est à vrai dire qu'une facilité de mal faire, et l'on abandonne la lecture des grands poètes chez qui les choses fortes et solides se rencontrent parmi les belles et les agréables. A peine, tous tant que nous sommes, avons-nous pu tenir quelque rang dans la cour de Henri IV : nous y passions déjà pour des auteurs gaulois, et la négligence des écrivains a si bien secondé la barbarie de ce siècle que l'on ne connaît plus nos poésies que par le mépris que l'on en fait. »

Une autre cause est la multiplicité des poètes que Guéret appelle *satyriques*, c'est-à-dire les pourvoyeurs du Parnasse satyrique et autres recueils orduriers. Ce passage est vraiment curieux : il semble que Guéret ait compris combien ces hommes de la Renaissance furent sérieusement, religieusement païens ; quelle admiration respectueuse eurent ces archéologues pour les vieux mythes qu'ils exhumaient. Et en cela fut-il mille fois plus intelligent que Sorel, scandalisé par des rapprochements qui n'avaient rien d'injurieux :

« Il y a des esprits mal faits, qui, sans avoir égard à la dignité des vers, en ont fait les interprètes de leur impiété. Ce langage des dieux est devenu par leur licence effrénée le langage de la volupté la plus criminelle, et c'est de ces poètes nés pour le feu que sont sortis tant de vers satyriques dont la mémoire ne s'effacera jamais tant qu'il y aura du vin et des filles de plaisir... C'est leur plume qui a jeté tant d'ordures sur les amours de Jupiter, qui a fait mille médisances de Junon, qui nous a représenté Vénus comme une coureuse, il n'y a rien de sale qu'elle n'ait écrit de l'Amour. ...que n'a-t-elle point dit de Vulcain ? de quelles infamies n'a-t-elle point souillé sa forge ? »

L'explication que donne ici Guéret est ingénieuse : on conçoit que les lecteurs de ces choses innommables n'aient pas goûté les *Hymnes* : qu'auraient bien pu comprendre aux *Poèmes antiques*, les

« gandins » qui applaudissaient les inepties de la *Belle Hélène ?* Est-ce à dire pourtant qu'il faille accuser uniquement le mauvais goût du siècle ? Guéret n'a garde de le dire : il reconnaît que Ronsard a de nombreux et graves défauts qui ont causé la ruine de sa gloire. Ces défauts, il les a fait exposer par Malherbe, mais un Malherbe étrange, civilisé, courtois, presque respectueux, tout prêt à faire les concessions les plus larges et à donner beau jeu à l'adversaire ; bref un Malherbe que Racan lui-même n'eût pas reconnu.

« J'ai une vénération toute particulière pour cette fameuse pléiade, qui dans le siècle dernier a fait l'honneur des Muses françaises et l'ornement des cours de deux grands rois... Il faut demeurer d'accord qu'il y a dans vos poésies de belles et de grandes fictions qui les soutiennent encore malgré la rudesse de votre vieux style ; l'invention qui est l'âme des vers, ne manque point dans les vôtres, elle y paraît avec avantage et l'on ne peut nier que vous n'avez quelques beautés assez régulières qui seront du goût de tous les siècles. Mais pardonnez-moi si je dis que l'amour de l'antiquité vous a perdus... »

Suivent les reproches connus (et partiellement justes d'ailleurs) sur le vocabulaire de Ronsard, sur ses allusions parfois obscures à des détails peu connus de la mythologie : par là il s'est condamné à n'être compris ni des gens de cour ni des dames « qui sont la plus belle moitié du monde », ni du grand public.

Second grief : les licences, qui sont un moyen vraiment trop commode d'esquiver les difficultés. Là encore, que de précautions oratoires !

« Je ne suis point de ces critiques sévères qui condamnent jusques aux moindres libertés : il est permis aux grands poètes de s'affranchir quelquefois des règles communes ; mais il y a des licences que je ne saurais souffrir en qui que ce soit et que le crédit d'un auteur célèbre ne me ferait jamais approuver. »

Malherbe ! tyran des mots et syllabes ! pédagogue porte-férule, qui fis faire à la Poésie française ses classes de grammaire, qui donc eût jamais pensé que tu parlerais ainsi quarante ans après ta mort ?

Le discours se termine par une nouveau développement sur l'abus

des mots nouveaux, des composés, des mots de patois : Guéret semble indiquer une distinction que ses contemporains ne faisaient guère : il reporte sur du Bartas un reproche qu'on adressait d'habitude à Ronsard :

« Lorsque votre langue ne vous fournissait pas les termes que vous désiriez pour exprimer vos pensées, vous n'avez point fait de difficulté d'en inventer. C'est de vous, poursuivit-il *en regardant du Bartas*, que nous tenons le *floflotant Nérée*, et sans doute que vous avez pris pour une découverte heureuse cet autre vers :

Du moulin brise-grains la pierre ronde-plate. »

De si louables efforts pour demeurer équitable et courtois n'ont pas cependant désarmé la rancune de Desportes : il tient à venger ses psaumes et le fait sans aucune miséricorde. Sans trop d'injustice pourtant : il est vrai qu'il accable Malherbe sous le poids de trois lamentables quatrains « pour le ballet de Madame » :

Cette Anne si belle
Qu'on vante si fort
Pourquoi ne vient-elle ?
Vraiment elle a tort.

Son Louis soupire
Après ses appas
Que veut-elle dire
De ne venir pas ?

S'il ne la possède
Il s'en va mourir ;
Donnons-y remède,
Allons la guérir.

Mais il faut bien pardonner quelque chose à la nature humaine : il y a des injures qu'on oublie difficilement, même quand on est chrétien et abbé. Ce petit argument peu loyal mis de côté, les critiques de Desportes sont assez justes ; elles reprennent d'ailleurs, avec un peu moins de politesse, les critiques de Chapelain.

Sans doute Ronsard n'est pas parfait, mais il est poète en dépit de

fautes qu'il faudrait juger avec les idées de son temps et non avec celles du nôtre :

« S'il y a quelques mots barbares dans Ronsard, s'il a pris des libertés extraordinaires, en récompense de ces choses qui n'étaient pas des fautes de son temps, il a de l'invention, il est plein de fictions agréables et l'on voit régner dans ses vers cette divine fureur qui fait les vrais poètes. »

En revanche Malherbe est froid, prosaïque :

« Vos meilleures pièces ne sont le plus souvent que des paroles. S'il s'y rencontre quelque belle saillie, elle n'est qu'à demi-poussée, les forces vous manquent pour les grands desseins... »

En somme l'auteur du *Parnasse réformé* semble bien ne partager ni l'injuste mépris de Boileau pour Ronsard, ni son excessive admiration pour Malherbe. Bien qu'il s'efforce de rester neutre, il semble qu'à tout prendre il pencherait plutôt en faveur de la cause vaincue.

La *Guerre des Auteurs* me gâte un peu le *Parnasse réformé ;* on est désagréablement surpris de rencontrer sous la plume d'un critique intelligent la stupide accusation si souvent reprise au XVIIIe siècle, que Ronsard et les siens se rendaient volontairement inintelligibles pour escroquer l'admiration des badauds. Et c'est au compte de J. du Bellay que Guéret met cette énormité !

« Le mystère nous faisait valoir, nous ne divulguions pas comme aujourd'hui les secrets de notre art, nous les cachions sous des ténèbres savantes et la doctrine était si généralement répandue dans toutes nos pièces qu'on s'imaginait que, pour être poète, il fallait avoir une connaissance universelle de toutes choses. »

Mais si l'on retranche ce regrettable passage, il reste encore d'intéressantes idées, singulièrement modernes, dans la *Guerre des Auteurs*. C'est d'abord que la déchéance de Ronsard tient peut-être, pour une bonne part, aux fluctuations, fatales pour ainsi dire, de la mode et du goût public :

« Peut-être, lui dit Gombault, parlant au nom des disciples de Malherbe, peut-être nous arrivera-t-il la même chose qu'à vous, et qui sait si les poètes qui nous suivront ne nous raviront pas cette même estime que nous vous avons enlevée ? Tel est le destin des Arts, tel est celui des sciences mêmes, qu'elles ont de temps en temps des révolutions qui changent ce qu'elles semblaient avoir de plus assuré, et je ne connais qu'Homère et que Virgile entre les poètes qui aient pu s'accommoder au goût différent des siècles et faire passer jusqu'aux nôtres l'admiration de leurs ouvrages ; encore leur réputation n'est-elle pas si entière qu'il ne se trouve des gens qui la combattent. »

Et Gombault terminait par une comparaison qui, dans les circonstances actuelles, pouvait presque passer pour un éloge :

« Vous êtes, parmi nous, ce qu'Ennius, Pacuve, Nævius et Plaute étaient auprès des poètes du siècle d'Auguste. »

Après le discours de Gombault commence un colloque assez vif entre Ronsard et Malherbe. L'auteur y fait valoir cette idée qu'à tout le moins Ronsard fut un précurseur et que sans lui, on n'eût peut-être jamais eu cette seconde génération de réformateurs, ces ouvriers de l'onzième heure, si vains de leur œuvre et si injustes pour leurs devanciers :

« Personne avant moi n'avait préparé les voies, elles étaient encore toutes couvertes de ronces et d'épines et vous devriez rendre grâce au ciel de ce que je les ai défrichées pour vous y faire un passage. »

Mais son mérite ne s'arrête pas là, selon Guéret. Il a été sensible à ce que Chapelain et Mlle de Scudéry appelaient le génie, le feu, le beau naturel ; et il a le mérite de dire avec plus de précision. Il ne cite que deux fragments très courts du poète : dix-sept vers en tout ; mais il n'a pas besoin de plus pour montrer qu'il a senti deux des qualités maîtresses de Ronsard : la grâce alerte des Odelettes et le souffle puissant des grandes odes pindariques :

« Dites-moi, continua-t-il (en s'adressant à Malherbe) si, dans cette facilité dont vous vous flattez, il n'y a rien qui vaille le coulant de ces petits vers :

Si pour être nés d'aïeux
Demi-dieux
Les princes ne mouraient pas
Le trépas
Devait épargner Auguste (1).

« Mais je ne me croirais pas poète si tous mes vers ressemblaient à ceux-à, et je m'applaudis bien plus de cette strophe treizième de mon Ode pour le Chancelier de l'Hôpital, quoique vous autres puristes, vous y trouviez des duretés qui vous blessent :

Comme l'aimant sa force inspire
Au fer qui le touche de près,
Puis soudain ce fer tiré tire
Un autre qui en tire après,
Ainsi du bon fils de Latone
Je ravirai l'esprit à moi.
Lui, du pouvoir que je lui donne,
Ravira les vôtres à soi,
Vous par la force Apollinée
Ravirez les poètes saints,
Eux de votre puissance atteints
Raviront la tourbe étonnée.

Ces deux opuscules de Guéret sont contemporains de l'*Art poétique*. L'homme qui les écrivit ne dut pas accepter sans mot dire la condamnation brutale et sommaire prononcée par Boileau. Quoi qu'il en soit, Boileau devait rencontrer, au sein même de l'Académie, un contradicteur. En 1683, Charpentier publie un gros traité en deux volumes, *De l'excellence de la langue française* : Au second tome il est question de Ronsard à plusieurs reprises (2) et si tout ce qui est dit n'est pas également bon, on ne saurait dédaigner

1. Guéret passe un vers. Il faut lire :

Si pour être né d'aïeux
Demi-Dieux,
Si, pour être fort et juste,
Les princes ne mouraient pas, etc...

Est-ce une faute d'impression ? L'exemplaire que j'ai eu sous les yeux parait en contenir un bon nombre. Ou bien Guéret a-t-il cité de mémoire ? Cela semblerait indiquer une connaissance assez profonde du texte de Ronsard ?

2. Notamment chap. XXIX et XXXIII.

les arguments de ce bouillant moderne qui reprend après du Bellay le combat contre les latiniseurs.

D'abord, loin d'opposer « l'élégant badinage » de Marot au « faste pédantesque » de Ronsard, Charpentier marque très nettement le progrès que la pléiade a fait faire aux lettres françaises :

« Nos premiers poètes étaient agréables, mais ils n'étaient pas savants. Ceux d'après ont été savants, mais avaient beaucoup de rudesse. Ils ont employé la doctrine toute crue comme ils la tiraient des grecs. »

Pédants, soit, mais ces pédants-là nourrirent et fortifièrent notre poésie ; leurs successeurs n'eurent qu'à poursuivre le travail d'assimilation et d'élaboration :

« Ceux de notre siècle ont digéré cette bonne nourriture et l'ont convertie en leur substance. Ils ont conservé la science des seconds et se sont défaits de leur dureté. »

Suit une idée des plus contestables et que n'eût pas désavouée le chevalier des *Dialogues* de Perrault ; et cependant elle ne laisse pas d'être intéressante : il n'y a pas eu, dit Charpentier, d'erreur ni de faute commise par Ronsard ; sa poésie avec tous ses excès, représente une phase naturelle et ordinaire du développement de toutes les littératures.

Il est arrivé à la poésie française ce qui est arrivé à la grecque et particulièrement à celle qui était en usage sur le théâtre. D'abord cette poesie était bouffie, téméraire, pleine de mots inusités et de figures violentes, la plupart du temps peu intelligibles...

« Nous pouvons en dire autant de la poésie française. Celle de Ronsard et de ses contemporains se plaisait à cette audace dithyrambique : à la composition insolente de mots extraordinaires. Elle appelait Jupiter *Tue-geant*, le Ciel *porte-flambeaux*, elle appelait une bouche prophétique un *gosier mâche-laurier*. C'était une langue nouvelle. Ceux qui sont venus depuis l'ont corrigée de ce défaut. »

En mettant les choses au pire ces vieilles œuvres gardent toujours un intérêt historique de premier ordre : elles sont le plus précieux et le moins vétuste des documents sur le passé : comme telles, elles ont droit au moins au respect.

« Nous allons étudier des statues brisées, nous cherchons des vases antiques, nous fouillons jusque dans les sépulcres, nous estimons au poids de l'or un morceau de fer à moitié mangé de rouille, un vieux casque, une vieille cuirasse. Si nous avons tant d'estime pour les restes imparfaits des habillements de nos ancêtres, pourquoi n'aurions-nous que du dégoût pour leur langue qui est la seule chose qui peut passer tout entière d'eux à nous et qui seule participe à l'immortalité de l'esprit qui la produit ? Pourquoi donc mépriserions-nous nos anciens auteurs français dans lesquels nous remarquons tant de noblesse et tant de galanterie ? Je dirai plus, y a-t-il quelqu'un d'assez mauvais goût pour vouloir qu'on les dépouillât de leur ancien langage afin de les revêtir du nouveau, et qui n'aime pas mieux les voir dans la naïveté de l'original ? »

D'ailleurs ce mépris pour le vieux Ronsard rejaillira tôt ou tard sur les imprudents qui l'ont détrôné. Ces délicats ont déjà trouvé des gens plus délicats encore, c'est-à-dire les admirateurs fanatiques de l'antiquité, les latiniseurs incorrigibles, pour qui rien n'est bon, rien n'est durable s'il n'est écrit dans la langue de Virgile et d'Horace. Après avoir rappelé que Cicéron avait dû combattre lui aussi contre les admirateurs exclusifs des lettres grecques, Charpentier continue ainsi :

« Je ne suis pas moins en droit que lui de me récrier contre ses ennemis de notre érudition domestique et de m'opposer à leurs invectives quand ils disent que ce qui est aujourd'hui le plus estimé dans la langue française sera demain un sujet de raillerie et que les enfants se moquent présentement des ouvrages de nos plus excellents écrivains :

Gallica verba legas hodie, conscripta magistro,
Hæc tu si referas mane, cachinnus erit

« Et plus bas :

Quæ nuper scripsere viri gallique pœtæ,
Illa modo pueri ludibriosa legunt.

« C'est en preuve de ces prétendues vérités qu'un autre avance avec une égale hardiesse que Ronsard, qui est appelé le père de la langue française, écorche maintenant les oreilles délicates de son jargon barbare, que Desportes n'est plus qu'un rustre, un pitaud, et qu'à peine présentement trouverait-on un sou de ses vers qui lui donnèrent autrefois dix mille écus de rente ; que du Perron est tout à fait tombé, qu'on n'admire presque plus la

poésie de Malherbe, que Voiture est désormais sans agrément et que les Grâces fugitives ont abandonné d'un pied trop léger les ouvrages de Balzac. Je ne leur en fais point accroire, voici leurs termes :

Ronsardus male barbaro
Molles auriculas murmure vulnerat,
Dictus Franciacæ pater
Linguæ. Quis modo non unius æstimet
Assis vendita millibus
Terdenis opici carmina Portæi?
Et jam, Perronide, jaces;
Jam, Malherba, tuos Sequana parcius
Miratur numeros; fugit
Laudatus populis Vetturium lepos,
Festino et nimium pede
Chartas Balzacii deseruit lepos.

. . . . . .

« Ronsard et du Perron ont véritablement aujourd'hui l'air antique, mais l'un n'est point barbare et l'autre n'est point tombé tout à fait. La beauté de leur esprit brille encore au travers des vieux mots et des vieilles façons de parler qui sont dans leurs ouvrages, et, au pis aller, ils sont à l'égard de notre siècle ce que Plaute, Lucrèce et Lucilius étaient à l'égard du siècle de Virgile. »

Quoi qu'en dise Charpentier, plus on avance et plus les défenseurs de Ronsard se font timides et rares. C'est parmi les modernes qu'on trouve, semble-t-il, les derniers, mais on comprend qu'ils ne peuvent le louer qu'avec toutes sortes de réserves : ils ne peuvent pas admirer un écrivain qui n'est « moderne » ni par sa date, ni par la nature de son inspiration ; mais ils ne peuvent pas non plus dédaigner absolument un poète qui, venu après les Grecs, a dû, par cela même faire mieux qu'eux. Chacun s'en tire comme il peut, les esprits superficiels, assez mal ; les gens informés, un peu mieux. Par exemple dans le *Parallèle des anciens et des modernes*, l'abbé du premier dialogue reconnaît que Ronsard « eut de l'esprit et du génie infiniment » ; mais il constate deux lignes plus bas, sans aucune protestation que sa poésie « est tombée dans le dernier mépris » et il n'en donne que cette explication : lorsque Ronsard

écrivit, les gens du métier avaient seuls le droit et la prétention de juger, et les juges étaient d'autant plus prodigues d'éloges qu'ils pouvaient être les jugés du lendemain :

Autrefois, il n'y avait que les savants de profession qui osassent porter leurs jugements sur les ouvrages des auteurs à qui ils donnaient ordinairement beaucoup de louanges, à la charge d'autant...

Asinus asinum fricat. — Voilà pourquoi Ronsard passa pour un grand homme !... Voilà surtout une bien méchante explication !

Voici au contraire un homme contre lequel La Bruyère s'est montré bien injuste : c'est Fontenelle. Il n'a pour Ronsard qu'une admiration modérée, mais il ne se contente pas de voir en lui un rimeur surfait par l'admiration intéressée d'une petite chapelle : il lui reconnaît une réelle valeur et cherche une explication sérieuse et plausible de ses défauts. Enfin et surtout il s'est donné la peine de lire le poète dont il parlait ; même il a voulu le faire lire aux autres. En 1692 il publie un *Recueil des plus belles pièces des poètes français, tant anciens que modernes, depuis Villon jusqu'à M. Benserade. Paris, Claude Barbin, 12°* (le privilège est daté de 1690). Ce gros ouvrage en cinq volumes (six dans la seconde édition, en 1752) fait une place importante à Ronsard, dont il publie trente-quatre pièces.

Dans la préface, Fontenelle explique qu'il a voulu faire une sorte de Galerie historique, et en même temps une sorte de Musée des Oubliés de la poésie française, et il semble bien que plusieurs fois il pense à Ronsard bien qu'il ne le nomme pas :

« Il y a un grand nombre de poètes français qui ont leur mérite et qu'on ne lit pourtant presque point, ou parce qu'ils sont déjà trop anciens et qu'ils sont oubliés ou parce que leurs bons ouvrages sont comme perdus dans une foule de mauvais d'où l'on aurait trop de peine à les démêler, ou enfin parce que, dans la quantité de bonnes choses que l'on a, il arrive nécessairement qu'on en néglige beaucoup. »

Fontenelle s'excuse ensuite d'avoir admis parfois des vers médiocres : il en a pris le moins possible, mais il a voulu que les « déli-

cats » pussent avoir une idée de tous les poètes qui avaient laissé un nom, et même des gloires surfaites et éphémères :

« De plus ce qui paraîtra médiocre aujourd'hui était peut-être bon en son temps. Il est vrai que ce recueil est fait pour le temps présent, mais il n'est pas fait pour donner des choses qui soient précisément de notre goût ; il est fait pour donner une histoire de la poésie française, par les ouvrages mêmes des poètes. »

Cela posé, comment seront choisies les pièces qui figurent dans le recueil ?

« Tantôt on a pris celles qui, en elles-mêmes, étaient les meilleures ; tantôt celles qui étaient les plus singulières et qui marquaient le mieux le caractère de l'auteur ou du siècle ; tantôt celles qui avaient beaucoup de réputation, quoiqu'elles n'en fussent pas toujours dignes. On s'est fait une loi de ne pas en mettre de fort longues a moins que ce ne fussent les meilleures et les plus fameuses d'un auteur.»

Les extraits de chaque auteur sont précédés d'une petite notice biographique et critique. La notice sur Ronsard se termine ainsi :

« Ronsard était assez savant, mais comme il fut le premier en France qui entreprit de faire de grandes pièces de poésie, il ne put donner à ses ouvrages toute la perfection nécessaire, l'affectation qu'il avait de faire paraître de l'érudition dans ses vers a beaucoup contribué à les rendre durs et peu intelligibles...

« C'est le poète de France qui a le plus fait de poésie galante : il a été loué de tous les critiques de son temps et on peut lui donner encore aujourd'hui la qualité de prince des poètes français qui ont paru jusqu'à Malherbe. Ses *Hymnes* et ses *Odes* sont les meilleures pièces de ses ouvrages. »

En fait, le recueil ne donne absolument que des poésies amoureuses, mais presque toutes les pièces y figurent que nous admirons le plus aujourd'hui. Voici la liste de ces « Morceaux choisis » qui comprend 26 sonnets, 2 élégies, 6 odes :

Amours I n· 61	Ed. Blanchemain Tome I, page 36	Dedans un pré je vis une Naïade...
n· 69	page 41	Quand ma maîtresse au monde prit naissance...
n· 155	page 89	En ma douleur, las! chétif (1), je me plains.
n· 159	page 92	Voici le bois que ma sainte Angelette...
n· 174	page 100	Amour et Mars sont presque d'une sorte.
n· 213	page 120	Depuis le jour que captif je soupire.
Amours II, n· 1	page 147	Mon Tyard on disait à mon commencement (2).
n· 11	page 159	Je veux, me souvenant de ma gentille amie.
n· 19	page 165	Je ne suis variable, et si ne veux apprendre.
n· 20	page 165	Amour est un charmeur.
Sonnets pour Astrée, n· 15	page 274	Pour retenir un amant en servage.
Elégie du printemps à la sœur d'Astrée	page 275	Printemps, fils du Soleil...
Sonnets pour Hélène I	page 293	Tant de fois s'appointer, tant de fois se facher.
n· 19		
n· 22	page 294	Puisqu'elle est tout hiver...
n· 37	page 301	Voicy le mois d'Avril...
n· 45	page 306	Doux dédains, douce amour d'artifice cachée.
n· 51	page 309	Amour a tellement ses flèches enfermées.
Madrigal	page 311	Si c'est aimer, Madame, et de jour et de nuit.
n· 56	page 312	Amour est sans milieu...
Sonnets pour Hélène II	page 331	Au milieu de la guerre, en un siècle sans foi.
n· 26		
n· 33	page 335	Si la beauté se perd, fais-en part de bonne heure.
n· 42	page 340	Quand vous serez bien vieille.
n· 44	page 341	Celle de qui l'Amour vainquit la fantaisie.
n· 64	page 352	Je ne serais marri, si tu comptais ma peine
Elégie	page 362	Six ans étaient coulés...
Amours diverses, n· 20	page 385	Que me servant mes vers et les sons de ma lyre.
Odes I, n· 17	Blanchemain T. II, page 117	Mignonne allons voir...
Odes II, n· 2	page 134	Descends du ciel, Calliope, et repousse...
n· 5	page 141	La lune est coutumière...
Odes III, n· 22	page 236	Celui qui est mort aujourd'hui...
Odes IV, n· 12	page 269	Pourquoi, chétif laboureur...
Odes retranchées. A. Belleau.	page 425	Hé, Dieu, que je porte envie...
Pièces retranchées, n· 21	Blanchemain T. I, page 399	Bien que vous surpassiez en grâce et en richesse.
n· 35	page 405	Je ne saurais aimer autre que vous...

1. Le recueil donne : *malheureux*.
2. Recueil : ma muse était blâmée, etc...

Il faut reconnaître que ce choix n'est pas irréprochable, qu'il n'est pas ce qu'il aurait fallu pour servir utilement la gloire de Ronsard. Le poète érudit et précieux, qui, tout à la fois, pétrarquise et « dit de la doctrine jusqu'à sa maîtresse », le poète galant tient trop de place ; en revanche l'habile artisan de rythmes qui composa l'*Aubepin* et l'*Élection de son sépulcre*, l'honnête homme qui écrivit les *Discours sur les misères du temps*, eussent mérité de n'être pas si complètement sacrifiés. Que la *Franciade* ait été laissée de côté, passe encore, mais les *Odes pindariques* — une erreur, mais peu banale — auraient dû être représentées au moins par un extrait. C'était un beau projet que de faire connaître en quelques pages « le génie » du poète, mais il s'en faut que Fontenelle ait réalisé ce qu'il annonçait. Pourtant ne soyons pas trop sévères pour lui ; combien parmi ses contemporains auraient eu assez de patience et d'indépendance d'esprit, un goût assez accueillant pour chercher dans l'œuvre presque unanimement dédaignée ce qui était encore digne d'être lu ?

(*A suivre*)

FUCHS
Professeur de l'Université.

Le Tombeau de Jean de Morvillier et les Pleureuses de Germain Pilon

J. Bernier, conseiller et médecin ordinaire de feu Madame, douairière d'Orléans, a joint, parmi d'autres éloges, à son *Histoire de Blois* (1), celui de Jean de Morvillier (2), de son vivant évêque d'Orléans, et ancien garde des sceaux de France.

1. *Histoire de Blois concernant les antiquitez et singularitez du comté de Blois. Les éloges de ses comtes et les vies des hommes illustres qui sont nez au Païs Blésois*, etc., etc.

Par J. Bernier, Conseiller et Médecin ordinaire de feuë Madame, doüairière d'Orléans.

A Paris, chez François Muget, Imprimeur ordinaire du Roy, 1682, in-4° pp. : 481-487 et Preuves, pp : XI-XIIIJ.

2. Jean de Morvillier, né à Blois, le 1er décembre 1506, d'Estienne de Morvillier, seigneur de Nézement, de Saint-Lubin et de la Sourdière, procureur du roi au comté de Blois et de Marie-Gaillard,

Pourvu d'un canonicat à la cathédrale de Bourges où il ne tarda pas à devenir doyen, il entra, par la protection des Guise, au Grand Conseil, puis se distingua comme ambassadeur à Venise.

Elevé en 1555 à l'évêché d'Orléans, dont il se démit, en 1564, en faveur de son neveu Mathurin de la Saussaye, il avait paru avec éclat, en 1562, au Concile de Trente.

Après avoir refusé pour lui-même les sceaux et avoir contribué à les faire donner à l'Hôpital, il dut les accepter, lors de la retraite de celui-ci

Mieux que d'autres le personnage méritait cet honneur. Sa probité semble avoir été extrême et il sut mourir comme il avait vécu, le plus bellement du monde.

En revenant de Poitiers où il avait suivi la cour, tombé malade, il ne put aller plus loin, et se vit contraint d'accepter, à Tours, l'hospitalité de son petit neveu, par alliance, le lieutenant général Nicolas Le Clerc de Courcelles (1) et trépassa sous son toit, le 23 octobre 1577.

A défaut des illusions que ne lui permettaient guère ses soixante-dix ans, il vit venir la mort avec courage, « attendant », au dire d'un de ses biographes, « par une espèce de résolution la mort dans sa chaise » (2).

Un chanoine de Mâcon, Jacques Binet, « prêtre d'une piété éprouvée » (3), lui apporta les secours de la religion. Encore que mou-

(1568), et les abandonna en 1571, pour se retirer en son abbaye de Saint-Pierre de Melun, d'où il continua à s'occuper des affaires du royaume.

Négociateur prudent et habile, manquant, peut-être, un peu d'audace, Jean de Morvillier a surtout laissé le souvenir d'un parfait honnête homme.

Les Morvillier, vieille famille blaisoise, dont l'église Saint-Laumer a conservé une pierre de fondations pieuses, datée de 1383, au nom de Pierre de Morvillier, portaient *d'argent à la laie passant de sable*, pièce principale des armes des la Saussaye qui tirent leur origine de cette famille.

1. Nicolas Le Clerc de Courcelles, lieutenant général au bailliage de Touraine, avait épousé Michelle d'Alesso, nièce de Saint-François de Paule.

Il était lui-même, neveu de Pierre Le Clerc de Courcelles, guidon des gendarmes du comté de Sancerre, né à Candes, vers 1510, à qui l'on doit une traduction en vers français, " selon la vérité hébraïque ", du *Cantique des Cantiques* et des *Lamentations de Jérémie*, qu'édita Robert Estienne en 1564.

Les Le Clerc, seigneurs de Courcelles, du Vivier-des-Landes, de Boisrideau, de la Chesnaye, portaient : *de gueules au lion d'or surmontant un croissant d'argent (ou d'or)*. — Cimier : *un lion issant d'or*. — Supports : *deux lions d'or*.

2. Bernier : *Histoire de Blois*, p. : 486.

3. *Jean de Morvillier, évêque d'Orléans, garde des sceaux de France. Etude sur la politique française au XVIe siècle, d'après des documents inédits* : par Gustave Baguenault de Puchesse, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, Docteur ès-lettres.

Paris, Didier et Cie, 1870, in-8° : p. 352.

rant pauvre après avoir occupé de grandes charges, il avait mis ordre à ses affaires terrestres, disposant de ses biens au mieux de ses désirs et désignant pour son exécuteur testamentaire son plus intime ami, Pomponne de Bellièvre (1).

Léguant « cent quarante livres aux Franciscains de Blois, pour dire chaque jour une messe à son intention », il demandait à être inhumé, en cette ville, dans le chœur de l'église des Cordeliers. Il avait toujours affectionné ce couvent, où, avant d'être transportées aux Célestins de Paris, les dépouilles de Valentine de Milan et de Marie de Clèves avaient précédé les siennes.

Il fut fait suivant ses désirs.

Pomponne de Bellièvre, ce « singulier ami », non content d'accéder à ces volontés dernières, lui fit élever un riche mausolée. L'un des plus merveilleux artistes de l'époque, Germain Pilon fut chargé de faire revivre les traits du prélat, et de faire, autour du tombeau, pleurer des femmes.

Au-dessous du buste, avait été gravée cette inscription, due à l'affection de Pomponne de Bellièvre et dont Bernier nous a conservé le texte :

1. Pomponne de Bellièvre, né à Lyon en 1529. Fils d'un premier président du parlement de Grenoble, ses études faites à Toulouse et à Padoue, il se distingua surtout au cours des négociations difficiles dont il fut chargé par Charles IX et par Henri III.

Surintendant des finances en 1575, tombé en disgrâce en raison de l'attitude un peu équivoque qui engagea sa responsabilité dans la journée des Barricades, plénipotentiaire, en 1598, au congrès de Vervins, il se vit nommer, l'année suivante, par Henri IV, chancelier de France, à la mort de Hurault de Cheverny.

Les sceaux lui furent retirés, en 1605, pour être confiés à Sillery, et le titre de chef du conseil lui ayant été, cependant laissé, il put dire assez plaisamment " qu'un chancelier sans sceaux était un corps sans âme ".

Il mourut à Paris le 5 septembre 1607 à l'âge de septante et huit ans, laissant trois fils, dont le président à mortier Nicolas Bellièvre, à qui les pauvres de Paris furent redevables de leur hôpital général.

Les Bellièvre portaient : *d'azur a la fasce d'argent accompagnée de trois trèfles d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

« JOANNIS MORVILLIERI (1) EFFIGIEM NE FRUSTRA CONTEMPLATOR, SED SIMUL AD OEMULANDAS TANTI VIRI VIRTUTES EXCITATOR ».

Ce buste longtemps en dépôt à l'ancien évêché d'Orléans, où il avait été transporté, et où il figurait, naguère, à l'entrée d'une salle synodale, serait mieux à sa place dans un de nos musées. Cela ne tardera guère sans doute et il devrait y être depuis longtemps. Il en avait été décidé ainsi. Tout juste cependant, s'il a quitté à deux reprises le palais épiscopal d'Orléans pour figurer aux expositions rétrospectives de 1878 et de 1900, où il y a fait l'admiration de tous les connaisseurs. Un critique avisé, M. Frantz Marcou, le jugeait récemment ainsi dans la *Gazette des Beaux-Arts* :

« Du second (Germain Pilon), l'évêché d'Orléans a envoyé l'admirable buste de Jean de Morvillier, évêque d'Orléans et garde des sceaux, en 1568, qui décorait autrefois son tombeau dans l'église des Franciscains (2) de Blois. C'est un morceau d'une intensité extrême, dans sa précision aiguë et un peu sèche, et qui ne le cède guère aux bustes des derniers Valois, et à la statue de Birague, le chef-d'œuvre du maître » (3).

La conservation en semblait assurée. Elle le sera, dorénavant, mieux encore.

En saurait-on dire autant, hélas, des Pleureuses du mausolée, présentes à nos yeux, « seulement par le souvenir ».

Non plus Bernier, mais Castelnau, ou plutôt les auteurs des additions faites à ses Mémoires, ont sauvé de l'oubli l'épitaphe, due également à Pomponne, qui, jadis, se pouvait lire aux Cordeliers de Blois :

D. O. M. S.

1. Bernier : *Histoire de Blois*, p. 486. Il faut lire de Morvillier et non Morvillieri.
2. Des Cordeliers et non des Franciscains. Le détail a peu d'importance.
3. *L'exposition rétrospective de l'Art français. — Les Bronzes. Gazette des Beaux-Arts*, 2e semestre 1900, pp. : 133-134.

Et Memoriæ Joannis Morvillerii, quem summa in Principem fides, in Patriam merita, Gloriæ sempiternæ consecrarunt. Præfuit Aureliorum Ecclesiæ, multis ante honoribus et laboriosissimis legationibus perfunctus, imperantibus, Francisco I et Henrico II, a quo intimis consiliis adhibitus, eamdem operam deficillimis temporibus, Francisco II. Carolo IX, et Henrico III, R. R. R. Henrici II. F. F. F. et Catharinæ augustæ eorum matri navavit. Sigillorum Franciæ procurationem a Francisco II, oblatam, tandem Carolo IX, urgente, cogente susceptam, gessit invidia major, omnibus ordinibus gratus quadriennio post, tanti muneris excusationem, inaudita modestia, multibus precibus impetravit. Obiit apud Turones, anno recuperatæ salutis M. D. LXXVII. Vir incomparabilis morum ingeniique elegantia, bonarum artium scientia, iis utendi peritia clarus, facundia, prudentia, probitate, nemini quem hæc ætas viderit, secundus. Vixit annis LXX, mensibus X, diebus XXIII (1).

Cette prose lapidaire me dispensera de citer les vers d'Etienne Forcadel (2).

Pomponne de Bellièvre donnait un peu à son ami défunt le titre d'arbitre des élégances, — l'on sait à quel abus de cette gentillesse a incité depuis tantôt dix ans le roman néronien de M. Sienkiewicz... et de la probité. L'on en a moins mésusé.

Certes, ces lignes sont louables, mais que n'a-t-on conservé l'image du mausolée où elles se pouvaient lire ?

Bernier se montre vague à son sujet, et, plus vagues encore, passent et glissent, ses arrière-continuateurs, MM. Bergevin et Dupré.

Bernier parle bien du « Tombeau que l'on voit au milieu du chœur de l'église » des Cordeliers et du « buste de la façon du fameux sculpteur Germain Pilon » (3).

1. *Additions aux Mémoires de Castelnau*, tome 1er, p. : 506.
Reproduit par M. Baguenault de Puchesse, pp : 437-438.
2. Baguenault de Puchesse : *Jean de Morvillier*, Appendice p. : 438.
3. Bernier : *Histoire de Blois*, p. : 486.

« M. Fournier, grammairien et maître de pension », apparaît en ses *Essais historiques sur la ville de Blois et ses environs* (1785) moins explicite encore (1).

Quant à MM. Bergevin et Dupré, en une phrase sur l'eurythmie de laquelle il y aurait cruauté d'insister, ils parlent bien du monument du « garde des sceaux Morvilliers, personnage blésois » et du « buste de bronze qui surmontait ce magnifique mausolée, (et qui) fut l'œuvre de Germain Pilon, sculpteur du XVIe siècle » (2).

Mais, ils n'ont garde de souffler mot des « Pleureuses ». Elles ne devaient point, cependant, passer inaperçues et tenaient quelque place dans la décoration du monument.

L'on sent là comme une gêne qui se trahit. On a la perception très nette d'une chose dont il est parlé en courant, le moins possible, et dont on préférerait ne point parler.

Jean de Morvillier est vite inhumé et les deux compilateurs lui font grâce d'une rhétorique dont ils n'ont point accoutumé de se montrer avares, vis-à-vis surtout des gens d'église.

A cela deux raisons, sans doute,...la seconde, que M. Dupré était le collaborateur de M. Bergevin et, la première que M. Bergevin ne tenait pas, il est probable, à évoquer plus que de raison le souvenir des « Pleureuses » de Germain Pilon.

La Révolution les avait respectées, cependant. Les brutes avinées qui avaient, en 1793, réduit en menus morceaux, à Menars, la statue de Louis XV, offerte par lui-même au surintendant de ses bâti-

1. *Essais historiques sur la ville de Blois et ses environs, suivis d'un tableau chronologique et historique des Comtes de Blois, des Hommes illustres*, etc.,
Par M. Fournier, Grammairien et Maître de Pension.
A Blois, chez l'auteur, rue Porte-Côté, près le Carroi du Malassis, 1785, in-12, pp. : 91-93.
Le digne homme était plutôt sujet à caution, en histoire, sinon en grammaire. Catherine de Médicis figure à la page 102 de ces Essais comme épouse du roi Henri IV

2. *Histoire de Blois*, par L. Bergevin, Président du Tribunal civil, député de l'arrondissement de Blois et A. Dupré, Avocat, bibliothécaire-adjoint de la ville.
Blois, chez E. Dézairs, éditeur, 1846-1847 ; 2 in-8°, tome 1er, p. : 529.

ments (1) n'avaient osé, ou n'avaient pu, porter sur elles leurs mains scélérates.

En 1806, l'ancien couvent des Cordeliers ayant été démoli, — le besoin d'agrandissements se faisait sentir à la prison, — les « Pleureuses » tombèrent, je n'oserais dire, dans le domaine public. Dès l'année suivante, la correspondance d'Alexandre Lenoir (2), ce collectionneur de génie auquel la France doit la conservation de tant de merveilles, nous fait assister à ses pas et démarches pour acquérir à bas prix, à très bas prix, ces œuvres d'une haute valeur artistique, dont la place lui semble indiquée au *Musée des Monuments français* (3).

Le buste déjà transporté à l'évêché d'Orléans est également connu de lui : il demande au Ministre de l'Intérieur de lui faire réintégrer les collections de l'Etat, en même temps qu'il sollicite l'autorisation d'acquérir les « Pleureuses ».

Paris, le 9 novembre 1807.

ALEXANDRE LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français, à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

MONSEIGNEUR,

Le célèbre Jean de Morvillier, chancelier de France en 1568, avait un

1. *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution ;* par J.-N. DUFORT, comte de CHEVERNY, introducteur des ambassadeurs, lieutenant général du Blaisois (1731-1802), publiés avec une introduction et des notes par ROBERT DE CRÈVECŒUR.

Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1886, 2 in-8°, tome 1er, p. : 144.

PIERRE DUPAY : *Le marquis de Marigny et sa collection de statues à Menars.*

Mercure de France, série moderne, tome LI (septembre 1904). pp. : 684-700.

2. Alexandre Lenoir, né à Paris en 1762, mort en 1832. Peintre, il eut l'heureuse idée de vouloir rassembler pour les conserver les œuvres d'art que contenaient les couvents, supprimés par l'Assemblée constituante.

Secondé par elle, il fonda ainsi le Musée des Monuments français dont il fut nommé en 1800, administrateur.

Outre la conservation des bronzes de Germain Pilon et des mausolées de Louis XII, de François Ier et de Henri II, on lui doit l'acquisition et le transport dans la cour de l'Ecole des Beaux-Arts de la façade du château d'Anet et la restauration de l'arc de Gaillon.

3. Installées dans l'ancien couvent des Petits-Augustins, les collections réunies par Lenoir furent érigées en Musée des Monuments français, le 29 vendémiaire an IV (1796).

Une ordonnance du 18 décembre 1816 supprima le Musée, nommant Alexandre Lenoir administrateur des Monuments de l'église royale de Saint-Denis.

tombeau à Blois, sa patrie, dans l'église des Cordeliers. Ce tombeau que j'ai vu, était dû au talent de Germain Pilon ; il était composé du buste de cet homme si illustre par sa conduite au Concile de Trente, de deux figures de Vertus en marbre blanc, et d'un groupe composé d'un lion et d'une biche en bronze, du même auteur.

Monseigneur, la Révolution a détruit ce monument, mais il reste encore plusieurs morceaux, tels que les deux figures en marbre et le groupe de bronze, que l'on me propose d'acquérir, ainsi qu'un vase gaulois extrêmement précieux, qui appartient au curé de Chenonceaux, qui l'a trouvé dans les environs de ce lieu, en faisant faire des fouilles.

Ces objets, Monseigneur, méritent d'entrer dans la collection du Musée des Monuments français ; je vous demande l'autorisation nécessaire pour les acquérir et les faire transporter. Calcul fait, la totalité de la dépense, acquisition et transport, n'excèdera pas la somme de quatre cents francs.

Le buste de Morvilliers a été transporté à l'Evêché d'Orléans. Je pense qu'il conviendrait beaucoup mieux de le réunir dans le Musée aux personnages de son siècle. Si Votre Excellence voulait m'autoriser à en faire la demande, on ne ferait qu'un seul transport de la totalité des objets.

Salut et respect.

LENOIR (1)

Sous la plume de Lenoir les « Pleureuses » de Germain Pilon sont, ont le voit, devenues des « Vertus ». Mais, qui ne sait la vertu des larmes ?

Quant au lion de bronze, il ne laisse pas d'être plus embarassant. Devait-il bien être attribué à Germain Pilon, ou ne provenait-il pas, plutôt, du tombeau de bronze de Valentine de Milan, qui avait précédé dans le chœur des Cordeliers celui de Jean de Morvillier et qui, au dire de Bernier, était « soûtenu de quatre lions de mesme métail ? (2).

Le ministre n'avait point à se poser cette question. Il donna, ce qui valait mieux, un avis favorable à la demande d'achat de Lenoir s'en référant au préfet du Loiret pour le transport à Paris du buste ; et, dans les trois mois, l'administrateur du Musée des Monuments français recevait cette première autorisation.

1. *Archives du Musée des Monuments français* (*Inventaire des Richesses d'art de la France*. — Paris, Plon, Nourrit et Cie 1883-1897, 3 in-8° : tome 1er, pp. : 369-370.
2. Bernier : *Histoire de Blois*, p. : 58.

Paris, le 25 janvier 1808.

Le Ministre de l'Intérieur à M. ALEXANDRE LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français.

D'après la demande que vous m'en avez faite, Monsieur, je vous autorise à acquérir et à faire transporter au Musée des Monuments français plusieurs morceaux de sculpture qui restent du monument qui fut élevé dans l'église des Cordeliers, à Blois, à Jean de Morvilliers, chancelier de France, en 1568. Je vous autorise également à acquérir le vase gaulois qui appartient au curé de Chenonceaux. Vous voudrez bien ne pas dépasser la somme de quatre cents francs à laquelle vous évaluez l'acquisition et le transport de tous ces objets.

Vous m'exposez, en outre, qu'il conviendrait de réunir aux personnages du seizième siècle qui sont dans le Musée, le buste de Morvilliers qui a été transporté à l'évêché d'Orléans. J'ai écrit à ce sujet à M. le Préfet dn département du Loiret, et j'attendrai sa réponse pour vous faire connaître si je puis vous autoriser à faire transporter ce buste à Paris.

Je vous salue.

CRÉTET (1).

Le même jour, la dépêche ministérielle suivante était adressée au préfet du Loiret :

Paris, le 25 janvier 1808.

Le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet du département du Loiret.

MONSIEUR,

L'administrateur du Musée des Monuments français m'a exposé qu'il conviendrait de placer dans cet établissement, pour le réunir aux personnages illustres du XVIe siècle, le buste de Jean de Morvilliers, chancelier de France en 1568, qui a été transporté de Blois à l'évêché d'Orléans. Avant d'autoriser le transport de ce buste à Paris, je vous serais obligé, Monsieur, de me faire connaître si rien ne s'oppose à son déplacement.

Je vous salue.

CRÉTET (1).

1. *Archives du Musée des Monuments francais*, tome 1er, p. : 374.

Emmanuel Crétet, comte de Champmol, né à Pont-de-Beauvoisin (Isère), le 10 février 1747, mort à Auteuil le 28 novembre 1809. Membre du Conseil des Anciens, où il représentait la Côte-d'Or, il fut, au 18 brumaire, nommé conseiller d Etat et chargé du département des ponts-et-chausées. Gouverneur de la Banque en 1806, appelé au ministère de l'Intérieur le 11 août 1807, il dut, pour raisons de santé, démissionner quelques mois avant sa mort.

Consulté par le préfet, l'évêque d'Orléans ne songea point à nier la propriété de l'État.

Rien ne semblait donc s'opposer au transport à Paris du buste de Jean de Morvilliers. Le préfet de le faire connaître au ministre et celui-ci de donner l'autorisation nécessaire et d'en aviser son subordonné.

Orléans, ce 30 janvier 1808.

A Son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

MONSEIGNEUR,

Le buste de Jean de Morvilliers, chancelier de France après l'illustre L'Hopital, est, en effet, dans l'évêché d'Orléans et fait partie du mobilier appartenant au Gouvernement. M. L'Évêque, que j'ai consulté sur le déplacement de ce buste, que l'administrateur du Musée des Monuments français voudrait faire transporter dans son établissement, n'a aucune objection à faire à ce projet, et Votre Excellence peut en ordonner l'exécution si elle le trouve convenable.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le préfet du Loiret, PYERRE (2).

Paris, le 14 mars 1808.

Le Ministre de l'Intérieur à M. ALEXANDRE LENOIR, administrateur du Musée des Monuments français.

M. le Préfet du département du Loiret vient de m'informer, Monsieur, que rien ne s'oppose au déplacement du buste de Jean de Morvilliers, chancelier de France en 1568, qui existe à l'évêché d'Orléans.

Je vous autorise en consequence, et d'après la proposition que vous m'en avez faite, à faire transporter ce buste au Musée des Monuments français pour le réunir aux personnages illustres du XVIe siècle.

J'ai prévenu M. le Préfet de l'autorisation que je vous donne.

Je vous salue.

CRÉTET (3).

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. I, p. 374.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, pp. 374-375.

Paris, le 14 mars 1808.

Le Ministère de l'Intérieur à M. le Préfet du département du Loiret.

Monsieur, j'ai reçu la lettre par laquelle vous m'informez que le buste de Jean de Morvilliers, chancelier de France, qui existe à l'évêché d'Orléans, fait partie du mobilier appartenant au Gouvernement, et que rien ne s'oppose à son déplacement.

Je vous préviens, Monsieur, que j'ai, en conséquence, autorisé l'Administrateur du Musée des Monuments français à faire transporter ce buste à Paris, pour le réunir dans cet Etablissement aux personnages illustres du XVIe siècle.

Je vous salue.

CRÉTET (1).

Cependant — à la suite de quels événements, ou de quels marchandages — en dépit de l'autorisation ministérielle, les « Pleureuses » de Germain Pilon ne furent point acquises pour le compte du Musée des Monuments français.

Très laconique, une note de Lenoir, en marge de la lettre ministétérielle du 25 janvier 1808, se borne à constater le fait :

« Ces objets sont restés à Blois et n'ont pas été achetés » (2).

Tandis que, en effet, le buste de Jean de Morvillier continuait à faire l'ornement d'une salle synodale de l'évêché d'Orléans, les « Pleureuses » étaient demeurées à Blois, où, longtemps même, elles ne faillirent point à leur destinée et continuèrent à pleurer. Le tombeau seul avait changé. Sous leurs draperies aux plis tombants, en leur pose éplorée, elles épandaient encore des larmes sur une tombe, non plus celle, violée par les révolutions, du garde des sceaux Morvillier, mais sur celle du vice-président du Tribunal civil de Blois, M. Bergevin,

Comme certains silences se comprennent !

1. *Archives du Musée des Monuments français*, t. Ier, p. 375.
2. *Ibid.*, t. III, p. 117.

Moins réservé, cependant M. de La Saussaye semble, dans la première édition de son *Guide du Voyageur à Blois et aux environs* (1855), plaider à ce sujet les circonstances atténuantes :

Elles « ont bien le droit de figurer au tombeau de M. Bergevin, qui les avait sauvées de la main des iconoclastes de 93 » (1).

C'est vague.

L'imparfait a, dans les éditions postérieures, remplacé le présent, car, le cimetière ayant été désaffecté pour être repoussé plus loin, le tombeau de M. Bergevin a disparu et avec lui les « Pleureuses » de Germain Pilon.

Les clichés que nous avons pris, « comme en catimini », il y a une vingtaine d'années, par le maître photographe Mieusement, donnent une idée exacte des deux principales œuvres d'art qu'Alexandre Lenoir voulait, en 1807, acheter à Blois (2).

Le buste conservé à Orléans passe communément pour un chef-d'œuvre. Les statues qui l'accompagnaient ne lui sont pas inférieures.

Il faut savoir grand gré au maître de la photographie blaisoise, ce passionné d'art et de sculpture, de nous avoir conservé leur silhouette.

Sans quoi, alors que leur place semblerait devoir être au Louvre, elles risqueraient fort de voir l'oubli, tissé par la main des hommes, venir s'ajouter au manteau de mousse dont en quelque parc désolé,

La nature, ce dieu féroce et taciturne (1)

a dû recouvrir leurs voiles de deuil.

PIERRE DUFAY

1. *Guide historique du Voyageur à Blois et aux environs.*
Blois, Marchand, Libraire, Grande Rue, 1855, in-16, p. 158.

2. Ces planches ont été publiées dans un des fascicules de la belle publication de la « Société des Excursions artistiques de Loir-et-Cher » : *Blois passé et présent.*

1. Paul Verlaine : *Jadis et Naguère.*
Paris, Léon Vanier, 1884, in-12. (*Circonspection*).

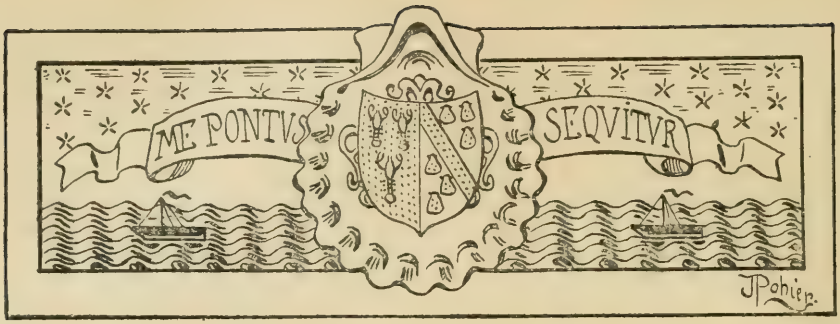

Poètes Chrétiens du XVIe Siècle

NICOLLE DE MAILLY

Ce Nicolle, ou plutôt Nicolas de Mailly fut plus célèbre en son temps, dans la profession des armes, qu'il n'est connu de nos jours comme poète. Les biographes affectent d'ignorer son nom. Si les documents que nous avons consultés sont exacts, on peut dire qu'il était d'une des plus anciennes familles de Picardie (1). Fils puiné de Antoine de Mailly, qui épousa, le 15 juillet 1508, Catherine d'Estrac (ou d'Astarac), demoiselle d'honneur d'Anne de Bretagne, il prit le titre de seigneur de Bouillencourt, devint maître de l'artillerie de France et mourut en 1558.

Malgré les exigences de sa charge il eut des loisirs qu'il consacra à la culture des lettres. On lui doit plusieurs ouvrages : *La Divine cognoissance compilée et extraite tant du vieil que nouveau testament, ensemble les cantiques divins de l'âme regrettant l'exposition de l'oraison dominicale.* (On les vend à Paris, en la bouctique de Galiot du Pré, 1541, petit in-8°) ; *La Perfection de la vie unanime.* (A Rouen, par

1. Cf. *Histoire généalog. et chronol. de la maison royale de France*, etc. Paris, Cie des Librairies, 1726.

Nicolas de Burges, 1544, in-16) ; et *La Perfection d'honorable viduité maintenue par les veuves de l'ancien et du nouveau Testament.* (A Rouen, par Claude Le Roy, 1548, in-8°.)

Nous ne possédons que le premier de ces livres (1), mais l'intérêt qu'il nous inspire nous fait déplorer notre ignorance des autres.

La Divine Cognoissance est un recueil de pièces qui se distinguent non seulement par un tour original, mais par une naïveté d'expression propre à un siècle de vertu et de foi plutôt qu'aux temps troublés de la Renaissance. Aussi passa-t-il presque inaperçu des critiques et des bibliographes.

Provincial d'esprit, de tradition et de culture, Nicolas de Mailly apparaît comme un des derniers représentants de la poésie du Moyen Age.

BALLADE

L'EXHORTATION A L'AME DE SALUT ESGAREE POUR RETOURNER A SON DIEU (2)

Retourne à Dieu ame paouvre esgarée
Qui ses deux bras pour t'embrasser estens
En délaissant ta malle destinée
Qui ton enfer prochasse de long temps.
Te recepvoir a pitié est constens
Et te doner sa prevenante grace
Pour demollir et vaincre la fallace
De tes hayneulx, qui ont voulu ta mort.
De revenir à luy prens donc l'audace
En luy priant qu'el' te meine à bon port.

Si de peche as esté subornée
En ton vieil age, ou en tes jeunes ans
Ne desespere, ains reviens consolée
Par vive foy, à ton dieu qui t'attens.
A haulte voix il crye, et tu n'entens :
Gens travaillez, venez de toute place,
Et trop chargez si le fardeau vous lasse,
Venez à moy, pour avoir reconfort,

1. Un exemplaire à la Bibliothèque de l'Arsenal. L. Réserve, 7548, 8°.
2. La pièce qui suit est tirée de la *Paraphrase de l'Aimé.*

Dieu dict ainsi, qu'on revienne à sa face
En luy priant qu'il nous meine, à bon port.

Ne voys-tu point comment la cananée,
La Magdelaine et autres délinquans
Desquelz la vie estoit mal assignée,
Ont eu mercy pour estre repentans.
C'est le miroir des paouvres ignorans,
Ne prochassant en ceste terre basse
Fors volupté, qui de Dieu les deschasse
Si donc a luy ne reviens tu as tort
Par une foy qui tous pechez efface.
En lui priant qu'il te meine à bon port.

ENVOY

Prince du ciel, froide suis plus que glace,
Sans feu divin, pour avoir longue espace
Delaisse te est suyoi peche ord
Je te requiers que de ton feu m'embrase
En qu'en la fin tu me meine à bon port.

AD. VAN BEVER.

Le XVIe siècle à travers les journaux et les revues

BULLETIN DES SOCIÉTÉS SAVANTES, 31e session. — *Les plaques de cheminées en Touraine*. par Alfred Gareau. — *Fontaine en terre émaillée du Poitou*, par Emile Biais. — *Documents pour servir à l'histoire des arts a Bourges* par Gandilhon. — *Les sibylles de Beauvais*, essai sur le *Symbolisme chrétien au XVIe siècle*, par Gaston Varenne. — *L'édicule de Saint-Valery-sous-Bures*, par Léon de Vesly.

REVUE DES ETUDES RABELAISIENNES, t. V, 1907. — *Le cardinal du Bellay en Italie*, (juin 1535, mars 1536) par V.-L. Bourrilly. — *Notes linguistiques sur Rabelais*, par Lazare Sainéan. — *Rabelais a Fontenay-le-Comte et le prétendu acte de 1519*, par Henry Clouzot. — *Rabelais et Henry II*, par Arthur Tilley. — *Un nouvel ex-libris de Rabelais*, par Seymour de Ricci.

Le Temps du 24 février 1908. — *Un Ulmo au XVIe siècle :*

« Ce n'était point un ancêtre de l'officier félon qui a été condamné hier par le conseil de guerre maritime. Il n'était pas officier, il était magistrat. D'ailleurs, s'appelait-il Ulmo ? Le vieux dictionnaire historique de Moreri n'en est point sûr, son nom vrai était peut-être Olmières ou Ormières Mais cependant, comme Moreri dit que ce Jean d'Ulmo « doit être men- « tionné dans l'histoire pour servir d'un terrible exemple à tous ceux de « son état », déférons au désir de l'historien et empruntons-lui des détails sur la vie et la condamnation du magistrat indigne des temps très lointains.

« Après avoir passé par divers emplois de la robe, dit le dictionnaire, il devint en 1525 second avocat général du parlement de Toulouse, nonobstant l'opposition de Daigna, premier avocat général, fondée sur quelques informations qu'il y avait contre d'Ulmo ; le conseil du roi, auquel l'affaire fut portée, débouta Daigna de son opposition. Il devint ensuite président à mortier par la résignation de Georges d'Olmières, qu'il n'était ni son parent ni son allié. Dans la suite, il fut accusé d'avoir fait une fausseté dans un procès et même d'avoir volé les parties. L'affaire portée en cour, le roi nomma les commissaires de son conseil pour en connoitre, et le parlement

de Toulouse, bien loin de s'intéresser pour l'un de ses chefs, contribua autant qu'il put à le faire punir. D'Ulmo fut donc condamné par arrêt du conseil à être dégradé de sa charge de président en pleine audience, à être ensuite pilorié et flétri au front d'un fer rouge et à passer le reste de ses jours dans une prison au château de Saint-Malo, en Bretagne, tous ses biens confisqués. Son clerc, qui était son complice, fut condamné à l'amende honorable et à un banissement hors du royaume. Le 7 octobre 1536, cet arrêt fut exécuté dans Toulouse et cet indigne magistrat fut conduit par les huissiers dans la salle de l'audience, vêtu de ses habits de président, le mortier sur la tête ; les chambres étaient assemblées en robes rouges. On le fit mettre à genoux pour ouïr son arrêt, ensuite le premier huissier lui ôta de dessus la tête le mortier et lui mit un bonet (*sic*) usé et crasseux ; en même tems deux autres huissiers, après l'avoir dépouillé de son manteau de président, lui en mirent un de méchante bure. Le président de la Roche-Flavin ajoute qu'on lui fit faire amende honorable, la torche au poing, la tête et les pieds nuds, puis on lacéra les pièces de sa fausse procédure dans le parquet ; l'après-midi il fut conduit sur un tombereau dans la place publique où le reste de l'arrêt fut exécuté ; quelques jours après on le transféra à Saint-Malo. Le président de la Roche-Flavin dit qu'il y fut pendu quelque temps après, et la tradition porte que ce fut pour des faussetés qu'il n'avait pu s'empêcher de faire, dans les registres que le gouverneur du château lui avait donnés à tenir. La Faille, *Annales de Toulouse, année 1536.*

« Admirons cette coïncidence, ce recommencement de l'histoire, qui fait qu'un magistrat du nom de Ulmo agit quand il est en prison comme Gallay au bagne de la Guyane ; il est vrai qu'aux siècles derniers on était moins tendre pour les faussaires. »

Le Liseur

Bibliographie

Société française d'imprimerie et de librairie, Poitiers. *Histoire de la maison de Baglion, les Baglioni de Pérouse* par le Comte L. de Baglion de la Dufferie, 1 magnifique volume in-4° de près de 600 pages, orné de 46 planches en phototypie, reproduisant 116 clichés, prix 50 francs. Le même, non illustré 20 francs.

Le travail auquel s'est consacré pendant de longues années l'auteur de cette copieuse bibliographie, mérite tous les éloges des historiographes et des curieux.

Les faits se déroulent surtout en Italie, à l'époque de la Renaissance ; plusieurs Baglioni ayant excercé alors la souveraineté sur Pérouse, capitale de l'Ombrie, et ayant été investis des plus hauts commandements comme princes ou condottieri. Ils jouèrent un rôle considérable : leurs rapports et leurs démêlés avec les papes, les souverains, les diplomates et les artistes de ce temps ; leurs gestes et leurs vicissitudes dramatiques donnent au récit qui leur est consacré un intérêt soutenu. Il est regrettable, nous semble-t-il, que l'auteur n'ait pas livré au grand public une œuvre qui le méritait à plus d'un titre.

Depuis la fin du XIVe siècle, les Baglioni de Pérouse sont représentés en France où leurs parents, signalés constamment aux armées, s'allièrent aux plus anciennes maisons de leur province. Au Maine, en Anjou, en Lyonnais et en Poitou, leur nom est particulièrement connu et estimé ; c'est dire que, dans ces régions surtout, l'histoire des Baglioni ne peut manquer d'éveiller l'attention des chercheurs et des érudits.

Nous aurons plus d'une fois l'occasion de revenir sur cet ouvrage que nous nous bornons aujourd'hui à signaler à nos lecteurs.

Librairie Honoré Champion. - *Les manuscrits de Maynard, conservés à la Bibliothèque de Toulouse, étude bibliographique, accompagnée de pièces inédites* par Ch. Drouhet, 1 vol. in-8°.

Bien que Maynard appartienne au XVIIe siècle, puisqu'il mourut en 1646, nous croyons tout de même devoir signaler cette brochure, en raison de l'intérêt qu'elle présente. L'auteur commence par rectifier une erreur de Prosper Blanchemain qui en a commis bien d'autres. Il est faux que les

manuscrits conservés à la bibliothèque de Toulouse et catalogués sous les nos 843 et 844 aient appartenu à Labouïsse-Rochefort, l'auteur de *Lettres biog sur le poète Fr. M.* rédigées en 1828 et publiées à Toulouse en 1846. Quelques années avant que ce publiciste consultât les textes en question, la *Biog. toulousaine* (Paris, Michaud, 1823) en parlait comme de mss. appartenant à la bibliothèque du Collège royal de Toulouse — l'actuelle Bibliothèque de la ville. Selon les renseignements que le Conservateur de cette bibliothèque a donnés à M. Drouhet, les deux cahiers auraient appartenu à Lefranc de Pompignan et en dernier lieu à l'archevêque Loménie de Brienne qui les offrit à la ville avec sa bibliothèque.

Les manuscrits de Maynard contiennent un certain nombre de poésies inédites et des lettres dont quelques-unes présentent un réel intérêt·

Librairie Fischbacher. — *Les protestants d'autrefois, sur mer et outre mer,* par Henry Lehr, pasteur à Chartres, 1 vol. in-18.

Dans ce petit livre écrit d'une plume élégante et diserte, l'auteur étudie tour à tour la marine de commerce, la marine de guerre et les voyageurs et les colonisateurs de la réforme et rectifie, chemin faisant, une foule d'erreurs répandues comme à plaisir sur ces divers sujets par les écrivains catholiques. Livre à lire et à garder.

Librairie Henri Leclerc. — *Les Alhambras,* poésies par Zacharie Astruc, illustrations de Chéca, Astruc, Clairin, Dehodeng, Guillaume Dubufe Duez, Fantin-Latour, Friant, Gilbert, Laurens, Lhermitte, Manet, Vierge et Worms. 1 magnifique volume, grand in-8°, prix : 25 francs.

Un comité d'artistes et de lettrés — composé de MM. Léon Bourgeois, Carolus Duran, Jules Claretie, Jules Coutan, Dujardin-Beaumetz, Gabriel Ferrier, le professeur Grancher, Georges Lafenestre, Louis Legendre, Lévy-Dhurmer, Jules Massenet, Paul Strauss — s'était formé du vivant de Zacharie Astruc pour assurer la publication du livre où il avait mis toute son âme. Ce livre, dont il n'aura pas vu la publication, vient de paraître, et l'on peut dire que c'est un éblouissement. L'Espagne qu'il avait déjà chantée de toutes les manières, à la plume, à l'aquarelle, et jusque dans le marbre — car ainsi que les grands artistes de la Renaissance, Astruc était à la fois poète, sculpteur et peintre — l'Espagne vibre dans ses *Alhambras* comme la Grèce dans *les Orientales* de Victor Hugo, toutes proportions gardées d'ailleurs. Et cela n'étonnera personne de ceux qui savent de quel amour Astruc aimait ce beau et fier pays. C'était son pays de prédilection, sa seconde patrie. Il lui devait sa plus grande joie d'artiste, je devrais pouvoir ajouter qu'il lui devait sa fortune, car tout autre que lui l'aurait faite avec le *Saint-François* d'Alonso Cano. Mais Zacharie Astruc avait cela de commun avec les poètes, qu'il n'entendait rien aux affaires et qu'il méprisait l'argent. Et la merveilleuse statue qu'il rapporta d'Espagne n'a enrichi que les industriels qui l'ont exploitée. J'ai raconté ailleurs

toute cette histoire. Quand on écrira la vie d'Astruc, la conquête de *Saint-François* formera certainement son plus glorieux épisode. N'aurait-il fait que cela sur la terre, que son nom ne périrait pas. Mais il a d'autres titres de gloire que celui-là. Il fut un des découvreurs de Manet, un de ses admirateurs, un de ses amis. Un jour, quand la postérité oublieuse passera devant le tableau de Fantin-Latour qui présentement est au Luxembourg, il sera bien forcé de mettre le nom d'Astruc sur le visage du beau jeune homme qui regarde à côté de Zola, le maître du « plein air » à son chevalet. Et ce beau jeune homme aux yeux pleins de rêve est encore l'auteur du *Petit marchand de masques*, une des plus heureuses idées qu'on ait eues en sculpture ; et il a laissé des aquarelles lumineuses et flamboyantes qui suffiraient à sa réputation.

Voilà pour l'art ; quant aux lettres qu'il aima passionnément toute sa vie, il les a grandement honorées avec le livre posthume que ses amis nous donnent aujourd'hui, sans parler de ceux qui l'ont précédé. On le lira d'un bout à l'autre, on l'admirera dans nombre de pièces, et je crois que le jugement qu'on portera sur l'ensemble sera celui-ci : Que lui manque-t-il pour que ce livre soit un chef-d'œuvre ? Il lui manque d'avoir été écrit par un poète qui, au lieu de se disperser dans des œuvres diverses, se soit concentré et consacré uniquement à la poésie. — Le public n'a pas tout à fait tort d'enfermer les auteurs de son choix dans un genre exclusif. Le sculpteur chez Zacharie Astruc a fait tort au peintre, le peintre au sculpteur et les deux au poète. N'empêche encore une fois qu'il y a de fort belles choses dans les *Alhambras*. J'en citerai ces quelques strophes du *Pont de Tolède*.

Pont de Tolède, es-tu l'Espagne,
Groupée en un bouquet charmant ?
Salut, chef-d'œuvre, monument
Dressé dans l'altière campagne,
Pour ma joie et pour mon tourment.

Le Manzanarès qui murmure.
D'un timbre enfantin, les chansons
Des bois, des roseaux, des buissons,
Reflète ta forme si pure,
Tes beautés que nous chérissons.

Plus bleu sous tes arches énormes,
En courant, le petit ruisseau
Dont la tombe touche au berceau,
Va s'émerveillant de tes formes :
Frise, écusson, tourelle, arceau.

En bas les brunes lessiveuses
Font un bruit de langue et de bois,

Les cigales ont même voix.
Pour mieux occuper nos rieuses,
Tout Madrid se lave à la fois.

En haut, se tordent les chimères
Sur le fond clair des azurs froids.
Des aveugles, — j'en compte trois —
Chantent, les mains sur leurs rosaires,
Avec de grands signes de croix.

Un muletier s'en va très vite,
Ses outres pleines de vin noir.
Un ânier redoutant le soir,
Frappe ses bêtes — et médite;
Deux curés se disent bonsoir.

Une tartane de service,
Sur des casse-cous innommés,
Roule à grand bruit, stores fermés ;
Des gens y sont, mortel supplice,
Rompus, livides — et charmés.

N'est-il pas vrai que ces strophes sont charmantes ? Eh bien, il y en a des centaines de cette facture pimpante, carillonnante et légère, tel le bruit de grelots des mules. J'aime moins les grands vers d'Astruc, ceux, par exemple, qu'il consacre à l'*Escurial*. Et c'est là que perce la gaucherie de l'ouvrier qui a laissé dormir son instrument. Tout le monde peut se tirer d'affaire et même briller avec le vers octosyllabique qui n'a pas de césure. Mais avec le vers de douze pieds, c'est autre chose : il n'y a vraiment que ceux qui sont passés maîtres qui savent le manier et lui faire dire tout ce qu'il peut dire.

JEAN DE LA ROUXIÈRE

Le Directeur-Gérant : LÉON SÉCHÉ

IMPRIMERIE BONVALOT-JOUVE, 15, RUE RACINE, PARIS.

Comment le XVIIe et le XVIIIe siècles ont jugé Ronsard

(Suite)

Deux hommes méritent encore d'être cités à côté de Fontenelle : La Motte et Fénelon. Ni l'un ni l'autre ne parlent avec enthousiasme de Ronsard, ni ne protestent même contre les dédains du public : ils ne laissent pas cependant de donner à entendre que tout n'est pas également ridicule chez lui. La Motte semble avoir été sensible à certaines qualités des grandes odes : ce n'est pas un mince mérite après tout, d'autant plus qu'il y avait, semble-t-il, quelque hardiesse à le dire (1) :

Ses ouvrages ne sont plus lus et je ne crois pas que beaucoup de gens veuillent juger par leurs yeux de ce que j'en vais dire.

Cependant j'oserai avancer qu'il a imité Pindare en homme qui connaissait son modele... On retrouve partout dans ses Odes ces images pompeuses, ces graves sentences, ces métaphores et ces expressions audacieuses qui caractérisent le poète thébain. Il parait même assez saisi de cet enthousiasme qui entrainait Pindare ; et le mauvais succes de l'imitateur vient moins d'avoir mal suivi son modele que de n'avoir pas connu le génie de la langue française.

1. *Odes de M*** avec un discours sur la poésie en général et sur l'ode en particulier.* Paris, Grégoire Dupuis, 1707. — compte rendu dans le *Journal des Savants*, Janvier 1707, p. 10 sqq.

Fénelon n'est même pas absolument sûr que Ronsard ait commis cette dernière faute, qu'il ait méconnu le génie de notre langue. Certes il blâme ses « inversions trop hardies et obscures, son langage « cru et informe » (1), l'abus des mots composés. Mais son erreur fut surtout de vouloir aller trop vite : il « avait trop entrepris tout à coup », il n'avait pas compris qu'en fait de langue « on ne vient à bout de rien sans l'aveu des hommes pour lesquels on parle. On ne doit jamais faire deux pas à la fois et il faut s'arrêter dès qu'on ne se voit plus suivi de la multitude ».

Malgré son imprudence il faut le louer d'avoir tenté quelque nouvelle route « pour enrichir notre langue, pour enhardir notre poésie et pour dénouer notre versification naissante » ; et surtout il faut déplorer que par réaction contre « l'excès choquant de Ronsard » on soit passé à l'autre extrémité, on ait « appauvri, desséché et gêné notre langue».

En somme Fénelon ne parle que très rapidement du vieux poète ; il ne pouvait guère s'attarder à ce qui n'était qu'une idée accessoire dans son travail, mais ce qu'il dit ne vise à rien moins qu'à disculper Ronsard, au moins en partie, de la plus grosse faute que lui reprochent même les plus indulgents, son obscurité, ses innovations malencontreuses. S'il ne peut louer l'exécution, Fénelon ne peut s'empêcher d'approuver l'intention.

Qu'on dise : « Il osa trop ! » mais l'audace était belle.

s'écrie-t-il déjà, un siècle avant Sainte-Beuve.

En 1698 le dictionnaire de Moréri disait encore à l'article Ronsard : « Son admirable génie pour la poésie lui a mérité le titre de prince des poètes français. » Bayle, plus complet et plus exact, avait dit seulement l'année précédente : « Les jugements sont fort partagés sur la qualité de ses ouvrages. » Il semble bien en effet que

1. Lettre à l'Académie.

jusqu'à la fin du XVIIe siècle. Ronsard avait conservé sinon quelques admirateurs, au moins quelques défenseurs. Bien plus, ceux mêmes qui le critiquent le plus sévèrement ne l'attaquent par — sauf Boileau peut-être — avec un cœur tranquille. Le P. Rapin dans ses *Réflexions sur la Poetique* l'accuse d'avoir « affecté de faire le savant pour se distinguer du commun (1) », de n'avoir pas choisi pour la *Franciade* « un vers assez majestueux », de n'avoir, dans l'*Eglogue* « rien de tendre ni de délicat (2) » que sais-je encore ! Néanmoins il reconnaît, à Du Bartas et à lui « tout le génie dont leur siècle était capable »; il lui accorde même « de la noblesse et de la grandeur (3) ; et sur la question de l'inversion, il invoque l'autorité de la Préface de la *Franciade* ; bien plus il avance que Malherbe est « trop sage et souvent froid (4) ».

Baillet, dans ses *Jugements des Savants*, n'est pas non plus suspect d'une tendresse excessive pour Ronsard ; mais s'il qualifie *d'égarement* l'admiration du XVIe siècle pour le poète, il ne peut parler sans ironie de Malherbe, qui « non content de s'être rendu, par un exemple inouï, partie accusateur, témoin et juge du pauvre Ronsard, ne fut pas honteux de se faire encore son bourreau ». Il cite les vers de Boileau, mais aussi les jugements de Mlle de Scudéry et de Guéret ; enfin il termine de la sorte :

> Quoiqu'on ne soit plus bien reçu dans notre siècle à dire que Ronsard est un excellent poète en général, il ne faut pas conclure que tout ce qu'il a fait ne vaille plus rien : il y a des pièces qui auront leur prix malgré les changements de la langue et du goût des siècles.

Suit une sorte de classement des œuvres de Ronsard par ordre de préférence : en tête les *Hymmes*, puis les *Odes*, pour lesquelles Baillet trouve Balzac fort injuste ; ensuite les *Sonnets* qui n'ont plus

1. Chap. XVI.
2. Chap. XXVII.
3. Chap. XXXI.
4. Chap. XXXIII.

que l'estime de ceux qui ont du goût pour la galanterie grossière ; enfin côte à côte avec la *Franciade* réléguée au dernier rang, les *Eglogues* à propos desquelles Baillet se moque un peu du vers étrange de Boileau :

On ne voit pas bien en quoi les noms de nos bergers et de nos bergères choquent l'oreille et le son, plutôt que ceux des anciens grecs et latins. Du moins n'accusera-t-on pas Ronsard d'avoir pour cette fois trop affecté d'imiter l'antiquité païenne dans l'emploi des noms d'Angelot, Margot, *Carlin*, etc...

Voici enfin l'*Histoire de la Poésie française* de Mervesin parut à Paris en 1706. Elle contient à propos de Ronsard une véritable énormité :

Du Bellay avait soutenu que la langue française était assez riche et assez belle pour traiter toutes sortes de sujets et pour exprimer les pensées les plus ingénieuses.

Ronsard au contraire la trouva très pauvre : il soutint qu'il fallait l'enrichir de termes grecs et latins ; il força les Muses françaises à parler le langage d'Athènes et de Rome.

Pourtant l'auteur, qui n'a jamais lu Ronsard ni du Bellay, continue ainsi, copiant toujours l'*Art poétique :*

Si Ronsard brouilla la poésie, il contribua d'ailleurs à son avancement ; c'est le premier des poètes français qui a donné des odes de sa façon.

Qu'est-ce à dire, sinon que les critiques les plus malveillants, d'autant plus intransigeants qu'ils sont plus mal informés, se croient cependant obligés de faire quelques concessions et de ne pas biffer purement Ronsard de notre histoire littéraire ? Et pourquoi ce scrupule persistant, sinon parce que des gens, dont l'avis n'est pas méprisable, prennent encore peu ou prou le parti du poète ? Hélas ! ces gens-là se font chaque jour un peu plus rares, ils vont même disparaître presque complètement pendant quelques années et la nuit va se faire plus épaisse encore autour du nom du Vendômois.

III. — *De Fénelon à Sainte-Beuve*

C'est un spectacle curieux et attristant tout ensemble que de voir combien ce XVIIIe siècle si intelligent, si vivant, si fécond, a fait preuve sur certains points d'ignorance, de goût étroit, d'esprit mesquin. Sur la question qui nous occupe, tous les critiques du temps, ont été au-dessous de Boileau, au-dessous de Mervesin, qu'ils copient. Inutile d'essayer ici de classer les témoignages : tous se valent tous révèlent la même injustice mal informée, le même dédain tranchant, le même goût pour la critique fadement plaisante et dénigrante. Les plus discrets se contentent de laisser complètement de côté Ronsard et son temps. Le P. Nicéron (1) nomme du Bellay dans son catalogue (1740) mais semble ignorer jusqu'au nom de Ronsard : l'abbé Mallet (2) cite comme poèmes épiques « Les poèmes d'Homère et ceux de Milton, la *Jérusalem délivrée* du Tasse et la *Lusiade* de Camoens, l'*Enéide* et *la Henriade* ». La *Franciade* a rejoint dans l'oubli la *Pucelle* et *Clovis*. Un *traité de Belles lettres*, anonyme, publié à Avignon en 1747, simplifie encore plus étrangement la question : un passage extraordinaire de l'Introduction (p. 20) cite pêle-mêle les *Tensons* ou *Jeux partis* avec Mme Deshoulières, le *Roman de la Rose* avec les rhétoriqueurs ; et sans avoir dit un mot de la Pléiade, l'auteur conclut : « Triste et pitoyable enfance de notre poésie qui dura jusqu'à Malherbe ! » Je me trompe : Ronsard est nommé... dans une citation de Boileau (4). De même l'auteur des *Conseils pour former une bibliothèque* ne se souviendra de Ronsard que pour rappeler que Boileau trouvait ses

1. *Memoires pour servir a l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres avec le catalogue raisonné de leurs ouvrages*, par feu le P. Niceron, barnabite. Paris, Briasson. 12° 1740.

2. *Principes pour la lecture des poètes*. Paris, Durand, 1745.

3. *Traité de Belles-Lettres sur la poesie française à l'usage de la jeunesse*, par F. M. A. D. M. D. B. D. Avignon 1747.

4. *Conseils pour former une bibliothèque peu nombreuse mais choisie*. Nouvelle édition corrigée et augmentée. Berlin 1756.

Idylles « gothiques ». Marmontel, un des moins injustes pourtant, ne parle du vieux poète ni dans sa *Poétique française*, ni dans ses articles de l'*Encyclopédie*, à une exception près, sur laquelle nous reviendrons. En vain ai-je examiné les articles *Eglogue*, *Epopée*, *Hymne*, *Idylle*, *Lyrique*, *Ode*, *Poésie*, je n'ai trouvé ni un souvenir, ni même une allusion. Et voici tout au bout de cette première liste un faiseur de manuels scolaires qui résume de la sorte la doctrine orthodoxe de son temps (1) :

Racan a été en France, sous le règne de Louis XIII, le père de l'Eglogue. Malherbe est le premier poète lyrique qu'ait eu la France : ceux qui l'ont précédé ne méritent pas d'en porter le nom.

Pourtant le dédaigneux oubli de ceux-là est moins déplaisant que les critiques des autres, de ceux qui se repassent *quasi cursoves lampada tradunt* les mêmes jugements sommaires, les mêmes contresens, la même ironie de mauvais goût. Innombrables sont les citations, les imitations, les plagiats de Boileau :

Ronsard avait cru rendre un important service à notre langue en y insérant un grand nombre de termes inouïs *bizarrement mélangés de grec et de latin*. Il se trompa : *ce langage pédantesque* n'eut pas aux yeux de tout le monde les mêmes grâces qu'il avait aux yeux de son inventeur. (Abbé Malet, 1745.)

Sa poésie consiste moins à dire de grandes choses qu'à énoncer les plus petites avec de *grands mots*, *moitié grecs*, *moitié français*. (Id.)

Comme j'ai moins songé à grossir et à multiplier les volumes qu'à faire un recueil que tout le monde pût lire, j'ai cru devoir en exclure Ronsard, Baïf, Jodelle et autres... *parlant le plus souvent grec et latin en français* ; notre langue est tellement défigurée dans leurs vers, que le moindre extrait que j'en eusse donné aurait effrayé les oreilles . (Le Fort de la Morinière 1745). (2).

1. *Poétique française adoptée par la commission des livres classiques pour l'usage des Lycées et des Ecoles secondaires*, par M. Domairon, ancien professeur de Belles-Lettres à l'Ecole Militaire de Paris, inspecteur général de l'Instruction publique. Paris, Deterville, an XIII, 1804.

2. *Bibliothèque poétique ou nouveau choix des plus belles pièces de vers en tout genre depuis Marot jusqu'aux poètes de nos jours*. Paris, Briasson, 1745.

Trop rempli *de grec et de latin* il en laissa trop couler dans le langage... Tous ces défauts firent déchoir Ronsard de sa réputation et ce mauvais succès *rendit plus retenus Desportes, abbé de Tiron et Jean Bertaut*, évêque de Séez. (Juvenel de Carlenças, 1757.) (1).

Sa versification dure, *gallo-grecque*, servait de modèle. (Abbé Irailh, 1761) (2).

Ronsard fit [de la langue française] un jargon barbare *hérissé de grec et de latin*). D'Alembert, *Discours préliminaire de l'Encyclopédie*, 1763).

Ronsard, Daurat, Du Bellay... tous grands hommes pour ce temps-là, mais si sottement *infatués de grec* qu'on en trouve *presque autant que de français* dans leurs œuvres. (*Encyclopédie*, art. *Pléiade*, t. XII, 1765.)

Les quatre vers sur l'*Eglogue* y passèrent, tout comme les autres :

La belle idée que nous avons [de l'*Eglogue*] ne peut compatir avec ces Robins, ces Pierrots, ces Margots, qui sont trop *rustiques*... Ronsard qui avait chanté ses amours sous le nom d'une Hélène et d'une Cassandre... ne devait point affecter une rusticité que la belle poésie ne peut souffrir.

Et changer, sans respect, etc.

(Du Cerceau, 1730) (3).

Il y a dans l'*Eglogue* deux écueils à éviter : 1° La peinture des objets de la campagne ne doit point être précisément d'apres nature... ; 2° L'excès opposé serait également vicieux... Ronsard a donné dans le premier écueil :

On dirait que Ronsard sur ses pipeaux rustiques, etc..

(*Traité de Belles Lettres*, Avignon, 1747.)

Ce genre de poésie ne doit pas être une imitation servile de tout ce qu'on

1. *Essais sur l'Histoire des Belles-Lettres, des Sciences et des Arts* par M. Juvenel de Carlenças. Nouvelle édition augmentée. Lyon, Duplain frères, 1757. (Voir t. I. pages 89, sqq.

2. *Querelles littéraires ou Mémoires pour servir à l'histoire des Révolutions de la République des lettres depuis Homère jusqu'à nos jours*, par l'abbé Irailh, prieur de St-Vincent-les-Moissac. Paris, Durand, 1761.)

3. *Réflexions sur la Poésie française par le P. du Cerceau, avec les Réflexions sur l'Eglogue et sur la Poésie pastorale*, par l'abbé Genet. Amsterdam, Bernard, 1730-12.

voit dans la campagne... Il n'est donc pas question de peindre les bergers entièrement comme ils sont, comme a fait Ronsard :

On dirait que Ronsard etc...

(Mourgues, 1754) (1).

Le contresens de Mervesin est fidèlement reproduit par l'abbé Goujet (2).

« Joachim du Bellay avait soutenu que la langue française était assez riche, » etc... Toute la phrase se retrouve, sans qu'il y soit changé une lettre au tome XII, page 198 de la *Bibliothèque française*. Le même auteur, qui cite pourtant Colletet (p. 216-227), Sorel (p. 221 sqq), Balzac (p. 245), affirme cependant, page 244, que toute la gloire de Ronsard

était déjà évanouie lorsque Malherbe parut, et ce poète lui donna en quelque sorte les derniers coups.

Ce sont évidemment les vers de Boileau qui l'égarent ; mais ils l'égarent à tel point qu'il ne voit pas que les témoignages cités par lui démentent formellement son affirmation. Que dire enfin de cette phrase, trouvée dans la préface du tome XI (3) :

On ne peut que s'ennuyer avec ces froids et insipides versificateurs, qui semblent s'être fait un mérite du galimatias le plus ridicule, des métaphores les plus outrées, des hyperboles les plus fastueuses, des allégories les plus bizarres, des expressions les moins convenables aux sujets qu'ils voulaient traiter.

Etre appelé « froid et insipide versificateur » par un contemporain de Lagrange-Chancel et de Crébillon ! Sainte-Beuve avait raison de parler du « sort injurieux » !

Mais le plus affligeant, c'est de voir avec quel soin les critiques de cette époque s'appliquent à juger le vieux poète par ses côtés les

1. *Traité de la Poésie française*, par le P. Mourgues, jésuite. Nouvelle édition, Paris, Vve Bordelet, 1754.

2. *Bibliothèque française ou Histoire de la littérature française*, etc., par M. l'abbé Goujet. Paris, Mariette et Guérin, 1747.

3. Tome XI, page 6.

plus petits, les plus vulgaires. On attribuera son succès aux causes les plus mesquines :

L'ignorance, la faveur et d'aveugles caprices ont adjugé à lui et à plusieurs autres des couronnes qui se sont fletries presque dans les mains mêmes de ceux qui les en décoraient.

Ainsi parle l'abbé Goujet, et il ne manque pas de railler la vanité de ce poète

qui ne se faisait aucune peine de s'entendre nommer et de se dire lui-même le Prince des poètes et le plus cher favori des Muses.

Sait-on pourquoi Ronsard a « tout brouillé » ? sait-on pourquoi il a voulu faire une espèce de révolution littéraire ? C'est, dit encore Goujet, sans aucun respect des faits et des dates, parce que la faveur royale avait grisé l'orgueilleux poète :

Ce poète et Saint-Gelais (1) partagèrent pendant quelque temps tous les beaux esprits ; mais le Roi se déclara pour Ronsard et fit entièrement pencher la balance. Quel triomphe pour un poète, prévenu que la poésie était née en France avec lui ! Il ne regarde plus le Parnasse qu'avec les mêmes yeux qu'un conquérant envisage un pays qu'il vient de soumettre ; il se crut en droit d'y renverser tout et d'y établir de nouvelles lois.

L'abbé Irailh renchérit encore. Après avoir raconté que Ronsard « rempli de la lecture des anciens auteurs » se mit à *pindariser*, prenant « le vent et l'enflure pour de la verve », il s'arrête à conter longuement la querelle de Ronsard et de Saint-Gelais, à citer les horreurs que « vomit » le jeune poète contre son rival. Dépit de jeune homme ? excès d'une verve qui ne sait pas se contenir, force et trahit la pensée ? imitation maladroite d'invectives antiques ? Peut-on y penser ! ce seraient presque des excuses ! Il faut trouver quelque motif bien bas pour expliquer la conduite de Ronsard (2) !

1. Tome XII, page 198.
2. Page 119.

L'idée d'avoir manqué sa fortune, d'avoir perdu l'estime de son prince et l'espoir de ses libéralités, faisait son tourment.

Après avoir reproduit les plaintes d'un « badaud de l'Hélicon », dévot de Ronsard et farouche adversaire de Saint-Gelais, l'abbé Irailh passe au camp opposé et ce lui est une occasion de reproduire certaine accusation ordurière d'un « prédicantereau de Genève » conservée par Bayle, toujours friand de ces sortes de choses (1) :

Ceux qui tenaient pour Saint-Gelais n'accordaient de mérite qu'à lui seul... L'homme, dans Ronsard, leur semblait encore plus ridicule que le poète : en quoi certainement ils ne se trompaient pas. Ronsard était vain singulièrement. Il ne parlait que de sa maison, de ses prétendues alliances, avec des têtes couronnées. Il était né la même année de la défaite de François 1er devant Pavie ; comme si le ciel, disait-il, avait voulu par là dédommager la France de ses pertes. Il ne finissait point sur le récit de ses bonnes fortunes. Etant jeune il fut recherché des femmes, mais leurs faveurs eurent pour lui de cruelles suites. On lui reprocha des maladies honteuses. Il habitait le haut d'une tour fort élevée, qu'on appela longtemps *la tour de Ronsard*. Cette tour fut une source féconde de plaisanteries.

Sur le titre de l'exemplaire que j'eus sous les yeux, est écrite, d'une encre fort ancienne, cette note : « Inspiré par M. de Voltaire. » C'est bien là du Voltaire en effet, du mauvais Voltaire, du Voltaire de la *Pucelle*, du Voltaire qui reproduisait contre Jean-Jacques certains... reproches formulés ici contre Ronsard, du Voltaire incapable en un mot de voir autre chose que de la supercherie, de la cupidité ou de la sottise dans ce qu'il n'aime pas ou ne comprend pas.

Parmi tant d'injustices et d'erreurs, trouve-t-on parfois un mot plus équitable, un homme mieux informé ? Il ne faut pas faire état sans doute, des apparentes atténuations qu'apportent à leurs condamnations les gens dont on vient de parler (2). Qu'importe que

1. Pages 125, sqq.
2. Chap. XII, p. 248.

Goujet déclare « qu'on ne peut refuser l'esprit poétique à Ronsard », quand tout le reste du long article n'est que dénigrement ? qu'importe que Juvenel de Carlenças, après avoir réédité tous les reproches adressés à Ronsard depuis cent ans, convienne cependant que « l'esprit de Ronsard ne laisse de briller au travers de ses vieux mots » ? Cela ne prouve pas qu'il cherche à être équitable, mais tout au plus qu'il copie Charpentier, ou Antoine Teyssier ou Baillet. Si l'on met de côté ces phrases qui ne signifient pas grand'chose, et qui d'ailleurs sont assez rares elles-mêmes, si l'on cherche seulement des textes qui marquent des connaissances précises et un effort vers la justice, il semble qu'on n'en puisse rassembler qu'un très petit nombre dans cette première moitié du XVIIIe siècle ; encore valent-ils surtout par la comparaison avec ceux qui les entourent.

Ici encore nous retrouvons Fontenelle avec son *Discours sur la nature de l'Eglogue* (1). Ce n'est pas qu'il soit indulgent pour les Idylles de Ronsard ; du moins il a pris la peine de les lire, il n'imite pas ses contemporains qui se bornent à citer ou à démarquer Boileau :

Tout le pastoral de ces *Eglogues* consiste à avoir appelé Henri II Henriot, Charles II Carlin, et Catherine de Médicis Catin. Il est vrai qu'il avoue lui-même qu'il n'a pas suivi les règles, mais il aurait mieux valu les suivre et éviter le ridicule que produit la disproportion du sujet et la forme de l'ouvrage.

Cinq ans plus tard, en 1747, un éditeur de Boileau écrit en note, au vers 72 de la satire III.

« Ronsard avait véritablement la sorte de génie qui fait le grand poète. Il y joignait une érudition assez vaste. Il s'était familiarisé avec les anciens et surtout avec les poètes grecs dont il savait fort bien la langue et dont il connaissait toutes les beautés.

Il est vrai que toute la suite, et la note est assez longue, est fort

1. Paris, 1742, p. 150.

dure pour Ronsard, mais enfin cette édition est contemporaine de la *Bibliothèque française* et l'éditeur de Boileau n'attribue pas comme Goujet à « l'ignorance, la faveur et d'aveugles caprices » le succès du poète.

Le même écrit, en marge du fameux passage de l'*Art poétique* :

La Censure comprise dans ces mots est un peu trop générale. Ce que l'auteur dit ensuite est juste. Ce ne fut qu'à l'égard du langage de la poésie française que Ronsard *réglant tout, brouilla tout.*

Quant on voit comment les contemporains répètent dévotement l'arrêt prononcé par le législateur du Parnasse, on est tenté de croire qu'il faut une certaine indépendance d'esprit pour oser proposer même une si légère restriction.

En 1752 l'abbé Joannet (1) reprend une idée de Chapelain, acceptée par quelques-uns au XVIIe siècle mais qui dut paraître, à cette date, une espèce de blasphème : il met — bien timidement — Malherbe au-dessous de son devancier :

Ronsard, le premier français qui ait travaillé avec quelque succès à l'imitation (des anciens) n'a peut-être pas un génie moins vif, moins grand que Pindare. Si ses métaphores outrées, ses expressions trop recherchées, ses épithètes multipliées sans goût ne rendaient pas son style dur et ampoulé, les rudesses de sa langue, quoique presque inintelligible de nos jours, n'empêcheraient pas qu'on ne lui marquât une place distinguée parmi les poètes lyriques dont la vivacité, la force et l'imagination ont fait le caractère.

Malherbe qui lui succéda eut peut-être moins de génie, etc...

Par une ironique bizarrerie, c'est chez les encyclopédistes, si injustes pour Ronsard, qu'il va se trouver un homme pour oser davantage, pour mettre Ronsard en parallèle avec Boileau et donner la palme au premier. C'est Marmontel qui, pour une fois, dans l'article *Anacréon*, eut la hardiesse — j'allais dire le courage — de louer deux pièces du vieux poète.

1. *Eléments de poésie française*, par l'abbé Joannet, pour la Compagnie des libraires. Voir t. III, chap. 8 ; De l'Ode.

Au nom de Ronsard, dit-il, on croit voir fuir les Grâces et surtout les Grâces anacréontiques. On va lire pourtant deux sonnets de ce Ronsard dont l'un me semble digne de Catulle et l'autre d'Anacréon.

Et il cite le sonnet :

Voici les bois que ma jeune Angelette, etc... » (Amours, I, 109. Blanchemain, t. I, p. 92).

Cette simplicité naïve ne vaut-elle pas ces tournures métaphysiques que le sentiment ne connut jamais ? Ne vaut-elle pas le reproche qu'un amant adresse à son cœur dans ce madrigal de Boileau. « Voici les lieux charmants, etc... »

C'est ici que le Misanthrope dirait :

> Ce n'est que jeux de mots, qu'affectation pure,
> Et ce n'est pas ainsi que parle la nature.

J'entends les zélateurs de Boileau s'écrier que je lui préfère Ronsard. Non, Messieurs ! Ronsard n'a fait ni le *Lutrin*, ni l'*Art poétique ;* mais il a fait un sonnet ou il y a du naturel, et Boileau a fait un madrigal où il n'y a que de l'esprit.

Ce même Ronsard a fait aussi une jolie ode anacréontique, et, comme elle n'est pas longue, je la transcris encore.

C'est l'odelette « Mignonne allons avoir si la rose... »

Est-ce Marmontel qui donna le signal ? Il faudrait avoir recueilli plus de textes pour le dire ; cependant il semble bien que dans les trente dernières années du XVIIIe siècle quelque chose fasse pressentir la prochaine résurrection de Ronsard. Il y avait bien longtemps qu'on n'avait cité de vers du poète, surtout pour les louer ; en 1772 Sabatier de Castres (1) va suivre cet exemple. A la vérité le choix ne sera pas fort heureux, mais il cite et il ne cite pas pour railler ; c'est déjà quelque chose et c'est peut-être un signe des temps.

1. *Les Trois Siècles de la littérature française ou Tableau de l'esprit de nos écrivains depuis François Ier jusqu'en 1779, par ordre alphabétique*, par M. l'abbé S... de Castres. Quatrième édition, corrigée et augmentée considérablement. La Haye, 1779.

L'auteur des « *Trois Siècles de la Littérature française* » paraît avoir deux mauvaises habitudes : la première c'est de prendre son bien où il le trouve, et la seconde est de ne pas épargner les épigrammes à ses contemporains. Il faut donc commencer par retrancher de son article *Ronsard* ce qu'il copie chez Goujet et ailleurs, et ce qui n'a d'autre but que d'être désagréable à certain personnage désigné par d'assez transparentes allusions. Laissons donc de côté ceci :

Faut-il s'étonner que la tête ait tourné à Ronsard ? Dès lors il regarda le Parnasse comme un pays de conquête, où il pouvait établir son autorité comme il avait établi sa fortune.

Retranchons également ces gentillesses adressées, en passant, à Voltaire :

L'envie de dominer les esprits de son temps, de devenir le législateur du Parnasse, *prétention absurde qui ne manque pas d'exemples actuels*, le jeta dans le galimatias...

Cette Pléiade dont il se dit l'astre dominant, *genre de folie si ordinaire aux distributeurs de rangs, qu'ils ne manquent jamais de se donner le premier.*

Au reste sa *Franciade* est un exemple de *l'excès de platitude où peut tomber un homme qui s'exerce dans tous les genres, sans consulter celui qui lui est véritablement propre.*

Tout cela mis à part, il reste encore beaucoup de sévérité, beaucoup d'injustice à l'égard de Ronsard, mais aussi quelques lignes dans lesquelles on entend comme une protestation contre le mépris de la génération précédente. L'article commence ainsi :

Poète trop célébré de son temps et *trop méprisé dans le nôtre...*

On trouve dans ses ouvrages une verve qui étonne et des traits d'esprit qui, revêtus d'expressions moins baroques, feraient honneur aux meilleurs poètes de ce siècle...

Après un long réquisitoire à peu près copié dans Goujet on lit :

Malgré tous ces travers, il faut convenir que Ronsard n'a pas peu contribué à l'avancement de la poésie parmi nous.

Il est des premiers de nos poètes qui aient composé des Odes.

N'insistons pas trop : c'est du Mervesin mal demarqué. Mais voici qui est plus intéressant et, semble-t il, plus personnel :

Plusieurs morceaux de ses poésies n'ont pas encore perdu leur agrément. Telle est l'épitre qu'il adresse au cardinal de Lorraine, où l'on trouve ces vers très sensés :

Il ne faut pas toujours languir embesogné, etc...

Après avoir cité douze vers de cette épître, Sabatier de Castres conclut ainsi :

Ronsard, pour le peindre en deux mots, avait les principales qualités qui font les grands poètes, la force et le brillant de l'imagination, la fécondité de l'esprit, les agréments de la fiction, cette invention heureuse, l'âme de la Poésie. Il avait en même temps les défauts qui égarent et défigurent les plus grands talents : point de discernement, point de goût.

Sans doute ces lignes semblent bien avoir été copiées quelque part, sans doute aussi la citation qui précède est d'un intérêt et d'une valeur médiocres ; pourtant si Sabatier copie quelqu'un ce serait plutôt Chapelain que Boileau ; et s'il choisit mal, c'est déjà beaucoup que d'affirmer qu'on peut trouver dans Ronsard autre chose qu'un jargon inintelligible. Evidemment il y a quelque chose de changé depuis le recueil de Le Fort de la Morinière.

A la veille de la Révolution, on sentait vaguement que le prétendu jargon de Ronsard avait peut-être servi les progrès de la langue et de la poésie, que l'érudition indiscrète et pédante des *Amours* et de *la Franciade* avait enrichi notre patrimoine poétique et aidé au développement de notre littérature, favorisé sa floraison puissante dans l'âge suivant. On ne dit plus avec La Bruyère que Ronsard a retardé la langue sur le chemin de la perfection et l'a exposée à la manquer,

on ne lui concède plus, uniquement et comme à regret, le mérite d'avoir introduit un ou deux genres nouveaux. Un Dijonnais, Rigoley de Juvigny, accuse encore en 1787 Ronsard d'avoir rendu notre langue « inintelligible et ridicule » en voulant la rendre plus harmonieuse ; mais cinq pages plus loin il reconnaît que les tentatives de la Pléiade eurent les plus heureux effets :

Les efforts de Ronsard, ses métaphores hardies et outrées, ses vers ronflants et bizarres, formé de mots moitié grecs, latins et français, accoutumaient du moins l'oreille à une certaine cadence, inconnue jusqu'alors... La poésie s'enrichissait des heureux larcins qu'elle faisait aux muses antiques et s'embellissait tous les jours de leurs grâces naïves. Elle épurait, elle ennoblissait, elle adoucissait insensiblement la langue. Une foule de poètes, auxquels le monarque ne dédaignait pas de se joindre, annonçait sous l'emblême d'une constellation céleste la gloire prochaine de leurs successeurs (1).

C'est vers cette époque sans doute que Chénier (2) composait son *Hymme à la France* qui offre avec l'*Eglogue* de Ronsard des ressemblances que ne paraît pas expliquer une commune imitation de Virgile. L'invocation du début :

France ! ô belle contrée ! ô terre généreuse !

n'est pas dans les *Géorgiques* ; on lit au contraire dans Ronsard :

O bienheureuse France ! abondante et fertile !

Le vers :

Hic ver assiduum atque alienis mensibus œstas

avait été ainsi paraphrasé par Ronsard :

Aussi le chaud extrême et la poignante glace
Ne corrompt point ton air ;

Ce qui rappelle de bien près Chénier :

1. *De la décadence des lettres et des mœurs depuis les Grecs et les Romains jusqu'à nos jours*, par M. Rigoley de Juvigny, conseiller honoraire au Parlement de Metz, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles Lettres de Dijon. Paris. Mérigot Jeune, 1787.
2. Blanchemain, IV, p. 30.

Tu ne sens point du nord les glaçantes horreurs
Le midi de ses feux t'épargne les horreurs.

Un peu plus loin ces vers :

Provence où l'abondance pleine
De sillon en sillon fertile se conduit
Portant sa riche corne enceinte de beau fruit,

n'auraient-ils pas inspiré ceux-ci :

La Provence odorante et de Zéphire aimée
Respire sur les mers une haleine embaumée,
Au bord des flots couvrant, délicieux trésor,
L'orange et le citron de leur tunique d'or.

Cette Provence « aimée de Zéphire » me paraît à tout le moins bien plus du goût de Ronsard que du goût de Malherbe ; j'en dirai autant de cette périphrase hardie, plus hardie qu'heureuse peut-être, pour désigner le canal des Deux-Mers :

Dirai-je ces canaux, ces montagnes percées
Pour joindre au pied des monts l'une et l'autre Thétis.

Pour rester indifférent au XVIe siècle, et à Ronsard en particulier, il faudrait que Chénier, ce demi-hellène, n'eût jamais entendu prononcer son nom. Or on a vu qu'à ce moment la gloire de Ronsard paraissait vouloir revivre, on ne traitait plus le poète comme une trentaine d'années plus tôt. C'est un événement auquel il m'est difficile d'admettre que Chénier soit demeuré étranger. Je croirais volontiers que Malherbe n'a pas été son seul maître, qu'il a connu, lu et imité Ronsard.

Quoi qu'il en soit sur ce point, on peut affirmer que l'attention du public revint à cette époque au poète de Cassandre et d'Hélène : c'est La Harpe qui nous l'apprend et cette constatation le met de si méchante humeur qu'il n'a certainement pas exagéré (1).

« Qui le croirait, si des ouvrages qui ont fait du bruit un moment ne

1. *Lycée*, t. IV, chap. I.

l'attestaient pas, que Ronsard ait été sur le point de redevenir le législateur de notre poésie, après les Racine et les Boileau et qu'on ait presque érigé en système l'ignorance la plus honteuse du rythme de notre versification?... On s'est mis à multiplier les enjambements, à hacher le vers de toutes les manières, à lui donner un air étranger en voulant le faire paraître neuf, à chercher les vieux mots, quand ceux qui sont en usage valent mieux, à faire ce que n'eût pas osé Chapelain : un hémistiche entier d'un adverbe de six syllabes, et tout cet amas de prose brisée et martelée, de locutions barbares, de constructions forcées, s'est appelé pendant quelque temps « du *mouvement*, de *l'effet*, de la *variété*, de la *physionomie* » et ces sublimes découvertes du dix-huitième siècle n'étaient pas tout à fait renouvelées des Grecs, mais du siècle de Ronsard.

Pourtant, quelque dépit qu'il en ait, La Harpe est entraîné lui aussi par le courant : bien qu'il le fasse de la plus mauvaise grâce du monde, ne laissant passer aucune occasion de critiquer et d'agiter sa férule, il est bien obligé de reconnaître chez Ronsard des qualités que ses fidèles défenseurs ne songeaient pas jadis à faire remarquer :

On peut le louer... d'avoir trouvé des constructions poétiques, des césures qui varient le nombre du vers alexandrin, par exemple dans cet endroit où il dit de la fortune :

Elle allaite un chacun d'espérance, et pourtant
Sans être contenté chacun s'en va content.

L'antithèse du second vers, quoique assez ingénieuse, n'est qu'une espèce de jeu de mots. *Un chacun* n'est pas du style noble et le premier hémistiche offre à l'oreille un son équivoque. Mais ce mot *d'espérance* formant la césure au cinquième pied coupe le vers de manière à former une suspension qui a un effet analogue à l'idée de l'espérance. Ronsard a connu aussi l'usage des phrases d'opposition et d'interposition, autre espèce de variété dans le rythme. Il dit en parlant du siècle d'or :

Les champs n'étaient bornés et la terre commune
Sans semer ni planter, — bonne mère, — apportait
Le fruit qui de soi-même heureusement sortait.

Bonne mère, placé là par interposition, est d'un effet agréable.

L'ambition, l'erreur, la guerre et le discord
Par les peuples courant — images de la mort...

Le premier hémistiche du second vers est plat, mais cette opposition, *image de la mort*, le termine noblement.

... L'abus qu'il a fait des figures est tel que l'on a oublié qu'il s'en sert de temps en temps avec une hardiesse poétique, que l'on ne connaissait pas avant lui.

Oisives dans les champs se rouillaient les charrues.

Ce vers est beau, et l'on a remarqué, sans doute, les *charrues oisives :* c'est là vraiment de la poésie.

Le revirement du goût public est indiqué par la curieuse retouche apportée à un ouvrage de 1773, réédité en 1798 et en 1808 : la *Bibliothèque d'un Homme de Goût* (1). On trouve dans le Tome I des deux premières éditions ces lignes qui veulent évidemment être spirituelles (2) :

De tous ces lyriques on ne se souvient que de Ronsard, *encore ce souvenir rappelle beaucoup de ridicule. Ce poète, trouvant sa langue peu riche en expressions nobles et en grandes images, la surchargea de latinismes et d'hellénismes. Ce mélange de mots grecs et latins avec le jargon barbare qu'on parlait alors produisit des sons aussi aigres que ceux dont les onagres font retentir les montagnes des Pyrénées.*

Mais dans l'édition de 1808, entièrement refondue, corrigée et augmentée par A. A. Barbier et N.L.M. Desessarts (3) tout le passage souligné a été supprimé et les auteurs ont mis à la place (sans le dire bien entendu) ce que l'abbé Joannet écrivit en 1752 : « le poète, le premier de notre nation qui ait travaillé, etc... » Le temps était passé, apparemment, des plaisanteries faciles et des exécutions sommaires : on redevenait peu à peu moins injuste et plus clairvoyant.

1. *Bibliothèque d'un homme de goût ou avis sur le choix des meilleurs livres écrits en notre langue sur tous les genres de sciences et de littérature*, par L. M. D. V. Bibliothécaire de Mgr le Duc de ***. Amsterdam, 1788, (T. I. p. 188.)
2. P. 188 (1773) et 152 (1798).
3. T. II, p. 294.

Ronsard avait été admis à nouveau aux honneurs de la citation ; il lui restait à reprendre sa place dans les anthologies. Depuis le commencement du siècle jusqu'à l'apparition du livre de Sainte-Beuve, deux recueils importants firent une place honorable en somme au poète. Le premier, « Poètes du second ordre précédé d'un choix des vieux poètes français », 4 volumes in-18, parut en 1818. Ronsard y est représenté par 21 pièces, occupant 23 pages. Il est vrai que Malherbe en occupe 49, mais à cette exception près Ronsard est parmi les mieux traités. Voici la liste de ces pièces :

Sonnets pour Astrée VII	Blanchemain	Au mois d'Avril quand l'an se renouvelle
	T. I, page 269	
Sonnets pour Astrée, n° 14	page 273	A mon retour (hé je m'en désespère)
Sonnets pour Hélène I, 44	page 305	Comme une belle fleur assise entre les fleurs
Sonnets pour Hélène II, 66	page 353	Il ne faut s'ébahir, disaient ces bons vieillards
Pièces retranchées, n° 7	page 392	Le seul penser qui me fait devenir
Pièces retranchées, n° 17	page 397	Je vous envoie un bouquet que ma main
id.	page 434	L'amour oiseau (Stances)
Odes retranchées	T. II, page 419	Aux mouches à miel
id.	page 420	Au rossignol
Odes I, n° 17	page 117	Mignonne allons voir si la rose
Odes IV, n° 9	page 259	Quand je suis vingt ou trente mois
Odes IV, n° 11	page 268	Ma douce Jouvence est passée
Odes IV, n° 23	page 285	Les Muses lièrent un jour
Odes IV, n° 24	T. II, page 286	Pourtant si j'ai le chef plus blanc
Odes V, n° 22	page 360	La belle Vénus un jour
Odes V, n° 24	page 365	Cependant que ce beau mois
Elégies XXX	T. IV, page 347	A la forêt de Gastine (Elégie)
	T. VII, page 276	Epitaphe du seigneur de Quélus
	page 246	— — de Maugiron
	page 247	— d'Albert joueur de luth du roi François Ier
		Trad. d'une épigramme sur la génisse de Myron

Le choix est moins étroit déjà que celui de Fontenelle et il est tout différent. L'auteur a puisé, semble-t-il, aux sources ; il n'a pas copié un recueil antérieur. Les poésies galantes tiennent moins de place et les odelettes ne sont pas autant sacrifiées ; il semble que l'on commence à comprendre que la qualité principale de Ronsard c'est le lyrisme.

Le second recueil parut en 1824 presque à la veille du *XVIe Siècle* de Sainte-Beuve. Il ne contient guère que vingt-trois pièces de Ronsard, mais elles sont peut-être mieux choisies pour donner une idée d'ensemble de l'œuvre. Si le discours préliminaire redite une fois de plus les vieilles accusations du XVIIe et surtout du XVIIIe siècle, et déclare que Ronsard, (1) « précipité de la gloire où il s'était placé lui-même, tomba dans un *juste* mépris » ; en revanche, la notice placée en tête des extraits dit plus justement, et sans copier cette fois Boileau ni personne :

> La brillante réputation dont Ronsard avait joui pendant sa vie ne fut pas de longue durée : dans le siècle suivant, il fut aussi décrié qu'il avait été admiré. N'y avait-il pas exagération de part et d'autre ? »

L'auteur semble convaincu déjà que le procès de Ronsard est à réviser. Et voici les pièces qu'il apporte pour juger le poète sur nouveaux frais. Certes le choix ne vaut pas celui de Sainte-Beuve : il paraît cependant assez bien compris pour apprécier impartialement.

	Blanchemain	*Promesse* : Un soir que je dormais, donnant repos à l'âme
Odes IV, n° 25	T. II, page 286	*Ode* : La terre les eaux va buvant.
Sonnets pour Hélène II, 66	T. I, page 353	*Sonnet* : Il ne faut s'ébahir, disaient ces bons vieillards.
		Pour la fin d'une comédie : Ici la comédie apparaît un exemple
		Hymne de l'éternité : Tourmenté d'Apollon...
Sonnets pour Astrée, n° 7	T. I, page 269	*Sonnet* : Au mois d'avril quand l'an se renouvelle.
Odes V, n° 17	T. II, page 355	*Ode* : Mon neveu suit la vertu...
Amours I, n° 95	T. I, page 55	*Sonnet* : Prends cette rose aimable comme toi.
Odes IV, n° 32	T. II, page 291	*Ode* : Versons ces roses en ce vin.
Amours I, n° 1	T. I, page 1	*Sonnet* : Qui voudra *savoir comme amour* me surmonte (Blanchemain : *Voir comme un Dieu*)
Odes IV, n° 11	T. II, page 268	*Ode* : Adieu ma lyre, adieu fillettes.
		Au roi Henri II : Sire quiconque soit...

1. T. I, p. XXII.

Pièces retranchées, n° 17	T. I, page 397	*Sonnet* : Je vous envoie un bouquet.
Odes retranchées	T. II, page 435	*Ode* à René Durvoy : Ouvrez, filles de Mémoire (1)
Odes III, n. 4	T. II, page 190	*Ode à Mgr le duc d'Orléans* : Charles tu portes le nom...
	T. VII, page 241	*Epitaphe de Nicolas Vergèce* : Crète m'a fait...
		Sonnet : contre un envieux : De soins mordants...
Amours II, n° 64	T. I, page 213	*Sonnet* : Amour voyant du ciel...
	T. VII, page 33	*Discours* : Institution pour l'adolescence de Charles IX.
Sonnets pour Hélène II, n° 8	T. I, page 321	*Sonnet* : Je plante en ta faveur cet arbre de Cybèle
Odes retranchées	T. II, page 435	*Ode* : Lorsque Bacchus entre chez moi
		Madrigal au roi Charles IX : Quand coup sur coup...
Amours II, 2e partie, n° 13	T. I, page 248	*Sonnet* : Epitaphe de Marie : Ci reposent les os...

IV. — *Conclusion.*

Tels sont les passages que j'ai pu recueillir sur les sentiments du XVIIe et du XVIIIe siècles à l'égard de Ronsard. Les ressources très limitées dont j'ai pu disposer m'ont contraint à laisser dans ce travail de grandes lacunes. J'en signalerai deux : je n'ai pas pu consulter à la Bibliothèque Nationale la Bibliographie des anthologies françaises récemment achevée par M. Frédéric Lachèvre ; je n'ai pas pu découvrir ces ouvrages éphémères dont parle La Harpe, qui accusaient un retour à la poétique de Ronsard. Tels qu'ils sont cepen-

1. Cette ode offre de nombreuses différences avec le texte de l'édition Blanchemain. Les sept premières strophes données par Blanchemain sont supprimées et remplacées par celles-ci.

Ouvrez, filles de Mémoire
Tous vos trésors devant moi :
D'une guirlande de gloire
Je veux couronner Durvoy.

Ce qui rappelle assez la stroph 4 de l'édition Blanchemain. Les deux strophes qui suivent, l'avant dernière et la dernière offrant également des variantes. D'une manière générale les auteurs de morceaux choisis semblent avoir pris d'assez nombreuses libertés avec le texte de Ronsard. Je ne sais si un collationnement de ces extraits ne donnerait pas de curieuses indications sur le goût — ou l'absence de goût — de ces faiseurs de morceaux choisis.

dant, les résultats de ma recherche m'ont paru autoriser certaines hypothèses, qu'il faudrait toutefois — cela va sans dire — ne formuler qu'avec beaucoup de circonspection, en multipliant les « peut-être » et les « il semble que ».

La gloire de Ronsard ne me paraît pas s'être eclipsée brusquement et être ressuscitée de même. Elle a suivi, comme dirait un mathématicien, une courbe qui passe par un minimum.

Ce minimum semble devoir être placé vers le milieu du XVIIIe siècle : jusque là c'est la décadence qui s'accentue d'un mouvement continu et, si l'on veut, accéléré. La renaissance se fait progressivement, mais peut-être avec plus de rapidité qu'on ne pense : au moment de la Révolution la critique semble être revenue de bien des erreurs sur le compte de Ronsard.

Pendant tout le XVIIe siècle Ronsard a conservé quelques défenseurs, parmi les précieux d'abord, parmi les modernes ensuite ; des adversaires des précieux et des modernes semblent même avoir été à son égard plus équitables et plus modérés que Boileau.

Peut-on de même découvrir sous quelle influence la gloire de Ronsard commence à se relever ? Ici les textes sont vraiment trop peu nombreux. Il est peut-être cependant une coïncidence qui mérite d'être remarquée : c'est en 1763 que Marmontel cite deux poèmes de Ronsard dans *l'Encyclopédie* ; or la *Nouvelle Héloïse* et l'*Emile* viennent de paraître, et justement Marmontel louera dans les vers cités la *simplicité naïve*, le *naturel* ; plus tard Rigoley de Juvigny se félicite de ce que grâce à la Pléiade la poésie française s'est enrichie des *grâces naïves* des muses antiques. Ne faudrait-il pas voir dans ce revirement une conséquence curieuse de l'influence de Jean-Jacques ? Ceci soit dit, bien entendu, avec plus de réserve que tout le reste. Enfin le comte de Caylus meurt en 1765, l'*Anacharsis* paraît en 1788 ; c'est une époque assez vivante pour l'archéogie grecque : ce retour à la véritable antiquité n'aurait-il pas également aidé à la résurrection de Ronsard ? Telles sont les questions

auxquelles on pourrait peut-être répondre si l'on achevait le dépouillement dont j'ai donné une esquisse bien sommaire, je le confesse, et bien imparfaite.

FUCHS
Professeur de l'Université

Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540

Les origines du collège de la Trinité à Lyon, aujourd'hui le lycée Ampère, ne peuvent être séparées des débuts de la Renaissance en cette ville. Si l'on peut se fier aux accusations de deux hommes très estimés au XVIe siècle, le jésuite Perpinien et l'historien Claude de Rubys, c'est ce petit collège qui a amené dans le milieu lyonnais non seulement la Renaissance mais encore la Réforme. Au mois de février 1566, le père Perpinien dans une lettre à un de ses amis s'exprime de la façon suivante au sujet du collège de la Trinité où les Jésuites venaient de s'installer : « In hoc gymnasio, dit-il, primum haeresem natam esse dicunt : hinc pestem illam ad reliquium civitatis corpus permanasse (1). »

De Rubys exprime à peu près la même opinion dans son *Histoire veritable de Lyon* (2). Après avoir parlé de l'assassinat du principal Anceau, qui avait professé au collège de la Trinité de 1532 à 1561, il ajoute que le professeur « avoit quelques lettres humaines,

1. « Petri Joannis Perpiniani Soc. Iesu aliquot epistolae... Parisiis, Apud Viduam Claudii Thiboust », 1583, in-8^t, p. 134.
2. Lyon, 1604, in-fol., p. 389.

mais qu'il sentoit mal de la foi », car « c'estoit luy qui avoit semée l'hérésie à Lyon ».

Quelque sujet pourtant qu'on eût de faire ces accusations, nous savons bien qu'en 1527, c'est-à-dire au moment de l'établissement du collège de la Trinité, l'humanisme ne s'était pas encore introduit à Lyon. Mais à partir de cette date, sous l'influence de trois hommes illustres, le médecin Symphorien Champier, Claude de Bellièvre, et le cardinal de Rohan — lui aussi, tant soit peu humaniste — sous l'influence de ces hommes on fit venir, de toutes les parties de la France, des humanistes plus ou moins connus. Et ce n'est pas seulement l'esprit libéral des échevins de Lyon qui les attira vers cette ville, c'est aussi le besoin de gagner leur vie. Lyon, séjour de beaucoup de riches commerçants français et étrangers, abri de tant d'imprimeurs envoyant leurs livres dans les pays les plus reculés, endroit où l'on pouvait trouver la subsistance et jouir en même temps de la liberté de penser, Lyon, en un mot, s'offrait comme un paradis terrestre aux yeux des malheureux savants. Et lorsqu'on leur apprit que les échevins de la ville avaient fondé un collège, ils ne se firent pas prier pour aller y porter leur enseignement et jouir de la liberté intellectuelle.

Au début du XVIe siècle, il n'y avait à Lyon aucune école avancée où l'élève pût se préparer à suivre les cours universitaires. Or les citoyens riches étaient obligés d'envoyer leurs enfants à Paris, Toulouse ou Bourges, où il y avait des écoles florissantes. C'était ensuite à quelque université italienne qu'on les envoyait pour terminer leurs études (1). Quoi qu'on en dise, le voyage en Italie n'était pas très difficile à cette époque — peut-être même était-il plus facile qu'aujourd'hui — mais, à tout prendre, les frais étaient encore considérables. Un père possédant un bien modeste ne pouvait penser à envoyer son fils à l'étranger.

1. Voir Picot. *Les Français à l'Université de Ferrare au XVe et au XVIe siècles*, dans le *Journal des Savants*, février-mars, 1902, etc.

Voilà pourquoi quelques philanthropes conçurent l'idée d'établir une école où l'on instruirait les enfants des bourgeois aussi bien que ceux des pauvres qui jusqu'alors n'avaient reçu aucune instruction. On voulut même y donner l'instruction gratuite à ceux-ci à l'instar des Confrères de la Trinité qui avaient fondé une petite école dans ce but. Ainsi avec l'argent qui passait à l'étranger, on pouvait faire une œuvre charitable à Lyon. Les échevins firent donc en 1527, un traité avec la Confrérie de la Trinité par lequel cette Confrérie céda à la ville pour l'usage de l'école qu'on voulait établir les bâtiments qu'elle possédait à la rue Neuve

Quelle place a donc occupée cette Confrérie dans le progrès des études à Lyon? L'infatigable M. Guigue, qui a fait des recherches très étendues sur l'histoire de cette Confrérie, nous apprend qu'elle fut fondée en l'an 1300 (1). Six ans plus tard, elle comptait déjà plus de cinq cents membres dont le nombre augmenta toujours pendant le courant du siècle suivant. De sorte que, vers la fin du xve siècle, elle en avait plus de dix-sept cents. Mais ce qu'il y avait de plus à louer chez eux, c'était que les plus riches s'occupaient toujours de l'état de ceux de leurs confrères qui avaient éprouvé des malheurs. Pourtant cela ne les empêcha pas de faire des largesses à la Confrérie. Par suite de leur générosité elle possédait en 1493 « un grand tènement de maisons, granges et jardins en la rue Neuve » pour lequel elle touchait un loyer annuel de quatre-vingts livres tournois (2). Elle possédait aussi une chapelle au coin du cimetière Saint-Nizier, dans laquelle ses membres se réunissaient depuis bien des années (3).

Mais ces philanthropes n'en restèrent pas là. Comme nous l'avons dit plus haut, il n'y avait à Lyon au début du xvie siècle que

1. *Le Livre des Confrères de la Trinité de Lyon* (1306-1792)... par Georges Guigue, Lyon, 1898.
2. Guigue, *op. cit.*, p. xx.
3. Charvet. *Le Collège de la Trinité* dans les *Mémoires de la Société litt. etc., de Lyon*, 1874, p. 209.

de petites écoles particulières dirigées par des maîtres plus ou moins instruits (1). Soucieux de l'enseignement de leurs enfants ainsi que de celui des enfants de leurs confrères qui n'avaient pas de quoi payer les droits d'inscription dans ces écoles, les membres de la Confrérie résolurent, en 1519, de fonder une école pour obvier à ce grand défaut (2).

Il y en avait de fort bonnes à Paris ; pourquoi n'en avoir pas à Lyon ? D'ailleurs ces confrères trouvèrent que c'était une « chose fort dangereuse et néanmoins de grande dépense et de peu de profit d'envoyer les jeunes enfans loin des universités fameuses, devant qu'ils soient accompagnés d'un mûr et bien assuré jugement en tout ce que peut porter leur âge et leur état d'acquérir » (3). Par conséquent, les membres de cette Confrérie, visant ce but louable, « d'une pareille affection et volonté du bien public auroient dressé et mys sus ung petit collège soubz le nom et le tiltre de la Saincte Trinité, situé en la rue Neufve lez le Rosne, pour illec estre façonnée et instruicte leur postérité qui debvoit succéder à leurs biens et estatz pour l'avancement de leur chose publicque » (4).

Ce dessein une fois accompli, l'école ne tarda pas à fleurir. Les enfants riches devaient payer une somme insignifiante tandis que les pauvres étaient reçus à titre gratuit. Les élèves firent tant de progrès que toute la ville commença à s'intéresser à cette école. On chercha même à y faire entrer des enfants dont les pères n'étaient pas de la Confrérie. Les échevins s'en occupèrent. Ils offrirent de partager les frais de l'enseignement si les confrères voulaient bien faire instruire d'autres enfants que les leurs.

1. Charvet (*op. cit.*, p. 211) cite les noms suivants : Pierre André, maître d'école, rue Confort, 1493 (*Arch. Com. de Lyon*, CC, 12) ; Henri Baluffin, maître d'école, 1499 (CC. 107) ; Jehan de l'Orme, maître d'école, rue Saint-Barthélémy, de 1503 à 1516 (CC, 114, 120, 126 et 131) ; Guill, Ramèze, maître d'école, rue de la Bombarde, 1509 (Péricaud), etc.
2. Guigue, *op. cit.*, p. XVI, note 2.
3. *Arch. com. de Lyon*, BB 87, ff. 19. Document daté du 14 septembre 1567.
4. *Ibid.*

Pour cela, ils consentirent à allouer 400 livres tournois (1). Mais le nombre des élèves avaient tellement augmenté que la Confrérie fut d'avis que l'école réussirait « trop myeulx ès mains du Consulat ». De sorte qu'il fut décidé d'entrer en pourparlers avec les échevins afin d'apprendre si la Ville voulait se charger de la direction financière d'une école si florissante.

Ce qu'il en advint, ce fut le traité du 21 juillet 1527, par lequel les courriers de la Confrérie livrèrent à la ville, non seulement leur école, mais encore les « granges appartenans à la dite Confrérie assizes sur le Rosne, en la rue Neuve, lesquelles ont esté longtemps et sont encores occupées par l'artillerye du roy » (2). Quant à leur école elle devait s'appeler désormais le « Collège de la Confrérie de la Trinité ». Les granges qui y appartenaient étaient réservées « pour le logeis des maistres régens, bachelliers et escolliers ».

Dans le cas où le collège « cesseroit ou seroit ailleurs transporté ou transmué », on devait remettre à la Confrérie les granges « avec toutes réparations et bastimens qui pour lors se trouveraient faicts et construicts ». De plus, s'il y avait des bâtiments dont on n'aurait pas besoin, ceux-là devaient être gardés pour l'usage des Confrères. Mais au cas contraire s'il advenait que le collège eût besoin de tous les bâtiments, « le tout y serait employé ».

Ce beau cadeau fut offert gratuitement à la ville sous trois conditions lesquelles ne font voir que l'intérêt soucieux et le bon cœur des braves confrères. D'abord, on exigea que les enfants et les clercs chantassent chaque soir avec les maîtres régents « ung *Salve Regina* perpétuellement, et *De Profundis* à l'intencion des corriers vivans et trespassez ». Le deuxième article prévoit le cas où l'on ferait une fondation au Collège, par don ou autrement, pour « fere nourrir et apprendre quelques povres enfans prins au grant hospital du pont du Rosne ou ailleurs ». Si le cas se présentait, le choix des enfants

1. *Arch. comm. de Lyon*.
2. Guigue, *op. cit.* pp. 40-41 ; Chavret, *op. cit.*, pp. 212-14.

appelés à jouir de ce bénéfice appartiendrait aux conseillers de la ville et aux courriers de la Confrérie, lesquels devraient faire « serment solempnel d'eslire les plus povres orphelins ou autres enffens lesquels ils cognoistront avoir plus grosse pityé, sans aucune affection, parenté ne affinité » (1). Ces deux articles devaient être gravés sur une pierre ou une plaque de cuivre et mis dans un endroit tel qu'ils seraient toujours exposés aux yeux du public.

Enfin, d'après le dernier article, s'il arrivait un procès suscité par quelque confrère n'approuvant pas cette libéralité de la part des courriers, les Conseillers seraient obligés de « prendre les procès en main et relever de tous dommages et intérestz les susditz courriers. »

Ce contrat fut passé le dimanche, 21 juillet 1527, dans l'Hôtel-Dieu « du pont du Rosne » en présence de Humbert Gimbre, ancien conseiller, Jacques Fenoil, Pierre Chapellain, médecin, et Pierre Manissier.

Mais malgré le passage de ce contrat les courriers ne laissèrent pas de montrer un vif intérêt dans le développement du collège. D'abord, on trouva qu'il y avait beaucoup de réparations à faire aux granges avant que l'on pût y installer les élèves. Par exemple, le conduit qui amenait l'eau de la fontaine de Saint-Juste s'était rompu. La Confrérie se chargea de le reconstruire parce qu'il « avait été fait jadis de leurs denyers » (2).

1. Comme d'autres exemples de la munificence des Lyonnais au XVIe siècle, on pourrait nommer l'hôpital de Charité fondé par de Vauzelles et les quêtes nombreuses organisées pendant les pestes pour le secours des malheureux.

Les échevins nommés dans ce document sont Pierre Chavet, docteur, Claude Paquelet, André Peiron, Esme de la Porte, Claude Trie, Simon Court, André du Peirat (parent, sans doute, de Jean du Peyrat) et Guillaume Juge ; et les courriers, Guyot Henry, Nicolas de Véri, Pierre Regnault, Anthoyne Esmonnet, Michel Bertaud, André de Lerben, Girardin Cathelen et Jehan Roche.

2. Guigue, *op. cit.*, p. 42. C'était après l'élection des courriers pour l'année 1527, car André de Lerben, Girardin Cathelen, et Jehan Roche, nommée dans le contrat du 21 juillet, sont remplacés par Gabriel Milhot Claude Milhet et Estienne Turquet. La réparation de ce pavé coûta « trois vings dix-huit livres tornoyses. »

Les échevins, de leur part, commencèrent à relever les tours et à réparer les bâtiments nécessaires. Ces travaux durèrent toute la première année scolaire. On y dépensa plus de 580 livres, somme assez importante pour cette époque (1). En même temps, on s'occupait de trouver un principal et des maîtres qui devaient être chargés de l'enseignement.

Le premier principal, nommé en 1527, fut Guillaume Durand, très connu par son savoir. Il naquit à Lyon vers l'an 1470. Dans un huitain latin, publié en 1538, Gilbert Ducher nous apprend que ce maître avait beaucoup souffert de la misère pendant sa jeunesse. Le jeune poète le plaint de la façon suivante :

Ardua si spectet ualidis tua dextera pennis,
Et sit compedibus uincta sinistra tibi :
Dextera nequicquam læua a impediente, laborat :
Nam leuis adnixum deprimit ipsa grauis.
Ingenio si sis, Durande, ad maxima nato,
Pauperies autem te malesuada premat :
Tardius ad celebrem possis adsurgere famam,
Quam mare testudo sanguine cassa bibat (2).

Dans une autre épigramme, Ducher compare son vieux maître à un pêcheur qui, au lieu d'attraper des poissons, retire de l'eau une tête humaine ; et n'ayant ni pioche ni sarcloir, il l'enterre de sa propre main. Voici comment le poète termine ce sixain :

Ecce tibi, effodiens multum sibi repperit aurum :
Ut, Durande, piis gratia nulla perit (3).

Après s'être démis de sa charge au collège de la Trinité où il ne passa qu'une année, Durand ne quitta pas Lyon. Il est très probable

1 *Arch. com. de Lyon*, CC 757. Les charpentiers et maçons sont payés à raison de 5 sous par jours ; les manœuvres à 4 sous. *Ibid.* CC 762, 1527-1528.

2. *Gilberti* | *Ducherii Vul* | *tonis Aquaper-* | *sani Epigramma-* | *ton Libri* | *Duo* | Lyon (Gryphe), 1538, in-8°, p. 10.

3. Ducher, *op. cit.*, p. 19.

qu'il prit la direction d'une des nombreuses écoles particulières qui s'étaient établies pendant les années suivantes.

Quoi qu'il en soit, nous savons que vers 1536, Dolet, qui s'occupait alors de ses commentaires sur la langue latine, s'adressa souvent à Durand, lorsqu'il était intrigué par des phrases compliquées. En reconnaissance de ce fait, Dolet lui adressa un huitain en 1538 (1).

Cette même année, Dolet livre à l'impression son *Cato christianus*. C'est dans ce petit volume que le malheureux imprimeur défend ses idées religieuses contre les attaques de ses ennemis. Son ami, le vieux Durand, ose mettre ses propres vers à la tête du volume. Et il n'hésite pas à employer des termes très francs :

Cessate, crepantes, invidia obtrectatores,
Cessate dicere Doletum relligione
Vacuum ; et ut religionis sit doctus doctor,
Hoc libro ab eo dicite, iniqui obtrectatores,
Hoc discite libro christiane vivere (2).

Avant la fin de l'année 1539, Dolet publia son histoire du règne de François Ier. Parmi ceux qui ont contribué par des vers à ce volume se trouvent Durand et ses amis, Raynier et Aneau, professeurs à la Trinité. Voici les vers du vieux pédagogue adressés *ad antiquos poetas graecos et latinos* :

1. *Stephani Doleti Galli Aurelii carminum libri quatuor*, Lyon, 1538, in-4°, p. 54. Voici ses vers adressés « *ad Gulielmum Durandum, de suis linguæ Latinae Commentariis.* »

Laboribus immensis sibi æternam gloriam
Pepererit Alcides, Cleoneum manu
Valida Leonem extinxerit : face contuderit
Hydram : atque Erymantheum perculerit claua aprum :
Canem trifaucem in astra uinctum abstraxerit
Laboris omnia plus uirilis nos ideo
Labore uicerit, aut laboris fructu ? Id id
Hæc hæc monimenta nostra labore plena probent.

2. *Cato Christianus*, Lyon, 1538, in-8, 38 pp. Cf. Christie, Dolet, 1880, p. 329.

Huc este, o Graii Vates : Huc este Latini.
Hic uestra dignum laude legetis Opius (1).

Mais c'est en 1542 que Durand publia l'ouvrage qui a joui d'une vogue remarquable au XVIe siècle. C'est le *Libellus de moribus in mensa servandis*, l'opuscule peu connu du bon moine Jean Sulpicius de Véroli. On a retouvé au XVIe siècle quatorze réimpressions de l'édition de Durand (2) : et il y en a eu d'autres sans doute que le temps a fait disparaître.

Dans la préface de cette édition qui porte la date du 1er août 1542, Durand nous informe qu'il cherchait partout un bon livre pour apprendre le savoir-vivre à ses jeunes élèves, *rudiori meæ juventuti* lorsqu'il tomba sur ce petit ouvrage, qu'il trouva admirablement adapté à son but. Quand même l'élève serait souillé d'une tache quelconque de rudesse — *quibus maculis deformatur*, nous dit-il — la lecture de ce volume suffit pour la faire disparaître — *ab ejus lectione deterrerent*. Cette préface, qui est adressée à Dolet, contient un éloge de sa presse. Le fait même que cette *juvenilis excitatio* est sortie de son imprimerie nous assure, d'après l'auteur, qu'elle mérite la lecture, car, demande-t-il, *quid a Doleto recipitur, quid editur nisi editione dignum* ? Ce qui augmente notre admiration pour le vieux pédagogue, c'est que ces mots hardis sont écrits au moment même de l'emprisonnement du malheureux Dolet. A l'égard de la traduction des distiques de Sulpicius, il suffit de dire qu'elle est très soignée. Durand les accompagne ensuite d'observations souvent très fines sur la latinité du moine (3).

La dernière mention que nous ayons de Durand se trouve dans l'épigramme que Charles Fontaine lui adressa en 1546. Fontaine, qui enseignait alors au collège de la Trinité, parle de l'ancien recteur de cette institution de la manière suivante :

1. *Francisci Valesii Gallorum Regis Fata*. Lyon, 1539, in-4, p. 78.
2. Pour la liste des réimpressions, voir Christie, *Et. Dolet*, 1880, p. 518, et Buisson, *Répertoire des Ouvrages pédagogiques au XVIe siècle*, 1886, p. 616.
3. Buisson, *Sebastien Castellion*, 1892, I, p. 18, etc.

Soit temps de chauld, ou de froidure,
Chacun va au monde endurant :
Mais sans souffrir chose en rien dure
Tu mérites à grand mesure
Estre cent fois cent ans durant (1).

Comme nous l'avons dit plus haut, Durand ne garda pas longtemps sa charge au collège de la Trinité. Il partit même avant la fin de sa première année, car le 6 mars 1528 le Consulat retint Jean Canappe pour « régenter les escoles et colleige de la Trinité » (2). Le mois suivant, le 21 avril, on lui alloue soixante livres pour « chacun an durans deux ans ». Canappe devait employer cette somme à l'ameublement du Collège et à s'acheter des « vivres » afin de « se mieulx préparer à frequenter la rectorie du Colleige » (3).

Canappe fut peut-être plus savant que Durand, car celui-ci était tout simplement pédagogue, tandis que celui-là était un médecin très érudit. Canappe a joué un rôle si intéressant dans la renaissance des études à Lyon qu'on devrait lui consacrer une notice biographique assez étendue. Il naquit vers le commencement du siècle à Paris où il passa sa jeunesse. De bonne heure il fut porté vers la médecine et lorsqu'il arriva à Lyon, peu avant sa nomination à la Trinité, il jouissait comme médecin d'une renommée considérable.

Au collège de la Trinité les choses allèrent bien sous sa direction surtout la première année. Le Consulat prit un vif intérêt à cette école naissante, et la Confrérie de la Trinité chercha à lui faire accorder les bâtiments qu'elle avait cédés au roi pour l'usage de l'artillerie (4).

1. *La* | *Fontaine* | *d'Amour* | , *con* | *tenant elegies, epi* | *stres et epi* | *grammes.* | *A Paris* | 1546 | Bibl. nat., Rés. Y^e 1609, fo. Pi. v^o. Il y a aussi des poésies de Guill. Durant dans *Le Puy du Souverain Amour*, Rouen, 1543, pet. in-8°. Est-ce le même personnage? Voir Picot, *Cat. de la Bibl. Rothschild*, I. pp. 542-3, n° 804.
2. *Actes Consulaires de Lyon*, BB. 49, f. 117.
3. *Ibid.* CC 757 (1527-8).
4. *Ibid.*

Malheureusement la Confrérie n'y réussit pas, car, le 9 novembre 1529, Canappe « baille requeste tendant affin se doulosant » de l'occupation des granges de la Trinité par l'artillerie du roi. Il se plaint de ce qu'il ne « peult exercer à son honneur la dite régence, ne bien instruyre les enfans tant à cause de ce qu'il n'y a place, que du grant bruit que l'on y fait en forgeant que autrement ». Ses élèves l'abandonnent, à cause du bruit et du « peu de lougis », pour d'autres écoles « levées nouvellement et autrement ». Ainsi il n'a pas « moien d'entretenir les bacheliers », et lui-même ne reçoit pas de quoi « vivre ne soy entretenir » (1).

Alors, pour remédier à ce mauvais état de choses, il prie le Consulat de leur donner, à lui et à ses bacheliers, « des gaiges souffisans pour eulx entretenir et vivre ». Ensuite le brave savant trouve qu'il serait à désirer de « mectre en liberté les escolliers qui vouldront aller audit colleige qu'ilz ne paieront rien ; et que par ce moyen la ville en vauldroit mieulx » (2). Mais le Consulat, au lieu de répondre tout de suite à sa prière, envoie trois échevins pour faire un rapport sur les choses dont il s'est plaint. Cinq jours plus tard, le 14 novembre, ce comité composé des sieurs Sala, Sanneton et du célèbre médecin Symphorien Champier, informe le Consulat que Canappe ne s'est pas plaint sans cause, car tant que l'on continuerait « la fonte de l'artillerie », il n'y aurait « ordre de résider audit lieu ». D'ailleurs Canappe, obligé pour cette raison de se retirer des bâtiments de la Trinité, avait loué à ses frais une maison dans la rue Boursuraube. Le comité trouve que cette maison est trop petite. A leur avis, on devrait prendre à louage un bâtiment voisin appartenant à Mlle de Varey, lequel est « fort propre pour lire ». Ensuite on appuie la prière de Canappe au sujet de l'enseignement gratuit des enfants de Lyon, « lesquels l'on est contrainct envoyer dehors pour estudier. » Selon le rapport de ce comité, on devrait donner « quel-

1. *Actes Consulaires*, BB 47, f° 73.
2. *Ibid.*

ques gaiges raisonnables » au régent et à ses trois bacheliers, « parmy ce qu'il ne praigne riens de salaire pour l'estude des enfans de ceste ville » (1).

La réponse des échevins à ce rapport ne se fait pas attendre. On voit bien que Canappe avait raison de se plaindre, car il aurait été impossible de continuer l'enseignement sans argent. Mais on ne saurait penser à abandonner le Collège — une telle action ferait « gros dommaige à la ville. » Alors mieux vaudrait « espargner quelque somme d'argent tous les ans pour quelque temps affin de l'entretenir ». Cet avis est appuyé par le fait que plusieurs villes donnent de « gros gaiges en semblable affaire, esquelles l'on pourrait prendre adviz ». Enfin s'il y avait un bon collège à Lyon, les habitants de la ville n'auraient pas lieu d'envoyer leurs enfants, « à gros fraiz », à Paris ou ailleurs, « desquelz », ajoutent les conseillers, « plusieurs, pour ce qu'ilz n'estoient tenuz en craincte par l'absence de leurs pères et parens, en proufitoient pour suivre mauvaises compagnies ou autrement discontinuer leurs estudes ». Quant aux pauvres qui n'avaient pas de quoi « paier tous les moys leur escollaige », les échevins trouvent qu'on devrait les exempter « de non riens paier », car de cette façon ils pourraient continuer leurs études et se faire « gens de bien qui serait plus le proufit du povre que du riche ».

Après avoir bien considéré toutes ces choses, le Consulat fut d'avis de louer la grange de Mlle de Varey, laquelle joignit le « tènement de Boursuraube ». Ensuite on résolut de garder Canappe comme régent et aussi trois bacheliers qui devaient lire « en l'art de gramaire, poésie et oratoire, et au cas bonnes doctrines, selon le degré des escolliers ».

A l'égard du traitement de ces maîtres, le Consulat demanda l'avis de Jean de Vauzelles et de Symphorien Champier, « entenduz

1. *Ibid.*, BB. 47, f° 78.

en telz affaires ». Après les voir consultés, on décida d'offrir à Canappe 100 livres par an au lieu de 60 livres « que premièrement luy furent accordez pour deux ans », par acte du 8 mars 1528. Mais désormais, il ne devait rien demander aux élèves. Puis il ne pouvait quitter le Collège sans l'avoir signifié aux échevins six mois auparavant. Les trois bacheliers devaient toucher chacun 50 livres par an, payables « par quartiers chacune année comme les officiers ordinaires de la ville ».

Toute cette affaire parut d'une telle importance aux échevins qu'ils ne voulurent en faire « la totelle résolution » sans l'avoir communiquée « aux notables et maistres des mestiers » à l'assemblée générale afin d'en avoir leur opinion (1).

Mais malgré les recommandations de Champier et de Vauzelles, deux humanistes qui firent tant pour le développement du goût littéraire à Lyon, les édiles de la ville ne s'occupèrent pas beaucoup du sort du collège de la Trinité après cette date. Le fait est qu'ils l'avaient tellement oublié que, le 10 janvier 1530, Canappe se vit obligé de porter plainte une seconde fois. Il dit au Consulat que ses élèves avaient malheureusement eu connaissance de ce qu'on avait promis de faire, et « soubz umbre duquel bruit », ils ne voulaient plus rien payer. On avait fini par lasser la patience du pauvre principal. Ses bacheliers lui demandaient toujours de l'argent et il n'en avait pas à leur donner. Enfin, outré de l'insouciance des conseillers, lui et ses bacheliers vinrent « rendre la clef » du collège, en disant franchement aux échevins qu'« ils ne régentiroient ni ne serviroient plus » (2).

Pour toute réponse, le Consulat rappela à Canappe que d'après les termes du contrat passé entre eux le 6 mars 1528, il devait régenter pendant deux ans. Il eut donc à servir jusqu'à Pâques. Or, comme il n'avait pas touché un sou de son traitement depuis le commen-

1. *Actes cons., ibid.*
2. *Actes consulaires*, BB. 49, f° 117.

cement de l'année scolaire, c'est-à-dire depuis le mois d'avril, on lui « bailla 45 livres pour troys quartiers escheuz à Noël dernier passé » (1). Les 15 livres qui restaient de son traitement lui seraient payées à Pâques, s'il voulait garder la régence jusqu'à ce temps-là. Ne pouvant refuser l'offre du Consulat, Canappe consentit à rester jusqu'à la fin de son terme. On manda aussi le paiement de 100 sols au bachelier Michel Vyard, « pour ce qu'il se faisoit ouyr s'en vouloir aller » (2).

Après avoir promis d'augmenter le traitement de Canappe et de ses régents, les échevins n'y pensèrent plus. Canappe leur adressa dans la suite plusieurs requêtes et plaintes, mais sans résultat. Il finit donc par se lasser de cette insouciance de la part des échevins et à Pâques 1530, dès qu'il eut touché son traitement, il s'absenta du collège pour de bon.

Par le départ de Canappe, le collège perdit un maître très savant. Comme son prédécesseur Durand, il resta aussi à Lyon où dans la suite il se consacra à la science et à la littérature.

Même à la Trinité, ses travaux nombreux ne l'empêchaient pas de s'intéresser à la littérature. En 1529 Antoine Champier publia la seconde édition du *Petit livre de l'antiquité, origine, et noblesse de la très antique cité de Lyon*, dont l'auteur était son père, le célèbre médecin et humaniste, Symphorien Champier. A la fin de ce petit volume se trouve une épître de Canappe (Canaperius), adressée à Antoine Champier. Dans cette épître, qui est datée du 17 janvier 1529, Canappe se réjouit de voir ce livre plus correctement imprimé qu'il ne l'avait été d'abord (*fideliore praelo excussum longe aliud quam erat videbitur*). Ensuite il fait l'éloge de l'auteur ; et il conseille à Antoine d'imiter l'exemple de son père, *cujus nominis authoritate ac splendore*, lui dit-il, *excitari debet ingenuo indoles tua*.

1. *Actes consulaires*.
2. *Ibid*.

Cette épître est suivie d'un sixain latin, où Canappe compare Champier à Tite-Live (1).

En 1532 quand Rabelais arriva à Lyon, il s'intéressa sans doute à ce maître d'école dont les connaissances étaient si étendues. Deux ans plus tard Rabelais quitta subitement Lyon pour des raisons insuffisamment expliquées. Le 14 février 1535, on chercha quelqu'un pour le remplacer dans sa charge à l'Hôtel-Dieu. Trois médecins se présentèrent pour cette place, M. Charles, Pierre du Castel et Jean Canappe. On fit le choix des candidats le 5 mars suivant, et c'est du Castel qui fut élu (2).

En 1536, Dolet publia son *Recueil de vers latins et vulgaires* sur la mort subite du jeune Dauphin (3). On sait aujourd'hui qu'il mourut pour avoir bu un verre d'eau glacée; mais à cette époque il fallait toujours un empoisonneur dans des cas pareils. Ce fut donc Sébastien de Montecuculo, un seigneur italien, qu'on exécuta pour ce forfait. Le volume de Dolet contient des vers latins et français qui font l'éloge des vertus du jeune prince. Canappe y contribua pour un poème latin en seize vers, lequel se termine ainsi :

Pro sola infantem Delphinum toxica tollunt ;
Quem nulla è medio tollere vis poterat.
Pro patre occubuit natus, pro stemmate princeps :
Ille simul vitam perdidit, atque dedit (4).

1. Allut, *Etude sur Symphorien Champier*, Lyon, 1859, pp. 381-2. Voici les vers de Canappe :

Reddita libertas Bruto tibi consule Roma
Historiæ princeps Livius ista refert,
Sic tibi Lugdunum decio sub iudice florens
Seditio fracta est consul (ibusque tuis),
Quid Romæ Brutus, decio cum iudice consul
Est tibi, Morinus Livius alter adest.

2. *Documents sur le séjour de Rabelais à Lyon*, par Vital de Valous, 1873, pp. 6-8.

3. Lyon, François Juste, 1536.

4. Voici le jeu de mots qu'il fait sur le nom de Montecuculo :

Feralemque adit occoecata mente cucullum,
Humani natum ad perniciem generis, etc.

L'année suivante, en 1537, Gryphe publia les épigrammes de Claude Rousselet, savant jurisconsulte de Lyon. Comme d'habitude il y a à la fin du volume des vers latins adressés à l'auteur par ses amis. Canappe y contribua pour deux morceaux, dont le premier est un dixain adressé aux frères François et Claude Rousselet, tandis que le second est un sixain sur la mort de Claude (1).

Gilbert Ducher, qui fit paraître ses épigrammes latines en 1538, en adressa une en six vers à Canappe et à son ami, Charles Paludan, un autre médecin (2). Cette même année est signalée par la publication du premier ouvrage de Canappe. C'est une traduction de la *Chirurgie* de Guidon de Cauliac, ancien professeur à l'université de

1. *Claudii* | *Rosseletti*, | *Jure consul-* | *ti, Patritiiq* ; *Lugdu-* | *nensis Epigram-* | *mata.* || *Lugduni, apud Seb.* | *Gryphium*, | 1537 | In-4. Bibl. nat. Rés. myc 996. Les deux poèmes, qui sont à la page 126, sont ainsi conçus :

Sic fratres Helenae dilexit Iuppiter, illo
Exoriente, hic ut protinus occideret :
Partiti alterna immortalia numina morte,
Clara Mycenaeis classibus astra micant.
Hos mage dilexit fratres diuum pater : huius
Exortum statuens illius esse obitum.
At postquam è tenebris in lucem Epigrammata Claudi
Perrellus, Phœbo dignum opus, exeruit :
Vitales auras fratrum iam carpit uterque :
Ceu Lugdunei sidera clara soli.

Et l'autre :

Fatidicæ nobis quem præripuere sorores
Claudi. hoc, musarum stemma, iaces tumulo
Viuisne, an fato concesseris ? inuida corpus
Fata quidem, sed non præripuere animam.
Sunt artis opera, et uirtutis, uiuere qæe me
Testantur : testis spiritus astra tenens.

2. Ducher, *op. cit.*, p. 148 :

Quando Paludanus, quando Canaperius ipse
Judicio te ornant, parue libelle, suo :
Iam securus abi, nulla formidine : tantis
Nullum ab Aristarchis conuenit esse metum.
Si qui te carpent, tantum ipsis dicito : nobis
Displiceam, dum illis iudicibus placeam.

Montpellier (1). Dans la préface, qui est datée du 10 janvier 1538, Canappe nous dit qu'il avait entrepris ce travail à la requête de plusieurs médecins de son auditoire — car, à ce qu'il paraît, il jouissait déjà de la charge de lecteur en chirurgie à Lyon. Il nous informe ensuite que cet ouvrage avait déjà été « translaté », mais le traducteur « souuentes fois n'a pas bien entendu ne la diction, ne la sentence et intention de l'autheur. » Et il termine en disant qu'il a bien voulu « par temps succisifz et nocturnes lucubrations prendre ce labeur pour la commune utilité » lorsqu'il avait « satisfaict aux autres affaires et estudes plus urgentz ».

Ce volume fut suivi, vers la fin de l'année, par le quatorzième livre de la *Méthode thérapeutique* de Claude Galien. Cet ouvrage est traduit du grec par « Philiatros », nom souvent adopté par Canappe (2).

Vers le commencement de l'année 1539, le libraire Guillaume Guelques publia encore une traduction de Canappe, c'est le deuxième livre de Claude Galien intitulé l'*Art curatoire* (3).

Peu après suivit la publication du troisième livre de la *Thérapeutique ou Méthode curatoire* du même Galien (4). A la tête de ce vo-

1. « Le Guidon | en Francoys, | Nouuellement Reueu, et au urav | corrigé, par maistre Jehan Canappe || On les uend à Lyon en rue Merciere chez | Guilaume de Guelques. Libraire || M. D. XXXVIII | In-8° de 390 ff. num. + 12 ff. de table. Privilège pour quatre ans, daté du 3 déc. 1537. Bibl. nat. Td 7315. — Symphorien Champier avait déjà fait une traduction du Guidon en 1503. Allut, « Symphorien Champier ». 1859. p. 127. En 1578, Charles Pesnot publia une édition de la traduction de Canappe sous le titre de Le | Guidon pour les Barbiers | et Chirurgiens. | Composé, par M. Guidon de Cauliac, | docteur en Médecine et | Chirurgie: |
Reueu et corrigé de nouueau outre la prece- | dente impression. | M.-16 de 567 ff. chiff. + 1 f. n. chiff. Baudrier, Bibliographie lyonnaise, III, p. 146.

2. « Le Quator- | ziesme Livre de | la Methode therapeutique de Claude Galien. || Lugduni. « Apud Gulielmum de Guelques ». | Anno | M.DXXXVIII. | In-8° de 24 ff. Voir Baudrier, op. cit. V, p. 292.

3. « *Le Deusiesme* | *Liure de Claude Galien, intitulé Lart* | *curatoire a Glaucon, auquel est spe-* | *cialement traicté des differen* | *ces dinflammation et* | *de leur cure.* | Lyon. In-8 de 344 ff., s. d. Traduit du grec par « Philiatros ». Baudrier, op. cit., V, p. 289.

4. *Le Toisiesme* | *Liure de la Therapeutique ou Me-* | *thode curatoire de*

lume paraît une lettre de Dolet adressée à Canappe, laquelle porte la date du 25 janvier 1539. Dans cette lettre Dolet reconnaît que Canappe lui a remis les troisième, quatrième, cinquième, sixième, treizième et quatorzième livres de la *Méthode thérapeutique* avec le Second *de l'Art Curatoire* « lesquels m'a baillé », écrit Dolet au médecin, « sur foy de les mettre fidèlement en lumière ». « Prends donc en gré mon labeur », poursuit Dolet, « et ne te lasse en ton endroict profiter au bien public littéraire (1). » Au dernier feuillet de ce volume (fol. 127) se trouve le huitain suivant composé par le traducteur. Les premières lettres de chaque vers donnent son nom, c'est-à-dire J. Canappe.

I'ay prins playsir confict en doulx labeur
Chirurgiens nous rendre nes cinq liures.
Auparavant ung insigne docteur
Nous auoit faict du tiers franc et deliurez
Au fruict commun plus que priue prouffit
Poursuiuy i'ay ma première entreprise.
Perseuerez, à tout le temps souffit :
En attendant aultre chose promise.

La traduction de l'*Anatomie des os du corps humain* de Galien (2),

Claude Galien | *prince des Medecins, au-* | *quel est singulierement* | *traictée la cure des* | *Vlceres.* | Lyon, Guill. de Guelques, 1539. In-8o de 128 ff. ce volume contient aussi les quatrième (qui commence au fo. 28), cinquième (fo. 54), sixième (fo. 79), et treizième (fo 103) livres du même auteur. Baudier, p. cit. V, p. 293-4.

1. D'après M. Baudrier (*op. cit.* V, p. 294) quelques bibliophiles, interprétant mal cette lettre, ont attribué à Dolet la traduction de ces traités. Mais le célèbre imprimeur n'en est que l'éditeur. Le traducteur, qui est Jean Canappe, se cache ici comme ailleurs sous le pseudonyme de *Philiatros*. Si le rédacteur du *Suplément* de Brunet (II, col. 374) s'était donné la peine de lire la lettre de Dolet, il n'aurait pas écrit les mots suivants : « Rabelais est incontestablement l'auteur de cette traduction. C'est lui-même qui s'est désigné sous le nom de *Philiatros* ».

C'est, sans doute, Pierre Tolet, dont la traduction de deux livres de Galien avait été imprimé par Dolet. Voir Christie, Dolet, 1880, p. 509 etc.

2. *L'Anatomie des os du corps humain*, autheur Galien.

Nouvellement traduicte de Latin en Francoys par monsieur maitre Jehan Canappe, Docteur en Médecine. A Lyon, ches Estienne Dolet, 1541. Pet. in 8 de 48 p. Christie, Dolet, 1880, p. 516. Une autre édition du même ouvrage parut chez Jean Stratius, Lyon, 1583. In-8° de 47 p. Baudrier, *op. cit.* II, p. 395. Benoist Rigaud publia en 1588 un volume intitulé *L'Ana-*

publiée chez Dolet en 1541, a paru presque en même temps que celle du *mouvement des muscles* du même auteur (1). La préface latine du dernier ouvrage, datée du 1er mars 1541, est dédiée à Cuillaume Rondelet, le célèbre médecin de Montpellier. Puis vient une seconde préface en français, adressée au lecteur. Dans celle-ci, Canappe fait savoir qu'il a entrepris cette traduction afin de mettre la science de la chirurgie aux mains de ceux qui ignorent le latin, « car c'est tout ung », dit-il, « d'entendre la chirurgie en grec ou latin, ou arabic, ou françoys, ou (si tu veulx) en breton bretonnant, pourveu qu'on l'entende bien ».

En 1542, c'est encore Dolet qui se charge de la publication du *Prologue et chapitre singulier* de Guidon de Gauliac (2). Dans la préface de cette traduction Canappe nous rappelle que les annotations sont ajoutées par lui à l'intention des « rudes et nouveaux

tomie | des os et des | nerfs du corps | humain, | Autheur Claude Galien : | Nouvellement traduict du Grec et Latin en François, par Maistre Iean Canappe | Docteur en Médecine, | et autres. | In-16 de 59 p. + 2 ff. bl. ; 55 p. 3 ff. n. chiff. pour *l'Anatomie des nerfs* que l'on rencontre aussi séparément. Baudrier, *op. cit.*, III, p. 406.

1. Du Mou- | uement des | Muscles, Livres | Deux. | Autheur Galien. = Nouuellement traduit de Latin en Francoys. | par monsieur maistre Jehan Canappe | Docteur en Médecine. = A Lyon. | Ches Estienne Dolet. = 1541. | In-8° de 88 p. Voir Christie, Dolet, 1880, p. 517. Il y avait aussi une édition publiée chez Sulpice Sabon. Voir Baudrier, op. cit., II, p. 30, 32, et 428. En 1552, Jean de Tournes publia cette traduction réunie dans le même volume avec le Prologue et le Chapitre Singulier. Voir la note suivante.

2. Prologue et cha | pitre singu- | lier de tres execellent Docteur | en Médecine, et Chirur | gie maistre Guidon | de Cauliac. | Le tout nouuellement traduict, et illustré | de Commentaires par maistre Iehan | Canappe Docteur en Médecine, | et Lecteur public des Chi- | rurgiens à Lyon. = Chez Estienne Dolet à Lyon. | 1542. In-8° de 128 pp. num. Bibl. nat., Res. Td. 7328. Christie, Dolet, 1880, p. 535. En 1552 Jean de Tournes publia cet ouvrage réuni avec plusieurs traités dans un volume intitulé Opuscules— de divers Autheurs de Mé- | decine. = Rédigez ensemble pour le prou- | fit et vtilité des Chirurgiens = Reueuz et corrigez de nouueau. | avec leur Indice. | Pet. in-8° de 539 pp. + 46 pp. de tables. Le Chapitre singulier va jusqu'au bas de la p. 137. Le traité du Mouvement des Muscles commence à la p. 385 et se termine à la p. 492. Cette traduction du Prologue et du Chapitre singulier se trouve aussi dans un volume intitulé Les | Fleurs du | Grand Guidon. = A Niort, | Par Thomas Portau | 1595 | In-8° de 184 ff. Bibl. nat., Td. 1324.

apprentis en chirurgie ». Voilà pourquoi elles sont souvent si simples et « de si petite réputation. »« Néantmoins », poursuit-il, « ce n'est pas si petite chose, de donner nouveauté aux choses anciennes, authorité aux choses nouvelles, et lumière aux choses obscures, grâce aux choses fascheuses, et toutes choses à leur propre nature. » Mais toutes ces notes ne sont pas de lui ; en vérité la plupart ne sont que des citations d'anciens auteurs dont il n'hésite pas à nous donner les noms, « car », dit-il, « il appartient à un lasche courage et à un engin rempli d'infélicité d'aymer mieux estre surprins en larrecin que de confesser la debte et rendre ce qu'il a prins d'autrui ». Enfin le lecteur ne devrait pas oublier que ces annotations ne servent qu'à expliquer le texte et non pas à contredire les paroles de l'auteur. « C'est mal fait », écrit-il, « de reprendre à tout propos les œuvres d'autrui comme aujourd'hui font plusieurs qui ne laissent rien à vitupérer les autres : iaçoit qu'ils seroient bien empeschez d'en faire autant. » Et il termine la préface par nous dire qu'il n'a fait cette traduction qu'à la prière de ses amis qui l'ont « exhorté et presque contraint de prendre cest charge ».

Cet ouvrage fut bientôt suivi de deux autres traductions de Canappe, celles des cinquième et neuvième livres des *Simples* (1) de Galien, et celle des *Tables anatomiques du corps humain* de Loys Vassée (2). Quoique la préface de ce dernier ouvrage porte la date

1. « *Deux Livres des Simples de Galien.* » C'est assçavoir, Le cinquiesme. Et le neufviesme. Nouvellement traduicts de Latin en Françoys par Monsieur Maistre Jehan Canappe, Docteur en Medecine. A Lyon, ches Estienne Dolet, 1542. In-8o de 164 pp. Christie, Dolet, 1880, p. 535. Une autre édition chez Benoist Rigaud, Lyon, 1570, in-16 de 184 pp. + 3ff. n. chiff. Baudrier, *op. cit.*, III, p. 265.

2. *Tables anatomiques du corps humain universel ; soit de l'homme ou de la femme.* Premièrement composées en Latin par Maistre Loys Vassee ; et depuis traduites par Maistre Jehan Canappe. A Lyon, chez Estienne Dolet, 1542. In-8o. Autres éditions : chez Jean de Tournes, Lyon, 1552 ; Charles l'Angelier, Paris, 1554, in-16 : Michel Fezendat, Paris, 1555 (?). Christie, *Dolet*, 1880, pp. 536-7.

du 1er juillet 1541, Dolet le publia en même temps que l'autre, c'est-à-dire en 1542.

En 1543, les Frellon firent imprimer l'*Enchiridion* (1) du moine Benoît Court ; et c'est à Canappe qu'ils s'adressèrent pour des vers qu'ils voulaient mettre à la tête du volume. Canappe leur envoya un quatrain en latin où il fait l'éloge du moine.

Pendant le courant de l'année 1546, le poète Charles Fontaine, qui enseignait alors au collège de la Trinité, tomba gravement malade. On fit venir trois médecins pour le soigner, ce furent Pierre Tolet, médecin de l'hôpital et auteur de plusieurs traductions pour la presse de Dolet, Loys Vassée, auteur des *Tables* que nous venons de citer, et Jean Canappe. Voici dans quels termes Fontaine s'exprime à leur egard :

Canape, Vacé et Tolet,
Phebus, Machaon, Podalyre,
Voyants le pacient molet
Le delicat, le mignolet,
Qu'un autre Adonis on veult dire ;
Ont fait en luy santé reluyre,
Au lieu de laide maladie,
Qui avoit sa face enlaidie.
Plus ne luy fault (dit l'un pour rire)
Sinon que sa Venus luy rie. (2)

Ensuite dans une autre épigramme, Fontaine compare le médecin au brave capitaine, le sire de Canaples (3) dont les prouesses en Picardie en 1522 et 1523, au siège de Hesdin en 1526, et à la défense

1. *Enchiri* | *dion iuris* | *utriusque* | *termino-* | *rum*, | *Benedicto Curtio Symphoriano*, | *equite Ecclesiae Lugdunensis*, | *auctore*, || *Lugd. sub Scuto Coloniensi*, | *Apud Ioannem et Franciscum Frello-* | *nios, fratres*, 1543 | In-8 de 8 ff. lim. et 187 pp. Au fo. 3 se trouve le poème de Canappe. Baudrier, *op. cit.*, V, p. 190.
2. *La Fontaine d'Amour, fo. Pij ; r°.*
3. *Biogr. gn.* VIII, col. 439.

de Montreuil en 1535, furent chantées par toute la France. Une fois ce vaillant capitaine, à la tête de vingt cavaliers, avait arrêté deux mille cinq cents soldats dans un défilé. Voici la comparaison que fait Fontaine entre les deux personnages :

Canape et Canaples sont deux
En France vaillants personnages,
Tous deux en leur art seurs, et preux,
Tous deux experts, bien mœurs et sages,
L'un est des plus hardiz courages,
Bon défendeur, preux, assaillant.
L'autre qui ne va bataillant.
Défend les corps de mal et peine.
Brief l'un est médecin vaillant,
Et l'autre est vaillant capitaine (1).

Canappe mourut sans doute peu après cette date, car on ne trouve plus mention de lui. Mais ses nombreuses traductions continuaient à jouir d'une grande popularité parmi les médecins jusqu'à la fin du siècle.

1. *Fontaine d'Amour*, f°. M 10.

L. Gerig
Professeur au Bernard College
Colombia University. New-York.

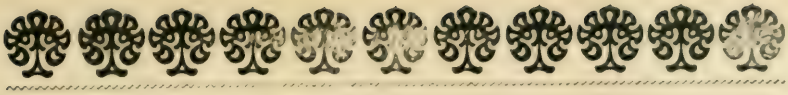

Poètes chrétiens du XVIe siècle

ANNE DE MARQUETS

Religieuse de l'Ordre de Saint-Dominique, Anne de Marquets était d'une famille noble. Elle avait été élevée avec soin et s'était consacrée à la connaissance des lettres françaises et latines. Il est probable que son entrée au couvent n'interrompit en rien ses études et ne modifia point ses goûts. D'origine normande (1), elle avait fait profession à Poissy et il paraît qu'elle y demeura jusqu'à sa mort, arrivée le 11 mai 1588.

Elle composa en vers français des cantiques, des méditations et des sonnets et traduisit des poèmes latins d'Antoine Flaminio (2) et de Claude Despence. On a lieu de croire qu'elle fut en relations suivies avec ce dernier, car il lui légua par testament daté d'octobre 1571, trente livres de rentes (3).

Elle laissa à Mme Fortia, religieuse de son Ordre, trois cents quatre-vingts sonnets spirituels sur les dimanches et principales fêtes de l'année qui furent pieusement édités en 1605 (4), avec diverses poésies latines célébrant son savoir et sa vertu.

1. Certains auteurs l'ont fait naître au début du XVIe siècle.
2. Voici : *Diverses poésies de M. Ant. Flaminius, mises en françois par Anne de Marquets*, etc. Paris, N. Chesneau 1568, in-8°.
3. Cf. *Bibliothèque française*, de l'abbé Goujet.
4. *Sonnets spirituels de feüe très docte Dame, S^r. Anne de Marquets, Religieuse à Poissi, sur les Dimanches et principales solennitez de l'année A. Mad. de Fresne*. A Paris, chez Claude Morel, 1605, in-8.

Les écrivains de son temps, Gilles Durand, sieur de La Bergerie et Pierre de Ronsard, entre autres, ont fait un vif éloge de sa poésie.

Ses sonnets se distinguent par une tendre piété et par une grande richesse de style. Tour à tour sobres et brillants, ils nous émeuvent et nous élèvent. Ce sont tout à la fois des modèles de correction et d'éloquence chrétienne.

Ad. v. B.

SONNETS SPIRITUELS

I

Excite, ô Seigneur Dieu, ta divine puissance,
Et viens pour nous sauver comme tu as promis :
Tu vois le pauvre estat auquel nous sommes mis,
Viens donc pour nous oster de misère et souffrance.

Par toy nous aurons paix, repos et assurance,
Car tu rüineras nos cruels ennemis :
Nos vices et forfaicts par toi seront remis,
Et tous biens nous viendront par ta saincte presence.

Haste donc ta venüe, ô debonnaire Roy,
Veu qu'elle seule peut nous esloigner d'emoy,
Et que c'est le seul bien, que nos ames souspirent :

Sçais-tu pas que l'espoir trop long temps prolongé
Nostre esprit faible et prompt, d'ennuy se sent rongé ?
L'attente est ennuyeuse à ceux-là qui desirent.

II

Prenez ores courage, ô craintifs, car voicy
Vostre Dieu qui vient faire icy son domicile,
Lequel vous sauvera de la puissance hostile,
Et par luy se feront ces belles œuvres-cy :

Les aveugles verront, les sourds oiront aussi,
Le boiteux marchera d'un pied ferme et agile,
La langue des muets sera prompte et facile,
Et vous serez en paix horz de crainte et soucy :

Si qu'il faudra changer en coultre (1) les epées,
Pour besches et hoyaux lances seront coupées,
Ne se trouvant plus lors qui nous vienne assaillir :

Bref nous serons certains d'estre heureux à toute heure :
Quelle félicité, quel bien peut défaillir
A l'homme, auprès duquel Dieu choisit sa demeure ?

III

Adam avoit sousmis toute nature humaine
Au dur joug de Sathan, du vice et de la mort,
Qui cruels, sans cesser la tourmentoyent si fort,
Que d'extreme mal-heur elle estoit toute pleine.

Mais Jesus-Christ usant de bonté souveraine
Est venu en ce monde, et a faict tel effort
Contre ces trois tyrans, que restant le plus fort,
Il nous a delivrez de leur griffe inhumaine.

Voire il nous a donné, outre la liberté,
Tant d'aise, de repos et de felicité,
Avecque son Royaume et ses biens perdurables.

Que sa grace excedant nos pechez odieux,
Nous a rendus en fin mille fois plus heureux,
Que nous n'avions esté paravant miserables.

IV

Voicy l'heure qu'il faut nous relever du somme
Qui a clos jusqu'icy de nostre ame les yeux :

1. Charrue.

Si que par negligence et parfaict vicieux,
Elle a, chetive, acquis de maux une grand'somme.

Afin donc que peché ne l'aggrave et l'assomme,
Rejettons loin de nous ce dormir ocieux :
Car la nuict est passée, et le jour gracieux
Est venu pour donner la lumière à tout homme.

Ceste nuict c'est le vice esclave à la fureur
De l'ignorance aveugle, et du monstre d'erreur,
Qui conseille aux Mortels les œuvres tenebreuses.

Et ce jour c'est Jesus, Soleil de nostre Esprit.
Prenons donc de vertu les armes lumineuses,
Depouillons le vieil homme et vestons Jesus-Christ.

V

Embrassons la vertu, et vivons tellement
Qu'on recongnoisse en nous cest heureux advantage
Que nous sommes de CHRIST le peuple et l'heritage,
Et que nous le voulons servir fidellement.

Afin que Dieu en soit loué premièrement,
Et que notre prochain soit esmeu d'avantage
A faire son debvoir, d'un si ardant courage,
Qu'au ciel il puisse enfin vivre eternellement.

Or d'un bon serviteur le principal office,
C'est qu'il aime son maistre et qu'il luy obeisse,
Qu'il se conforme à luy, et luy soit complaisant.

Aimons donc Jesus-Christ, faisons ce qu'il commande,
Imitons sa douceur et sa charité grande,
Si que souffrir pour luy nous soit doux et plaisant.

VI

A fin que le Seigneur nous soit doux et propice
Alors qu'il nous viendra pousser au dernier port,

Ayons toujours en main pour conduitte et support,
Avec l'ardante foy, les œuvres de justice.

Hé ! qui pourroit penser le tourment, le supplice,
L'angoisse, la frayeur, le regret et remord,
Qu'ont ceux qui se voyant accablez de la mort
Sont vuides de vertus et remplis de tout vice ?

Las ! nous n'emportons rien que les biens ou mesfaits,
Dont la vie ou la mort pour jamais nous demeure,
Tous les biens donc qu'alors nous voudrions avoir faits,

Pour n'estre point surprins, faisons-les dès ceste heure,
Et ne nous promettons jamais de lendemain,
« Car tel vit aujourd'hui qui sera mort demain. »

VII

Celui qui veut jouïr de l'éternel bon-heur
Que CHRIST promet aux siens, il luy est necessaire
D'observer ce que dit ceste voix salutaire,
Qui crie : Preparez les voyes du Seigneur.

Car sainct Jean en ceci nous sert de precepteur,
Qu'il nous faut si bien vivre et de mal nous retraire,
Que quand Dieu nous voudra du corps l'ame distraire,
D'aller avecque luy nous ayons cet honneur.

C'est un poinct arresté qu'il faut que chacun meure ;
Preparons-nous y donc, car nous ne sçavons l'heure :
Et lorz rien, sinon Dieu, ne nous peut secourir.

Du meschant obstiné la mort est malheureuse,
Mais des bons devant Dieu la mort est precieuse ;
« Et qui a bien vescu ne sçauroit mal mourir. »

VIII

JESUS-CHRIST prit des siens la troupe bien-heurée
Et leur predit sa mort et resurrection,

Afin qu'au triste temps de leur affiction
Ils peussent esperer une joye asseurée.

L'Eglise estant de Dieu sainctement inspirée,
Voyant de ces jours-ci la dissolution,
Nous veut par ces propos mettre en devotion,
Si que nostre ame soit de tout mal retirée.

Mais nous sommes, hélas ! tellement aveuglez
Par nos affections et plaisirs desreiglez
Que nous ne croyons pas nostre propre ruine.

Comme l'aveugle donc requerons instamment
Que Dieu ouvre les yeux de nostre entendement,
Car celuy chet souvent qui sans clairté chemine.

XI

Quand on voit Jesus-Christ en la croix attaché,
Endurant une mort tant ignominieuse,
Que doit donc attenter l'ame devotieuse,
Sinon vivre à justice et mourir à péché ?

Sinon rendre Sathan soubs ses pieds escaché,
Et de son Dieu se rendre ardemment amoureuse,
Se dompter elle-même et sa chair mal'heureuse,
Le monde estant du tout de son sang arraché.

Voilà comment il faut qu'elle se mortifie,
Et qu'avec son espoux elle se crucifie,
Pour avec luy regner perpetuellement ;

Car quiconque desire avoir part en sa gloire,
Et jouïr bien-heureux du fruict de sa victoire,
Le doit accompagner en sa peine et tourment.

X

Comme la rose naist d'une branche espineuse,
Ainsi ce jour nasquit de Judée une fleur

De si rare beauté, de si grande valeur,
Que la Deité mesme en devint amoureuse.

Par ceste fleur j'entens la Vierge bien-heureuse,
De laquelle disoit le souverain Seigneur,
Des filles de Sion m'amie est tout l'honneur,
C'est entre les piquants la rose gracieuse.

Sur ceste fleur tomba une liqueur des cieux,
Qui si bien l'arrousa de tout heur et de grace,
Que d'elle en fin sortit un miel delicieux.

Qui la douce ambrosie et le nectar surpasse,
Et qui seul repoussant de tout vice le fiel
Repaist tous les eleus en la terre et au ciel.

XI

Le Seigneur Dieu a faict chose estrange et nouvelle,
Car la femme aujourd'huy a l'homme environné,
Ainsi que l'Ange en a tesmoignage donné,
Quand il a dict ces mots à la saincte pucelle.

Tu concevras un fils Roy de gloire eternelle,
Par qui salut doit estre aux humains redonnée :
Lors la Vierge respond, je suis de Dieu l'ancelle
Me soit faict comme il a sagement ordonné.

Lors le Verbe est fait chair ; lors l'auteur de nature,
Devient homme mortel, et se fait creature,
Mariant sa grandeur à nostre humanité :

Et celuy que les cieux n'avoient onc sceu comprendre,
L'enclost au chaste flanc d'une pucelle tendre,
Sans offenser la fleur de sa virginité.

XII

POUR LA VISITATION DE NOSTRE-DAME

Leve-toy promptement m'amour, ma toute belle,
Disoit Dieu à la Vierge en ses divins escrits,
Je suis de ta beauté divinement espris,
Haste-toy de venir ma douce colombelle.

La terre reverdit et prend robe nouvelle,
Produisant maintes fleurs de valeur et de prix :
Ja la pluye et l'hyver ennuyant les esprits
Sont passez, et voicy le temps qui renouvelle.

Ce pluvieux hyver c'estoit l'antique loy,
Ce gracieux printemps c'est la grace et la foy.
Qui les fleurs de vertu ont faict par tout reluire,

Desquelles a esté orné excellement
Telle que le grand Dieu a cheri tellement,
Que pour espouse et mere il la voulut eslire.

Sur le Mot « Patrie »

A la suite de la publication de *la Vie de Jeanne d'Arc* par Anatole France, une discussion s'est élevée sur le point de savoir quel fut l'inventeur du mot de *patrie*. M. Gaston Deschamps, dans sa *Vie littéraire* du journal le *Temps*, s'est fait l'écho des différentes opinions émises à ce sujet.

Il écrivait le 29 mars dernier :

Nous trouvons dans l'*Histoire de France* que publie M. Ernest Lavisse, au chapitre où est rapportée la vie de Jeanne d'Arc, cette constatation très nette :

« Le sentiment de l'unité et de la patrie était déjà né. La France pouvait être sauvée par une âme assez fervente pour espérer, et assez vibrante pour communiquer son espoir. Jeanne a été cette âme. »

A ce propos, on s'est demandé si le mot de *patrie* existait au siècle de Jeanne d'Arc. Ce n'est qu'une querelle de mot : car le sentiment auquel se rapportent ces deux syllabes latines existait parfaitement chez nous dès ce temps-là.

M. Raymond Poincaré, inaugurant à Vaucouleurs, en 1893, le monument de Jeanne d'Arc, s'exprimait ainsi :

« Le mot lui-même de *patrie*, si beau, si expressif, et qui dit si bien toute la douceur du pays paternel, fait son apparition dans la langue française au xve siècle. L'historien de Charles VII, Jean Chartier, est un des premiers qui l'emploie. »

Depuis quelque temps, on a contesté l'authenticité du texte de Jean Char-

tier, auquel se réfère le discours de M. Poincaré. A ce propos, M. Joseph Fabre, qui tout d'abord avait accepté ce texte et cette tradition, m'écrit, avec sa loyauté ordinaire, pour me faire part d'un doute qui d'ailleurs ne concerne (je le répète) qu'une question de vocabulaire et laisse intact le fond des choses (1) :

« Cher confrère,

« La vérité avant tout ! J'avais dit, en 1892, dans mon livre *le Mois de Jeanne d'Arc*, et j'ai répété l'autre jour que le mot de *patrie* fit son entrée dans notre langue à l'époque même où Jeanne d'Arc fit son entrée dans l'histoire.

« Erreur. Le texte allégué figure bien dans l'œuvre de Jean Chartier, le contemporain de Jeanne d'Arc, mais il n'est qu'une interpolation introduite par Denis Godefroi.

« Que la même erreur ait été commise par Littré en 1873, par M. Raymond Poincaré en 1893, par M. Henri Houssaye en 1905, cela me met en bonne compagnie : cela n'empêche pas l'erreur.

« C'est d'abord au professeur Delboulle (*Revue d'Histoire littéraire*, 1901), c'est ensuite à un membre de l'Institut, M. Antoine Thomas (*Revue des Idées*, 1906) que nous sommes redevables de la rectification.

« Vous verrez, en lisant l'étude très documentée et très intéressante de M. Antoine Thomas, que ce sont vos chers humanistes qui ont acclimaté dans notre langue le mot *patrie*.

« De fait, quand Jeanne d'Arc disait « *le païs* », elle entendait par là la patrie, et le greffier Manchon, mettant en latin ses dires, employait dans le procès-verbal officiel le mot *patria*.

« Ce sens de *pas* était si accrédité, qu'il se rencontra des gens qui trouvèrent que le mot de *patrie* introduit par Etienne Dolet d'une part, et d'autre part par le poète Maurice Scève en 1544 (comme l'explique M. Thomas), et peu après employé par Du Bellay, était un inutile néologisme. Charles Fontaine disait à Du Bellay : « Qui a *pays* n'a que faire de *patrie*. » Nous ne pensons pas là-dessus comme l'auteur du *Quintil Horatian*. Nous répétons, à la suite de Baïf : « Patrie, c'est un beau mot. » Ce serait grand dommage que nous n'eussions pas ce mot qui, selon la remarque de M. Poincaré, « dit si bien toute la douceur du pays paternel ».

« Après tout, que le terme de *patrie* n'ait pas été dans la bouche de Jeanne d'Arc, l'amour de la patrie était dans son cœur. M. Thomas le proclame au début de son étude : « Que le patriotisme ait été sinon le seul, du moins le principal ressort de la mission de Jeanne d'Arc, il est superflu de le démontrer. »

« Veuillez agréer mes meilleures amitiés, cher poète. »

« JOSEPH FABRE »

1. Mais pardon, cher confrère, il ne s'agit ici que d'une question de vocabulaire. — L. S.

Je ne suis pas étonné des scrupules si respectables de M. Joseph Fabre. Mais ne sont-ils pas un peu excessifs, en l'état de la question? Après enquête, j'ai constaté que le texte de Jean Chartier, revu et corrigé par nos plus savants linguistes, ne contient pas, il est vrai, le mot *patrie*, mais qu'il contient le mot *patria*. Ce mot, au XVe siècle, était bien près de la langue française, s'il n'y était pas entré tout à fait... Depuis plus de cent ans, il faisait partie, sous sa forme presque française, du langage usuel de la chancellerie royale. Nous avons une lettre de Philippe le Bel, adressée au clergé de France, datée du 29 août 1302, et ainsi conçue (je respecte l'orthographe de ce document):

« Et quia ad prosecucionem tanti negocii in tam arcte necessitatis articulo... fidelium nostrorum auxiliis indigemus... ad defensionem natalis *patrie*, — pro qua reverenda patrum antiquitas pugnare precepit... etc. »

Cette pièce, dont l'original est aux Archives nationales, a été publiée, en 1896, par M. Frantz Funck-Brentano, dans la collection des Mémoires présentés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

GASTON DESCHAMPS

Je m'étonne que M. Gaston Deschamps n'ait pas relevé l'erreur commise par M. Joseph Fabre, quand il attribue à Charles Fontaine le *Quintil Horatian* qui est l'œuvre incontestable de Barthélemy Aneau. Je m'étonne aussi qu'il n'ait pas vu que le mot PATRIE cité et orthographié de la sorte dans la lettre de Philippe le Bel, était mis pour PATRIÆ et se prononçait de la même façon. Mais on ne saurait s'aviser de tout!...

M. Gaston Deschamps continuait, le 4 avril, à enregistrer les témoignages qui lui étaient arrivés, et publiait notamment cette lettre de M. Raymond Poincaré, sénateur, ancien ministre de l'Instruction publique :

28 mars 1908.

Mon cher ami,

J'ai suivi avec grand intérêt le débat que vous avez engagé sur l'origine du mot « patrie », mais je n'aurais pas eu l'indiscrétion de m'y mêler, si M. Joseph Fabre et vous, vous n'aviez amicalement rappelé ce soir, que dans un discours prononcé en 1803 à Vaucouleurs, j'avais attribué à Jean Chartier le premier emploi de ce nom.

Les études de MM. Delboulle et Antoine Thomas ont démontré qu'il y avait eu, dans le texte de l'historiographe de Jeanne d'Arc, des interpola-

tions faites par Denis Godefroy. Je m'étais cependant demandé si Jean Chartier, qui avait commencé par écrire en latin, n'avait pas pu être entraîné, dans le travail de cette version, à employer tout naturellement le mot *patrie*. Et lorsque j'ai lu, il y a quelques semaines, le livre d'Anatole France, je lui ai communiqué cette supposition. Il me pardonnera, je pense, de citer quelques lignes de la charmante lettre qu'il m'a écrite, à ce sujet, voici tantôt un mois. « Je n'ai, me dit-il, trouvé le mot de *patrie* dans aucun texte du quinzième siècle ; ce n'est pas une raison pour qu'il n'y soit pas. J'ai trouvé *patriote* au quatorzième siècle, mais dans le sens de compatriote. Dès que j'aurai un moment de loisir, je consulterai un bon texte de Jean Chartier. L'exemple de Littré ne prouve rien. Littré a cité Jean Chartier d'après Lacurne, et Lacurne l'avait cité d'après un texte mis par Godefroi dans la langue du XVIIe siècle. Comme vous l'avez pensé, si le mot a été employé à l'époque de Charles VII, ce n'a pu être que par un humaniste. Jean Chartier ne cicéronisait guère, mais il s'était peut-être un peu frotté à des cicéroniens. Alain Chartier, écrivain plein d'élégance, nomme *curial* celui qui fréquente l'hôtel du roi. Aucun curial ne savait qu'il était un curial. Jeanne ne connaissait pas le mot de patrie ; ni son roi ni ses compagnons ne le connaissaient non plus. »

La question reste donc encore assez obscure ; mais, comme le dit M. Joseph Fabre, que le nom de patrie ait été ou non sur les lèvres de Jeanne, le patriotisme était dans son cœur.

Croyez à mes sentiments les meilleurs.

R. Poincaré

L'exemple de Littré, auquel M. Anatole France fait allusion dans sa lettre à M. Raymond Poincaré, est ainsi conçu :

« ... Suivant le proverbe qui porte qu'il est licite à un chacun et louable de combattre *pour sa patrie* ».

Jean Chartier, *Histoire de Charles VII*, p. 147.

Maître Jean Chartier, — qui n'était pas, comme on l'a cru, le frère du poète Alain Chartier qu'a rendu célèbre un prétendu baiser de la dauphine Marguerite d'Ecosse, et qu'immortalise une admirable page en l'honneur de Jeanne d'Arc, — maître Jean Chartier occupait, en 1449, l'emploi de « chroniqueur de France ». Autrement dit, c'était l'historiographe officiel de la cour. Il écrivait sous l'inspiration directe du souverain. Pourvu d'un office à l'abbaye royale de Saint-Denis, il fut prévôt de la Garenne en 1430, prévôt de Mareuil en 1433, « commandeur et hostelier », c'est-à-dire intendant en 1435, chantre en 1445, procureur de l'abbé en 1470. Entre temps, il s'acquitta de ses fonctions littéraires d'une manière si agréable au roi, que celui-ci lui ordonna de le suivre dans les guerres contre les Anglais,

M. Michaud, de l'Académie française, et MM. Poujoulat, Bazin, Champollion-Figeac, etc., ont donné dans leur *Nouvelle Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, quelques extraits de Jean Chartier, notamment ceci, qui est très significatif :

« Audit an mil quatre cent vingt-neuf, au commencement du mois de juin, le roi dressa une grande armée par la persuasion de la Pucelle, laquelle disait que c'était volonté de Dieu que le roi allât à Reims pour la être sacré et couronné ; et quelques difficultés et doutes qu'en fit le roi et son conseil, il fut conclu, par l'induction d'icelle Jeanne, que le roi manderait ce qu'il ramasser de gens pour entreprendre le voyage de son couronnement à Reims.

La *Chronique de Charles VII, roi de France*, rédigée d'abord en latin et traduite en français par Jean Chartier, a été publiée en trois volumes, dans la « Bibliothèque elzévirienne » de MM. Plon, Nourrit et Cie, par le regretté M. Vallet de Viriville, le savant professeur de l'École des Chartes, à qui l'on doit, en outre, une édition du *Procès de condamnation de Jeanne d'Arc, dite la Pucelle d'Orléans*, traduit du latin et publié intégralement pour la première fois en français (in-octavo, chez MM. Firmin-Didot et Cie, imprimeurs-libraires de l'Institut). On comprend que sur la foi de Littré, M. Raymond Poincaré, chargé de prendre la parole en qualité de ministre de l'Instruction publique et de représentant du département de la Meuse aux fêtes de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, ait saisi l'occasion de signaler chez un écrivain officiel du temps de la Pucelle l'emploi du mot *patrie*. C'est pourquoi il éprouva, je pense, un rare plaisir d'homme de lettres et d'homme d'État, en insérant dans son discours cette petite phrase, qui est la cause du présent débat, et qu'on me saura gré de remettre sous les yeux du public lettré :

« Le mot lui-même de *patrie*, si beau, si expressif, et qui dit si bien toute la douceur du pays paternel, fait son apparition dans la langue française au xve siècle. L'historien de Charles VII, Jean Chartier, est un des premiers qui l'emploie. »

« Mais les grammairiens veillaient... M. Achille Delboulle, professeur honoraire au lycée du Havre, éditeur d'*Anacréon et les poèmes anacréontiques*, commentateur des *Fables* de La Fontaine, et auteur de nombreuses *Notes lexicologiques*, soumit le discours de M. Poincaré et la citation de Littré au minutieux contrôle de son érudition volontiers fureteuse. Il constata que M. Emile Person, dans son excellente édition de la *Défense et illustration de la langue française* de Joachim du Bellay, avait adopté l'opinion de Littré et de M. Poincaré. Seulement, M. Delboulle se méfiait. Il lut donc, d'un bout à l'autre, les trois volumes de la *Chronique* de Jean Chartier, publiée par M. Vallet de Viriville, et n'y trouva pas tout à fait la phrase alléguée par Littré.

« Cette phrase a toute une histoire. Elle est tirée d'une édition de la *Chro-*

nique de Jean Chartier que publia en 1661 Denis Godefroy, alors survivancier de la charge d'historiographe de France. C'est de là qu'elle a passé successivement dans le *Dictionnaire historique* de Lacurne, dans le *Dictionnaire de la langue française* de Littré, dans le discours de M. Poincaré, dans les commentaires de M. Emile Person, dans les livres de MM. Joseph Fabre, Henry Houssaye, etc. Elle m'a été signalée, le 17 février dernier, par M. Louis Delaruelle, professeur-adjoint à la faculté des lettres de Toulouse. M. Henri Chamard, dans son édition critique de la *Défense et illustration de la langue française*, la considère comme une interpolation. Mais ne nous hâtons pas trop de conclure. Dans le texte primitif de Jean Chartier, il n'y a point *patrie*, mais il y a *patria*. D'un mot à l'autre la transition n'est pas longue, et il ne semble pas que l'auteur lui-même l'ait jugée infranchissable » (1).

GASTON DESCHAMPS

Après avoir lu tout ce qui précède j'écrivis au directeur du *Temps* :

« Paris, 5 avril 1908.

« Monsieur le Directeur,

« Voulez-vous me permettre d'apporter ma petite contribution personnelle à l'histoire du mot de *patrie*.

« Comme M. Anatole France, je n'ai trouvé ce mot dans aucun texte imprimé et authentique du xve siècle ; par contre je l'ai trouvé, non pas une fois, mais dix fois — de l'année 1532 à l'année 1549 où il fit éclat — dans la correspondance privée du cardinal du Bellay avec sa famille et ses secrétaires.

« J'ai publié notamment dans la *Revue de la Renaissance*, au mois de janvier 1902, une lettre de Mathurin Quélin au cardinal, datée du Mans, 6 février 1547, où il dit en propres termes :

« Monseigneur, nous avons eu par deçà, M. le doyen de Paris, lequel en vostre nom a pris possession de celluy vostre evesché (du

1. Mais pardon, cher confrère, le mot *patria* n'avait pas attendu Jean Chartier pour entrer dans le vieux langage français. N'empêche que personne — quoique la transition du mot latin au mot français ne fût pas longue — ne songea à le franciser avant le xvie siècle. — L. S.

Mans) avec la joye et rejouissance d'un chacun, et si avons bien esperance qu'en brief temps vous y ferez vostre entrée, autant bienvenu avec toute faveur de vos paroissiens et diocésains, *populaire du pays et de la patrie*... que fut jamais prélat... »

« On ne pouvait mieux clouer d'avance ce cuistre de Barthélemy Aneau qui, dans son *Quintil Horatian*, disait à Joachim du Bellay : « Qui a pays n'a que faire de patrie. » Ces deux mots, en effet, sous la plume du Manceau Mathurin Quélin avaient déjà la signification distincte qu'il ont aujourd'hui.

« Je possède en outre une lettre autographe du cardinal du Bellay à Joachim, datée de Rome du mois de janvier 1549, dans laquelle, après avoir accepté la dédicace de la *Deffence et illustration de la langue françoyse*, qui parut au mois d'avril suivant, il lui dit : « Mon cousin, honorez et servez de vostre mieulx le Roy et la Patrie (1). »

« D'où je conclus que le mot de *patrie* était usité dans la première moitié du XVIe siècle, parmi les lettrés de l'Anjou et du Maine, bien avant que Joachim lui eût donné droit de cité par son glorieux manifeste, et que c'est dans sa province et dans la bouche des siens qu'il l'entendit très probablement pour la première fois.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués. »

LÉON SÉCHÉ.

1. Et ce n'est pas la seule. J'ai eu la bonne fortune de trouver à Rome et dans quelques bibliothèques d'Italie toute une correspondance privée du cardinal, que j'utiliserai dans la *Vie de Joachim*. — L. S.

Le XVIe siècle à travers les journaux et les revues

Le monument de Shakespeare. — On écrit au *Temps* de Londres, 22 mars 1908.

Sera-ce une statue, quelque statue colossale digne par ses proportions, sinon par sa beauté, du génie qu'elle doit commémorer ? Ou bien un *théâtre national* chargé de représenter les chefs-d'œuvre du poète ?

Telles sont les questions qui sollicitent l'opinion britannique et suscitent, depuis quelques jours, des centaines de lettres quotidiennes, reproduites par les journaux.

Il s'agit de faire quelque chose pour Shakespeare, quelque chose de grand, à l'occasion du troisième centenaire de sa mort, en 1916. Au commencement de 1905, une réunion de *personnalités* se tint à Mansion House pour discuter sur ce sujet. De cette discussion, à défaut de la lumière, il jaillit un comité de 250 membres qui s'imposa la tâche d' « organiser le mouvement et de déterminer la forme de la commémoration ». Ce comité, dont l'effectif était exactement le même que celui d'une de nos compagnies sur le pied de guerre, enfanta un comité plus restreint ; lord Avebury en fut le trésorier, et le professeur Gollancz le secrétaire.

Il décida que l'on devait ériger un monument architectural, pour le plan duquel un concours serait ouvert parmi les artistes du monde entier. Mais tout de suite une difficulté surgit : où placerait-on ce monument ? Beaucoup de lieux furent proposés ; la plupart étaient comme la jument de Roland, qui possédait toute espèce de qualités, mais qui était morte ; de même ces emplacements offraient les plus grands avantages, mais on s'apercevait en fin de compte qu'ils n'étaient pas disponibles. Après avoir beaucoup discuté et plus encore hésité, le comité shakespearien jeta son dévolu sur la place de Portland : c'est là un choix assez sigulier, la place étant fort peu passante.

Quant à l'argent nécessaire, il n'y a pas de doute qu'il sera trouvé très

aisément. On parle d'une somme considérable à lever par souscription, 500.000 livres sterling, soit douze millions et demi de francs.

Seulement, parmi les écrivains, les artistes, les hommes politiques, beaucoup se demandent à l'heure actuelle, s'il est bien utile de gaspiller semblable somme pour l'érection d'un monument qui a les plus grandes chances d'être fort laid. La controverse fait rage dans les journaux : mais je remarque que la majorité des lettrés se prononce décidément contre le projet de monument, pour un théâtre national. C'est Bernard Shaw, par-exemple, le célèbre auteur dramatique, qui écrivait récemment dans le *Daily Chronicle* :

« S'il nous faut une nouvelle statue de Shakespeare, nous pouvons la placer dans le vestibule du théâtre national shakespearien... Il n'y a qu'un sculpteur qui mérite d'en être chargé, c'est le Français Rodin... Un théâtre national ne présente pas les risques de tripotage et de vulgarité qui s'attachent nécessairement à tout projet de monument. Là, les générations successives des acteurs anglais peuvent, de leur génie vivant, maintenir vivant le feu sacré du poète. »

Ce que Bernard Shaw et tant d'autres Anglais éminents disent aujourd'hui, cela avait été dit bien avant eux, par un Anglais plus grand qu'eux. J'ai retrouvé ces lignes curieuses de Milton : « Quel besoin a mon Shakespeare de pierres entassées ? Fils chéri de la mémoire, grand héritier de la renommée, que t'importent ces faibles témoignages de ton nom ! Toi-même, dans notre admiration, dans notre étonnement, tu t'es élevé un monument impérissable. »

Et Victor Hugo, lui aussi, a, sur le même sujet, écrit toute une page de métaphores et de protestations.

Il est certain que la meilleure manière d'honorer Shakespeare, c'est de bien jouer ses pièces. Ses œuvres sont assez nombreuses, assez variées pour alimenter un théâtre national. L'attrait qu'elles exercent, qu'elles continueront d'exercer sur le public est tel qu'on peut prédire d'avance le succès de ce théâtre.

J'étais convié ces jours derniers dans le Lyceum, aussi vaste que notre Châtelet, à la représentation populaire de *Roméo et Juliette*. Je ne sais pas pourquoi, des drames de Shakespeare, *Roméo et Juliette* est celui qu'on ne joue jamais à Paris. Peut-être estime-t-on qu'il est assez connu du public par l'opéra de Gounod. Mais une musique banale enlève justement la poésie du plus frais, du plus poétique, du plus vivant des drames shakespeariens. Même joué par des acteurs très ordinaires, il produit une extraordinaire impression. Quel admirable chef-d'œuvre, et comme le public, le grand public, est empoigné par lui !

Pendant de longs soirs à venir, quatre heures durant chaque soir, des foules renouvelées applaudiront *Roméo et Juliette* ; le mois prochain,

M. Beerbohm Tree, à His Majesty's Theatre, donnera le *Marchand de Venise*. Est-il besoin d'autres preuves pour démontrer que le théâtre national de Shakespeare est aussi possible qu'il est désirable? — *Raymond Recouly*.

Une œuvre inconnue de Botticelli. — Dans une des dernières séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Léon Dorez, de la Bibliothèque nationale, montre la photographie d'un Botticelli, représentant en costume de docteur un professeur de médecine de l'Université de Pise, Lorenzo Lorenzi, dit Lorenzano, qui, après avoir fait œuvre de précurseur en mettant en lumière les œuvres des médecins grecs, se jeta dans un puits en juin 1502.

M. Dorez essaye d'établir que Botticelli connut Lorenzano dans l'entourage de Savonarole et que le portrait a dû être exécuté après l'expulsion des Médicis, c'est-à-dire très probablement entre 1495 et 1500.

Cette belle œuvre appartient au baron Michel Lazzaroni.

Le Liseur

Le gérant : Léon Séché

Imprimerie Bonvalot-Jouve, 15, rue Racine, Paris.

Comment l'art du moyen âge a fini.

Jamais l'art du moyen âge ne parut plus vivant, plus fécond que dans les premières années du XVIe siècle. L'art français du temps de Louis XII est exquis. On ne trouve plus, il est vrai, les grands ensembles du XIIIe siècle, mais une foule de statues charmantes, parfois admirables, sont éparses dans cent églises. Les beaux vitraux abondent. L'ordonnance de ces œuvres est soumise aux lois d'une iconographie savante, qui n'est plus celle du XIIIe siècle, mais qui est presque aussi sévèrement réglée. La composition des grandes scènes religieuses, le groupement des personnages, leur costume même sont imposés à l'artiste par la tradition. Presque jusqu'à la fin du règne de François Ier, cette iconographie séculaire paraît inébranlable. Comment donc se fait-il qu'en peu d'années, elle se dissolve et bientôt disparaisse sans laisser de traces ? Quand l'art du moyen âge a-t-il fini et pourquoi a-t-il fini ?

La première idée qui se présente à l'esprit c'est que la tra-

dition du moyen âge a été tuée chez nous par l'art de la Renaissance italienne. Il faut reconnaître, en effet, que le principe de l'art du moyen âge était en complète opposition avec le principe de l'art de la Renaissance. Le moyen âge finissant avait exprimé tous les côtés humbles de l'âme : souffrance, tristesse, résignation, acceptation de la volonté divine. Les saints, la Vierge, le Christ lui-même, souvent chétifs, apparentés au pauvre peuple du XVe siècle, n'ont pas d'autre rayonnement que celui qui vient de l'âme. Cet art est d'une humilité profonde. Le véritable esprit du christianisme est en lui.

Tout différent est l'art de la Renaissance. Son principe caché est l'orgueil. L'homme désormais se suffit à lui-même et aspire à être un Dieu. La plus haute expression de l'art, c'est le corps humain sans voile. L'idée d'une chute, d'une déchéance de l'être humain, qui détourna si longtemps les artistes du nu, ne se présente même plus à leur esprit. Faire de l'homme un héros rayonnant de force et de beauté, échappant aux fatalités de la race pour s'élever jusqu'au type, ignorant la douleur, la compassion, la résignation, tous les sentiments qui diminuent, — voilà bien, avec toutes sortes de nuances, l'idéal de l'Italie du XVIe siècle. Cet art, introduit chez nous au temps de François Ier, commença à porter le trouble dans notre art religieux. Les saints, le Christ lui-même se mirent à ressembler à des héros antiques, à des empereurs divinisés qui planent au-dessus de la nature humaine. Mais cette conception nouvelle de l'art ne modifia en rien les vieilles dispositions iconographiques. Si l'esprit en est différent, la forme reste identique.

Voici un charmant vitrail de La Couture de Bernay. Il représente la Nativité avec toutes les grâces de la Renaissance du temps de François Ier. On aperçoit dans le fond des arcs de triomphe de Rome et les candélabres antiques de la Chartreuse de Pavie. Les personnages se répondent avec une élégante symétrie. Les bergers qui viennent adorer leur Dieu sont cou-

ronnés de feuillage comme des bergers de Virgile. La Vierge et saint Joseph ont le beau profil, la ligne noble des héros de Raphaël. Tout semble nouveau et, au fond, tout est conforme à la tradition. La Vierge est à genoux devant l'enfant couché tout nu sur la terre ; les anges entourent le nouveau-né et saint Joseph abrite de la main sa chandelle contre le vent. Un artiste du XVe siècle n'eût pas été plus scrupuleux.

Veut-on un autre exemple ? Qu'on étudie le vitrail de Pont-Audemer qui représente la mort de la Vierge. Il est à peu près du même temps que celui de La Couture. Tout y est ordonné suivant les lois de l'esthétique italienne, groupes symétriques, équilibre savant, noble cadre d'architecture. Il semble qu'une pareille œuvre ne puisse rien avoir de commun avec le passé. Mais il suffit de regarder avec plus d'attention pour reconnaître qu'il ne manque aucun des naïfs détails imaginés par le moyen âge : saint Jean met un cierge dans la main de la Vierge, un apôtre lit dans son missel les prières des morts, et un autre souffle sur la braise de l'encensoir.

Le vitrail de La Couture et celui de Pont-Audemer ne sont pas des exceptions. Toutes nos œuvres du XVIe siècle ont été conçues dans cet esprit. Ainsi l'art de la Renaissance italienne, en entrant chez nous, n'a nullement détruit la vieille iconographie française. Il s'y est accommodé. Si la tradition du moyen âge est morte, ce n'est pas la Renaissance qui l'a tuée, c'est la Réforme. C'est la Réforme qui, en obligeant l'Église catholique à surveiller tous les aspects de sa pensée et à se ramasser fortement sur elle-même, a mis fin à cette longue tradition de légendes, de poésie et de rêves.

Une des premières conséquences de la Réforme fut de rendre suspect aux catholiques leur vieux théâtre religieux. Ils s'aperçurent pour la première fois qu'au texte de l'Évangile les auteurs de Mystères avaient mêlé mille contes, mille platitudes,

mille grossièretés. Il fallut reconnaître que les protestants n'avaient pas tout à fait tort quand ils disaient que ces détestables poètes « convertissaient en vrayes farces les sacrées paroles de la Bible [1] ». L'heureux âge de l'innocence, où tout est grâce, était maintenant passé.

Dès 1541, l'échevinage d'Amiens faisait difficulté « à laisser jouer publiquement la parole de Dieu ». Sept ans après, le 17 novembre 1548, le Parlement de Paris, par un arrêt célèbre, défendit expressément aux confrères de représenter « le mystère de la Passion de Notre Sauveur, ne autres mystères sacrés ». L'arrêt du Parlement ne s'appliquait qu'à Paris. L'acte de 1548 ne marque donc pas, comme on l'a si souvent répété, la fin du théâtre religieux du moyen âge [2]. Les confrères, qui n'avaient plus le droit de représenter leurs mystères à Paris, allaient de temps en temps les jouer à Rouen. La célèbre confrérie d'Argentan continuait, comme par le passé, à représenter la Passion.

Il est visible, pourtant, que notre vieux théâtre chrétien est condamné. En 1556, une représentation de la Passion, qui fut donnée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, à Auxerre, amena de graves désordres. Cette année 1556 marque, dans l'histoire des Mystères, une date plus décisive encore que l'année 1548. A Rouen, le Parlement interdit la représentation du Mystère de Job et à Bordeaux il fut défendu aux confrères de jouer des pièces « concernant la foi chrétienne, la vénération des saints, et les saintes institutions de l'Église ».

La vie se retire décidément de notre théâtre religieux. Après 1571, l'antique confrérie d'Argentan, qui avait édifié tant de générations, devient muette. Ce n'est plus que dans quelques provinces reculées que l'on s'obstine encore à jouer les Mys-

1. Henri Estienne, *Apologie pour Hérodote*, chap. XXI.
2. C'est ce qu'a très bien montré M. Lanson dans la *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1903, pp. 177 et suiv.

tères : à la fin du XVIe siècle, on représentait encore la Passion dans les Alpes, à Lanslevillard, à Modane, à Saint-Jean-de-Maurienne.

La disparition des Mystères eut pour l'art chrétien de graves conséquences. Les Mystères avaient créé en grande partie l'iconographie de la fin du moyen âge. C'est par les Mystères que la tradition se maintenait. Si, jusque vers 1570, les peintres représentent au Jardin des Oliviers Jésus avec une tunique violette, Judas avec une bourse et Malchus avec une lanterne (pour prendre un exemple entre cent), c'est que telle était, depuis deux cents ans, la mise en scène invariable du théâtre. Quand le théâtre religieux disparut, il n'y eut plus d'autres traditions que celles qui se perpétuèrent, quelque temps encore, dans les ateliers. Les vieux artistes restèrent fidèles à ce qu'ils avaient vu au temps de leur jeunesse : presque jusqu'à la fin du XVIe siècle, on retrouve encore dans quelques vitraux l'iconographie traditionnelle. Mais avec ces vieux maîtres, disparurent les antiques formules. Ces pratiques, que le théâtre ne consacrait plus, n'avaient plus de sens pour les nouvelles générations.

C'est ainsi qu'à la fin du XVIe siècle nos artistes se trouvèrent tout à coup, sans traditions, en face des sujets chrétiens. Leur orgueil, sans doute, en fut flatté, car l'Italie leur avait appris qu'un grand artiste ne doit rien qu'à lui-même. Mais l'art chrétien n'y gagna pas. Il y avait dans la tradition qui mourait ainsi plus de poésie, de tendresse et de pathétique qu'un homme, eût-il du génie, n'en pouvait mettre dans son œuvre.

Voilà comment la Réforme, en tuant le théâtre du moyen âge, atteignit indirectement l'iconographie.

Au moment même où disparaissait le théâtre chrétien, l'Église annonçait l'intention d'exercer sur les œuvres d'art une exacte surveillance. En 1563, le concile de Trente, dans

sa vingt-cinquième session, qui fut la dernière, parle en ces termes des statues et des tableaux qui doivent désormais décorer les églises :

Le saint concile défend que l'on place dans une église aucune image qui rappelle un dogme erroné et qui puisse égarer les simples. Il veut qu'on évite toute impureté, qu'on ne donne pas aux images des attraits provoquants. Pour assurer le respect de ces décisions, le saint concile défend de placer ou faire placer en aucun lieu, et même dans les églises qui ne sont point assujetties à la visite de l'ordinaire, aucune image insolite, à moins que l'évêque ne l'ait approuvée.

C'était là une conséquence nouvelle de la Réforme. Les protestants avaient déclaré la guerre aux images. Il ne fallait pas qu'ils eussent de motifs légitimes de railler la crédulité ou le peu de délicatesse morale des catholiques.

La décision du concile de Trente pourrait faire croire que depuis longtemps le clergé n'exerçait plus aucune surveillance sur les œuvres d'art. Une pareille déduction serait tout à fait erronée. L'étude attentive des documents prouve, au contraire, que jamais les hommes d'Église ne renoncèrent à proposer aux artistes leurs programmes. Lorsque, en 1509, les chanoines de Rouen décidèrent de faire décorer de statues le grand portail de la cathédrale, ils n'abandonnèrent pas le choix des sujets à la fantaisie des artistes. Ils demandèrent à trois membres de leur chapitre, au chantre Jean Le Tourneur, à Étienne Haro et à Arthur Fillon, le futur évêque de Senlis, de vouloir bien examiner ensemble quelles figures il convenait de faire sculpter. Ce sont eux qui décidèrent que le tympan du grand portail serait décoré d'un arbre de Jessé et les voussures, de statuettes d'anges, de prophètes et de sibylles. L'année suivante, un autre membre du chapitre, le chanoine Mesenge, est chargé de surveiller l'exécution des « histoires ». Il lui semble que le moyen le plus efficace est de demander aux sculpteurs

un dessin de ces images et il propose de faire faire ce dessin à ses frais [1].

On est étonné, quand on étudie de près l'art de la fin du moyen âge, d'être obligé de reconnaître que certaines œuvres, qu'on pouvait croire sorties de l'imagination d'un peintre, ont été arrêtées dans tous leurs détails par un clerc. Le couronnement de la Vierge de Villeneuve-lès-Avignon, ce riche tableau où l'on voit la Trinité, les saints, le paradis, l'enfer, la messe de saint Grégoire, Rome et Jérusalem, semblait témoigner en faveur de la science iconographique de l'artiste. Un contrat passé par-devant notaire a établi que le peintre Enguerrand Charonton n'avait rien eu à imaginer. C'est un prêtre, Jean de Montagnac, qui a tout réglé. L'artiste n'a même pas eu la liberté de choisir la couleur du vêtement de Notre Dame « qui doit être de damas blanc [2] ».

Beaucoup d'œuvres ont dû naître ainsi de la collaboration d'un artiste et d'un clerc [3]. Les laïques qui commandaient un tableau à un peintre ne se fiaient pas toujours à sa science des choses saintes. Parfois ils exigeaient qu'il consultât un prêtre ou quelque savant moine. Lorsque les marchands de laine de Marseille demandèrent au peintre Pierre Villate, en 1471, l'histoire de sainte Catherine de Sienne, leur patronne, ils insérèrent dans le contrat cette condition expresse qu'il prendrait les conseils d'Antoine Leydet, prieur du couvent des Dominicains [4].

Il semble donc que le clergé n'ait jamais renoncé à servir de guide aux artistes. Mais, ce qui est évident, c'est que ce clergé

1. Documents publiés par Ch. de Beaurepaire dans ses *Mélanges historiques et archéologiques*, 1897, pp. 203-224.

2. L'abbé Requin a publié ce contrat dans une brochure intitulée : *Un tableau du roi René au musée de Villeneuve-lès-Avignon*, 1890, in-8.

3. Voir un autre exemple dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, p. 381.

4. *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1885, pp. 378-379.

n'avait aucun des scrupules que la Réforme éveilla dans les âmes. Il n'y eut jamais de censeurs moins sévères que ces chanoines et ces évêques de la fin du moyen âge. Ils firent preuve d'une tolérance et d'une largeur d'esprit que nous bénissons aujourd'hui. Aucune des gracieuses légendes, aucun des jolis contes de fées qui charmaient le peuple ne les choqua. Ils ne virent point d'inconvénient à ce qu'on représentât dans un vitrail Jésus-Christ en maréchal ferrant travaillant dans l'atelier de saint Éloi. Ils ne se scandalisèrent pas davantage de voir dans leurs églises l'image des héros antiques. Le beau jubé que Jean de Langeac, évêque de Limoges, fit élever dans sa cathédrale, en 1534, était décoré, dans le haut, de l'image des Vertus et des Pères de l'Église et, dans le bas, de six bas-reliefs représentant les travaux d'Hercule[1]. Le prélat avait pour devise *Marcescit in otio virtus*, et il pensait sans doute que la légende d'Hercule était le parfait symbole des luttes qu'une grande âme aime à engager avec la destinée. Les images des dieux du paganisme, sculptés à la façade d'une église ou dans l'église elle-même, ne choquaient personne. L'évêque qui visitait son diocèse pouvait voir Mars et Vénus au portail de Pont-Sainte-Marie, près de Troyes. Il pouvait voir, à la voûte de l'église de Beaumont-le-Roger, dans des cartouches, les douze grands dieux de l'Olympe. S'il avait la curiosité de feuilleter les livres d'Heures où les fidèles lisaient l'office de la Vierge, il apercevait dans les marges Cérès, couronné d'épis, Bacchus, Pluton, le dieu Sylvain aux pieds de chèvre et l'histoire des amours de Pyrame et de Thisbé[2]. L'évêque pensait que ces dieux inoffensifs n'étaient plus que des formes charmantes, de belles arabesques qui pouvaient bien embellir la maison de Dieu. Car tout ce qui est beau

1. Ce jubé a été placé à l'entrée de l'église. Les statues ont été mutilées, mais on voit encore les bas-reliefs qui représentent les travaux d'Hercule.

2. *Officium beatae Mariae Virginis*, imprimé par Germain Hardouyn en 1524.

mérite d'être accueilli avec reconnaissance. La beauté vient du ciel. Toute belle œuvre, qu'elle soit païenne ou chrétienne, est un message de Dieu. Le pape n'avait-il pas ouvert son Vatican à toutes les merveilles du monde antique?

L'esprit de la partie la plus cultivée du clergé, en France, vers 1530, c'était l'esprit des grands papes de la Renaissance.

Hospitalier à la beauté antique, le clergé ne le fut pas moins aux caprices de l'imagination populaire, aux saillies de la gaieté gauloise. La bonhomie des chanoines, plus encore que celle des artistes, éclate dans les stalles qu'on sculptait pour eux et qu'ils approuvaient.

Rien ne témoigne mieux en faveur de leur tolérance que ces stalles du XVe et du XVIe siècle. Il n'y a là aucune place pour les choses du ciel. C'est la vie de tous les jours. Voici le porteur d'eau qui va à la fontaine, et le fabricant de chandelles dans sa boutique. Voici le fermier qui revient de la foire un agneau sur ses épaules, le faucheur qui aiguise sa faux, l'archer qui s'exerce pour le concours de la Saint-Sébastien, le paysan qui dort sur le foin. Voici les contes de la veillée qui font peur aux enfants, l'homme qui parle dans la forêt à la femme-oiseau, le moine qui rencontre un monstre, le crapaud sorcier qui remue avec une cuiller un étrange breuvage. Plus loin, voici d'autres contes, les inépuisables récits dont la femme est l'héroïne et où le pauvre homme se console. Dame Anieuse dispute à son mari la culotte ; un sculpteur travaille à modeler la statue d'une femme et Satan l'aide, car pour faire une femme l'homme ne suffit pas, il faut encore le diable. Et le diable lui-même, si puissant qu'il soit, est encore moins fort que la femme. Deux femmes coupent le diable en deux avec une scie. Une faible femme a passé la corde au cou du diable et le mène en laisse comme un petit chien.

Ainsi s'égaie la bonhomie de l'artiste. Ces stalles ressem-

blent à la conversation des vieilles gens d'autrefois. Elles sont émaillées de proverbes, de dictons. Une paysanne offre une corbeille de marguerites à un porc (*margaritas ante porcos*). Le diable s'agite dans un bénitier. Un renard à moitié écorché sort de la bouche d'un ivrogne : écorcher le renard, c'était, dans la vieille langue, subir les conséquences de son intempérance. On voit la truie qui file et le renard qui joue de la clarinette. Et, pour que rien ne manque, il y a aussi quelques gauloiseries et même quelques-unes de ces grossièretés innocentes qui faisaient rire nos aïeux.

Toutes ces images n'étaient assurément ni dangereuses, ni corruptrices : tout au plus risquaient-elles de retenir l'âme dans des régions un peu basses. Le clergé pourtant s'en accommodait. Après tout, c'était là la nature. L'homme était ainsi fait : d'autant plus brillaient, dans les parties hautes du chœur, dans les vitraux, les magnifiques images des saints qui avaient vaincu cette nature ennemie. Ainsi les clercs accueillaient, comme jadis, toute l'humanité, persuadés que dans tous les aspects de la vie il est possible de trouver un enseignement.

Il ne faut pas croire que ces figures triviales se soient introduites dans l'église à la faveur de l'indifférence des clercs. Ils savaient parfaitement ce que les artistes leur préparaient. En 1458, les chanoines de Rouen se rendirent dans l'atelier du huchier Philippot Viart qui venait de commencer les stalles de la cathédrale. Ils purent voir comment le maître entendait décorer les miséricordes. On leur montra quelques-uns de ces petits bas-reliefs qui nous amusent encore aujourd'hui : joueurs de tambourins, monstres, mari qui bat sa femme, rustres qui échangent des horions. Ils se retirèrent fort satisfaits.

*
* *

Au concile de Trente, l'Église se demanda si elle avait tou-

jours rempli en conscience tous ses devoirs ; et elle se promit d'être à l'avenir plus sévère pour elle-même. Le protestantisme iconoclaste avait condamné l'art ; l'Église le sauva, mais elle le voulut sans reproche. Il parut, dans la seconde partie du XVIe siècle, plusieurs ouvrages où étaient déduites toutes les conséquences des principes posés par le concile.

L'Italie produisit alors un livre qui s'annonçait comme une œuvre capitale, mais que son auteur ne put malheureusement pas terminer : le *Discorso intorno alle imagini sacre e profane* du cardinal Paleotti[1]. Dans plus d'une page de ce livre, Paleotti nous apparaît comme un grand esprit. Il établit contre les protestants la légitimité de l'art par les plus nobles arguments. Il laisse bien loin derrière lui nos honnêtes théologiens français, un René Benoist par exemple, qui cependant avait écrit sur le même sujet des pages pleines de bon sens[2]. Paleotti a cette fine élégance italienne qui fait penser au beau rythme de Palladio. C'est un platonicien de la Renaissance, de la lignée de Marsile Ficin. On sent qu'il adore la beauté. Suivant lui, la peinture nous introduit successivement dans trois mondes. Elle nous ouvre d'abord le monde des sens, qui est celui de la pure volupté : une ligne, une couleur suffisent à nous enchanter. Elle nous découvre ensuite le monde de l'intelligence ; au delà des formes, elle nous montre la pensée qui les engendre. Elle nous élève enfin jusqu'au monde de l'amour : ici, l'âme, ravie des belles vérités qu'elle a découvertes, ne se contente plus de les contempler, elle les aime. Contempler l'Annonciation peinte par un grand artiste, ce n'est pas seulement goûter les voluptés que donnent les lignes et les couleurs, c'est comprendre et puis aimer la bonté de Dieu.

1. Le livre fut publié à Bologne en 1582. Il en parut à Ingolstadt, en 1594, une traduction latine sous le titre de *De imaginibus sacris*. Deux livres seulement sur cinq furent écrits.

2. René Benoist, *Traité catholique des images*, 1594.

Cette haute philosophie de l'art annonçait un beau livre sur l'iconographie chrétienne, qui ne fut pas écrit : on ne retrouva dans les papiers de Paleotti que les titres des chapitres. On voit clairement qu'il se proposait de passer en revue tous les sujets traités par les peintres de son temps, en leur signalant leurs erreurs.

Ce que l'Italie ne put faire, la Flandre le fit. L'œuvre sortit de cette fameuse université de Louvain qui fut, au XVIe siècle, le boulevard du catholicisme dans les pays du Nord. Dès 1568, cinq ans après le concile, Jean Molanus fit à Louvain une lecture sur l'utilité des images. Il s'appliquait, lui aussi, à réfuter les doctrines iconoclastes et à produire les titres de l'art chrétien[1]. L'œuvre est savante, mais on n'y sent pas cet amour de la beauté, qui anime le livre de Paleotti. Molanus n'est qu'un érudit. Après avoir établi que l'art chrétien n'était pas une forme de l'idolâtrie, Molanus se demanda ce que devait être désormais cet art. Tel est le véritable sujet de son livre. C'est une sorte de traité d'iconographie, où les scènes traditionnelles, les types consacrés sont soumis à l'examen. Molanus exerce avec sévérité cette haute magistrature que le concile de Trente avait déléguée à l'évêque.

Rien n'est plus intéressant pour nous que ce long réquisitoire contre l'art du moyen âge. Le symbolisme qui avait été l'âme même de l'art du XIIIe siècle, cette belle idée que la réalité n'est qu'une apparence, que le rythme, le nombre et la hiérarchie sont les grandes lois de l'univers ; tout ce monde de pensées, où vivaient les vieux théologiens et les vieux artistes, semble fermé à Molanus. Le peu qu'il dit de la hiérarchie prouve qu'il est complètement étranger à l'esprit des œuvres du passé. Il juge qu'il est indifférent de mettre saint Paul avant saint Pierre, de peindre la Vierge à gauche ou à droite

1. Ce discours est devenu le premier livre du *De historia sanct. imaginum et picturarum.*

du Christ, de placer dans le ciel tel ordre de saints avant tel autre. Quant au symbolisme proprement dit, c'est à peine s'il daigne y faire une allusion. Il dit pourtant un mot des quatre animaux évangéliques ; mais la signification qu'il leur prête prouve clairement qu'il n'est pas familier avec les symbolistes du moyen âge Il s'imagine que l'aigle, l'homme, le lion et le bœuf n'ont pas d'autre fonction que de rappeler les premiers versets de chaque Évangile. C'est là assurément un pauvre enseignement. On sent, en lisant Molanus, que les anciens symboles se dessèchent et meurent. Il n'y a pas une ligne, dans tout le livre, qui se rapporte au fameux parallélisme de l'Ancien et du Nouveau Testament, à ces grands ensembles qui furent si chers au moyen âge et auxquels le XVIe siècle lui-même ne renonça pas tout à fait.

Privé de la poésie des symboles, le nouvel art religieux sera également dépouillé de la poésie des légendes. L'art du moyen âge avait vécu de songes. Une moitié au moins des chefs-d'œuvre que nous admirons dans nos églises fut inspirée par des fables. Ces légendes avaient été plus fécondes et plus bienfaisantes que n'importe quelle histoire, au temps où elles étaient tenues pour authentiques. Mais ces temps étaient passés. Molanus, qui a lu ses adversaires, sait qu'il n'est plus possible d'ajouter foi au Pseudo-Abdias, c'est-à-dire à l'histoire des Apôtres telle que la *Légende dorée* la raconte. Le sévère théologien condamne sans pitié ces récits qui pendant quatre siècles avaient inspiré les artistes. Désormais, il ne sera plus permis de représenter le merveilleux voyage de saint Thomas dans l'Inde, ni cette lutte de saint Jacques et du magicien Hermogène, que l'évêque d'Amiens laissait encore sculpter dans sa cathédrale aux premiers jours du XVIe [1].

Molanus est plus audacieux encore. Il ose avouer que dans

1. Bas-relief du croisillon de droite.

la vie de la Vierge, telle que les artistes la racontent, tout n'est pas à l'abri de la critique. L'histoire de ses parents d'abord, puis le récit de son enfance, de son séjour dans le Temple, sont au nombre de ces choses que la piété peut croire, mais qui ne sauraient être présentées comme des vérités incontestables. Les innombrables œuvres d'art, que le passé a consacrées aux premières années de la Vierge, doivent-elles donc être détruites ? En aucune façon ; mais l'Église a le devoir d'éclairer la simplicité des fidèles. Qu'ils sachent dans quel esprit ces images doivent être contemplées. Peut-être, d'ailleurs, sera-t-il sage, tout en respectant les anciennes, de ne pas en faire de nouvelles.

Mais il y a quelque chose de plus grave. Molanus dit nettement que les circonstances de la Mort de la Vierge ne reposent que sur des témoignages apocryphes [1]. Ainsi ce beau récit mille fois peint ou sculpté, où les artistes avaient mis toute leur foi et tout leur cœur, ces apôtres qui entourent le lit de la Vierge, ces miraculeuses funérailles, ce tombeau où veillent les anges, tout cela, c'était de la poésie, ce n'était pas de l'histoire ! Qu'auraient dit les vieux maîtres de Notre-Dame de Paris ? Leur œuvre rayonnerait-elle d'une si pure beauté, s'ils avaient cru sculpter une légende à laquelle il est permis de ne pas croire. Ce froid petit chapitre de Molanus marque la fin d'un âge de l'humanité. Ainsi la vie de la Vierge n'était pas certaine de tout point ! Ainsi dans ce merveilleux joyau que le moyen âge avait ciselé avec tant d'amour, il y avait peut-être quelques pierres fausses !

Cet aveu fait, il en coûtait moins d'enlever à la vie des saints quelques légendes. Molanus ramène à des proportions humaines les vieux saints épiques si chers au peuple.

Saint Christophe, dit-il, a réellement existé : ce n'est pas,

1. Il le dit plus nettement dans la première édition que dans la seconde. Voir p. 330 avec l'addition de la page 331.

comme l'affirment les protestants, un pur symbole. Mais il ne ressemblait en rien à ce géant monstrueux, à ce Polyphème que nous représentent les artistes. Il n'a jamais porté l'Enfant-Jésus sur ses épaules; mais il a porté, en vaillant missionnaire, le nom du Christ parmi les païens. Il n'a nullement le privilège de mettre à l'abri de la mort subite. C'est une grossière superstition à laquelle on pourra mettre fin en déplaçant ses images.

Saint Georges n'était pas un chevalier errant qui tuait les monstres et délivrait les princesses. C'était un confesseur de la foi qui a arraché au démon ou, si l'on veut « aux dents du dragon », plus d'une victime. Un de ses miracles convertit l'impératrice Alexandra. C'est cette impératrice que des peintres ignorants ont transformée en une jeune vierge que saint Georges arrache au monstre.

Saint Nicolas a sans doute fait plusieurs miracles, mais le seul qui n'ait aucun fondement est celui que l'on peint d'ordinaire. L'histoire des trois enfants dans le saloir ne peut se justifier : on ne peut même pas comprendre comment une pareille fable a pu naître. Il sera beaucoup plus sage, — si l'on veut donner à saint Nicolas un attribut, — de le représenter, comme on fait quelquefois, portant sur un livre trois boules d'or. Ce sera une allusion à ces trois bourses avec lesquelles il sauva l'honneur des trois pauvres filles que leur père allait vendre.

Ainsi la poésie recule devant le bon sens. Malheureusement la raison pure n'a jamais inspiré les artistes, et il n'y avait plus désormais aucun espoir que l'histoire de saint Georges pût faire naître un chef-d'œuvre. Ce n'est pas seulement le vieux christianisme populaire du moyen âge qui est condamné par l'esprit nouveau, c'est aussi ce christianisme pathétique qu'on pourrait appeler le christianisme franciscain. Que de chefs-d'œuvre les anciens maîtres n'avaient-ils pas faits avec

la Vierge s'évanouissant au pied de la croix ! On ne pensait guère alors qu'une pareille image pût devenir un jour un objet de scandale. C'est pourtant ce qui arriva. Molanus établit par les témoignages des Pères et des docteurs que la Vierge resta ferme au pied de la croix. La peindre évanouie, c'est lui faire injure. Toute l'Église suivit le sentiment de Molanus. Les Jésuites, eux-mêmes, condamnèrent l'audace des peintres qui déshonoraient la Vierge en lui prêtant les faiblesses humaines[1]. A Rome, on enleva des églises plusieurs tableaux qui représentaient la Vierge s'évanouissant sur le Calvaire[2].

La douleur de Dieu le Père parut tout aussi choquante que celle de la Vierge. Dans les années qui suivirent le concile de Trente, un prêtre d'Anvers reçut, pour décorer son église, une image qui représentait le Christ mort sur les genoux de son Père. C'est ce groupe pathétique que saint Bonaventure avait inspiré aux artistes du XIVe siècle. Un pareil sujet pouvait inquiéter un prêtre qui se souciait des décisions du concile. Celui d'Anvers écrivit à Molanus, déjà célèbre, pour lui demander conseil. Molanus répondit qu'il fallait consulter l'évêque, mais que pour lui il ne pouvait approuver une semblable image.

Il lui paraît tout aussi inconvenant de représenter Jésus-Christ, après sa Passion, venant s'agenouiller devant son Père, en lui montrant ses plaies et l'instrument de son supplice[3].

Molanus, pourtant, n'ose pas demander qu'on fasse disparaître des églises les Vierges de pitié, les Vierges percées de sept glaives, non plus que cette touchante figure du Christ assis sur le Calvaire et attendant la mort. Erasme a beau railler : Molanus sent que ces vieilles images alimentent la piété

1. Petrus Canisius, *De Deiparâ*, Lib. IV, cap. XXVIII.
2. Johannes de Carthagena, Lib. XII, homil. XVII.
3. C'est la scène qui termine souvent nos Mystères de la Passion et qui est empruntée aux *Méditations* attribuées à saint Bonaventure.

des simples. Mais il a soin de faire observer que rien dans l'Écriture, que rien chez les Pères ne justifie de pareilles représentations. Parler ainsi, c'est rendre bien suspect ce que l'on prétend légitimer. Et, en effet, les Vierges de pitié et le Christ assis n'ont guère survécu au livre de Molanus [1].

On voit que le christianisme passionné des mystiques, le christianisme qui venait du cœur, ne touche pas plus Molanus que le christianisme qui sortait de l'imagination, le naïf christianisme du peuple. On pressent que Molanus doit se montrer peu indulgent pour toutes ces particularités iconographiques que les artistes avaient empruntées au théâtre. Sans en savoir l'origine, il les juge condamnables. Il désapprouve comme une hérésie l'audace des artistes qui représentent Jésus-Christ sortant du tombeau grand ouvert : vieille pratique pourtant, et qui remontait au drame liturgique du XIIe siècle.

Mais ce qui le choque particulièrement, c'est ce goût du pittoresque, du décor, des beaux costumes que les artistes doivent surtout, au théâtre. Il est inconvenant de représenter les noces de Cana comme un banquet d'Épicuriens [2]. Il est inconvenant de représenter la fille d'Hérodiade dansant devant Hérode. Désormais on ne verra rien de pareil au charmant vitrail de Saint-Vincent de Rouen, éblouissant de richesse : Salomé soulevant sa belle robe montre ses longs bas rayés de rouge et de bleu ; Hérode est à table sous un dais qui semble d'argent et d'or ciselé ; le vin rafraîchit dans de riches flacons, et un petit chien étonné tourne en aboyant autour de la danseuse. Il est heureux que Leprince ait fait ce chef-d'œuvre au temps de François Ier, car plus tard il n'eût pas trouvé grâce aux yeux des sages prêtres qui lisaient Molanus. Il n'est rien

1. On peut en dire autant des mises au tombeau. Molanus croit (p. 93), que rien ne prouve que la Vierge ait assisté à l'ensevelissement de son fils. Or la Vierge était le principal personnage des mises au tombeau.

2. P. 105. Il s'abrite ici derrière Quinctius Heduus.

qui choque notre théologien autant que les riches costumes qui contrastent si fort avec la simplicité de l'Écriture. Il se plaint de l'indécence des peintres qui donnent à Marie-Madeleine — cette sublime figure du repentir — le vêtement des grandes dames. Cet appel à l'austérité ne fut que trop entendu. Chose étrange : la Renaissance conspire ici avec l'Église. Plusieurs années avant le concile de Trente, nos sculpteurs avaient appris des Italiens qu'il n'y a de noble que la draperie. Manches à crevés, riches corsages, robes relevées de broderies, manteaux attachés par des fermoirs de pierres précieuses : ce luxe n'excitait plus que le mépris de nos jeunes artistes. Tout ce qui pouvait rappeler un temps, un pays, était vulgaire. On ne s'élevait à la noblesse que par l'abstraction. C'est ainsi que, sous la double influence de l'esthétique italienne et du concile de Trente, le règne de la draperie vague commençait.

Molanus qui n'aime ni le pittoresque du décor, ni la richesse des costumes, n'aime pas davantage les saillies de l'imagination. Il cite le fameux passage où saint Bernard blâme avec tant de force les religieux qui laissent représenter, sur les chapiteaux de leurs cloîtres, des singes, des lions, des chasseurs, des centaures et des monstres sans nom. C'était avertir les chanoines de ne plus tolérer, aux stalles du chœur, les enfantillages des artistes. Ce qui autrefois, dans un âge de naïveté, a pu sembler innocent, ne l'est plus aujourd'hui. Toute nudité doit être sévèrement proscrite. Il ne convient pas que David contemple Bethsabée au bain. A plus forte raison les images des dieux du paganisme ne sauraient-elles plaire à des chrétiens. Il n'y a pas d'interprétation qui puisse justifier leur présence dans l'église.

Ainsi s'annonce un âge de décence et de raison. Après 1560, tout conspirait à détruire l'art du moyen âge. Avec les Mystères, commencèrent à disparaître les traditions iconogra-

phiques du passé. Dans le même moment, l'Église, faisant la revue de ces traditions, découvrit que le plus grand nombre portait la marque de l'excessive crédulité des anciens temps et elle invita les artistes à les abandonner.

Il fallait que l'art du moyen âge succombât. Son charme était d'avoir gardé la candeur de l'enfance. Son charme était le regard limpide de ses jeunes saintes. Cet art ressemblait à l'Église du moyen âge elle-même, à la foi qui ne discute pas, mais qui chante. Un tel art ne pouvait être effleuré par le doute. On voit ici combien les puissances mystérieuses de la poésie et de l'art sont indépendantes des progrès de la raison. L'art et la poésie qui émeuvent sortent du cœur et d'une région obscure où la raison n'a pas accès. L'artiste qui examine, juge, critique, doute, concilie, a déjà perdu la moitié de sa force créatrice. C'est pourquoi l'art du moyen âge, qui n'était que foi naïve et spontanéité, ne pouvait survivre à l'esprit d'examen que la Réforme fit éclore. Il n'y aura plus à l'avenir qu'une ressource pour l'artiste chrétien : se mettre en face de l'Évangile et l'interpréter comme il le sent. C'est ce que fera Rembrandt, et c'est ce que fera Poussin : désormais les catholiques ne seront pas plus soutenus par la tradition que les protestants eux-mêmes. Dans cet âge nouveau qui commence au concile de Trente, l'artiste ne devra plus rien qu'à lui-même. Il y aura donc encore en Europe des hommes capables d'interpréter l'Évangile suivant leur tempérament et leur génie ; mais il n'y aura plus, comme au moyen âge, un ensemble de traditions partout respectées et capables d'élever le plus modeste artiste au-dessus de lui-même. Il y aura encore des artistes chrétiens : il n'y aura plus d'art chrétien.

ÉMILE MALE.

Les Théâtres anglais à l'époque de Shakespeare

Les théâtres à la fin du seizième siècle à Londres étaient très nombreux, mais souffraient terriblement de la sévérité de l'inflexible censure. Le puritanisme poussé à l'excès des gouvernants était une entrave déplorable à leur prospérité : une campagne acharnée fut menée contre les théâtres qui les obligea à fermer leurs portes au public. C'est en 1599 que les rigueurs exercées contre le théâtre furent à leur comble. Edward Alleyn associé avec Philip Henslowe devaient construire le « Fortune Theâtre », dans Golding-Lane ; ils eurent toutes les peines du monde à triompher des obstacles qu'on leur opposait. En 1600, on n'autorisa l'ouverture que de deux théâtres seulement : le « Fortune », dirigé par les comédiens de lord Amiral, et le « Globe », occupé par ceux de lord Chambellan. Ils n'avaient le droit de jouer que deux fois par semaine, et surtout pas le dimanche ; de plus, toute la semaine précédant Pâques, interdiction absolue de quelque spectacle que ce soit. Nous allons donner un passage de l'ordre royal édictant ce sévère régle-

ment et exposant les raisons qui le nécessitaient : « ... Il est manifestement connu que le nombre de ces susdits théâtres, que la mauvaise administration qui y préside, ont été et sont encore journellement l'occasion de mener une vie de paresse, de luxure, de débauche pour un grand nombre de gens qui renoncent à la bonne conduite et au travail, pour se rassembler et devenir la cause d'abus et de désordres particuliers... »

Néanmoins, un contrôle sérieux fut difficile à établir, et, en mai 1601, les serviteurs de lord Amiral avaient quitté le « Curtin Theâtre » (le Rideau) pour émigrer vers ce nouveau théâtre, le « Fortune ». Mais, à en croire une lettre adressée par le conseil privé à « certaines justices de paix du comté de Middlesex », le 10 mai 1601, le théâtre du Rideau, pourvu d'une nouvelle troupe, continua de donner des représentations, les lords ignorant totalement que cette compagnie d'acteurs l'occupait.

Le « Globe » et le « Fortune », officiellement autorisés, servirent alors de refuge à tous les mécontents du parti des Tudors. De nombreuses manifestations s'y produisirent avec des buts différents, tantôt visant la censure des sectaires puritains, tantôt motivés par des événements politiques. Le théâtre se transforma par suite en une sorte de club, où tout ce qui y était dit prenait un sens, où tout pouvait s'interpréter. C'est à ce moment qu'Essex, le grand ennemi d'Elisabeth, demanda à Shakespeare de jouer *Richard II*. Trois jours plus tard, Essex était arrêté et décapité. On peut juger par ce fait de l'importance qu'avait alors une pièce.

Enfin, la reine Élisabeth mourut. La couronne d'Angleterre passa des Tudors aux Stuarts et Jacques Ier ouvrit une ère nouvelle pour le théâtre, il l'adorait et l'avait maintes fois prouvé. Les comédiens n'eurent plus rien à craindre, et de toutes parts, les scènes reprirent leur vie. Les principaux théâtres étaient clos : « The Theatre » (le Théâtre), construit en 1570 ; « The

Curtain » (le Rideau) 1573 ; les « Blackfriars », 1576 ; les « Whitefriars », 1576 ; le « Newinton theâtre », 1580 ; la « Rose », 1585 ; « The Hone » (l'Espérance), 1585 ; le « Paris Garden », 1588 ; le « Globe », 1594 ; « The Swan » (le Cygne), 1593 ; le « Fortune », 1599.

A partir du 19 mai 1603, Shakespeare et Fletcher dirigèrent la compagnie de lord Chambellan qui jouait l'hiver à « Blackfriars » et l'été au « Globe ». C'est à ce dernier que fut représenté avec grand succès *Le Marchand de Venise*.

Le théâtre fut en ce moment tant en faveur que chaque membre de la famille royale voulut avoir sa troupe.

Nous allons pouvoir donner une idée de ce qu'était un de ces théâtres grâce aux documents qu'on a pu recueillir. Il en est un tout particulièrement intéressant et qui peut servir de type pour tous. Ce document est un croquis d'un voyageur nommé Johannes de Witt qui visita Londres vers l'année 1600 ; c'est un dessin du « Swan Theatre » conservé à la bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Il nous montre l'intérieur de la salle, à ciel ouvert, avec ses trois étages de galeries pour le public. Au fond, la scène, couverte en partie par une toiture soutenue par des colonnes.

Le « Fortune » est analogue comme disposition, et, grâce à des documents écrits très importants, l'architecte anglais, M. Walter-H. Godfrey, a pu en faire une reconstitution très fidèle.

Le « Fortune » couvre un carré de 60 pieds de côté environ ; sur trois côtés sont disposées des galeries pour les spectateurs ; sur le quatrième est aménagée la scène avec ses services de loges, salons de repos, foyer, escaliers, etc. Le centre de ce carré forme une sorte d'arène à ciel ouvert sur laquelle la scène avance, couverte jusqu'aux deux tiers seulement. L'entrée du public se fait dans l'axe de l'arène par un escalier à côté, suppléé par deux autres à proximité de la scène, qui conduisent aux deux autres étages de galeries. Ces galeries forment

arcades et comportent trois et quatre rangs de gradins.

L'arrière de la scène est à trois pans. De chaque côté des portes sont ménagées, et dans tout le fond un rideau mobile permet l'entrée des acteurs. C'est le long de ce rideau qu'erre Lady Macbeth, les yeux fixes, affolée, se frottant les mains pour tâcher d'y effacer les marques de sang qui les souille. C'est aussi derrière ce rideau que se déroule le passage le plus angoissant d'*Hamlet*.

Les fondations, dit le contrat qui lie le constructeur Peeter Streete, charpentier, sont en briques et mortier. La partie brute est en lattes et mortier mélangé de sable. La couverture est en tuiles avec gouttières de plomb.

La décoration intérieure était simple, dénotant cependant une certaine richesse. Les galeries, aux balustrades de bois sculpté, étaient portées par des rocs élégants retombant sur des colonnes. Les parties pleines des murs des services de la scène étaient ornées de pans de bois rappelant les cottages anglo-normands. En un mot, toute la décoration était fournie par la construction elle-même ; les voitures de tuiles des escaliers formaient deux arches rouges qui encadraient admirablement la scène. Ces pans de bois si gris à l'œil n'étaient autre chose que la partie résistante du bâti. Aucun ornement superflu, partie est nettement accusée, chaque console, chaque colonne ont leur utilité ; la vérité de la construction, traitée avec élégance, fournit seule ces façades bien typiques où les tragédies du grand Shakespeare devaient avoir un effet saisissant.

Comment les spectateurs n'auraient-ils pu être empreignés d'émotion, à la vue de ces drames si puissants, représentés dans ce cadre simple sous le ciel brumeux de Londres ?

Voici dans ses grandes lignes ce qu'était le « Fortune » et tous les théâtres de cette époque. Le « Fortune » ne différait que par son plan qui est carré ; les autres affectaient des formes allongées.

Les comédiens de ces théâtres n'étaient pas engagés et payés à l'année ; ils étaient de véritables actionnaires qui prélevaient sur les bénéfices de la recette un dividende proportionné à leur part de propriété. Suivant leur importance, ils touchaient part entière ou demi-part. Les paiements étaient faits de la façon suivante : la recette, déduction faite des frais d'éclairage, d'entretien, de nettoyage, d'employés, en un mot des frais généraux, était répartie en quarante parts dont quinze pour les propriétaires, vingt-deux pour les comédiens et trois pour l'achat des costumes, des quelques accessoires et des pièces. Les auteurs ne touchaient pas de droits, ils vendaient leurs pièces une fois pour toutes.

Les théâtres anglais de cette époque, malgré leur simplicité, étaient certainement les mieux compris de toute l'Europe. Depuis, les transformations apportées dans l'aménagement et l'arrangement des salles ont toujours été en Angleterre en avance sur les autres pays ; on ne s'étonnera donc pas que de nos jours les théâtres anglais soient les plus pratiques et les plus confortables ; ce sont là deux qualités que le peuple britannique a toujours recherchées.

ROB-MALLET-STEVENS.

Une ville d'Etats

Pézenas aux XVIe et XVIIe siècles.

Sous ce titre, plein de promesses, M. Paul-Albert Alliès va publier prochainement à la librairie Flammarion un ouvrage dont nous sommes heureux de pouvoir mettre quelques chapitres sous les yeux de nos lecteurs.

Les Artistes italiens a Pézenas.

Au début du XVIe siècle, dans le voisinage de la Maison Consulaire, sur l'antique place à arcades que Montmorency, beaucoup plus tard, fera agrandir lorsqu'il y transférera le marché hebdomadaire, s'érigeait un hôtel privé dont la façade était magnifiquement ornée suivant la mode du jour.

Cette demeure a subi des modifications au cours des siècles. Telle qu'elle est cependant et grâce surtout à une délicieuse niche sur laquelle les ans ont déposé leur patine, elle témoigne du goût de nos pères et du soin apporté par eux à contribuer à l'embellissement de la cité.

« L'embellissement » de la ville, tel était le souci constant des administrateurs. On retrouve ce mot dans tous les actes successifs de la vie communale. Dans les registres des Délibé-

rations Consulaires, les cahiers des Droits et Privilèges, les Cartulaires déposés aux Archives, il est le motif de leurs requêtes ou de leurs décisions.

Cet hôtel, construit en pierre de taille, comme d'ailleurs la presque totalité des maisons de Pézenas, a conservé ses salles voûtées en ogive, sa grande porte ornée de têtes d'animaux chimériques en pierre serrant entre leurs dents des anneaux de pierre, et sur la façade d'admirables balcons en fer forgé de la fin du XVIIIe siècle.

Mais le joyau de cette demeure, disons même de Pézenas, est certainement une Niche qui se trouve à l'angle de la maison, au tournant de la vieille rue de la Boucherie, aujourd'hui rue Alfred-Sabatier.

Niche Renaissance de style italien (1511), à l'angle de l'Hôtel de Sébasan.

Elle renfermait autrefois une Vierge disparue depuis plus d'un siècle et remplacée vers 1840 par un saint Roch en plâtre, œuvre d'un statuaire de Montpellier.

Bien qu'à un seul exemplaire et malgré son exécution honnête, l'effigie du saint ne nous retient pas. Mais combien est digne d'admiration l'écrin qui l'abrite.

Ouvragée comme une dentelle, avec de fines et élégantes colonnettes supportant un entablement au-dessus duquel s'érigent des ornements délicatement sculptés, des arabesques dans le goût italien le plus pur du XVe et du début du XVIe siècle, cette niche montre à sa base un angelot tenant un écusson où étaient dessinées les armoiries du maître du logis, effacées par un grattage dont les traces sont encore visibles.

C'est la seule injure qu'ait subie cette œuvre admirable. Elle existe dans toute sa beauté, sa finesse, sa pureté, son élégance. La partie inférieure est enrichie de délicieux dessins qui en rehaussent la valeur.

L'artiste a donné une signification à la décoration. Dans ses détails, elle symbolise l'Église Catholique. En haut, des raisins et des ciboires ; sur les colonnettes des palmiers, figuration des Apôtres ; au-dessous, quatre poissons descendent vers l'abîme des eaux, ce sont les *ichthus*, emblèmes du Christ rédempteur ; enfin, deux griffons à corps humain, motifs fréquemment retrouvés dans les reliquaires du XIIIe siècle, sont la signification des martyrs. Il n'est point jusqu'à l'interprétation stylisée de la queue du paon qui ne puisse figurer à la partie septentrionale de ce monument le *flabellum* de la papauté.

Une tradition rapportée dans l'*Album de la vallée de l'Hérault* (1844), veut que l'encadrement des fenêtres de cette maison possédât encore au début du XIXe siècle des sculptures dans le goût de celles de la Niche. Cela ne peut

que nous faire regretter davantage leur disparition. La date de l'exécution de cette œuvre exquise, 1511, est gravée en chiffres sur la partie supérieure, et en inscription latine sur l'entablement : DOMINI MILLESIMO QUINQUESIMO UNDECIMO.

Cette date nous permet de rapprocher le style et l'ornement de ce bijou artistique ciselé dans la pierre et qui porte la griffe indiscutable de l'art italien, des œuvres exécutées vers la même époque par les artistes génois, lombards et florentins venus en France après les expéditions de Charles VII et de Louis XII.

Au cours de fréquents voyages en Italie, nous avons souvent remarqué dans des décorations architecturales des points de ressemblance frappants avec l'ornementation de notre niche.

Ainsi à Milan, des détails d'une fenêtre de l'Hôpital majeur et les pilastres de la sacristie de Sainte-Marie près Saint-Satire ; à Pavie, les piliers de la merveilleuse façade de la Chartreuse et, à l'intérieur du célèbre monastère, certaines sculptures du tombeau de Galéas Visconti ; à Gênes, la porte de la Sacristie de Santa Maria di Castello, œuvre de Giovanni Gaggini, le frère de l'artiste qui pourrait être, selon nous, l'auteur de la niche de Pézenas ; la porte du palais Grillo-Cattaneo, dont la décoration date de 1504 ; et les sculptures d'une des portes de la cathédrale de San Lorenzo.

En errant dans le dédale des rues étroites de la vieille cité maritime, que de fois nous nous sommes arrêté devant des bas-reliefs, des piliers, des linteaux de portes qui offraient avec notre gracieux monument un certain parallélisme dans l'esprit et les qualités d'exécution nous révélant une origine commune. Ainsi, encore, l'ornementation des portails de deux palais de la place San Matteo, notamment du palais Doria.

Et toutes ces œuvres sont peu antérieures à la construction de la niche piscénoise, si bien que l'on peut affirmer que son

auteur est venu de Gênes ou de Lombardie pour exécuter en France des travaux d'art et que notre ville a eu la bonne fortune de l'arrêter au passage et de le retenir.

Souvenons-nous que la pénétration italienne se fit par le midi de la France où se trouvaient localisés tous les témoignages de l'art d'outre-monts au XVe siècle.

Durant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, la France a eu avec l'Italie des rapports politiques, commerciaux, intellectuels et artistiques. Ils devinrent plus fréquents au XVe siècle.

Des ouvriers et des marchands italiens répandaient sur nos marchés les produits de leur pays. Des banques italiennes s'installaient en France : à Lyon, prospérait une banque des Médicis. Et dans cette ville, dès 1466, des « ouvriers en drap de soie », la plupart gênois ou florentins, y importaient cette industrie appelée à devenir sous peu si florissante.

A la cour du roi René, en Provence, des artistes italiens réputés, notamment Francesco Laurana et Pietro da Milano, travaillaient à enrichir les collections de ce prince. On retrouve quelques-unes de leurs œuvres dans les églises et les musées d'Aix et d'Avignon.

Au XIVe siècle, les papes appelaient dans cette ville des artistes d'outre-monts pour contribuer à la décoration de leur Palais et de leurs édifices religieux. Et à Montpellier, en 1453, était signalée la présence d'un peintre italien, Loys d'Andrea.

Toulouse était alors le centre d'où rayonnait le style italien dans le midi de la France. Il y avait été transporté par une famille d'artistes, les Bachelier, originaires de Lucques, en Italie.

Le plus célèbre d'entre eux, Nicolas Bachelier, architecte, sculpteur, décorateur, a doté la capitale du Languedoc et la région toulousaine d'œuvres remarquables, l'hôtel d'Azzezat notamment.

Des prélats italiens, dès le XVe siècle, avaient envahi les

bénéfices français, surtout dans l'Agenais et dans le Languedoc. A Agen, après d'autres prélats de même origine, c'est l'évêque Bernard de la Rovère, qui, en 1500, se montra protecteur éclairé des lettres et des arts et embellit la cathédrale. A Béziers, pendant la seconde moitié du XVIe siècle et les vingt premières années du siècle suivant, quatre membres d'illustres familles italiennes occupent le siège épiscopal : Laurent Strozzi, Julien de Médicis, Thomas de Bonsi et Jean de Bonsi.

Peut-on admettre que ces prélats n'aient pas appelé auprès d'eux des artistes de leur pays et ne leur aient pas procuré du travail soit dans leurs propres palais, soit dans les églises, soit chez les particuliers ou encore dans les abbayes de la région, à Valmagne près d'ici, par exemple ?

Pézenas se trouve sur la grande voie qui relie l'Italie au sud-ouest de la France en passant par Béziers, Narbonne, Toulouse et Agen. Elle est en pleine prospérité. Bientôt, va y résider avec toute sa cour un des plus illustres personnages du royaume : le connétable de Montmorency, gouverneur du Languedoc. Toutes les grandes familles de la Provence y ont leurs hôtels. Les rois, les reines, s'y arrêtent et y séjournent. Les États généraux y siègent fréquemment. Son activité commerciale est telle, que des foires importantes, une Bourse des Marchands, y sont créées par ordonnances royales.

Comment une telle renommée ne serait-elle pas parvenue aux artistes qui avaient franchi les Alpes et s'étaient établis dans le Midi et de là à Tours, à Amboise, à Gaillon, à Blois, à Paris où fonctionnait, au Petit-Nesle, un atelier d'artistes et d'ouvriers d'art italiens, sous la direction de Guido Mazzoni ?

Le chroniqueur Poncet a noté sur ses tablettes la présence à Pézenas d'un artiste italien, célèbre dans son pays, Angelo Sporone, qui peignit vers 1519 les vitraux de la Collégiale

de Saint-Jean. Nous ne pouvons juger de leur beauté, si vantée alors, car ils se sont malheureusement brisés lorsque la chute du clocher entraîna, en 1733, l'écroulement de la voûte de l'église.

Angelo Sporone ou quelque autre artiste de son pays et de son époque ne serait-il pas aussi l'auteur des vitraux que la génération avant la nôtre se souvient encore d'avoir vus aux belles fenêtres Renaissance de la maison Maux, dans la rue de la Foire ?

Cette demeure possédait aussi une monumentale cheminée en pierre avec des ornements sculptés. Elle a été transportée au château de Saint-Pierre, près de Pézenas, où elle est toujours l'objet de l'admiration des visiteurs.

Près de là, on peut attribuer à un ouvrier italien les tresses de feuillage sculptées dans la pierre sur la façade de la maison Grimaud, rue Condorcet. Pour se convaincre de leur origine, nous n'avons qu'à les rapprocher des chapiteaux du cloître de Saint-Ambroise à Milan, d'un dessin et d'une exécution à peu près identiques. Le délicieux marteau, et les ferrures qui l'encadrent, de la porte d'entrée de l'hôtel des Commandeurs de Saint-Jean, est aussi l'œuvre d'un sculpteur italien de la Renaissance.

Il y avait donc à Pézenas, à côté d'architectes renommés, de maîtres-maçons et de tailleurs de pierre de beaucoup de goût, d'intelligence, de savoir et de hardiesse, comme en témoignent les demeures édifiées par eux en cette ville, des artistes, des ouvriers d'art, venus d'Italie, parcourant la province et s'arrêtant dans les villes réputées où ils savaient devoir trouver des commandes auprès de familles titrées et riches.

A eux certainement doit remonter la mode bien italienne de creuser des niches dans la pierre des façades et d'y placer des madones. Nous en trouvons au coin des rues, à l'angle ou sur le front des vieilles maisons de Pézenas.

A cette époque, vers la fin du XVe siècle, l'usage de la terre cuite fut répandu sinon importé en France par les Italiens et notamment par Jean de Candida. Les della Robbia y avaient déjà quelques-unes de leurs bonnes œuvres céramiques. On imitait cette forme nouvelle de l'art.

Or, dans la rue Montmorency, au pied des murailles du Château, n'y a-t-il pas dans le creux d'une niche Henri II, sur la façade d'une antique demeure, une *Picta* en terre cuite recouverte d'émail bleu et blanc, dans le goût des artistes florentins ?

Nous l'avons vue de près : c'est une œuvre vulgaire, bien que l'anatomie du Christ étendu sur les genoux de la Vierge soit d'une belle exécution. Mais on ne saurait nier qu'elle appartient aux premières époques de l'art céramique. Il n'est peut-être pas téméraire de lui donner comme auteur un artiste italien ayant séjourné à Pézenas, un vulgarisateur de cette nouvelle manière de créer des œuvres d'art.

Peut-on douter aussi que la Vierge, au pur et délicat visage, qui se trouve à l'angle de la maison de la Fontaine de Vedel et de la rue Barbès (ancienne rue des Fours) ne soit d'origine italienne ainsi que celle de la maison Édouard Maurel à l'angle des rues Conti et des Selliers ?

Et nous dirons de même pour la délicieuse madone en marbre qui domine la porte d'entrée de l'hôpital. Elle tient l'Enfant-Jésus dans ses bras : le *bambino* replie sa jambe dans un mouvement gracieux comme s'il voulait s'élancer hors des bras de sa mère. Les traits de la Vierge sont d'une beauté idéale. Cette œuvre pourrait bien appartenir à quelque artiste florentin.

Mais si nous pouvons dire que la niche de Saint-Roch est un travail italien, nous ne pouvons nous montrer aussi affirmatif sur le nom de son auteur. Toutefois nos suppositions à ce sujet seront bien près de la vérité si nous rapprochons les

détails de son ornementation non plus seulement des sculptures d'œuvres existant en Italie mais de celles de quelques-uns des travaux exécutés à Gênes ou en France par des artistes italiens de l'époque allant de 1500 à 1510.

Pour cela, nous devons rappeler brièvement les circonstances qui facilitèrent l'éclosion de ces œuvres en terre française ou leur importation dans notre patrie.

Charles VIII avait amené d'Italie quelques artistes d'un certain renom. Il les avait pris pour la plupart à Naples et à Gênes. Les carrières de marbre de cette dernière ville et celles de Carrare peu éloignées, fournissaient alors les matériaux de tous les grands monuments de sculpture qu'on allait édifier. Entre 1500 et 1510, on vit affluer en France les œuvres en marbre : tabernacles, tombeaux, fontaines, bénitiers, statues, fonts baptismaux.

Porte de l'Hôpital (ancien couvent des Ursulines) dans l'ancienne rue des Capucins.

Le roi et les grands seigneurs comme le cardinal d'Amboise avaient à Gênes de véritables ateliers avec des représentants attitrés pour les surveiller. Les marbres étaient dégrossis et travaillés sur place et des ouvriers et praticiens du pays étaient chargés de les accompagner et de mettre en place les morceaux exécutés. Une fois en France, ils

y demeuraient tout heureux d'être considérés comme de véritables artistes et de le devenir réellement quelquefois.

Ils grossissaient cette pléiade d'architectes, de sculpteurs, d'ornemanistes, de miniaturistes, de céramistes et de mosaïstes tels que Fra Giocondo qui avait construit le *Palazzo della Ragione* de Vérone, Dominique de Cortone, disciple de l'illus-

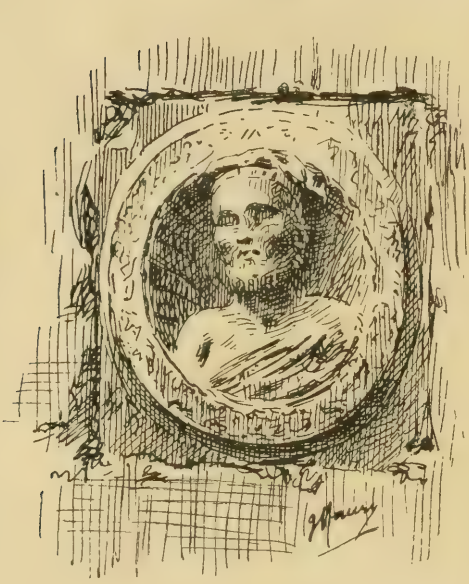

Médaillons de pierre d'une cour rue de la Foire (maison Sicard).

Portrait présumé de Henry Ier de Montmorency en *Ecce Homo*. Portrait d'une dame de la Cour d'Henry Ier.

tre Sangallo, Alfonso Damaso, Gérôme Pacherot, Bernardino de Brescia, Guido Mazzoni, Nicolo Spinelli, Jean de Candida représenté comme un apôtre de l'art italien et l'un des initiateurs de la Renaissance.

Ils furent les vulgarisateurs du goût de la décoration antiquo-italienne qui devait trouver peu d'années plus tard son expression la plus charmante dans les constructions du château

de Gaillon. Ils préparèrent les voies à l'italianisme futur. S'ils ne furent pas de puissants génies, ni robustes, tous du moins avaient un sens exquis de l'ornementation.

Entre 1502 et 1507 arrivent en France les premiers grands monuments exécutés à Gênes. Là encore, nous trouvons dans les détails des points de ressemblance avec la décoration de notre Niche.

Et d'abord, le *Tombeau des ducs d'Orléans* exécuté par Michele d'Aria, Girolamo Viscardo, Gênois célèbres dans leur pays, et Donato di Battista Benti et Benedetto di Bartolommeo, Florentins venus pour travailler à Gênes. Ces artistes étaient surtout des ornemanistes, habiles à ciseler les arabesques d'un pilastre.

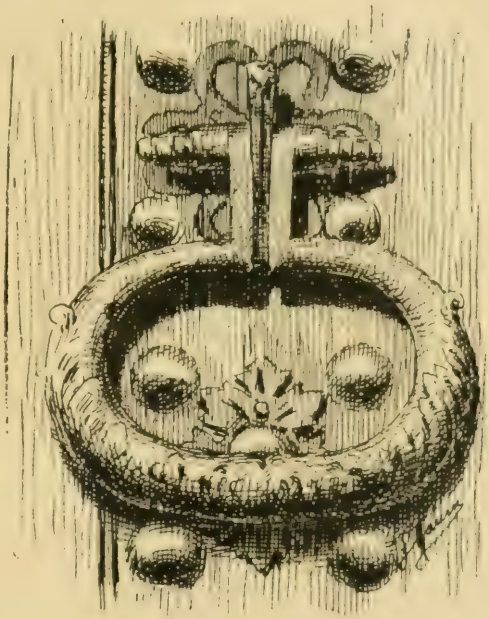

Marteau de porte (Travail italien) rue de la Fronde.

Les marbres destinés à l'abbaye de Fécamp, commandés à Girolamo Viscardo, offrent, eux aussi, quelques rapprochements de décoration avec le monument piscénois, de même que les pilastres à arabesques du *Sépulcre* de Solesmes et le *Tombeau de Thomas James*, à Dol, exécuté par les frères Giusto. Mais c'est dans l'ornementation qui entoura à Folleville (Somme) le *Tombeau de Raoul de Lannoy*, gouverneur de Gênes pour Louis XII, que se trouve la ressemblance la plus frappante.

L'auteur du tombeau est Antonio della Porta dit *Tamagnino*. Il faisait partie de la pléiade de sculpteurs du nord de l'Italie. Il avait travaillé avec Benedetto Briosco et Stephano de Sesto à la Chartreuse de Pavie en 1498. Nous avons rappelé combien certains rapprochements avec les dessins de notre Niche nous avaient frappé dans plusieurs parties de l'admirable édifice italien. Le tombeau a été exécuté à Gênes vers 1507. Pacce Gaggini qui avait sur le port de cette ville une sorte d'atelier, une « baracca » où il travaillait pour le compte du cardinal d'Amboise les marbres destinés au château de Gaillon, consentit à accompagner en France le tombeau d'Antonio della Porta dont il était le collaborateur dans une autre œuvre de premier ordre : la grande Fontaine en marbre offerte par la République de Venise au ministre de Louis XII pour être érigée dans la cour d'honneur de sa seigneuriale demeure.

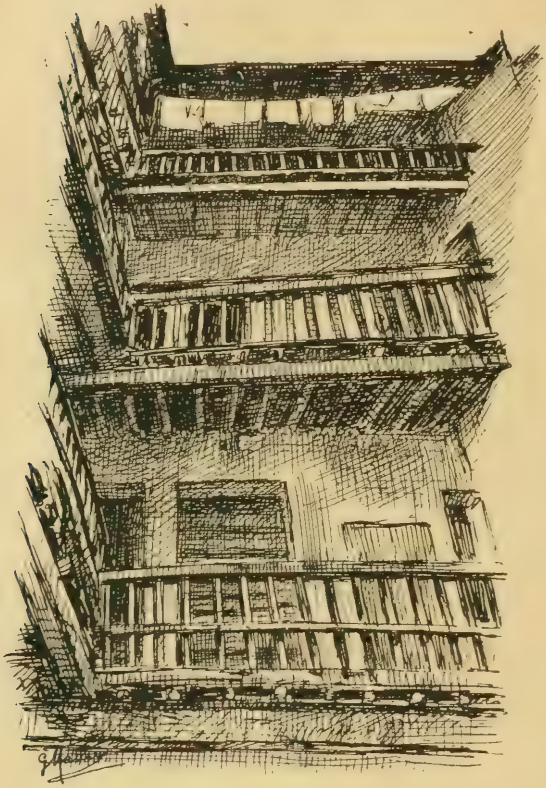

Cour à balcon de bois. Maison de la rue de la Foire. Style de la maison Juliette à Vérone.

Bertrand de Meynal et Gérôme Pacherot avaient suivi à

Gaillon le transport d'Italie de ce monument, et avaient travaillé à sa décoration de 1507 à 1508.

On présume que Pacce Gaggini s'installa en France et dut y fonder un atelier après avoir dirigé l'installation du tombeau de Lannoy à Folleville.

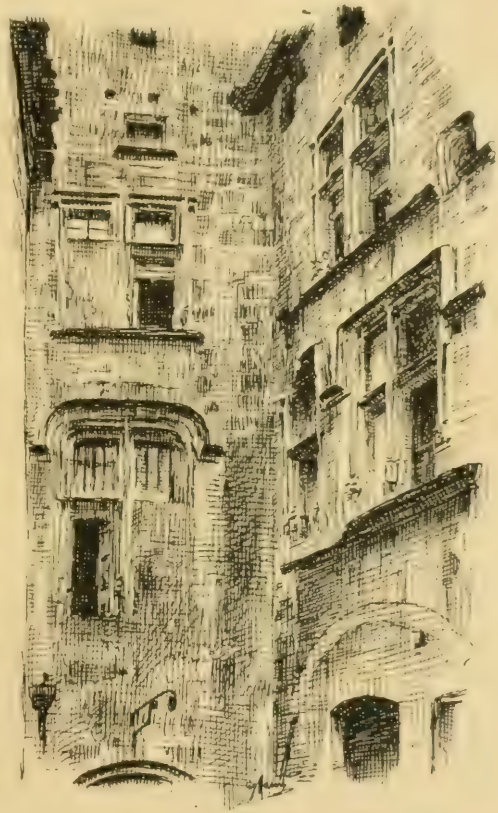

Cour de la maison Sicard, rue de la Foire.

Frère de Giovanni Gaggini dont nous avons noté la parenté de talent dans la décoration et les sculptures du portail de la sacristie de Santa Maria di Castello à Gênes, Pacce Gaggini est l'auteur de la partie décorative qui marque l'emplacement du tombeau.

A bien peu de chose près, c'est la même architecture, la même disposition, le même dessin, les mêmes éléments d'ornementation, les mêmes arabesques dans la partie supérieure du monument qui constituent toute la beauté de notre niche.

C'est à se demander, tant la ressemblance est évidente, si les deux œuvres ne sont pas du même artiste et si, à défaut d'une signature qu'on n'a jamais pu découvrir, nous ne pourrions

pas graver au-dessous du gracieux monument piscénois le nom de Pacce Gaggini.

Et si cet artiste n'en est pas réellement l'auteur — il se fixa, dit-on, à Folleville, mais il a très bien pu voyager en France et y exécuter des travaux de décoration, — ne pourrions-nous désigner cet autre Italien, Bertrand de Meynal, qui accompagna de Gênes à Gaillon la grande fontaine offerte au cardinal d'Amboise, qui avait travaillé en Italie au tombeau du maréchal de Lannoy et ensuite à la décoration du monument à Folleville ?

Porte Henri II en bois : ornements géométriques et floraux de bois et de fer. — Spécimen d'un clou orné.

Bertrand de Meynal collabora encore avec son compatriote Pacherot à l'embellissement ornemental du château de Gaillon. L'atelier était d'ailleurs presque exclusivement composé d'artistes et d'ouvriers d'art italiens.

Mais, en 1510, à la mort du cardinal d'Amboise, l'atelier se ferma, les artistes se dispersèrent ; les uns allèrent à Tours ou entrèrent au Petit-Nesle à Paris ; d'autres s'acheminèrent vers Bourges où fonctionnait aussi un atelier italien. Quelques-uns enfin parcoururent la province, à la recherche de commandes à exécuter.

Dès 1510, on perd la trace de Bertrand de Meynal. Il est

certainement parmi ces pèlerins de l'art qui promènent à travers la France, avant de regagner leur pays, leur vie insouciante d'artiste ; ils portent en leur cerveau le souvenir des œuvres auxquelles ils ont collaboré ; ils rêvent, eux dont la caractéristique du talent est l'ornement, de réaliser d'autres travaux de décoration.

Et ils sont heureux de pouvoir s'arrêter dans les villes renommées de la province où les familles riches, les grands seigneurs n'hésitent pas à leur fournir le moyen de mettre leur habileté artistique en évidence.

Bertrand de Meynal a donc pu — bien que nous n'ayons rien trouvé, en dehors de l'œuvre elle-même, pour étayer davantage notre supposition — traverser Pézenas et y séjourner à une époque où l'activité mondaine, commerciale et politique signalaient déjà cette cité parmi les plus importantes du Languedoc.

Chargé de la décoration de l'hôtel piscénois, il a dû se souvenir de sa collaboration au monument de Folleville et il en a rappelé les motifs d'ornementation de l'entrée du tombeau avec une ressemblance telle qu'on dirait les deux œuvres, nous le répétons, sorties du même ciseau, façonnées par la même main.

La Niche Renaissance de Pézenas est donc une œuvre italienne appartenant à l'un des artistes venus de Gênes pour travailler à Folleville ou à Gaillon.

Nous avons voulu étudier plus longuement ses origines, parce qu'elle est le monument le plus délicat, le spécimen le plus complet de l'architecture décorative dans notre ville au début du XVIe siècle. Elle est même le seul document intact qui nous ait été transmis.

Il serait à souhaiter qu'elle fût classée parmi les Monuments historiques de France.

PAUL-ALBERT ALLIÈS.

Sur le portrait du dauphin Charles Orland.

Les visiteurs de l' « exposition des Primitifs français » n'ont pas oublié le portrait du dauphin Charles Orland, prêté par un collectionneur anglais. L'œuvre nous séduisit tous par son réalisme naïf ; elle charma les artistes et passionna les historiens. Depuis plusieurs années le Louvre était sollicité de l'acquérir. Il va sans dire que les possesseurs d'un document de cette importance en demandaient un prix exorbitant, disons plutôt « considérable », pour ne décourager personne. Il est établi que le prix d'une œuvre d'art ne saurait être exorbitant. Les marchands de curiosités, qui sont de grands idéalistes et de subtils psychologues, ont doucement habitué la clientèle des deux mondes à la munificence. Hésiter devant leurs plus folles exigences, il n'en faut pas plus pour valoir à un homme la réputation d'un Béotien. Toujours est-il que le portrait d'Orland menaçait d'émigrer au pays des grosses enchères. Le savant et dévoué conservateur de notre département de la peinture, M. Leprieur, s'en affligeait fort. Tout est bien qui finit bien. Nous apprenons qu'un généreux collectionneur, ami

éprouvé de nos musées, vient de se rendre acquéreur du précieux portrait. C'est la rentrée en France d'un dauphin. Il y a donc dans cet heureux événement de la joie pour tout le monde, même pour nos néo-monarchistes.

Il nous revient de loin, ce petit prince. Notre cher Henri Bouchot, si informé des maîtres primitifs et de leurs modèles, excellait à commenter cette pâle effigie de victime. Charles Orland étant mort à l'âge de trois ans, désarme les injustices de l'histoire. Il ne prétend, en tant que dauphin de France, qu'à une très courte notice. On pourrait écrire un volume sur les aventures de son portrait.

Et d'abord, auquel de leurs peintres attitrés Charles VIII et Anne de Bretagne demandèrent-ils l'image de leur fils ? A Bourdichon, répondait Bouchot sans hésiter : Jean Bourdichon était peintre officiel de la reine ; l'année de la naissance du dauphin, il reçut un habillement complet, au nom du roi. M. Durrieu acceptait cette attribution ; M. Georges Lafenestre émettait des doutes. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'œuvre, à défaut de monogramme, porte clairement la signature de France. Bourdichon, ou Perréal, ou qui vous voudrez ; mais seul un artiste de chez nous, subtil et loyal, a pu copier si sincèrement la nature. Il n'est pas beau, le pauvret ! A l' « exposition des Primitifs », les dames le regardèrent en s'apitoyant. A vingt-trois mois, il a l'air vieillot et las de la vie. Sa triste figure, boursouflée, exsangue, n'est pas embellie par une toque à oreillettes qui ressemble moins à une parure qu'à un pansement. Anne de Bretagne avait voué au blanc la fragile créature qu'elle disputait à la mort. Le peintre a fait du spectacle de cette existence condamnée un poème de tristesse et de pâleur. Scrupuleux et implacable copiste, il a su pourtant donner à son œuvre on ne sait quel charme douloureux. Il a été véridique et attendri.

Ce portrait, dirions-nous, a toute une histoire. Il fut envoyé

par la reine à son mari, alors que Charles VIII chevauchait au delà des Alpes. Le dauphin Orland a voyagé, en effigie, dans les bagages de son père, à Florence, à Rome, à Naples, partout où l'étourdi chevalier faisait halte, à la poursuite d'une seconde couronne. Charles VIII pouvait se reconnaître en son maladif et maussade rejeton. Orland porte la signature paternelle sur chacun de ses traits. Rappelons-nous l'inoubliable buste de Charles VIII, au Bargello ; c'est le même air d'ennui et d'hébétude, la lippe lamentable, les yeux vides et absents. La terre cuite du sculpteur italien et la peinture du maître français se ressemblent cruellement, à ceci près que l'enfant paraît accablé de vieillesse, tandis que le père semble puéril. Le portraitiste de France a pris en pitié son modèle. L'artiste italien, méchamment ironique, s'est complu à ne voir dans le roi des Barbares qu'un dégénéré. Il a calomnié l'envahisseur : son Charles VIII fait une grimace de peureux. Le statuaire en a menti. Ce roi de France était brave, il aimait les coups. Borné peut-être, mais lâche, non pas ! Il préférait à l'étude des affaires la lecture des romans de chevalerie. Les Italiens méprisaient en lui la politique. « Je pense le voir, écrivait un ambassadeur florentin à son gouvernement, bien que par lui-même il ne soit nullement capable de traiter de choses sérieuses. Il s'y entend si peu que j'ai honte de le dire. » L'envoyé vénitien lui consacra cette fiche : « Je tiens pour certain que, soit de corps ou d'esprit, il vaut peu. »

Avec cela, un rude soldat, une âme de paladin dans un corps malingre et brûlé de fièvres. Son aventure italienne est absurde et les historiens des deux côtés des Alpes l'accablaient de justes sévérités. Mais tout un monde a eu peur de ce chétif jeune homme. Il traînait derrière lui la plus redoutable armée de l'Europe, « espouvantable à voir, dit Brantôme, pleine de gens de sac et de corde, meschans garnemens eschappés de la justice et surtout force marqués de fleurs de lys sur l'épaule.

Gaillarde compagnie, mais de peu d'obéissance ». Le buste de Bargello ne nous dit rien du valeureux chef de ces bandes qui épouvantèrent l'Italie. L'artiste étranger s'est vengé perfidement.

Tout récemment encore, le portrait du dauphin Charles Orland était prisonnier au pays que Charles VIII n'a pu conquérir. Il était resté à Venise depuis la journée de Fornoue. Il a fallu des collectionneurs anglais pour faire cesser sa captivité. C'est presque un trophée de guerre qui nous revient là. On ne saura jamais qui a gagné la bataille de Fornoue ; à en croire Mantegna, ce serait Gonzague. Nos vieux chroniqueurs affirment que c'est nous. Les troupes françaises regagnaient les Alpes en toute hâte. Les gens du pape, de Venise et du duc de Milan, au nombre de quarante mille, commandés par Gonzague, nous attendaient sur le Taro. Il fallait passer à tout prix. Trivulce, un soldat de l'école du divin Ulysse, conseilla au roi de France de sacrifier ses bagages. Tandis que les estradiots albanais, au service des Vénitiens, pillaient le camp français, Charles VIII, avec trois cents hommes d'armes, enfonça le gros de l'armée ennemie. Mais le portrait d'Orland était demeuré aux mains des pillards.

Verrons-nous jamais au Louvre ce petit panneau vénérable qui, après de multiples aventures, tant guerrières que commerciales, fait sa rentrée au pays natal ? Il eût été vraiment injuste que ce document d'histoire française allât orner la salle de billard d'un Américain milliardaire. Ce qui a sauvé le petit Orland d'un nouvel exil, c'est justement cette piteuse laideur que nous avons failli lui reprocher. S'il avait été un joli poupon, joufflu et rose, nous l'aurions perdu pour toujours. Pauvre aiglon de volière, à mine de hibou, enfin te voilà chez toi !

HENRY ROUJON.

Les grands artistes du XVIe siècle.

JEAN CLOUET

...Jehannet Clouet était étranger... Nous le savons par un document d'archives — et nous savons aussi, par un autre document[1], — un acte passé à Tours par-devant notaire le vendredi 6 juin 1522, — qu'il avait épousé une tourangelle, Jehanne Boucault, fille de « sire Gacian Boucault, orfèvre, bourgeois dudit Tours », celle-là même qui, d'août à octobre 1545, devait être emprisonnée pour crime d'hérésie. Si les « raisons » de sentiment pouvaient être valables, je dirais tout de suite qu'il est impossible d'imaginer pour François Clouet d'état civil plus adéquat à la nature même de son art — fils d'un peintre d'origine étrangère... que je persiste à tenir pour flamand et petit-fils par sa mère d'un maître orfèvre tourangeau, quel signalement plus précis et plus révélateur pourrait-on composer, quelle définition plus complète trouver

1. Publié par M. André Salmon, dans les *Archives de l'art français*, en 1835, tome III, p. 289 et suiv.

pour caractériser, par opposition aux peintres de Fontainebleau groupés autour du Primatice, la manière et l'esprit de ses crayons ?... Et j'ajoute, n'en déplaise aux chers contradicteurs pour qui il n'est d'art français que d'Italie, que, à cette date, dans cette première moitié du seizième siècle, c'est ce côté-là, du côté Nord, si vous voulez, qu'est *encore* la vraie tradition française, celle dont le comte de Laborde écrivait à propos de Jean Clouet précisément : « Lui seul était capable de peindre avec tant de talent et de rester aussi naïvement *gothique*. » Mais n'anticipons pas.

Cet acte de 1522 n'est en soi qu'une pièce fort insignifiante (il s'agit de la vente d'une rente en grains que Jehannet Clouet et sa femme achètent d'un certain Pierre Pourrault, « apothicaire et honneste personne » et de Mathurine Gaultier, femme dudit) ; mais à le lire attentivement, on apprend tout de même plusieurs petits faits intéressants : d'abord cette qualité d'orfèvre et bourgeois de Tours de Gacian Boucault, beau-père de Jehannet, présent à l'acte. C'est lui sans doute, — le ménage n'étant pas encore assez riche pour verser en espèces les quatre-vingt-dix livres tournois montant du prix d'achat de la rente, — qui prête à sa fille, la turquoise estimée trente écus d'or au soleil et le cabochon de rubis monté sur un double anneau d'or, évalué vingt écus d'or, qui sont déposés en garantie du payement... ce payement d'ailleurs put être fait quinze mois plus tard, ainsi que l'établit un second acte annexé au premier. Nous assistons en quelque sorte à la formation de la fortune des Clouet et aussi à leur « francisation ». Dans un premier acte de 1518, Jehannet n'est encore que peintre du roi ; en 1522, il est qualifié de peintre et varlet de chambre, — c'est-à-dire qu'il a été attaché à la personne du souverain et a grandi en influence — et l'on a vu en quels termes François Ier parle de lui dans l'acte de 1541, précédemment cité. Tous les noms qui interviennent au contrat

sentent bon la France tourangelle ; c'est Grégoire Jousselin, Pierre Pourrault, l'apothicaire (il est amusant de voir le père du futur peintre et « ami singulier » de Pierre Guthe, le grand apothicaire parisien, déjà lié avec un apothicaire à Tours), Pierre Bêchebien, Jacquette de La Turrecie, Loys Brullé, marchand, Pierre Poupart, enfin Simon Belot, « peintre », tous demeurant audit Tours. Nous sommes là, en plein, dans le pays et le milieu où avait vécu et ouvré Jean Fouquet.

La faveur croissante dont Jean Clouet jouit auprès du roi, c'est incontestablement à ses œuvres qu'il la dut ; mais dès que nous essayons de désigner ces œuvres avec quelque précision, notre embarras est extrême... Quels étaient ces « ouvraiges et pourtraictures » qui lui étaient par ordre du roi, libéralement payés le 16 janvier 1529, et dont les comptes parlent avec une discrétion inquiétante ?... « ouvraiges et pourtraictures qu'il a cy-devant faictes de son mestier et faict encore présentement pour le service dudict seigneur et *desquelz ouvraiges et pourtraictures le dit seigneur n'a voulleu estre cy autrement déclairées ne spécifiées.* » Il est à craindre que ce texte volontairement mystérieux, qui peut témoigner de la confiance que le roi avait en son peintre et varlet de chambre, ne se rapporte à quelque affaire peu « orthodoxe ». D'autres fois, il s'agit simplement de « plusieurs portraicts et effigies au vif » que l'on va chercher, *en dilligence et sur chevaux de poste,* de Blois ou de Fontainebleau à Paris dans l'atelier du peintre pour les montrer au roi qui les a commandés. « Dans la portraiture, écrivait Corneille, il n'est pas question si un visage est beau, mais s'il ressemble » et Voltaire, déplorant à bon droit l'abandon de ce mot déjà vieux de son temps, dit dans son commentaire : « Portraiture est un mot suranné et c'est dommage ; il est nécessaire ; portraiture signifie l'art de faire ressembler ; on emploie aujourd'hui portrait pour exprimer l'art et la chose.

Portraire est encore un mot nécessaire que nous avons abandonné. » Le mot a été délaissé à mesure que le portrait est devenu un tableau d'apparat plus qu'un document sincère et a tendu à la « beauté » plus qu'à la « ressemblance ». Avec les Clouet et leur groupe, nous en sommes encore à la portraicture. Nous arrivons au « portrait » quand on peint François Ier avec les talonnières de Mercure, le casque de Minerve et la massue d'Hercule pour exprimer, selon les lois de l'esthétique ultramontaine telle que les décadents italiens commencent à la propager chez nous, qu'il a l'éloquence, la sagesse et la vaillance ! Pouvons-nous en toute sûreté désigner une « portraiture » authentique de Jehannet ? La seule, dont on pourrait rapprocher un texte, fut révélée par Bouchot dans les *Portraits et Vies d'hommes illustres* de Thévet (1584) ; c'est l'effigie d'Oronce Finé, gravée d'après un original que le fils d'Oronce Finé lui-même déclarait avoir été « tiré au vif par maistre Jean Janet, peintre du roi François, premier du nom ». Mais on n'en peut rien dire d'après la médiocre gravure, sinon que, dans sa robe et sous son bonnet de docteur, la main gauche posée sur un globe céleste et la droite armée d'un compas, le mathématicien Finé a tout à fait l'allure d'un portrait d'Holbein...

M. Moreau-Nélaton nous faisait connaître récemment[1] un crayon, sur lequel Catherine de Médicis elle-même inscrivit le dom d'Erasme — qu'elle orthographiait *Herasmes* — et qu'il propose timidement d'attribuer à Jean Clouet — mais nous n'en sommes pas encore à pouvoir distinguer avec certitude ce qui, dans ce trésor de Chantilly et dans la série des crayons que le costume et les inscriptions permettent de dater entre les années 1516 et 1540, appartient en propre au père de François

1. *Erasme chez Catherine de Médicis à Chantilly* (*Gazette des Beaux-Arts*, 1907) et *Crayons français du seizième siècle conservés au Musée Condé*. Paris, Emile Lévy, éditeur, in-folio.

Clouet. M. Dimier, qui a étudié avec beaucoup de pénétration toutes ces séries iconographiques et a écrit en marge des catalogues tant de notes et de rectifications utiles[1] a bien proposé un groupement d'œuvres peintes et dessinées autour d'un *présumé Jean Clouet*, mais sous cette réserve initiale : « qu'il soit premièrement entendu que nous ne tenons de ce peintre aucune œuvre authentique ». M. Moreau-Nélaton reprenant à son tour l'étude du problème, vient nous dire aujourd'hui : « Pour quiconque ne se contente pas d'à peu près, la question reste ouverte », — entendez : obscure, sinon fermée. Ce qu'on peut dire c'est que dans tous ces crayons, si simples — je ne dis pas pauvres — de facture, où la sincérité du portraitiste laisse çà et là soupçonner quelque timidité, un même esprit se fait sentir. Et c'est le même esprit dont nous pouvons observer les effets dans tant d'œuvres *françaises* depuis le quinzième siècle, — esprit de mesure, d'observation délicate, de sensibilité discrète, — qui tend — après la vogue passagère de la manière Slutérienne, si l'on ose ainsi parler, — à reprendre ses droits. C'est lui que l'on retrouve en tant de madones et de saintes populaires, où je défie bien le plus enragé ultramontain de découvrir le moindre apport d'italianisme, et à qui l'on pourrait appliquer déjà ce vers de La Fontaine :

Le bon cœur fut chez vous compagnon du bon sens.

Prétendre que nous devons cela à l'Italie, c'est méconnaître et fausser tout simplement toute l'histoire de l'art français. S'il est un caractère constant qui se dégage de cette histoire, où le Nord et le Midi font tour à tour ou simultanément leur partie comme dans une fugue, n'est-ce pas, à toutes les époques, cette tendance à s'évader de toute exagération, de tout

1. J'aurai bientôt, au cours de ces causeries, l'occasion de parler du *Fontainebleau* que M. Dimier vient de publier dans la collection des *Villes d'art* (H. Laurens, éditeur).

parti pris systématique d'atelier et de formule ? Au douzième siècle, après que les grandes écoles de Bourgogne et même celle de Languedoc, mais avec un style bien à elle, ont adopté et, dans quelques ateliers, poussé jusqu'à la plus étonnante virtuosité certains procédés de draperies arbitraires, imités de la calligraphie des scribes plus que des données de la nature, avec quelle rapidité nous évoluons vers un style plus calme, plus simple et plus harmonieux qui aboutira en moins d'un demi-siècle aux chefs-d'œuvre de nos cathédrales ! C'est là que l'esprit français a laissé, pour ce qui est des arts plastiques, ses plus originales, ses plus nobles *créations*. Cet art évolue, fidèle à son principe, avec une admirable souplesse, jusqu'à la fin du moyen âge. Au moment même où l'on peut croire qu'un étranger de génie, Claus Sluter et son atelier ont fait la conquête de la Bourgogne et de tout le pays, on trouverait, à y regarder de près, plus d'un témoin d'une tradition purement nationale et qui se révélerait à sa bonne grâce plus simple, à son sourire, à son absence de maniérisme. — Et cette *détente* du style bourguignon, si bien signalée par Courejod, c'est tout simplement l'esprit français qui reprend ses droits et s'établit au cœur de son domaine, dès Louis XI, sur les bords de la Loire.

Enfin, quand l'italianisme aura sévi jusqu'à l'abus le plus insupportable, quand ceux même qui lui devront tant, comme Philibert Delorme, auront protesté contre ses excès et l'application inintelligente à nos mœurs et à notre climat de France, des pratiques et des formules des architectes italiens, on peut constater encore comme une tentative de reprise nationale — et sous Louis XIV, sous l'académie royale, si nombreux que soient les emprunts faits à l'Italie, le meilleur de notre art sera dans les adaptations et transpositions que nos artistes, dont beaucoup ont des origines flamandes, accommoderont à notre usage et à notre goût. Le vieux réalisme « franco-flamand »

restera comme une inépuisable réserve de sève, de franchise et de bonhomie, au fond des statues les plus mythologiques d'un Coysevox et des portraits les plus allégoriques. — Au dix-huitième siècle, c'est le fonds « flamand » qui renouvellera la peinture française ; — Louis XIV prendra Valenciennes juste à point pour que Watteau naisse Français — c'est le réalisme d'un Pigalle et d'un Houdon qui vivifieront notre sculpture — et même pendant la réaction davidienne, ce sont les portraits qui maintiendront, en dépit des Sabines, des Léonidas et des Hippolytes, les vraies traditions françaises, jusqu'au moment où les paysagistes retrouveront dans la forêt de Fontainebleau, un art plus sain, plus franc et plus français que celui des Primatice et des Niccolo dell' Abatte...

Mais je n'en ai pas fini avec les Clouet et leurs contemporains. Quand Jehannet meurt, en 1541, laissant à son fils François, qui l'enrichira encore, un bel héritage artistique, Jean Goujon et Pierre Lescot vont entrer en scène...

André Michel.

Curiosités poétiques du XVIe siècle.

JEAN AVRIL

Ami intime de Ronsard pendant longtemps, d'après Bruneau de Tartifume[1], Jean Avril, s^r de la Roche de Louzil, de Méron, etc., appartenait à une famille nombreuse d'Anjou portant ce nom[2].

Né vers le milieu du XVIe siècle, aux Ponts-de-Cé, il existait encore l'an 1602, date à laquelle M. C. Port a trouvé sa signature sur les registres de cette paroisse.

Il eut de bonne heure sans doute le goût de la poésie, car Le Masle, son compatriote, dans une épître qu'il lui adresse, lui dit :

> Avril, qui as toujours en fantasie
> De suyvre icy la douce poésie,
> Bien qu'en ce temps de tourmente et malheur
> Soit mesprisé tel honneste labeur[3].

1. *Philandinopolis* (Ms Bibl. d'Angers, n° 870, f° 1115-1117).
2. *Exstat Andegavis instrumentum in quo tres fratres nomine Aprilis*, dit Gilles Ménage, dans la vie de P. Ayrault ; — M. Gontard de Launay signale aussi parmi les membres du barreau d'Angers, en 1530, un avocat, nommé Avril (*Les avocats d'Angers*, p. 38).
3. *Nouvelles récréations poétiques*, p. 30.

En 1568, année de la nomination à la cure de Bauné, il composa des *Regrets sur la rupture de la paix,* puis une *Ode sur les victoires obtenues par le duc d'Anjou,* réunie à la pièce précédente et qui fut publiée avec elle, l'an 1570, à Angers ; enfin le *Bienveignement à Monseig^r entrant en Anjou* (Angers, René Trois-mailles, 1578).

Quant à ce poème « touchant sa naissance », dont parle Lacroix du Maine[1], il semble être resté manuscrit. Il avait aussi mis du latin en vers français, suivant le même auteur, les deux premiers livres du *Zodiaque de la vie* de Marcel Palingène[2], mais lorsqu'il sut que Scévole de Sainte-Marthe en avait fait également une traduction et qu'il eut connaissance de son travail, il renonça à mettre la sienne au jour, quoiqu'il n'était pas difficile de faire mieux que lui, remarque, non sans raison, l'abbé Goujet, malgré les éloges excessifs que lui accorde Pierre Tamisier[3].

On trouve encore de notre poète un sonnet dédié à Mathieu Molé, Conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, sur l'illustration de la famille d'Alain Chartier, en tête de l'édition des œuvres de ce dernier publiée par Duchesne[4] ; nous le donnons à titre de *curiosité poétique :*

Qui ne sçait des Chartiers l'autorité tenüe
En l'Eglise, à la Cour, ès Lettres, au Barreau,
Ignore notre histoire, et est comme nouveau
De chose plus insigne en la France advenüe ;

1. T. I, p. 446 et note de La Monnoye.
2. Marcello Palingenio, anagramme d'Angelo Manzolli, poète italien originaire de la Stellada près Ferrare, qui a publié, sous ce pseudonyme, le *Zodiacus vitæ,* etc. (Bâle 1537 et Lyon, Jean de Tournes, 1556, in-16.) Le poème a été traduit ensuite par M. de Rivière (Paris, 1619, in-8°) ; puis par M. de la Monnerie (La Haye, 1731, in-12). (Du Verdier, t. V, p. 15 et Colletet, *Discours de la poésie morale,* pp. 94 et 95.)
3. Lacroix du Maine, cod. loco : — *Biblioth. franç.* de l'abbé Goujet, t. VIII, p. 58.
4. Paris, 1617, in-4°.

Quand pour le bien public la France fut esmüe,
Un Chartier fut Evesque et Pasteur du troupeau
Du peuple de Paris. L'autre, plus vieil en beau,
Savant et saint escrit, la France a retenüe ;
Son parler fut si net, qu'une fille de Roy
Le trouvant endormy, en approche tout quoy,
Et en public baisa ceste bouche admirable ;
Le tiers fut grand preudhomme et fameux advocat
Son fils, le Conseiller, s'est pendant l'altercat
De Paris et après, fait juger venerable.

C. Ballu.

VARIA

Le poète Goudouli.

On nous écrivait de Toulouse le 24 mai dernier :

Il y a aujourd'hui cent ans, du fond des caveaux de l'église des Carmes, à Toulouse, était exhumé le cadavre d'un poète toulousain, mort près de deux siècles auparavant, Pierre Goudelin, plus connu dans le pays de la langue d'oc sous le doux nom de « Goudouli ». En grande pompe, le corps était transporté à l'église de la Vierge-Dorée, de cette *Daurade* dont le vocable se retrouve encore au-dessus de nombreux hôtels du sud-ouest de la France et que les troubadours avaient pris l'habitude d'exalter dans leurs chants.

C'est la statue de Goudouli que le Midi poétique et la ville des Jeux floraux dressent aujourd'hui de concert au square Lafayette.

M. Ruau, ministre de l'agriculture, a tenu à inaugurer, en même temps que l'exposition agricole, le monument du félibre toulousain.

Voici les principaux passages du discours qu'il a prononcé à cette occasion :

Toulouse a, pour célébrer la gloire de ses enfants, qui furent des artistes et des poètes, de vraies délicatesses de mère. N'est-ce pas, vis-à-vis de l'auteur du *Ramélet Moundit*, une attention exquise que celle de placer au mois de mai la fête d'inauguration de sa statue ? Le mois de mai est le charme de cette ville ; il l'entoure d'une apothéose de parfums, de lumière et de couleurs. Aux matins embaumés, dans les soirées attiédies, il sème, le long des rues de briques roses, les branches de muguets, les rameaux de jasmin et les bouquets de myosotis où viennent encore s'entrelacer des violettes attardées : « Labiuléto de marque nouss méno la primo ! » Toulouse devient alors ce jardin florissant aux bords de la Garonne dont parlent tous les chants royaux publiés en l'honneur de Clémence Isaure. C'est d'ailleurs à dame Clémence que les sept troubadours, de haute légende, avaient dédié le mois de mai, ses Jeux floraux et ses cours d'amour. Goudouli, Toulousain et poète, devait avoir plus particulièrement à cœur le culte de ces journées de liesse. Il a chanté le mois de mai dans une ode qui est une de ses plus heureuses trouvailles poétiques. Goudouli savait où cueillir les fleurs immortelles qui échappent aux gelées et aux autans, ces fleurs que le soleil seul nourrit d'or et que le zéphyr caresse, « tout joun frésquet é musquétat » !

M. Ruau rappelle à ses grands traits la vie de Pierre Goudelin, né en 1580 d'un chirurgien très expérimenté dans son art, « non loin de ce Pont-Neuf d'où, par les temps clairs, on peut deviner dans le lointain la ligne bleue des Pyrénées ». Il dit ses excellentes études grecques et latines, son grade d'avocat brillamment conquis en même temps que celui de « docteur en la gaie science et en lois d'amors » que délivrait l'académie des Jeux floraux. En l'année 1609, il obtenait, à ces jeux le souci d'argent pour un chant royal intitulé « les Oiseaux de Tidoré ». Dès ce moment, Goudouli ne cessa de produire jusqu'en 1617 où parut en recueil le *Ramélet Moundi*. Il vécut la vie des poètes, protégé de deux grands seigneurs, le comte de Caraman et le duc de Montmorency.

content de l'heure qui passait, insouciant de l'avenir.

M. Ruau étudie la poétique de Goudouli, son œuvre et les caractéristiques de cette œuvre, toute écrite en langue d'oc.

Les philosophes peuvent discuter sur la langue d'oc, sur ses mérites et sur ses défauts, ils peuvent ou la célébrer ou la honnir, il n'en restera pas moins que dans cette langue, un poète toulousain, Pierre Goudelin, a écrit de purs chefs-d'œuvre.

Il a peint la nature vivante, les ruisseaux, les bois, les champs, les prairies et les fleurs. Il a célébré avec une joie naturelle la douceur et la bonté de vivre ; il a paisiblement envisagé la mort comme un terme naturel de la vie.

C'est pour cela que comme le fut Jasmin, comme l'est Mistral, Goudouli a été, avant tout, un poète populaire, celui qui, issu d'une race, sait chanter pour elle en une langue inaccessible aux profanes la chanson immortelle de son âme. L'œuvre d'un Goudouli, d'un Jasmin et d'un Mistral dépasse le cadre d'une ville ou même d'une province. Elle s'étend à toute une race et à l'humanité. A ce point de vue, la gloire de Goudouli méritait bien d'être immortalisée par le ciseau du sculpteur.

Ce sculpteur est le maître toulousain Alexandre Falguière. Il a représenté « Goudouli le poète » assis simplement, avec une femme à ses pieds, qui symbolise la Garonne par lui si souvent chantée.

Aussi bien, messieurs, conclut M. Ruau, cette rencontre, à deux siècles d'intervalle, d'un poète et d'un sculpteur toulousains, unis au sein de leur cité natale dans la même gloire artistique, démontre-t-elle indiscutablement que le génie de Toulouse est de ceux qui ne périssent point. Après avoir élevé, pour l'admiration universelle, le plus pur des chefs-d'œuvre d'architecture romane, après avoir fait entendre au monde la romance délicieuse de ses troubadours, Toulouse s'est épanouie plus que toute autre ville française dans le mouvement de la Renaissance. Elle fut, à cette époque, peut-être plus que Paris, la capitale intellectuelle de la France. Illustrée par Goudouli au dix-septième siècle, elle a produit au dix-huitième et pendant tout le dix-neuvième siècle une succession d'artistes et de poètes qui lui ont constamment maintenu le titre de « ville aimée des arts et de cité du gai-sçavoir ». Assurément, les temps

ont changé. « L'eau de pleur, de joie ou de douleur qui fait moudre le moulin de pensée » ne coule plus uniquement pour les reines d'amour, ainsi que le voulaient les troubadours d'autrefois. Nous n'en sommes plus à rêver, comme les gentils pages d'Eléonore de Guienne, que « ménestrels et caroles ». Les découvertes scientifiques ont fait accomplir à la civilisation un immense bond en avant. Le progrès scientifique a entraîné avec lui le progrès démocratique et un problème est venu dominer tous les autres : celui des droits individuels et des devoirs sociaux.

De ce problème, messieurs, notre race méridionale a été une des premières à saisir la grandeur et l'importance. Gambetta est parti des bords de la Garonne pour aller en chercher la solution dans la République. Il a toujours rencontré autour de lui, pour le soutenir, une élite de démocrates toulousains, et maintenant devant la solution qui graduellement se précise, Toulouse républicaine se passionne et s'absorbe de plus en plus. Ce n'est pas que soit oubliée et délaissée la Toulouse d'autrefois. Cette cérémonie même en est la preuve, Toulouse se souvient du passé. Mais il y a eu un partage qui s'est fait entre le culte des traditions d'art et les nouvelles aspirations démocratiques. La vie de Toulouse n'en est aujourd'hui que plus robuste et plus intense, et si l'on se penche sur l'avenir, on peut encore prédire à la vieille cité de Clémence Isaure, pour elle et pour ses enfants, les plus glorieuses destinées.

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

Bibliographie.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Les Sources et l'Evolution des Essais de Montaigne ;* t. I. *Les Sources et la Chronologie des Essais ;* t. II. *L'Evolution des Essais*, in-8°, par Pierre Villey, ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

Aujourd'hui, je suis attiré par un grand ouvrage, sérieux et avenant, tout plein de « substantificque moëlle » et de grâce efficace. Ce beau livre s'intitule *Les Sources et l'Evolution des Essais de Montaigne.* C'est une œuvre très savante, très littéraire et très touchante, qu'on ne saurait lire sans profit intellectuel ni sans émotion morale. L'auteur, M. Pierre Villey, est aveugle. Cela ne l'a pas empêché d'être un des plus précoces lauréats du concours général, d'entrer à l'Ecole normale, d'en sortir agrégé des lettres, et de soutenir ces jours-ci, avec beaucoup d'éclat, ses thèses de doctorat en Sorbonne. Cela ne l'empêchera pas de continuer sa brillante carrière et de se hausser, tout jeune, au premier rang des maîtres de la jeunesse de demain. Admirable victoire d'une âme douce et forte, qui fut sauvée par un miracle d'amour, initiée aux pures joies de la méditation et de l'étude par les prodiges de la divine amitié, et qui se sent soutenue au bon combat, poussée dans la voie désormais ouverte, — et libérée, dans un effort d'affranchissement qui est un véritable triomphe, par d'autres âmes, discrètement fraternelles, qui ne me permettraient pas d'associer à l'hommage qui leur est dû par les gens de cœur une mention explicitement révélatrice de leurs bienfaits.

Tout de suite donc, et sans autre préambule, allons au château de Montaigne, en compagnie de ce guide merveilleusement informé.

C'est une excursion très facile à faire, notamment pour les bons lettrés de Bordeaux. On prend le train de Bergerac, qui part dès le matin. On peut voir par la portière du wagon, en passant, les chantiers de Lormont, les coteaux calcaires du pays girondin, les vignobles et les vergers d' « entre deux mers », la Grave d'Ambarès, les ponts de Cubzac, Saint-Loubès, Vayres et son castel, le tertre de Fronsac... On traverse la Dordogne, qui, en cet endroit, est déjà sensible au flux et reflux de l'Océan. Le train stoppe à Libourne, s'engage dans la vallée de la Dordogne, s'arrête près des ravins et des grottes de Saint-Emilion, frôle en courant Saint-Laurent-des-Combes et Saint-Etienne-des-Lys, et rejoint au pied du donjon de Castillon la jolie rivière dont l'eau bleue a reflété les dernières tueries et les suprêmes carnages de la guerre de Cent ans...

M. Karl Bædeker en son *Manuel du Voyageur* oublie de nous dire que le château de Montaigne est situé dans ces parages. Mais M. Adolphe Joanne, dans sa *Géographie de la Dordogne*, nous invite à nous arrêter sur le territoire d'une petite commune, nommée Saint-Michel-de-Bonnefare :

« *Saint-Michel-de-Bonnefare*, 431 habitants, canton de Vélines. Eglise : abside et portail romans. Château de Montaigne, des quinzième et seizième siècles, où naquit le grand écrivain de ce nom ; un incendie a détruit, il y a quelques années, tout l'édifice, excepté la tour qui renfermait la bibliothèque. »

Hélas ! oui. Le logis héréditaire que l'auteur des *Essais* tenait de son excellent père, et qu'il a légué ensuite à ses descendants, n'a pas eu le même sort que le superbe castel où messire Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, est mort chargé d'ans et de dignités, laissant sur sa table les beaux livres qui étaient l'objet de sa prédilection, savoir : les *Décades* de Tite-Live, les *Travaux et les Jours* d'Hésiode, les *Amours* de Ronsard, les *Regrets* de Joachim du Bellay, les *Commentaires* du maréchal de Montluc.

Michel Eyquem, seigneur de Montaigne, a donné, lui aussi, la place d'honneur sur les rayons de sa bibliothèque aux livres composés de nectar idéal et d'ambroisie céleste par les grands écrivains d'Athènes et de Rome et par les modernes auteurs qui se sont volontairement soumis aux disciples de la charmante et vénérable antiquité.

La bibliothèque ou, comme on dit, la « librairie » de la tour de Montaigne, est une grande salle, de forme ronde, longue et large de seize

pas. Elle est située au deuxième étage de la tour. On y monte par un escalier en colimaçon, dont les marches ont été usées par les allées et venues des gens pendant cinq siècles. Au rez-de chaussée, il y a une chapelle dont M. de Montaigne nous parle au livre cinquante-deuxième de ses *Essais*. « C'est ma chapelle », nous dit-il, voulant sans doute signifier par cette mention préalable la révérence qu'il a toujours témoignée, sans excès de zèle, à la religion de ses ancêtres. « Il ne faut, dit-il en son premier livre, mêler Dieu en nos actions qu'avec révérence et attention pleine d'honneur et de respect. » Au-dessus de la chapelle, il y a une chambre à coucher, où le philosophe se retirait souvent « pour être seul », et d'où par un réduit ménagé dans la bâtisse il pouvait, sans se déranger, ouïr la messe et peut-être les sermons de son chapelain. La cheminée de cette chambre traversait, du haut en bas, la « librairie », et c'est contre ce tuyau en maçonnerie que M. de Montaigne adossait son fauteuil lorsqu'il s'asseyait devant sa table pour lire et méditer. Tout contre la bibliothèque il y a un cabinet de travail où il faisait du feu pendant l'hiver, mais le moins possible, à cause de la cherté du bois en temps de guerre civile, et parce qu'il se pliait volontiers, par scrupule de tempérance, aux règles salutaires de l'économie domestique. C'est pour ne point s'engager en de téméraires dépenses qu'il renonça au dessein de construire à la hauteur de ce cabinet et de plain-pied une galerie à l'italienne, qui aurait pu lui servir de promenoir dans les moments où, comme tous les hommes d'étude qui ne sont pas incapables d'être des hommes d'action, il avait besoin de mouvoir ses jambes afin de mieux penser. Il regretta, toutefois, de n'avoir point tenté cette entreprise. « Tout lieu retiré, disait-il, requiert un promenoir ; mes pensées dorment si je les assis. » Il se levait de temps en temps, pour jouir de la vue de son domaine. Sa tour commandait l'entrée de son château. Ainsi, par les trois fenêtres de sa « librairie », l'auteur des *Essais* pouvait surveiller philosophiquement les salades et les choux de son potager, les pommiers de son verger, les ceps de sa vigne, les poules, poulets, dindons, canards, canes, canets, oies et jars de sa basse-cour. Il était comme un capitaine de vaisseau qui, du haut de sa passerelle, aperçoit tous ses agrès et tout son équipage. Rien ne pouvait lui échapper. « Tout d'une main, disait-il, je commande mon ménage. Je suis sur l'entrée, et je vois sous moi mon jardin, ma basse-cour, ma cour... »

L'entrée du château de Montaigne n'était point défendue par le formidable appareil de douves, de ponts-levis et de herses derrière lequel se barricadaient les seigneurs du moyen âge. Le gentil esprit de la

Renaissance devait abolir, chez lui surtout, cet attirail de l'ancienne sauvagerie qui faisait vivre l'homme d'autrefois comme une bête féroce en cage. Un aimable renouveau de sociabilité avait suivi, malgré l'état malheureux des affaires politiques, le réveil de la civilisation. La brute bardée de fer, ignorante et impulsive, à la fois agressive et peureuse, faisait place au gentilhomme façonné par les bonnes Lettres, plus confiant dans l'efficacité de sa bravoure personnelle que dans l'épaisseur de ses moellons et de ses parpaings, noblement fier de n'être plus un épouvantail pour les petites gens, et ingénument ambitieux de désarmer, à force de bonne grâce, la malice qui est naturelle au cœur changeant de l'humanité.

M. de Montaigne avait d'autant plus de mérite à se garder si peu, qu'il avait toutes sortes de raisons d'être sur ses gardes. Ecoutons ce que nous dit, à ce propos, M. Pierre Villey :

« ... Les atrocités de la guerre civile qui sévit en Guyenne avec une grande violence pendant l'année 1569 ont bouleversé le repos de notre philosophe ; elles l'ont exposé quotidiennement à des maux très prochains et très menaçants... C'étaient les temps de Sénèque et de Lucain qui revenaient, l'incertitude de chaque jour, la mort qui guettait à tout instant, les cruautés à redouter non plus d'un Néron mais d'une soldatesque forcenée .. »

Quatorze années après ces calamités publiques, M. de Montaigne, ayant exercé dans l'intervalle les fonctions de maire de Bordeaux, fut exposé, par l'injustice du sort, à de nouveaux déboires.

« ... Ce furent les temps atroces dont Montaigne a parlé avec une si poignante émotion. La guerre civile et la peste ravagèrent la Guyenne et le Périgord. L'an 1585, de juin à décembre, nous dit Darnal dans sa *Chronique*, la contagion fut si terrible dans Bordeaux que plus de quatorze mille personnes y périrent... Montaigne dut servir de guide à sa famille éplorée, chassée de sa demeure par le fléau qui la poursuivait, et qui la traquait de retraite en retraite sans lui permettre de se fixer nulle part. Les domaines de Montaigne restaient en friche ; les paysans chargés de les cultiver mouraient par troupeaux ; on sentait sans cesse la mort à ses côtés. Pour faire face à tant de malheurs, il fallait réunir toutes ses forces intérieures, faire appel à toute sa philosophie. Montaigne devait s'examiner de plus près que jamais, « s'essayer » plus que jamais, concentrer sur lui-même toutes ses pensées... »

Je lis encore, dans le beau livre de M. Pierre Villey, ceci :

« Les partis déchirent la France. On se bat en Gascogne plus que par-

tout ailleurs. La famille de Montaigne elle-même est divisée. Que va faire notre philosophe ? »

Il philosophera. C'est sa manière à lui de supporter, de goûter même la vie, souvent cruelle, et d'attendre la mort, toujours imminente. Philosopher, c'est apprendre à mourir sans renoncer à l'avantage de vivre. C'est un avantage qui, provisoirement du moins, est appréciable. Si rudes que soient les coups de la destinée méchante, le sage, quelle que soit l'extrémité où il se trouve réduit, doit se répéter à lui-même cette maxime du livre troisième des *Essais* :

« J'aime la vie, et la cultive telle qu'il a plu à Dieu nous l'octroyer. J'accepte de bon cœur ce que nature a fait pour moi, et m'en agrée et l'en remercie. C'est une absolue perfection, et comme divine, de savoir jouir loyalement de son être. »

Un jour, M. de Montaigne, se fiant à une trêve menteuse qui semblait devoir apaiser la noise des partis, mais qui n'apaisa aucun tumulte, cheminait à cheval, son manteau en trousse et son épée au fourreau, dans un pays troublé par la guerre civile. A peine fut-il signalé par les éclaireurs qui battaient l'estrade, que trois ou quatre cavalcades coururent après lui de divers côtés pour l'attraper. L'une de ces bandes l'atteignit après trois jours d'une poursuite endiablée, et il fut chargé par quinze ou vingt reîtres masqués, que suivait tout un escadron d' « argoulets », pleins d'astuce. Le voilà donc, pris et rendu, emmené dans les profondeurs d'une forêt ténébreuse, démonté, dévalisé, ses coffres fouillés, sa « boîte » prise, ses chevaux et ses équipages dispersés, distribués entre ces sacripants. Il eut à discuter, dans ce hallier, sur le chiffre d'une rançon d'où dépendait sa vie. Les prétentions des brigands étaient exorbitantes. Et notre gentilhomme périgourdin, sans se laisser abattre par sa position critique, ne voulut point démordre du chiffre raisonnable qu'il avait fixé. Quel ne fut pas son étonnement, lorsqu'il vit le chef de ces coquins changer de ton et de propos, s'adresser à lui avec des paroles douces, lui rendre ses hardes, sa « boîte » et finalement le remettre en liberté !

— Monsieur, lui dit un de ces coureurs de grand chemin, en ôtant son masque et en se faisant connaître, vous devez votre salut à votre bonne mine, à la liberté et à la fermeté de vos paroles, qui ont fait une favorable impression dans l'esprit de mes compagnons de rapine J'espère qu'en pareille occurrence vous me rendrez la pareille...

— Comment donc ! monsieur, avec plaisir.

Sitôt qu'il fut retourné dans son château, M. de Montaigne résolut de ne point se retrancher derrière des ouvrages de fortification. Mais il phi-

losopha sur les « accidents de la vie », et réfléchit à la nécessité où nous sommes de « nous tirer du péril par un air de confiance et de fermeté ». Et il écrivit au livre deuxième des *Essais* :

« Ma maison n'est close à personne qui y heurte ; il y a pour toute provision un portier, d'ancien usage et cérémonie, qui ne sert pas tant à défendre ma porte qu'à l'offrir plus décemment et plus gracieusement. Je n'ai ni garde ni sentinelle... »

Le maître de céans n'aime pas les fâcheux. Il s'est retiré dans sa tour afin d'y goûter en paix les bienfaits de la solitude.

« Ma maison est juchée sur un tertre, comme dit son nom, et n'a point de pièce plus éventée que celle-ci, qui me plaît d'être un peu pénible et à l'écart, tant pour le fruit de l'exercice que pour reculer de moi la presse. C'est là mon siège ; j'essaye à m'en rendre la domination pure et à soustraire ce seul coin à la domination et conjugale et filiale et civile ; partout ailleurs, je n'ai qu'une autorité verbale, en essence, confuse. Misérable à mon gré est celui qui n'a chez soi où être à soi... où se cacher ! »

Si bien « caché » que soit M. de Montaigne en la studieuse retraite où il se confina, « le dos tourné à l'ambition », vers la trente-huitième année de son âge, ayant déjà perdu M. de La Boétie, qui était son ami particulier, on peut croire qu'il ne nous refusera pas l'entrée de sa « librairie » si c'est M. Pierre Villey, son jeune et admirable biographe, qui a frappé au heurtoir du grand portail.

Je dis admirable, cela pour plusieurs causes. Nous allons, dans cette tour déserte, dans cette salle dévastée, assister à un véritable enchantement. Il faut être un peu magicien pour ressusciter, en ce lieu illustre, la vie et les livres qui l'avaient si longtemps quitté !

Les livres de Montaigne, ses chers livres qu'il aimait tant, et dont l'âme mystérieuse passa tout entière dans son génie, avaient disparu, emportés par toutes sortes de tempêtes. Ils étaient éparpillés aux quatre coins de l'horizon, au gré de tous les vents qui avaient fait tourner les girouettes du château. Beaucoup même étaient allés si loin, qu'on ne savait plus du tout ce qu'ils étaient devenus. Triste chose, pour un bibliophile qu'une bibliothèque éparse. Où est ce bel exemplaire des *Œuvres complètes* de Sénèque le Philosophe, qui fut publié à Bâle, en 1557, par l'humaniste Celius Secundus Curion, et dont les sentences, réflexions et maximes morales ont procuré à M. de Montaigne un si merveilleux remède contre l'adversité ? Où est cette *Odyssée* de 1525 qui, annotée de la main même de l'auteur des *Essais*, disparut pendant deux siècles,

reparut en 1791, à la vente des livres « de feu M. Mirabeau l'aîné, député, ex-président de l'Assemblée nationale constituante », et disparut encore ? C'est en lisant cet exemplaire que M. de Montaigne a rangé Homère parmi les trois « plus excellents hommes » de l'histoire et « quasi au-dessus de l'humaine condition ». Ce grand liseur disait aussi : « Il m'a toujours semblé qu'en la poésie Virgile, Lucrèce, Catulle et Horace tiennent de bien loin le premier rang. » Il lisait Virgile, « le maître du chœur », dans une édition des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Enéide* publiée à Venise, en 1539, avec « des privilèges de tous les princes chrétiens ». La Bibliothèque nationale possède le précieux exemplaire où Michel de Montaigne, encore écolier au collège de Guyenne, et âgé d'une quinzaine d'années, a mis sa signature : *Micaël Montanus me possidet* M. Pierre Villey a remarqué que les cent seize citations des *Bucoliques*, des *Géorgiques* et de l'*Enéide* qui ornent les *Essais* nous font voir à quel point Michel de Montaigne possédait en effet son Virgile...

Quant au Lucrèce de Montaigne, nous ne savons point ce qu'il est devenu. Mais M. Pierre Villey va nous dire tout de même, avec une ingénieuse sagacité qui est une sorte de divination méthodique, dans quelle édition le philosophe des *Essais* a lu le poème *De la Nature des Choses*. C'est l'édition publiée en 1563 par maître Denys Lambin, de Montreuil-sur-Mer, docteur ès lettres grecques et latines,— le même qui, par la sage lenteur de ses démarches, a enrichi d'un mot nouveau la langue française.

Catulle, « notre bon Catulle », comme dit Montaigne, a disparu de la « librairie » du château.

... Habent sua fata libelli.

Pierre Saliat, secrétaire de « Monseigneur le révérendissime cardinal de Châtillon », avait traduit du grec en français *les Neuf livres des Histoires d'Hérodote, prince et premier des historiographes grecs*. Il est probable que Montaigne s'est servi de cette version.

M. Pierre Villey s'est mis à la recherche de l'édition d'Horace que Montaigne a dû avoir entre les mains. Il a comparé les éditions de Venise, de Bâle, de Paris, d'Anvers, de Lyon. De l'examen des cent quarante-huit citations d'Horace que Montaigne a faites dans ses *Essais*, M. Villey conclut :

« De toutes les éditions que j'ai pu examiner, l'édition de Lyon (1545) est la plus conforme aux leçons de Montaigne ; pratiquement on peut recourir à elle. Si Montaigne n'a pas eu celle-là entre les mains, il a eu quelque édition de la même famille. »

On voit par quelle série de fines déductions le savant investigateur des *Sources des Essais* parvient à reconstituer la fameuse « librairie » de Montaigne. On demeure confondu par la quantité de travail que suppose une pareille enquête, menée dans de telles conditions. Le résultat est presque miraculeux. On assiste à une sorte de résurrection. Les livres de Montaigne reprennent leur place accoutumée, sur les « pupitres à cinq degrés » qui, suivant la forme circulaire de la « librairie », entouraient le philosophe, et mettaient pour ainsi dire à la portée de sa main toutes les richesses accumulées par plusieurs siècles d'intelligence fertile et de gai savoir.

« Le commerce des livres est bien plus sûr et plus à nous (que celui des hommes) ; il a pour sa part la constance et facilité de son service. Cettuy-ci côtoie tout mon cours et m'assiste partout ; il me décharge du poids d'une oisiveté ennuyeuse, et me défait à toute heure des compagnies qui me fâchent ; il émousse les pointures de la douleur... Pour me distraire d'une imagination importune, il n'est que de recourir aux livres ; ils me détournent facilement à eux. Ils me reçoivent toujours de même visage. Le malade n'est pas à plaindre, qui a la guérison en sa manche. En l'expérience et usage de cette sentence, qui est très véritable, consiste tout le fruit que je tire des livres. J'en jouis comme les avaricieux des trésors, pour savoir que j'en jouirai quand il me plaira ; mon âme se rassasie et contente de ce droit de possession. Je ne voyage sans livres ni en paix ni en guerre... Chez moi je me détourne à ma librairie... Là, je feuillette à cette heure un livre, à cette heure un autre, sans ordre et sans dessein... Tantôt je rêve, tantôt j'enregistre et dicte, en me promenant, mes songes, que voici.

» C'est ici un livre de bonne foi, lecteur. »

De ce noble divertissement de l'intelligence qui aida Montaigne à supporter la mort d'un ami très cher, les déceptions et les ennuis de la vie parlementaire, les alarmes d'une santé chétive et les souffrances d'une longue et inguérissable maladie, son jeune commentateur vient de faire, lui aussi, l'usage le plus efficace et le plus réconfortant. Il a lu et relu les *Essais*. Il connaît, je crois, tout ce qu'on a écrit sur ce répertoire de sagesse humaine et d' « humanisme français », toujours prêt à nous aider dans les péripéties de l' « humain voyage ». Il a consulté tous ceux, toutes celles qui pouvaient lui apporter un éclaircissement, une exégèse, une conjecture neuve ou une nouvelle certitude touchant son auteur. Une jeune Américaine, miss Grace Norton, a rivalisé récemment de zèle ingénieux et de piété quasiment filiale avec cette célèbre Marie de

Gournay, qui lut Montaigne étant âgée de dix-huit ans, le considéra comme son père spirituel, et mérita d'être appelée par lui « sa fille d'alliance ». M. Pierre Villey nous dit, en parlant du *Montaigne as a reader,* publié à New-York en 1904 : « C'est le meilleur travail qui ait été publié jusqu'à présent sur cette question. » Il a fait aussi un emploi très judicieux des lumières apportées par M. Joseph de Zangroniz sur *Montaigne, Amyot et Saliat.* MM. Emile Faguet, Gustave Lanson, Paul Bonnefon, Edme Champion, Emile Picot, Léonce Couture, Louis Clément, J. Caillat, Auguste Salles, Dunaz, Boissonnade, etc., lui ont prodigué tour à tour, amicalement et magistralement, le concours de leur érudition méthodique et suggestive. Il connaît les plus minutieuses monographies, les plus modestes contributions à la connaissance des *Essais.* Il a compulsé les bulletins des sociétés savantes qui, en Guyenne ou en Périgord, ont étudié sur place tel ou tel point infinitésimal de la vie de Montaigne. On ne saurait être plus exactement, plus complètement renseigné. Sur sa table de travail, à côté de l'édition de Montaigne qu'ont donné en 1873 MM. Dézeimeris et Barckhausen, je vois le tome premier de la grande édition que la ville de Bordeaux consacre, comme un monument de piété intelligente, à l'auteur des *Essais,* et dont la publication a été confiée à M. le professeur Strowski par la commission des archives municipales. Enfin, M. Villey a pu suivre Montaigne au delà des monts, grâce à l'excellente édition du *Journal de voyage* qu'a donnée récemment M. Louis Lautrey. Montaigne en voyage est surtout attentif à la diversité des coutumes et des mœurs.

La réputation des femmes qui exerçaient à Venise *l'onorato mestiere* de courtisane lui parut surfaite, bien que l'une d'elles, Mme Véronique Franco, lui eût fait hommage d'un petit livre de sa façon, dédié au révérendissime cardinal d'Este.

A Ferrare, il vit avec chagrin, dans un cabanon de l'hôpital Sainte-Anne, un illustre poète, le Tasse, dont tout le monde récitait les admirables vers, et qui, l'œil éteint, la tête basse, la parole incohérente, l'esprit perdu au fond d'une sombre folie, était le seul à ignorer sa propre gloire. Montaigne souffrit de voir avec quelle effrayante rapidité un grand homme peut devenir un pauvre fou.

A Bologne, il admira « de beaux et larges portiques » et « un fort grand nombre de beaux palais ». Les deux tours penchées qui signalent encore à l'attention de la postérité les noms des familles Garisendi et Asinelli amusèrent un instant sa curiosité de touriste. Il s'arrêta, sur la grande place, devant la célèbre fontaine où le sculpteur Jean de Douai

a représenté Neptune avec son trident. L' « archigymnase » de Bologne, insigne école de philosophie et de belles-lettres, était alors dans tout l'éclat de sa renommée. Montaigne eût aimé sans doute à entendre là une ou deux conférences, d'autant mieux que les conférences de l' « alme et inclyte » université de Bologne étaient faites, souventes fois, par de belles conférencières. On cite, parmi les plus doctes professeurs de cette université ancienne, Dorothée Bucca, qui fut titulaire de la chaire de mathématiques, Laure Ceretta, Battista Malatesti Sforza, et cette ravissante Novella, qui était obligée, pour faire ses conférences, de tirer un rideau devant son visage, tant sa beauté donnait de distraction aux étudiants bolonais !. .

Ainsi apparaît, d'étape en étape, le caractère du genre humain « ondoyant et divers ». Au retour de ce voyage (qui ne fut pas un voyage d'agrément, puisque Montaigne l'entreprit afin de guérir les maux dont il souffrait), on aimerait à entendre dans la tour, au milieu de la compagnie des bons livres, ressuscités et revenus, un entretien final entre le philosophe et son nouveau disciple. L'un s'émerveillerait de voir les moindres démarches de son esprit, les progrès de son expérience et de son entendement, la chronologie de ses lectures et de ses méditations, les acquêts incessants de sa souriante sagesse notés au jour le jour, d'une main si sûre, par un écrivain digne de nous montrer, dans un mémorable exemple, l'union harmonieuse de la vie et des livres. L'autre admirerait, chez son modèle, cette application constante à mettre, comme on dit aujourd'hui, tant d' « altruisme » discret dans un chef-d'œuvre de littérature subjective, et à faire profiter l humanité tout entière des maximes que les hommes exceptionnels proposent à notre méditation afin de nous acheminer au souverain bien par les préceptes de leur doctrine et par les exemples de leur vie. Tous deux seraient d'accord avec nous, malgré leur modestie d'honnêtes gens, pour déclarer que la nature humaine n'est point si mauvaise qu'on se plaît à le dire, puisque le dévouement, le courage, la « très sainte amitié », toutes les adorables puissances du cœur ont entouré une noble intelligence, en quête de vérité et de beauté, pour la conduire, à travers des obstacles réputés insurmontables, à l'achèvement d'une œuvre qui fait honneur, tout ensemble, à l'esprit humain et aux Lettres françaises.

GASTON DESCHAMPS.

Librairie Daragon. — *Le Jargon de François Villon* (argot du xve siècle), par Jules de Marthold, 1 vol. in-8 de 6 francs.

Livre amusant, spirituel et instructif où l'auteur a fait le tour de force — ce qui ne m'étonne qu'à moitié, car il est poète — d'avoir conservé la physionomie et l'accent de l'original en le faisant passer de la langue du xve siècle dans la nôtre.

Le Directeur-Gérant : Léon Séché.

Châteauroux. — Imprimerie MELLOTTÉE.

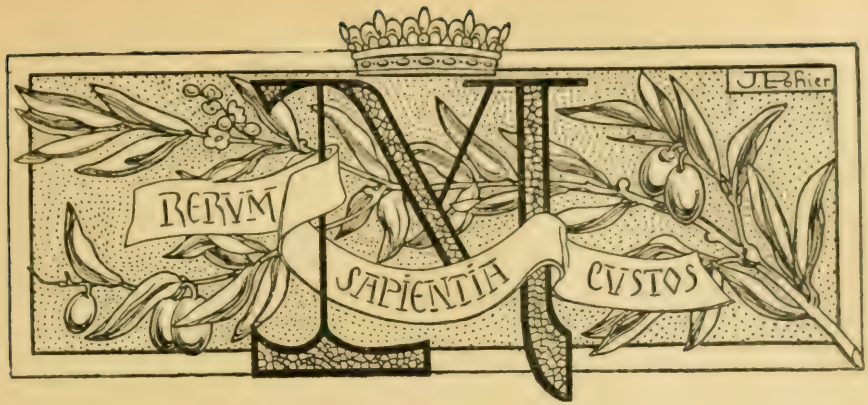

Henri IV avant son avènement.

Première période : 1553-1576

Tous les écrivains qui se sont occupés de Henri IV — et le nombre en est grand — n'ont commencé à écrire son histoire qu'à partir de la mort de Henri III [1]. Néanmoins, dans les années qui précédèrent son abjuration et son couronnement, il n'était guère plus roi de France qu'au moment où, sous les derniers Valois, il guerroyait dans le Midi et dans l'Ouest à la tête des armées protestantes. Quelle a été sa politique, sa conduite, si l'on veut, pendant ses jeunes années ?

1. Par une heureuse coïncidence, la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* a commencé, dans son numéro de novembre 1907, une étude sur les sources de l'histoire de Henri IV (1589-1610) due à notre collaborateur J. Nouaillac. L'auteur, très compétent, a si bien circonscrit son sujet qu'il ne signale, dans sa longue nomenclature, ni les *Mémoires du vicomte de Turenne*, le fidèle compagnon de la jeunesse de Henri de Navarre, ni les *Lettres de Catherine de Médicis*, dont tant de missives s'adressent à un gendre qui eut avec elle tant de rapports difficiles pendant plus de quinze ans.

En 1589, Henri de Navarre, né en 1553, avait environ trente-six ans ; sa mère était morte depuis dix-sept ans ; il y avait treize ans qu'il était chef de parti. De Jarnac à Coutras, sa carrière militaire est connue et sa vie privée ne l'est guère moins. Mais nous voudrions particulièrement relever les documents, provenant directement de sa plume, qui servent de preuves, en quelque sorte, à son histoire. C'est dire que nous laisserons presque de côté les témoignages des écrivains ou des auteurs de Mémoires qui ont parlé de lui. Aussi bien la *Revue* n'a point pour objet de rechercher ce que d'autres ont dit sur un sujet épuisé.

I

Lorsque François II mourut, à la fin de 1560, la couronne tomba sur la tête d'un enfant. Le prestige des princes du sang était tel, que Catherine de Médicis, régente, ne put éviter de faire nommer Antoine de Bourbon lieutenant général du royaume. Moins incapable qu'on ne l'a dit [1], le roi de Navarre s'occupa assez effectivement de sa charge. On lui reprocha sa faiblesse et son inconstance, parce que, après avoir embrassé la Réforme sous la pression de sa femme, Jeanne d'Albret, il abjura et revint à la foi catholique. Mais il faut observer que, pendant un demi-siècle, en France, les limites de l'ancienne religion et des idées nouvelles furent assez mal établies, et que nombre d'intelligences qui n'avaient rien de vulgaire, séduites par les idées de la Renaissance, demeurèrent longtemps dans une situation indécise, accusées d'hostilité contre l'Eglise par leurs ennemis, caressées par les huguenots comme favo-

1. Les beaux volumes que M. le baron de Ruble a consacrés à Antoine de Bourbon et à Jeanne d'Albret ont singulièrement réhabilité le roi de Navarre. Voir aussi les Lettres adressées à Antoine, naguère publiées par M. l'abbé Blanchet dans *Bull. et Mém. de la Soc. h. et arch. de la Charente* (7e série, t. IV, 1905, in-8o). Cf. notre c. r. dans la *Revue Henri IV*, t. I, p. 140.

rables à leur parti, et, au fond n'ayant jamais abandonné la foi de leurs pères. La sœur de François Ier, Marguerite d'Angoulême, fut dans ce cas ; sa nièce, Marguerite de France, duchesse de Berry, puis duchesse de Savoie, avait dans le protestantisme ses amitiés, sinon ses convictions : des diplomates, des évêques se laissèrent soupçonner d'hérésie pendant de longues années : tels Arnaud du Ferrier ; Pellicier, évêque de Montpellier; Monluc, évêque de Valence; Paul de Foix, archevêque de Toulouse, sans parler des apostats comme le cardinal de Châtillon. Au reste, le roi de Navarre, d'après les antiques constitutions de la monarchie, n'aurait pu être lieutenant général du royaume s'il s'était déclaré protestant. Ne quittant pas la Cour, qui était seule alors le gouvernement, il fit venir près de lui, en 1561, sa femme et ses enfants. Mais lorsqu'il dut prendre le commandement de l'armée royale pour combattre en Normandie, Jeanne d'Albret repartit avec sa fille pour le Béarn, laissant à Paris son jeune fils [1] avec un précepteur et un gouverneur, suivant les classes au collège de Navarre, en compagnie de ses contemporains, le duc d'Anjou et le duc de Guise. Quand, blessé grièvement à la prise de Rouen, Antoine meurt aux Andelys, le 17 novembre 1562, la reine de Navarre laisse quelque temps encore son fils à la Cour. C'est ainsi qu'il assiste, le 17 août 1563, à la déclaration de majorité de Charles IX au Parlement de Normandie.

Mais l'année suivante, il retourna dans les Etats de sa mère, et il se trouvait près d'elle lorsqu'elle reçut le petit roi et Catherine de Médicis, se rendant à l'entrevue de Bayonne, où le jeune Henri de Bourbon figura avec une belle suite de gentilshommes gascons et béarnais [2].

La seconde guerre civile, dont le prince de Condé, frère du

1. Le 20 septembre 1562, il demande à Larchant des nouvelles du voyage de sa mère (*Lettres missives*, t. I, p. 3).

2. Lettre à Jean d'Espalungue pour lui demander de l'accompagner à Bayonne (*Lett. miss.*, I, 4).

feu roi de Navarre, et l'amiral de Coligny, prirent l'initiative par la surprise de Meaux, ne fut guère marquée que par la bataille de Saint-Denis, bientôt suivie d'une paix précaire. Mais, quand, à l'automne de 1568, les hostilités recommencèrent, Jeanne d'Albret vint rejoindre avec ses enfants le prince de Condé à La Rochelle, désormais la vraie citadelle du protestantisme ; on fit faire alors quelques actes personnels au jeune prince de Navarre. Il avait hérité des charges d'amiral de Guyenne et de lieutenant général pour le roi dans cette province ; mais Monluc[1], en qualité de lieutenant, exerçait réellement le pouvoir. Dans une lettre qu'il envoie au roi par Antoine de la Vaupillière[2], il se plaint qu'on lui enlève toute considération, « l'empêchant de commander », et cette opposition, dit-il à Charles IX, lui vient de « quelques-uns qui ne m'aiment pas tant que vous ». Il n'énonce pas d'ailleurs « l'injure » principale du lieutenant du roi, qui fut d'essayer d'empêcher la reine de Navarre et son fils d'opérer sa jonction avec l'armée protestante réunie par Condé.

La même année, à la fin de décembre, il commence officiellement à faire le chef de parti : il écrit à Cecil, le grand trésorier d'Angleterre, pour lui annoncer qu'avec « plusieurs autres grands seigneurs et capitaines de ce royaume, il a prins les armes », et le charge de remercier la reine Elisabeth du secours d'hommes et d'argent qu'elle a bien voulu lui envoyer, ajoutant, sans doute pour la flatter, qu'il s'agit de se « distraire de la tyrannie du Pape » et qu'il y va » de la gloire et de l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ[3] ». D'autres lettres, en plus grand nombre, sont adressées à l'électeur de Saxe, Auguste le Pieux, et le jeune prince y parle « du service de Dieu et de la

1. Signalons au passage un livre nouveau sur Monluc *(Blaise de Monluc, historien. Etude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, par P. Courteault, docteur ès lettres ; Paris, Picard, 1908, in-8°).

2. De Pau, 7 juillet 1568, autographe *(L. m.*, I, 5*)*.

3. *L. m. ; Supplément*, VIII, p. 5, 10.

conservation de ceulx qui l'ont embrassé contre les rigueurs et cruautés que l'Antéchrist Rommain a lancées pour les exterminer [1] ». Henri de Navarre avait alors à peine quinze ans et l'on peut se demander qui lui rédigeait ces pièces portant si bien l'empreinte de la phraséologie du temps. Evidemment, il était alors sous l'unique direction de sa mère, dont le fanatisme huguenot, un peu exaspéré sans doute, avait pris un grand développement.

Cependant, les hostilités déclarées, le prince de Navarre, à l'école de son oncle le prince de Condé et de l'amiral de Coligny, apprenait l'art de la guerre. La Cour avait envoyé contre eux une armée considérable, commandée par le propre frère du roi, le duc d'Anjou, qui n'avait que deux ans de plus que Henri de Bourbon, et qui était sous la direction du maréchal de Tavannes. On ne dit pas qu'il ait pris part à la bataille de Jarnac, où périt le prince de Condé. Mais le lendemain de cette cruelle défaite, on lui fait jouer le rôle de chef des protestants et il écrit assez fièrement au duc d'Anjou pour lui demander le « rôle » des morts et blessés, voulant organiser des soins et envoyer des « cirurgiens pour leur faire service » à ceux qui survivent et proposant l'échange des prisonniers valides [2].

Bien plus longue et intéressante est la défense personnelle de ses actes et de ceux de son parti, qu'il adresse le 12 juillet 1569 au duc d'Anjou à propos de l'échange de Philippe Strozzi. Il se plaint de la cruauté de l'armée royale, et particulièrement de l'assassinat du prince de Condé et du « sieur de Stuard » ; il dit qu'il n'est pas un révolté, que personne n'est plus intéressé que lui à la prospérité du royaume, mais qu'il ne peut supporter les mauvais conseillers qui sont près de la cou-

1. *L. m. : Sup.*, VIII, 6, 8.

2. *Lettres inédites de Henri IV, recueillies par le prince Galitzin*, p. 1 (Paris, Techener, 1860, in-8°). — Une lettre du 23 juin (*ibid.*, p. 3) concerne l'échange du sieur de Pons et de sa famille.

ronne. Désormais, toutes les correspondances du parti protestant sont signées des deux Henri, du jeune prince de Navarre et de son cousin, le fils du feu prince de Condé. La campagne continue et Henri de Bourbon assiste à tous les combats : à celui de la Roche-Abeille, le 25 juin, à celui de Moncontour, le 3 octobre. Puis, les princes se rendent à La Rochelle et à Montauban, où ils passent l'hiver. Au printemps, ils reprennent les armes ; aidés du secours de l'étranger, ils ravagent le Forez, le Bourbonnais, le Nivernais, sont vainqueurs avec Coligny à Arnay-le-Duc, et laissent négocier la paix, qui se conclut avec les apparences d'une réconciliation générale. Ces faits sont connus et se trouvent dans toutes les histoires.

II

A cette époque, toutes les pacifications entre princes se cimentaient par un mariage. On voulut unir le chef de la maison de Bourbon avec la fille de la branche mourante des Valois. Mais faut-il regarder cette alliance d'Henri de Bourbon avec Marguerite, la dernière sœur de Charles IX, comme un de ces mariages forcés dans lesquels la contrainte aurait dès le premier jour frisé la répugnance ? Il est certain que la jeune princesse aurait pu épouser un mari plus scrupuleux en la matière que ne le fut jamais le Béarnais. C'est en 1570 que les amours de Marguerite avec le duc de Guise avaient éclaté au Louvre d'une façon presque publique. Mais sous les menaces du roi et de Catherine de Médicis, on avait imposé au prince lorrain un autre choix, et, le 4 octobre, il s'était uni à Catherine de Clèves, veuve du prince de Portien, au milieu de fêtes qui avaient réjoui toute la cour. Dans l'intervalle, il avait été question, très sérieusement, de l'héritier du trône de Portugal, pour cette fille de France, qui avait déclaré à sa mère qu'elle prendrait l'époux qu'on lui indiquerait. Et puis les

Montmorency et les Coligny avaient eu la pensée de proposer le prince de Navarre.

Les deux intéressés se connaissaient de longue date. Marguerite fit quelques objections de forme sur la religion protestante qu'elle était bien décidée à ne pas embrasser. On réserva sa liberté. Et c'est le 14 mars 1572 que la demande fut faite officiellement à Blois par Jeanne d'Albret. De la sincérité de tous et de la facilité avec laquelle l'affaire fut arrangée, il suffit de donner pour preuve la lettre célèbre [1] de la reine de Navarre à son fils, du 8 mars 1572, où tout en faisant montre de ses sentiments de protestante puritaine et en stigmatisant les mœurs de la Cour des Valois, elle lui disait cependant en parlant de sa future belle-fille : « J'ai trouvé vostre lettre fort à mon gré, je la montrerai à Madame, si je puis ; je le luy ay dict, et elle est fort discrète et me répond toujours en termes généraux d'obéissance à vous et à moy, si elle est vostre femme..... Quant à sa peinture, je l'envoyray quérir à Paris. Elle est belle, bien advisée et de bonne grâce..... » Ce n'est point là un langage qui pût dégoûter le jeune homme de sa fiancée. Il est vrai qu'en même temps Jeanne d'Albret se plaint beaucoup de la reine mère, qui ne fait que se moquer d'elle et qui la « traite à la fourche ». Mais cela n'a trait qu'aux négociations relatives au mode de célébration de mariage religieux. Il est vrai aussi qu'elle ajoute la phrase fameuse sur la corruption de l'époque : « Ce ne sont pas les hommes icy qui prient les femmes ; ce sont les femmes qui prient les hommes ». Et elle connaissait bien peu son fils, si elle s'imaginait que ce détail fût pour l'effrayer.

Presque concurremment, la fille de la reine de Navarre, Catherine de Bourbon, qu'elle avait emmenée avec elle à Blois,

1. Cette lettre est partout (Voir *L. m.*, I, 32 à 34 en note). Elle a été publiée pour la première fois dans les *Mémoires de Castelnau*, t. I, p. 850.

donnait à son frère sa première et très naïve impression[1] sur Marguerite : « Monsieur, j'ai vu Madame, que j'ai trouvée fort belle, et aussi bien désirée que vous l'eussiez vue ; je lui ay parlé pour qu'elle vous tînt en sa bonne grâce ; ce qu'elle m'a promis et m'a fait bien bonne chère et m'a donné un beau petit chien que j'aime bien. » On sait l'intimité qu'il y avait entre Henri et sa sœur et on connaît aussi l'influence qu'exerçait Jeanne d'Albret sur sa fille, qui longtemps resta comme imprégnée des instructions maternelles qu'elle avait reçues à treize ans. Elle ne se serait pas exprimée de la sorte si dans sa famille on avait regardé ce mariage comme un vrai malheur.

Mais Henri de Navarre était encore dans son Midi, quand tout à coup sa mère tomba malade et succomba à Paris en quelques jours, le 9 juin 1572. Quel fut sur lui l'effet produit par la mort de sa mère ? Il était déjà parti, et c'est en route, aux confins du Poitou, qu'il fut averti de l'événement. On raconte qu'il songea d'abord à retourner en Béarn, renonçant absolument au mariage convenu. Mais il ne s'arrêta pas longtemps à cette idée, car, dès le 13 juin, il écrivait à Bernard d'Arros, lieutenant-gouverneur de son royaume héréditaire : « Je ne vous sçaurois dire en quel deuil et angoisse je suis réduit ; Dieu a appelé à soy ces jours passés la reine ma mère, estant morte d'un mal de pleurésie quy luy a duré cinq jours et quatre heures[2] ». Puis il lui donnait des instructions pour le gouvernement de ses États.

Ainsi, bien peu de temps après l'événement, non seulement le nouveau roi de Navarre n'avait aucun soupçon que la mort de sa mère n'ait pas été naturelle[3], mais il s'acheminait sans

1. *L. m.* ; *Sup.*, VIII, 78.
2. *L. m.* ; *Supplément*, t. VIII, p. 78.
3. Henri de Bourbon ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de sa mère. Davila et plusieurs historiens protestants ont raconté que Jeanne d'Albret, arrivée à Paris pour le mariage de son fils, avait été empoisonnée par une paire de gants que lui vendit René, le parfumeur de la reine mère. Rien n'est venu confirmer cette assertion ; et la douleur que manifesta Catherine de Médicis ne fut point

défiance vers la cour, où il arriva le 8 juillet. Charles IX avait donné à l'administration municipale de Paris l'ordre de faire des préparatifs pour lui ménager une réception princière [1]. Le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier, le prince Dauphin allèrent au-devant de lui jusqu'à Palaiseau. Les deux frères du roi et le duc de Guise à cheval, le rencontrèrent au faubourg Saint-Jacques. Le roi de Navarre était accompagné, à son entrée, du prince de Condé, de l'amiral de Coligny, de La Rochefoucauld et d'environ douze cents cavaliers [2]. Des harangues furent échangées entre le prévôt des marchands et lui [3].

Le mariage eut lieu le 18 août. Il fut célébré par le cardinal de Bourbon ; mais on ne força ni le prince de Condé, ni l'amiral de Coligny, ni le roi de Navarre lui-même à assister à la messe de Notre-Dame [4]. La tentative d'assassinat sur Coligny et le massacre de la Saint-Barthélemy suivirent de près. On eut soin de préserver tout spécialement les deux jeunes princes, en laissant cependant exécuter sous leurs yeux une partie de leurs amis. Et l'émotion causée par ces attentats les amena, par une menace déguisée, à céder aux désirs du roi et à se convertir à la religion catholique. Mais ce ne fut pas une adjuration en règlé. On fit mine de les instruire : ils se déclarèrent convaincus (le prince de Condé après quelque résistance) et l'on annonça au pape, par une ambassade spéciale, leur « heureuse soumission ». De ce moment ils vécurent très isolés à la cour où leurs noms étaient à peine prononcés.

une comédie. Les deux reines, bien que dans des camps différents, ne se haïssaient pas : leur correspondance retrouvée dénote des rapports très courtois, et même, par moments, intimes (V. *Jeanne d'Albret et la Guerre civile*, par M. le baron de Ruble, t. I, p. 303).

1. *Registres du Bureau de la Ville de Paris*, t. VI, p. 460 sqq.

2. Lettre du 10 juillet 1572 (Delaborde, *Coligny*, t. III, p. 426).

3. Discours du Pr. des March. et Réponse du Roi de Navarre, dans les *Reg. du Bureau de la V. de Paris*.

4. *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, t. I, p. 292.

Cependant on força Henri à signer, le 16 octobre 1572, un édit qui rétablissait la religion catholique en Béarn. Il nous faut insister sur cet édit[1] qui lui fut évidemment imposé par la cour, mais qu'il prétendit cependant faire exécuter loyalement. Bernard d'Arros, protestant convaincu, avait été nommé par Jeanne d'Albret lieutenant général de Navarre : il fallait tout d'abord lui donner un successeur. Henri choisit un nouveau converti, Antoine de Gramont, dont le fils, Philibert, était son camarade d'enfance et son compagnon fidèle au Louvre. La nomination de Gramont dut suivre de près l'édit du 16 octobre. Mais, prévoyant les difficultés qu'il rencontrerait en Béarn, il ne se pressait pas beaucoup de rejoindre son poste. Parti de Paris, il s'arrêta longtemps à Bordeaux, préparant ses moyens, voulant peut-être essayer de la conciliation. Le roi de Navarre faisait ses efforts pour lui venir en aide : témoin cette lettre dans laquelle, le 6 mars 1573, il recommandait au capitaine d'Espalungue de lui prêter son concours[2]. Mais, à peine arrivé en Navarre, Gramont[3] était regardé comme un traître : le pays se soulevait contre lui et le jeune d'Arros, à la tête de quelques partisans, le cernait dans le château d'Hagetmau, le faisait prisonnier et le conduisait dans la forteresse de la tour d'Oloron, non sans aviser le roi de Navarre de ce bel exploit[4]. Henri, furieux de l'accueil fait à son représen-

1. Il a été imprimé à l'époque et forme une plaquette rare qui se trouve à la Bibliothèque nationale, sous la cote I. B 333, 339**.

2. *L. m.*, I, 50.

3. Gramont était le beau-père de la « belle Corisande », comtesse de Guiche, qui fut, aux moments difficiles de sa carrière, non seulement la maîtresse tant aimée, mais la véritable Egérie du Béarnais. Au reste — et c'est encore une légende détruite — la liaison ne commença qu'en 1583. Corisande (de son vrai nom, Diane) avait alors 27 ans ; elle était « libre, veuve depuis trois ans et avait de grands enfants ». Voir la très piquante et très neuve brochure de M. Jean de Jaurgain, intitulée *Corisande d'Andoins, comtesse de Guiche et dame de Gramont* (Bayonne, 1907, in-8°). Cf. notre c. r. paru dans le *Journal des Débats* (n° du 15 janvier 1908).

4. Voir *Bernard d'Arros et le comte de Gramont*, par M. de Soulice, bibliothécaire de la ville de Pau (dans le *Bulletin de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Pau*, 2e série, t. IV, p. 87).

tant, écrivit à d'Arros une longue lettre de reproches[1] qui resta sans effet. Puis, le 29 juin, il lui en expédia une seconde, dont le porteur était son chambellan, de Poigny, avec ordre de mettre Gramont en liberté[2]. Elle était datée de Nieul, près La Rochelle, où Henri de Navarre se trouvait avec Philibert, comte de Guiche, et il ajoutait à ses admonestations que, la paix venant d'être signée avec les protestants, il n'y avait plus aucun prétexte à la résistance. Bernard d'Arros ne céda pourtant que le 3 août[3], ayant conclu avec le comte de Gramont une sorte de capitulation[4] par laquelle ce dernier payait les frais de la guerre et renonçait à porter les armes contre les huguenots de Béarn, serment qu'il tint juste le temps d'échapper à son rude adversaire. Dans l'intervalle, d'accord avec d'Arros, Henri avait nommé son cousin, Henri d'Albret, baron de Miossens, gouverneur de son « pays souverain ».

Au reste, à la cour, le roi de Navarre avait lui-même la prudence de s'effacer. Il n'était pas fait pour briller dans ce milieu délicat et lettré, auquel son éducation rude et ses allures gasconnes ne l'avaient point préparé. « Il n'est pas grand, rapportent les ambassadeurs vénitiens, mais il est bien fait ; sans barbe encore, il a les cheveux noirs ; il a l'esprit vif et hardi, comme celui de sa mère ; il est agréable, familier au demeurant et très aimable dans ses manières ; libéral, à ce qu'on dit; aimant fort la chasse et y dépensant tout son temps ». Sous ce rapport il plaisait beaucoup à Charles IX, qui l'envoya à La Rochelle, combattre, avec toute la noblesse, ses coreligionnaires, auxquels il conseillait la soumission.

1. *L. m.*, VIII, 84 (8 juin 1573).

2. Cette lettre donnée par M. de Soulice n'est pas dans le supplément des *Lettres missives*.

3. Une lettre de Henri de Gramont (Paris, 8 août 1573), lui disant tous les efforts qu'il fait pour obtenir sa délivrance a été publiée pour la première fois par M. Jean de Jaurgain, dans sa brochure déjà citée (p. 44).

4. La pièce tout entière et la lettre du baron d'Arros ont été données dans le *Bull. de la Soc. des Sc., L. et Arts de Pau* (*loc. cit.*).

Le jeune vicomte de Turenne était là avec lui, plus ardent même et brûlant de se distinguer avec cette ambition inconsidérée qu'il conserva toute sa vie. Le duc d'Anjou, lieutenant général, commandait l'armée royale avec Biron, grand maître de l'artillerie, que le roi de Navarre devait avoir si longtemps dans le Midi comme principal adversaire. Damville, Bellegarde, Cossé et le duc d'Alençon intriguaient plus qu'ils ne combattaient. Et, pour un spectateur désintéressé, il y avait beaucoup à apprendre. Peu s'en fallut que la séparation ne se fît entre les princes devant l'ennemi. Cette expédition peu glorieuse se termina tout d'un coup, quand on apprit l'élection du duc d'Anjou au trône de Pologne. Un édit de juillet 1573 accorda la paix avec une amnistie générale. La religion catholique était rétablie dans tous les lieux où la guerre civile l'avait supprimée, mais les protestants obtenaient le libre exercice du culte dans les trois villes de La Rochelle, Nîmes et Montauban. Le camp fut levé, les troupes licenciées, et les princes rejoignirent la cour à Paris.

Après des fêtes nombreuses, Charles IX voulut conduire son frère jusqu'à la frontière, et il se fit accompagner par une suite imposante dans laquelle figurait le roi de Navarre. Mais étant tombé malade à Vitry, il retint Henri près de lui, soit par affection, soit par défiance ; il y avait du reste aussi Marguerite très attachée à son frère et qui le soigna pendant de longs mois à Saint-Germain. C'est alors que le prince de Condé et le roi de Navarre se lièrent plus intimement avec le dernier fils de Catherine de Médicis, François de Valois, duc d'Alençon.

III

C'était déjà un agité et un mécontent, sans talents d'aucune sorte, sans séduction personnelle, un malade et un dégénéré, incapable d'une passion durable. Il devait se donner successi-

vement à tous les partis et trouver dans sa vie les plus belles occasions sans jamais en profiter. Les deux jeunes princes furent ainsi les témoins bienveillants des intrigues que nouait le duc d'Alençon avec ceux qui commençaient à s'appeler les *Politiques*. Damville, retiré en Languedoc, était prêt à la révolte ; son frère, le maréchal de Montmorency, et Cossé se préparaient à le seconder. L'impatience des protestants et particulièrement de Guitry fit tout échouer : le prince de Condé seul s'évada de la cour. La Molle et Coconas, amis du duc d'Alençon, furent rendus responsables de la conspiration ; le prince les désavoua, s'il ne les dénonça point.

Quant à Henri, il ne fut en rien mêlé à l'affaire ; tout au plus connaissait-il les projets ambitieux du frère du roi et ne les désapprouvait-il pas, étant lui-même parmi les sacrifiés et ayant dévoré bien des injures. Mais, l'un des accusés l'ayant chargé dans sa déposition, Catherine lui demanda de présenter sa justification, espérant qu'il serait en même temps un témoin accusateur pour le procès qu'instruisaient des commissaires spéciaux nommés par le roi. On s'attendait du moins, étant donnée l'attitude effacée de Henri depuis la Saint-Barthélemy, à ce qu'il se bornerait à une suite de négations et à une déclaration sans couleur. Au lieu de cela, c'est un vrai « Mémoire justificatif » que le roi de Navarre adresse à la reine mère. Il reprend en détail les événements des dernières années, il énumère tous ses griefs, toutes les injures qu'on lui avait prodiguées avec d'autant plus d'audace qu'on croyait qu'il ne les ressentait point. Rien n'est oublié. Le style est parfois mordant, toujours clair et digne. Au reste, cette pièce est si connue, elle a été tant de fois reproduite depuis les *Mémoires de Castelnau*, qui l'ont donnée les premiers, qu'il serait vraiment superflu de l'analyser[1]. Mais

1. La meilleure version a été donnée à M. L. Lalanne, dans son excellente édition des *Mémoires de Marguerite de Valois*, p. 185 sqq.

quel est le véritable auteur, le rédacteur, si l'on veut, de ce Mémoire ? Le roi de Navarre, dans sa vie inutile à la cour, n'entretenait point de secrétaire ; à peine avait-il auprès de lui un gentilhomme servant. Mais il vivait à ce moment assez intimement avec sa femme, et Marguerite de Valois connaissait si bien sa mère et ses frères qu'elle pouvait dans la circonstance aider beaucoup son mari. Elle se vante d'avoir alors tenu la plume. « Mon mari, dit-elle, me commanda de dresser par escript ce qu'il auroit à respondre, afin que, par ce qu'il diroit, il ne mist ny luy ny personne en peine. Dieu me fist la grace de le dresser si bien qu'il en demeura satisfaict, et les commissaires estonnez de le veoir si bien préparé. »

Au fond, dans ce long discours, tout plein de récriminations, Henri ne compromettait que lui. Mais, après l'avoir lu, Catherine de Médicis avait toute raison de craindre que son gendre ne devînt quelque jour pour ses fils un ennemi déclaré. Pourtant, soit qu'elle se fiât à son habileté, soit qu'elle se méprît sur le caractère du Béarnais, elle ne fit rien pour l'apaiser. Le procès des conspirateurs l'occupait entièrement et elle entendait régner par la terreur. Charles IX, instruit par elle, prit même l'initiative de mander à Vincennes les maréchaux de Montmorency, Damville et Cossé qu'il soupçonnait, et le 3 mai il les faisait emprisonner à la Bastille, sauf Damville qui s'était gardé de répondre à l'appel royal. La Molle et Coconas avaient été exécutés le 25 avril. Un mois plus tard, le 30 mai, Charles IX mourait. La reine mère n'avait plus près d'elle que le roi de Navarre, Condé ayant trouvé moyen de se réfugier en Allemagne. Elle en profita pour lui faire envoyer à tous les gouverneurs de province une sorte de circulaire dans laquelle il les engageait à reconnaître sa régence, à lui obéir et à l'assister « selon qu'elle en est très digne par ses vertus [1] ». Puis elle l'emmena, avec le duc

1. *L. m.*, I, 70.

d'Alençon, à Lyon, au-devant du roi de Pologne, Henri III, et de là à Avignon, en Bourgogne, en Champagne, pour aboutir à Reims, où furent célébrées les noces du nouveau roi avec Louise de Vaudémont. Marguerite de Valois a raconté vivement toutes les aventures qui accompagnèrent ces voyages, et les intrigues de son grand ennemi Du Guast, et les querelles amoureuses qui s'entre-croisaient, faisant trève à la politique. Rien d'étonnant que la correspondance du Béarnais ne nous fournisse sur cette période que très peu de lumière. Au reste, cela ne faisait pas l'affaire du duc d'Alençon, devenu simplement « Monsieur », mais sans influence et sans rôle à jouer. Bientôt, fatigué de son inaction, il résolut de tenter un coup. Il avait fait partir de la cour Bussy d'Amboise, un peu trop compromis avec Marguerite de Valois et très propre à préparer dans l'Ouest une insurrection ; puis, avec la complicité de La Noue et de Turenne, il essaya, le 4 juillet 1575, de s'échapper. Dénoncé à Henri III, il nia tout et affecta de ne plus s'occuper que de galanterie. Puis, le 15 septembre au soir, il réussit de sortir de Paris et gagna Dreux, ville de son apanage. De là, il lance un manifeste, faisant appel à tous les mécontents et réunissant autour de lui quelques troupes. La reine mère court après lui, passant deux mois à négocier et n'obtenant, grâce à Biron, qu'un armistice qui fut signé le 9 novembre 1575. Mais tout le royaume était en feu et l'occasion trop bonne pour que le roi de Navarre ne songeât pas à en profiter à son tour.

Depuis son retour dans le royaume, Henri III vivait dans des relations assez intimes avec son beau-frère. C'était un peu par haine de sa sœur Marguerite, dont il s'amusait à souligner la conduite légère, poussant le Béarnais à expulser violemment la propre fille de Matignon, qui était une des suivantes de la reine de Navarre, trop complaisante, disait-on, à ses amours. Tous ces motifs avaient dégoûté le jeune prince de son

séjour à une cour dont sa mère lui avait si bien décrit les tristes mœurs.

Une lettre assez connue, mais très curieuse, annonçant presque son départ de Paris, est celle[1] qu'il écrivait en janvier 1576, à son cousin de Miossens :

J'espère, avec l'ayde de Dieu, que [toutes choses] iront tousjours de mieulx en mieulx. La cour est la plus estrange que vous l'ayez jamais veue. Nous sommes presque tousjours prestz à nous couper la gorge les uns aux aultres... Le Roy est aussy bien menacé que moy ; il m'aime beaucoup plus que jamais. M. de Guise et M. du Maine ne bougent d'avec moi. Lavardin, vostre frère[2] et Saincte-Colombe[3], sont les chefz de mon conseil. Vous ne visites jamais comme je me suis fort. En ceste cour d'amis, je brave tout le monde. Toute la ligue que sçavez me veult mal à mort pour l'amour de Monsieur ; et ont faict defendre, pour la troisiesme fois à ma maistresse[4] de parler à moy et la tiennent de si court qu'elle n'oseroit m'avoir regardé. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ilz disent qu'ilz me tueront, et je veulx gagner les devans...

Rien n'est plus vraisemblable que le joli récit, fait par Marguerite dans ses *Mémoires,* de l'évasion de son mari. La ruse habile qu'il employa pour quitter la cour sans même dire adieu à sa femme, qui était fort enrhumée, l'étonnement et la fureur du roi, les timidités de la reine mère, voulant empêcher la querelle de s'envenimer et sacrifiant lâchement sa fille dont elle approuve le quasi emprisonnement : tout cela est dit avec une légèreté de plume merveilleuse et une absence d'aigreur que, sauf dans de rares circonstances, la fille des Valois appliquait habilement. Elle savait qu'à Paris son époux, toujours volage, ne vivait que pour madame de Sauve ; mais elle connaissait son humeur facile, se savait elle-même aussi peu

1. *L. m.*, I, 81.
2. Un frère de Miossens.
3. Fr. de Montesquiou.
4. Madame de Sauve (Charlotte de Beaune).

exempte de reproches et se contentait de jouir près de lui d'une agréable amitié. Aussi est-elle très touchée de voir qu'à peine échappé, Henri ait voulu lui écrire pour lui dire ce qu'il fait et lui demander des nouvelles de la cour. Ce qu'il faisait, c'était de réorganiser le parti protestant, dont il sera désormais le chef, moins religieux que politique, et toujours disposé à la conciliation et à la paix, sans oublier ses plaisirs.

C'est dans la nuit du 3 au 4 février 1576 que Henri de Bourbon, accompagné par d'Aubigné et sa garde ordinaire, partait soi-disant pour la chasse, se dirigeant du côté de Sivry. Roquelaure le rejoint, lui amenant des chevaux de main. Henri, suivi de ses compagnons, tourne Paris au nord par le pont de Poissy, passe par Montfort-l'Amaury et gagne Châteauneuf-en-Thimerais, qui était un de ses domaines particuliers. Puis, à Alençon, il rencontra 250 gentilshommes, conduits par Fervaques (6 février) ; et, le 14, il trouvait un abri sûr dans son duché de Beaumont-sur-Sarthe. De là il écrit à ses amis qu'il va se rendre à la Flèche et au Mans, demandant qu'on s'apprête à le recevoir [1]. Le 24 février, il annonce à Joachim de Saint-Georges, seigneur de Vérac, « son deslogement de la cour » et il lui dit qu'il a prévenu son cousin de Rohan qu'il le rejoindrait à Saumur, où tous ses amis et toute la noblesse « affectionnée à son service » devront venir le trouver « le plus diligemment ». Vers la fin d'avril, il était en Poitou et en Saintonge. Son manifeste de Niort annonçait qu'il rentrait dans l'Église réformée « qu'il n'avait jamais abandonnée que de bouche ».

Désormais s'ouvrait pour lui une longue période de luttes et d'épreuves qui devait durer plus de quinze ans et pendant laquelle il déploya une activité et une intelligence dont on

1. Lettres à d'Assy, Forget, etc. (*L. m.*, 83, 84) ; Lettre aux gentilshommes normands et au comte de Flers, dans l'*Histoire de Flers*, par le comte de La Ferrière (Caen, 1855, in-8°).

retrouve encore partout les traces dans sa correspondance et dans ses écrits, qui sont malheureusement bien épars.

Deuxième période : 1576-1584

Le roi de Navarre[1] s'est échappé de la Cour ; il a pu, au bout de quelques jours, parvenir dans son duché de Beaumont-au-Maine ; de là, il a passé en Anjou. Le 24 février 1576, il est à Beaufort-en-Vallée. Il écrit à Languillier[2], le même jour qu'à Vérac, l'avertissant de son intention de réunir le plus de partisans qu'il pourra et d'aller rejoindre l'armée du prince de Condé. Ce Languillier était Jules Harpedanne de Belleville, gentilhomme poitevin, huguenot déclaré, puisqu'il faisait partie du Conseil de la reine de Navarre à La Rochelle, mais ayant eu en même temps des relations avec le duc d'Alençon. Il avait été envoyé plusieurs fois en Angleterre pour demander à la reine Elisabeth des subsides ou des soldats et des vaisseaux. Et c'est ainsi que, connaissant Walsingham, il lui écrit, le 5 mars 1576, pour lui dire que le jeune roi de Navarre est proche et qu'il ne tardera pas à se réunir à *Monsieur*. Il l'aurait fait volontiers ; mais personne n'avait envie de se battre[3].

Les huguenots n'étaient guère en force, et, d'autre part, leurs adversaires, se défiant de la royauté indécise et déjà très efféminée, s'organisaient presque ouvertement. La nécessité de défendre la foi religieuse avait poussé les bonnes vieilles villes françaises à former une ligue, qui n'avait d'abord pour but que d'aider le roi à résister à l'envahissement protestant, mais qui entendait ne rien céder à l'ennemi. Que les Guises et les Espagnols aient utilisé plus tard cette organisation à leur

1. Voir *Revue Henri IV*, janvier-février-mars 1908, p. 18.
2. *Calendars of State papers : Elisabeth ;* 1576 ; p. 201 ; n° 655.
3. *Ibid.*, à la date indiquée.

profit : cela n'empêche point l'association d'avoir été toute spontanée et le résultat d'un mouvement national, tant le catholicisme faisait partie alors du bien commun et des traditions séculaires de la France. On accepta donc sans enthousiasme la paix honteuse que Henri III venait de conclure avec son frère, le prince de Condé et leur exigeant allié, le duc Casimir : elle n'avait d'autre avantage que d'acheter très cher le départ des étrangers de nos provinces qu'ils ravageaient depuis plusieurs mois.

Le roi de Navarre, encore prisonnier à Paris, n'avait participé en rien au traité conclu entre les représentants de Condé et Jean Casimir de Bavière pour introduire en France les reitres allemands ; il n'intervint pas non plus dans les négociations de la paix signée au camp d'Etigny. Cependant, le 2 mai 1576, il fit présenter au Roi des revendications personnelles, et Henri III les lui renvoya par Pardaillan en accordant à peu près tout ce qu'il demandait. Il l'autorisait à se rendre avec sa sœur dans ses pays souverains pour y mettre ordre à ses affaires et il lui promettait une pension égale à celle que touchait son grand-père et le paiement des sommes qui lui avaient été octroyées lors de son mariage avec Marguerite de Valois et qui ne lui avaient jamais été versées, plus quelques bénéfices dont des « gens intrus » étaient en possession irrégulière. La reine mère et le duc d'Alençon avaient signé l'accord [1].

Fort de ces avantages obtenus sans combats, le roi de Navarre pouvait écrire, le 16 juin, à Damville [2] :

Je m'achemine tant que je puis en mon gouvernement, et ce qui me faict plus desirer de passer par delà est l'envye que j'ai de vous veoir pour communiquer avec vous de plusieurs choses concernant le bien commun de ce royaume et principalement de nostre party.

1. *Articles présentés par le roi de Navarre* . . d'après Ms. Godefroy, 94 et 95. Bibl. de l'Institut. — *Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte Baguenault de Puchesse ; Paris, Impr. Nat., gr. in 8° ; t. V, p. 2[illegible].

2. *Lett. miss.*, t. I, p. 93.

Ainsi, tout le monde tombait sur la couronne, et Henri III commençait son triste règne en abandonnant son prestige, ses droits et son argent aux révoltés qui mettaient vraiment l'Etat au pillage : c'était acheter bien durement une paix peu stable.

Le Roi, pourtant, aurait voulu préparer une revanche. Dès qu'il sut que le roi de Navarre s'était remis à la tête des protestants, il résolut de prendre contre lui ses précautions. Il écrivit[1] au vieux Monluc pour lui ordonner de se rendre à Bordeaux, afin d'y rétablir l'ordre ; il lui disait :

Le roy de Navarre s'est departy d'auprès de moy et il a pris le chemin pour aller en Guyenne, où je sçay qu'il n'aura faulte d'adhérans et serviteurs, tant à cause des grans biens qu'il y possède que pour plusieurs autres causes et considerations... Et il importe de donner opposition et empeschement à ses entreprises... et de prevenir entre autres les sieurs de Gramont et du Lau.

Tiré de disgrâce et nommé maréchal de France, Monluc arrive à Bordeaux au mois de mai 1576 pour y proclamer la *Paix de Monsieur*, et la faire enregistrer par le Parlement. Puis il retourne à Agen, n'ayant d'autre pensée, sur ses derniers jours, que de maintenir la concorde entre tous ses compatriotes, si bien qu'il n'hésitera pas, trois mois plus tard, à recevoir en grande pompe le roi de Navarre[2].

De son côté, Henri, qui n'avait pourtant que vingt-trois ans, commençait à pratiquer la politique de modération dont il ne devait plus jamais se départir. Il prit pour base l'édit dont il recommandait à ses partisans la stricte observation, comme il en réclamait de la Cour la loyale exécution. Cette modération même suscita chez ses coreligionnaires, qui n'avaient point oublié sa première adjuration, une certaine défiance, et il eut quelque peine à être reçu à La Rochelle[3].

1. *Arch. hist. de la Gironde*, t. VII, p. 168, d'après les Archives du château de Xaintrailles.
2. P. Courteault, *Blaise de Monluc historien*, p. 389.
3. *Lett. miss.*, t. I, p. 94

De là, il se rendit dans son gouvernement de Guyenne, donnant rendez-vous à ses amis à Auch[1]. Il ne distingue pas entre catholiques et huguenots, fait à tous bon accueil et s'attache à resserrer ses liens avec le maréchal de Damville, gouverneur du Languedoc. Ce dernier oscillait un peu entre les partis, mais il avait tant de griefs contre la Cour qu'il devint un auxiliaire précieux du roi de Navarre[2]. La reine mère ne tarda pas à comprendre la gravité de la situation et elle voulut reprendre en détail les concessions qu'elle avait poussé son fils à faire.

Dès le mois de décembre 1576, elle écrivait de sa main une longue *Instruction* à Biron. Il fallait empêcher la « nouvelle religion » de s'établir, supprimer les « Chambres mi-parties », interdire « synodes et assemblées », et elle ajoutait[3] :

Fault que le roy de Navarre se délibère de n'estre aultrement gouverneur de la Guienne que estoyt son grand-père, qui laissoit faire tout au lieutenant, et luy n'en avoit que le nom ; et quant au maréchal de Damville, le fault contenter d'aultre chose et qu'il remette le gouvernement de Languedoc entre les mains du Roy, afin qu'il n'y ait plus d'occasion de défiense.

Puis, avec cette contradiction apparente dont elle était coutumière, elle essayait de s'entendre avec le roi de Navarre. Ce dernier avait redemandé sa femme, par l'entremise de Duras. Marguerite avait répondu qu'elle ne pouvait faire le voyage, faute d'argent ; mais Catherine n'avait pas renoncé au projet de la reconduire elle-même, et d'Ollinville, où elle était avec Henri III, elle écrivait, le 3 octobre, à Damville : « Je m'en vais trouver le roy de Navarre à Cognac ». Le 20 novembre, de Chenonceaux, déjà sur le chemin, elle mandait au prince de Condé :

1. *Ibid.*, p. 99 (*Lettre à Mayaud de Batz*).
2. *Ibid.*, p. 100 (15 août, à *Damville*).
3. *Lettres de Catherine*, t. V, p. 226.

J'espère partir demain pour m'acheminer vers Cognac, en espérance d'y veoir le roy de Navarre et vous, tendant mon voyage à ceste fin d'oster toute occasion de revenir à la guerre et lever toute défiance qui la pourroit renouveler.

Mais son projet échoue. Elle en rejette la responsabilité sur son gendre, et déclare qu'elle est obligée de revenir à Blois pour l'ouverture des États généraux : c'est plutôt sa politique qui a encore changé. L'opinion publique n'est pas à la tolérance, et elle prévoit le mécontentement du pays si l'on essaie d'imposer l'observation de l'édit en ce qu'il a de favorable aux protestants.

Les États généraux s'assemblent (6 décembre 1576-mars 1577), et Henri semble prendre intérêt à leurs travaux. On annonce qu'une députation lui sera envoyée pour délibérer sur les affaires du royaume : il se déclare prêt à la recevoir ; mais il écrit, le 13 janvier, à l'amiral de Villars, lieutenant général en Guyenne, pour demander du moins de faire cesser les hostilités [1].

Les députés arrivèrent à Agen à la fin de 1577. C'étaient l'archevêque de Vienne, Pierre de Villars, André de Bourbon-Rubempré et le vieux trésorier de France Mesnager. Henri leur répondit par écrit le 1er février : cette longue pièce se trouve partout [2]. Les États généraux répondirent en répudiant le dernier édit de pacification et en déclarant qu'il ne fallait plus qu'une seule religion dans le royaume ; et Henri III, ne ménageant plus rien, laissait ses représentants molester les huguenots et reprendre les places qu'on leur avait accordées.

Le roi de Navarre était dans l'obligation de se défendre. Désormais, sa vie n'est plus qu'une suite de hardies expéditions et de brillantes escarmouches pour reconquérir les villes de son apanage. Ce qu'il avait fait à Eauze avec le baron de Batz, il

1. *Lett. miss.*, t. I, p. 126.
2. *Ibid.*, p. 129 à 131.

le fait à La Réole avec Jean de Favas. Ses partisans échouent à Saint-Macaire ; lui-même, malgré sa bravoure, ne peut s'emparer de Marmande.

De son côté, la Cour lève des troupes et les envoie contre les rebelles. Le duc d'Anjou, réconcilié avec son frère, se tourne contre ses alliés de la veille, leur enlève La Charité et assiège Issoire ; Villars et Mayenne marchent contre le prince de Condé.

Le roi de Navarre, qui voit les protestants en assez mauvaise situation, trouve opportun de négocier ; il est secondé par deux habiles serviteurs, qu'il a su s'attacher : du Plessis-Mornay et François de Ségur. Le duc de Montpensier, Biron et Villeroy se montrent plus conciliants que n'aurait été Henri III lui-même, et signent la paix à Bergerac, le 17 septembre 1577.

L'édit de Poitiers confirma les conditions du traité. Il était moins favorable aux réformés que le précédent ; mais il leur accordait encore de sérieux avantages et assurait la plus longue période de tranquillité relative dont la France eût joui depuis quinze ans.

II

Marguerite pouvait revenir auprès de son mari. La reine mère, cette fois, n'hésite pas à la conduire et, accompagnée d'une vraie Cour, elle entreprend dans la France méridionale un long voyage, qui avait pour but de rétablir l'autorité royale ébranlée. Elle se met en route au mois d'août 1578 : il était temps, car le roi de Navarre avait, depuis quelques mois, accumulé beaucoup de griefs. Le nouveau lieutenant général qu'on lui avait donné en Guyenne, au lieu du comte de Villars, était le maréchal de Biron dont le caractère impérieux et le fanatisme catholique soulevaient chaque jour des difficultés nouvelles.

Déjà, le 6 juillet, Henri avait écrit au Roi, se plaignant [1] de « l'estat des affaires, qui sont selon la mauvaise affection des principaux ministres et officiers qui, ayant les moyens pour remédier aux maux, ne les veulent employer ». Le maréchal venait en effet d'occuper les châteaux de Nontron et de Montignac, appartenant au roi de Navarre, et de mettre des garnisons à Agen et à Villeneuve-sur-Lot. Aussi, le 1er septembre, écrivait-il [2] au maréchal Damville :

J'espère que, à ceste prochaine venuë de la Royne, il sera pourveu à une generale execution de l'édit et establissement d'une paix asseurée : ce que je désire plus que aultre chose en ce monde... Je me prepare à aller audevant de la Royne, pour le desir que j'ay de lui baiser les mains, et le contentement que ce me sera de veoir ma femme et l'avoir desormais auprès de moy.

Pour suivre toutes les péripéties de ce voyage, il convient d'avoir recours à la correspondance [3] de Catherine de Médicis. C'est là que se trouve, jour par jour, le récit envoyé à Henri III par sa mère de ses rapports avec le roi de Navarre et les chefs protestants. Les lettres échangées entre la reine mère et son gendre sont aussi fort utiles à consulter, non moins que les *Mémoires* du vicomte de Turenne et les billets familiers que lui adresse le roi de Navarre [4]. C'est à la petite cour de Nérac que semble se concentrer alors toute l'activité politique et même intellectuelle de la France.

Les deux reines — comme on les appelle dans les documents — arrivèrent à Bordeaux le 18 septembre. Elles y furent reçues en grande pompe par le corps de ville et par le maréchal de Biron. Catherine de Médicis fut surprise du fanatisme religieux qui régnait dans la capitale de la Guyenne : elle en

1. *Lett. miss.*, t. I, p. 181.
2. *Ibid.*, p. 197.
3. *Lettres de Catherine*, t. VI, *passim*.
4. *Mémoires du vicomte de Turenne* publiés par le comte Baguenault de Puchesse Paris, 1901, in-8°.

fit une admonestation publique au Parlement et n'hésita pas à abolir quelques confréries. Elle en partit au bout d'une dizaine de jours, ayant vainement attendu le roi de Navarre qui, malgré son désir sincère de revoir sa femme et sa belle-mère, n'avait pas voulu s'exposer à quelque surprise dans une ville où, peu de temps auparavant, il avait été très mal accueilli.

Catherine lui écrivit pour le rassurer et il lui promit de venir la trouver, entre Saint-Macaire et La Réole, dans une maison qu'on avait disposée pour l'entrevue. Cette première rencontre eut lieu le 2 octobre 1578 avec une certaine solennité. Le roi de Navarre avait battu le rappel parmi ses partisans[1] pour se constituer une escorte imposante et, de son côté, la reine mère s'était fait entourer de toute sa suite.

Après une assez chaude reconnaissance, les propos portèrent naturellement sur les moyens à employer pour la pacification complète de la province. Très conciliant, le Béarnais ne récrimina que dans la mesure nécessaire à un chef de parti qui ne veut pas abandonner ses amis ; il insista pourtant sur l'attitude qu'avait à son égard le maréchal de Biron, dont il se plaignit amèrement. On voulait lui ménager une entrevue avec le lieutenant général de la Guyenne ; il n'y consentit que sur les instances de sa femme, qui semble avoir, dès le premier jour, comme dans la suite des négociations, exercé sur lui la meilleure influence.

Puis on convint de choisir, dans chaque comté ou dans chaque ville, des commissaires spéciaux qui, tant au nom du Roi que des protestants, seraient chargés de commenter et de faire exécuter l'édit. On leur donna des pouvoirs que l'on accompagna d'une *Instruction*, le tout signé de la reine mère et du roi de Navarre. Les pièces, les « articles », furent préparés par les membres du Conseil qui accompagnaient Cathe-

1. *Lett. miss.*, t. I, p. 108 (à Jean de Lardimalie, 10 décembre). — Lettre à M. le baron de Jayac (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. du Périgord*, t. XXIX, p. 540).

rine, MM. de Saint-Sulpice, des Cars, de la Mothe-Fénelon, de Pibrac, Paul de Foix et l'évêque de Valence, et, du côté protestant, le vicomte de Turenne, Gratins [1], Montguyon, Quitry, Lésignan [2], Ségur. Quant aux commissaires, ils furent choisis parmi les principaux personnages de la région : Villemur, seigneur de Pailhès ; Cornusson, sénéchal de Toulouse, le sieur de la Croisette, MM. de Mirepoix et de Rieux, et, pour le roi de Navarre, les sieurs de Soulé, de Montbartier, de la Case, de Gremian. Joyeuse, le père du fameux favori de Henri III, était chargé de surveiller et d'activer toutes les dispositions.

L'affaire arrangée, la reine mère partit pour Sainte-Bazeille, où devait venir le maréchal de Biron. La rencontre, bien qu'ayant lieu dans la chambre même de la souveraine, fut loin d'être cordiale, le roi de Navarre ayant parlé assez brusquement et Biron, selon sa coutume, s'étant mis fortement en colère. Le 9 octobre, Catherine [3] écrivait à Henri III :

Je vous asseure, Monsieur mon fils, que je fus en peine comment je rabillerois le tout ; mais les bons offices de vostre sœur et de mon cousin le cardinal de Bourbon furent cause de les accorder tellement quellement, et j'espère qu'en continuant, comme nous ferons, ils se remettront au bon mesnage que je desire pour le bien de vostre service.

La reine mère, assez satisfaite des résultats obtenus, poursuivit son voyage par Marmande, Tonneins, Port-Sainte-Marie. Le 11 octobre, elle faisait son entrée dans Agen, la seconde ville de la province après Bordeaux, où les consuls offraient à Marguerite de Valois une réception extraordinaire. En partant, elle revit, près de Valence, le roi de Navarre avec lequel elle continua à bien s'entendre et qui lui avoua que son partisan, le capitaine Merle, était un « larron », dont il n'hé-

1. Louis du Faur, seigneur de Glattens, frère du sieur de Pibrac.
2. Ou Lusignan.
3. *Lettres de Catherine* ; t. VI, p. 64.

siterait pas à arrêter les brigandages ; puis, elle poursuivit par Castel-Sarrasin, pour aller à Toulouse où elle devait retrouver le maréchal de Damville et encourager sa douteuse fidélité.

Il avait été convenu, après l'entrevue de La Réole, que l'on tiendrait à l'Isle-Jourdain une assemblée mixte, dans laquelle les protestants pourraient exposer leurs griefs : sorte de colloque, comme à Poissy, moins dogmatique et plus politique, convenant mieux aux vues de la reine mère. Elle voulait conférer avec le roi de Navarre de l'exécution de ce projet ; mais son gendre, s'étant trouvé malade « d'un furoncle à la fesse [1], pour lequel il gardait le lit », lui avait envoyé Turenne, son fidèle lieutenant. Le vicomte, neveu par sa mère des Montmorency, et qui avait passé toute sa jeunesse à la cour de Charles IX, s'était tardivement converti au protestantisme, moins par conviction religieuse, que pour se faire dans le Midi, où étaient ses possessions héréditaires, une situation prépondérante. Et de fait, il était, presque à l'égal du roi de Navarre, dont il resta longtemps le dévoué compagnon, le vrai chef du parti. Il avait même sur les ministres huguenots plus d'influence que le Béarnais : non qu'il fût beaucoup plus rigide de mœurs, mais on ne pouvait suspecter son indépendance à l'égard de la Cour et il n'était pas beau-frère du Roi.

Les discussions se poursuivirent donc à Toulouse, en l'absence du roi de Navarre, Turenne se plaignant de la non-exécution des édits et de la violation des sûretés qui avaient été accordées aux religionnaires, la reine mère reprochant aux chefs protestants leurs appels réitérés à l'étranger et cette alliance avec les princes allemands, comme « le Casimir », qui avaient ruiné et dévasté la France.

Catherine partit le 5 novembre, passa quinze jours à l'Isle-Jourdain, puis s'installa peu confortablement à Auch, où sa fille Marguerite vint la retrouver le 21 novembre. Le roi de

1. *Lettres de Catherine* (t. VI, p. 81 : 24 octobre 1578).

Navarre les rejoignit le samedi 22, descendant au palais archiépiscopal et se faisant traiter en maître et souverain. Puis ce furent chaque jour des fêtes offertes à l'entourage brillant de la reine mère qui passait son temps à « rire, danser et courir la bague ».

Mais un grave incident faillit compromettre des négociations qui se poursuivaient si joyeusement. Un soir, pendant le bal, le roi de Navare apprit secrètement que les catholiques venaient de s'emparer de La Réole, qui était une des places de sûreté accordées aux protestants. Aussitôt, il quitte la fête, emmenant avec lui quelques amis seulement pour ne pas donner l'éveil, monte à cheval et va prendre possession par les armes de la petite ville de Fleurance qui appartenait au Roi, puis revient tranquillement à Auch retrouver la Cour. Ce hardi coup de main, où figuraient Turenne, Renaud de Batz et Rosny, et qui a excité l'enthousiasme des historiens huguenots, eut lieu dans la nuit du 22 au 23 novembre 1578. La reine mère fut un instant atterrée ; mais elle essaya de désavouer ses gens de La Réole qui avaient eu tort de commencer. Puis, reprenant les négociations, elle rassembla à Jégur une sorte de Conseil, composé de ses ministres, du roi de Navarre, du cardinal de Bourbon et du prince Dauphin, et fit adopter la date du 10 décembre pour la réunion de la conférence contradictoire à Nérac.

Cependant, Henri de Bourbon éprouvait de sérieuses difficultés à décider ses partisans à entrer dans la voie de la conciliation. Roi sans royaume, resserré dans un coin de la Guyenne dont il n'était gouverneur que de nom, il se trouvait tiraillé entre ses amis catholiques, les moins nombreux, et ses amis protestants qui le poussaient à la résistance et ne trouvaient pas suffisantes les concessions qu'on leur accordait. Très désireux de la paix et la regardant comme nécessaire à la France, avec ce bon sens naturel qui a été pour lui aussi précieux que

sa brillante valeur, il était entouré de gentilshommes assez pauvres, qu'il ne pouvait entretenir aussi largement qu'il aurait voulu et qui n'avaient d'autre ressource que de vivre de la guerre.

Après quelques jours passés à Condom, toujours à discuter et atermoyer, Catherine se rendit à Nérac, où elle fit son entrée, avec Marguerite sa fille, le 15 décembre 1578. Nérac était une des principales villes de l'apanage du roi de Navarre : il tint à honneur d'y recevoir dignement sa femme et sa belle-mère : « Mon fils, le roi de Navarre, très bien accompagné, écrit[1] Catherine à Henri III, a fait faire tout ce qu'il a pu de bon accueil et de bonne chère envers nous et ceux de notre suite, montrant infiniment d'aise que nous soyons venus ici si franchement ». Mais elle ajoutait : « Il s'y connaît déjà bien que aucuns de sa religion, principalement ceux qui sont autour de lui, veulent encore prolonger notre conférence » : c'est à l'opposition de Turenne, Chaumont-Quitry, Lésignan, Gratins, qu'elle fait allusion.

A la fin de décembre, perdant patience, la reine mère partit avec sa fille pour aller s'installer dans la jolie ville de Port-Sainte-Marie, sur la Garonne. Elle y demeura six semaines, recevant, chaque jour, le roi de Navarre, le vicomte de Turenne, les députés protestants, qui commençaient à arriver munis de leurs pouvoirs et porteurs de longues listes de griefs. Ce qui compliquait encore les choses, c'était l'animosité qui éclatait à chaque occasion entre le roi de Navarre et le maréchal de Biron. Une scène violente avait encore eu lieu entre eux, le 27 janvier 1579, dans la propre chambre de la reine. Cette fois, ce fut Turenne qui amena la conciliation et fit décider le retour à Nérac et l'ouverture des conférences pour le mardi 3 février.

Il ne saurait être question de résumer ici les longues dis-

1. *Lettres de Catherine*, t. VI, p. 173.

cussions des deux partis. Le roi de Navarre n'y intervint du reste que par moments, se contentant en quelque sorte du rôle extérieur, où sa bonne humeur ne l'abandonnait point. Marguerite, sa femme, mettait aussi toute sa grâce et sa séduction au service de la conciliation et de la paix : si bien que l'accord définitif se fit beaucoup plus vite qu'on n'aurait pu l'espérer et que les vingt-sept articles purent être signés le 28 février 1579. Il n'y avait plus qu'à désigner, d'accord entre Catherine de Médicis, représentant Henri III, et le roi de Navarre, les commissaires qui seraient chargés d'aller dans les villes régler l'exécution des conventions nouvelles et rétablir la paix entre les parties naguère irréconciliables. Et il faut dire que le choix des hommes fut fait dans le plus large esprit, sans amour-propre ni rancune, catholiques et protestants étant investis des mêmes droits sous les signatures voisines de la reine mère et du roi de Navarre [1].

Les dernières instructions données, Catherine de Médicis passa par Agen, puis se rendit dans le pays de Foix, où le Béarnais lui offrit, dit-on, une chasse à l'ours. Les adieux fort tendres de la reine et de Marguerite eurent lieu, dans les premiers jours de mai 1579, à Saint-Michel-de-Lanès, à deux lieues de Castelnaudary. Puis la reine de Navarre alla rejoindre son mari à Mazères. Là, comme à Pamiers, comme à Pau, Henri de Bourbon continue très loyalement à recommander la pacification près de tous [2] ceux sur lesquels il peut exercer quelque influence.

Aux mois de juin et de juillet 1579, une assez grave maladie l'arrête à Eauze, où les soins attentifs de Marguerite le rétablissent promptement, et il se rend avec elle à Montauban,

1. Voir : *Commission de la Royne mère du Roy et du roy de Navarre au baron de La Mothe-Gondrin et au sieur de Berolhan*, en appendice au t. VI des *Lettres de Catherine*, p. 459.

2. *Lettres miss.* : t. I, p. 219 à 241 (Lettres à Damville, de Scorbiac, Forget, la reine mère, au roi, etc.).

puis à Nérac, où ils arrivent au commencement de septembre, pour s'y établir définitivement. De fait, leur séjour s'y prolongea presque sans interruption jusqu'au printemps de 1580, et ce fut le plus heureux moment de leur vie. Marguerite a célébré tous les plaisirs de la résidence de Nérac dans une page de ses *Mémoires*[1] qui est devenue en quelque sorte classique :

Nostre Cour estoit si belle et si plaisante, que nous n'envions pas celle de France, y ayant madame la princesse de Navarre et moy avec bon nombre de dames et filles, et le Roy mon mary estant suivy d'une belle trouppe de seigneurs et gentilshommes, aussi honnestes gens que les plus galans que j'aye veu. ., sinon qu'ils estoient huguenotz : félicité qui me demoura l'espace de quatre ou cinq ans que je fus en Gascongne.

III

La galanterie la moins réservée régnait dans ce monde aussi intelligent que dépravé : personne ne résistait à la tentation, et le Béarnais moins que tout autre. Cette chronique scandaleuse est trop connue pour qu'il soit utile d'insister. Au reste, le roi de Navarre n'en continuait pas moins son rôle de chef de parti, et sa correspondance témoigne chaque jour du souci qu'il prenait des affaires publiques. Mais la présence des dames avait transformé cette réunion de capitaines et de conseillers en une société où Marguerite assurait « qu'un cavalier était sans âme quand il était sans amour ». Elle-même donnait l'exemple et ne cachait pas sa liaison avec le vicomte de Turenne, disant que « la publique profession sentoit quelque vertu et que le secret estoit la marque du vice ». La jalousie et la médisance augmentaient encore le scandale de cette petite cour. Henri III, qui détestait sa sœur, ne manquait pas une occasion d'attaquer ses mœurs, aussi bien que l'attitude peu jalouse et fort complaisante de son mari.

1. *Mémoires de Marguerite de Valois* édit. Guessard, 1842, in-8°, p. 105.

On répétait au roi de Navarre « les paroles de mépris » de son beau-frère. Les dames s'unissaient pour provoquer une rupture avec un souverain aussi maussade [1]. Et les protestants ne voyaient aucun avantage à maintenir une paix que le Roi, qui en profitait le plus, observait lui-même assez mal. Châtillon et Lesdiguières ne demandaient qu'à soulever le Midi. On appela cette prise d'armes « la guerre des amoureux » ; et, de fait, elle éclata toute seule et contrairement au désir du roi de Navarre.

Mais quand il fallut marcher à l'ennemi, le jeune Henri de Bourbon, en dépit de ses vingt-six ans, se révéla tout d'un coup capitaine intrépide et soldat sans peur, comme il sera à Coutras, à Arques et à Ivry. La prise de Cahors, après trois jours d'assaut héroïque (28-31 mai 1580), reste dans l'histoire comme un de ses plus beaux faits d'armes. Le défaut d'organisation, le manque de troupes le força ensuite à demeurer sur la défensive et même à ne s'opposer que faiblement aux entreprises du maréchal de Biron, qui occupait successivement toutes les places rebelles de Guyenne et était même venu canonner la ville de Nérac, où la reine de Navarre se croyait à l'abri d'une insulte d'un de ses « sujets ».

Au reste, les protestants eux-mêmes se défendaient molle-

1. Nous négligeons à dessein une lettre du roi de Navarre à sa « femme », sans indication d'origine, sans lieu ni date, publiée par Berger de Xivrey (t. I, p. 285) d'après un original autographe de la collection Feuillet de Conches et arbitrairement indiquée comme du 10 avril 1580. Il annonce avec quelque solennité l'ouverture des hostilités que souhaitait vivement Marguerite en lui disant : « Nous aurons beaucoup de maulx, beaucoup de difficultés, besoin de beaucoup de choses ; mais nous espérons en Dieu, et tacherons de surmonter tous les desfaulx par patience, à laquelle nous sommes usités de tout temps... J'ai mieulx aimé vous escrire, pour ce que les mauvaises nouvelles ne se sçavent que trop tost ». Jamais ce verbiage ne fut écrit par Henri IV. Si la lettre est autographe, elle est mal copiée, car le style et les incorrections ne ressemblent pas aux formes habituelles employées par le Béarnais. Que l'on compare cette missive trop longue au court billet du 20 avril par lequel il explique à la reine mère « les occasions qui l'ont contrainct d'en venir aux armes » (*Ibid.*, p. 298) et l'on demeurera persuadé qu'il faut avoir tous les doutes sur l'authenticité de la pièce fournie par un collectionneur si sujet à caution.

ment ; les ministres, après avoir joui d'une liberté relative, prêchaient la paix plutôt que la guerre. Damville, dans le Languedoc, oscillait entre la Cour et les révoltés ; Lesdiguières, dans le Dauphiné, se faisait battre par Mayenne à La Mure (6 novembre 1580) ; Condé, menacé en Picardie, s'était réfugié en Allemagne, pour ne pas être pris dans La Fère par le maréchal de Matignon. Tout le monde était donc las de la lutte, sauf les bandes protestantes, qui vivaient de brigandage et ne ménageaient même pas leurs coreligionnaires.

Le duc d'Anjou s'offrit à négocier la paix. Il avait des projets personnels[1], rêvant toujours une expédition dans les Pays-Bas, où il se taillerait un royaume. C'était une occasion d'enrôler sous sa bannière catholiques et huguenots et de donner un aliment à l'activité belliqueuse de la jeunesse. Il avait gardé de bons rapports avec le roi de Navarre depuis leur quasi-captivité au Louvre qui les avait liés. Il vint le trouver à Fleix, avec les pleins pouvoirs de son frère et de la reine mère, et conclut, le 26 novembre 1580, un traité qui ratifiait les articles de Nérac et laissait aux réformés pendant six ans leurs places de sûreté. La guerre avait duré six mois à peine.

On a dit que, de même qu'elle avait poussé à la rupture, la reine Marguerite fut l'instigatrice de la paix : toujours est-il qu'elle alla attendre son frère à Libourne, quand il arriva accompagné des deux secrétaires d'Etat Bellièvre et Villeroy. Les premiers pourparlers eurent lieu à Coutras et les derniers en Périgord, dans le château du marquis de Trans[2]. On accorda au roi de Navarre deux villes nouvelles : Figeac en Bazadais et Monségur, que le capitaine de Meslon avait si vaillamment

1. Voir sur la question de son mariage avec Elisabeth et de l'alliance franco-anglaise notre article de la *Revue d'histoire et diplomatique* (1907, n° 4) intitulé : *La diplomatie anglaise...* et assez longuement résumé dans la *Revue Henri IV*, à la rubrique *Revue des périodiques*.

2. Germain Gaston de Foix, comte de Fleix ; il était catholique et ses trois fils avaient été tués quelques mois auparavant au combat de Montraveau.

défendu ; et, pour donner satisfaction à la reine de Navarre, on lui promit de remplacer Biron à la lieutenance générale de Guyenne.

Le duc d'Anjou resta, d'ailleurs, quelque temps près de sa sœur, visitant plusieurs villes, se faisant recevoir solennellement à Bordeaux, essayant de recruter des volontaires pour sa prochaine campagne dans les Pays-Bas. Un moment même, le roi de Navarre consentit à être de la partie ; mais il réfléchit qu'il avait mieux à faire en restant dans son pays. Moins prudents, le vicomte de Turenne, Rosny, Biron, beaucoup de gentilshommes gascons, tant catholiques que protestants, acceptèrent les offres du jeune prince et eurent bientôt à s'en repentir.

Les années suivantes ne furent marquées pour le roi de Navarre par aucun événement particulier. Il continua, avec patience et ténacité, à défendre les droits de ses coreligionnaires, souvent violés en dépit de la garantie des édits. Sa correspondance, toujours déférente pour le roi et la reine mère, témoigne de ses efforts. Le calme revenu, Marguerite songea à retourner à la Cour ; son mari l'y poussait, sans doute dans quelque pensée politique. Toujours est-il que, à la fin de l'hiver 1581, il présida lui-même aux préparatifs du voyage, qui à cette époque était toute une affaire et pour lequel la Cour avait envoyé quinze mille écus.

Des gentilshommes devaient accompagner la reine de Navarre jusqu'en Saintonge ; l'itinéraire et les entrées dans les villes étaient minutieusement réglés. « Huit mulets de bât » renforçaient l'équipage du transport du « bagage », qui se composait surtout d'une garde-robe immense et digne de la princesse la plus élégante de son temps. Henri accompagna le cortège jusqu'à Saint-Jean-d'Angély et voulut rentrer en Guyenne avec la belle troupe de noblesse que conduisaient « son oncle de Rohan et son cousin le prince de La Rochefoucauld ».

Le roi de Navarre se détourna pourtant de son chemin pour rencontrer Catherine de Médicis qui était venue au-devant de sa fille. L'entrevue eut lieu à La Motte-Sainte-Héray ; mais ni la reine mère ni le Béarnais n'ont laissé trace dans leur correspondance des idées qu'ils échangèrent[1]. Ce devait être le 27 ou le 28 mars 1582. Dès le 3 avril, Catherine était revenue à Chenonceaux et Henri, après s'être arrêté à Pau, se rendait aux Eaux-Chaudes, disant qu'il avait grand besoin de se soigner.

IV

Le roi de Navarre retrouva dans son pays basque sa sœur Catherine de Bourbon, régente de ses pays souverains, avec laquelle il entretenait toujours l'amitié la plus parfaite. En même temps il avait acquis, pour son administration, le concours, qui lui fut si utile, du sage Du Plessis-Mornay. La Cour avait nommé comme lieutenant général en Guyenne le maréchal de Matignon, un catholique habile, qui avait fait ses preuves en Normandie et qui, plus conciliant que Biron, n'en défendait pas avec moins de ténacité les intérêts de la couronne[2]. Le roi de Navarre est obligé d'avoir avec lui une correspondance incessante, pour résoudre les difficultés de chaque jour et maintenir la paix au milieu de provocations venant souvent des deux partis.

Ses revendications mécontentaient souvent le Roi. Cependant, vers la fin de 1582 (exactement le 23 novembre), Henri III écrivit à son beau-frère pour l'inviter, d'une façon très pressante, à venir passer quelque temps près de lui, afin de s'entendre plus facilement sur l'ensemble des affaires et retrouver

1. M. Ch. Sauzé a essayé, d'après le *Journal de Michel le Riche*, avocat du Roi à Saint-Maixent, de raconter la « conférence ».

2. Si l'on pouvait retrouver dans les Archives de Monaco la correspondance de Matignon avec le roi de Navarre, il serait curieux de la rapprocher des nombreuses lettres du Béarnais que le fonds Béthune nous a conservées.

sa femme Marguerite[1]. Le roi de Navarre convoqua expressément son Conseil pour lui soumettre la proposition royale, car sa réponse, très longue et très méditée, qui est datée de Nérac (21 décembre), est tout entière « dressée par M. du Plessis ». Le début en est habile, et il est vraiment difficile de refuser plus galamment :

Je supplie très humblement Vostre Majesté de croire que je connois très bien qu'après la faveur de Dieu je ne puis desirer rien de plus grand que la vostre et que le plus grand bien et honneur que je puisse avoir, c'est d'estre près de Vostre Majesté pour pouvoir desployer mon cœur devant Elle par quelques bons services. Mais une chose me retarde d'avoir cest heur si tost, qui est que je desirerois, premier que partir d'icy, emporter ce contentement avec moy d'avoir esteinct en ceste province toute semence de troubles et alterations, pour n'avoir ce malheur et regret, quand je serois près de Vostre Majesté, qu'il y advint encore quelque folie ; et, pour parler franchement, quelque peine que nous y ayons prise, monsieur le mareschal de Matignon et moy, je ne vois encore cela si bien et si seurement accompli qu'il seroit à souhaiter[2].

Vient ensuite un exposé très précis de tous les griefs que les protestants du Midi ont contre la Cour, pour les vexations multipliées qu'on leur inflige, sous prétexte d'observer les édits. Et c'est là qu'il n'est pas difficile de retrouver la plume du maître politique et controversiste qu'était le rigide huguenot Du Plessis-Mornay. Henri de Lusignan était chargé de porter cette réponse qu'accompagnait un billet autographe de Henri, adressé à Bellièvre qui était qualifié « bon et affectionné amy ».

C'est à cette époque que se place une assez singulière négociation du roi de Navarre avec le roi d'Espagne, ou plutôt une tentative de Philippe II pour brouiller le Béarnais avec Henri III, que les historiens n'ont jamais parfaitement éclair-

1. Marguerite lui écrivait elle-même, par ordre du Roi, qu'il était très important qu'il vînt et qu'il trouverait « toute la court à Saint-Maur ».
2. *Lett. miss.* : t. I, p. 484 à 489.

cie. Deux lettres du mois de mai 1583 en contiennent la trace et Madame de Mornay en dit quelques mots dans la vie de son mari [1].

Un gentilhomme navarrais, nommé le vicomte de Chaut ou d'Echaus, dont le beau-père était Espagnol, vint proposer au roi de Navarre, de la part du roi d'Espagne, une somme de « trois centz mil escus contens et cent mil par mois », à condition qu'il ferait la guerre à la France. Philippe II était alors assez inquiet de l'entreprise du duc d'Anjou aux Pays-Bas et il savait que Henri III avait laissé un grand nombre de ses capitaines s'enrôler dans l'armée du prince : une diversion dans le Midi lui aurait été fort utile. Ces subsides lui seraient versés « sans s'enquérir de sa religion » ; mais s'il voulait se convertir et redevenir bon catholique, le roi d'Espagne était prêt à lui donner sa fille en mariage et à épouser Catherine de Bourbon. L'avenir de la Navarre était ainsi assuré, tandis que, du côté du roi de France, elle n'avait rien à espérer que des persécutions et des trahisons.

La réponse du Béarnais au vicomte fut assez ambiguë [2]. Après réflexion, il refusa ses propositions « considerant que tout cela ne tendait qu'à la ruine de l'Estat » ; et, quant au changement de religion, il s'en défendit par les grands mots de « conscience » et « d'honneur ». Pourtant, ne voulant pas rompre, il demanda au roi d'Espagne de lui avancer sans condition « cinq cens mil escus ». Les intermédiaires revinrent ; mais, n'ayant pu obtenir que la guerre fût immédiatement déclarée au Roi, ils se retirèrent en disant : « Vous ne sçavez pas bien ce que vous faictes ; car nos marchans sont tout pretz : voulans dire qu'au défaut du roy de Navarre leur traicté estoit tout assuré avec ceux de Guise ».

1. *Mémoires de Madame de Mornay*, publiés par Mme de Witt ; t. I, p. 143 (1868) ; in-8°.
2. *Lett. miss.* ; t. I, p. 522 et 521.

Un jour vint, mais six mois plus tard, où Henri de Bourbon trouva opportun de faire révéler [1] ces tentatives à Henri III par Du Plessis-Mornay, en même temps qu'il lui signalait les intrigues du duc de Savoie en Dauphiné, en Provence, et particulièrement à Arles. Les pièces étant sans date et les originaux n'existant plus, beaucoup d'obscurités demeurent, et il ne faut pas s'étonner si le grand historien de l'époque, de Thou, a passé sous silence ces obscures négociations.

Un autre épisode plus connu est l'injure éclatante faite à Marguerite de Valois en plein Louvre par le Roi, et son ignominieux renvoi, précédé d'une lettre où ce frère, jaloux et méchant, dévoilait la conduite scandaleuse de sa royale sœur [2]. La reine de Navarre, après un long et pénible voyage, arriva à Jarnac le 1er octobre. L'étrange conduite de Henri III envers elle et son mari fut l'objet de diverses ambassades, dans lesquelles les questions particulières étaient intimement mêlées aux affaires générales et dont deux ou trois négociateurs s'attribuèrent le succès.

Ces événements imprévus rendaient à Henri de Bourbon toute sa liberté d'action. Il en profita pour se faire justice lui-même et pour emporter par surprise la ville de Mont-de-Marsan, qu'on lui promettait toujours et qu'on ne se décidait pas à lui rendre. Ce brillant fait d'armes eut lieu dans la nuit du 21 au 22 novembre 1583, et ne simplifia point les rapports du maréchal de Matignon avec le roi de Navarre, d'autant que le Béarnais avait eu la précaution de mettre dans son jeu Michel

1. *Ibid.*, p. 618 (lettre du roi de Navarre au Roi). Voir aussi la lettre de Du Plessis au roi de Navarre, de Paris, le 20 février 1584 (*Mémoires ;* t. I, p. 527).

2. Nous avons traité ce sujet avec quelque développement dans un article auquel nous demandons la permission de renvoyer (*Revue des Questions historiques*, n° d'octobre 1901). On consulterait aussi avec fruit, l'ouvrage, d'une merveilleuse exactitude de détail et d'une grande richesse de documents, intitulé *Itinéraire raisonné de Marguerite de Valois en Gascogne, d'après ses livres de comptes* (1578-1580), par Ph. Lauzun. In-8°, 389 p. (grav. et portr.), Paris, Picard, 1902.

de Montaigne, ce sceptique toujours conciliant, qui était alors maire de Bordeaux [1].

Henri III cependant laissait faire à son lieutenant général toutes les tracasseries, comme l'établissement de garnisons royales dans Bazas, Condon ou Agen, comme le retard à payer les pensions dues, comme le perpétuel mépris des clauses arrêtées dans les derniers traités. Le roi de Navarre se défendait, tantôt par d'habiles apologies de sa conduite, tantôt par des actes de rigueur ; et, n'ayant plus rien à espérer de la Cour de France, il négociait avec tous les princes protestants et entretenait avec eux une intime correspondance, que l'on peut retrouver dans la collection de ses *Lettres missives* (bien que beaucoup aient été négligées) que dans les *Mémoires de Duplessis-Mornay*. C'est surtout Ségur, son représentant près de la reine d'Angleterre, qui eut le talent d'ébaucher avec Elisabeth cette alliance durable, qui contribua puissamment plus tard à faciliter son avènement au trône de France.

La situation était, en effet, toute modifiée depuis l'échec retentissant du duc d'Anjou à Anvers et surtout la grave maladie — cette tuberculose héréditaire chez les derniers Valois — qui l'enlevait, après quelques mois de souffrance, le 10 juin 1584. Désormais, il n'y avait plus d'autre héritier que le prince protestant, représentant de la branche aînée des Bourbons. C'est contre lui qu'allait s'acharner la Ligue, tandis que Henri III, toujours indécis, ménageait l'avenir, pensant que son futur successeur pourrait devenir un jour le plus sûr soutien de sa couronne. C'est cette dernière phase de la vie du roi de Navarre qu'il nous reste à retracer.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

1. Il serait curieux de savoir ce qu'est devenue cette lettre, dont nous ne connaissons l'existence que par Du Plessis-Mornay (*Mémoires* ; t. I. p. 271).

Extrait de la *Revue Henri IV*.

Une ville d'Etats
Pézenas aux XVIe et XVIIe siècles [1].

Éléonore d'Autriche et François Ier a Pézenas.

Au mois de juin 1533, la nouvelle se répandit dans la Province que le roi, François Ier, la traverserait au mois d'août pour se rendre à Marseille où il devait avoir une entrevue avec le pape Clément VII, au sujet du mariage de son second fils Henry, duc d'Orléans, avec Catherine de Médicis, nièce de Sa Sainteté.

Rosace gothique en pierre (XVe siècle), rue du Château.

La reine Éléonore d'Autriche devait, par Nîmes, Montpellier et Pézenas, aller à Toulouse à la rencontre de son époux.

Comme c'était le premier voyage du roi dans le Languedoc, les villes s'apprêtèrent à lui faire des entrées solennelles.

Les délibérations du Conseil politique de notre ville font mention des soins apportés par les administrateurs de Pézenas à l'organisation des moindres détails de ces royales réceptions.

1. Voir le dernier n° de la Revue.

Noble François de Montagut proposa de se conformer à ce que feraient les autres villes ; maître Jayme de Lubera, s'exprimant à la fois en patois languedocien et en français, demanda qu'on fît nettoyer la ville aux frais du diocèse.

Il fut décidé de faire porter au cloître de Saint-Jean, pour

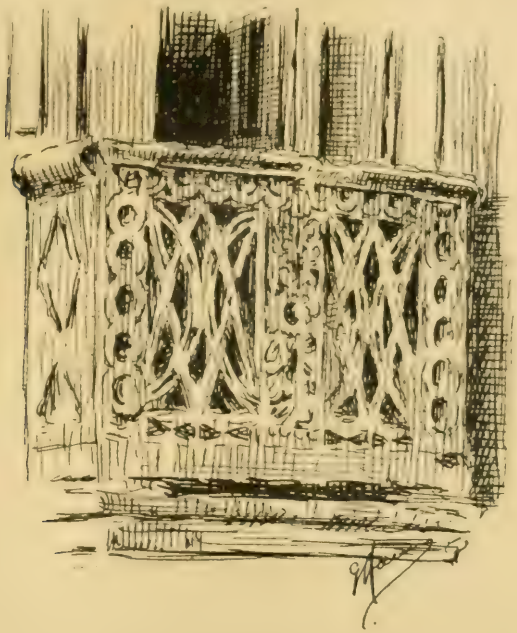

Balcon gothique de pierre,
rue Coquille, aujourd'hui rue Plauche.

le service des souverains et de leur suite, des « munitions de victuailles, vivres et paille ». On demanda ensuite aux Consuls d'Agde de s'associer à la dépense causée par cette visite et sur leur refus, la requête fut portée devant le sénéchal de Carcassonne.

Enfin le Conseil communal assuma la charge de tous les frais et décida « une levée sur Pézenas de la somme de six deniers par livre de compois », donnant mission à l'un de ses

membres, Robert Gleises, « d'y contraindre les habitants par caption de leurs biens ».

C'est à l'occasion de la venue à Pézenas des souverains, que les Consuls demandèrent au roi et obtinrent la faveur de porter des « robes longues d'écarlate, ceinturées à la façon des sénateurs romains » et le chaperon en satin rouge.

Les Consuls d'Agde qui se souciaient si peu de subvenir aux dépenses de la cérémonie avaient émis la prétention de se rendre à Pézenas à l'arrivée du roi et de la reine et de porter devant eux, sur un des côtés du cortège, l'étendard de leur cité. Mais nos magistrats communaux leur contestèrent cet honneur et, sur la proposition de noble Bringuier de la Palme, portèrent le différend devant le maréchal de Montmorency, grand-maître des cérémonies, gouverneur du Languedoc.

Il fut décidé que les Consuls de Pézenas porteraient le pavillon « attendu que la présente ville est ville royale et capitale du diocèse d'Agde, ayant la principale charge des dépenses et pour plusieurs autres raisons ».

La reine Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, roi d'Espagne, fit son entrée à Pézenas le 24 juillet 1533, vers cinq heures du soir.

« Elle était seule dans une *litière* ouverte, couverte de drap d'or, attelée à deux chevaux caparaçonnés de drap d'or et montés chacun par un page. »

Elle était accompagnée, dit la relation gardée aux Archives, « de Mesdames les Filles de France et de plusieurs dames du sang royal dont y estoient : Madame de Vendôme, Madame la Maîtresse (duchesse de Montmorency, femme du grand-maître des cérémonies), Madame de Vandamus et plusieurs autres dames ».

« Après elle, marchaient à cheval près de cent dames ou demoiselles de sa suite. »

Les Consuls portant le pavillon de la cité, escortés de leurs

Portrait de François Ier, d'après un dessin de Dumoustier.
Bibliothèque Nationale.)

Portrait de la reine Éléonore, d'après un dessin de Dumoustier.
Bibliothèque Nationale.

écuyers, précédaient le cortège. Des arcs de triomphe avaient été élevés sur le parcours. On se rendit à la grande Église de Saint-Jean où la bénédiction fut donnée aux nobles assistants. Le peuple fit entendre de chaleureuses acclamations.

La reine alla loger dans la maison de sire Jehan Cristol, et les deux filles de France chez noble François de Montagut. Les dames d'honneur reçurent l'hospitalité de Robert Gleises et des habitants nobles de Pézenas.

Éléonore d'Autriche, ravie de cette réception et du charme que présentait la gentille cité, voulut y demeurer quelques jours et s'y reposer.

A son arrivée à Toulouse, elle répéta au roi l'heureuse impression qu'elle rapportait de son séjour à Pézenas et lui exposa la requête des habitants suppliant leur souverain de leur faire l'honneur de s'y arrêter à son tour en se rendant à Marseille.

Accédant à ce désir, François Ier arriva dans notre ville le 14 août suivant. La réception fut imposante et grandiose. On avait érigé des arcs de triomphe à l'entrée de la ville et devant l'Église paroissiale. Les rues étaient sablées et les façades des maisons sur toute la route que devait suivre le cortège étaient recouvertes de tapisseries et de branches de feuillages. Le peuple était massé sur le Planol de Saint-Jean et sur le Pré et ne cessait de faire entendre des cris de : Vive le Roi !

Le monarque était accompagné du Dauphin et des ducs d'Orléans et de Touraine, ses deux autres fils. La reine, ayant à ses côtés les Filles de France, l'avait suivi avec sa cour élégante et brillante de dames et de gentilshommes.

François Ier portait au cou le grand collier de l'Ordre, sur un costume écarlate brodé d'or. Le premier Consul, Bringuier de la Palme, entouré des autres magistrats de la cité, le reçut sous un dais de velours, au Pré Saint-Jean, et lui offrit les clefs de la ville dans un bassin d'argent. Le roi le remercia de

sa harangue et, montant à cheval, il fit son entrée par la porte de la Grave.

En tête du cortège, marchaient les Consuls portant l'étendard communal. Derrière eux, à cheval, le gouverneur du

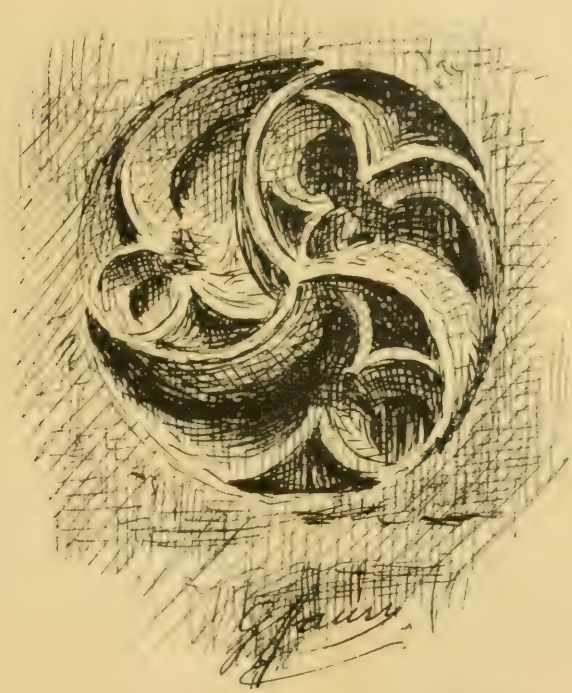

Rosace gothique flamboyant rue Alfred-Sabastier (ancienne rue de la Boucherie).

Languedoc, le maréchal de Montmorency, grand-maître des cérémonies. Puis le roi avec le dauphin et toute une brillante suite de seigneurs et de gentilshommes. La reine et sa cour, dans des carrosses, suivaient à peu de distance.

Toute la noblesse du diocèse faisait escorte aux souverains dans leur promenade à travers la ville. Le peuple exprimait sa joie en des vivats enthousiastes et le Poulain lui-même qui

fermait la marche témoignait par sa présence de l'allégresse générale.

La relation de cet événement n'a pas été terminée par le greffier qui avait été chargé de la transcrire au Registre des

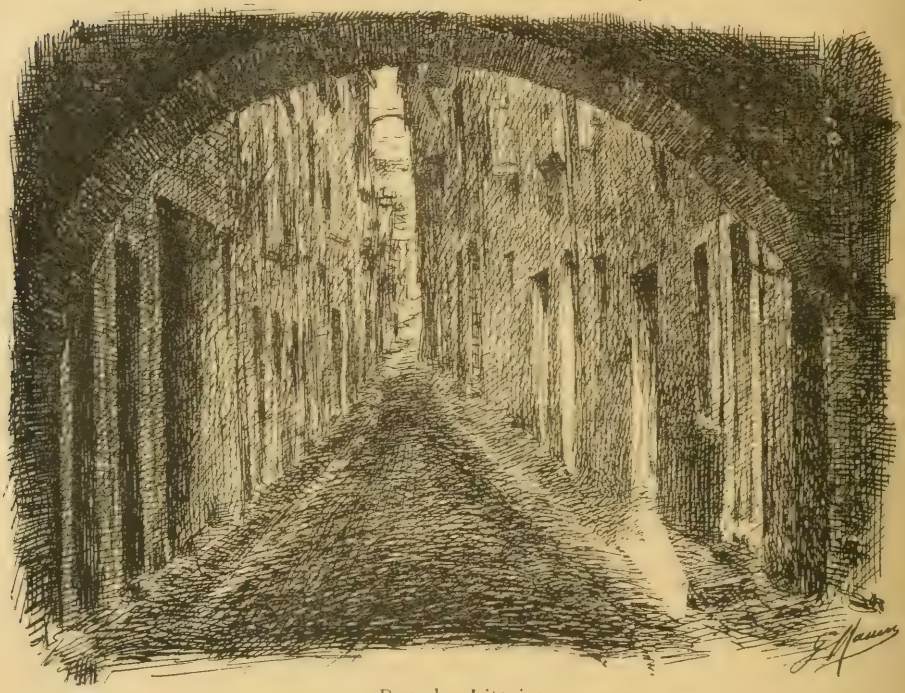

Rue des Litanies.
La Vieille Ville antérieurement au séjour des Montmorency.

Délibérations. Elle n'est pas non plus dans les Cartulaires où il prétend qu'elle se trouve racontée. Nous ignorons donc la durée du séjour de Leurs Majestés à Pézenas et les noms des habitants nobles dont elles daignèrent accepter l'hospitalité.

Mais à ce moment les familles aristocratiques étaient déjà nombreuses dans le pays : elles y possédaient de somptueuses demeures susceptibles de recevoir les hôtes royaux et princiers et les grands personnages de leur suite. Nous avons vu d'ail-

leurs que les magistrats consulaires, dans de successives délibérations, avaient prévu les moindres détails de ces deux réceptions pour leur donner toute l'ampleur et la majesté qu'elles méritaient.

Visites Royales. — Agrandissement de la Ville.

Le duc de Montmorency suivait avec intérêt le développement, la prospérité de sa chère ville de Pézenas, comme il se plaisait à l'appeler. Il lui prodiguait à toute occasion les marques d'une sollicitude éclairée. En la choisissant pour sa résidence habituelle, en y établissant le siège de son administration, il lui avait donné un éclat que les centres importants de la Province lui enviaient.

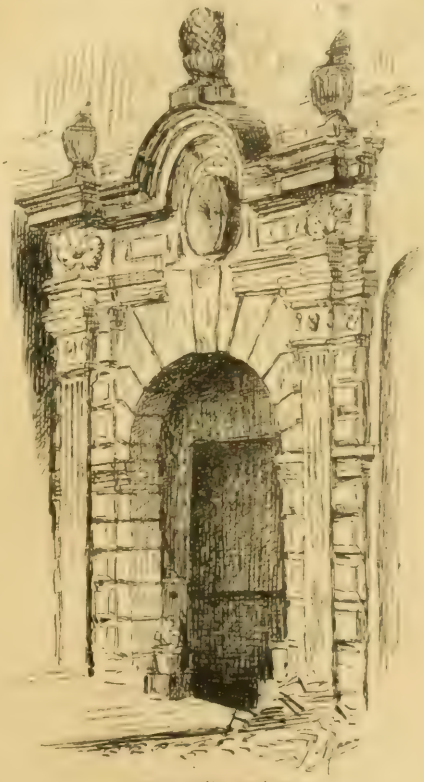

Porte d'un hôtel
construit sous les Montmorency
(près la place Faugères, Nouvelle Ville).

Pézenas empruntait au séjour du Connétable et de sa cour une importance qui créait dans son enceinte un mouvement extraordinaire. Avant d'entrer en expédition, les troupes s'y réunissaient ; les états généraux du Languedoc y tenaient leurs assemblées. Les messagers du roi y venaient trouver le gouverneur, et de Pézenas, la Province recevait sa direction selon la volonté royale transmise par Montmorency.

Les monarques, les grands du royaume, les ambassadeurs s'y arrêtaient et y goûtaient le charme d'un accueil magnifique et chaleureux.

En 1563, Charles IX et toute sa cour y séjournèrent. De grandes fêtes eurent lieu à cette occasion. Pour la première fois on y vit danser les *Treilles* (Nous consacrons plus loin un chapitre spécial à ce divertissement local).

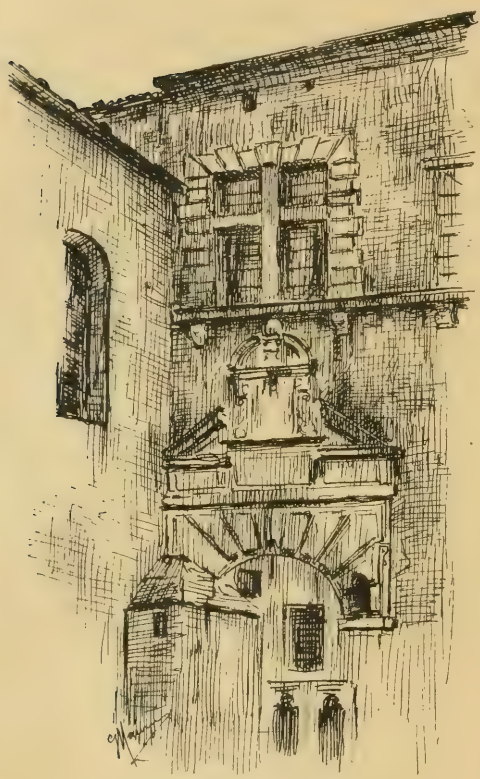

Cour intérieure de l'Hôtel de Montmorency, rue des Capucins (aujourd'hui rue Henri-Reboul).

Notre vieux chroniqueur piscénois, l'officier Poncet, nous apprend qu'on assista ce jour-là à une joute mémorable entre les gentilshommes de Languedoc et ceux de Guyenne.

Une cordiale réception fut faite à la reine Catherine de Médicis. Elle passa à Pézenas, avec une cour brillante, les 18 et 19 mai 1588. Montmorency lui offrit à la Grange des Prés une fastueuse hospitalité. Elle y prépara avec Thoré, frère du duc, l'organisation provisoire de la Chambre de l'Édit en Languedoc qui devait être composée par moitié de magistrats protestants et de magistrats catholiques non suspects.

Montmorency accompagna la reine jusqu'à Grenoble. C'est

à sa prière d'ailleurs, qu'elle s'était arrêtée à Pézenas, comme en témoigne sa lettre en avisant le roi (Baguenault de Puchesse, *Lettres de Catherine de Médicis*, t. VI, p. 365).

Sous la sage administration du Connétable, la ville continue à se développer. En 1583, il fait réparer ses murailles. Il place dans le donjon une cloche de quarante-cinq quintaux pour donner le signal d'alarme à la ville et à tous les lieux voisins, et en offre deux magnifiques à l'Église paroissiale. La ville est dotée d'une horloge. Le marché se tenait hors de la porte Saint Blaise, Montmorency le ramène sur la place de l'Hôtel-de-Ville et, pour lui donner plus d'extension, ordonne de faire disparaître les tables de pierre et d'abattre plusieurs maisons.

Les Consuls, soucieux de la prospérité et de l'embellissement de leur cité, prodiguent au gouverneur, dans ces travaux d'utilité publique, un concours des plus actifs.

Pézenas était le chef-lieu du comté créé par Jean II en faveur de Charles d'Artois, confisqué en 1368 et réuni définitivement à la couronne en 1377. Il se composait des localités suivantes: Pézenas, Montagnac, Caux, Roujan, Alignan, Tourbes, Conas, Valros, Puissalicon et Montblanc.

A sa reconstitution, il passa aux mains de la famille Montmorency.

PAUL-ALBERT ALLIÈS.

VARIA

Ce qu'elles faisaient pour être belles.

La coquetterie féminine est de tous les temps ; bien des raffinements que nous croyons d'hier ou d'aujourd'hui sont vieux de plusieurs siècles, et pour s'en convaincre, il suffit de lire quelques-uns des chapitres de *la Civilité, l'Etiquette et la Mode,* que M. Alfred Franklin vient de publier chez Emile-Paul. Ses ouvrages, où sont utilisés les trésors d'expérience et de documentation d'un savant qui a beaucoup lu et beaucoup retenu, sont d'une réelle valeur : il n'est que juste de le dire.

Les femmes, pour être belles, usèrent donc de tout temps d'artifices ; il est mélancolique de constater que, de tout temps, ce sont presque toujours les mêmes, employés dans le même but : paraître éternellement jeunes, éternellement séduisantes ; suppléer aux défauts de la nature ; corriger les excès ; avantager les disgrâces, et par-dessus tout être toujours d'une beauté conforme à l'idéal créé par la mode du moment.

Jusqu'au milieu du seizième siècle, le buste fut laissé libre de toute contrainte ; à cette époque, il fut de bon ton d'avoir la taille fine : on créa le corset, et pour en garnir le haut, lors-

que la nature n'y avait pas pourvu, on usa des coussinets. Simple bande de toile lacée, le corset devint au seizième siècle une sorte de carapace où le corps emprisonné était de plus guindé extérieurement par une lame de bois verni, d'ivoire, d'argent, de baleines, le « busque » ou « buste » très souvent doré, damasquiné, couvert de devises, d'ornements et de dessins allégoriques.

Puis, le « busque » se dissumula au dix-huitième siècle, sans cesser d'être utilisé, amincissant la taille et la forçant à faire une pointe, dont une invention nouvelle, « le panier », souligna l'acuité.

Le panier, qui engendra la crinoline, était une armature de cinq à dix cerceaux en fer, recouverts de toile glacée ou de taffetas, qui ballonnait la jupe et ajoutait à l'illusion. Dans un corset et un panier, pourvu que les épaules et la gorge fussent bien, une femme pouvait être mal faite et avoir les jambes cagneuses ou les hanches déviées, et passer pour une beauté. Quand le panier subit, aux approches de la Révolution, une sorte de défaveur, on utilisa encore pour faire valoir, aux reins, l'avantage de la taille, ces coussins que nous avons vus reparaître sous le nom de « tournures », et qu'alors on désignait, sans y penser mal, du nom de la partie du corps sur lequel ils s'appuyaient.

L'ancien régime adora les femmes les plus artificielles qu'on puisse rêver ; on peut se pâmer devant les pastels anciens, admirer la fraîcheur de coloris, la blancheur de la peau, la légèreté aérienne de la chevelure : on se pâme devant ses tromperies, car il y en eut bien peu, parmi les belles d'autrefois, à qui ces charmes fussent naturels.

L'usage de la poudre amena les hautes coiffures, et celles-ci rendirent les faux cheveux nécessaires.

Les femmes portaient sur leur tête des échafaudages édifiés à grand renfort de crin, de coussins, de pommade, maintenus par des forêts d'épingles longues et pointues, et tout cela, aussi bien que l'accumulation de la poudre qu'on ne pouvait jamais enlever, engendrèrent de tels accidents que pour en diminuer l'incommodité on créa les longues tiges terminées par un crochet d'ivoire, d'argent ou d'or, « le grattoir » dont l'usage fut permis dans les meilleures sociétés.

La couleur des cheveux ne fut jamais indifférente aux femmes élégantes et l'on sait la jalousie que les Romaines portaient aux Gauloises qui obtenaient les admirables colorations d'un roux chaud, grâce à l'eau de chaux dont elles se lavaient. Au moyen âge on portait de faux cheveux, surtout quand il fallait se parer de ces longues nattes comme on en voit aux statues de femmes sur les portails des cathédrales. Marguerite de Valois, qui était chauve, avait de grands valets de pied blonds que l'on tondait de temps à autre à son usage.

A l'usage des perruques pour les hommes qui, sous Louis XIV, avait donné un grand développement au commerce des cheveux, s'ajouta au dix-huitième siècle, la coutume des chevelures artificielles pour les femmes.

Les grands négociants en cheveux tenaient boutique à Paris ; ils avaient des « coupeurs » qui parcouraient la Normandie, la Flandre, la Hollande, pour tondre les nattes des paysannes qui devaient avoir 24 à 25 pouces de long. Elles se payaient entre 4 francs et 50 écus la livre. Les cheveux les plus chers étaient les blonds et les blancs ; les plus réputés ceux de Normandie.

La demande augmentant, on en vint à utiliser les cheveux tombés à la suite de maladies ; bien plus, on alla jusqu'à trafiquer les cheveux des morts, rasant la tête des cadavres avant qu'ils fussent ensevelis. La mode est sans pitié

Sous une tête poudrée et artificiellement coiffée, le teint de

la plupart risquait de paraître terne ou blafard. La coiffure terminée, Madame prenait ses pinceaux et ses godets. Avec le noir, elle régularisait ses sourcils et faisait paraître ses yeux plus grands ; elle étendait sur ses joues une couche de rouge qui devait aller jusqu'aux paupières, le rouge avivant le regard ; le reste de la figure recevait une couche de blanc ; quant au bleu, il servait à tracer quelqu'une de ces veinules qui témoignaient de la finesse de la peau.

Et ne croyez pas que cela fût simple ; il y avait dix sortes de rouges entre lesquels il fallait choisir et quelques-uns de ces pots coûtaient jusqu'à soixante ou quatre-vingts louis.

L'usage du fard était tel que toutes les femmes avant la Révolution avaient dans leur poche une boîte de rouge, des mouches, un pinceau, un miroir, et où qu'elles se trouvaient renouvelaient sans façon leur maquillage, grâce auquel, belles d'autrefois, il vous était peut-être permis de sourire, mais certainement interdit de pleurer.

MAURICE DUMOULIN.

Le monument de Zacharie Astruc.

Discours de M. Léon Séché.

On a inauguré le 22 novembre dernier, au cimetière Montparnasse, le monument élevé sur la tombe de Zacharie Astruc par sa famille et ses amis.

A cette occasion, M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts et M. Léon Séché, ont fait l'éloge du grand artiste et de l'homme charmant qu'était Astruc.

Voici le discours de M. Léon Séché :

Mesdames et Messieurs,

La fille de Zacharie Astruc, connaissant mon amitié pour son père, m'a prié de dire quelques mots sur sa tombe. Mais je ne parlerai que du compatriote et de l'ami, n'ayant rien à ajouter à ce qui a été si bien dit sur l'artiste et l'homme de lettres.

Je vais peut-être en surprendre plus d'un parmi vous en disant que ce fût notre qualité d'Angevins qui nous fit lier connaissance. Mais vous savez combien la petite patrie tient de place dans le cœur des provinciaux qui viennent chercher la gloire à Paris. En dépit de son nom méridional, Astruc était comme moi un Angevin de demi-sang. Il l'était lui aussi par sa mère, et comme la plupart de ceux qui ont marqué dans l'art ou la littérature, il devait à sa mère le meilleur et le plus clair de sa nature d'élite. Il avait beau n'avoir habité que fort peu l'Anjou, sa mère lui avait donné, avec son beau visage, un regard, une âme comme il ne s'en trouve que sur les bords de la Loire. Il voyait large, il voyait grand, son idéal, qui fut toujours très haut, s'élevait encore avec l'âge, et bien

qu'il se fût laissé embrigader dans l'école du plein air, il n'appartenait vraiment à aucune école. Il était trop divers et trop complet pour n'être pas éclectique, et trop épris du beau pour ne pas le saluer partout où il le rencontrait.

Mais il était né trop tard. Il aurait dû venir au monde à l'époque de la Renaissance, temps heureux où il était permis d'être à la fois poète, sculpteur et peintre. Il aurait pris sûrement parti pour la Pléiade. Il aurait combattu à côté de Ronsard et de Joachim du Bellay pour la défense et l'illustration de la langue française ; il aurait étonné et ravi tout le monde par l'étendue de ses connaissances. Car il savait tout, il avait tout vu, et il écrivait aussi bien en vers qu'en prose. J'ai même regretté plus d'une fois qu'il eût abandonné la critique d'art pour laquelle il était armé comme personne et qui lui valut un jour une si belle lettre de Sainte-Beuve. La connaissez-vous ? Je gagerais que non. Permettez-moi donc de vous la lire ici. C'était en 1867. Astruc qui fréquentait Manet, Zola et Champfleury, lisait régulièrement les *Lundis* de Sainte-Beuve. Un jour que ce dernier avait étudié l'œuvre d'Horace Vernet, il éprouva le besoin de lui dire comme il lui paraissait l'avoir bien jugé. Il fit un article dans l'*Etendard*, et le lendemain, Sainte-Beuve l'en remercia en ces termes :

Ce 16 janvier 1867.

« Cher Monsieur,

» Je suis tout surpris cette fois de me trouver sous votre plume : le titre m'allèche et m'étonne. Je me frotte les yeux. En lisant, je me demande : « Quoi ! se peut-il que j'aie touché si juste en plus d'un endroit et que les gens du métier ne me désavouent pas ? » Combien je suis sensible à cette louange indirecte, imprévue ! Elle est loin pourtant de m'enivrer. Ce que je sais seulement, c'est que, quand j'ai à sortir de mon domaine et à faire quelque excursion par delà mes frontières, dans un art voisin, je ne me trouve jamais avoir pris assez de précautions ; je recours aux bons guides ; à ceux qui sont experts jurés dans la matière, et je tâche avec cela d'y joindre la vue directe des œuvres. Ma vraie ambition dans mon genre a été celle-ci : étendre la critique littéraire à tous ceux qui ont *écrit*, peintres, architectes, naturalistes, etc. Qu'on me donne de l'écriture de ces gens-là, des essais de description, des lettres, enfin quelque chose qui me concerne, moi lettré, et là-dessus j'ose mettre un pied et insensiblement me laisser porter à l'autre partie de l'œuvre qui fait la gloire des artistes. De cette façon, on étend le champ de la critique littéraire autant que possible, on n'est fermé par aucun côté, et

l'on est, par conséquent, dans le véritable esprit moderne. C'est ainsi que j'ai osé aborder et revendiquer, pour mes sujets, des naturalistes comme Ronsard, des peintres comme Viollet-le-Duc. Le comble de mes vœux, avant de m'en aller, serait de faire un Del croix comme je l'ai vu, connu, écouté et lu bien souvent. Voilà que je m'embarque avec vous dans une espèce de confession : prenez-vous-en à vous qui me traitez tout à fait en ami et avec des surcroîts d'indulgence.

» Tout à vous.

» SAINTE-BEUVE. »

Cette lettre, Mesdames et Messieurs, fait le plus grand honneur à Zacharie Astruc, car Sainte-Beuve n'était pas prodigue de compliments, et pour qu'il l'ait écrite, il faut qu'il ait deviné à qui il avait affaire. Moi, qui l'admirais autant que je l'aimais, j'en suis tout fier pour lui. Il me semble que grâce à cette lettre il a une chance de plus de retenir l'attention de la postérité.

Mais je m'aperçois que je sors du cadre que je m'étais tracé. J'y rentre pour ne plus vous parler que de l'ami. Vous qui l'avez fréquenté, vous savez combien il était tendre, affectueux et bon. Il avait des camarades dans tous les camps, et les derniers venus ne lui faisaient jamais oublier les anciens. Demandez plutôt à Carolus Duran avec qui il fit ses premières armes à Lille. Je vous dirais bien encore : Demandez à Alphonse Daudet, mais il n'est plus là pour nous répondre. Je me trompe, ses lettres sont toujours là qui témoignent de la vivacité de ses sentiments envers Astruc. Et ce ne sont pas les seules. Sa fille en a toute une liasse qu'il faudra bien qu'elle publie quelque jour. Elles embaumeront en quelque sorte la mémoire de son père. Et quant à moi qui ne l'ai connu que sur le tard, je puis bien lui rendre cette justice que dans ma carrière déjà longue je n'ai jamais rencontré un caractère plus droit, un esprit plus cultivé, une âme plus ouverte et plus aimante. Sa conversation était à proprement parler un charme. Je vivrais cent ans, que les inflexions de sa voix si douce, et par moment si chaude et si prenante, me resteraient dans l'oreille.

Or, s'il a laissé un tel souvenir à ses amis, jugez des regrets qu'il laissa aux siens. Sa femme, dont il était l'idole, ne put supporter son absence : elle est là, sous cette pierre, qui repose à côté de lui ; et sa fille, qui n'avait d'yeux que pour lui, les aurait peut-être rejoints l'un et l'autre à cette heure, si elle n'avait eu sous la main, pour la rattacher à la vie, un homme vraiment digne d'elle.

LÉON SÉCHÉ.

Bibliographie.

Librairie Flammarion. — *Une ville d'Etats, Pézenas aux XVIe et XVIIe siècles, Molière à Pézenas*, par Paul-Albert Alliès. — Lettre-préface de Jules Claretie, introduction de Charles Ponsonailhe, 1 beau volume illustré de 250 gravures, dessins inédits, portraits, estampes, vues, plans, cartes, etc., prix 5 francs.

Si toutes les villes de France qui ont une histoire avaient la chance d'avoir pour historiens des écrivains de la valeur de l'auteur de ce beau livre, que de lacunes regrettables seraient comblées ! On se plaint tous les jours, et on a cent fois raison, de ce que les jeunes gens qui sortent des lycées et collèges ne connaissent par l'histoire générale du pays. Comment s'en étonner, quand on pense qu'on les laisse dans l'ignorance absolue de l'histoire de leur ville natale ? Il semble que la première chose qu'on devrait leur apprendre soit précisément celle-là. Ce serait si simple ! Au lieu des livres idiots qu'on leur distribue en prix tous les ans, pourquoi ne pas leur donner l'histoire du pays qui les a vus naître ? Cela ne coûterait pas un sou de plus aux municipalités, aux chefs d'institution, aux lycées et aux collèges, et les enfants connaîtraient au moins leurs origines locales, le rôle que leurs villes ont joué dans l'histoire de France et les faits et gestes de ceux qui les ont illustrées !

La *ville de Pézenas* a occupé, aux XVIe et XVIIe siècles, un rang important dans l'histoire du Languedoc. Siège fréquent de la tenue des Etats Généraux, les ducs de Montmorency, les princes de Condé et de Conti

la choisirent alors pour leur résidence en tant que gouverneurs de la Province et y créèrent une cour de gentilshommes, de lettrés et d'artistes, lui donnant l'aspect d'une petite capitale.

Située au milieu d'une admirable campagne, jouissant d'un climat très pur, construite de magnifiques demeures, elle était un lieu d'élection pour les familles aristocratiques du Royaume, et égalait les plus gracieux séjours de la Touraine.

Les monarques s'y arrêtaient, les grands personnages la visitaient, les députés aux Etats la préféraient aux autres villes de la Province, et en leur honneur se déroulaient à travers les rues la pompe des cortèges politiques, des processions religieuses, les déploiements militaires et les fêtes populaires avec leurs danses traditionnelles et pittoresques : *Caritach*, les *Treilles*, le *Poulain*, la *Farandole*.

Pendant cette brillante période, surgirent du sol les hôtels luxueux, avec leurs magnifiques croisées Renaissance ou à balcons de fer forgé, leurs portes monumentales, leurs cours spacieuses et curieuses, leurs escaliers grandioses aux puissants balustres.

Ville de plaisir autant que de travail, *Pézenas* était réputée par les produits de ses manufactures, de ses vignobles, par ses Foires et ses Marchés courus de tous les points du pays latin.

Aussi sous son aspect varié offrit-elle à *Molière* un champ fertile d'observations. Le comédien s'y essaya dans son art, l'auteur y étudia la plupart de ces types. A Pézenas, Molière connut le frisson des premiers succès.

Les deux chapitres que nous avons publiés de ce livre dans les deux derniers fascicules de cette Revue suffiraient à l'éloge de M. Paul-Albert Alliès. Ils sont rares, les savants de province, qui manient la plume avec cette légèreté, ce charme et cette maîtrise. Puisse cet ouvrage à la gloire de Pézenas et de Molière en inspirer beaucoup d'autres de cette valeur et de cet intérêt parmi les sociétés savantes de la France !

JEAN DE LA ROUXIÈRE.

VIENT DE PARAITRE :

LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION.— *Les Sources italiennes de la Deffence et illustration de la langue françoise de Joachim du Bellay*, par Pierre Villey, 1 vol. in-18.

TABLE

PAR NOMS D'AUTEURS

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

Pages.

ALLIÈS (Paul-Albert). — Une ville d'Etats, Pézenas aux XVIe et XVIIe siècles..... 137 et 220

BAGUENAULT DE PUCHESSE (G.). — Henri IV avant son avènement..... 181

BALLU (Camille). — Curiosités poétiques du XVIe siècle : Jean Avril..... 163

BEVER (Ad. van). — Poésies chrétiennes du XVIe siècle :
Nicolle de Mailly..... 40
Anne de Marquets..... 95

DESCHAMPS (Gaston). — *Les sources et l'évolution des Essais de Montaigne*, par Pierre Villey..... 170

DUFAY (Pierre). — Le tombeau de Jean Morvillier..... 28

DUMOULIN (Maurice). — Ce qu'elles faisaient pour être belles... 230

FUCHS. — Comment les XVIIe et XVIIIe siècles ont jugé Ronsard. 1, 49

GERIG (L.). — Le collège de la Trinité à Lyon avant 1540..... 73

MALE (Emile). — Comment l'art du moyen âge a fini..... 113

MICHEL (André). — Les grands artistes du XVIe siècle : Jean Clouet. 156

ROB-MALLET-STEVENS. — Les théâtres anglais à l'époque de Shakespeare..... 132

ROUJON (Henry). — Sur le portrait du Dauphin Charles Orland. 152

ROUXIÈRE (Jean de la). — Le XVIe siècle à travers les journaux et les revues..... 43
Bibliographie..... 44, 237
Le poète Goudouli..... 166

SÉCHÉ (Léon). — Sur le mot « Patrie »..... 103
Discours sur la tombe de Zacharie Astruc.... 234

TABLE DES GRAVURES

Dessins pour illustrer une ville d'États, Pézenas.

Pages

1° Niche Renaissance de style italien (1511)..... 138
2° Porte de l'Hôpital..... 145
3° Médaillons de pierre d'une cour, rue de la Foire..... 146
4° Marteau de porte (travail italien), rue de la Fronde..... 147
5° Cour à balcon de bois, maison de la rue de la Foire..... 148
6° Cour de la maison Sicard, rue de la Foire..... 149
7° Porte Henri II en bois..... 150
8° Rosace gothique en pierre (xve siècle), rue du Château 220
9° Balcon gothique de pierre, rue Coquille..... 221
10° Portrait de François Ier, d'après un dessin de Dumoustier... 223
11° Portrait de la reine Eléonore, d'après un dessin de Dumoustier 223
12° Rosace gothique flamboyant, rue Alfred-Sabatier..... 225
13° Rue des Litanies, la vieille ville, antérieurement au séjour des Montmorency..... 226
14° Porte d'un hôtel construit sous les Montmorency (près la place Faugères)..... 227
15° Cour intérieure de l'hôtel de Montmorency..... 228

Le Directeur-Gérant : Léon Séché.

CHATEAUROUX. — IMPRIMERIE A. MELLOTTÉE.

Revue

DE

LA RENAISSANCE

TOME X

Revue

DE

LA RENAISSANCE

ORGANE INTERNATIONAL

des Amis du XVIe Siècle

ET DE LA PLÉIADE

Paraissant tous les deux mois

DIRECTEUR : LÉON SÉCHÉ

TOME X. — NEUVIÈME ANNÉE

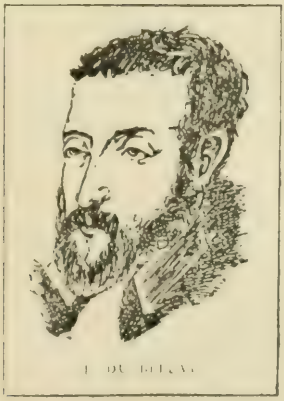

« Cette année, nous avons distingué la *Revue de la Renaissance*, que dirige M. Léon Séché, et qui s'occupe surtout de la Renaissance angevine et de la Pléiade. »

(Rapport fait à l'Académie française par M. Gaston Boissier sur les concours de l'année 1903.)

PARIS
AUX BUREAUX DE LA *REVUE*
14, RUE DU CARDINAL-LEMOINE
1909

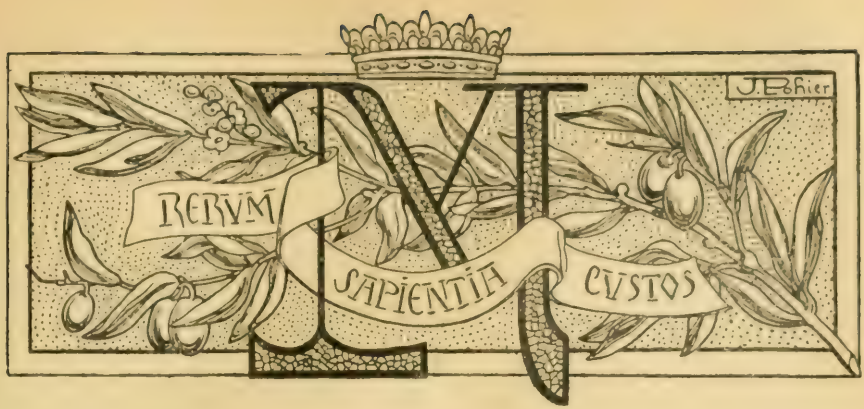

Ronsard et le Prieuré de Croixval.

Dans une monographie récente, bien comprise et fort documentée sur la commune de Ternay [1] (canton de Montoire, Loir-et-Cher), publiée par le Comité des Travaux historiques et scientifiques, M. P. Clément, de la Société archéologique du Vendômois, donne d'intéressants détails sur le prieuré de Croixval.

Ils sont d'autant plus précieux, qu'à part les ruines et les souterrains voûtés signalés par MM. G. Launay [2] et L.-A. Hallopeau [3],

1. *Monographie de Ternay*, par M. P. Clément, instituteur public à Artins (Loir-et-Cher).
Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Bulletin des Sciences économiques et sociales du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1906.
Tirage à part : Paris. Imprimerie Nationale, 1907, in-8° de 43 p.
2. G. Launay : *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Vendôme.* Vendôme, Typ. Lemercier, 1880, in-8°, p. 59.
3. L.-A. Hallopeau : *Le Bas-Vendômois, de Montoire à la Chartre-sur-le-Loir.* La Chartre-sur-le-Loir, Imp. et Lib. J. Moire, 1906, in-8°, p. 48.

on ne connaissait pas grand'chose de ce prieuré, jadis florissant[1].

On parle bien de Saint-Cosme où mourut et fut inhumé Ronsard[2], mais, communément, on se borne à nommer, en passant, le prieuré de Croixval.

C'est là une lacune fort regrettable. Croixval mériterait plus de renommée par les séjours fréquents que semble y avoir fait le poète.

Situé au confluent de deux petites rivières, portant l'une et l'autre le nom de Cendrine, ce prieuré, dépendant de l'abbaye de Tiron (ordre de Saint-Benoît, institué, en 1109, par Bernard d'Abbeville et rattaché en 1629 à la congrégation de Saint-Maur), remonte au plus tard à 1125.

En un site verdoyant à merveille, s'élève, au-dessus, un coteau qu'ombrageaient les chênes de la forêt de Gastines.

Nous sommes, on le voit, en plein pays de Ronsard.

La Croixval avait été placée sous l'invocation de sainte Marie-Madeleine, dont une statue, provenant de son ancienne chapelle, se voit encore en l'église de Ternay.

Des seigneurs du lieu, Payen Hélinan et Hubert Sauvegrain, figurent avec l'assentiment de leurs suzerains, parmi les premiers bienfaiteurs de l'église de « Sancte Magdalene de Crucis-Valle » (1125), et de nouvelles libéralités se poursuivirent, pendant tout le XIIe siècle, en faveur des moines de Saint-Sauveur de Tiron, établis à Croixval[3].

1. Un plan de la fin du XVIIIe siècle, conservé dans la sacristie de Ternay, donne la composition du prieuré de Croixval en 1785 :

Croixval.....	49	arpents	28	perches.
La Saussonnière.....	38	—	16	—
Petit Vauguion.....	23	—	60	—
Le moulin de Croixval.....	8	—	64	—
Les Marguerites.....	26	—	21	—
Le gué de la Barre.....	43	—	[illegible]	—

2. Cf. Pierre Dufay : *Etude iconographique sur Ronsard. Le portrait, le buste et l'épigraphe de Ronsard au Musée de Blois* (*Mercure de France*, 1er avril 1907, p. 421-435.) Paris, Honoré Champion, 1907, in-8°.

3. *Cartulaire de Tiron*, charte LXXIV. — C. Clément, loc. cit., p. 8, 9.

Le prieuré portait : d'argent à trois clous de sable, 2 et 1.

Deux poètes en furent, dans la seconde partie du XVIe siècle, tour à tour titulaires : Amadis Jamyn et Ronsard.

Mais, je ne saurais mieux faire que citer MM. P. Clément et l'abbé Froger.

« Le 22 mars 1566, Jamyn, clerc du diocèse de Langres, qui avait succédé depuis peu à Guillaume Ragereau dans le prieuré de Croixval, cédait ledit prieuré à Pierre de Ronsart, clerc du diocèse du Mans, tout en se réservant une pension annuelle de 120 livres tournois, sa vie durant, ou jusqu'à ce que, par l'entremise dudit Ronsart ou de quelqu'un de ses successeurs, le constituant soit canoniquement pourvu dans l'un des diocèses de Langres, Troyes, Le Mans, Angers ou Chartres, d'un bénéfice de 150 livres tournois de rapport ; auquel cas ladite pension se trouvera par là même éteinte. Passé dans la maison dudit de Ronsart portant pour enseigne *l'Ange*, sise près et en dehors des fortifications de Paris, sur les fossés Saint-Victor. Présents : discrètes personnes Jean-Antoine de Baïf et Jean Patrillet, clercs des diocèses de Paris et de Langres, témoins pour ce requis [1]. »

L'abbé Louis Froger, dans son *Ronsard ecclésiastique*, trace le tableau de ce qui fut le prieuré de Croixval :

« Au pied d'une colline que revêtent encore les arbres de *Gastine la sainte*, sur la rive droite d'un petit ruisseau, la Cendrine, affluent du Loir, se dresse un corps de logis, seul débris du prieuré. Les anciennes ouvertures ont été murées, un enduit ne permet plus d'en retrouver la place ; portes et fenêtres ont été ouvertes au gré des derniers propriétaires. Seul, le toit aigu et un rampant, jadis orné de crochets sculptés dont il reste quelques spécimens et que gardent encore à chaque base deux lions [2] accroupis, rappellent le XVIe siècle. Là

1. P. Clément, *loc. cit.*, p. 11.
2. Deux chiens, spécifie M. Hallopeau.

vécut Ronsard. Quelle conduite il y tint, quels actes il y accomplit, questions actuellement insolubles, tant font défaut les documents. Les registres de la paroisse de Ternay auraient pu présenter de précieuses indications, ils sont perdus Ceux des paroisses voisines ont subi le même sort, si jamais ils ont existé. Nous y aurions sans doute trouvé le poète, tel que nous le montrent ceux de la Chapelle-Gauguin [1], tenant le 22 mai 1568 sur les fonts baptismaux, la fille d'une des plus honorables familles de cette commune [2]. »

M. P. Clément, plus heureux que l'abbé Froger, a cependant retrouvé des traces des séjours de Ronsard à Croixval. A deux reprises il fut parrain, aux Hayes et à Montoire:

« Le quatorsiesme jour d'aougst, l'an que dessus (1575), fut baptisée Marie Binet, fille de Jehan Binet et estoyent parrain et marraines noble homme Pierre de Ronssart, escuyer seigneur de Croixval, et damoiselles de la Borde et de Saint-Sulpice [3]. »

« Le treizième jour de septembre, l'an 1583 fut baptisé Pierre, fils de Me Thomas Soullaz, licencié-ès-lois, advocat en Vendosmois, et Renée Allart et ont esté parrains Noble homme Pierre de Ronsart, aulmosnier du roy nostre sire et son premier poète en ce royaulme, et Me Jehan Georget, prêtre, prieur de Saint-Martin-du-Bois, et Perrine Allard [4]. »

Chose curieuse, Ronsard qui semble avoir habité assez souvent son prieuré, alors que son aîné, Claude de Ronsart, était propriétaire du château familial de la Possonnière [5], ne dit mot, dans ses œuvres, de Croixval.

1. La Chapelle-Gauguin, canton de La Chartre-sur-le-Loir, arrondissement de Saint-Calais (Sarthe).

2. L'abbé Louis Froger: *Ronsard ecclésiastique.* Mémoires de la Société archéologique du Maine, t X

Tirage à part : La Flèche, in-8° de 80 p.

3. Registres paroissiaux de la commune des Hayes, canton de Montoire.

4. Registres paroissiaux de Montoire. — P. Clément, *loc. cit.*, p. 11 en note.

5. Cf. P. Laumonier : *Ronsard et son héritage paternel.*

Annales Fléchoises, août 1904, p. 33.

Tirage à part: La Flèche, Imp. Eug. Besnier, 1904, in-8°, p. 6.

Il décrit le paysage sans le nommer. Tout juste si dans la pièce de la *Salade*, dédiée à Amadis Jamyn, avec la « belle fontaine », où les deux amis iront laver *boursette, paquerette, pimprenelle, responsette, bouton de groiselier,* il semble faire allusion à une fontaine de Croixval.

Puis en lisant l'ingénieux Ovide
En ces beaux vers où l'Amour est le guide,
Regagnerons le logis pas à pas.
Là recoursant jusqu'au coude nos bras,
Nous laverons nos herbes à ma n pleine
Au cours sacré de ma belle fontaine [1].

En 1570, les habitants de Tours vinrent le trouver à Croixval, pour le prier de venir honorer de sa présence et de ses vers l'entrée de François, duc de Touraine et d'Anjou, dans leur ville.

A Croixval également, malade et sentant venir la mort, il disposa, le 20 septembre 1585, en présence de Jean Mirault, notaire royal à Saint-Paterne[2], de Louis de Bueil, seigneur de Racan[3], de Jacques Boyer, seigneur de Saint-Sulpice-de-

1. *Œuvres complètes de Ronsard,* édition Blanchemain, tome VI, p. 87.

2. Saint-Paterne, canton de Neuvy-le-Roi, arrondissement de Tours.

3. Louis de Bueil, chevalier des ordres du roi, père du poète Racan, était propriétaire du fief et du château de la Roche, auquel Racan donna le nom de la Roche-Racan. Il avait épousé Marguerite de Vendômois et se trouvait, de ce fait, allié de Ronsard, par le mariage, en 1420, de Jeanne de Vendômois avec Gervais Ronsart, seigneur de la Possonnière.

C'est là tout un roman, dont profita l'orgueil des Ronsart pour se rattacher aux maisons de Bourbon et de Vendôme.

Il n'y avait, cependant, pas beaucoup à se vanter de cette union, ni de la « régularisation » qui la suivit.

Jeanne Vendosmois, fille d'Hamelin Vendosmois et d'Alix de Bessé, ne tarda point à quitter Gervais Ronsart, pour aller vivre, à Savigny, avec Jean de Bourbon, seigneur de Carency en Artois, d'Aubigny, de Buquoy, de l'Escluse et de Duisant, chambellan du roi Charles VI, troisième fils de Jean de Bourbon Ier, comte de la Marche, et de Catherine, comtesse de Vendôme.

L'adultère était en partie double : Jean de Bourbon était lui-même marié à Catherine d'Artois qui, d'ailleurs, n'avait pas suivi son mari à Savigny et était restée à Carency.

Gervais Ronsart et Catherine d'Artois ayant eu le bon goût de mourir, vers 1420 : en vertu d'une permission de l'official du Mans, du 3 septembre, Jean épousa sa maîtresse. Dix-huit ans plus tard, en 1438, une dispense du pape Eugène IV valida

Roquemeur[1], et de Jehan de Loré, seigneur des Prés[2], des prieurés de Saint-Gilles-lès-Montoire[3], de Sainte-Madeleine-de-Croixval et de Saint-Guingalois-de-Château-du-Loir, en faveur de son ami Galland[4], principal du collège de Boncourt[5].

Claude Binet, dans son *Discours sur la Vie de Pierre de Ronsard*, a laissé un récit succinct des trois derniers mois vécus par le poète, que torturait la goutte, à Croixval, où ne devait pas tarder à le rejoindre le fidèle Galland.

La fin approchait. C'était bien l' « Avant partir », gravé par Loys de Ronsart sur la façade de la Possonnière. Le Prince des Poètes ne devait quitter Croixval — caprice ou illu-

le mariage depuis longtemps consommé et légitima les bâtards. Ce fut matière à procès.

Loys de Ronsart, le frère du poète, était marié à une fille naturelle de Louis de Bueil, comte de Sancerre et grand échanson de France, Annette, légitimée par lettres de juillet 1549.

La présence de Louis de Bueil, seigneur de la Roche, n'avait donc rien qui puisse surprendre.

Cf. Hallopeau, *loc. cit.*, p. 154, 155, 89. A. de Maude, *Essai sur l'Armorial du Vendômois*, Bulletin de la *Société archéologique du Vendômois*, t. V (1866), p. 225.

1. Ce Jacques Boyer habitait le fief de Rocantuf, voisin de Croixval.

2. Il existait bien un fief des Prés sur commune actuelle de Chemillé, canton de Neuvy-le-Roi (Indre-et-Loire).

Les hommes du sec Chevillé
Sont altérés comme leurs plaines
Mais quand leur gosier est mouillé
Ils chantent clair comme syrènes.

Mais Ronsard chante, d'autre part, la fontaine du Gast, voisine de Chevillé, sous le Maine :

P. Blanchemain, *Œuvres inédites de P. de Ronsard, gentilhomme vendômois*. Paris, Aubry, 1855, in-12, p. 150.

3. L'ancien prieuré de Saint-Gilles, dont la chapelle est connue par les belles fresques des XIe, XIIe et XIIIe siècles qui décorent les voûtes de l'abside, les bras de la croix et l'intrados des arcs-doubleaux.

La chapelle du prieuré de Saint-Gilles est encore un lieu de pèlerinage, le 1er septembre, pour tâcher de guérir les enfants de la peur.

4. Non pas Philippe Galland, professeur au Collège de France, mort de la dysenterie, à Paris, en 1559, mais un de ses neveux, qui lui avait succédé à la direction du collège de Boncourt.

5. Le collège de Boncourt avait été fondé en 1353 par Pierre de Bécoud ou Boncourt, pour l'entretien de huit écoliers de la province de Thérouanne. Il fut, en 1438, réuni au collège de Navarre, également situé sur l'emplacement actuel de l'école polytechnique.

sion de malade — que pour Saint-Cosme, où il s'éteignait le 27 décembre 1585.

« Le 22 du mois d'octobre 1585, il écrivit au sieur Galland et le sujet de ses lettres estoit qu'il estoit devenu fort faible et maigre depuis quinze jours, qu'il craignoit que les feuilles d'automne ne le vissent tomber avec elles, que la volonté de Dieu fust faite et qu'aussi bien, parmy tant de douleurs nerveuses ne pouvant soutenir, il n'estoit plus qu'un inutile fardeau sur la terre, le priant au reste de l'aller trouver, estimant sa présence luy estre un remède.

» Quelques jours après, comme la douleur lui augmentoit et que ses forces diminoient, ne pouvant dormir pour indigestion et grandes douleurs d'estomach qu'il sentoit, il envoya quérir avec un notaire le curé de Ternay[1], pour déposer le secret de sa volonté, ouïr la messe en grande dévotion et, s'ectant faict habillé premièrement, receut la chrestienne communion, ne voulant tout à son aise recevoir celuy qui avoit tout enduré pour nous, regrettant sa vie passée et en prévoyant une meilleure. Ce fait, il se fit dévêtir et remettre au lict disant : « Me voilà au lict, attendant la mort, terme et passage » commun d'une meilleure vie ; quand il plaira à Dieu de » m'appeler, je suis tout prest de partir. Il renvoya le notaire, » luy disant qu'il n'y avoit encore rien de pressé et qu'il se » portait mieux après avoir mis toute sa fiance en Dieu. »

Le sieur Galland arriva le 30e d'octobre à Montoire, en un de ses bénéfices nommé Sainct-Gilles, distant de lieue et demie de Croixval où il (Ronsard) s'estoit retiré pour la crainte de

1. M. P. Clément a identifié ce curé de Ternay : il s'appelait Pierre Martin et mourut en 1591.

M. Clément, dont on ne saurait trop louer les intéressantes et fructueuses recherches, a relevé, malgré les injures qu'il a subies du temps, son acte de décès. Il mérite d'être cité, il y est question de Ronsard :

« Ici décéda messire Pierre Martin après avoir desservi en dignité et qualité la paroisse de Terne sept années et ce après le décès de défunct le poyte Ronsard duquel par sa faveur il en avoit été pourveu. »

ceux de la nouvelle opinion, qui rompus du siège d'Angers[1] venoient fondre en ce pays. Il y séjourna six jours, y ayant solennisé la feste de Toussaincts. De là il retourna à Croixval le lendemain, accompagné du sieur Galland, lequel il pria d'escrire un épigramme qu'il avait médité pour passetemps, imitant un ancien en ceste sorte :

Amelette Ronsardelette,
Mignonnelette, doucelette,
Très chère hostesse de mon corps,
Tu descends là-bas faiblelette,
Pasle, maigrelette, seulette,
Dans le froid royaume des mors,
Toutefois simple, sans remors
De meurtre, poison et rancune,
Mesprisant faveurs et trésors
Tout enviez par la commune.
Passant, j'ay dit, suy ta fortune,
Ne trouble mon repos ; je dors.

« ... Les nuicts suivantes, auxquelles il ne pouvoit dormir, quelques remèdes qu'il eust esprouvé, ayant usé du pavot en diverses façons (tantôt de la feuille cruë en salade, puis cuite, tantôt de la graine et de l'huile que l'on en tire[2] et de plu-

1. Le 20 octobre 1585, ne prévoyant pas que le prince de Condé et quatre mille hommes d'élite arriveraient le lendemain à son secours, la poignée d'aventuriers *de la religion*, qui s'était emparée du château d'Angers, s'était rendue au comte du Bouchage, frère du duc de Joyeuse, gouverneur d'Anjou et aux bourgeois d'Angers.

La petite armée de Condé, isolée au milieu d'une contrée où les huguenots ne possédaient pas une forteresse, cernée par des troupes bien supérieures en nombre, ne pouvait ni combattre, ni opérer sa retraite. C'est alors, pour échapper à une destruction inévitable, qu'elle s'éparpilla en si petits groupes qu' « on en voyait plus dix ensemble ».

C'étaient là « ceux de la nouvelle opinion » dont la crainte avait fait se réfugier Ronsard à Montoire.

Leur tactique réussit au delà de leurs espérances et la plupart purent, au milieu de périls sans nombre, regagner sains et saufs leurs foyers.

2. Ambroise Paré, dans son « vingtuniesme livre des Venins », signalait déjà les dangers, sinon les méfaits de l'opium :

« L'odeur fascheuse du suc de Pavot noir, qu'on appelle Opium, faict qu'il est malaisé à mesler parmy le boire sans qu'on s'en aperçoive, tout ainsi qu'on faict de

sieurs autres remèdes qu'on réserve aux extrémités), il continua à faire quelques stances et jusques à quatre sonnets, lesquels au matin il récitoit au sieur Galland pour les escrire, ayant la mémoire et la vivacité de l'esprit si entières qu'elles sembloient arguer de feinte l'extrême foiblesse de son corps. Le long du jour, tous ses discours estoient pleins de belles et graves considérations, mesme sur les troubles renaissans et qui menaçoient notre siècle de misères nouvelles. Comme il languissoit ainsi, séjournant encore quinze jours à Croixval, il lui print envie de se faire transporter à Tours en son prieuré de Saint-Cosme, tant pour recouvrer plus facilement ses commodités à subvenir à sa maladie que pour satisfaire à l'opinion qu'il avoit que le changement d'air lui apporterait quelque secours [1]. »

Quelques jours avant sa mort, Ronsard avait rédigé à Saint-Cosme, le 22 décembre, un nouveau testament, par lequel il disposait du prieuré de Croixval en faveur d'un René Guettier — un curé de Sougé portait ce nom — à la place de Galland.

Le nouveau bénéficiaire eut beau apporter, au lendemain de la mort de Pierre de Ronsart, d'extrêmes diligences à s'installer dans la place et à jouir de ce legs *in extremis*, il ne semble point que Galland ait eu peine à l'évincer, ainsi que les

la Mandragore ; entendu principalement qu'il ne faict mourir la personne, si l'on n'en prend grande quantité ; mais de tant qu'il y a danger pour l'ignorance des médecins ou apothicaires qui en peuvent ordonner plus qu'il ne faut, l'on le cognoistra, pour ce que sa frigidité insigne il induit un sommeil très profond, avec un prurit et démangeaison et frisson si grande, que souvent le malade en est excité de son profond sommeil ; au reste ils tiennent tousiours les yeux fermez sans se mouvoir. Ce travail cause une sueur puante qui distille goutte à goutte ; tout leur corps est palle et transi, et ont les lèvres enflammées, et leur voit-on relascher la mandibule d'embas, ils jettent un souffle froid et lent, et lorsqu'on leur verra les ongles ternis, le nez tors, et que les yeux leur enfonceront, c'est signe qu'ils sont prochains de mort. Le bezahar est le Castoreum donné à boire en pouldre jusques à deux dragmes avec du vin. »

C'est gai !... Mais l'on ne songeait pas, alors, aux fumeries toulonnaises... ou autres.

1. Claude Binet, *Discours sur la vie de Pierre de Ronsard.*

autres concurrents qui lui disputaient Saint-Guingalois et Saint-Gilles. Ils restèrent dans sa famille et, au siècle suivant, M. P. Clément relève, sur les registres paroissiaux, comme parrain, aux Hayes (1618) et à Montoire, un Philippe Galland, principal du collège de Boncourt, prieur de Croixval et de Saint-Gilles [1].

PIERRE DUFAY.

1. P. Clément, *loc. cit.*, p. 15.

Les Sources italiennes de la Défense et illustration de la langue française[1].

(Suite.)

Sperone Speroni et son dialogue des langues.

Sperone Speroni est un personnage assez oublié aujourd'hui, mais qui a joui d'une grande célébrité en son temps. Il est vrai que la réputation semble lui être venue surtout plus tard, après l'époque où Joachim Du Bellay écrivit la *Deffence*. Les *Dialogues* ne lui ont pas été recommandés, semble-t-il, par le nom de leur auteur, mais par leur contenu propre; et cela nous permet de ne pas nous attarder à la biographie de Sperone Speroni[2].

Il était né en 1500. Son père était professeur à Padoue. Il

1. Sous ce titre, M. Pierre Villey publie à la Librairie Champion un remarquable travail que nous analysons plus loin, nous en détachons les chapitres suivants.

2. Pour la biographie, on doit toujours se reporter à celle que nous devons à Marco Forcellini, et qui figure dans l'édition des *Opere* de Speroni donnée à Venise en 1740. Cf. également le père Nicéron, *Mémoires pour servir à l'Histoire de la République des Lettres*, t. XXXIX, p. 42. Sur les *Dialogues*, qui nous occupent ici tout particulièrement, on pourra consulter: E. Bottari, *Dei dialoghi di S. Speroni* (Cesena, 1878). Sur Speroni critique littéraire : Zamboni, *Virgilio e l'Eneide secondo i critici del cinquecento* (Messina, 1895). La tragédie intitulée *Canace* est, de toutes les œuvres de Speroni, celle qui a eu le plus de retentissement au XVIe siècle, mais elle ne nous interesse pas ici. On pourra consulter à son sujet les différentes histoires de la littérature italienne.

reçut une forte culture classique, et suivit notamment à Bologne les cours du célèbre Pomponazzi. Très jeune encore, il professa la logique dans sa ville natale ; puis en 1528, à la mort de son père, il renonça définitivement à sa chaire. D'après son biographe, ses affaires domestiques motivèrent cette résolution. Il paraît dès lors avoir mené l'existence d'un bourgeois aisé et très curieux de questions littéraires. Occupé parfois par des procès, chargé de missions par ses concitoyens, il ne perdait pas de vue ses chères études. Il ne s'en faisait pas un métier, il ne se souciait pas de publier ses œuvres et toutes celles qu'on ne l'obligea pas à laisser imprimer ne parurent pas de son vivant. Nous le trouvons à l'Académie degli Infiammati de Padoue, qu'il préside en 1542[1]. Son éloquence semble avoir été fort goûtée. Il entretenait une correspondance abondante qui faisait honneur à ses amis. Des copies de ses écrits circulaient de main en main. Il avait composé dans sa jeunesse des dialogues moraux qu'on appréciait. Il faisait des vers, et il était l'auteur d'une tragédie, la *Canace*, qu'on connaissait fort bien autour de lui, puisque, trois ans même avant qu'elle ne fût imprimée, on écrivit un *Jugement sur la Canace*. Il lisait en érudit l'*Orlando furioso*, la *Divine Comédie*, l'*Énéide*, et il préparait des commentaires sur ces divers ouvrages.

Cette manière de traiter les œuvres italiennes comme les œuvres latines et grecques, et de leur appliquer la même méthode de critique, n'était sans doute pas absolument nouvelle ; elle n'était pourtant pas encore banale. Par ses travaux d'érudition, comme par ses œuvres en langue vulgaire, l'humaniste Speroni, l'ancien professeur de l'Université de Padoue, se classait résolument parmi les modernes. En 1547, à la suite d'une traduction de Cicéron, Ludovico Dolce déclare qu'il a imité la langue de Speroni, parce que Speroni lui semble avoir écrit

1. Cf. Fontanini, éd. de 1753, t. I, p. 115.

en italien mieux que tout autre, bien qu'il ne se soit pas astreint à suivre scrupuleusement la manière et le vocabulaire de Boccace. Salviati a dit de lui qu'il fut « uomo non pur solennissimo in isciencia, ma della nostra prosa finissimo dettatore ». Les critiques italiens s'accordent en général à reconnaître que sa forme ne manque pas d'élégance, qu'on ne trouve pas en général chez lui la prolixité verbeuse et la mollesse qui sont des défauts trop fréquents au XVIe siècle.

En dépit de ces qualités, l'influence de Speroni risquait de rester limitée à un petit cercle de familiers. Ses travaux lui assuraient peut-être un grand prestige dans son milieu ; ils ne pouvaient pas avoir d'action au dehors puisqu'ils restaient inédits. Les circonstances en firent connaître quelques-uns. Un de ses amis, Alessandro Piccolomini, ayant plagié deux de ses Dialogues, pour en revendiquer la paternité, Speroni permit sans doute de les publier avec quelques autres (1542). Quatre ans plus tard, un indiscret fit imprimer une copie fautive de la *Canace :* Speroni eut encore la main forcée ; pour défendre sa réputation, il dut publier un texte plus correct (1546), et quelques années plus tard (à partir de 1550 , la *Canace* provoquera beaucoup de bruit autour de son nom, car elle soulèvera d'interminables polémiques. Une autre fois encore (1561), Francesco Sansovino, malgré sa défense, publia deux discours de Speroni dans un recueil de morceaux oratoires, et les protestations de l'auteur restèrent sans effet. Ainsi sa réputation s'étendit. Dans deux séjours à Rome (1560-64 et 1573-78), il se rencontra avec des savants illustres. Des princes l'accueillirent avec honneur. Il mourut, entouré de respect, à l'âge de quatre-vingt-huit ans (1588)[1].

Les *Dialogues* avaient contribué à cette notoriété en dépit

1. Un fait caractéristique montre combien la réputation de Speroni s'était étendue vers la fin de sa vie. On voit par une lettre d'un de ses amis, qu'en juillet 1582, Ronsard envoya à Speroni un volume de vers, désireux d'en savoir son sentiment (Cf. les *Opere* de Speroni, éd. 1740, t. V, p. 371).

de l'indifférence que leur auteur ne cessa de leur témoigner. La publication en fut faite par un de ses amis, Daniel Barbaro, qui s'exprime ainsi en tête de la première édition dans une épître dédicatoire au prince de Salerne : « Voyant que ces dialogues de jour en jour perdaient peu à peu leur beauté native à mesure qu'ils passaient de manuscrit en manuscrit, que pour ce motif on les lisait dans des textes incorrects, que (chose plus grave) d'autres s'appropriaient ces enfants que leur père semblait négliger et rejeter, mu de compassion et d'un légitime dépit, sans rechercher le consentement de Messer Speroni, j'ai entrepris de les faire lire dans un texte aussi correct que possible, et de leur rendre leur « état civil ». Je craignais que l'auteur ne vît comme une ombre d'offense dans une publication qui était faite sans aveu : c'est pourquoi j'ai fait usage du nom de Votre Seigneurie, afin que sa douceur et son autorité pussent apaiser et calmer la douleur et l'amertume qu'il en pourrait ressentir[1]. » Le motif véritable qui poussait Barbaro à faire cette publication, c'était le désir de revendiquer pour Speroni la paternité de deux Dialogues récemment plagiés par Piccolomini, et il est assez vraisemblable que Speroni ne s'opposa pas à l'entreprise. Il déclara pourtant plus tard que tout s'était fait sans lui, que la première édition défigurait son texte, et que jamais il ne revit aucune des éditions qui se succédèrent. Elles allaient cependant se gâtant de plus en plus. En 1574, un des amis de Speroni, Alvise Mocenigo, l'engageait à corriger son œuvre. Il n'en fit rien. Après sa mort seu-

1. « Vedendo adunque ch'i detti Dialogi ogni giorno andavano piu della loro natia bellezza perdendo, quanto più di mano in mano transcritti, et per tale cagione scorretti si leggevano, et quello che è peggio, da altri crano usurpati, come parto dal proprio padre negletto et rifiutato, ho voluto, mosso da compassionevole et giusto sdegno, altramente non ricercando il consentimento di Messer Sperone, fargli leggere più castigati che fusse possible, et riconoscergli per figliuoli di chi sono Et perchè mi pareva pure non sô che ombra d'offensione indur nello animo dell' auttore, publicandogli senza la parola sua, ho voluto usare il nome di V. S. con la dolcezza et dignità et delquale io mitigasse et acquetasse ogni acerbità et dolore, che li potesse in alcuna parte venire. »

lement, ses héritiers assumèrent cette tâche, et aux dix Dialogues de 1542 ils en ajoutèrent huit autres jusqu'alors inédits (1596). La collection n'était pas encore complète : elle ne le fut qu'un siècle et demi plus tard, dans l'édition des œuvres de Speroni que publia Marco Forcellini, en 1740.

Le succès avait été si vif au début que les Aldes, chaque année, donnaient une nouvelle édition : nous en connaissons de 1542, 1543, 1544 ; il y en a deux de 1546. Dès 1546, à Lyon, on imprima une traduction française de deux dialogues[1]. Claude Gruget traduisit les huit autres peu de temps après, et sa traduction parut à Paris en 1551[2]. Muret composa en l'honneur de Speroni une ode latine. Le livre jouissait donc d'une certaine réputation quand Du Bellay l'a connu. Voici dans quels termes Gruget, désireux d'allécher son lecteur, en expose le contenu : « Il m'a semblé bon, toucher entre autres choses, et brèvement, le contenu des dix dialogues, desquelz je n'en ay traduit que huit, car quant au second, et quatreiesme, qui sont celuy de la Dignité des femmes, et celuy de la Cure familiere, que plus proprement selon les Grecs, nous nommerons economye, et selon nous, soing de mesnage, ilz ont esté par cy devant traduitz, sans que j'aye peu sçavoir par qui, et imprimez à Lyon... Le premier dialogue traite d'Amour et Jalousie, avec telle grâce et de si bon esprit, que je ne doute point (lecteur) que tu n'en raportes avecques le plaisir, beaucoup de fruit. Le second est de la Dignité des Femmes, le seul tiltre declare assez dequoy il traite. Le tiers est un discours pour le temps des enfantemens, par lequel l'honneur des dames

1. *De la cure familiere Avec aucuns preceptes de mariage, extraictz de Plutarque. Aussi un Dialogue de la dignité des femmes, traduict des Dialogues de M. Speron. Italien* A Lyon, par Jean de Tournes, 1546. — Cet opuscule est rare : on le trouve à la Bibliothèque nationale, R. 20061.

2. Sur Claude Gruget, cf outre les Bibliothèques françaises de La Croix du Maine et du Verdier, la Bibliothèque de l'abbé Gouget, t. XII, p. 25. Du Verdier loue Gruget pour son « langage naïf et nullement affecté », et pour le désir qu'il a manifesté d'enrichir la langue française par ses traductions.

est grandement conservé. Le 4e est economique, son nom l'interprete assez. Le cinquiesme est d'usure, et par iceluy Speron monstre son bon esprit : car il fait que la pire chose du monde semble bonne. Le sixiesme est de Jupiter et Discorde, dedans lequel il se trouve de grans traitz de philosophie naturelle et morale. Le septiesme est des langues : ou se peut recueillir de grant fruit, comme l'a bien sceu faire l'un de nos excellentz François, en parlant de l'honneur de nostre langue. Aussi a la verité Speron confesse, la langue italienne proceder de nous, ou du moins la meilleure chose qu'ils ayent. Le huitiesme est de rhetorique, que je conseille estre veu de tout homme studieux, m'assurant que s'il est bien consideré, on le trouvera digne de pris, pour le labeur qui y est et pour le profit qui s'en peut tirer, qui n'est point si petit, que les doctes mesmes n'y trouvent à repaistre. Vray est que le sujet merite bien estre plus amplement dilaté, et continué davantage, comme on peut voir par la lecture d'iceluy : parquoy s'il se trouvoit quelqu'un digne de tel fardeau, il feroit beaucoup pour son honneur, et plus pour nous, s'il vouloit parachever ce que l'autheur a delaissé à faire, ou pour le moins qui ne s'est trouvé en lumiere. Les neuf et dixiesme sont deux petitz dialogues, traitans de propos amoureux, fort agreables, et plaisans, et qui neanmoins ne sont point sans fleurs ni sans fruit. »

Remarquons l'attention toute particulière que Gruget accorde aux dialogues intitulés *Des langues* et *De la rhétorique*. Ceux-là touchent, en effet, à des questions qui, en France, sont tout à fait à l'ordre du jour. Le premier défend la langue vulgaire contre les latiniseurs ; le second se propose d'appliquer aux langues modernes l'art de la rhétorique ancienne. Ces deux-là ont intéressé particulièrement Du Bellay comme ils ont intéressé ces contemporains. Du *Dialogue de la rhétorique* il me semble se souvenir en quelques endroits : ainsi, quand il compare les archaïsmes à des « pierres precieuses »

que l'auteur peut quelquefois « usuper et quasi comme enchasser », n'a-t-il pas dans l'esprit cette phrase de Speroni : « In fra lequali [parole] (quasi stelle per lo sereno di meza notte) rilucevano alcune poche, parte antiche, ma di vecchiezza non dispiacevole, *huopo, un quanco, sovente* : parte vaghe, e leggiadre molto, lequali quasi gemme belle a gli occhi di ciascheduno, solamente da gentili e alti ingegni sono adoprate[1]. . » Mais ce ne sont là que des réminiscences vagues. Au contraire, il a largement mis à contribution le *Dialogue des langues*.

En réalité, ce n'est pas un dialogue, ce sont deux dialogues de même sujet, qui se succèdent l'un à l'autre, reliés entre eux par un fil très léger.

Le premier est une discussion entre Bembo, un courtisan, et un professeur de langues anciennes nommé Lazzaro. La simple énumération des personnages suffit à faire pressentir que l'ouvrage appartient au même courant que les *Prose* et que le *Cortegiano*. Dans tous les trois, en effet, nous retrouvons beaucoup d'idées communes. L'influence de Bembo sur Speroni n'est pas douteuse.

Lazzaro Buonamico vient d'être nommé professeur de latin à l'Université de Padoue. Il reçoit des félicitations de Bembo pour sa nouvelle dignité, et son enthousiasme pour ses chères études lui dicte des propos tels que ceux-ci : « J'espère faire en sorte que plusieurs hommes, de quelques estatz et nations qu'ils soient, laissans les autres estudes à part, s'adonneront à ceste seulement, comme à celle qui les peult vrayement honorer[2]. » Ou encore : « J'aymeroie mieux sçavoir parler come faisoit Ciceron que d'estre le pape Clement[3]. »

Il ne tarit pas de sarcasmes pour cette pauvre langue toscane

1. Fol. 148 r°.
2. Trad. Gruget, fol. 137 v°.
3. *Ibid.*, fol. 130 r°.

qui a la ridicule prétention de se substituer au latin : « Il me semble quand j'y pren garde, que la tuscane est au regard de la latine, ce que la lye est au respect du vin : car le vulgaire n'est autre chose que la latine gastée et corrompue, ou de la longueur du temps, ou par la force des estrangers, ou par nostre pusilanimité. Au moyen dequoy ceux qui preposent l'estude de la langue vulgaire a la latine, ou ilz sont sans jugement et ne peuvent discerner le bon d'avecques le mauvais, ou estans privez d'entendement sont indignes du meilleur. Parquoy il en avient ainsi qu'à aucunes complexions humaines, lesquelles debiles de vigueur naturelle, et n'ayans povoir de faire sang de la viande dequoy se nourrit le corps, la convertissent en flegmes qui rendent l'homme sans vigueur, et le font conforme à la qualité de l'humeur. A ceste cause on devroit faire loy sur tous : quant aux non sçavans de ne parler latin pour ne diminuer la reputation de ceste divine langue, et les lettrez ne parler aux ignorans (sinon contraints pas necessité) en langue maternelle comme entr'eulx font : à fin que ce commun non sçavant, par l'exemple et auctorité des grandz personnages, ne print argument de faire cas de son ordure, ains reduisist son ignorance en bonne art[1]. »

Lazzaro est donc bien le latiniseur traditionnel. En face de lui, le Courtisan, à la manière de Balthasar Castiglione, plaide pour la langue du bon usage, pour cette langue *courtisane (cortigiana),* mélange de tous les dialectes, qui se parle dans les cours, et entre les personnes de bonne éducation. Représentant de l'opinion moyenne, le Bembo de Speroni, comme l'auteur des *Prose,* se déclare partisan d'une langue à la fois littéraire et vivante, du toscan qu'ont illustré les Pétrarque et les Boccace.

Sous prétexte de louer la langue latine qu'il doit enseigner,

1. Trad. Gruget, fol. 138 v°.

Lazzaro entame une diatribe en règle contre le vulgaire italien. Il l'attaque pour quatre motifs principaux :

1° Parce que, barbare par son origine, privé de nombres, de déclinaisons, de règles, de toute grammaire, il est incapable d'exprimer les conceptions de l'esprit ; c'est une « indistinta confusione di tutte le barbarie del mondo », et « il est meilleur ignorer les lettres vulgaires que les sçavoir » ;

2° Parce qu'il est sans harmonie : « c'est une musique de tabourins, ou plustôst de harquebuses et fauconneaux qui estourdit le cerveau, et le brouille... » ;

3° Parce que son développement a marqué la décadence politique de l'Italie ;

4° Parce qu'il n'a ni syllabes longues, ni syllabes brèves, ni pieds, ni métrique qui vaille.

Les partisans du « vulgaire » répondent tant bien que mal à ces accusations. Bembo, le porte-parole de Speroni, se contente de laver la langue italienne du reproche de barbarie et d'irrégularité : « Je confesse notre langue maternelle estre un certain rassemblement non confuz, ains reiglé de plusieurs et diverses voix, noms et verbes, et autres parties d'oraison lesquelles au commancement furent semées en Italie par estranges et diverses nations, et puis par la douce et artificielle dilligence de noz predecesseurs, ramassées en un son, une forme et une ordre tellement composées, qu'ils en forgerent ceste langue, qui maintenant nous est propre et non d'autruy. Imitant en cela notre mere Nature, laquelle avec les quatre elementz fort divers entr'eulx, pour leur qualité et leur assiette nous a faiz et formez, plus perfetz et plus nobles que ne sont les elementz mesmes[1]. » Il reconnaît au reste que les reproches de Lazzaro sont en partie fondés ; mais, à son avis, les défauts de la langue vulgaire viennent, non d'une irrémédiable impuissance, comme le prétend Lazzaro, mais d'une

1. Trad. Gruget, fol. 145 r°.

inexpérience passagère. Elle est encore dans sa première jeunesse : il faut l'enrichir, la façonner. Ce n'est encore qu'un « tendre surgeon » ; quand on l'aura cultivé, arrosé, enté, il portera des fruits aussi beaux que le latin. Et Bembo pose ces deux principes essentiels : que toutes les langues sont égales entre elles, différentes seulement par le génie des hommes qui les parlent et dont elles sont l'image ; et qu'il est nécessaire de s'adapter à son temps, de parler la langue de son siècle, de changer d'idiome à mesure que la nature substitue les vulgaires aux vulgaires. Ce seront les principes mêmes de Du Bellay.

Là-dessus une discussion s'engage entre lui et le Courtisan. Maintenant que Lazzaro semble vaincu, au moment de tirer les conclusions, le désaccord éclate entre les vainqueurs. Plus logique que Bembo, le Courtisan prétend déduire de ces prémisses toutes les conséquences qu'elles comportent : il demande qu'on écrive comme l'on parle, comme parlent les gens bien élevés. On débat sur la valeur respective des différents dialectes. Le Courtisan veut leur faire une place à tous et donner satisfaction à tous les amours-propres. Bembo n'admet que le toscan ; il affirme surtout qu'il ne faut pas se contenter d'écrire comme l'on parle, que le naturel ne suffit pas : pour parvenir à la gloire, il faut y joindre l'art, l'étude assidue d'une langue qui a été enrichie par le travail des grands écrivains, et qui, quoique vulgaire, ne livre tous ses secrets qu'aux laborieux.

Un Écolier, qui avait gardé le silence depuis le début de cette scène, intervient alors à la demande d'un des interlocuteurs. La modestie qui convient à son âge l'empêchera d'exprimer un avis personnel ; il se contentera de rapporter un entretien que, en sa présence, deux maîtres illustres, Jean Lascaris et Peretto, ont eu sur ce sujet des langues. Là s'engage le second dialogue : les deux rôles sont tenus par l'Éco-

lier qui parle tour à tour pour Peretto et pour Lascaris ; Lazzaro, Bembo, et le Courtisan, presque jusqu'au bout y assistent comme personnages muets.

Le débat n'est plus sur la valeur respective des différents dialectes italiens ; il revient à la question capitale, à la querelle du latin et du vulgaire. Mais, cette fois, le problème sera moins général : au lieu de discourir des qualités et des défauts des deux langues rivales, on demandera s'il est à propos d'écrire en vulgaire des ouvrages de science et de philosophie.

L'helléniste Lascaris affirme qu'on ne doit lire Aristote qu'en grec. La langue grecque lui paraît douée de qualités particulières qui la rendent spécialement apte à l'expression des idées abstraites ; elle « est si convenable aux sciences, qu'il semble que non pas l'humaine providence, mais la mesme Nature l'ayt formée, pour les myeux faire entendre ». Traduire Aristote, c'est donc le gâter, le rendre inintelligible.

Peretto, partisan des langues modernes, proteste contre toutes les affirmations de son interlocuteur. Il lit les philosophes dans des traductions. Plus énergiquement encore que Bembo tout à l'heure, il affirme l'égalité des langues, il prétend que tous les langages sont capables d'exprimer toutes les idées des hommes, qu'on peut philosopher en italien par conséquent. Et, puisque la chose est possible, il en souhaite de tous ses vœux la réalisation. D abord, la philosophie deviendra accessible à tous et répandra sur tous ses bienfaits. Ensuite, elle pourra faire des progrès beaucoup plus rapides : la nécessité d'apprendre les langues, en effet, nous empêche de nous adonner à l'étude des choses ; elle mange le plus clair de notre temps ; elle est la cause profonde de notre ignorance. Et le rêve de Peretto serait de voir traduire en vulgaire les œuvres de tous les philosophes et de tous les savants de l'antiquité ; après quoi l'on n'emploierait plus que la langue vulgaire dans les livres de science. Pour l'instant, il reconnaît l'impossibilité

de se passer du latin et du grec, parce que le latin et le grec sont encore les deux clefs nécessaires pour ouvrir les portes de toute bonne doctrine ; mais il espère que cet état de choses ne durera pas, et il cherche à susciter des traducteurs. Avec une force singulière, par la bouche de Peretto, Speroni a exprimé la nécessité de rompre avec le préjugé traditionnel, et d'étudier directement les choses : « A la verité nous despensons miserablement noz jours, noz mois, et noz ans en l'estude de ces deux langues, non pas pour la grandeur du sujet ; mais pource seulement que nostre esprit contre sa naturelle inclination fait tourner nostre estude vers les paroles. Par ainsi cest esprit desireux de s'arester en la congnoissance des choses, pour se rendre perfet, ne se contente point d'estre adonné à autre chose tellement qu'en nous amusant à dresser nostre langue, la vertu de nostre esprit demeure vaine[1]... là ou n'avons qu'une seule voye de raison, en quelque langue que ce soit, pour nous conduire à verité, en la laissant à gauche, nous prenons le chemin, lequel par effet nous eslongne d'autant plus de nostre but, comme il semble à autruy que nous en sommes voisins. Aussi nous est-il bien avis que nous sçachons assez de quelque science, quand sans congnoissant sa nature, nous pouvons dire en quelle sorte elle estoit nommée par Ciceron, Pline, Lucrece, et Virgile, pour les autheurs latins, et pour les Grecs, Platon, Aristote, Demosthene, et Eschines : sur les simples paroles desquelz, les hommes du jourd'huy dressent le fondement de leurs artz et sciences : tellement qu'en disant ces motz, langue grecque, ou langue latine, il semble que l'on die langue divine. Et que la vulgaire soit une langue inhumaine, et du tout privée des discours des intelligences, non pour autre cause par aventure, que, pour ce que nous l'aprenons sans travail, et des enfance, et que les autres par grand labeur nous sont faites familieres, comme langues

1. Speroni, fol. 164 v°.

que nous jugeons plus convenables aux doctrines, que ne sont les paroles de l'Eucaristie, et du batesme, avec leurs deux sacrementz. Et est ceste fole opinion si fort imprimée en l'esprit des hommes, qu'il en est beaucoup en ceste erreur, de penser que pour devenir philosophes il leur sufist de sçavoir lire et escrire en grec, sans plus, comme si l'esprit d'Aristote estoit (en guyse d'un esprit familier dans un cristal) enfermé dans l'alphabet grec, et qu'il fust contraint d'entrer avec les lettres en l'esprit des hommes, pour les faire philosophes [1]. »

La conclusion de tout cela est qu'il faut cesser complètement d'écrire en latin. Dans un morceau d'allure un peu oratoire, mais très ferme, Speroni affirme l'impossibilité d'égaler les anciens en leur langue. Pour lutter à armes égales avec eux, il nous faut user de notre langue maternelle. Le Courtisan veut aller au-delà : vite il se hâte de décréter que l'étude des langues anciennes et modernes est superflue, et qu'il suffit d'écrire comme l'on parle. Mais Speroni l'arrête : manifestement, ce n'est pas le Courtisan, mais Bembo et Peretto qui présentent sa manière de voir. Bien que ses personnages conservent chacun leur opinion, et qu'il n'ait pas eu la ridicule naïveté de les mettre d'accord après une demi-heure de discussion, ses intentions sont évidentes. Il veut que ses contemporains continuent à apprendre très sérieusement les langues anciennes pour avoir accès aux sciences et pour rester en contact direct avec les grands modèles littéraires, mais il espère qu'ils pourront un jour s'en passer et déjà ils ne doivent plus s'en servir que pour lire. Il ne leur faut écrire qu'en vulgaire. Le vulgaire, d'ailleurs, devra être étudié tout comme une langue morte, de manière à devenir de plus en plus riche, souple, réglé, capable de satisfaire à tous les besoins de l'esprit. Quand il s'agira de sujets philosophiques et scientifiques, sans doute on pourra se montrer moins scrupuleux ; mais pour

1. Speroni, fol. 167 r°.

l'éloquence et la poésie, il faudra s'en tenir strictement au pur toscan de Pétrarque et de Boccace, s'imprégner de leurs œuvres afin de les imiter constamment.

La défense de la langue chez Du Bellay et le dialogue de Speroni.

C'est exactement la même conception que nous retrouvons chez Du Bellay. Lui aussi s'oppose à ce que les hommes du XVIe siècle écrivent en latin ou en grec, mais il reconnaît parfaitement la nécessité d'étudier les langues anciennes. Il « confesse et soutient celuy ne pouvoir faire œuvre excellent en son vulgaire, qui soit ignorant de ces deux langues et qui n'entende la latine pour le moins [1] ». La question des dialectes ne pouvait pas se poser en France comme en Italie. Depuis longtemps elle était résolue. La suprématie politique de l'Ile-de-France ne permettait à aucun parler provincial de rivaliser avec le parler de Paris. Au plus pourra-t-on se demander dans quelle mesure il convient de donner droit de cité à des termes dialectaux ; personne ne pouvait songer à constituer une langue commune en conflit avec la langue française. Au delà des Alpes, on pouvait opposer l'un à l'autre les termes de langue toscane et de langue italienne ; chez nous, il n'y avait plus d'opposition possible : le nom de la province dominante tendait de plus en plus à s'étendre au pays tout entier. Du Bellay n'aura donc que bien peu de chose à retirer du différend élevé entre le Courtisan et Bembo. En revanche, il puisera très largement dans les répliques de Bembo à Lazzaro, de Peretto à Lascaris. Celles-là présentent la défense du vulgaire italien contre le latin, et la défense du vulgaire français peut s'inspirer des mêmes principes.

1. II, 11.

Ce n'est pas Rabelais, comme on l'a cru, qui lui a fourni la théorie de l'origine des langues qui sert de fondement à tout son manifeste. Il l'a traduite textuellement de Speroni. Les langues, nous dit-il, ne sont pas naturelles ; elles ne se développent pas d'elles-mêmes. Elles naissent de la « fantasie des hommes » désireux de se communiquer les uns aux autres leurs conceptions, et c'est à la « fantasie des hommes » qu'elles doivent tous leurs progrès. Voilà l'idée qui emplit le premier chapitre de la *Deffence*. C'était celle avec laquelle Speroni imposait silence aux adversaires du vulgaire italien. Du Bellay s'en fait une arme non moins redoutable contre les adversaires du français.

On a souvent signalé l'extrême désordre de son plaidoyer. Il nous faut y introduire un peu de méthode si nous voulons l'analyser et mesurer sa dette envers Speroni. Dans le chaos des arguments qu'on y trouve, certains, dispersés dans divers chapitres, présentent l'apologie du français comme langue littéraire ; d'autres, ramassés dans le dixième chapitre du premier livre, le défendent comme langue scientifique. Les premiers s'inspirent surtout du premier des deux dialogues de Speroni ; les seconds, du second dialogue.

L'apologie du français comme langue littéraire répond à cinq critiques principales qu'on a coutume de lui adresser. Toutes les cinq étaient déjà relevées et réfutées chez Speroni.

La première, la principale peut-être, c'est le reproche de barbarie. Nous comprenons difficilement (il faut l'avouer) la valeur d'un argument comme celui-ci : la langue vulgaire est une langue parlée par des populations que les Grecs et les Romains qualifiaient de barbares ; ce sont les barbares qui l'ont façonnée : nous ne devons donc pas en faire usage. Il faut bien croire cependant qu'il frappait les hommes du XVIe siècle, volontiers assujettis par l'autorité des anciens, car c'est un de ceux sur lesquels les écrits du temps reviennent le plus

fréquemment. Lazzaro commençait son réquisitoire par celui-là : « La langue vulgaire monstre en sa face avoir pris son origine et son accroissement des estrangers et de ceulx principalement qui firent plus d'ennuy aux Romains. C'est asçavoir des François, et des Provençaux : desquels non seulement nous sont derivez les noms, verbes et adverbes, mais encore l'art oratoire et poëtique. O superbe langage, nommez le comme vous voudrez, pourveu que ne le nommiez italien : car il est venu d'outre mer et de delà les Alpes, qui separent l'Italie de la France !... Depuis le declin de l'empire de Rome jusques à huy il n'est venu en Italie aucune nation si barbare ne tant privée d'humanité comme les Hunz, les Gotz, les Vuandelz et autres qui en guise de trophées n'y ayent laissé quelque nom ou quelque verbe des plus excellentz qu'ilz eussent[1]. » L'argument vaut contre le français autant ou plus encore que contre l'italien. Du Bellay devra donc y répondre. Mais la réplique de Bembo à Lazzaro n'est pour lui d'aucune utilité : Bembo proteste que, barbare en effet par ses origines, la langue vulgaire de l'Italie s'est épurée, ennoblie par quatre à cinq siècles de séjour en Italie, au pays des latins. Le français n'a pas de pareils titres de noblesse. Du Bellay est donc obligé de chercher autre chose, de s'en remettre à son inspiration. Elle n'est pas heureuse : nous avons été qualifiés de barbares, dit Du Bellay, par les Romains et par les Grecs, c'est-à-dire par des ennemis de la race gauloise (les Romains) et par des hommes qui n'avaient aucun privilège pour nous juger (les Grecs). Le verdict rendu contre nous est donc sans valeur. Au contraire, nos mœurs sont polies et nous ne le cédons à personne en bonnes manières. Donc nous ne devons pas mépriser notre langue, il faut en user. La réplique est très faible. Son excuse est que l'argument ne l'était pas moins.

La seconde critique relevée par Du Bellay est beaucoup

1. Trad. Gruget, fol. 142 v°.

plus sérieuse. On prétend que la langue est trop pauvre : elle n'a pas les ressources nécessaires pour exprimer les idées et les sentiments des artistes [1]. Cette fois nous sommes au fort de la question. Mais puisque Du Bellay a posé en principe que la volonté des hommes peut tout sur la langue, une pareille objection ne l'arrêtera pas. Cultivons notre langue, dit-il ; vite elle suffira à nos besoins. C'est Speroni qui lui a dicté cette réponse. Comme il avait fourni le principe, il a fourni aussi la conséquence. Il avait stimulé le courage de ses compatriotes par l'exemple des anciens que Du Bellay rapporte en ces termes : « Qui voudroit dire que la (langue) greque et (la langue) romaine eussent tousjours été en l'excellence qu'on les a vues du tens d'Homere et de Demostheme, de Virgile et de Ciceron ? Et si ces aucteurs eussent jugé que jamais, pour quelque diligence et culture qu'on y eust peu faire, elles n'eussent sceu produyre plus grand fruict, se feussent ilz tant eforcez de les mettre au point ou nous les voyons maintenant [2] ? » Chez Speroni il a trouvé à plusieurs reprises répétés les quatre grands noms qui reviennent sous sa plume : Homère, Demosthène, Virgile et Cicéron. Surtout, c'est de Speroni qu'il a traduit mot à mot la longue comparaison qui emplit presque le troisième chapitre de la *Deffence :* Notre vulgaire ressemble à une pousse encore jeune ; sa nature est de porter des fleurs et des fruits, mais elle n'a pas encore été cultivée, arrosée, greffée ; les Romains et les Grecs ont soigné les leurs comme de bons jardiniers : de là « ces fleurs et ces fruictz colorez de cete grande eloquence », avec ces nombres et cette liaison si artificielle. Imitons leur exemple, nous ne manquerons pas de récolter une moisson aussi riche. Il n'y a pas là seulement une comparaison longuement suivie dont l'éloquence a été justement louée, il y a surtout un argu-

1. I, III, p. 66.
2. *Ibid.*, p. 67.

ment essentiel : éloquence et argument, tout revient de droit à Speroni.

Et l'on sent encore l'influence de Speroni dans les autres objections que Du Bellay relève pour les réfuter. Quand il répond à ceux qui « estiment la langue barbare et irreguliere, incapable de cete elegance et copie qui est en greque et romaine : d'autant (disent ilz) qu'elle n'a ses declinations, ses piez et ses nombres, comme ces deux autres langues[1] », il reprend manifestement les mots de Lazzaro : « la langue ne le peut soufrir, estant barbare comme elle est, et incapable de nombres et de décoration... Ne voyez vous cestre pauvre langue manquer en declinaison de nom, les verbes sans conjugaisons et sans participes, et pour conclusion sans aucune bonne propriété[2] ? » Et plus loin[3] Lazzaro reprend longuement et âprement la langue vulgaire de ne connaître ni spondées ni dactyles, et prétend que faute de pieds elle est privée de tout rythme. Du Bellay lui réplique que « nostre langue n'est tant irreguliere qu'on voudroit bien dire : veu qu'elle se decline, si non par les noms, pronoms et participes, pour le moins par les verbes, en tous leur tens, modes et personnes[4]. » Dans ce siècle de pédantisme, la complexité grammaticale est un titre de noblesse dont il ne veut pas laisser fruster le français. Avec Bembo, il s'efforcera de montrer en outre que nous avons des procédés spéciaux pour « recompenser » les « piedz » et les « nombres » qui nous font défaut[5].

1. I, IX, p. 109.
2. Trad. Gruget, fol. 142 r°.
3. *Ibid.*, p. 161.
4. I, IX, p. 111.
5. I, IX, p. 113, — II, VII et VIII ; Speroni, trad. Gruget, fol. 147 r°.

L'expression « en faire des piedz ou des mains », que Du Bellay emploie en cet endroit (p. 114), est prise directement à Speroni : « Le rime sono più tosto come catena al sonetto, et alla canzone, che piedi o mani di versi loro (fol. 117 r°). » Il n'y a donc pas lieu d'accepter la correction de « mains » en « mètres » proposée par M. Chamard. Lazzaro, qui prononce ces paroles, veut faire entendre que la rime ne saurait en aucune façon remplacer la métrique ancienne, et que la versifi-

Vient ensuite la question de l'harmonie de la langue sur laquelle Du Bellay s'attarde moins longuement que Speroni. La phrase où il a persifflé les « mynoises ou extortionneres prononciations des autres langues » et que le *Quintil Horatian* a louée comme d'un « bon François » semble bien lui appartenir en propre : « Il est bien vray que nous usons du prescript de Nature, qui pour parler nous a seulement donné la langue. Nous ne vomissons pas notz paroles de l'estomac, comme les yvroingnes : nous ne les etranglons pas de la gorge, comme les grenoilles : nous ne les decoupons pas dedans le palat, comme les oyzeaux : nous ne les sifflons pas des levres, comme les serpens. » Je ne retrouve rien de pareil dans son modèle. En revanche, le souvenir de Speroni se marque par le rappel d'une anecdote mythologique, l'anecdote de Marsyas et de Minerve : « Aussi avons nous cest avantaige de ne tordre point la bouche en cent mille sortes, comme les singes, voyre comme beaucoup mal se souvenans de Minerve, qui jouant quelquefois de la fluste, et voyant en un myroir la deformité de ses levres, la jeta bien loing, malheureuse rencontre au presumptueux Marsye, qui depuis en feut ecorché. Quoy donques (dira quelqu'un), veux tu à l'exemple de ce Marsye, qui osa comparer sa fluste rustique à la douce lyre d'Apolon, egaler ta langue à la grecque et latine[1] ? » C'est Lazzaro qui avait rappelé à Du Bellay la fable bien connue d'Ovide et qui avait comparé les contorsions des lèvres de Minerve aux contorsions que nécessite la prononciation de certains sons ; mais tandis que Lazzaro en faisait usage pour critiquer le vulgaire, Du Bellay s'en sert pour donner la su-

cation des langues vulgaires est méprisable. Du Bellay fait un usage différent des mêmes mots : lorsqu'il dit que nos ancêtres auraient pu « allonger une syllabe... accourcir l'autre, et en faire des piedz ou des mains », conformément à sa théorie qui accorde à la volonté humaine tout pouvoir sur le développement des langues, il veut exprimer cette idée que nos ancêtres pouvaient modifier à leur gré le français.

1. P. 110.

périorité au vulgaire français sur tous les autres : « Celuy qui n'a le temps, disait Lazzaro, ou le pouvoir de sonner les lutz et violons de la latine, se doit plustost tenir oysif que mettre la main aux tabours et cloches communes ; prenant l'exemple de Pallas, laquelle pour ne se contrefaire la face en jouant de la fluste qu'elle avoit inventée, la getta au loing et luy fut plus louable l'eslongner de soy, ne daignant l'approcher de sa bouche qu'il ne fut profitable à Marsias la recueillir, et sonner, car il en perdit la peau[1]. »

Reste l'argument de fait : la langue a beau n'être pas barbare, être capable d'enrichissements, avoir des conjugaisons régulières, du nombre, de l'harmonie, elle ne produit aucune œuvre qui vaille. « Quelque opiniatre repliquera encores : Ta langue tarde trop à recevoir ceste perfection[2]. » On s'étonne que Du Bellay ait pu écrire une pareille phrase en 1549, alors que les œuvres de Marot, de Rabelais, de Calvin et d'autres encore jouissaient de la vogue que l'on sait. On s'étonnera plus encore de penser qu'il l'a traduite de Speroni, et que Speroni l'appliquait à la langue italienne. Et d'ailleurs, comme l'objection, la réplique est entièrement empruntée par Du Bellay au *Dialogue des langues*. Une fois encore son principe fondamental le sauve : du moment que la volonté des hommes peut tout en matière de langue, ne désespérons pas de l'avenir. Et il ajoute qu'une loi de nature assure une longue durée aux fruits lentement et péniblement mûris, que les lenteurs de la langue moderne sont par suite des promesses pour l'avenir. Et il assaisonne cette argumentation d'une petite leçon de philosophie de l'histoire : nous ne devons pas désespérer de nos contemporains ; la nature n'a pas réservé toutes ses faveurs pour l'antiquité ; Dieu « a donné pour loy inviolable à toute chose créee de ne durer perpétuellement,

1. Trad. Gruget, fol. 148 1°.
2. I, IX, p. 122.

mais passer sans fin d'un etat en l'autre, etant la fin et corruption de l'un, le commencement et generation de l'autre [1] ». Cette phrase encore vient de Speroni. Du Bellay y joint sans doute quelques considérations personnelles sur l'invention de l'imprimerie et sur celle de l'artillerie, mais il ne fait que développer le thème fourni par son modèle.

Partout donc nous retrouvons la même influence. Nous la sentirons encore bien davantage dans le chapitre où Du Bellay défend le français comme langue scientifique et philosophique [2]. A l'exception de quelques phrases de transition, on peut dire qu'il est entièrement traduit de l'italien. Il est constitué de neuf à dix fragments de Speroni aboutés les uns aux autres, et, pour la plupart, à peine modifiés. C'est une mosaïque où l'on retrouve la majeure partie de l'entretien de Peretto et de Lascaris. Toutes les idées qui nous ont frappé tout à l'heure, ont attiré l'attention de Du Bellay. Il a senti combien il était important de traduire les livres de science en langue vulgaire. Il a tenu à affirmer que comme l'italien, le français était capable de traiter les sujets les plus graves et les plus précis : qu'il aurait le mérite de communiquer à un grand nombre d'hommes les bienfaits du savoir : qu'il déchargerait les savants de la nécessité de se livrer à d'interminables études philologiques et leur permettrait ainsi de s'adonner au développement des sciences : que toutes les objections dirigées contre ce projet procédaient seulement d'un entêtement jaloux et puéril. Il a terminé en exprimant, dans des termes pour la plupart empruntés à Speroni, le vœu que « quelque bonne personne non moins hardie qu'ingenieuse et sçavante » donnât à notre langue « la fleur et le fruict des bonnes lettres [3] ». Naturellement la forme du dialogue a disparu, mais rien n'est

1. I, IX.
2. I, X.
3. I, X, p. 144.

perdu pour cela : Du Bellay adopte les propos de Peretto, le défenseur du vulgaire ; il les fait siens : bien souvent il les laisse à la première personne. Quant aux paroles de son adversaire, de Lascaris, il les résume à la troisième personne, et il les insère dans son texte à lui sous forme d'objections qu'un tiers pourrait lui adresser. « Si on veut dire que la phylosophie est un faiz d'autres epaules que de celles de notre langue (voilà l'objection de Lascaris exactement traduite), j'ay dict... et le dy encores, que toutes langues sont d'une mesme valeur [1] » (c'est la réponse même de Peretto qui sert à Du Bellay).

La conclusion de tout cela est que, aussi bien dans les œuvres scientifiques que dans les œuvres littéraires, on doit renoncer définitivement à faire usage du latin. Du Bellay la dégage énergiquement au chapitre suivant [2]. On connaît les pages souvent admirées où il invective ces « reblanchisseurs de murailles, qui jour et nuyt se rompent la teste à immiter, que dy-je immiter ? mais transcrire un Virgile et un Ciceron, batissant leurs poëmes des hemystyches de l'un et jurant en leurs proses aux motz et sentences de l'autre [3] ». Celles-là encore, presque entières, sont traduites de Speroni. Il faut lui en rendre la paternité. Mais il est temps de montrer combien plusieurs de ces emprunts sont fidèles. Pour le rendre sensible je citerai en regard le texte de Du Bellay et celui de l'auteur italien [4]. J'accompagnerai ce dernier de la traduction de Gruget qui est presque toujours très littérale, et qui, par la comparaison d'une traduction contemporaine, nous fera mieux

1. I, x, p. 128.
2. I, xi.
3. *Ibid.*, p. 149.
4. Je cite le texte de la première édition (1542). Rien ne prouve que Du Bellay ait eu connaissance de cette édition plutôt que d'une quelconque des quatre suivantes ; mais, dans l'impossibilité où nous sommes de déterminer la sienne, j'ai cru préférable de me reporter à la première. Aucune des autres, en effet, n'a été revue par Speroni et n'apporte un état différent du texte.

sentir combien Du Bellay suit parfois servilement son modèle. On voudra bien se rappeler que Gruget a eu connaissance de la Deffence, et l'on verra qu'en quelques endroits il semble avoir profité des suggestions de Du Bellay.

LES EMPRUNTS DE DU BELLAY A SPERONI.

DU BELLAY

L. I, ch. I.

L'inconstance humaine n'eust cu besoing de se forger tant de manieres de parler. Laquéle diversité et confusion se peut à bon droict appeller la tour de Babel. Donques les langues ne sont nées d'elles mesmes en façon d'herbes, racines et arbres : les unes infirmes et débiles en leurs espèces : les autres saines et robustes, et plus aptes à porter le faiz des conceptions humaines : mais toute leur vertu est née au monde du vouloir et arbitre des mortelz.

SPERONI

Scrivono, et parlano diversamente. Laquale diversità et confusione delle voglie mortali degnamente è nominata torre di Babel. Dunque non nascono le lingue per se medesme, a guisa di alberi, o d'herbe : quale debole et inferma nella sua specie ; quale sana et robusta, et atta meglio a portar la soma di nostri humani concetti : ma ogni loro vertù nasce al mondo dal voler de mortali. (F. 125 r°.)

Io ho per fermo, che le lingue d'ogni paese, cosi l'arabica et l'in-

GRUGET

Ils escrivent et parlent diversement : laquelle diversité et confusion des vouloirs des hommes, est condignement nommée tour de Babel. Les langues donc ne naissent pas d'elles mesmes, comme les arbres ou les herbes, et ce que l'une est plus débile et infirme, et l'autre plus saine et robuste, et plus propre à porter la charge de noz conceptions humaines, ne provient que du vouloir des hommes, qui en ont fait l'une plus vertueuse que l'autre. (F. 162 v°.)

Cela (ce me semble) est une grande rayson pourquoy on ne doit ainsi louer une langue et blamer l'autre : veu qu'elles viennent toutes d'une mesme source et origine : c'est la fantasie des hommes : et ont été formees d'un mesme jugement à une mesme fin : c'est pour signifier entre nous les conceptions et intelligences de l'esprit. Il est vray que par succession de tens les unes, pour avoir eté plus curieusement reiglées, sont devenues plus riches que les autres : mais cela ne se doit attribuer à la felicité desdites langues, ains au seul artifice et industrie des hommes. Ainsi donques toutes les choses, que la Nature a crées, tous les ars et sciences, en toutes les quatre parties du monde, sont chacune endroict soy une mesme chose : mais pour ce que les hommes sont de divers vouloir, ilz en parlent et ecrivent diversement.

diana, come la romana et l'atheniese, siano d'un medesmo valore, et da mortali ad un fine con un giudicio formate ; che io non vorrei che voi ne parlaste come di cosa dalla natura prodotta ; essendo fatte e regolate dallo artificio delle persone a beneplacito loro ; non piantate, nè seminate : lequali usiamo si come testimoni del nostro animo ; significando tra noi i concetti dell' intelletto.

Onde tutto che le cose dalla natura criate, et le scientie di quelle, siano in tutte quattro le parti del mondo una cosa medesma ; non dimeno percio che diversi huomini sono di diverso volere ; pero scrivono, et parlano diversamente. (F. 125 r°.)

Je croy pour certain que les langues de tous païs, aussi bien l'Arabique et l'Indianne, que la Romaine et Greque, sont d'un mesme effet et valeur, et formées des hommes par un mesme jugement, à une mesme fin : et pource il m'est avis que vous n'en devez parler comme de chose produite par la nature, veu qu'elles sont faites et réglées par l'artifice des hommes, au benefice commun, et non plantées ny semées : et ce que nous nous en servons, c'est comme estans tesmoings de noz affections, et declarans entre nous les conceptions de noz espritz. (F. 162 r°.)

Pour ceste cause encor que toutes choses produites par na-

L. I, ch. III.

Ainsi puys-je dire de nostre langue, qui commence encores à fleurir sans fructifier, ou plus tost comme une plante et vergette n'a point encores fleury, tant se fault qu'elle ait apporté tout le fruict qu'elle pouroit bien produyre. Cela certainement non pour le default de la nature d'elle, aussi apte à engendrer que les autres : mais pour la coulpe de ceux qui l'ont euë en garde, et ne l'ont cultivée à suffisance, ains comme une plante sauvaige, en celuy mesmes desert où elle avoit commencé à naitre, sans jamais l'arrouser, la tailler, ny defendre des ronces et epines qui lui faisoint umbre, l'ont laissée envieillir et quasi mourir. Que si les anciens Romains eussent été aussi

Io vi dico questa lingua moderma, tutto che sia attempatetta che no ; esser pero anchora assai picciola, et sottile verga ; laquale non ha appieno fiorito, non chè frutti produtti, che ella puo fare : certo non per difetto della natura di lei, essendo cosi atta a generar, come le altre ; ma per colpa di loro che l'hebbero in guardia, che non la coltivorno a bastanza ; ma a guisa di pianta selvaggia, in quel medesimo deserto, ove per se a nascere comincio, senza mai nè adacquarla, nè potarla, nè difenderla da i pruni che le fanno ombra, l'hanno lasciata invecchiare, et quasi morire.

Et se que' primi antichi Romani fossero stati si negligenti in colti-

ture, et les sciences d'icelle ne soient par tout le monde qu'une mesme chose, ce neanmoins pource que plusieurs hommes sont de diverses volontez, ilz escrivent et parlent diversement. (F. 162 v°.)

Je vous dy donc ceste langue moderne, bien qu'elle soit plus vieille qu'autrement, n'estre encores qu'un petit et delicat sion, lequel n'ayant à grand' peine flory, comment auroit il porté le fruict qu'il doit faire? Si est ce que ce n'est par le deffault de sa nature, estant aussi apte d'engendrer que les autres, ains en est la coulpe à ceulx qui l'ont eu en leur garde sans le cultiver à suffisance, le laissant comme une plante sauvage envieillir et quasi mourir en ce mesme desert où il commença de luy mesme à naistre et ne l'ont daigné arroser, ny abreuver, ny mesmes essarter ces hayes espineuses qui luy

negligens à la culture de leur langue, quand premierement elle commença à pululer, pour certain en si peu de tens elle ne feust devenue si grande. Mais eux, en guise de bons agriculteurs, l'ont premierement transmuée d'un lieu sauvaige en un domestique : puis affin que plus tost et mieux elle peust fructifier, coupant à l'entour les inutiles rameaux, l'ont pour echange d'iceux restaurée de rameaux francz et domestiques, magistralement tirez de la langue greque, les quelz soudainement se sont si bien entez et faiz semblables à leur tronc, que desormais n'apparoissent plus adoptifz mais naturelz. De la sont nées en la langue latine ces fleurs et ces fruictz colorez de cete grande eloquence, avecques ces nombres et cete lyaison si artificielle, toutes les quelles choses,

vare la latina, quando a pullular comincio, per certo in si poco tempo non sarebbe divenuta si grande : ma essi, a guisa di ottimi agricoltori, lei primieramente tramutarono da luogo selvaggio a domestico ; poi, perche et più tosto, et più belli, et maggior frutti facesse, levandole via d'attorno le inutili frasche ; in loro scambio l'innestarono d'alcuni ramuscelli maestrevolmente detratti dalla greca : liqua subitamente in guisa le s'appiccarono, et in guisa si ferno simili al tronco ; che hoggimai non paiono rami adottivi, ma naturali. Quindi nacquero in lei que' fiori, et que' frutti si coloriti dell' eloquentia, con quel numero, et con quel ordine istesso, ilquale tanto essaltate ; liquali, non tanto per sua natura, quanto d'altrui artificio aiutata suol produrre ogni lingua...

faisoient ombre. Croyez que si les antiques Romains eussent esté aussi negligens à cultiver leur latin, lors qu'il commençoit à pousser ses gettons, il ne fust pour vray en si peu de temps devenu si grand : mais eulx comme bons laboureurs l'arracherent premierement d'un lieu sauvage, pour se le faire domestique : puis à fin qu'il portast plutost ses fruitz et qu'ilz fussent plus beaux et meilleurs, en esmondant les inutiles branches, ilz y enterent quelques greffes subtilement prises du grec, qu'ilz s'apliquerent soudainement en sorte et les rendirent si semblables au tronc que maintenant ilz ne semblent point adoptifz ains naturelz, de là, bourgeonnerent, florirent et fructifierent ces belles couleurs d'eloquence avec ces nombres et ce bel ordre que tant vous exaulcez lesquelles sont ordinaire-

non tant de sa propre nature que par artifice, toute langue a coutume de produyre. Donques si les Grecz et Romains, plus diligens à la culture de leurs langues que nous à celle de la nostre, n'ont peu trouver en icelles, sinon avecques grand labeur et industrie, ny grace ny nombre, ny finablement aucune eloquence, nous devons nous emerveiller si nostre vulgaire n'est si riche comme il pourra bien estre, et de la prendre occasion de le mepriser comme chose vile et de petit prix ?

Dunque se Greci et Latini huomini più solleciti alla coltura della lor lingua, che noi non semo alla nostra; non trovarono in quelle, senon dopo alcun tempo, et dopo molta fatica, nè leggiadria, nè numero; già non dè parer meraviglia, se noi anchora non n'havemo tanto che basti, nella volgare: nè quindi dè prender huomo argumento a sprezzarla, come vil cosa, et da poco. (F. 117 r°.)

L. I, ch. IX.

Telle injure ne s'etendroit seulement contre les espris des hommes, mais contre Dieu, qui a donné pour loy inviolable à toute chose crée de ne durer perpetuellement, mais passer sans fin d'un etat en l'autre, etant la fin et cor-

Et avverebbe che ove voi credereste d'argumentar solamente contra la lingua thoscana, et quella con vostre raggioni estirpare del mondo; voi parlareste etiandio contra Dio: il quale ab eterno diede par legge immutabile ad ogni

ment produittes par toutes langues, non tant par leur naturel que secouruës de l'artifice d'aultruy... Si donc les Grecs et Latins plus curieux de la culture de leur langue que nous de la nostre n'ont trouvé en icelle n'y la quantité n'y la grace sinon avec le temps, et apres grandz travaulx, nous devons nous esmerveiller si ce qui nous suffiroit en nostre langue nous est encores défaillant? Si ne doit on pour tel argument la despriser comme vile et de neant. (F. 152 v°.)

De là viendroit qu'en pensant seulement arguer la langue tuscane à fin de l'extirper (moyennant voz raisons) hors du monde vous parleriez aussi contre... dieu qui a voulu par son immuable ordonnance que nulle chose créée ne dure perpetuel-

ruption de l'un le commencement et generation de l'autre. Quelque opiniatre repliquera encores : Ta langue tarde trop à recevoir ceste perfection. Et je dy que ce retardement ne prouve point qu'elle ne puisse la recevoir : aincoys je dy qu'elle se poura tenir certaine de la garder longuement, l'ayant acquise avecques si longue peine, suyvant la loy de Nature qui a voulu que tout arbre qui naist, florist et fructifie bien tost, bien tost aussi envieillise et meure, et au contraire, celuy durer par longues années, qui a longuement travaillé à jeter ses racines.

cosa criata non durare eternamente ; ma di continuo d'uno in altro stato mutarsi ; hora avanzando, e hora diminuendo, finchè finisca una volta, per mai più poscia non rinovarsi. Voi mi direte, troppo indugia hoggimai la perfettione della lingua materna : et io vi dico che così è, come dite ; ma tale indugio non dee far credere altrui esser cosa impossibile, che ella divenga perfetta : anzi vi puo far certo lei doversi lungo tempo godere la sua perfettione, qual' hora egli avverrà ch' ella se l'habbia acquistata. Chè così vuol la natura : laquale ha deliberato, che qual arbor tosto nasce, fiorisce, et fa frutto ; tale tosto invecchie, et si muoia, e in contrario, che quello duri per molti anni, ilquale lunga stagione harà penato a far fronde. (F. 118 r°.)

lement, ains que d'heure à autre leur estat se change ores en augmentation, ores en diminution jusques à ce qu'une fois tout finisse sans jamais plus renouveller. Vous me direz : nostre langue arreste trop à former sa perfection, et je respondz estre vray : mais si est ce que tel retardement ne doit faire à croire estre impossible qu'elle demeure imperfette : plustost nous peut asseurer, que deslors qu'elle nous sera acquise nous en joyrons plus long temps : car nature veult que l'arbre qui bien tost croist, florit et porte fruict soit bien tost vieil et meure et au contraire que celuy dure par longues années lequel aura esté long temps à faire ses rameaux... (F. 153 v°.)

L. I, ch. X.

Si on veut dire que la philosophie est un faiz d'autres espaules que de celles de notre langue, j'ay dict au commencement de cet œuvre, et le dy encores, que toutes langues sont d'une mesme valeur, et des mortelz à une mesme fin d'un mesme jugement formées. Parquoy ainsi comme sans muer des coutumes ou de nation, le Francoys et l'Alement, non seulement le Grec ou Romain, se peut donner à phylosopher, aussi je croy qu'à un chacun sa langue puysse competemment communiquer toute doctrine. Donques si la phylosophie semée par Aristote et Platon au fertile champ atique etoit replantée en notre pleine françoyse, ce ne seroit la jeter entre les ronses et epines, ou elle devint ste-

LASCARI. Le cose di philosophia sono peso d'altre spalle, cha da quelle di questa lingua volgare.

PERETTO. Io ho per fermo, che le lingue d'ogni paese, cosi l'arabica, et l'indiana, come la romana et l'atheniese siano d'un medesmo valore, et da mortali ad un fine con un giudicio formate... Per la qual cosa, cosi come senza mutarsi di costume, o di natione, il francioso e l'inglese, non pur il greco, et il romano, si puo dare a philosophare ; cosi credo che la sua lingua natia possa altrui compitamente comunicare la sua dottrina. Dunque traducendosi a nostri giorni la philosophia seminata dal nostro Aristotile ne' buoni campi d'Athene, di lingua greca in volgare ; cio sarebbe non gittarla tra sassi, in mezo a

LASCARIS... La philosophie est fardeau digne d'autres espaules que de celles de nostre langue.

PERET. Je croy pour certain que les langues de tous païs, aussi bien l'Arabique et l'Indianne, que la Romaine et Greque, sont d'un mesme effet et valeur, et formées des hommes par un mesme jugement, à une mesme fin... Parquoy comme le François, ou l'Anglois sans changer de meurs, ou de nation se peut aussi bien adonner à la philosophie, que le Grec et Romain : aussi je croy que sa langue maternelle peut à sufisance communiquer son sçavoir à autruy. Traduisant donc en ce temps cy de Grec, en vulgaire, la philosophie semée par nostre Aristote, parmy les fertiles champs d'Athenes, ce ne seroit point la getter parmy les pierres, dans le bois, ny luy

rile : mais ce seroit la faire de loingtaine prochaine, et d'etrangere citadine de notre republique. Et paravanture ainsi que les episseries et autres richesses orientales de l'Inde nous envoye, sont mieulx congnues et traitées de nous, et en plus grand prix, qu'en l'endroict de ceux qui les sement ou recueillent : semblablement les speculations phylosophiques deviendroient plus familieres qu'elles ne sont ores, et plus facilement seroient entendues de nous, si quelque scavant homme les avoit transportées de grec et latin en notre vulgaire, que de ceux qui les vont (s'il fault ainsi parler) cueillir aux lieux ou elles croissent. Et si on veut dire que diverses langues sont aptes à signifier diverses conceptions, aucunes les conceptions des doctes,

boschi, ove sterile divenisse ; ma farebbesi di lontana propinqua, et di forestiera, che ella é, cittadina d'ogni provincia ; forse in quel modo che le spetiarie, et l'altre cose orientali a nostro utile porta alcun mercatante d'India in Italia : ove meglio per avventura son conosciute, e trattate, che da coloro non sono, che oltra il mare le seminorno, et ricolsero. Similmente le speculationi del nostro Aristotile ci diverrebbono più famigliari, che non sono hora ; e più facilmente sarebbero intese da noi, se di greco in volgare alcun dotto homo le riducesse.

Lascari. Diverse lingue sono atte a significare diversi concetti, alcune concetti di dotti, alcune altre de gl' indotti. La greca veramente tanto si conviene con le

donner occasion de devenir sterile, se (*sic*) seroit plustost (d'eslongnée qu'elle est) l'aprocher, et d'estrangere, la rendre domestique à toute nation : Et peut estre ainsi que les espiceries, et autres choses orientales, sont par quelque marchant aportées des indes, en ces parties occidentales pour l'utilité commune ; la ou paraventure elles sont myeulx congneues et receuës, que de ceulx qui outre mer les sement et recueillent : Aussi les speculations d'Aristote, nous deviendroient plus familieres qu'elles ne sont, et plus facilement les entendrions, si quelque docte personne les reduisoit de Grec en beau Vulgaire.

Lascaris. Diverses langues sont propres à signifier diverses choses, les unes pour les doctes les autres pour les ignares : et entre les autres la Grecque est si convenable aux sciences, qu'il

autres celles des indoctes, et que la grecque principalement convient si bien avecques les doctrines, que pour les exprimer il semble qu'elle ait été formée de la mesme Nature, non de l'humaine providence :

Je dy qu'icelle Nature, qui en tout aage, en toute province, en tout habitude, est tousjours une mesme chose, ainsi comme voluntiers elle s'exerce son art par tout le monde, non moins en la terre qu'au ciel, et pour estre ententive à la production des creatures raisonnables, n'oublie pourtant les irraisonnables, mais avecques un egal artifice engendre cetes cy et celles la : aussi est elle digne d'estre congneue et louée de toutes personnes, et en toutes langues. Les oyzeaux, les poissons et les bestes terrestres de quelquonque

dottrine, che a dover quelle significare, Natura istessa, non humano provedimento, pare che l'habbia formata. (F. 125 r°.)

Io harei detto... Natura in ogni età, in ogni provincia, et in ogni habito esser sempremai una cosa medesima. Laquale, così come volentieri fa sue arti per tutto'l mondo, non meno in terro che in cielo ; et per esser intenta alla produttione delle creature rationali, non si scorda delle irrationali ; ma con eguale artificio genera noi, et i bruti animali : così da ricchi parimente, et poveri huomini, da nobili, et vili persone con ogni lingua, greca, latina, hebrea et lombarda, degna d'essere et conosciuta, e lodata. Gli augelli, i

semble que non pas l'humaine providence, mais la mesme Nature l'yt formée, pour les myeux faire entendre. (F. 162 r° et F. 162 v°.)

Je luy eusse dit..... Que Nature en tout temps, en toute province, et en toutes ses actions, est tousjours une mesme chose : et que comme elle fait volontairement toutes ses artz par tout le monde, non moins au ciel qu'en la terre, sans que pour la production qu'elle fait des creatures raisonnables, elle oublie les irraisonnables, ains par son egal artifice engendre et nous et les bestes brutes : aussi luy doit il agréer d'estre congneuë, et prisée, aussi bien du povre, que du riche, et des infimes personnes, comme des nobles, en toutes langues, soient Greque, Latine, Hebraïque, Françoise, ou Lombarde. Que les oyseaux,

maniere, ores avecques un son, ores avecques l'autre, sans distinction de paroles signifient leurs affections. Beaucoup plus tost nous hommes devrions faire le semblable, chacun avecques sa langue, sans avoir recours aux autres. Les ecritures et langaiges ont eté trouvez, non pour la conservation de la Nature, la quelle (comme divine qu'elle est) n'a mestier de nostre ayde : mais seulement à nostre bien et utilité, affin que presens, absens, vyfz et mors, manifestans l'un à l'autre le secret de notz cœurs, plus facilement parvenions à notre propre félicité, qui gist en l'intelligence des sciences, non point au son des paroles : et par consequent celles langues et celles ecritures devroint plus estre en usaige, les queles on apprendroit plus facilement. Las

pesci, et l'altre bestie terrene d'ogni maniera, hora con un suono, hora con altro, senza distintione di parole, i loro affetti significare ; molto megli dover cio fare noi huomini, ciascuno con la sua lingua ; senza ricorrere all' altrui. Le scritture, et i linguaggi essere stati trovati non a salute di lei, laquale (come divina che ella é non ha mestieri del nostro aiuto, ma solamente a utilità e commodità nostra : acciochè absenti, presenti, vivi, et morti, manifestando l'un l'altro i secreti del core, più facilmente conseguiamo la nostra propria felicità ; laquale è posta nell' intelletto dell dottrine, non nel suono delle parole : et per conseguente, quella lingua e quella scrittura doversi usare da mortali, laquale con piu agio apprendemo :

les poi [s]-sons, et autres bestes terrestres, de toute sorte, ores avec un certain son, ores avec un autre, sans distinction de paroles, signifient leurs affections. Beaucoup mieulx doncques nous autres hommes le devons nous faire, chacun avec sa langue, sans avoir recours aux autres, que les escritures, et les langages ont esté trouvées, non au salut de nature, laquelle (comme divine qu'elle est) n'a besoing de nostre ayde, ains seulement pour nostre profit, et commodité : afin que vifz et mortz, presens et absentz, en manifestant l'un à l'autre les secretz de noz pensées, nous ataingnions plus facilement nostre propre felicité, qui est mise en l'intelligence des doctrines, et non en la prononciation des motz : Et par consequent, nous autres mortelz devons plustost pratiquer la langue, et l'escri-

et combien seroit meilleur qu'il y eust au monde un seul langage naturel...

Certes songeant beaucoup de foys d'ou provient que les hommes de ce siecle generalement sont moins scavans en toutes sciences, et de moindre prix que les anciens, entre beaucoup de raysons je treuve cete cy, que j'oseroy' dire la principale : c'est l'etude des langues greque et latine.

Car si le tens que nous consumons à apprendre les dites langues estoit employé à l'étude des sciences, la Nature certes n'est point devenue si brehaigne, qu'elle n'enfentast de nostre tens des Platons et des Aristotes. Mais nous, qui ordinairement affectons plus d'estre

et come meglio sarebbe stato se fosse stato possibile l'havere un sol linguaggio, ilquale naturalmente fosse usato da gli huomini. (F. 127 v°.)

Peretto. Ditemi prima, onde è che gli huomini di questa età generalmente in ogni scienza son men dotti, e di minor prezzo, che già non furon gli antichi? il che è contra il dovere ; conciosia cousa chè molto meglio et più facilmente si possa aggiugnere alcuna cosa alla dottrina trovata, che trovarla da sè medesimo?... Questo è vero, male cagioni son molte, tra lequali una ve n'ha, et oso dire la principale : che noi altri moderni viviamo indarno gran tempo, consumando la miglior parte de nostri anni ; laqual cosa non avveniva a gli antichi. Et per distinguere il mio parlare, porto

ture, que nous povons aprendre avec plus de facilité. Et comme ce seroit le mieux (s'il estoit possible) n'avoir qu'un langage qui fust naturellement usité par les hommes... (F. 166 r°.)

Peret. Dites moy premièrement d'ou vient celà que les hommes de nostre temps sont universellement moins doctes, et en moins d'estime en toutes sciences, que les antiques ne furent : ce qui est contre nature, veu que il est beaucoup plus facile d'ajouster aux sciences trouvées qu'il n'est pas de les inventer?... Je le confesse àcause de plusieurs raisons, entre lesquelles y en a une que j'ose dire la première. C'est qu'entre nous, modernes, nous consumons grande partie de nostre temps et le meilleur de noz ans en vain, dequoy se sont bien

veuz scavans que de l'estre[1], ne consumons pas seulement nostre jeunesse en ce vain exercice : mais comme nous repentans d'avoir laissé le berseau et d'estre devenuz hommes, retournons encor' en enfance, et par l'espace de XX ou XXX ans ne faisons autre chose qu'apprendre à parler qui grec, qui latin, qui hebreu. Les quelz ans finiz, et finie avecques eux ceste vigueur et promptitude qui naturellement regne en l'esprit des jeunes hommes, alors nous procurons estre faictz phylosophes, quand pour les maladies, troubles d'afaires domestiques, et autres empeschementz qu'ameine le tens, nous ne sommes plus aptes à la speculation des choses. Et bien souvent...

ferma oppenione che lo studio della lingua greca et latina sia cagione dell' ignorantia : che s'el tempo, che interno ad esse perdiamo, si spendesse da noi imparando philosophia, per avventura l'età moderna generarebbe quei Platoni, et quegli Aristotili, che produceva l'antica. Ma noi vani, più che le canne, pentiti quasi d'haver lasciato la cuna, et esser huomini divenuti ; tornati un' altra volta fanciulli, altro non facciamo, diece et venti anni di questa vita, che imparare a parlare chi latino, chi greco, et alcuno... thoscano : liquali anni finiti, et finito con esso loro quel vigore, et quella prontezza laquale naturalmente suol recare all' intelletto la gioventù ; allhora procuriamo di

gardez les anciens : et pour mieulx vous interpreter mon dire, je tien de vray que l'estude des langues Greque et Latine est l'ocasion de nostre ignorance : car si le temps que nous avons despensé à les aprendre eust esté par nous employé en la philosophie, peut estre que ce temps nous engendreroit de ces Platons et Aristotes que produisoit l'antiquité : mais quoy, nous autres quasi repentans d'avoir laissé le berceau et d'estre devenuz hommes, en retournant à nostre enfance, nous ne faisons autre chose en dix ou vingt ans de nostre aage qu'aprendre à parler l'un latin, l'autre grec, et un autre quelque autre langue, soit vulgaire ou autrement. Et apres ceste longueur de temps passée, et avec elle celle vigueur et promptitude que la jeu-

1. Ce membre de phrase, qui fait défaut dans le texte correspondant de Sperone Speroni, est une réminiscence d'un autre passage du même dialogue : « ce moderne temps, auquel on estudie, non pour estre, mais pour sembler sages. » (Trad. Gruget, fol. 167 r°.)

farci philosophi, quando non siamo atti alla speculatione delle cose. (F. 124 r°.)

Fault il donques laisser l'étude des langues ?

LASCARI. Dunque se lo studio delle due lingue nuoce altrui si malamente, comme voi dite, che si dee fare ? Lasciarlo ?

Non, d'autant que les ars et sciences sont pour le present entre les mains des Grecz et Latins. Mais il se devroit faire à l'avenir qu'on peust parler de toute chose, par tout le monde, et en toute langue.

PERETTO. Horano, chè non si potrebbe : perciochè l'arti, e le scienti de gl'huomini sono al presente nelle mani de latini, e de greci : ma si fare debbiamo per l'avenire, che d'ogni cosa per tutto'l mondo possa parlare ogni lingua. (F. 124 v°.)

Il me souvient de ces reliques, qu'on voit seulement par une petite vitre, et qu'il n'est permis toucher avecques la main. Ainsi veullent ilz faire de toutes les disciplines, qu'ilz tiennent enfermées dedans les livres grecz et latins, ne permet-

Come i corpi et le reliquie di santi, non con le mani, ma con alcuna verghetta per riverenza tocchiamo, cosi i sacri misteri della divina philosophia più tosto con le lettere dell' altrui lingue, che con la viva voce di questa nostra mo-

nesse est naturellement coustumiere de donner à l'esprit nous essayons à devenir philosophes, lors que nous ne sommes plus propres à ceste contemplation des choses. (F. 161 r°.)

LASCARE. Doncques si l'estude des langues est si nuysible à chascun comme vous dites, qu'est il de faire ? les laisser ?

PERET. Non pas, car il ne se peult faire pour ce que les artz et les sciences des hommes sont maintenant entre les mains des Latins et Grecz : mais pour l'avenir on devroit faire que toute langue peust parler de toute chose chascune à sa mode par tout le monde. (F. 162 r°.)

Tout ainsi que pour reverence des saintz, nous ne touchons point avec les mains à leurs corps, ou reliquaires, ains avec quelque petite bague, aussi nous nous immissons plustost à

tant qu'on les puisse voir autrement, ou les transporter de ces paroles mortes en celles qui sont vives et volent ordinairement par les bouches des hommes.

derna, ci moviamo a significare. (F. 126 r°.)

Pourquoy donques ont voyaigé les anciens Grecz par tant de païz et dangers, les uns aux Indes, pour voir les gymnosophistes, les autres en Egypte, pour emprunter de ces vieux prestres et prophetes ces grandes richesses, dont la Grece est maintenant si superbe? Et toutefoys ces nations, ou la phylosophie a si voluntiers habité, produysoint (ce croy-je) des personnes aussi barbares et inhumaines que nous sommes, et des paroles aussi etranges que les nostres.

L'India, la Scithia, e l'Egitto, ove habitava si volentieri, produsse genti e parole molto più strane et più barbare, che non sono hora le mantovane; et le bolognesi. (F. 127 v°.)

signifier les secretz misteres de la divine philosophie par la langue d'autruy que par la vive voix que la nostre moderne. (F. 163 v°[1].)

Les Indes, la Scithie, et l'Egipte, ou elle habitoit si volontiers, produisoient hommes et langages beaucoup plus estran-

1. Cf. aussi plus haut: « Il me semble monseigneur que vous craignez autant dire mal de la langue latine, comme si c'estoit la langue de vostre sajnt Anthoine de Padouë, à laquelle la latine est de tant conforme que comme ceste cy fut celle d'une personne vive de qui la santité a esté cause que maintenant elle estant mise en un reliquaire de cristal elle est adorée du peuple: aussî ceste digne relique du chef du monde Rome, ja par long temps gastée et corrompuë, bien que pour le present, elle soit froide, seiche, et muette; ce neanmoins pource qu'elle est faite idole par aucun peu de supersticieuses personnes, cestuy là qui ne l'adorera pour dieu ne sera point par eux reputé chrestien. » (Trad. Gruget, fol. 154 v°.) « Parmi, Monsignor, che cosi temiate di dir male della lingua latina; come se ella fosse la lingua del vostro Santo da Padoua; allaquale è di tanto conforme, che come quella fu di persona già viva, la cui santità è cagione che hora posta in un tabernacolo di cristallo sia dalle genti adorata; cosi questa degna reliquia del capo del mondo, Roma, guasto e corrotto già molto tempo, quantunque hoggimai fredda et secca si taccia, nondimeno fatta idolo d'alcune poche e superstitiose persone, colui da loro non è christiano tenuto, che non l'adora per Dio. » (F. 119 r°.)

Bien peu me soucyroy'-je de l'elegance d'oraison qui est en Platon et en Aristote, si leurs livres sans rayson etoint ecriz. La phylosophie vrayement les a adoptez pour ses filz non pour estre nez en Grece, mais pour avoir d'un hault sens bien parlé et bien ecrit d'elle. La vérité si bien par eux cherchée, la disposition et l'ordre des choses, la sentencieuse breveté de l'un et la divine copie de l'autre est propre à eux, et non à autres : mais la Nature, dont ilz ont si bien parlé, est mere de tous les autres, et ne dedaigne point se faire congnoitre à ceux qui procurent avecques toute industrie entendre ses secretz, non pour devenir Grecz, mais pour estre faictz phylosophes.

Altrotanto harei detto al mio maestro Aristotile : della cui elegantia d'oratione poco mi curarei, quando senza ragione fossero da lui scritti i suoi libri : natura haver lui adottato per figliuolo, non per esser nato in Athene, ma per haver bene in alto inteso, bene parlato, et bene scritto di lei : la verità trovata da lui, la dispositione et l'ordine delle cose : la gravità et brevità del parlare esser sua propria, et non d'altri...; noi mortali di questa età cosi haver chari i suoi libri trammutati nell' altrui lingua, come gli hebbero i Greci : mentre Greci i studiavano. Liquai libri con ogni industria procuriamo d'intendere per divenire una volta non atheniesi, ma philosophi. (F. 128 r°.)

ges et barbares, que ne fait pour le present le Mantouan, et le Boulongnois. (F. 165 v°.)

Autant en eussé-je dit à mon maistre Aristote de l'eloquence duquel je me fusse peu soucié, s'il eust escrit ses livres sans raison. Que Nature l'avoit adopté à filz, non pour estre né en Athenes, ains pour l'avoir bien hautement congneuë, et pour en avoir bien parlé, et bien escrit. Que la verité par luy trouvée, la disposicion et ordre des choses, la gravité et brieveté des sentences, luy sont propres, et non à autre... Que nous autrès de ce temps avons aussi cher ses livres traduitz en vulgaire, comme les Grecs les avoient en estime lors qu'ilz y estudiòyent en leur langue, lesquelz livres nous essayons d'entendre avec toute industrie pour devenir quelque fois non Atheniens, ains philosophes. (F. 166 v°.)

Vray est que pour avoir les ars et sciences toujours eté en la puissance des Grecz et Romains, plus studieux de ce qui peut rendre les hommes immortelz que les autres, nous croyons que par eux seulement elles puyssent et doyvent estre traictées.

Vero è, che, perchè il mondo non ha in costume di parlar di philosophia se non greco o latino, già crediamo che far non possa altramente. (F. 126 r°.)

Mais le tens viendra paravanture (et je suplye au Dieu tres bon et tres grand que ce soit de nostre aage) que quelque bonne personne, non moins hardie qu'ingenieuse et scavante, non ambicieuse, non craignant l'envie ou hayne d'aucuns, nous otera cette faulse persuasion, donnant à notre langue la fleur et le fruict des bonnes lettres : autrement, si l'affection que nous portons aux langues etrangeres (quelque excellence qui soit en elles) empeschoit cete notre si grande

Ma tempo forse, pochi anni appresso verrà, che alcuna buona persona non meno ardita che ingeniosa porrà mano a cosi fatta mercatantia : e per giovare alla gente, non curando dell' odio, nè della invidia di litterati, condurrà d'altrui lingua alla nostra le gioie, et i frutti delle scientie : lequali hora perfettamente non gustiamo, nè conosciamo (F. 126 r°)..... Dunque dal contrasto che è tuttavia tra la natura dell' anima, et tra'l costume del nostro studio, dipende la

Bien est vray que pour-ce que le monde n'est point coustumier de parler de philosophie sinon en Grec et Latin, il nous semble estre impossible de pouvoir faire autrement. (F. 163 v°.)

Peut estre qu'en peu de temps et de brief, il viendra quelque bonne personne, non moins hardie que d'esprit, qui mettra la main à telle marchandise en la faveur publique sans craindre l'envye, ny la haine des doctes, amenera des langues estrangeres en la nostre, les bagues, les joyaulx et les fruitz des sciences, que maintenant nous ne goustons ny ne congnoissons assez bien. (F. 164 r°.)

De ceste contrarieté qui est tousjours entre la nature de l'ame, et la coustume de nostre estude, depend la dificulté de la congnoissance des langues, digne veritablement non d'en-

felicité, elles seroient dignes veritablement non d'envie, mais de hayne, non de fatigue, mais de facherie : elles seroint dignes finablement d'estre non apprises mais reprises de ceux qui ont plus de besoing du vif intel'ect de l'esprit que du son des paroles mortes [1].

difficultà della cognition delle lingue ; degna veramente non d'invidia, ma d'odio : non di fatica, ma di fastidio : et degna finalmente di dovere essere non appresa, ma ripresa dalle persone : si come cosa, laquale non è cibo, ma sogno, e ombra del vero cibo dell' intelletto. (F. 127 r°.)

L. I. ch. XI.

Je seroy' bien d'avis... que celuy qui par une inclination naturelle (ce qu'on peut juger par les œuvres latines et thoscanes de Petrarque et Boccace, voire d'aucuns scavans hommes de nostre tens) se sentiroit plus propre à ecrire en sa langue qu'en grec ou en latin, s'etudiast plus tost à se rendre immortel entre les siens, ecrivant bien en son vulgaire, que mal ecrivant en

Piu vi vo dire, sarà alcuno per aventura, cui nè natura, nè industria non mancherà ; nulladimeno egli serà quasi che dalle stel e inclinato a parlare et scriver meglio volgare, che non latino in un soggetto, et in una materia medesma. Che dee fare egli ? Che cio sia il vero ; vedete le cose latine del Petrarca, et del Boccacio, e agguagliatele alle loro volgari ; di quelle niuna

vie, mais de haine, non de labeur, mais de fascherie, et finalement digne d'estre reprise de chascun, non pas aprise : car ce n'est point la viande : ains le songe et l'ombre de la viande de l'esprit. (F. 105 r°.)

Je vous diray plus, tel peut estre à qui ny nature ny l'industire ne defaillent : ce neanmoins par la force des planettes, il sera plus enclin en un mesme suget et en une matiere à myeulx escrire et parler son vulgaire que latin. Que doit il faire cestuy là ? Qu'il soit ainsi, prenez les œuvres latines de Petrarque et de Bocace, et les apariez à leur vulgaire : vous jugerez qu'il n'en est point de pires en latin ny de meilleures en Tuscan.

1. Cette dernière expression, qu'on ne trouve pas dans le texte correspondant de Sperone, s'y rencontre quelques lignes plus haut.

ces deux autres langues, estre vil aux doctes pareillement et aux indoctes.

S'il s'en trouvoit encóres quelques uns de ceux qui de simples paroles font tout leur art et science, en sorte que nommer la langue greque et latine, leur semble parler d'une langue divine, et par-

peggiore, di queste niuna migliore giudicarete. Dunque da capo consiglio e ammonisco voi, Messer Lazaro, scrivere et parlare latino, come quello che assai meglio scrivete et parlate latino, che non volgare: ma voi gentilhuomo. . altramente consiglio ; et facendo altramente non solamente non viverete inhonorato ; ma tanto più glorioso, quanto scrivendo, et parlando bene volgare, almeno a volgari sarete charo : ove malamente scrivendo, et parlando latino, vile sareste a dotti parimente, et indotti. (F. 112 v°.)

Assai credemo d'alcuna cosa sapere, quando, senza cognoscere la natura di lei, possiamo dire in che modo la nominava Cicerone, Plinio, Lucretio et Virgilio... ; delle cui semplici parolette fanno

Doncques pour resolution, je vous conseille seigneur Lazare, que vous escriviez et parliez latin, comme celuy qui myeulx y parle et escrit qu'en vulgaire. Et à vous mon gentil homme... je vous donne autre conseil, pour-ce que si vous me croyez non seulement vous ne vivrez point sans honneur, mais encor de tant plus exalté quand myeulx vous escrirez et parlerez bon Tuscan : A tout le moins tel serez vous entre le commun, au contraire si vous escrivez et parlez mal latin vous serez en vil pris tant entre les indoctes que les sçavans. (F. 146 v°.)

Aussi nous est il bien avis que nous sçachons assez de quelque science, quand sans congnoissant sa nature, nous povons dire en quelle sorte elle estoit nommée par Ciceron, Pline, Lucrece et Virgile... sur les simples paroles desquelz les hom-

ler de la vulgaire, nommer une langue inhumaine, incapable de toute erudition...

Pensent ilz donques, je ne dy egaler, mais aprocher seulement de ces aucteurs en leurs langues ? recueillant de cet orateur et de ce poëte ores un nom, ores un verbe, ores un vers, et ores une sentence : comme si en la façon qu'on rebatist un vieil edifice, ilz s'attendoint rendre par ces pierres ramassées à la ruynée fabrique de ces langues sa première grandeur et excellence. Mais vous ne serez ja si bons massons (vous, qui estes si grands zelateurs des langues grecque et latine) que leur puissiez rendre celle forme

gl' huomini di questa età le loro art et scientie : in guisa che dir lingua greca et latina par dire lingua divina ; et che sia la lingua volgare sia una lingua inhumana, priva al tutto del discorso dell' intelletto. (F. 128 v°.)

A voi messer Lazaro, come a persona d'altro parere, predico che indarno tentate di ridurre dal suo lungo esilio in Italia la vostra lingua latina ; et dopo la totale ruina di lei, sollevarla da terra : chè se quando ella cominciava a cadere, non fu huomo, che sostenere ve la potesse ; et chiunque alla rovina s'oppose, a guisa di Polidamante fu oppresso dal peso ; hora che ella giace del tutto, rotta parimente dal precipitio et dal tempo ; qual Athleta, o qual gigante potrà vantarsi di rilevarla ? nè a me pare, se a vos-

mes du jourd'huy dressent le fondement de leurs artz et sciences : tellement qu'en disant ces motz, langue greque, ou langue latine, il semble que l'on die langue divine. Et que la vulgaire soit une langue inhumaine, et du tout privée des discours des intelligences... (F. 167 v°.)

A vous messire Lazare qui estes d'autre opinion, je dy qu'en vain vous essayez de ramener, de son long exil en Italie, vostre langue latine, pour la relever de terre, apres sa totale ruïne : car si lors qu'elle commençoit à tomber il ne se trouva homme qui la peust soustenir, et que quiconque s'oposa à sa ruïne, fut ainsi qu'un Polidamas trop chargé du fardeau, maintenant qu'elle est du tout abatuë, et debrisée, et precepitée du temps, qui sera le vaillant homme, ou quel sera le

que leur donnarent premierement ces bons et excellens architectes : et si vous esperez (comme fist Esculape des membres d'Hippolite) que par ces fragmentz recueilliz, elles puyssent estre resuscitées, vous vous abusez, ne pensant point qu'à la cheute de si superbes edifices conjointe à la ruyne fatale de ces deux puissantes monarchies, une partie devint poudre, et l'autre doit estre en beaucoup de pieces, les queles vouloir reduire en un seroit chose impossible : outre que beaucoup d'autres parties sont demeurées aux fondementz des vieilles murailles, ou egarées par le long cours des siecles ne se peuvent trouver d'aucun. Parquoy venant à redifier cete fabrique, vous serez bien loing de luy restituer sa premiere grandeur, quand, ou souloit

tri scritti riguardo, che ne vogliate far pruova : considerando che'l vostro scrivere latino non è altro, che uno andar ricogli ndo per questo auttore, et per quello, hora un nome, hora un verbo, hora un adverbio della sua lingua : il che facendo, se voi sperate (quasi nuovo Esculapio) che il porre insieme cotai fragmenti possa farla risuscitare, voi v'ingannate ; non vi accorgendo, che nel cadere di si superbo edificio, una parte divenne polvere, et un' altra dee esser rotta in più pezzi ; liquali volere in uno ridurre, sarebbe cosa impossibile : senza chè molte sono l'altre parti, lequali rimase in fondo del mucchio, o involate dal tempo, non son trovate da alcuno : onde minore, et men ferma rifarete la fabrica, che ella non era da prima : et venen-

geant, qui se pourra venter de la relever? Il ne me semble point en regardant voz escritz, que vous en vouliez prendre l'espreuve : Veu que vostre escriture latine n'est autre chose que aller d'un autheur en autre, recueillir maintenant de l'un un nom, de l'autre un verbe, et de l'autre un adverbe, de leurs langues. Enquoy faisant si vous pensez (comme un autre Esculape fit d'Hipolite) que pour joindre plusieurs de telz fragmentz ensemble, vous la poviez resusciter, vous estes trop abusé de vous mesmes, ne vous avisant point qu'au choir de si superbe edifice, une partie devint poudre, et l'autre se doit estre rompue en plusieurs pieces : tellement que qui les voudroit rassembler en leur premier estat seroit chose impossible. Outre ce que plusieurs parties d'icelles, demeurées au fons du

estre la sale, vous ferez paravanture les chambres, les etables ou la cuysine, confundant les portes et les fenestres, bref changeant toute la forme de l'edifice. Finablement j'estimeroy l'Art pouvoir exprimer la vive energie de la Nature, si vous pouviez rendre à cete fabrique renouvelée semblable à l'antique, etant manque l'idée de la quele faudroit tyrer l'exemple pour la redifier.

dovi fatto di ridur lei alla sua prima grandezza, ma non fia vero, che voi le diate la forme, che anticamente le dierono que' primi buoni architetti, quando nova la fabricarono: anzi ove soleva esser la sala, farete le camere, confonderete le porte, et delle finestre di lei, questa alta, quell' altra bassa riformarete: ivi sode tutte, et intere risurgeranno le sue muraglie, onde primieramente s'illuminava il palazzo: et altronde dentro di lei con la luce del sole alcun fiato di tristo vento entrerà, che farà inferma la stanza. Finalmente sarà miracolo più che humano provedimento il rifarla mai più eguale, o simile a quell' antica, essendo mancata l'Idea, onde il mondo tolse l'essempio di edificarla. (F. 129 v°.)

Vous deprisez nostre vulgaire,

In guisa... che sola la lingua

grant tas de pierres, ou envelopées du temps, n'ont peu estre trouvées d'homme vivant. Par ainsi en voulant refaire ceste fabrique, elle seroit moindre et moins ferme qu'elle n'estoit auparavant. Et quand encor vous parviendrez à la reduire en sa grandeur premiere, il ne se peut faire que vous luy donniez ceste forme, et beauté qu'anciennement luy donnerent ces premiers architectes, lorsque premierement ils la bastirent; pour ce qu'au lieu ou estoit la salle vous ferez les chambres, vous mettrez les portes confusement, et quant aux fenestres, vous en dresserez l'une haute pour l'autre basse: Et si dresserez les murs fermes et entiers, en l'endroit d'ou venoit la clarté en la salle, ainsi vous ofusquerez la veuë, et au lieu de celà, en faisant ouverture au soleil, il y entrera parmy quelque alene de

paravanture non pour autre raison, sinon que des enfance et sans etude nous l'apprenons, les autres avecques grand peine et industrie.

volgare sia una lingua inhumana..., forse non per altra ragione, salvo perchè questa una da fanciulli, et senza studio impariamo, ove a quell' altre con molta cura ci convertiamo... (F. 128 v°.)

L. II, ch. III.

Certainement ce seroit chose trop facile, et pourtant contemptible, se faire eternel par renommée, si la felicité de nature donnée mesmes aux plus indoctes etoit suffisante pour faire chose digne de l'immortalité. Qui veut voler par les mains et bouches des hommes doit longuement demeurer en sa chambre : et qui desire vivre en la memoire de la

Bene starebbe, se questa guisa di studio bastasse altrui a far cosa degna di laude, et di meraviglia : ma egli sarebbe troppo leggiera cosa il farsi eterno per fama ; et il numero de buoni et lodati scrittori, in piccol tempo diventerebbe molto maggiore, che egli non é. Bisogna, gentilhuomo mio charo, volendo andar per le mani et per le bocche delle persone del mondo

mauvais vent, qui infectera le logis. Finalement ce sera un miracle, surpassant l'humaine providence, si on la peut faire egale ou semblable à l'antique, veu que nous avons le default de l'Idée, d'ou le monde avoit pris l'exemple de la bastir. (F. 169 r°.)

Il semble que... la vulgaire soit une langue inhumaine... non pour autre cause par aventure, que pource que nous l'aprenons sans travail, et des enfance, et que les autres par grant labeur nous sont faites familieres... (F. 167 v°.)

Ce seroit un grand bien, si telle maniere d'estude sufisoit à l'homme pour faire chose digne de louange et de merveille mais la cause en est trop legere pour le rendre eternel par renommée : si est-ce pourtant, que s'il se pouvoit faire, le nombre des bons et louables escrivains en augmenteroit beaucoup en peu de temps. Il est donc besoing, mon gentilhomme,

postérité, doit comme mort en soymesmes suer et trembler maintesfois, et autant que notz poëtes courtizans boyvent, mangent et dorment à leur oyse, endurer de faim, de soif et de longues vigiles.

lungo tempo, sedersi nella sua camera ; et chi morto in se stesso, disia di viver nella memoria degli huomini, sudare e agghiacc ar più volte, e quando altri mangia et dorme a suo agio, patir fame, et vegghiare. F. 121 r°

à celuy qui veult estre trouvé dedans les mains, et parmy les bouches des hommes, tenir par longue espace de temps, pié à boulle, en son estude. Et quiconque desire apres sa mort, revivre en la memoire des hommes, il doit acquerir telle resurection, par suer et trembler souvent, et soufrir faim et soif, et veiller tandis que les autres mengent et dorment. (F. 157 r° et v°.

Le XVIe siècle
à travers les journaux et les revues.

Revue d'histoire littéraire de la France, octobre-décembre 1908 : *L'historien du Haillan*, lettres et documents inédits, par Paul Bonnefon.

Revue d'histoire de Lyon, janvier-février 1909 : *La querelle des Consuls et des Artisans à Lyon* (1515-1521), par André Bassard. — *L'aumône générale* de 1534 à 1562, par Henri de Boissieu.

L'Intermédiaire des chercheurs et des curieux, numéro du 30 décembre 1908 :

P. 960. — *Un roi d'Yvetot.*

P. 968. — *Le banc d'orfèvre de Cluny.*

P. 980. — *Livres portant sur le titre le monogramme de Henri II et de Diane de Poitiers.*

Numéro du 30 janvier 1909 : *Sur les épées de François Ier prises à Pavie.*

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. — *La signature des Primitifs.* — M. de Mély communique à l'Académie un jugement du 27 juin 1457 qui, conformément à l'ordonnance du 1er avril 1426, condamne à l'amende plusieurs enlumineurs, pour n'avoir pas signé les œuvres qu'ils avaient mises en vente. Il en résulte que non seulement les miniaturistes primitifs ont signé leurs œuvres, mais qu'ils étaient punis quand ils ne le faisaient pas. Une ordonnance du 21 mars 1500 vint de nouveau rendre la chose obligatoire : elle est suivie des signatures des miniaturistes reçus maîtres dans l'année, qui accompagnent leurs noms des marques qu'ils adoptent.

Grâce à elles, M. de Mély a pu découvrir que tous les manuscrits enluminés portent à la première page, à la place où les éditeurs mettent maintenant leur nom, une marque ou des initiales. M. de Mély, dès aujourd'hui, peut déjà en apporter vingt-six.

Les typographes n'ont donc fait que suivre la tradition des miniaturistes.

Un Liseur.

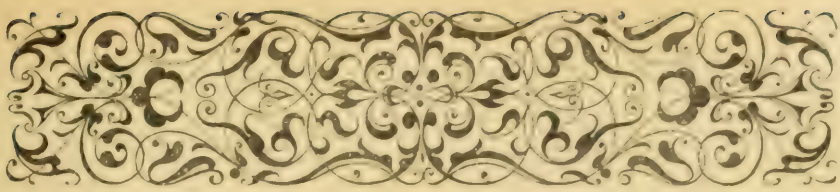

Bibliographie.

LIBRAIRIE EMILE PAUL. — *Médaillons romantiques* par André Pavie. 1 vol. in-8° (*J. du Bellay et Sainte-Beuve*).

En attendant que nous rendions compte du livre de M. Pierre Villey sur les *Sources de la Défense et de l'Illustration de la langue française* par Joachim du Bellay, j'ai le grand plaisir de signaler aujourd'hui à nos lecteurs un très curieux et très intéressant chapitre sur *Sainte-Beuve et Joachim du Bellay* dans les *Médaillons romantiques* de M. André Pavie.

On sait que Victor Pavie publia en 1842, à ses frais, avec une notice de Sainte-Beuve une très jolie édition des *Œuvres choisies de J. du Bellay*. Son petit-fils publie aujourd'hui une partie de la correspondance qui fut échangée à cette occasion entre Victor Pavie et le *futur* critique des *Lundis*.

« On vient de réimprimer à Paris, chez Techener, écrivait Sainte-Beuve à son correspondant angevin, le *Discours sur la langue de Joachim Dubellay*. Oh ! tâchez de faire votre ou plutôt notre Dubellay et d'arracher les documents à ce vieux grimaud. J'en ai parlé à votre père : parlez-lui en à son retour, il saura découvrir le moyen d'arriver à ce savant avare. Je serai à vos ordres pour préface et tout. Dubellay, après Rome vue a plus de sens et de charme pour moi... »

Cette lettre est du 3 septembre 1839. — Le 17 octobre de la même année, Sainte-Beuve écrivait de nouveau à Victor Pavie :

Cher Pavie,

« J'ai bien tardé à répondre à chacune de vos demandes. J'ai été dans un vrai torrent d'occupations. Oui, nous ferons le Du Bellay. Remerciez bien M. Blordier des renseignements qu'il a bien voulu coordonner et dont je ferai mon profit. Tâchez à tout prix même en le cajolant d'obtenir de M. Grille ses paperasses : qu'il soit tranquille, nous le citerons avec honneur. Il ne faut pas, selon moi, tout imprimer : je suis de l'avis de M. Pavie (le père de Victor) sur le format in-8°, comme mon *Ronsard* dans le temps. Cela fera un pendant. Il faudra faire un bon choix. L'illustration, un bon choix et mon introduction feront un honnête volume in-8°.

» Quant au reste, cher ami, au choix d'un intermédiaire pour éditeur, je n'ai aucun avis là-dessus. Faites ce qui vous convient. Imprimez et publiez là-bas, déposez ici chez Techener. Ne comptez sur aucun pro-

fit : espérons que vous ne perdrez pas. Voilà toute la perspective comme je la vois à votre publication patriotique. Je serais trop heureux d'en être pour vouloir rien autre chose.

» Etant plus occupé que je ne puis dire, j'attendrai, pour m'occuper de rien, que j'aie tout ce qu'on peut espérer de M. Grille. Alors nous verrons à nous mettre au travail. Je fais toujours les choses au dernier moment, mais j'y mets tout mon feu... »

Ce M. Grille, dont il s'agissait d'obtenir les paperasses, était le même que celui que Sainte-Beuve traitait tout à l'heure irrévérencieusement de vieux grimaud et de savant avare. Antiquaire érudit et collectionneur passionné, il avait, dit M. André Pavie, fait de sa maison l'asile d'innombrables richesses d'art ou d'histoire dédaignées par leurs indifférents détenteurs. Mais ne pénétrait pas qui voulait dans le sanctuaire, et surtout n'usait pas qui voulait des trésors entassés. Les visiteurs désintéressés qui se présentaient en curieux ou en admirateurs étaient ordinairement les bienvenus ; les chercheurs de documents étaient reçus avec la plus extrême méfiance, et fort souvent éconduits. Pavie ne put le fléchir et Sainte-Beuve n'obtient rien de son côté

« Tout cela est bien plaisant, écrivait Sainte-Beuve, et si nous ne faisons pas un jour une *nouvelle* de notre archiviste, je crois que nous n'en ferons rien du tout. L'accroc ne doit pas nous empêcher d'aller ; mais, pour l'édition au point de vue angevin, il y aura bien des lacunes. Il faudrait des notes à propos des amis à qui Du Bellay adresse ses sonnets. Enfin, tâchons de nous en tirer avec convenance et avec soin. Je vais relire mon Du Bellay. Il y a tant de mauvais vers et ennuyeux, que je crois qu'on pourra mettre la prose : c'est ce qu'il a fait de mieux, excepté quelques petites pièces. Soyons *très sévères* dans le choix des vers, et puisque l'érudition ne sera pas complète, qu'elle soit au moins choisie. Relisez vous-même et notez au crayon ce qui vous paraîtra bon et digne d'accueil. Ma notice sera médiocrement érudite, mais j'y mêlerai des considérations neuves sur le rapport de plus en plus frappant entre cette tentative poetique de Ronsard et Du Bellay et la nôtre, hélas ! déjà presque aussi avortée. Relisez donc, cher ami, et, avec votre tact poétique, démêlez, et moi de mon côté ; mais dussiez-vous ne mettre que trente sonnets ou petites pièces autour de sa belle prose, soyons sévères et faisons-lui honneur en évitant d'ennuyer ceux qui ne le liront que là.

» On pourrait analyser dans le courant, par de petites notes ou arguments, ce qu'on ne mettrait pas en entier. »

Du 21 septembre 1840 :

« J'ai déjà amassé bien des notes pour la notice sur Du Bellay. Je la ferai bientôt et même tout de suite, car je me sens en train. Quant au corps de l'édition, c'est à vous de tout faire et de décider : Votre goût décidera en se combinant avec les convenances du volume. Ainsi vous pourriez commencer votre impression du texte, en choisissant surtout une bonne édition, et en ayant sous les yeux une couple d'éditions, pour collationner au besoin. Du Bellay a fait beaucoup de vers latins et curieux, que j'ai. De plus j'ai de lui une grande Vie manuscrite de

Colletet. Mon dossier va être complet. L'air de la Mazarine m'inspire.

» Je vous demanderai peut-être, quand la notice sera faite, de l'insérer dans la *Revue des Deux-Mondes* en indiquant et annonçant votre publication. Commencez donc, cher Pavie, et avant un mois, j'espère que je serai prêt. »

Septembre 1840 :

« Encore moi, je fais ma notice et j'ai assez de drôleries nouvelles. Pour votre choix de Du Bellay, je voudrais pourtant encore que vous eussiez sous les yeux le choix déjà fait, et assez bien, dans le recueil intitulé *Almanach poétique ou Almanach des Muses depuis l'origine de la poésie française* (Paris 1778, tome IV, p. 41-204). Vous trouverez ce recueil assez aisément (il y a en tout une quarantaine de volumes in-12) soit à la Bibliothèque d'Angers, soit chez quelque bibliophile de chez vous.

» Je voudrais que vous eussiez aussi sous les yeux le choix fait (par Fontenelle) dans le tome I du *Recueil des plus belles pièces des poètes français depuis Villon jusqu'à Ronsard* (Paris 1752). Il y a six petits volumes à ce recueil assez connu.

» Ces choix déjà faits, quand ils l'ont bien été aident toujours, et ils empêchent d'omettre quelques jolis vers qui autrement pourraient échapper. Je vous les indique au surplus par excès de précaution, et au cas où vous pourriez les avoir sous votre main : autrement, en lisant bien notre Du Bellay, vous vous en passerez. »

Du 3 octobre 1840 :

« Mon cher ami, j'achève mon Du Bellay demain ou après-demain. Voici ce que je voudrais : que vous me permissiez de l'essayer dans la *Revue des Deux-Mondes ;* j'indique en commençant que votre choix de Du Bellay est sous presse et que c'est à ce propos que mon travail est fait. Nous gagnerions à cette publication première de nous bien entendre sur notre poète. Vous y verriez mes classifications, mes indications, et en tireriez le parti que vous voudriez pour le choix. Et puis, si je me suis trop émancipé sur Rome (quoique j'aie pris garde), vous me le diriez.

» La *douceur angevine*, dans ce joli sonnet, est-ce une locution du pays. Qu'est-ce que cette douceur ? Cela tient-il à l'air que l'on respire, à l'accent ? Donnez-moi votre sens, et *un peu vite*, s'il vous plaît. »

L'article de Sainte-Beuve parut dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1840. Quelques mois après, l'illustre critique écrivait à Pavie en lui renvoyant les épreuves du livre :

» Voici les épreuves, mon cher Pavie. Il y a assez de corrections et essentielles. J'aimerais mieux revoir, si c'était possible, et dans ce cas, il faudrait me renvoyer cette première épreuve pour qu'il me fût plus facile de vérifier. Sinon, il faudrait que vous même prissiez la peine de bien vérifier, car je ne me fie qu'à l'œil du maître

» Dans les citations latines, on ne met plus (vous le savez) aucun accent : ainsi ne les rétablissez pas.

» J'ai trouvé à l'endroit de Rome (page XXI) un mot noté *ingrédients*. Je l'ai pourtant laissé, parce que les phrases qui suivent et qui précè-

dent en disent beaucoup plus et plus nettement, et parce que ce mot d'*ingrédients*, assez peu noble, rend sourdement ma pensée. J'ai l'air de mal choisir mon terme, et je dis ce que je veux dire. Le mot d'*éléments*, si on le voulait substituer serait lourd et aurait d'ailleurs besoin d'être accompagné d'une épithète qualificative, qui en dirait plus que mes *ingrédients*. Voyez, du reste, si cela vous choque absolument, et dites-le-moi ».

Il me semble que ces lettres méritaient d'être mises sous les yeux du lecteur. Elles prouvent que Sainte-Beuve ne connaissait pas encore à fond son Du Bellay. Au fur et à mesure qu'il le pénètrera, il le comprendra mieux et lui fera la part plus large dans son admiration. On n'a pour s'en rendre compte qu'à lire le dernier article qu'il lui consacra dans ses *Lundis*. Là il se montra tout à fait juste envers lui en le mettant au premier rang.

Librairie Delagrave. — *Les Poètes du terroir*, anthologie des poètes français du xve au xxe siècle, par Ad. Van Bever, 1 vol. in-12. — Voici un petit livre remarquablement fait et qui a sa place toute indiquée dans les bibliothèques. M. Ad. Van Bever y a mis tout son savoir de bibliographe et tout son goût de lettré. Le xvie siècle y est bien représenté. En *Anjou*, nous relevons les noms de Bourdigné, Colin Bucher, J. du Bellay, Ant. de Baïf, Jean Le Masle, Le Loyer. — Dans le *Berry :* François Habert et Pierre Motin. — Dans la *Bourgogne :* Pierre Grognet, R. de Collerye, B. des Périers, Cl. de Pontoux, Er. Tabourot, Ph. Hépémont, Pontin de Uryard. — Dans la *Bretagne :* J. Meschinot et Ch. d'Espinay. — Dans la *Champagne :* J. Passerat, Amadis Jamyn et Ch. de Navières.

Ce volume aura une suite, M. Ad. Van Bever s'étant proposé de passer en revue toutes les provinces de France. Chaque province est précédée d'une notice générale aussi complète qu'on la pouvait désirer, et l'auteur l'a rendue plus intéressante encore en l'agrémentant d'une carte géographique où sont indiqués les lieux de naissance de tous les poètes de son anthologie.

Signalons en terminant ce bulletin :

1° Le *Manuel bibliographique de la littérature française moderne* (1500-1900), t. I, *seizième siècle*, par Gustave Lanson (1 vol. in-8°, chez Hachette) ;

2° *L'Amiral Coligny*, par Charles Merki (1 vol. in-8°, chez Plon et Nourrit) ;

3° *Les lettres inédites de François d'Aerssen à Jacques Valcke, trésorier de Zélande* (1599-1603), publiées par Jules Nouaillac (1 vol. in-8°, chez Champion).

Jean de la Rouxière.

Le Directeur-Gérant : Léon Séché.

Châteauroux. — Imprimerie MELLOTTÉE.

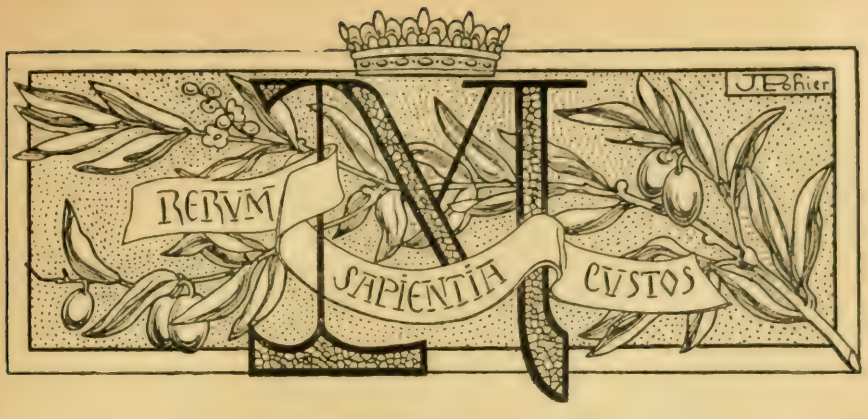

La Renaissance romantique

AMIENS

Le Passage de la Renaissance et les Pastiches de l'Architecture romantique.

Voici un petit et curieux effet d'une grande cause : le « Romantisme » n'a nulle part[1] provoqué de construction aussi complète, aussi démonstrative que la « Galerie de la Renaissance » élevée en 1845 à Amiens, ville où le respect des traditions, la méfiance de toute audace, ont toujours paru le commencement et la fin de la sagesse. Les *archéo*logues ne s'intéressant, comme le prescrit le titre qu'ils se donnent, qu'aux édifices, aux objets anciens et même, par une constante prédilection, aux plus vieux parmi les anciens, n'ont pas encore étudié l'évolution de l'architecture pendant le der-

1. Sauf à Nantes où non seulement le Passage Pommeraye (1843), mais encore la Maison dorée de l'avenue de Launay et l'admirable maison qui fait le coin des rues Voltaire et Gresset, peuvent être donnés comme les plus beaux spécimens de la Renaissance romantique.

nier siècle : c'est une besogne qu'ils laisseront, sans la déflorer, à leurs petits-fils. Un livre nécessaire n'a pas été écrit, à notre connaissance, sur ces pastiches, souvent ingénieux, du Moyen Age ou du XVIe siècle qui furent composés, à Paris et en province, entre la Restauration et le second Empire et qui sont proprement des « manifestes » romantiques : cette indifférence des spécialistes est regrettable car ces résurrections de très vieux décors sont bien les seules tentatives logiques dans leur principe, pittoresques dans leur exécution, pendant la longue phase d'indécision, de monotonie et d'absence d'originalité qui est toute l'histoire de l'architecture privée et de son ornementation au XIXe siècle.

Deux lignes, dans la seconde édition (1848) de l'*Histoire d'Amiens* de H. Dusevel, sont toute la « bibliographie » du Passage de la Renaissance. Le projet, les travaux, l'ouverture de l'artère nouvelle semblent avoir été ignorés de la presse contemporaine, du *Glaneur,* de la *Gazette de Picardie,* du *Journal de la Somme,* dont presque toute la « locale » est consacrée, en 1845, aux nouvelles de la « voie ferrée », en cours de tracé. Aussi est-il plus laborieux de réunir quelques renseignements sur un passage ouvert au temps de Louis-Philippe que sur une place aménagée sous Louis XI ! Cependant on trouvera plus bas les noms de l'architecte du Passage, des sculpteurs ornemanistes, du fondeur et ceux des propriétaires des terrains lors de la création. Pour mieux apprécier l'initiative de ces Amiénois, il faut rappeler d'abord comment les théories romantiques ont influencé l'art de bâtir, comment quelques architectes, groupés en une arrière-garde timide, assez distante des littérateurs et des peintres, imaginèrent, de 1825 à 1840 — environ — le style, « gothique romantique » puis, à la fin de la Monarchie de Juillet, ce style « Renaissance romantique » dont notre Passage est une parfaite application.

*
* *

Le mot de Romantisme sert à désigner dans l'usage courant un ensemble d'idées et d'œuvres si complexe qu'il est sans

Amiens : le Passage de la Renaissance en « Renaissance romantique » (1845). Partie vers la rue des Sergents.

doute impossible de lui substituer une bonne définition : il n'est pas plus facile de préciser les origines du Romantisme, vers le milieu du XVIIIe siècle peut-être. Ne retenons que deux

des articles du *Credo* romantique, le second n'étant que la conséquence du premier. L'école rompt des lances, de toutes formes, contre ce qui est « classique » dans les arts comme dans les lettres, contre David le peintre ou Fontaine l'architecte aussi bien que contre Voltaire le tragique. Et, plus critique que créatrice, elle est obligée de rechercher dans le passé des formes écrites, peintes ou sculptées, par quoi elle remplacera les formes classiques. Elle est ainsi conduite à découvrir, en deçà des siècles pervertis, la littérature et l'art traditionnels, nationaux, de la France, la littérature de l'art du Moyen Age. Le romantique secouera la poussière des manuscrits pour ressusciter des fabliaux, des chroniques, des ballades et dès que cette lecture le fatiguera, il écrira des pastiches de ballades, de chroniques, de fabliaux saupoudrés de vocables bien archaïques et surprenants. Vignettiste ou architecte, il « retrouvera », au prix de moindres peines, les cathédrales, les châteaux, les maisons de bois sculpté de la vieille France qui, à la vérité, n'avaient jamais été tout à fait oubliés. Il ne sera pas de séjour plus recherché des romantiques, écrivains ou artistes, de décor qu'ils reproduiront ou décriront plus amoureusement que des ruines. Le roman, le poème, le théâtre et la vignette ont, pendant vingt ans, fait une large consommation de donjons, de machicoulis, de cryptes et d'oubliettes, de baies « en ogives » et de corbeaux grimaçants. Tony Johannot, Célestin Nanteuil et les autres petits maîtres de la vignette romantique [1], utilisent des croquis d'archéologie dans la plupart de leurs encadrements, pour les fonds et les accessoires des scènes dont ils illustrent de farouches « romans historiques ». Le Romantisme des artistes fut plus facilement accepté, en province surtout, et plus durable que celui des écrivains. Il était d'abord plus modeste: la peinture de Dela-

1. Champfleury, *Les Vignettes romantiques. Histoire de la Littérature et de l'Art*, 1825-40. Paris, Dentu, 1883, in-4°.

croix, de Decamps, de Bonington et de leurs émules, la sculpture de Préault, de Jehan du Seigneur ou de Félicie de Fauveau, l'illustration, la forme la plus développée de l'art romantique, ne pratiquèrent pas cette débauche de pittoresque, ces outrances voulues, que poètes et romanciers, ceux au moins de second plan, semblaient confondre avec l'essence même du Romantisme; l'architecture, dominée par des lois matérielles immuables, pouvait moins encore devenir l'expression de l'idée romantique, ainsi comprise.

D'autre part, la grande réhabilitation des monuments anciens que préconisaient les romantiques était attendue : elle satisfaisait un sentiment populaire que jamais l' « académisme » puis le « classicisme » n'avaient étouffé. Le peuple avait continué d'admirer et il regrettait « ces basiliques toutes moussues, toutes remplies des générations des décédés et des âmes de ses pères [1] ». On sait avec quel soin jaloux les Amiénois avaient surveillé leur Cathédrale et combien légères furent les atteintes qu'elle reçut pendant la tourmente révolutionnaire [2].

Enfin [3] les littérateurs et les artistes portés par un parti pris d'esthétique pure vers le Moyen Age, le révèlent, sans vraiment le connaître, à des savants ; le mouvement archéologique devient si puissant, si méthodique qu'il alimentera bientôt l'art et la littérature qui avaient eux-mêmes donné conscience aux érudits de leur utilité et de leurs devoirs.

Sans doute le « goût gothique » partagé par des esprits

1. Chateaubriand, *Génie du Christianisme*, 3e partie, livre I, ch. 8.

2. En 1801, 1806, 1815, en plein « classicisme » de David, Caron-Berquier, Rivoire et Baron, rédigent des descriptions de la Cathédrale aussi justement enthousiastes que celles de notre temps.

3. De ces diverses raisons de la popularité de la campagne romantique en faveur de l'art du Moyen Age, on pourrait rapprocher l'intérêt politique d'un Louis XVIII, à relier, au delà de la longue domination de l'art gréco-romain qui avait produit l'art davidien de la Révolution maudite et du règne de l'Usurpateur, la tradition, vraiment nationale comme le veut être la dynastie elle-même, la traditition de saint Louis et de Louis XII. Voir Raoul Rosières, *L'Evolution de l'architecture en France*. Paris, Leroux, 1894, p. 236 et suivantes: le Romantisme.

mieux inspirés, à tout prendre qu'un Jean-Jacques Rousseau, qu'un Voltaire, contempteurs des Cathédrales, n'avait jamais cessé de s'affirmer. Millin, Willemin, le Beauvaisien Séroux d'Agincourt, consacrent sous la Révolution et l'Empire de grands ouvrages illustrés aux arts du Moyen Age ; Alexandre Lenoir ouvre en 1792 l'admirable et suggestif *Musée des Monuments français* aux Petits-Augustins (sur l'emplacement actuel de l'École des Beaux-Arts [1]) ; sous le nom singulier d'Académie *celtique,* c'est en 1804 qu'est fondée la doyenne des associations d'archéologues, la Société nationale des Antiquaires de France.

Malgré la continuité de ce sentiment, malgré les musées et les livres, c'est bien au temps de la Restauration *et du Romantisme* qu'apparaissent vraiment une organisation, une littérature de l'archéologie française. Le fait est si connu qu'il suffira, pour le bien rappeler, d'énumérer quelques très grands noms. A vrai dire, c'est en 1806 que Chateaubriand avait donné le *Génie du Christianisme,* qui renferme un premier et éloquent appel en faveur des monuments gothiques. Mais c'est en 1825 que Victor Hugo prélude par son manifeste *Guerre aux démolisseurs !* à *Notre-Dame de Paris* (1831) qui valut à cette campagne une étonnante sympathie. Puis viennent, derrière ce gigantesque héraut, Montalembert ; Vitet et Mérimée, premiers directeurs de la *Commission des Monuments historiques* (1831) ; Michelet ; Alexandre du Sommerard qui édite à partir de 1838, *Les Arts au Moyen Age,* avant de créer notre Musée de Cluny ; Taylor, Cailleux et Charles Nodier [2]

1. Voir Fr. Benoît, *L'Art français sous la Révolution et l'Empire.* Paris, May, 1897, in-4°. Notamment, p. 119, 127, 268, 279...

2. Nodier, dont le salon, lorsqu'il devint conservateur de la Bibliothèque de l'Arsenal, fut un des plus actifs cénacles du Romantisme, avait vécu deux ans à Amiens en 1809-10. Il était le secrétaire de Sir Herbert Croft qui habitait l'hôtel de la rue Gloriette n° 1. Absorbé par l'exercice de cet office et des travaux de philologie, Nodier ne paraît pas avoir pris intérêt à la vie locale. Voir Tivier, *Deux ans de la vie de Charles Nodier* dans les *Mémoires de l'Académie d'Amiens,* 1899.

qui commencent, en 1820, par la Normandie[1], où ils rencontraient déjà, au pied des clochers, plusieurs confrères anglais, une grande enquête, luxueusement éditée, les *Voyages* ROMANTIQUES *dans l'ancienne France* ; Arcisse de Caumont, véritable fondateur de la science française des monuments et de l'organisation provinciale de leur étude, qui publie en 1824 un *Essai sur l'architecture du Moyen Age particulièrement en Normandie* et en 1830 la première partie d'un *Cours d'Antiquités monumentales*...

A Amiens, le Romantisme littéraire n'avait que peu d'écho. Notre prudence, ce *temperamentum temperatum,* dont nous devons, en toutes occasions, être plus heureux que honteux, gardaient les jeunes Amiénois en mal de littérature de tout excès aventureux, leur interdisaient la peinture de ces meurtres, de ces viols, de ces orgies, épisodes nécessaires pour vraiment « faire du Romantisme ». Nos pères lisaient tranquillement ces histoires effarantes et passionnées dans les in-octavo numérotés des « cabinets de lecture », chez Prévot-Allô, rue des Verts-Aulnois, Lenain, rue Saint-Jacques, chez la veuve Darras, rue des Trois-Cailloux et, plus tard, chez Alfred Caron, dans la même rue. Mais ils ne les imitèrent pas. Nos poètes, Saint Albin-Berville, Henri Marotte, Eugène Yvert, sont des disciples appliqués et corrects que n'eût pas désavoués l'abbé Delille. Seul un étranger, un Parisien, Edouard Cassagnaux, rédacteur, de 1829 à 1845, d'une feuille d'opposition *La Sentinelle Picarde,* trompe l'ennui de l'exil en faisant imprimer ici et éditer à Paris, chez Audin, des romans d'un Romantisme ingénu et farouche : *Le Meurtre de la vieille rue du Temple, le Pénitent, Baltassar*. Mais une notice sur Cassagnaux et ses œuvres a été récemment publiée et je me permets de vous y renvoyer[2].

1. Les trois volumes consacrés à la Picardie ont paru de 1835 à 1845.
2. Alain Dubois, *Un romancier romantique amiénois : Edouard Cassagnaux*. Fas-

Malgré cette personnalité notable, Amiens n'a pas été et ne pouvait être un centre romantique comme Rouen, où se distinguèrent Hyacinthe Langlois du Pont de l'Arche, graveur, poète, archéologue, auteur des curieuses et très romantiques recherches sur *La Danse des Morts* de l'Aître Saint-Maclou, Ulric Guttinguer, chantre et illustrateur des ruines de Jumièges, le vignettiste Gustave Morin...[1]

La Picardie, suivant la plus sérieuse direction indiquée par le Romantisme, devient dans le même temps un centre d'études savantes. Le Dr Rigollot, qui devait publier en 1840 une *Histoire des Arts et du Dessin* encore estimable, Alexandre Bouthors qui éditera avec des notes et des introductions érudites les *Coutumes du Bailliage d'Amiens*, H. Dusevel, qui avait terminé en 1832 la première édition de l'*Histoire d'Amiens,* se joignent à des curieux du passé qui n'ont écrit que de moindres travaux, Guérard, Ledieu, Charles Dufour, Bazot, et fondent en 1836 la Société d'Archéologie : on sait que, sous le titre de Société des Antiquaires de Picardie, elle a durant tout le siècle justifié le renom de science du pays de Ducange et de Dom Grenier et que la ville lui doit son musée. En 1839, la Société française d'Archéologie, dirigée par Arcisse de Caumont, tenait à Amiens un congrès pour constater ces premiers efforts. Ils ne furent pas toujours assez puissants pour arrêter, à Amiens, à Abbeville, dans la province, le zèle des Vandales, administrateurs ou particuliers : au moins ils contrarièrent souvent leur déplorable activité. Si, dans cette période, la première publication consacrée à la Cathédrale est d'un Rouennais, de Jolimont, qui commente les planches de Chapuy dans les *Vues pittoresques de la Cathédrale d'Amiens* parues en 1826, Dusevel en rédige en 1830 une bonne descrip-

cicule XXV des *Conférences des Rosati picards*, 1907. Cassagnaux dirigea à peu près seul une revue romantique, la *Revue d'Amiens* qui eut... sept livraisons d'avril à octobre 1833.

1. Champfleury, ouvrage cité, p. 199.

tion à l'usage des touristes[1] et désormais les Amiénois, surtout les abbés Jourdain et Duval, ne laisseront plus à d'autres le soin de l'étudier. Sur la première liste des membres titulaires de la Société d'Archéologie sont inscrits les noms de Cheussey et d'Aimé Duthoit : nous allons les retrouver.

*
* *

La révélation au public des anciens monuments français, par les écrivains et les antiquaires, créa une « mode » des ornements gothiques, interprétés avec plus d'ardeur que de fidélité. Sans doute les jeunes et brillants architectes du service des Monuments historiques, qui, joyeux d'oublier et de fronder l'enseignement « classique », se faisaient les champions de l'art du Moyen Age, empruntaient aux vieilles églises mieux que des éléments de pittoresque superficiel. Les travaux de restaurations — parfois trop « poussées » — les forçaient à bien analyser les méthodes des « maîtres de l'œuvre » : les œuvres personnelles de Labrouste, de Lassus, d'Eug. Viollet-le-Duc ont prouvé plus tard qu'ils s'étaient assimilé les principes mêmes de la construction gothique. Une moindre compréhension du style suffisait à qui peignait un château de Coucy ou de Pierrefonds sur une assiette, sculptait, au dossier d'un fauteuil, un marmousset copié dans des stalles du XVe siècle, illustrait d'un donjon la couverture d'une romance ou la page d'un « keepsake ». C'est par le livre à images — surtout par les traductions de Walter Scott — et par le mobilier que s'est vulgarisé, à partir de 1825, cet art de pastiches faciles : le « gothique troubadour ». Sa vogue dura bien après le mouvement romantique : sous le Second Empire, les jeunes filles s'éprenaient encore, comme dix ans plus tôt Emma Bovary, de

1. 2e édition en 1839. — Gilbert, qui a écrit plusieurs des grandes églises françaises, a publié en 1833 une notice développée de la Cathédrale.

« choses historiques, de bahuts, de salles de gardes et de ménestrels et auraient voulu vivre dans quelque vieux manoir, comme ces châtelaines au long corsage qui, sous le trèfle des ogives, passaient leurs jours, le coude sur la pierre et le menton dans la main, à regarder venir du fond de la campagne un cavalier à plume blanche qui galope sur un cheval noir[1] ».

Le « gothique troubadour » est appelé aussi « gothique de pendule », car des horlogers ingénieux s'aperçurent assez tôt, de l'heureux effet d'un cadran, tenant la place de la rose, entre les tours d'une cathédrale minuscule hérissée de clochetons et de gables : par les fenêtres en tiers point, on voit le balancier s'agiter dans la nef, entre les bas-côtés. Un architecte officiel ne venait-il pas d'accrocher les heures d'un cadran monumental aux meneaux de la grande rose de la Basilique de Saint-Denis ? Il existe divers modèles de ces pendules : les réductions de Notre-Dame de Paris atteignent un haut prix dans les ventes. Mlle L. P. conserve, à Amiens, depuis 1835, une garniture de cheminée et pendule « à la Cathédrale ».

Ces arcatures, ces choux frisés, ces dais et ces pinacles, tolérables sur un flambeau, aux panneaux d'un bahut, les voici — assez rarement, il est vrai — transportés dans la décoration des édifices : c'est dans la forêt de Chantilly, sur la rive d'un étang très « romantique », le petit « Château de la reine Blanche » ; c'est à Montmartre, alors champêtre, la « villa gothique », détruite, du comte Ch. de Lescalopier (qui a laissé à notre ville sa très riche bibliothèque et ses objets d'art ancien) ; c'est, au cœur de Paris, 116, rue Saint-Martin, la « Maison gothique » élevée en 1881, paraît-il[2], par quelque très audacieux précurseur. Au-dessus de trois lignes de fenêtres à impostes flamboyants en bois découpé et de colonnettes à chapiteaux de feuillages se développe une frise... Renaissance !

1. Flaubert, *Madame Bovary*, p. 54 de l'édition de 1862.
2. F. Benoît, ouvrage cité, p. 279.

L'enseigne est toute une épopée en trois parties, commentées par des inscriptions en lettres de missel : on y voit « l'origine des Goths, la trahison de Stilicon et les Goths chassés de Rome ». Le nom n'est pas connu de l'architecte ou du boutiquier qui estimait, même en 1811, que la France devait l'art *gothique* aux *Goths* de Stilicon ! A-t-on jamais bâti à Amiens un édifice comparable ? Nous ne le croyons pas et, pour donner un exemple, plus sage et assez plaisant, de ce premier groupe de pastiches romantiques, c'est à un magasin de Gand [1] que nous le demanderons.

*
* *

Descendant l'ordre des siècles, les ornemanistes « découvrirent », vers 1825, la Renaissance de Louis XII et de François Ier. C'est, à Paris au moins, toute une école qui déroule des « arabesques » moulées à Gaillon ou à Chambord sur des façades d'hôtels ou de maisons de rapport, en fait saillir les bustes de profil, inscrits en haut relief dans des rinceaux fleuris. Duban, l'architecte de l'École des Beaux-Arts, a donné un exemple sobre de ce style à l'hôtel Pourtalès, 7 rue Tronchet. Des contemporains moins réputés ont surchargé de ces ornements les nos 12 rue Linné, 2 et 4 rue Rambuteau [2], 26-28 place Saint-Georges...

C'est en « Renaissance romantique » que sont décorés les étages de l'ancienne « Maison dorée », de joyeuse mémoire, construite par Lemaire en 1837, à l'angle du boulevard des Italiens et de la rue Laffitte : le rez-de-chaussée, actuellement

1. A Paris la décoration d'une maison d'angle, rues Mandar et Montorgueil, devait être semblable à celle de la maison de Gand, mais elle est très dégradée.

2. Ne serait-ce pas à cette maison que fait allusion Champfleury (ouvrage cité, p. 181) qui en attribue la construction à l'architecte Robelin, la sculpture à Antonin Moine ?

éventré, est devenu un bureau de poste. Toute voisine était, rue Laffitte, la « cité des Italiens » bâtie dans le même style, vers 1840, par les frères Kaufman[1].

Les modèles parisiens — où les excuses auprès des derniers classiques — ne manquaient donc pas aux créateurs, en 1845, du Passage de la Renaissance. C'est l'époque où toutes les villes étaient pourvues de passages, de « galeries » ; la plupart des passages de Paris datent de Louis XVIII ou de Charles X. De 1830 à 1840, on avait ouvert à Amiens deux de ces asiles précieux, les jours de pluie, aux « m'est avis » ou « sénateurs » : le Passage du Commerce, presque sans ornementation, et celui des Arts *utiles*. C'est pour nous plus simplement le Passage des Arts, entre les rues au Lin et du Chapeau-de-Violettes, qui sert aujourd'hui de remise aux kiosques roulants et aux « locomotives » de marchands de marrons et de « frites ». Ici, sur les chapiteaux de plâtre, sur les fermes peintes qui soutiennent le vitrage, certains arrangements sont en « Renaissance romantique » ; mais ils ne permettent pas de supposer la collaboration des Duthoit qui surent donner un tout autre caractère au troisième passage.

Il n'est pas besoin, j'imagine, d'indiquer l'utilité du Passage de la Renaissance. Sa ligne brisée, dont les deux parties se rejoignent dans une vaste rotonde, établissait une voie, plus directe que par la place Périgord, entre la grande rue de la ville et la rue des Sergents, la place Saint-Martin, la rue Saint-Leu et ses voisines, tout le quartier du grand « commerce d'Amiens ».

Les terrains qu'il occupe étaient couverts au Moyen Age par la grande maison du « Lymechon » (du limaçon), refuge des moines de Saint-Fuscien[2] : nous avons dit ailleurs

1. Voir *Revue générale de l'Architecture et des Travaux publics*, publiée par César Daly, tome II, 1841, planche V.

2. Archives communales BB. 11, pp. 15, 21, de 1471 ; 13, p. 43 v° de 1478... Le Limaçon était aussi, d'après le premier texte, l'entrepôt des vins de l'abbaye.

que sa haute toiture apparaissait au-dessus du rempart, derrière la porte Longuemaisière[1]. Après son abandon par les

Amiens : détail de l'ornementation du passage de la Renaissance.

moines, la maison avait été morcelée. Au XVIIIe siècle, la partie bordant la rue des Trois-Cailloux était occupée par une hôtellerie, l'*Hôtel de Londres*, puis *de Lyon*, enfin, en 1839, *du Lion d'Or*.

1. *Notre Picardie*, n° 31, janvier 1909, p. 9.

Les terrains appartenaient, lors de la percée du Passage, surtout à des entrepreneurs de construction, de serrurerie, de peinture... : MM. Tattegrain-Delabarthe, Carpentier-Nollent, Dutry, Pipaut-Lequien, Obry-Lequien, Pierre Messier, Joseph Dufétel, Madame Debeaussaux... L'architecte le plus réputé était alors M. Cheussey [1] ; comme architecte municipal, il avait soigneusement construit des édifices gréco-romains, sans y apporter la moindre originalité personnelle [2] : la Bibliothèque, de 1823 à 1826, l'église Saint-Jacques, en 1832, la Poissonnerie d'eau douce. Telle était sa fidélité à la colonnade et au fronton qu'il a logé dans un petit temple grec les « gabelous » de la porte de Noyon : ils l'habitent encore. Cet élève de Fontaine et Percier et, par leur intermédiaire, de Vitruve, ne voulut pas achever sa carrière en « classique » impénitent et il eut à la fois deux audaces : il accepta pour le Passage — nous ne pouvons supposer qu'il la suggéra — une ornementation romantique, Renaissance il est vrai, et il fit une des premières applications importantes de la construction métallique, tout le Passage, moins les pavillons des extrémités, étant en fonte. Henry Labrouste commençait seulement à employer le fer à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (élevée de 1841 à 1851) : quant aux Halles de Victor Baltard, le plus célèbre exemple de ce parti, elles ne datent que de 1850. Le fondeur du Passage fut un de ses propriétaires, Joseph Dufétel, dont les ateliers étaient situés n° 38 rue des Jardins. Seul il a signé sur les bases des colonnes.

En fait le Passage, dont la décoration est toute l'origina-

1. Cheussey, François-Auguste, né à Sarrelouis (Prusse rhénane), le 31 juillet 1781, était à sa mort, à Amiens, le 15 juillet 1857, ancien architecte de la Ville et du Département, commandant la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, membre du Conseil municipal, chevalier de la Légion d'honneur.

2. Voir A. de Calonne, *Histoire d'Amiens*, III, p. 124. — Au moins Cheussey ne doit-il pas être rendu responsable de certaines manifestations amiénoises du style Empire, comme ces portes pseudo-assyriennes hautes de deux étages et dont les voûtes sont aménagées en entresols (!) (nos 34 boulevard de Belfort, 42 rue Porte-Paris...)

li té, a pour véritables auteurs les frères Duthoit. Il semble que leurs amis, leurs admirateurs, aient tenu à respecter, après leur mort, la grande modestie de ceux que Viollet-le-Duc a joliment appelés un jour « les derniers imagiers français ». L'abbé Corblet [1] a seul publié leur biographie en huit pages et il oublie, dans un relevé sommaire de leurs œuvres, l'ensemble intéressant de décoration que nous étudions. Petits-fils et fils de sculpteurs, tous deux sont nés à Amiens, — leur père ayant quitté Lille au début du siècle — Aimé en 1805, Louis en 1807 [2]. Après un court apprentissage à notre Ecole des Beaux-Arts, sous la férule de Chantriaux, et surtout dans l'atelier paternel, ils entreprirent cette longue vie de travail si parfaitement commun que les historiens de l'art local ne citent jamais que « les frères Dutboit ». Louis était surtout sculpteur — il a exécuté plus de douze cents statuts [3] — Aimé surtout ornemaniste. Tous deux furent de merveilleux dessinateurs [4] ; toute leur vie, sans relâche, ils ont pris des croquis des monuments picards : la collection de *8.000* dessins, léguée par Edmond Duthoit, fils de Louis, à la Ville sera quelque jour — souhaitons qu'il soit prochain — exposée au Musée ou à la Bibliothèque. Le populaire *Vieil Amiens* n'est qu'un petit choix fait par Louis Duthoit, à la fin de sa vie.

Ils n'avaient pas besoin, pour donner les moules au fondeur Dufétel, de faire des emprunts aux façades parisiennes que nous avons citées ni aux recueils spéciaux d'ornements

1. Abbé Corblet, *Deux grands artistes chrétiens : les frères Duthoit*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1875, pp. 52-60.

2. Aimé Duthoit est mort le 20 février 1869, Louis le 30 décembre 1874.

3. De Louis seraient donc les représentations du Commerce et de l'Industrie, placées au-dessus de la porte d'une chapellerie, n° 18 rue des Trois-Cailloux, en face du Passage de la Renaissance. Elles ont été lithographiées. (H. Macqueron, *Iconographie du Département de la Somme*, n° 1078.

4. Ils ont fourni presque toutes les illustrations des publications archéologiques de Rigollot, de Dusevel... Pour la partie picarde des *Voyages romantiques* déjà cités, ils firent plus de cent dessins et encadrements.

que le goût du jour avait fait éditer [1]. Il n'avait qu'à se reporter à leurs travaux antérieurs, à leurs notes et à leurs souvenirs.

Sur les pilastres qui servent de montants aux baies, sur les parties galbées des colonnes (voir le quatrième cliché), les Duthoit ont semé des « arabesques » élégantes de la première Renaissance française, celle de François Ier : l'estampille royale, la salamandre, apparaît ici et là. Mais voici de petites figurines mignardes, au milieu des rinceaux, dans les cartouches du soubassement : ce troubadour à longs cheveux débordant d'une toque, cette « belle Ferronnière », en escoffion », donnent à l'ensemble sa date, d'aucuns diraient la « saveur ». N'oublions pas que la fonte se prêtait mal au rendu de l'expression de ces bustes comme à celle de la finesse des purs ornements, et que le tout est empâté par plusieurs couches d'une peinture jaunâtre et salie. Les balustres contournés des balcons, aux écoinçons des vitrines de fâcheux oiselets, sur la façade principale (rue des Sergents) des clefs à caducée, symbole du commerce, sont des erreurs de goût qui, elles aussi, trahissent l'époque.

Les deux parties du Passage conduisent à des pavillons dont les voûtes sont faites de plafonds à caissons très creux. Ici le ciseau des Duthoit a composé des pilastres qui ont toute la grâce des meilleurs originaux, celle des arabesques dont Antonio della Porta et Pace Gaggini tapissèrent, vers 1510, la niche du tombeau de Raoul de Lannoy à Folleville [2] ou Mathieu Laignel, en 1542, les montants du monument Hémard de Denonville à la Cathédrale.

Le haut de la façade, rue des Sergents, porte une frise de vingt-cinq bustes dans des couronnes : ce sont des « médailles »

1. Celui, par exemple, de Ch. Ern. Clerget, *Motifs d'ornements du* XVIe *siècle*, Paris, Aubert, 1841.
2. Voir *Notre Picardie*, n° 23, mai 1908, p. 74 et suivantes.

ou « chapeaux de triomphe », motif essentiel du répertoire de la Renaissance française. Ce n'est pas attenter à la mémoire d'artistes excellents que d'y reconnaître plutôt des personnages de *Rigoletto* que des répliques des puissantes sculptures de notre Bailliage ou même de la maison du Sagittaire de la rue des Vergeaux [1].

Le Passage fut habité dès 1845. La *Liste des Habitants d'Amiens pour 1846* y mentionne un cordonnier, un mercier, une fleuriste, Mlle Gauthier, dont on se plaît à imaginer la frimousse, encadrée de papillottes ou coiffée d'un « cabriolet », entre les pilastres à arabesques, sous l'imposte où becquète une tourterelle, où l'Amour joue avec une guirlande. Puis le Passage eût pour hôte un marchand d'estampes et bouquiniste fameux, le père Fournier : il rangeait dans le carton à deux sous des gravures anglaises en couleurs qui valent aujourd'hui cinq louis : c'était le bon temps ! Le pavillon sur la rue des Sergents fut pendant un demi-siècle un des grands cafés amiénois, le « Café de la Rotonde ». Entre deux pipes et deux parties de domino, les commerçants de Saint-Leu, dont Emmanuel Bourgeois a dit qu'ils s'étaient « enrichis sous ch'rangn'ed Philippe », discutaient les pourparlers menaçants engagés avec l'Angleterre libre-échangiste ou — très grave sujet — critiquaient l'établissement des tours de service dans la Garde nationale.

Les ornemanistes ont la mémoire longue parce qu'ils ont l'invention difficile [2]. Ils appliquent encore aux plafonds des salons des « rosaces » où le troubadour et la châtelaine de 1845 jouent aux quatre coins, et les mêmes figurines surgissent,

1. Voir *Notre Picardie*, n° 6, décembre 1906, p. 86 et suivantes. — L. Rosenthal (*La peinture romantique*, Paris, May, 1900, p. 277, note) rapproche de la Maison dorée « la *maison* dite de la Renaissance à Amiens » : nous ne pouvons croire à une confusion entre le *passage* de la Renaissance et la *maison* du Sagittaire.

2. A l'époque de la construction du passage et pendant les années suivantes des façades amiénoises ont été décorées dans le même style (n°s 20 rue Louis-Delpech, 17 rue Porte-Paris, 6 rue Péru-Lorel, 15 boulevard de Guyencourt...)

inattendues, avec leurs cheveux bouclés et leur sourire minaudant, sur des grilles de poêles ou de « cuisinières[1] ».

Un poète romantique a sévèrement jugé les pastiches faits de son temps. Il montre les âges suivants :

> Jetant un crêpe noir sur notre faux trésor,
> Ils broiront sans rancœur nos colifichets d'or :
> Tentures de papier, pâtes et cartonnages,
> *Ornements faits au moule,* affreux badigeonnages
> Que la gouge réprouve et que renonce l'Art.
> Tout ce fatras qui luit sera mis au rancart[2].

Il est précieux que les Amiénois aient eu plus de respect — ou d'indifférence — pour l'amusant décor du passage de la Renaissance : c'est une bonne illustration d'un chapitre de l'histoire du goût français.

PIERRE DUBOIS.

1. Voir un bon exemple de ces poncifs de fondeurs sur la porte latérale du nº 7 rue Gresset.
2. Siméon Chaumier, *Les Dithyrambes*, Paris, Le Gallois, 1840.

Les Sources d'Othello.

D'où Shakespeare a-t-il tiré le sujet d'*Othello* ? A-t-il suivi une traditionnelle légende ? S'est-il servi d'ouvrages écrits ? Dans quelle mesure et comment a-t-il fait usage de ce qui existait déjà ? C'est la question qu'a traité récemment un auteur italien, Carlo Segrè, dans un article de revue intitulé *le Fonti italiane dell' Otello* (les Sources italiennes d'Othello).

Il y a quelques années, alors que les études sur Shakespeare n'avaient pas la vogue d'aujourd'hui, Rawdon Brown, un savant anglais qui se livrait à des recherches sur les choses vénitiennes, rattachait l'histoire de Desdémone à un épisode vraiment arrivé. D'après son opinion, que Molmenti a illustrée plus tard, en la complétant, la rectifiant et la réfutant en grande partie, l'original d'Othello pouvait être le patricien Cristoforo Moro (d'où le nom de *Moro di Venezia*). Ce Cristoforo Moro fut en 1498 « podesta » et capitaine de Ravenne ; en 1499, provéditeur de Faenza ; en 1501, vice-seigneur de Ferrare ; en 1503, encore provéditeur de Romagne ; en 1505, gouverneur de Chypre ; en 1508, il conduisit une escadre de quatorze navires à Candie. On le retrouve ambassadeur pour le couronnement de Léon X, en 1513, et enfin en 1517, capitaine de Vérone. Avant de prendre son commandement de Candie, tandis qu'il se rendait de Chypre à Venise, sa femme,

qui était sa troisième, de la famille de Pasqualigo, vint à mourir. Cette mort parut assez étrange pour alimenter les conjectures, éveiller la curiosité et la médisance. On en fit un roman, qui ne passa pas inaperçu aux yeux des auteurs de nouvelles, et c'est sous cette forme qu'il arriva à cette époque en Angleterre. Mais ce roman pouvait bien avoir été inventé de toutes pièces par Rawdon Brown. Quelque vive et féconde que soit l'imagination populaire, il est difficilement explicable qu'un noble Vénitien, pourvu de dignités éclatantes et chargé de hautes missions, ait été transformé en nègre venu on ne sait d'où, en condottiere dont le brillant courage aurait réussi à faire oublier la couleur de sa peau.

J'ignore de quel crime on a pu le noircir.

D'ailleurs — la remarque est de l'Allemand Theodor Elze — il manque à l'histoire de Brown les traits caractéristiques de l'aventure d'Othello et de Desdémone : la jalousie insinuée avec la plus effroyable astuce, le soupçon injustifié et le meurtre cruel d'une épouse tout à fait innocente.

Ces événements tragiques, vraisemblablement, ont trouvé leur première expression littéraire dans la septième nouvelle de la troisième décade des *Eccatommitti* de Jean-Baptiste Giraldi Cintio. A lire le récit de l'écrivain de Ferrare, on peut s'assurer qu'il a la saveur d'une anecdote authentique. Il rappellerait plutôt par son accent sincère de vérité l'aventure infortunée de Francesca de Rimini que la fable de Barbe-Bleue. Sans doute les familles des personnages du drame existaient encore au temps du nouvelliste. Voilà pourquoi il a tu les noms, à l'exception de celui de Desdémone. L'accueil reçu en Italie par les contes de Giraldi fut des plus chaleureux. A la première édition de Monreale, en 1565, succédèrent deux autres presque immédiatement, publiées à Venise. Ce livre présente un mélange curieux et piquant, bien de l'époque, et qui en as-

sura le succès. Par son ton de scrupuleuse moralité, son culte de la vertu et ses tirades confites en honnêteté, il met à l'aise la conscience du lecteur, qui peut dès lors goûter ce que les nouvelles renferment de galant, de licencieux et de lascif. C'est une *combinazione* admirable pour séculariser les sermons et sanctifier le libertinage. L'œuvre de Giraldi fut connue chez nous par une traduction française de 1584. Y en eut-il une semblable en Angleterre. On l'ignore. Mais il est constant que certaines nouvelles des *Eccatommitti* se retrouvent dans les anthologies de littérature qui firent les délices des sujets d'Élisabeth. Le public anglais en appréciait particulièrement le côté terrible et l'horreur des détails. Lui qui ne pouvait passer sur le pont de Londres sans voir fixées à la tour de l'entrée les têtes desséchées ou en putréfaction des traîtres et qui assistait chaque jour comme à un spectacle au défilé des condamnés au gibet ou à la prison perpétuelle, se sentait attiré par les histoires sanglantes du Ferrarais. Afin de flatter ce penchant du public, les auteurs dramatiques empruntèrent à Giraldi le sujet de leurs pièces, par exemple Fletcher et Baumont, dans *Custom of the Country* et *Laws of Candy*.

Shakespeare aurait donc suivi le courant. Deux de ses drames, dans la même année 1604, seraient inspirés par les *Eccatommitti : Measure for Measure* (tirée de la tragédie *Epitia*) et *Othello*. Des critiques anglais, pour écarter toute possibilité d'inspiration italienne, ont assuré que Shakespeare ne connaissait pas l'italien. M. Carlo Segrè se demande pourquoi le grand poète aurait ignoré cette langue, lorsque autour de lui ses amis, ses protecteurs, ses confrères la savaient. N'a-t-on pas soutenu, du reste, que Shakespeare était familier avec le latin et le français? L'Angleterre n'était pas un pays si reculé et si inaccessible qu'on n'y découvrit sans peine les produits de toute provenance. A propos d'un élégant de son temps, Shakespeare dit que celui-ci faisait venir « son pourpoint d'Italie,

ses chausses de France, son chapeau d'Allemagne et ses manières d'un peu partout ». La Tamise a facilité également l'importation des littératures du continent.

On comprendra le parti qu'un homme de génie comme Shakespeare a pu tirer de la nouvelle de Giraldi. En voici le résumé rapide. Une jeune et exquise Vénitienne, appelée Desdémone, s'éprend d'admiration pour les nobles qualités d'un Maure. Elle l'épouse, malgré l'opposition de sa famille, et le suit à Chypre, où la République lui a confié un haut commandement. L'écuyer du Maure, qui est son favori très cher, devint amoureux de Desdémone. Exaspéré par l'indifférence de la Vénitienne et jaloux d'un chef d'escadre qu'il suppose être son amoureux préféré, il se jure de les perdre l'un et l'autre. Ce chef d'escadre ayant été cassé de son grade pour avoir mis la main à l'épée contre un soldat, Desdémone intercède en sa faveur auprès de son mari. L'écuyer voit là une occasion de verser dans le cœur du Maure le poison de la jalousie. Il réussit à dérober à Desdémone un mouchoir, cadeau reçu de l'époux, et fait croire à celui-ci qu'elle l'a donné à l'officier comme gage de son amour. Ce qui avive la fureur et l'humiliation du nègre, c'est lorsque sa femme, interrogée, lui avoue qu'elle a perdu le mouchoir et qu'il découvre le précieux petit pan d'étoffe *(pannicello)* entre les mains d'une femme, dans la maison même de l'officier. La pièce accusatrice est perfidement arrivée là par l'astuce infernale de l'écuyer. Le Maure décide de tuer Desdémone et son prétendu amant. Il charge de cette sanglante besogne l'écuyer, qui échoue d'abord dans sa tentative. Puis, de concert avec son maître, qui l'assiste, il frappe mortellement la Vénitienne avec « un bas plein de sable ». Pour simuler un accident et supprimer les preuves de l'assassinat, ils font tomber sur l'infortunée le plafond de la chambre. Le Maure ne tarde pas à regretter sa douce compagne ; il prend en haine son serviteur et le prive de son emploi. Par ven-

geance, ce dernier dénonce au Sénat de Venise le crime de son patron, qui est rappelé de Chypre. On le met à la torture, mais il ne confesse rien. Il est alors envoyé en exil, où des parents de Desdémone viennent le mettre à mort. L'écuyer meurt dans la suite pendant qu'on le torture, comme châtiment d'un nouveau méfait complètement étranger à l'action de la nouvelle. Certes, les différences apparaissent nettement dans le drame de Shakespeare. Par exemple, les personnages de Rodrigue et d'Emilia sont la création du poète. Tandis que le Ferrarais nous donne l'écuyer comme marié et père d'un enfant, — c'est justement pendant que Desdémone caresse cette petite fille que l'écuyer lui vole le mouchoir, — Iago ne cache pas dans son âme plus noire que la tête du Maure les sentiments tendres d'une affection paternelle. Il est tout perfidie.

Othello a une couleur vénitienne extraordinaire. On sent aussi dans le drame cette odeur particulière qui monte des canaux et flotte sur la ville. C'est un miracle du génie. Tant de vérité avait fait admettre l'hypothèse d'un voyage de Shakespeare en Italie ; mais il y a des invraisemblances si déconcertantes dans son œuvre qu'il faut renoncer à cette supposition. Dans la *Tempête*, Prospero quitte Milan par mer. On voit dans *Deux Gentilshommes* les personnages attendre la marée pour partir de Vérone. Sur Venise, il a été facile au poète de se documenter chez le jeune comte de Southampton, où il fréquentait beaucoup et où il rencontrait des Italiens, notamment Jean Florio. Quels que soient les documents et l'inspiration que Shakespeare ait empruntés à l'Italie, ce qui lui appartient en propre et porte sa marque, c'est la vie passionnée, haletante qu'il a donné, à ses héros. Il a été un animateur incomparable et des fantoches de Giraldi, il a formé, avec du sang et des muscles, les êtres les plus vivants de la grande famille humaine.

X...

Curiosités poétiques du XVIe siècle.

RENÉ BELET

René Belet, sieur de la Chapelle, avocat au Présidial d'Angers, appartenait à une très ancienne famille de robe de cette ville, dit Ménage [1] ; il était fils de Pierre Belet, lui-même avocat, et de Raouline Lenoir de la Poulleterie [2]; et frère de Jacques, également avocat [3]. L'un de ses fils, Jean-Jacques Belet, aussi avocat au barreau. Notre poète avait épousé Jeanne Bouze [4] et habitait, en 1565, l'hôtel de la Roë, dont la rue a pris le nom [5]. Son adhésion aux idées nouvelles de la *réforme* ne paraît pas faire de doute, car il figure dans la liste « des avocats grandement suspects et dissimulez huguenotz desquels les habitants d'Angers avaient une grande deffiance », dit Louvet [6] dans son *Journal*.

Lacroix du Maine nous apprend [7] : qu'il était « des plus

1. *Remarques sur la vie de Guillaume*, Ménage, p. 325.
2. *Ferme ou clozerie en la paroisse de Jarzé.*
3. *Ibid.* et Audouys, ms. de la biblioth. d'Angers, n° 919.
4. *L'inventaire de sa succession bénéficiaire*, existe aux Archives départementales, à sa requête et à celle de ses enfants, série E, n° 1628, en date de 1610.
5. Péan de la Tuilerie, édit., c. Port, p. 393.
6. *Rev. d'Anj.*, 1854, t. II, p. 9.
7. T. II, p. 359.

» doctes et renommés de tout le siège présidial et sénéchaus-
» sée d'Anjou et florissait en 1584, étant alors âgé de 60 ans »
(ce qui placerait la date de sa naissance vers 1524) ; qu'il avait composé des sonetz, dont quelques-uns figurent ès œuvres de Ronsard, et des épitaphes sur la mort de personnages illustres, ainsi que des commentaires sur la *Coutume d'Anjou*.

Colletet qui le mentionne aussi [1] constate, de son côté, que c'était « un homme scavant et célèbre, qui possédoit une
» belle bibliothèque ».

Bruneau de Tartifume le met au nombre des poètes les plus réputés de son temps [2].

Il était lié avec tous les poètes angevins de cette époque et Ronsard particulièrement.

Paschal Robin du Faux lui a dédié plusieurs sonnets et notamment celui-ci qu'il lui envoie comme étrenne :

« A René Bellet de la Chapelle, angevin, ami de Ronsard et
» de Joachim du Bellay. »

Bellet, second Bellay, couple aymé de Ronsard,
Treseau favorisé de la docte neufvaine,
Qui par l'air de la France à l'envi se promeine,
Dessus vos chants divins, tracés d'un nouvel art,

Si ma verve pouvait toucher de quelque part
A la divinité de ta plus riche veine
Je ne pousserais plus l'effort de mon haleine
Après les dons du ciel, que pour ton seul regard ;

Mais puisque la faveur des princesses d'Holmée [3]
Et leur frère Apollon orne ta renommée
Si je t'offre des vers que ferais-je seullet ?

Touteffois à tel point qu'une nouvelle année

1. *Vies des poètes français* (ms. de la biblioth. du Louvre incendiée pendant la Commune), (t. IV).
2. *Philandinopolis*, ms. de la biblioth. d'Angers, n° 870, f° 1136.
3. *Les Muses* qu'on révérait en particulier dans Holmée, ville importante de Béotie, en Grèce.

Du Bellay nous quitta dès la prime journée
Je t'offre ce désir que tu vives Bellet [1].

P. Le Loyer était aussi son ami ; il lui fait hommage de ce sonnet :

Non, non, l'amour n'est pas tant seulement
Nommé Désir quand son feu nous consomme,
. . . . . .
Delà, Belet, la rage est descendüe
Qui tient le cœur du veuf et du jaloux [2]

Et de l'Idylle II [3] :

Du Bellay autrefois en ses chansons divines
Haulsa bien haut l'honneur des nymphes angevines.

J. Le Masle n'était pas en moins bonnes relations avec lui comme on le verra par ce sonnet :

Tousjours (mon cher Belet), au cœur je t'ay porté
Pour ton rare scavoir, mais voyant que ta plume
Sur les druz de Baugé de cholere s'allume,
Mon amour est vers toy de beaucoup augmenté.

Si j'eusse entre les Turcs ou Scythes habité
(Qui en cruauté toute, ont de vivre coustume),
Je n'aurois tant senty d'angoisse et d'amertume
Que j'en ay dans Baugé en quinze ans supporté.

Car ceux ausquels suis joint par alliance mesme
(Au moins aucun d'iceux), plains d'une envie extresme
Côtre moy, se sont mis, tant ce peuple est pervers.

Toutesfois je n'entens, Belet, donner attache
Aucune à mes amis, dont les cœurs sont ouvers
N'ayants de trahison, ny de lascheté tache.

1. *Sonetz d'étrenes*, Angers, 1572.
2. *Œuvres et meslanges poétiques*, p. 15.
3. *Ibid.*, p. 59; cette même pièce figure dans son recueil de poèmes, l'*Erotopogénie*, comme dédiée à un autre poète angevin, Marin Boylève.

Et Belet lui répond : *Epigramme responsif du Sr de la Chapelle-Angevin, au sonnet cy-dessus :*

Tu dis vray, Baugé n'est que canaille
Le client importun y est toujours malostru
Le tricherre advocat sans honneur y travaille,
Le laboureur destrait a vendu Guegœstru [1],
Le moulnier son Martru [2] et tous sont à Pietru
Tien toy donc de Paris, au Paradis terrestre ;
Ainsi ont faict Choppin et Dogier et Bautru
Qui disent qu'estre ailleurs au monde n'est pas estre [1].

C'est à lui qu'on doit les vers qui sont au-dessous du portrait gravé sur bois dans un cartouche ovale du Ronsard [3], qui se trouve en tête « de la 1re édition de ses *Amours* » et fait face à celui de Cassandre ; il a été reproduit dans presque toutes les autres éditions qui ont été données de ses poésies : profil de droite, tête laurée, vêtu à la romaine :

Tel fut Ronsard, autheur de cet ouvrage
Tel fut son œil, sa bouche et son visage
Portrait au vif de deux crayons divers
Icy le corps et l'esprit en ces vers.

C. BALLU.

1. Guégoistreux, alors la Guigoitrie, ferme au hameau de ce nom avec moulin à eau, commune de Cornillé, non loin de Baugé.
2. Maison noble avec moulin à eau relevant du vieil Baugé.
3. *Amours de P. Ronsard, Vendômoys*, ensemble le Ve livre de ses *Odes*, Paris, Ve *Maurice de la Porte*, 1552, petit in-8°.

Restes de Peintures murales

de la première moitié du XVIe siècle

Retrouvées à l'église paroissiale de Saint-Riquier (Somme)

Les peintures murales de cette époque ne sont pas, croyons-nous, bien nombreuses en France. On en rencontre d'autant moins que parfois elles ont été recouvertes plus tard, et surtout au dix-septième siècle, par des boiseries ou par d'autres motifs de décoration.

C'est ce qui s'est produit pour celles dont il va être parlé. Grâce à l'esprit d'investigation de M. l'abbé Motte, le distingué curé de la paroisse de Saint-Riquier, elles ont été, sinon découvertes à proprement parler, au moins remarquées pour la première fois par lui et ainsi tirées d'un oubli certain avant leur disparition probable. M. l'abbé Motte a bien voulu nous les signaler et nous mettre à même de les voir et de les étudier avec lui ; nous nous faisons un devoir de l'en remercier.

Pour faire connaître vers quelle époque et dans quelles circonstances ces peintures ont dû, selon nous, être exécutées, il est bon de rappeler les origines de l'édifice où elles se trouvent.

Une première église, d'une grande richesse disent les his-

toriens, avait été élevée dans la grande et somptueuse abbaye de Saint-Riquier par l'un des premiers abbés (le septième), saint Angilbert, l'ami et le conseiller de Charlemagne[1].

En 1131, elle fut détruite par un incendie ; une nouvelle église fut édifiée en partie, dans de vastes proportions, par Riquier II qui fut abbé de 1170 à 1176. Elle ne fut achevée que par Pierre-le-Prêtre au quinzième siècle (1457-1480) ; le chœur fut terminé et l'on commença à construire en prolongement la chapelle de la Vierge qui forme une vaste abside. L'œuvre de Pierre-le-Prêtre (quarante-septième abbé) fut continuée par son successeur, Eustache le Quieux (1480-1511), malgré un incendie survenu en 1487 ; puis, après sa mort, par Thibault de Bayencourt, de 1511 à 1536. Celui-ci orna ce vaste édifice de vitraux de couleurs, de stalles dans le chœur, d'un beau carrelage, *d'un riche mobilier partout*, etc. L'église de Saint-Riquier put alors, disent les historiens, « rivaliser de magnificence avec les plus belles églises des provinces voisines[2] ».

C'est à cette époque, est-il permis de dire, que dut être construite au fond de la chapelle absidale, tout au chevet, une niche ou enfeu qui existe encore. Là, fut placé un Sépulcre ou mise au tombeau avec personnages, comme on en mettait alors dans les églises d'une grande importance, et on en décora les parois des peintures qui font l'objet de cette étude.

Le Sépulcre avait été mentionné par M. l'abbé Hénocque dans son grand ouvrage sur l'abbaye et la ville de Saint-Riquier[3] ; il y est dit que les statues ont disparu depuis long-

1. C'est à l'époque de cet abbé que se rattache la Bible, dite d'Angilbert, précieux manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque d'Abbeville et sur laquelle M. Alcius Ledieu a écrit une substantielle et savante monographie avec reproduction des curieuses enluminures. Ce manuscrit a figuré à l'Exposition universelle de 1900.

2. *Histoire de Saint-Riquier. — Le bienheureux, l'abbaye, la ville, le petit séminaire*, par M. l'abbé Léon Bouthors. Abbeville, 1902, 1 vol. in-8° de 444 pages.

3. *Histoire de l'abbaye et de la ville de Saint-Riquier*, par l'abbé Hénocque, doyen du chapitre de la cathédrale d'Amiens, ancien supérieur du petit Séminaire de Saint-Riquier, membre titulaire résidant de la Société des Antiquaires de Picardie, 3 volumes in-4°, publiés par cette Société en 1882.

temps, mais qu'il reste encore quelques traces de peintres murales d'un beau coloris, et, entre autre figures, celle du Christ ; l'auteur s'était borné à cette simple mention et il n'avait pas indiqué les sujets.

L'enfeu qui renfermait cette mise au tombeau avait originairement son ouverture libre dans le mur de la chapelle, au fond ; plus tard, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, Charles d'Aligre, sixième abbé commendataire (1644-1685), voulant se conformer au genre d'ornementation en honneur à son époque, fit changer d'une manière somptueuse la décoration du chœur.

Il entoura le sanctuaire d'un pourtour de marbre, fit élever un magnifique autel également en marbre, et il suspendit au-dessus un Christ en croix, admirable, sculpté en bois, chef-d'œuvre de Girardon. Charles d'Aligre fit enfin recouvrir les murs de la chapelle de la Vierge de boiseries sur tout leur développement, sans se préoccuper de ce qu'il pouvait y avoir contre les parois ; c'est ainsi que la niche du Sépulcre se trouva bouchée. Quant au monument qui représentait la mise au tombeau, avec ses statues, il avait très vraisemblablement été enlevé à une époque bien antérieure, car on ne peut croire que l'abbé d'Aligre en aurait lui-même dépossédé l'église de Saint-Riquier dont ce Sépulcre devait être un des remarquables objets de décoration. Nous voyons en effet dans l'ouvrage de M. le chanoine Hénocque, tome II, p. 193, que, d'après le récit de Dom Cottron, Claude Dodieu, évêque de Rennes, le premier abbé commendataire (1538-1558), fit enlever beaucoup des objets mobiliers qui ornaient l'église de Saint-Riquier, notamment les tapisseries précieuses, les vases d'argent, etc., etc. Il a pu dès lors, tout aussi bien, enlever le Sépulcre avec son entourage de statues [1]. Dans tous les cas et

1. Ce monument était resté ignoré de nous, sans quoi nous en eussions fait mention, bien qu'il fût disparu, lors de notre étude publiée en 1906 sur les *Mises au*

sans avoir à rechercher l'époque de cet enlèvement, c'est seulement vers 1823, quand M. l'abbé Padé établit le Petit Séminaire dans les bâtiments de l'ancienne abbaye, que la niche fut réouverte. On pratiqua alors une ouverture dans le mur du fond pour permettre d'accéder de la cour de l'établissement à la Chapelle de la Vierge, et, de là, dans toute l'église. Le panneau en bois qui masquait l'entrée de cette niche et qui, comme les autres du pourtour, était cintré, fut remplacé par un autre plus simple, de forme carrée, dans lequel on pratiqua une porte dérobée ; puis, à cause de la différence de niveau entre le sol de la cour et le pavé de la chapelle, on enleva une partie des dalles, qui supportaient l'ancien tombeau et on les remplaça par des marches, aujourd'hui enlevées.

Le petit espace que présentait la niche fut utilisé alors comme lieu de rangement ; on enfonça dans les parois des clous et des crochets pour y suspendre sans doute des ornements d'église ou d'autres objets, sans se préoccuper autrement des peintures qui ornaient les parois des murs. Ce réduit dut même être abandonné pendant un certain temps, à en juger par la poussière et par les toiles d'araignée qui recouvraient ces peintures et qui les dérobaient presque complètement à la vue.

C'est cet emplacement de l'ancien Sépulcre, resté pour ainsi dire oublié, que M. l'abbé Motte a découvert récemment et où il a remarqué, à peine apparentes, les peintures murales,

tombeau en Picardie. Nous avons aussi, à cette occasion, à réparer une autre omission qui nous a été signalée par M. Adrien Huguet, secrétaire de la Société d'histoire et d'archéologie de Vimeu, dans la séance du 13 août 1907. M. Huguet, en effet, a fait connaître, d'après des documents et des publications, qu'il y avait dans l'église Saint-Martin, à Saint-Valéry-sur-Somme, un sépulcre qui avait été détruit à l'époque révolutionnaire. Ce sépulcre existait dès avant 1525 et la chapelle qui portait son nom était encore désignée en l'an II, sous cette appellation. On sait, a ajouté M. Huguet, d'après des témoins qui en ont parlé, qu'on accédait à cette mise au tombeau en descendant cinq ou six marches (comme à Eu) et que le monument se composait d'un groupe en *marbre blanc*. Nous n'avions connu à Saint-Valéry que le petit Sépulcre, fort beau, très curieux, présentant trois sujets différents, qui orne encore actuellement la chapelle de l'Hôtel-Dieu. Nous savons gré à M. Adrien Huguet de nous avoir ainsi permis de combler, tardivement malheureusement, cette lacune dans notre étude.

malheureusement très détériorées pour la plupart, sur lesquelles il a bien voulu appeler notre attention.

L'enfeu, dans son ensemble, a la forme d'un quadrilatère et présente un développement total, en largeur, de 2 m. 80 ; sa profondeur n'est que de 1 m. 15. Sa hauteur totale, prise au sommet de la voûte cintrée et à son milieu, est à 2 m. 80.

La voûte, en arc de cloître, est ornée de deux nervures prismatiques qui, partant de chaque angle d'où elles descendent en retombée sur une longueur d'environ 0 m. 60, suivent le contour de la voûte ; elles s'entre-croisent au milieu et forment ainsi quatre compartiments ayant l'aspect de triangles allongés. Leurs points d'intersection sont reliés par un pendentif rond, peu saillant, formé par une couronne d'épines qui entoure l'agneau pascal, celui-ci couché, tenant la croix entre ses pattes. L'extrémité de chacune des nervures, à leur retombée aux angles, repose sur un angelot accroupi, formant cul-de-lampe ; tous ces détails, délicatement sculptés, sont en bon état de conservation.

Avant le dix-septième siècle, l'enfeu avait son entrée libre au fond de la chapelle de la Vierge par une large baie à plein cintre qui existe encore, intacte, derrière les boiseries. L'arcade est garnie d'une archivolte dentelée, à crochets, et elle est encadrée de chaque côté par une colonnette. Partout, sur les nervures, sur l'arcade et aux colonnettes, on voit des traces très apparentes de dorure, ce qui, avec les peintures à fresque dont les deux latérales sont sur fond d'or, donne une idée du luxe de décoration dont on avait voulu entourer la mise au tombeau ; tout fait supposer que ce monument devait être une belle œuvre d'art, digne de son entourage, et sa disparition n'en est que plus regrettable.

Il nous avait paru de quelque intérêt de faire connaître en quel emplacement avaient été exécutées les peintures murales ; elles avaient dû être commandées à un artiste non sans

valeur, de manière à les faire concourir au caractère somptueux de l'ensemble.

En entrant dans la niche sombre, il était difficile, au premier aspect, de distinguer les sujets : ceux-ci, même à la clarté de bougies, n'apparaissaient que d'une manière confuse sous une couche de poussière durcie par l'humidité, sans compter les érosions produites par l'arrachement de nombreux clous et les lacunes provenant du décollement de l'enduit sur plusieurs points. Avec mille précautions, et à l'aide seulement d'une éponge imbibée d'eau, nous pûmes arriver à un nettoyage qui nous permit de voir successivement les divers sujets, au moins ceux que le temps et l'incurie avaient épargnés. On s'imagine combien est captivante pour l'amateur la découverte, au fur et à mesure du nettoiement, d'œuvres picturales restées si longtemps ignorées, on peut dire, et qui, pour quelques-unes, présentaient un intérêt de véritable curiosité, en raison de leur caractère parfois tout original et de leur réalisme, comme on va s'en rendre compte.

Sur la paroi la plus étendue, celle faisant face à l'entrée, se trouvent représentées les trois croix du Calvaire. Celle du milieu, un peu plus grande que les autres, ne supporte plus le corps du Christ ; celui-ci en ayant été détaché devait figurer, en sculpture, étendu sur le tombeau qui se trouvait au-dessous. A la gauche du spectateur se voit le bon larron, dont la figure exprime la souffrance, mais qui paraît calme, résigné ; ses bras sont passés derrière la traverse de la croix et ne se voient pour ainsi dire pas. Ses jambes sont maintenues contre le montant vertical par des liens restés serrés et qui, plus haut, lui entourent le milieu du corps ; sauf cette disposition qui nous a paru assez spéciale, il n'y a là rien de bien particulier.

Il n'en est pas de même du mauvais larron, sur le côté opposé. Celui-ci, autant que les dégradations de l'enduit et

l'altération de la couleur, surtout aux parties les plus foncées, permettaient de s'en rendre compte, est d'un réalisme saisissant. La figure semble hideuse, avec son front bas, ses yeux mauvais, sa bouche torve et son menton affaissé ; elle exprime autant et plus la rage impuissante que la douleur proprement dite. Le corps tout entier s'agite et se contracte dans un spasme violent ; le supplicié cherche avec effort à se dégager des liens qui l'attachent à la croix et qui, à l'endroit des bras, sont déjà flottants. S'arc-boutant d'un pied contre le montant vertical, il est parvenu à desserrer ses liens et son autre pied est en partie dégagé. L'effet, là, réellement pathétique, suivant l'expression de M. Emile Mâle à propos de certaines figures de sépulcres.

De chaque côté, sur la même paroi du fond, sont représentés des sujets tout différents et qui ne se rattachent plus directement au crucifiement.

A gauche, on voit le Christ, debout (H. 0 m. 32), tenant d'une main une longue croix, sorte de *labarum* où, dans le haut, flotte une banderole. La figure ne se distingue pour ainsi dire plus ; la peinture, là, est devenue toute noire, comme enfumée et on n'aperçoit même guère que la moitié du corps. Le Sauveur vient de sortir de son tombeau qui est figuré près de lui. A côté est un des gardes, endormi, couché de son long sur le dos, couvert d'une armure, ayant contre le corps une épée dont la garde, longue, est recourbée aux extrémités, sa figure dont le haut malheureusement a été enlevé par des éraflures de l'enduit, paraît, pour ce qui en reste, d'une grande régularité de traits et d'un excellent dessin.

A quelque distance, à droite, entre le garde et la croix du bon larron, on remarque, non sans quelque surprise, un petit moulin à vent (H. 0 m. 10), en bois, avec les grandes ailes, et de même forme que ceux qui subsistent encore de nos jours. Il est monté sur pivots et accoté d'un grand et large

escalier avec la longue poutre destinée à faire tourner toute la construction pour l'orienter au vent ; rien n'y manque, pas même le meunier qui, monté au haut de l'échelle, va franchir le seuil de la porte. Ce petit accessoire est vraiment curieux et on se demande comment il a été ajouté là ; c'était peut-être pour combler un vide et aussi, sans doute, pour rappeler la contrée orientale d'où nous viennent, comme on le sait, les moulins à vent. A l'extrémité gauche de cette paroi du fond, on aperçoit très confusément des figures qui pourraient bien être celles d'autres gardes entourant le tombeau.

Du côté opposé, toujours sur le mur du fond, la peinture, là, mieux conservée, a pour sujet la *Résurrection générale*. Le Christ dont la figure est d'une belle expression, pleine de douceur et de majesté, est debout, tenant, là encore, une longue croix. Il apparaît devant plusieurs personnages, tous entièrement nus, sortis de leurs tombeaux et qui s'avancent en file devant lui ; trois sont bien en évidence, d'autres se voient confusément plus à droite ; le premier, plus près du Christ, est un homme portant la barbe, les autres à la suite paraissent être des femmes. On aperçoit à gauche un démon qui s'échappe dans les airs ; des diables rouges qu'on distingue à peine s'agitent à l'extrême droite.

Sur la paroi de droite, celle-là bien plus restreinte, est représentée la scène où le Christ apparaît après sa résurrection devant la pécheresse dans le jardin du Sépulcre et qui est généralement connue sous ce titre : *noli me tangere* se rapportant aux paroles qu'il lui adressa. La Madeleine est à genoux devant lui, ayant près d'elle un vase à parfums ; malheureusement, des éraflures, trop nombreuses à cet endroit, laissent à peine deviner le sujet. On ne distingue guère que la figure de la femme ; elle est revêtue d'un long manteau qui s'étale derrière elle ; sa tête est recouverte d'une coiffe élégante. On voit aussi le vase à parfums et enfin la bêche que le Sauveur tient

à la main ; on aperçoit aussi les monuments de Jérusalem en haut à gauche. La peinture, là, a été exécutée sur un fond d'or.

La paroi opposée, à gauche, était également dorée, mais son état de délabrement est tel qu'on ne peut guère distinguer dans le haut à gauche que la tête d'un personnage coiffé d'un turban de forme élevée.

Telles sont ces fresques, bien mutilées, hélas ! Toutefois ce qui en subsiste permet encore, dans une certaine mesure, d'en apprécier le mérite surtout au point de vue de la curiosité. Les peintures présentent une surface lisse et elles sont d'un ton doux laqueux ; les teintes sont uniformes et, bien qu'atténuées sous l'action du temps, de l'humidité et de l'obscurité, elles ont conservé cependant quelques oppositions de jour et d'ombre, notamment dans le sujet de la Résurrection générale où les corps nus se détachent encore bien. L'exécution de ces peintures paraît avoir été soignée ; certaines figures comme celle du Christ, à droite, et celle du garde, au côté opposé, ont du caractère et sont d'un bon modelé. C'est là l'œuvre d'un artiste consciencieux et d'un réel talent.

Ces parois de l'enfeu, ainsi couvertes de sujets divers se rapportant à la vie du Christ, devaient contribuer grandement à l'ornementation de la mise au tombeau dont l'exécution devait répondre à la richesse de l'entourage. Nous ne pensons pas qu'il existe beaucoup de ces monuments présentant un pareil ensemble de décoration luxueuse.

On a vu plus haut que ce fut sous l'abbatiat de Thibault de Bayencourt (1511 à 1536) que la chapelle du fond de l'église de Saint-Riquier fut ornée partout « d'un riche mobilier ». On peut donc, vraisemblablement, rattacher à la même époque la construction de la niche, l'établissement du sépulcre et enfin l'exécution des peintures murales. Le genre d'architecture suivi et les motifs de sculpture ci-dessus relevés semblent d'ailleurs confirmer cette assertion.

D'autres peintures murales, celles-là bien conservées, ornent les murs d'une ancienne trésorerie qui forme, contre le collatéral de gauche, à la hauteur du chœur, une construction annexe de la même église. Elles représentent, les unes, *la translation des reliques de saint Riquier*, avec plusieurs de ses miracles, les autres le *Dit des trois vifs et des trois mors*. M. le chanoine Henocque les a décrites et il a relevé des inscriptions qui les accompagnent. Ces fresques, dit le savant auteur au tome II, p. 190, de son grand ouvrage cité plus haut, remontent au temps de Thibault de Bayencourt, le 49e et dernier abbé régulier; il ajoute qu'il a toute raison d'affirmer qu'elles sont dues à la générosité de Philippe de Valois, originaire d'Abbeville ; celui-ci eut la charge de trésorier de l'abbaye en 1521 et il se fit représenter à genoux auprès de saint Riquier.

Les peintures murales de l'enfeu nous paraissent contemporaines de celles de la Trésorerie, et, après remarques comparatives sur le mode d'exécution des unes et des autres, nous avons été amené à penser qu'elles avaient dû avoir été exécutées par le même artiste ; de part et d'autre, en effet, on retrouve ces teintes douces et fondues, très légères, observées et signalées plus haut.

Quoi qu'il en soit, il nous a paru qu'il y avait quelque intérêt à conserver le souvenir, au moins, de ces fresques, car elles sont fatalement destinées à disparaître, et nous avons tenté de les faire reproduire par la photographie instantanée et à l'aide d'un éclairage très rapide à la poudre de magnésium, mais les épreuves n'ont donné qu'un résultat forcément très imparfait. En tout cas ces peintures murales méritaient, malgré leur état de dégradation, d'attirer l'attention des amateurs, eu égard à leur caractère naïf et original et aussi comme se rattachant à l'histoire de l'art dans notre contrée dès la première moitié du XVIe siècle.

EM. DELIGNIÈRES.

LES PEINTURES MURALES

de

l'ancien couvent de la Baumette (près d'Angers)

René d'Anjou, le roi René, si pieux envers les saints, professait une dévotion particulière pour sainte Madeleine, la glorieuse patronne de la Provence [1]. Il voulut rendre populaire, à Angers, le culte de l'illustre pénitente.

René n'aurait pu arriver à ce résultat, en rebâtissant ni même en dotant l'humble chapelle de la Madeleine, construite au douzième siècle, dans un des faubourgs de la ville, sur la route de son manoir des Rivettes [2]; car elle servait de refuge aux lépreux et l'on s'en écartait en passant. Il fit mieux. En 1452, il acheta la roche de Chanzé, qui domine le cours de la Maine, sur la rive gauche de la rivière, à une demi-lieue en aval d'Angers. Au-dessous de la roche, il y avait un jardin et une cave, appartenant à Thévenin de Saint-Aubin. La « reine de Sicile » en fit l'acquisition, moyennant vingt-cinq écus d'or [3]. Cette cave fut agrandie, creusée en forme de grotte et

1. Lecoy de la Marche, *le Roi René*, t. I, p. 245 et t. II, p. 55 et 139; *Extraits des comptes et mémoriaux du roi René*, nos 386, 689, etc.; Th. Bérengier, *Notre-Dame de la Mer et les trois Maries*. (*Revue de l'Anjou*, 1870, t. VI, p. 161-182.)

2. Le manoir des Rivettes, autrefois de l'ancienne paroisse Saint-Augustin-lès-Angers, existe toujours sur le territoire des Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

3. *Extraits des comptes et mémoriaux*, nos 268 et 269.

aménagée pour abriter une statue de la Madeleine[1] et les pèlerins qui pourraient venir y prier. La disposition des lieux rappelait la célèbre grotte de la Sainte-Baume, en Provence ; l'ermitage prit le nom de Baumette, ou petite Baume, qui fit oublier promptement celui de Chanzé.

Bientôt, à la place des vignes qui s'étalaient sur le plateau de Chanzé, le roi fit construire une chapelle, puis tout un couvent, où, en 1456[2], il appela des religieux Cordeliers, qu'il entoura toute sa vie d'une protection particulière. Il enrichit leur église de nombreuses reliques, parmi lesquelles on cite « un os de sainte Marie-Madeleine, renfermé dans un petit vaisseau de cristal, relié de petits cercles d'or, et quelques cheveux de la même sainte, dans une fiolle de verre et dans une bouête d'ivoire[3] ». L'édifice lui-même, dont tout un côté avait été taillé dans le roc et qui ne tarda pas à éprouver les inconvénients de l'humidité, fut réparé, en 1459, aux frais de la cassette royale[4]. Un peu plus tard, René fit construire un *revestiaire* ou sacristie à deux étages, avec quatre fenêtres, dont deux « à fust et à verres » et deux autres sans verre[5]. Pour assurer la subsistance des religieux, il leur attribua plusieurs « héritages » et des revenus à prendre sur la recette de Champtoceaux[6].

Pendant un siècle, les Cordeliers, répondant aux désirs du roi René, vécurent selon l'esprit de leur règle ; mais, à la suite des guerres religieuses, qui troublèrent si profondément jus-

1. Cette statue, sculptée en bois, a survécu à la Révolution. Elle est conservée dans la chapelle des religieuses du Calvaire, à Angers. Elle mesure 1 m 33 de long. La sainte est représentée dans l'attitude de la prière, les mains l'une contre l'autre. Elle n'a pour vêtement que son ondoyante et très épaisse chevelure. Cf. *Revue de l'Anjou*, 1880, t. XXIV, p. 86.

2. P. Gonzague, *De origine seraphicae religionis*, p. 603.

3. Thorode, *Notice de la ville d'Angers*, édit. E. L[ongin], p. 357.

4. *Extraits des comptes et mémoriaux*, nos 331 et 332.

5. *Ibid.*, no 335.

6. Barthélemy Roger, *Histoire d'Anjou* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1852, t. II, p. 373) ; *Extraits des comptes et mémoriaux*, no 339.

qu'aux communautés les plus ferventes, ils tombèrent peu à peu dans le relâchement. Le père Garnier, leur ancien gardien, essaya vainement de les réformer, en 1595. Ils furent remplacés, l'année suivante, par des Récollets, qui, forts de l'appui du maire, du présidial et de l'évêque, purent se maintenir à la Baumette, malgré les procès que le provincial des Cordeliers leur intenta et qui durèrent jusqu'en 1602 [1].

A peine installés dans le couvent, les Récollets durent recouvrir l'église, les cloîtres et les autres bâtiments, qui commençaient à tomber en ruine. En 1616, ils firent allonger l'église, reconstruire l'autel et changer l'emplacement du clocher : le tout, dit Jehan Louvet, qui fournit ces détails, « aulx despens de M. le maréchal de Brissac, que Dieu bénisse et tous ceulx qui font et donnent des biens aulx églises [2] ».

Les Récollets habitèrent la Baumette jusqu'à la Révolution. En 1619, lorsque l'ancienne custodie de Touraine fut érigée en province, sous le titre de Sainte-Marie-Madeleine, le couvent eut, en vertu de la date de sa fondation, la prééminence, non pas sur toutes les maisons de l'ordre établies en France, ainsi qu'on l'a cru, mais seulement sur toutes celles de la province. La croix à double traverse, ou *croix d'Anjou,* qui figurait au sommet du clocher, n'était point un signe de juridiction, mais un simple témoignage de gratitude à l'égard de René d'Anjou, fondateur et principal bienfaiteur du couvent.

En 1791, la Baumette fut vendue comme bien national et resta à peu près abandonnée jusqu'au milieu du siècle dernier. A cette époque, le nouveau propriétaire restaura les constructions et, sans changer l'aspect extérieur du vieux couvent, le transforma en une charmante et délicieuse résidence.

1. *Arrêts célèbres de l'Anjou,* t. II, chap. II ; *Costumes d'Anjou,* 1725, col. 1003-1005.

2. Jehan Louvet, *Journal* (*Revue de l'Anjou et de Maine-et-Loire*, 1855, t. I, p. 181).

La chapelle et les cloîtres n'ont pas été modifiés. Comme au temps de Rabelais, qui avait dû habiter la Baumette, « les estables sont au plus hault du logis[1] » et Bruneau de Tartifume reconnaîtrait l'escalier qui y conduit et qui semble l'avoir tant frappé[2]. Le plancher de la bibliothèque s'est effondré, mais la voûte lambrissée existe encore. La salle capitulaire occupait, au-dessous des cellules des religieux, le côté du couvent qui fait face à la Maine. Elle a été divisée en plusieurs appartements. Cette salle avait été décorée par un peintre très habile, dont il nous est possible d'apprécier le talent par ce qui nous reste de son œuvre. — Etudions le travail de l'artiste ; nous chercherons ensuite à connaître son nom.

En 1868, des ouvriers, qui nettoyaient les murs de deux petites salles, aménagées dans l'ancien chapitre du couvent, découvrirent, sous le plâtras, une série de peintures à l'huile représentant : Moyse, saint Jean l'Evangéliste, saint Jean-Baptiste, saint Bonaventure, saint Bernardin de Sienne et saint Louis de Toulouse. Ces divers personnages sont à peu près de grandeur naturelle. On les reconnaît aisément à leur costume et aux attributs qu'ils portent.

Au moment où cette jolie décoration fut mise au jour, elle était déjà fort endommagée. Depuis lors, elle n'a pas cessé de souffrir de la poussière et surtout de l'humidité, à laquelle il est si difficile de porter remède. Il n'est que temps d'en conserver le souvenir par une description précise et de reproduire, parmi ces figures, celles qui peuvent encore donner une idée de l'habileté de l'artiste et du mérite de l'œuvre.

Moyse et saint Jean l'Evangéliste avaient été peints, l'un d'un côté, l'autre de l'autre, dans l'embrasure intérieure d'une fenêtre, aujourd'hui transformée en porte. Moyse, vêtu d'une robe bleue et d'un manteau rouge, tient les tables de la Loi.

1. *Pantagruel*, liv. IV, ch. XII.
2. Bib. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 79.

La tête est très expressive, avec ses cheveux blonds, qui retombent jusque sur les épaules, et sa barbe frisée. Malheureusement, l'enduit qui porte la peinture s'effrite ; il se détache du mur par larges plaques ; bientôt il n'en restera plus rien. Il faut en dire autant de saint Jean l'Evangéliste, dont toute une partie a été, d'ailleurs, cachée sous une cloison. Il est représenté assis, écrivant sur un livre appuyé sur ses genoux, avec un aigle aux ailes éployées, qui se tient debout, devant lui, dans une fière attitude.

Dans la même pièce, sur le mur du fond, en face de la porte, apparaît l'austère figure de saint Jean-Baptiste. Elle est beaucoup moins endommagée que les deux précédentes. Le saint a pour vêtement une tunique à mailles serrées et un ample manteau gris. Le bas des jambes et les pieds sont nus, de même que les bras. De la main droite, il supporte un livre à tranche rouge, sur lequel repose l'*Agneau de Dieu.*

Saint Bonaventure orne le mur du fond, dans la pièce voisine. C'est un superbe portrait et la peinture, sauf dans la partie inférieure, n'est presque pas détériorée. Saint Bonaventure, qui appartenait à l'ordre de saint François, était évêque d'Albano. Il est représenté en costume de cardinal, avec le chapeau rouge, dont les cordons sont attachés sous le menton, la chape en brocart d'or et la robe de bure, recouverte en partie par les longs plis de l'aube. Ses pieds sont nus et chaussés de sandales. Il tient une croix de la main gauche, et de la main droite, un cœur enflammé, au-dessus duquel apparaît le monogramme du nom de Jésus : I H S. Si l'on examine de près cette partie de la peinture, il est facile de constater que le cœur et le monogramme ont été refaits. Il est même probable que, à l'origine, le personnage tenait à la main, non pas un cœur enflammé, mais une langue entourée de rayons, que les peintres ont donnée plus d'une fois pour attribut à saint Bonaventure, afin de rappeler que, trente-deux ans

après la mort de saint Antoine de Padoue, il avait retrouvé, intacte dans le tombeau, la langue de l'illustre thaumaturge.

Dans la même salle, sur le mur opposé, l'artiste a figuré deux autres franciscains célèbres : saint Bernardin de Sienne, qui fut le confesseur du roi René, et saint Louis, évêque de Toulouse, fils de Charles II d'Anjou, roi de Naples.

De saint Bernardin il ne restera bientôt plus qu'une silhouette. La tête est complètement effacée. La crosse et deux mitres, placées aux pieds du saint, pour signifier qu'il avait, à trois reprises, refusé l'honneur de l'épiscopat, sont tellement détériorées qu'elles ne tarderont pas à disparaître. L'humble religieux avait été représenté en costume de franciscain, tenant de la main droite une auréole lumineuse, sur laqnelle le nom de Jésus était inscrit en lettres d'or[1].

Saint Louis de Toulouse a toute la partie droite du corps, sauf les épaules, cachée sous la cloison, qui, de l'autre côté, recouvre saint Jean l'Evangéliste. Pourquoi faut-il qu'une œuvre aussi délicate, une œuvre qui peut supporter la comparaison avec ce que la Renaissance a produit de plus parfait en Anjou, ait été traitée de la sorte ? Le saint évêque porte la crosse et la mitre. Il est revêtu d'une chape d'azur, semée de fleurs de lis d'or et bordée de perles fines. De la main droite, il porte un livre ouvert. Les détails de la crosse, de la mitre, de la bordure de la chape indiquent un ouvrier soigneux et singulièrement habile. La figure du personnage, qui est vraisemblablement le portrait d'un prélat de la région, sa tête, pleine à la fois de noblesse, d'humilité et de douceur, révèlent un maître, formé à bonne école, sûr de lui-même et soucieux, avant tout, d'imprimer à ses œuvres un grand caractère de naturel et de loyauté.

Tous ces personnages avaient dû être peints sur une étoffe à

1. Comparer cette peinture avec un tableau de la collection Schlumberger, qui figurait à l'Exposition des primitifs français, sous le nº 72.

ramages ou sur un fond, semé de fleurettes, d'oiseaux et d'animaux variés, comme on en trouve sur les anciennes tapisseries. Le fond n'existe plus et la peinture qui reste forme, sur les murs, une légère saillie.

On suppose que d'autres figures que celles qui ont été découvertes en 1868 sont cachées sous la tenture du salon, qui composait, avec les deux pièces que nous connaissons, la salle capitulaire du couvent ; mais, jusqu'ici, il n'a pas été possible de vérifier si cette hypothèse répond à la réalité.

A quelle époque remontent ces curieuses peintures et à quel artiste peut-on les attribuer ?

Célestin Port estime qu'elles sont contemporaines de la reconstruction de l'autel et du clocher (1616) et, comme ce travail a été fait aux frais du maréchal de Brissac, il croit pouvoir les attribuer à Edme Pothier, peintre ordinaire du duc de Brissac [1]. C'est, il nous semble, les rajeunir beaucoup. Sans doute, elles dénotent une certaine influence de la Renaissance, surtout dans l'art avec lequel sont traités les plis des vêtements ; mais cette décoration a été comprise et exécutée, dans certains détails, à la manière des vignettes qui ornent les manuscrits du commencement du seizième siècle. Les étoffes, les mitres, les crosses rappellent celles qui figurent dans les miniatures, les bas-reliefs et les vitraux de la même époque. Elles ne ressemblent en rien à celles qui se faisaient au dix-septième siècle.

Que les peintures de la Baumette aient été déjà détériorées avant l'arrivée des Récollets et que les nouveaux occupants aient éprouvé le désir de les faire restaurer ; c'est possible. Il est, en effet, des retouches, encore visibles aujourd'hui, qui peuvent avoir été faites au commencement du dix-septième siècle, et telle est l'époque à laquelle nous reporte, en particulier, la forme des lettres I H S, qui surmontent le cœur en-

1. *Dictionnaire... de Maine-et-Loire*, t. I, p. 231.

flammé que saint Bonaventure tient à la main. Que les religieux, pleins d'égard pour le duc de Brissac, leur bienfaiteur insigne, aient demandé à son peintre ordinaire, Edme Pothier, de se charger du travail ; rien de plus vraisemblable. Mais il n'en est pas moins certain que, dans ses parties principales, la décoration qui nous reste ne peut être contemporaine de la restauration du couvent, en 1616, et qu'elle est antérieure à cette époque.

En assignant aux peintures de la Baumette une date incertaine entre 1480 et 1520, les membres de la Commission archéologique de l'Anjou, chargés de les examiner, en 1868, avaient émis une opinion beaucoup plus facile à admettre [1]. Aujourd'hui, que l'art de la fin du quinzième siècle et du commencement du seizième siècle est mieux connu et que les éléments de comparaison sont devenus plus nombreux, surtout depuis l'inoubliable exposition des Primitifs français, on peut encore préciser davantage et affirmer que la décoration de la salle capitulaire de la Baumette doit être attribuée au premier quart du seizième siècle.

Il est même possible d'aller plus loin et l'on peut, sans témérité, faire honneur du travail à un peintre angevin, que Claude Ménard compare aux meilleurs peintres de l'Italie [2], à Gilbert II Vandellant, dont le père, Gilbert I Vandellant, était l'un de ces artistes d'origine étrangère, que le roi René avait attirés et fixés en Anjou [3].

Gilbert Vandellant fut enterré dans le cimetière du couvent de la Baumette. Bruneau de Tartifume donne la description de sa tombe et transcrit son épitaphe : « Au coing de ladicte place, qui a aultrefois servi de cimetière, vers le costé de la

1. *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1868, p. 418.

2. « *Gilbertus Wandelant... ea felicitate pinxit, ut cum Italiae ipsius veniret in comparationem nihil inferior* ». Bib. d'Angers, ms. 1000 (ancien 875), t. II, p. 222.

3. Sur cette famille de peintres, cf. Célestin Port, *les Artistes angevins*, p. 305-311.

rivière, se void une pierre ardoisinne espoisse de deux poulces et demi, large de deux pieds deux poulces et demi et sortant de terre un pied dix poulces, sur laquelle est gravé: *Gy gist Gildert Vandelant, peintre, qui deceda l'an* 1559[1] ». Le cimetière était petit et ne servit pas longtemps, puisque, au dix-septième siècle, il avait été déjà transformé en « une place remplie d'arbres[2] ». On n'y enterra que des religieux et quelques laïcs[3], auxquels des services considérables rendus à la communauté avaient mérité cette faveur. Si le peintre Gilbert fut du nombre des rares privilégiés, on peut croire légitimement que l'honneur qui lui fut accordé n'était que la récompense de son travail et supposer que les religieux, d'ailleurs peu fortunés, auront promis pour salaire à l'artiste, qui avait décoré de si délicates peintures la grande salle du couvent, de recevoir sa dépouille mortelle dans leur cimetière et de prier pour le repos de son âme[4].

En agissant ainsi, les Cordeliers de la Baumette auront rendu à leur peintre un service beaucoup plus appréciable que s'ils avaient payé son travail au poids de l'or, puisqu'ils nous permettent aujourd'hui d'attribuer à Gilbert Vandellant une œuvre, qui suffit, à elle seule, pour justifier la réputation dont il a joui de son vivant et attester son mérite.

Chanoine Ch. URSEAU.

1. Bib. d'Angers, ms. 995 (ancien 871), t. II, p. 67.
2. *Ibid.*, p. 65.
3. *Ibid.*, *loc. cit.*
4. Nous ne pouvons appuyer cette opinion par aucun document. Les archives de la Baumette ont été détruites à la Révolution.

Bibliographie.

Librairie Armand Colin. — *L'art religieux de la fin du moyen âge en France, étude sur l'iconographie du moyen âge et sur les sources d'inspiration,* par Emile Mâle, un vol. in-4°, illustré de 250 gravures, prix 25 francs.

Ce volume fait suite à *L'Art religieux du XIIIe siècle en France* auquel l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décerné une de ses plus hautes récompenses: le prix Fould. Dans ce nouveau livre, l'auteur n'a pas suivi le plan qu'il avait adopté dans le précédent. C'est que l'art de la fin du moyen âge n'est plus, comme celui du XIIIe siècle, un art encyclopédique; c'est un art fragmentaire qui s'arrache à quelques grandes idées qu'il s'agissait de mettre en pleine lumière. Sous l'influence des ordres mendiants, et, en particulier, des Franciscains, les artistes essaient, pour la première fois, d'exprimer la douleur et de représenter la mort. Dès le XIVe siècle, la Passion du Christ et les souffrances de la Vierge deviennent le centre de l'art chrétien. Si les Franciscains donnent au christianisme un caractère plus pathétique, ils lui donnent en même temps un caractère plus tendre, plus humain, plus familier. Les artistes ont merveilleusement traduit cet ordre nouveau de sentiment. On dirait que tout leur effort tend à rapprocher de l'homme Dieu, la Vierge, les Saints. Le groupe de la Vierge et de l'Enfant devient de moins en moins solennel, de plus en plus humain. Les saints reçoivent le costume du XVe siècle et se meuvent dans le décor de nos villes gothiques. On avait été frappé depuis longtemps de ce réalisme de la fin du moyen âge, mais on n'en

avait pas vu les vraies causes. Une de ces causes a été la profonde influence exercée par le théâtre religieux. C'est une des idées essentielles du livre et une des plus neuves. L'auteur établit, par de nombreux exemples, que les représentations des *Mystères* ont complètement renouvelé l'ancienne iconographie religieuse.

L'art de la fin du moyen âge ne renonce pas plus que celui du XIIIe siècle à instruire. Il y a alors tout un art didactique qui est étudié dans la seconde partie du livre. Ici encore, rien ne ressemble à l'art du XIIIe siècle. Le vice et la vertu, la mort, le tombeau, le jugement des âmes, les récompenses et les peines, tout est conçu autrement. L'art du XIIIe siècle ne fait nullement pressentir ces images complexes. On se trouve là en présence d'un second moyen âge fort différent du premier.

Fidèle à sa méthode, l'auteur n'isole jamais les œuvres d'art. L'histoire de l'art n'est pour lui qu'un chapitre de l'histoire des idées. C'est toujours par les grands mouvements de la pensée religieuse, par les livres des théologiens, des sermonnaires, des moralistes qu'il explique les monuments figurés.

Ce livre, résultat de dix années de recherches et de voyages et dont certains chapitres sont le fruit de l'enseignement de l'auteur à la Sorbonne, a reçu des éditeurs une forme digne en tous points de la valeur du fond : l'ampleur du format, le soin minutieux apporté à l'impression, le nombre et la beauté des illustrations mériteront le suffrage des plus difficiles.

Librairie Honoré Champion. — *Le Prisonnier desconforté du château de Loches*, poème inédit du XVe siècle, par Pierre Champion, 1 vol. in-8°.

M. Pierre Champion publie aujourd'hui un manuscrit du XVe siècle de la Bibliothèque Nationale (entré à la Bibliothèque Royale, au temps de Louis XV) — que Marcel Schwob avait découvert et copié. Le Prisonnier, auteur de ce curieux poème, n'a pu être identifié ; M. Champion nous donne seulement une liste critique des prisonniers d'Etat qui ont séjourné à Loches dans la seconde partie du XVe siècle, parmi lesquels il est difficile de faire un choix. Ce que dit le poème, c'est que ce prisonnier poète était né « d'assez haute géniture, en lignage légitimé, intelligent et ayant médiocrement d'argent, aimait la fortune et travaillait à l'acquérir. Son poème écrit en huitains de huit pieds nous entretient de son déconfort qui va jusqu'à lui faire douter de Dieu, mais alors il se compare à Jésus-Christ qui eut, lui aussi, son heure de doute et de

défaillance. Il demande pardon au Saint-Esprit, accepte la souffrance et la mort, et trouve une sorte de consolation dans l'idée de l'injustice qui l'accable. Mais il est enfin délivré : il en remercie Dieu et la Vierge. Pour faire un peu comprendre la poésie de ce prisonnier, je veux citer ce fragment de sa *Ballade de l'Amour* :

Amour m'a en prison cité.
Amour te fist char humain prendre ;
Amour m'a tout deshérité.
Amour te fist ta vie vendre,
Amour te fist en la croix pendre,
Amour me fait estre en soucy.
Amour te fist tes bras estandre ;
Amour me fait avoir cecy.

Librairie Plon et Cie. — *L'Amiral de Coligny*, 1519-1572, par Charles Merki, 1 vol. in-8°.

Dans ses études sur les derniers Valois, dans son précédent ouvrage comme dans celui-ci, M. Charles Merki a toujours insisté sur le bon droit des héritiers de Henri II et sur la légitimité de leur politique. C'est dire qu'il ne faut pas s'attendre précisément à trouver dans ce dernier ouvrage un panégyrique de l'amiral de Coligny, le premier à pâtir de ces idées étant nécessairement le plus considéré et le plus âpre des chefs du Protestantisme français au XVIe siècle. « L'amiral de Coligny, dit M. Merki, ne fut pas le grand homme désintéressé de la tradition protestante, le vieillard solennel et noble,... attristé par les malheurs de son pays, qu'on aperçoit le poing sur la poitrine (sa statue, rue de Rivoli)... Coligny, c'est le vieux condottiere que montre un portrait de Versailles ; le petit vieillard à l'œil chassieux, au visage sec et mauvais des Primitifs du Louvre. Ces deux portraits sont significatifs et trahissent l'individualité. » Il y a aussi, à Chantilly, un portrait de l'époque, où se voit l'homme de petite santé, de mince étoffe, quoique dure, résistante, rêche.

La première partie de la vie de Coligny se passe dans les guerres de Henri II contre Charles-Quint et Philippe II. Tout en étudiant son rôle militaire alors, à la bataille de Renty, à la défense malheureuse de Saint-Quentin, etc., M. Merki se préoccupe de montrer, dans ces premiers chapitres, les raisons de la conversion de Coligny au protestantisme et sa rivalité avec François de Guise, rivalité malheureuse dont on fait, pour ainsi dire, le trait caractéristique de sa carrière. C'était,

dit-on à propos du plan de la reprise de Calais sur les Anglais, plan conçu par Coligny, réalisé par François de Guise, « c'était sa continuelle malchance de préparer à l'homme qu'il en était venu à détester le plus les éléments de ses plus éclatants succès ».

Au commencement de la guerre civile, en 1562, M. Merki étudie et apprécie sévèrement le rôle de Coligny, devenu le chef le plus influent des Protestants français, dans la prise du Havre par les Anglais. Selon plusieurs historiens, notamment selon le comte Delaborde, dont on connaît l'œuvre considérable sur Coligny (un peu huguenote, dit M. Merki), Coligny aurait eu plutôt la main forcée, l'urgence de la situation le contraignant à surmonter ses « répugnances naturelles ». De fait, il ne faut pas oublier le plan de la reprise de Calais. Et plus tard, pendant un moment de paix religieuse, c'est à l'effort commun et à la commune ardeur des Protestants et des Catholiques que sera due la reprise du Havre. Cependant, M. Merki dit que l'Amiral traita volontiers avec Elisabeth.

De même, il lui impute nettement (et l'étude de la rivalité des deux illustres capitaines, aux premiers chapitres, prend ici sa signification) la responsabilité de l'assassinat de François de Guise par Poltrot de Méré sous les murs d'Orléans. Henri de Guise vengera cet assassinat à la Saint-Barthélemy.

Après la bataille de Jarnac et la mort de Condé, faits principaux de la troisième prise d'armes, Coligny devient chef suprême des protestants, et c'est sur ce pied qu'il signe la paix de Saint-Germain, en 1570, la paix « boiteuse et mal assise ». Boiteuse et mal assise, affirme M. Merki, surtout par la faute de Coligny, qui, rappelé dans le Conseil, use de l'influence acquise sur Charles IX pour imposer une politique toute protestante (projets d'alliance anglaise, d'alliance avec les protestants d'Allemagne, d'expédition en Flandre) ; donc, partiale, et, aux yeux du nouvel historien de Coligny (d'accord avec divers témoignages du temps), impolitique, funeste au pouvoir royal, à la France, menacée d'anarchie par l'élimination des éléments catholiques qu'on veut détourner sur la Flandre, par la rupture de l'équilibre en faveur des Protestants. De là l'assassinat de Coligny et la Saint-Barthélemy.

Présentés de cette manière, il joint à cela, il faut bien le dire, que la paix de Saint-Germain et le rappel de Coligny étaient interprétés, si l'on en croit diverses apparences, avec une outrecuidance arrogante, menaçante, par les Huguenots, en qui semblait renaître l'esprit d'entreprise, de coups de main, l'esprit de la conjuration d'Amboise, — présentés de

la sorte, ces crimes deviennent, sinon excusables, du moins très explicables. M. Merki y voit, quant à lui, un acte de légitime défense. Mais y a-t-il eu préméditation ? Le rappel de Coligny, les noces d'Henri de Navarre, l'encouragement donné à la venue en foule des Huguenots à Paris seraient parmi les plus grandes scélératesses de l'Histoire, si, auparavant, le massacre était décidé. Cependant, les choses semblent s'être faites au dernier moment, presque toutes seules, par un de ces déclanchements quasi-automatiques de la force des choses, que rien ne pouvait ni empêcher, ni même hâter beaucoup, hésitations de Charles IX, ou instances de Catherine. Un point toutefois reste douteux : ce qui put se passer réellement, quelques années avant, lors de l'entrevue de Bayonne entre Catherine de Médicis et Philippe II : l'extermination des Protestants aurait-elle alors été promise à celui-ci ? La proposition, plus ou moins en l'air, plus ou moins impulsive, en vint certainement dans les entretiens d'alors, mais rien de plus, conclut M. Merki. Pour nous, le mot de l'énigme paraît se trouver dans les archives de Simancas. Un érudit, M. F. Combes, en un ouvrage sur l'*Entrevue de Bayonne en 1565 et la question de la Saint-Barthélemy*, a voulu le résoudre par l'affirmative, d'après des documents de cette provenance. Peut-être a-t-il, en tout cas, indiqué la voie à suivre, quelle que doive être la découverte.

Il faut, au surplus, semble-t-il, prendre de plus haut, d'une manière plus générale, le point de vue, pour juger des torts ou des droits respectifs des partis, de leur dignité ou de leur indignité par rapport aux intérêts de la France, et, par suite, pour apprécier la signification d'un acte comme la Saint-Barthélemy, crime ou malheur. Il faut considérer l'état de l'Europe et la position de la France relativement à ces conditions européennes. A cet égard, M. Merki, tant dans son *Introduction* (dont l'intérêt nous fait regretter la brièveté) que dans son classement et sa critique des faits, au courant de l'œuvre, notamment des faits de la politique extérieure française, a tenté une synthèse intéressante. Qu'elle ne soit pas, comme on pouvait s'y attendre, en faveur de Coligny et des Protestants, ce n'est pas ce qui la rend nécessairement inexacte, si cela n'est pas une raison non plus pour qu'elle soit inattaquable. Quoi qu'il en soit, cette vue sur l'état de l'Europe durant la deuxième moitié du XVIe siècle, sur les mobiles des diverses politiques opposées ou combinées qui l'ont produit, a conduit M. Merki à considérer le Protestantisme, suivant le mot de Taine, comme « une renaissance appliquée au génie des peuples germains ». L'intérêt de la France, d'après cet aperçu, était dans une politique latine, catholique, celle-là même que

combattait Coligny. Là gît, selon cette opinion, le contre-sens de la conduite de Coligny et des Protestants français, contre-sens dont la Saint-Barthélemy aurait été la correction violente. Entre l'Espagne et l'Autriche, d'une part, et les puissances protestantes, Angleterre, Pays-Bas révoltés, Princes luthériens d'Allemagne, d'autre part, la France, dit-on, n'avait pas à hésiter : son intérêt était du même ordre que celui de l'Espagne et de l'Autriche.

C'est là une de ces idées générales où trop de logique, où même la seule logique demandée, devient aisément paradoxale, car l'on risque d'arriver en singulière posture devant la politique étrangère de Richelieu. Cependant, limitée à une période donnée, comme celle des quatre premières guerres de religion, elle peut être d'une application assez utile. Elle permet de décrire avec clarté la politique extérieure de la France, durant ce laps, les contre-coups, au dehors, de son agitation intérieure ; de marquer, par exemple, ces ballottements, ces oscillations terribles de l'Espagne à l'Angleterre. De quel côté se trouvait l'appoint à l'équilibre intérieur ? La portée de cette idée générale ne va point probablement jusqu'à fournir une réponse certaine à cette question : mais elle va certainement à permettre un classement lumineux des faits de l'ordre qu'elle spécifie, et c'est déjà là une approximation. M. Merki lui devrait aussi d'avoir encore mieux marqué le rôle de Coligny en Europe, si davantage encore il avait considéré ce rôle tel quel, en dehors de toute présomption trop gratuite. Peut-être, par exemple, assigne-t-on une origine trop expressément « anglaise » aux idées de Coligny ? Il y a là-dessus certains rapprochements suggestifs, mais il faudrait chercher encore dans toute la première vie de Coligny [1].

La période qui comprend le retour et la présence aux affaires de l'Amiral, avec les idées et les tentatives touchant l'expédition de Flandre, est des mieux étudiées. Il reste à se demander : Coligny fut-il ici anti-français ? Les catholiques, en général, ne virent là-dedans qu'une manœuvre protestante. Mais nous avons là-dessus, maintenant, la vue plus longue, et la paix de Westphalie, les traités des Pyrénées et de Nimègue, la paix d'Utrecht même ne permettent nullement une réponse aussi expéditive et aussi simple : de ces événements ne dégage, somme toute, une réponse point trop défavorable pour le conseiller de Charles IX. Ce qui empêche de juger toute la portée politique de ce projet, c'est qu'on ne peut, au XVIe siècle, séparer cette question de

1. Cf. là-dessus Eug. Bersier : *Coligny avant les Guerres de Religion*, 1884, in-8° (Point de vue protestant, mais avec des faits utiles).

politique extérieure de la question de politique intérieure (du protestantisme). Ce fut la grande force de Richelieu, que les questions qu'il eut à résoudre ne se posassent plus, en même temps qu'au delà des frontières, en France.

M. Merki a mis à dépeindre l'état intérieur du royaume le soin qu'on avait déjà pu louer dans son ouvrage sur *la Reine Margot*. La documentation, même facilitée par le nombre des références de première main déjà mises en circulation touchant ce sujet, est faite de main d'ouvrier. Pour qui a quelque idée des conditions du travail historique, ce n'est point là un mince éloge. La thèse elle-même du livre peut être abordée avec quelque précaution, puisqu'aussi bien il ne faut pas dépasser le but que s'est proposé M. Charles Merki tout le premier : « Situer simplement les personnages connus des grands conflits confessionnels dans leur véritable milieu. » Mais, en définitive, le livre étant fait, comme nous disions, de main d'ouvrier, il vient contrebalancer utilement celui de M. Delaborde.

Librairie Honoré Champion. — *Villeroy, secrétaire et ministre d'État*, 1543-1610, par J. Nouaillac, 1 vol. in-8°.

La carrière de Villeroy, le grand-père du glorioleux et inepte Maréchal favori de Louis XIV, à qui Saint-Simon fut si peu tendre (il ne le fut pas non plus beaucoup à l'aïeul, qui, cependant, valut beaucoup mieux), n'avait encore trouvé aucun historien. Seuls, ou à peu près, les ouvrages traitant de l'histoire de France durant les derniers Valois, la Ligue et le règne de Henri IV contiennent des renseignements sur lui, — sans parler, bien entendu, des sources particulières, écrits personnels de Villeroy, correspondance, mémoires des contemporains et documents d'archives, italiens, espagnols, flamands, hollandais, anglais, utilisés pour la première fois par M. Nouaillac, qui en a tiré en grande partie la matière de son étude spéciale.

Cette étude était à faire. Villeroy, qui a servi sous quatre rois, comme secrétaire d'État sous Charles IX et Henri III, comme ministre des Affaires étrangères sous Henri IV et sous Louis XIII jeune, a pris part aux principaux événements de son temps. Quoique cette part semble avoir été celle d'un homme de second ordre, d'un diplomate-bureaucrate, d'un homme de cabinet, excellent, disait méchamment Sully, à se battre « avec des mains de papier, des peaux de parchemin, des coups de ganivet, des traits de plume, des sceaux et de la cire », elle n'en est pas

moins des plus instructives. Après avoir montré les débuts de Villeroy sous Charles IX et sous Henri III, M. Nouaillac étudie son rôle pendant la Ligue, alors qu'il chercha vainement à « réaliser l'union de la royauté avec les forces catholiques de la France », comme serviteur de Henri III, d'abord, puis, après sa disgrâce consécutive à la journée des Barricades, comme négociateur du tiers-parti. On a reproché à l'ancien serviteur de Henri III d'être passé dans le camp de la Ligue. Sur ce point, M. Nouaillac pense que les anciennes opinions sont incomplètes, et il a essayé de faire ce dont on ne s'était pas assez soucié, selon lui : examiner impartialement les motifs qui avaient poussé certains bons Français et bons royalistes à parler de conciliation avec les Guises, ou à s'abstenir de se rallier immédiatement à Henri IV protestant. C'était reprendre, à propos de Villeroy, l'histoire des Politiques. On ne peut s'empêcher de penser qu'en venant au Béarnais Villeroy, hier encore avec Mayenne et très espagnol, a su venir de bien loin. Son rôle sous Henri IV, comme ministre des Affaires étrangères, continue à appeler, quoiqu'en des temps moins troublés, beaucoup d'explications. Cette période, qui fut cependant le beau temps de Villeroy, a été, dit M. Nouaillac, mal interprétée aussi, surtout en ce qui concerne l'attitude du ministre envers l'Espagne. Le biographe s'est efforcé de faire valoir, dans cet exemple ainsi que dans les autres grandes affaires du règne, guerre de Savoie et paix de Lyon, affaires des Pays-Bas, affaires d'Allemagne, etc., les véritables mobiles du serviteur de Henri IV, mobiles qui se résument en un seul, très honorable, d'après ce que s'efforce de montrer M. Nouaillac, et qui s'appelle le désir de la paix, de cette paix dont les mauvais jours de la Ligue avaient si bien montré le prix. C'est de la sorte qu'on explique notamment la politique, ou plutôt les conseils politiques, de Villeroy à l'égard de l'Espagne. « La France s'entendit avec l'Espagne, sans abandonner ses anciens amis, auxquels elle sut rendre des services réels. »

Il est rare qu'un historien qui s'occupe d'un seul homme durant 600 pages ne subisse pas une illusion d'optique qui finisse par lui faire tout rapporter à cet homme. M. J. Nouaillac s'est préservé de cet entraînement dans la mesure du possible. Villeroy fut, plutôt qu'un grand homme d'Etat, un grand commis laborieux. A tort ou à raison, Sully l'éclipsa. Mais cela ne veut nullement dire, — et ce livre le prouve surabondamment, — qu'on ne puisse étudier toute la politique étrangère de Henri IV à propos de la participation sage, consciencieuse et un peu subalterne de Villeroy, à peu près comme on pourrait considérer en

raccourci toute celle de la fin du règne de Louis XIV dans la carrière, par exemple, des chanceliers Pontchartrain et Voysin.

LIBRAIRIE HACHETTE. — *Manuel bibliographique de la littérature française moderne* (1500-1580), t. I, XVIe siècle, par Gustave Lanson, 1 vol. in-8°.

Voici un livre qui est appelé à rendre de grands services à ceux qui étudient le XVIe siècle, en leur indiquant les sources et en ménageant leur temps. Nous n'avions encore rien d'aussi complet sous la main, et surtout rien d'aussi méthodique, car avec M. Lanson on est sûr que tout est fait avec méthode. Aussi aurait-il pu se dispenser de faire des excuses à ses lecteurs pour les fautes qu'il a pu commettre sous le rapport du trop ou du manque. Son *Manuel*, bien supérieur à celui de Brunetière qui ne retenait guère que ce qui cadrait avec ses principes et ses vues, contient à peu de chose près tout ce qu'il importe de savoir. Un seiziémiste pourra y trouver quelques lacunes, mais ces lacunes ne font aucun tort à l'ensemble, et il n'y a pas de siècle — soit dit à l'excuse de M. Lanson, puisqu'il tient à s'excuser — dont la bibliographie soit plus mal connue, parce qu'innombrable, que celui de Ronsard, de Montaigne et de Calvin. Il suffit de lui avoir consacré quelques années de sa vie pour s'en rendre compte et faire de ce côté des trouvailles inattendues.

Pour donner une idée des grandes divisions du travail de M. Lanson, voici les titres des chapitres qui regardent le XVIe siècle :

Chap. I. *La Renaissance.* — Chap. II. *Clément Marot et son école.* — Chap. III. *Marguerite de Navarre, Le Platonisme, l'Ecole lyonnaise.* — Chapitre IV. *Calvin et les Ecrivains religieux de la Réforme.* — Chap. V. *Rabelais et les Conteurs.* — Chap. VI. *Les Traducteurs.* — Chap. VII. *La Pléiade* (Ronsard). — Chap. VIII. *La Pléiade,* suite (Du Bellay, Baïf, Remy Belleau, Jean Dorat, A. Jamyn, *Pontus de Tyard et Jodelle*). — Chap. IX. *Principaux contemporains et successeurs de Ronsard.* — Chap. X. *Petits poètes, Poésie provinciale.* — Chap. XI. *Histoire, Mémoires, Lettres.* — Chap. XII. *Ecrits politiques, Eloquence, Pamphlets.* — Chap. XIII. *Philosophie, Erudition, Economie et Sciences.* — Chap. XIV. *Montaigne.* — Chap. XV. *Romans.* — Chap. XVI. *Le Théâtre.* — Chap. XVII. *La langue française au XVIe siècle.*

Autant dire tout de suite que ces divisions, qui se subdivisent elles-mêmes à l'infini, embrassent tout le champ des connaissances humaines au XVIe siècle.

Librairie Longuet. — *La cathédrale Notre-Dame de Paris*, par Marcel Aubert, avec une introduction par Paul Vitry, 1 vol. in-18. — *L'église abbatiale de Saint-Denis*, par Paul Vitry et Gaston Brière, 1 vol. in-18. Prix de chaque volume, 2 fr. 50.

C'est une charmante collection que celle que la librairie Longuet vient d'ouvrir, et les amis du seizième siècle trouveront beaucoup à glaner dans ces deux volumes, surtout dans le second. On sait que l'église Saint-Denis s'orna au XVIe siècle de tombeaux somptueux, tels que ceux de Henri II, de Louis XII et Anne de Bretagne, de François Ier, etc.

Jean de la Rouxière.

Le Directeur-Gérant : Léon Séché.

CHATEAUROUX. — IMPRIMERIE MELLOTTÉE.

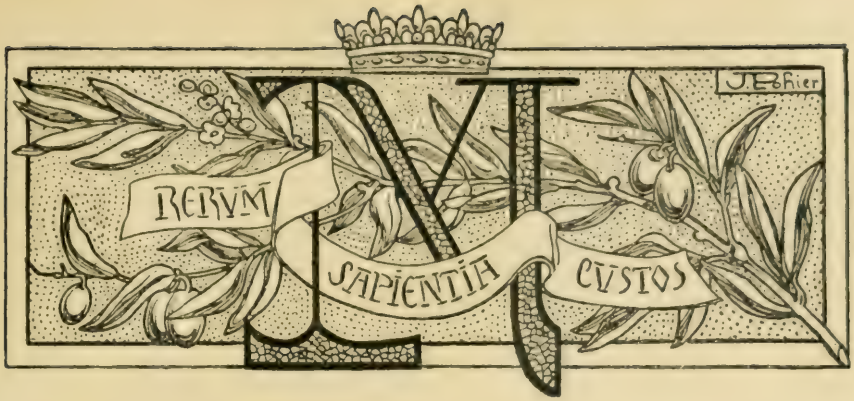

La Moquerie Savoyarde

APOLOGUE EN VERS PATOIS DE LA FIN DU XVIe SIECLE ET SES ORIGINES

« O Brahma! toute chose est le rêve d'un rêve. »
LECONTE DE LISLE.

La Fontaine s'est plu à imiter Rabelais, Clément Marot et nombre d'auteurs beaucoup plus anciens. Abandonnant parfois Esope et Phèdre, il s'est inspiré souvent des conteurs bouddhiques, des Facéties du Pogge, comme aussi des traditions populaires, ce fonds plus fécond que toutes les littératures de tous les âges. Dans *le Meunier son fils et l'âne*, en relisant le récit qu'il fait raconter par Malherbe à Racan, il m'est revenu à la mémoire un aimable apologue patois que je trouvais en 1875 à la Réserve de la Bibliothèque Nationale et dont je pris alors une copie fidèle. Composé sous la rubrique de *Moquerie Savoyarde* sur la fin du

XVIe siècle et imprimé (1) à Chambéry en 1603, ce document présente un curieux exemple de la transmission à travers tous pays d'une version qui remonte à plusieurs siècles, peut-être même aux antiques contes babyloniens. En tous cas cette fable, qui nous fournit en joli langage patois le même thème que celui du fabuliste français 65 *ans avant lui* (2), nous arrive avec certitude des Indes. En voici le texte intégral :

Anchro papi ploma ede mey,
Per fichi sou lo blan lou ney,
Et pintola cello detraqua
Que ne fan ren que se moqua,
Lou fene que s'en de jaquette
Ne serviren que de moquette,
Per dere et redere ma
De celo qu'on devrey ama,
Demoura tou iour à l'oura,
Per s'en vo ne lessery pa
D'etre moqua ou d'on ou d'atro :
Vo arrive t'ey un desastro,
De celo de qui vo vo fia
Drey vo s'en fery desfia.
Crei de quo e a gran pedia
De vey lo mondo se deressia.
Gaime gaime d'en Chambery
Ne creissy tan de moquery,
Per en fare compareson,
Me souvente donna seson
Que Iaque Bo de Remilly
Meney son Ano vendre o marchy,
Et lo chassave devan sey
Avoy son motet Beney.
Quan ou fouren ou dre do platro,
Onna douzaina d'apiniatro
Commenciren à quacotta,
Etey miraclo d'ou acotta!
— « *Veitu on Ano que se porte ben*
L'a migea d'aveyna et de bren
Tan gra, qu'o ne pou ple peta,

(1) Dans un recueil de pièces en vers patois ayant trait à la politique savoyarde de la fin du XVIe siècle.
(2) Le livre III des Fables de La Fontaine a été publié en 1668.

L'on ou l'atro n'y pou ti pa monta,
Ou bin lo fio, ou bin lo parè?
Ou vadre bin mio s'en tare
Que de marchi de la façon. »
Iaque, accottan cela reison,
Desi à son fio Beney :
— « *Motet, he fo que te montey*
Dessu l'Ano tret gentamen,
No n'auron gin de parlamen. »
Ho n'ouren pa fe quatro pa
Apre que Beney fou monta,
Veitia onna troupa de fillette,
De moquouse et de jaquette
Que quetien su l'ano coillar,
Beney gra come un peliar,
Desiren : — « *Vei tu son motet*
Bin gra, bin chat, bin frequet,
Marcheré ty pa galliardemen
A pi, et iret gentamen,
Et lessi monta son pare! »
Lo fiou, acoutan celo afare,
Se geti drey de l'Ano ba,
Poi edi à son pare à monta.
Drey que fouren ou premi vilagio,
Veitia un gran comparagio
De gen venan de rigola
Commenciren drey à parla :
— « *Vei tu un vio petar à son ézo,*
Et son motet marche en malezo,
Vadré t'ey pa mio que son tendron
Montissè dessu l'Anichon,
Et lo pare l'ou chasserey
Ou miou ou ma qu'o porey. »
Iaque que tou acotey,
Fi monta Beney derri sey
Afin dempechi, so se puisse,
Que gnon de luy ne se moquisse
Ne de son Ano bin chargia.
Ho ne furen pa ou marchia
Que veitia de gen onna troupa
Que guetavon Beney en croupa :
— « *Vei vo*, se disan-ti l'on l'atro,
Que ne monton-ti l'on aprè l'atro
Sen guara de cela façon
Celi pouro Ano sen reson,
Ne n'an-ti gin de regret? »
— « *Pare*, se si tey lo motet,

Notron Ano a icé de paren;
Ne senti-vo que dion le gen ?
Qu'allen-no tui dou per terra,
Que gnon ne no fassen la guerra ? »
Ho se miren tui dou à ba,
Et l'Ano commenciren à porta
L'on per derry, l'atro per devan.
S'en ne lo servi de ren.
De fene onna groussa troupela
Commenciren à debagola :
— « *Comare ma mia, veidevo,*
Celay se fa ver chivo ?
Avey-vo vio de coneissance
Giamè una tala science ?
An-ty dou to pardu le san,
Porta son Ano come un cor san ?
Gey bin vio prou de zafare,
Me giamè je ne vi s'en fare. »
— Lo pare desi à son garçon :
— « *Motet, veitia poura seison,*
On ne sa comen se conduire
Per empechi le gen de rire.
Lo mondo è si bin en goguette
Qu'o ne fan ren que de moquette,
Et poi qu'on se governe bin drey
Afin que du tou ge notey
Et empechey le gen de rire,
Mon Ano ira à la revire,
Avoè onna pira ou cou
Que li servira de licou. »
— Iaque Bo en cela façon
Perdi son Ano per raison.
Douta ou mondo lo povei
De se moqua de son fio Benei,
Ne de ly come y lavien fè,
Afin qu'o vequisse en pè :
Lo mondo e bin tant immondo
Que, se Di tornave ou mondo,
Ho l'arey quaque broqua,
Ho de quaqu'on sari moqua !
Alla tant drey que vo vodri,
Vo ne saria ni empechi
Ne tuy celo de ver chivo,
Lo mondo de parla de vo.

⁂

Veitiara un pouro amoirou
Bin facha et bin doleirou,

Sera moqua de sa metressa
Don l'ara oncor gran detressa.
Tanto son colet sera deplicia,
Tanto sa Iaqueta engressia
A se chose, à se iaretire,
Per tou e se trouve à redire.

⁂

Passe tey quaque filieta,
Quaque brava, iona moteta,
Le sara assetou requeta
De flan, de drey, de tout cota ;
L'on dera : — « *Sè ie la tenin chi mey,*
Ge farin bin ne se pa quey! »
L'un que era amassa son mochu
Que te chey de derri lo cu.
La ple fille de bin rougiret
D'acotta celo moquaret.

⁂

Lo marchan en lou marchandi
Arimet n'au tant que redi :
Se l'on fa bin se besogne,
L'atro n'en fara la trogne,
Poi, si vo possen atrapa,
Drey per derri vo seri moqua !

⁂

Lo soudar, le gen de guerra,
Sou savin dessu la terra
Quaquon qu'aye etâ secou,
Ho s'en moqueren tou lo sou.
Tanto lo Zarbanisto
Se moquen dou Genevisto :
— « *Guara devan, recoula vo,*
Lessi lo entra verchivo
No lo balieren bin à dîna. »
— Lo Genevey poite desen :
— « Ca, *ça, ça, ça, alen, alen,*
Ho ne sen tuy que de canaille,
Volen-ti megi notre muraillie ?
D'atro pan poission-ti creva,
No lo faron bin recoula ! »
Et tan qu'en toute le façon
La moquerie è de seison,
Et lo moqu et le moquette
Saron ceti an en goguette.

⁂

Parlin poi de lo lingagio.
Un Fransey en son usagio

Se moquera dou Savoyar,
Ho li dera en touta par :
— « *Vien çà, Savoyar, croque-rave,*
Tu iure Dieu pour une febve ;
Dy après moy « Vive le Roy,
Vive le Roy... Vive le Roy ! »
Ma un Savoyar maladrey
Ne sa que repondre tout drey ;
Per force è fo que quirey
« *Vive lo Roy, vive lo Rey !* »
— Lo Zespagnour no sapelen Vilanos
Et desen à tuy Louterianos.
— Lo Etalian en lou façon
Chanton bin oun atra leçon.
Ho desen : — « *Questo balorde,*
Coyonno, forfanto, Savoyarde,
Sonno sempre senza honore,
Alla guerra senza valore !...
Italiano eccellentissimo,
Al escarmocca sempre gli primo
Alegramente, alegramen. »
Et poi tan d'atro parlamen
Que se fan de ior en ior,
Serey à recommenci touior ;
Que vodrey ho tou raconta
Et bin conta la vereta
On machureray touta la papetery
Qué dans la vela de Chambéry.

⁂

Don, per evita escandalo,
Fessen come Iaque fi de son Ano :
Talien lo cou à le reson
Que de ren ne no serviron.
Ne fessen pa qu'an Segnor Horacio
Que s'aly coupa lou caso
Per fare despecto à sa fena.
Desen come la tanta Tinena :
Quan lo moqu aran moqua,
Et lo moqua seron moqua,
Lo moqua seren en goguette
Et lo moqu seren en moquette.

Pour étudier utilement les origines de cette pièce patoise, il n'est pas sans intérêt de rappeler ici la naissance et la destinée de la fable ou apologue. Ce genre, qui remonte à une très haute

antiquité, marque l'éclosion d'idées morales, de même qu'au déclin de l'hiver certaines fleurettes annoncent le printemps et l'espérance du renouveau. C'est une des formes naturelles de la poésie primitive où il y a place aux vérités de sens commun, genre simple apparaissant aux époques reculées, où le cousinage des hommes et des animaux est plus fréquent qu'au sein des sociétés vieillies. L'apologue est de source aryenne comme toutes nos connaissances originelles. Si certaines critiques du XVIIIe siècle l'ont assimilé à une satire voilée, il est préférable de prétendre sans paradoxe qu'il est plutôt une satire exagérée, une caricature à la Callot de l'humaine sottise, poussée jusqu'à sa suprême puissance : à l'animalité. On peut affirmer que les fabulistes ont largement contribué à l'éducation des sociétés en prenant la parole après les prêtres et avant les philosophes.

Mais, avant que cet apologue primitif se transforme en un plaisir littéraire de l'esprit railleur, combien de révolutions de faits et d'idées ne faut-il pas traverser ? Sous l'influence de ces mouvements évolutionnistes son domaine s'agrandit ; on apprend à se mieux connaître, à être moins dupe des apparences, si bien que l'apologue, à mesure qu'il s'éloigne de ses origines, devient plus profond et partant plus dramatique.

Nous avons eu la fable orientale, la fable grecque, la fable latine, puis celle du moyen âge et celle de la Renaissance. Après des vicissitudes séculaires, ce genre arrive à son apogée en France dans les vers charmants de l'écrivain de génie qu'a été le fabuliste incomparable du XVIIe siècle. N'est-il pas intéressant d'apprendre à connaître les précurseurs de cette historiette de la *Moquerie Savoyarde* et du *Meunier son fils et l'âne* qui a parcouru dans le monde des chemins si longs et si divers pour arriver jusqu'à nous ? Sans aller surprendre les secrets qu'on dévoile maintenant des monuments littéraires Assyriologiques, on trouve le prolongement de ces racines lointaines dans le

moyen âge occidental et celui-ci, dans la formation des éléments nouveaux qu'il a légués aux temps modernes, a puisé, en dehors du sentiment national, à quate sources fort distinctes : à l'antiquité classique depuis la Renaissance, au christianisme, aux traditions celtiques (1) et enfin aux contes indiens.

Quelque surprise qu'on éprouve à voir l'Inde figurer parmi les pays dont la littérature a influé sur la nôtre, il n'en est pas moins absolument vrai que les récits orientaux ont pénétré dans les diverses parties de l'Europe. Les travaux, relativement déjà anciens, de Loiseleur-Deslongchamp (2) et de Théodore Benfet (3), puis ceux de Weber (4) en Allemagne, de Max Müller en Angleterre (5), de Domenico Comparetti (6) en Italie, le prouvent surabondamment. D'ailleurs les documents parlent d'eux-mêmes avec leur caractère nettement bouddhique.

Pour expliquer et vulgariser leurs leçons morales, les bouddhistes ont toujours employé la parabole. Ils enseignent la prudence, la charité, l'abnégation de soi-même, l'ascétisme et la pauvreté volontaire, la miséricorde, toutes vertus de leur religion ; leur philosophie est de ne pas se fier aux apparences, le monde n'étant lui-même tout entier qu'une vaste illusion, et de pratiquer l'humilité : il ne faut pas se laisser éblouir par la richesse, comme il convient de ne croire ni à son propre mérite, ni à sa puissance, ni à la durée du bonheur ou de la gloire. Un admirable bouddhiste français, Jean Lahor, a répandu ces doctrines dans des

(1) Voir *Revue Celtique*, fondée par H. Gaidoz, Paris, 8°, 1870-1909.

(2) Essai sur les fables indiennes et sur leur introduction en Europe. Paris, 8°, 1838.

(3) *Einleitung... Pancha-Tantra. Leipzig*, 8°, 1876 ; — *Geschichte der Sprachwissenschaft und orientalischen Philologie in Deutschland.* Munich, J. G. Cotta, 8°, 1869.

(4) A. Weber, *Indische Studien.* Berlin, 8 v. in-8°, 1850-64.

(5) *Ancient Sanskrit literature and the primitive religion of Brahmins.* Londres, 8°, 1860-Conf. *Journal des Savants*, 1860, p. 457, 611, 748 ; 1861, p. 47.

(6) *Conti e racconti...* per cura de D. Comparetti ed Alessandro d'Ancona. Turin, 9 v. in-16, 1870-67.

vers étincelant de charme et de profondeur. Logiquement on serait tenté de rapprocher tout cela du christianisme primitif ; mais on ne saurait trop en noter la différence. En effet les paraboles chrétiennes constituaient des allégories dont la valeur résidait dans le sens mystique et dogmatique plutôt que moral qui devait frapper l'esprit des fidèles, tandis que les autres ne sont que des anecdotes variées ayant pour but de plaire en instruisant et de faire ressortir la conclusion morale au moyen de l'originalité du récit. Cet élément piquant vint à l'emporter et l'on arriva tout naturellement à s'amuser du conte sans trop se soucier de sa moralité finale. Voilà la cause d'un double fait qui a son importance : d'une part, la propagation des apologues bouddhiques en dehors du bouddhisme et, d'autre part, la transformation de leur caractère religieux primitif en une notion de pure fantaisie romantique.

Aussi ces narrations primitivement pieuses ne représentent-elles qu'une faible portion de celles qui se sont faufilées de la littérature de Siddarthâ dans celles de l'Occident ; la majeure partie des récits indiens n'est empreinte que d'une intention simplement morale empruntant son sujet aux incidents de la vie familière. On doit encore remarquer, et ceci est d'un immense intérêt pour notre document patois, que les livres bouddhiques présentent fort souvent des morceaux ayant la tournure de *romans à tiroirs* : les conteurs de l'Inde se sont plu à enchâsser dans une histoire principale qui leur sert de cadre plusieurs récits similaires successifs et c'est précisément ce qu'on a pu constater dans le texte de la *Moquerie Savoyarde*.

Selon de savantes critiques récentes, la source la plus éloignée des contes orientaux parvenus en Europe remonte indirectement à des écrivains Babyloniens. Cette origine multimillénaire n'empêche pas qu'on en retrouve la synthèse parmi les compositions bouddhiques en langue sanscrite apparaissant dans l'intervalle

des deux siècles qui précèdent l'ère chrétienne et des deux siècles qui l'ont suivie. Mais aucun de ces récits n'existe sous sa forme première : ce qui nous en reste aujourd'hui est formulé soit dans des précis sanscrits postérieurs, soit dans des traductions adaptées à des pays où le bouddhisme avait pénétré. Quant à la question de savoir si les Bouddhistes sont les inventeurs de leurs contes ou s'ils n'ont que réuni, en les modifiant, des documents assyriens ou autres dont il faudrait découvrir les auteurs, il est un fait certain, c'est que les apologues communs tant aux recueils Esopiques qu'aux recueils Indiens ont été par ceux-ci empruntés à la Grèce. Du reste, les sources bouddhiques qui nous sont parvenues ne révèlent-elles pas avec évidence les éléments hétérogènes dûs les uns à l'influence religieuse, d'autres à une littérature brahmanique antérieure au Bouddhisme, d'autres à des littératures étrangères ?

Par quelle filière ces contes indiens nous sont-ils parvenus ? Il est hors de doute que ceux dont la conception s'est formée dans un milieu social de l'Inde bouddhique n'ont pu se répandre dans les états chrétiens du moyen âge autrement qu'avec des modifications essentielles effaçant parfois des traits distinctifs et produisant souvent une altération de leur logique caractéristique ou même la perte de leur signification morale. Beaucoup d'entre eux aussi ont été altérés par inintelligence, par défaillance de mémoire, sans parler du caprice des rédacteurs ou traducteurs En un mot, il y a eu déformation des produits originaires indiens. Les vicissitudes que ceux-ci ont dû traverser sont intimement liées à la destinée des intermédiaires par lesquels ils ont passé : du sanscrit au pelhvi, antique langue de la Perse, — du pelhvi au syriaque, version supposée longtemps perdue et qui a été retrouvée dans un couvent d'Arménie, — du syriaque à l'arabe, — de la version arabe à une version hébraïque transformée elle-même en latin. Or, pour parvenir à l'une de nos

langues vulgaires, tous les récits contenus dans le *Pantchatantra* (1) indien, dans les œuvres de Bidpai de Sendabad et autres, ont nécessairement subi ces formes successives (2). Enfin, arrivés au latin, au roman ou à l'allemand, ils ne sont pas encore à l'abri des périls courus au cours de si longs voyages. Tout au contraire, ils tombent alors dans les mains d'écrivains qui ne se croient nulement obligés au respect des originaux. Aussi non sans raison un critique allemand a-t-il porté sur eux un jugement sévère : « *...les Barbares de l'Occident ont toujours été plus habiles à gâter les vieux contes qu'à les rapporter avec fidélité.* » (3)

La meilleure preuve de ce qui précède est dans l'historiette à tiroirs de la *Moquerie Savoyarde*. A quelle source son auteur a-t-il pu puiser ? Son thème est dans les *Facéties* (4) de Poggio Bracciolini (1380-1459) qui déclare l'avoir trouvé lui-même dans un manuscrit en langue allemande. C'était sans doute le fameux manuscrit des fables d'Ulrich Boner (5), poète suisse du XIVe siècle. Comme tant d'autres fabulistes de la même époque qui ont reproduit le même apologue, Boner a eu pour source plus

(1) Conf. Richard Schmidt, *Das Pansatantram textus ornatior. Eine altindische Marchensammlung zum ersten Male übersetzt...* Leipzig, 8°, 1901.

(2) Par exemple, le livre de *Sendabad*, originaire de l'Inde, a été traduit en Arabe, en Hébreu et en Grec ; la seconde traduction est le type des *VII Sapientes Romæ*, du XIIe siècle.

(3) Gildemeister, *Orient und Occident*, I, 735.

(4) Les *Facéties* ont été imprimées à Rome dans le monastère de Saint-Eusèbe en petit in-4°, feuillets non chiffrés. La Bibl. Nat. possède ce magnifique incunable (voir à la Réserve, Y2, 1259). Sous le titre XXXV « *Asino portato et demum submerso* », on lit ces mots : « *Facetissimum de sene quodamque asinum portavit super se...* » *Fabulam retulit quam nuper in Alamania scriptam pictamque vidisset.*

(5) *Bonerii Gemma*, sive Boners Edelstein fabulas C e phonascorum ævo complexa... Edidit Jeremias Jacobus Oberlinus. Argentorati, in-4°, 1782 ; — Boners Edelstein in hundert Fabeln, mit Varianten und Worterklarungen, herausgegeben von Joh. Joachim Eschenburg, Berlin, 8°, 1818 ; — Idem, herausgegeben von *Franz Pfeiffer*, Leipzig, 8°, 1844 (à la page 86, on y trouve notre apologue en 104 vers vieil allemand).

au moins directe une version latine qu'on n'a pu découvrir encore, mais dont le fond se retrouve dans trois rédactions principales des XIIIe, XIVe et XVe *siècles*.

Ibn-Saïd (1), auteur arabe du commencement du treizième siècle, a fourni la première ; — l'infant Don Juan Manuel (2) espagnol, la deuxième qui vient cent ans après; — enfin cele qu'en 1426 Saint Bernardin de Siene (3) a insérée dans un de ses sermons, mais de source anonyme, est certainement des trois la plus authentique comme la plus conforme aux origines bouddhiques tant au point de vue intrinsèque qu'à celui de son caractère monacal. Ce saint Père, mettant en scène un moine et un novice, les fait agir dans le sens le plus raisonnable, mais ils n'en sont pas moins blâmés dans tous les cas. Dans Ibn-Saïd, qui fait du vieillard et de l'enfant le père et le fils (la *Moquerie*

(1) K. Vollers, *Fragmente aus dem Mugrib des Ibn-Saïd*. Berlin, E. Felber, 8°, 1894. Dans les *Semitische Studien*, Erganzungshefte zur « Zeitschrift für Assyriologie », Herausgegeben von Carl Bezold, I. — Dans les *Biographien Michammeds*, Leiden, E. J. Brill, 5 v. in-4°, 1904.1905, voir tome V : Biographien den Nachfolger in Medina, sowie der Gefæhrten und der Nachfolger in dem übrigen Arabien, Herausgegeben von prof. Dr K. V. Zettersteen.

(2) *El Conde Lucanor*, compuesto por *D. Juan Manuel*, hijo del Infante D. Manuel, con advertancias, notas de Gonzalo Argote de Molina. Sevilla, Hern. Dias, petit in-4°, 1575 (58 ff. non chiffrés, 97 ff. ch. et 4 ff. non ch.) — Réédition de Diego de la Carrera, Madrid, petit in-4°, 1642. — *Idem*, par les soins de M. Keller, Stuttgard, in-12, 1839. — *Le comte Lucanor*, apologues et fabliaux du XIVe siècle, traduits pour la première fois de l'espagnol par M. de Puibusque, Paris, 8°, Amyot éd., 1854. — Au tome LI de la *Bibl. des auteurs espagnols*, Madrid, 1860 et suiv., Don Pascual de Gayangos a donné la réimpression la plus complète du *Libro de Patronio* (vulgairement *el conde Lucanor*), faite sur 4 manuscrits. — Conf. *Ticknor*, tome I, p. 53 et suiv., tome II, p. 666 ; *Wolf*, dans les Wien. Jahrb., tome LVII, p. 192 et suiv. ; *Capmany*, Teatro hist cr. de la eloq. esp., tome I, p. 33 et suiv.

(3) *Opera omnia Sancti Bernardini Senensis*... postillis illustrata... labore R. P. Johannis de la Haye. Paris, D. Moreau, 4 tomes en 2 v. in-f°, 1635. — *Le prediche volgari di San Bernardino da Siena*. Sienne, in-16, 1880. — *Novelette, esempi e apologhi di San Bernardino da Siena*. Public. *da Francesco Zambrini*, Bologne, in-16, 1868. Dans le volume *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare dal secolo XIII al. XIV*, pages 5 à 9, on trouve le *racconto III* que la *Moquerie Savoyarde* a reproduite en patois avec variantes.

Savoyarde (1) et *La Fontaine* en font de même), la logique des événements paraît déjà un peu altérée et elle l'est bien davantage dans Juan Manuel, où père et fils commencent par laisser l'âne sans fardeau, ce qui justifie les premières risées à leur adresse.

On rencontre également notre apologue sous le titre du *Jardinier son fils et l'âne* dans le roman turc des *Quarante Vizirs*. Or, ce document du XVe siècle est lui-même tiré, d'après le propre aveu de l'auteur, d'un recueil arabe de Chéikh-Zadé, beaucoup plus ancien, intitulé *Hikiat Arbaïn Sebah wamesa* (2) qui provient partiellement du livre de Sendabah originaire de l'Inde. Voilà donc de multiples origines indiennes. Mais notre regretté maître Gaston Paris, dont l'attention s'est surtout portée sur Ibn-Saïd, D. Juan Manuel et Bernardin de Sienne, affirme que « les récits des deux premiers restèrent isolés tandis qu'il n'en fut pas de même de celui de l'anonyme représenté ici par Saint Benardin, source de toutes les rédactions subséquentes. » (3)

Ainsi, à moins d'étudier les nouvelles découvertes assyriologiques, la littérature arabe présente l'extrême limite où peuvent remonter sur cet apologue célèbre les plus minutieuses investigations. Ici, comme dans d'autres cas, l'arabe a servi de fil conducteur à un vieux conte bouddhique de l'Inde qui ne visait pas au but d'engager les hommes à se décider librement par leur propre arbitre (4), mais qui avait réellement pour unique objectif d'inspirer le mépris du monde et de ses moqueries conformément à la morale de Bouddha.

Maintenant, si l'on veut toucher à la philosophie du récit, il

(1) On y voit en scène Jacques Bo de Rumilly et son fils Benoit.
(2) Hist. des quarante matinées et des quarante soirées.
(3) Leçon d'ouverture au Collège de France du 9 décembre 1874.
(4) Dans le *Comte Lucanor*, trad. de Puibusque, p. 181, la moralité de notre apologue est résumée en ces deux vers :

« *Tu veux, avant d'agir, savoir ce qu'on dira;*
« *Fais ce que tu dois faire et glose qui voudra.* »

ressort des trois rédactions Ibn-Saïd, Don Manuel et Saint Bernardin un ensemble de traits communs qui se rapproche évidemment de la version primitive. Tout d'abord leurs épisodes ne sont qu'au nombre de *quatre*, mais ils diffèrent soit dans la qualité des personnages mis en scène, soit dans l'ordre de ces épisodes. Ensuite leur moralité se résume en ce que le vieux Mentor, qui a l'expérience de la vie, veut démontrer à l'adolescent par une leçon pratique combien les jugements du monde méritent peu de confiance. Le rôle du vieillard, écoutant le long du chemin d'un sourire sceptique les balivernes contradictoires des passants apporte à l'apologue toute sa finesse et forme une antithèse naturelle avec la naïveté du jeune homme qui, espérant faire taire les mauvaises langues, ne recueille pour sa docilité qu'amères déceptions.

Dans d'autres versions abrégées ou allongées, écrites du XIIe au XVIe siècle, on surprend dans la bouche des obstinés railleurs certaines plaisanteries que, par la suite, des contes du même sujet ont transformé en réalité. Alors apparaissent en effet un *cinquième* et un *sixième* épisode : on porte l'âne « comme un lustre » et l'on finit par le jeter à la rivière afin d'éviter les bavardages populaires.

C'est sous cette forme amplifiée d'embellissements ridicules que l'apologue fut traduit en 104 vers vieil allemand par Ulrich Boner (1), puis passa dans le Poggio (2) qui, à son tour, ne se gêna point d'y pratiquer de graves modifications : il fut en effet le premier à raconter que le père et le fils s'en allaient au marché vendre leur âne, ainsi que la noyade du pauvre animal. Avec ce dernier trait, le conte est absolument altéré, car le père, au lieu d'un sage, d'un moraliste ingénieux, fait de sa propre

(1) Conf. Franz Pfeiffer, cité note 13; fable LII : *Von einem man und Sînem sune und einem Exel. Von unschuldigen spotte.*
(2) Conf. note 12.

personne un simple sot. La leçon salutaire de la fable indienne est ainsi perdue.

Comme on a pu le remarquer dans son texte intégral reproduit précédemment, la *Moquerie Savoyarde* n'a pas été mieux inspirée que La Fontaine, puisque tous deux ont suivi les fantaisistes changements du Poggio ; mais, à d'autres égards, la pièce patoise a beaucoup mieux traité le fond du sujet que le grand fabuliste. Après une introduction composée de 18 vers, elle suit l'usage indien des contes à tiroirs, c'est-à-dire de grouper une série de racontages analogues autour d'un cadre principal qui, dans l'espèce, est l'histoire si connue dont la source remonte aux contes bouddhiques défigurée par les embellissements maladroits que nous avons indiqués.

« *Jamais*, dit le conteur savoyard, *dans Chambéry on a vu tant de moqueries. Pour en faire comparaison, je me souviens d'une leçon : Jacques Bo de Rumilly menait son âne pour le vendre au marché; il le poussait devant lui...* » Il copie donc ici exactement le premier point du récit du Poggio. Laissant d'abord l'animal se prélasser à son aise, le père et le fils marchent tous deux à pied : tel est le *premier épisode*. Quand Jacques et son « *fio* » arrivèrent de la montagne à la plaine en cet humble équipage, une douzaine de gouailleurs commencèrent à babiller sur leur compte, et

Etey miraclo d'ou accotta !...
Iaque, accottan cela reison,
Desi à son fio Beney :
— « Motet, he fo que te montey
Dessu l'Ano tret gentamen... »

Alors Benoit monte sur le baudet : c'est le *deuxième épisode*, qui est le même dans Ibn-Saïd, Don Manuel et Bernardin de Sienne. Nouvelle explosion de rires sur le visage des jolies filles

qui croisent le trio en chemin ; les caquetages recommencent et redoublent de gaîté et d'ironie. Il en résulte que

Lo fiou accottan celo afare
Se geti drey de l'Ano ba,
Poi edi à son pare à monta.

Troisième épisode : le père Bo enfourche la monture. Autre procédé, autre critique :

Drey que fouren au premi vilagio,
Veitia un gran comparagio
De gen venan de rigola
Commenciren drey à parla...

Essayant une autre combinaison pour empêcher les railleries, Jacques ordonne à son fils de monter en croupe derrière lui. Voilà bien le *quatrième épisode* qu'on lit dans toutes les versions. Mais, à ce propos, rien n'est comparable à la répartie rabelaisienne du petit Benoît quand, stupéfait des quolibets nouveaux qui accueillent l'âne supportant ses deux maîtres, il assure à son père que « *leur âne a ici des parents* ».

Enfin, *cinquième épisode*, découragés, humiliés d'être constamment la risée des bons villageois, nos deux âniers inventent une autre manière :

Ho se miren tui dou à ba,
Et l'Ano commensiren à porta,
L'on per darry, l'atro per devan.
S'en ne lo servi de ren :
De fene onna groussa troupela
Commensiren à debagola...
— « An ty dou to perdu lo san
Porta son Ano come un cor san ?... »

La Fontaine a fait de ce nouvel incident l'emploi le plus étrange, le plus illogique et le plus contraire aux sources. A la rigueur, dans toutes les autres versions, on conçoit que le père,

ayant épuisé toute la série des modes possibles de composer le trio de l'âne, son fils et lui, en arrive à cette suprême extrémité de porter l'anichon pour rechercher enfin une approbation populaire. Mais quelle idée insolite de débuter par là ? Le poète nous dit que, si on lia les pieds à l'âne, si on le suspendit, « *c'est pour qu'il fût plus frais et de meilleur débit* », car, comme dans le Poggio, le père et le fils

« *Allaient vendre leur âne un certain jour de foire.* »

Voilà bien un expédient dont on ne s'était jamais avisé ! Ce qui semble plus bizarre encore, c'est que l'animal goûte fort cette façon d'aller au marché. Le père apparaît ainsi comme un insensé dès le début de la fable; ses actions n'ont ni logique, ni portée pratique et, quand on l'entendra s'écrier fièrement dans l'épilogue qu'il en fera désormais à sa tête, on est peu enclin à croire le fabuliste dans sa conclusion morale : « *il le fit et fit bien.* » Malherbe qui était un esprit aussi net et lumineux que réfléchi n'a jamais pu tenir semblable discours à son ami Racan.

Pour en revenir à la *Moquerie Savoyarde*, et ceci est un copiage malencontreux du Poggio que La Fontaine a évité, l'apologue patois tourne ensuite au drame pour ce pauvre Aliboron dans l'épisode final :

— « *Mon Ano*, dit le père au petit Benoît,
[*ira à la revire*
Avoi onna pira ou cou
Que li servira de licou. »
Iaque Bo en cela façon
Perdi son Ano per reison..

Tout cela est emprunté aux *Facéties* qui ont substitué cette moralité à celle de la fable indienne : « *ainsi le vieux bonhomme, pour avoir voulu satisfaire tout le monde, ne contenta personne et perdit son âne* ». Il est vraiment à déplorer que le conteur

savoyard n'ait pas eu sous les yeux, une autre version que cette source infidèle.

A l'apologue qui vient d'être analysé, la *Moquerie Savoyarde* s'est plu à ajouter d'autres récits où la raillerie continue de jouer son rôle, tels que ceux de l'*Amoureux* ridiculisé par sa maîtresse, de la *Jolie fille* autour de laquelle évoluent les adorateurs, des *Marchands* qui vantent leurs marchandises, des *Gens de guerre* chez lesquels perce l'antagonisme proverbial des Albanais et des Genevois qui crient à ceux-ci :

Volen ti megi notre muraillie ?
D'atro pan poission ti creva,
No lo faron bin recoula...

Les questions de langage ont aussi leur part dans ce document patois où la politique vient se mêler et qui met aux prises le Savoyard avec l'Italien et l'Espagnol :

Lo Zespagnor no sapelen Vilanos,
Et desen à tuy Louterianos.

C'est un mauvais souvenir que la *Moquerie* rappelle ici : les maux que la Savoie avait soufferts durant les neuf campagnes stériles de 1589 à 1598 n'étaient rien auprès des épouvantables excès commis autour de Lyon et de Genève. On voit les chroniqueurs tant catholiques que protestants flétrir avec unanimité les atrocités des Espagnols en Savoie et en Genevois. La France, la Suisse, et les Vénitiens surtout, prient une grande part à la défense contre les armées espagnoles : Venise, Bâle et Genève étaient au XVIe siècle les trois abris de la pensée humaine. A toutes les époques, les tentatives de surprise ou de conversion de la « Rome protestante » furent exclusivement du fait des Français ou des Espagnols ; le peuple de Savoie y demeura toujours étranger.

Pour donner une conclusion morale à son récit à plusieurs branches, l'auteur savoyard revient à Jacques Bo de Rumilly :

Fesen come laque fi de son Ano,
Talien lo cou à le reison
Que de ren ne no serviron...

Mais les cinq derniers vers de la pièce sont d'une grande obscurité au premier abord. Voici, à mon sens, comment on peut les traduire : « Disons comme la tante Toinon : quand les moqueurs se seront bien moqués, on se moquera d'eux à leur tour et, tandis que ceux dont ils se seront moqué seront en goguette, les moqueurs seront plongés dans la confusion. »

Tel est l'apologue savoyard qu'il est intéressant de faire connaître, après plus de trois siècles d'oubli, dans sa teneur et ses origines. Les contes indiens ont exercé une influence réelle sur la littérature médiévale, et cette influence, sous nombre de rapports, a été considérable et féconde. En effet, ces récits venus de l'Inde, étant issus de l'observation directe et pénétrante des divers types rencontrés dans toutes les conditions, retracent leur vie et leurs coutumes avec cette absence d'affectation et cette naïve simplicité qui caractérisent l'Orient. On peut affirmer que les aventures ou les pensées intimes d'un paysan, d'un jardinier, d'un tailleur, d'un mendiant comme le fakir de Jean Lahor, exposés avec complaisance et détail par les conteurs bouddhiques, ont démocratisé notre littérature. Quand les Occidentaux vinrent à connaître ce nouveau genre de narrations, ils n'avaient comme source de leurs idées littéraires que la grande épopée nationale ou le roman chevaleresque de la féodalité. L'art poétique, dédaignant de s'adresser aux humbles, aux gens de la terre ou du peuple des villes, ne s'adressait qu'aux classes élevées dans le cercle desquelles se mouvaient des sentiments d'orgueil, d'égoïsme et de pure convention. Aussi, dès que les contes orien-

taux pénétrèrent jusqu'à nous, notre poésie et nos apologues s'imprégnèrent de données plus sociales.

Peu à peu se forma cette littérature des *fableaux* qui, par une singulière destinée, a fini par être le plus populaire de nos vieux genres poétiques. Une fois infiltrée dans les mœurs littéraires des pays d'Europe, cette influence indienne n'en disparut point et, se perpétuant avec plus ou moins de bonheur d'un côté dans les nouvelles italiennes, elle arriva d'autre part à changer en France de forme pour s'incarner dans les *farces* du XVe siècle, qui se sont elles-mêmes transfigurées sous les deux formes puissantes de la *Comédie* et du *Roman* dans nos temps modernes.

Et, pour ajouter un trait final à la *Moquerie Savoyarde*, nous dirons en imitant La Fontaine :

> Quant à vous, suivez Mars, ou l'Amour, ou le
> [Prince,
> Allez, venez, courez ; demeurez en province ;
> Prenez femme, office ou plébiscitez Briand :
> Les gens en parleront, n'en doutez nullement.

JOSEPH ORSIER.

Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540

avec une notice sur Jean Raynier d'Angiers (1)

Après le départ inattendu du principal Canappe, le Consulat se mit à chercher un successeur. Sur ces entrefaites on se trouva en présence de quelques procès tout à fait imprévus.

Voici de quoi il s'agissait. Les fondateurs du Collège, voulant s'écarter autant que possible de l'ancien système d'enseignement, avaient exigé que le recteur de la Trinité fût choisi parmi les savants humanistes. Les conseillers de la ville, désirant eux aussi la réforme de l'enseignement, s'étaient vivement attachés à la nouvelle méthode d'instruction introduite à Lyon par la Confrérie de la Trinité. Comme il n'y avait presque point d'humanistes dans l'Eglise, on était donc obligé de faire venir les maîtres d'école des villes environnantes. Ces savants étaient forcément des laïques, voilà pourquoi l'Eglise n'était pas satisfaite. Elle ne voulait pas qu'on remît l'enseignement des enfants aux soins de savants déjà soupçonnés d'hérésie. Alors en 1530 le doyen et le chapitre de l'Eglise Saint-Jean réclamèrent le droit de nommer le nouveau recteur de la Trinité. Le Consulat refusa de céder à leurs instances, ce qui porta « messeigneurs

(1) Voir la *Revue de la Renaissance* de 1908.

de l'Eglise » à avoir recours à la justice. Les conseillers envoyèrent donc chercher à Villefranche un savant docteur en droit, Jean de la Bessée, qui devait consulter messieurs Bellièvre (aïeul du célèbre Pomponne de Bellièvre) et Jean de Vauzelles, avocat de la ville, au sujet « des differens que le corps commun a avec monsieur le doyen et chappitre de la grande église. » On chercha d'abord à arranger cette affaire. Mais cela étant impossible, on plaida, et ce fut la Ville qui finit par gagner le procès (1).

Après s'être débarrassé de cette affaire, le Consulat commença à s'occuper des bâtiments du collège, lesquels tombaient en ruines. Nous avons déjà fait remarquer que quelques années auparavant la Confrérie de la Trinité avait loué à l'Etat un vaste terrain au nord du collège où l'on avait installé le dépôt de l'artillerie et la fonderie des canons (2). Malgré les plaintes des professeurs dont la voix était couverte par le bruit incessant des marteaux, l'Etat garda toujours la fonderie au même endroit. Elle était trop nécessaire à une ville qui se trouvait si près d'un pays ennemi (3). Puis le bâtiment destiné à l'usage du collège avait la toiture défoncée, « il pleust en plusieurs lieux » avait écrit l'ancien principal Canappe, « et ny a assez couverts pour les enfants qui sont au soleil » (4). Il n'y avait ni bancs ni sièges dans les salles. Les enfants devaient s'asseoir sur des bottes de paille, les cartons sur les genoux et l'encrier pendu à la ceinture. Voilà pourquoi Canappe était allé s'installer dans

(1) En 1530 le greffier Claude Dusoutain toucha ses honoraires pour l'expédition du procès « meu par messeigneurs de l'Eglise ». CC 781, pièce 2, 1529-30.

(2) *Revue de la Renaissance*, 1908, p. 83.

(3) Cette fonderie de canons dut son origine à l'entreprise de Me Patris (en 1513) qui fabriqua dans ces granges dix canons destinés à défendre Lyon contre l'armée des Francs-Comtois et des Suisses (Rég. cons. BB 30, le 22 mars 1513). Ces bâtiments furent ensuite loués au gouvernement à raison de 2.020 livres tournois (*Ibid.* BB 56, 1536-39). De temps en temps on loua même le jardin. En 1549 Jérome Flandre y établit une fabrique de futaines (*Ibid.* BB 76, 1549-51).

(4) Rég. cons. du 4 août 1528.

le bâtiment voisin de Barsuraube. On garda ce local jusqu'au mois d'avril 1530, quand on se mit à chercher un nouveau bâtiment « à cause que la pluspart du tènement de la Trinité estoit occupé pour l'artillerie du Roy et que le maistre régentant au colliege estoit à fin de terme du louaige de la maison de Barsuraube ». Or, on finit par louer la maison de Madame Pyochete, laquelle était peu éloignée de l'arsenal (1). Mais ce bâtiment, de même que les autres dont on s'était servi, avait aussi grand besoin de réparations. Les avocats Bessée, Vauzelles et Bellièvre, furent chargés de la surveillance de ces travaux. Et enfin, après avoir consulté ces messieurs, le « corps commun » fit remettre en 1530 la somme de 50 livres tournois à Claude Tourvion, tuteur des enfants mineurs de Claude Barsuraube (2). On lui accorda cette somme « pour et au lieu de la somme de 80 livres tournois, dont, à la requeste du Consulat le capitaine Salla s'est à ly obligé, pour le louyer de la maison et grange dudit Barsuraube assize près du Rosne et des granges de la Trinité, pour le lougis de maistre Canappe, duquel lieu et tènement de la Trinité ledit Canappe feut contrainct de sortir à cause des canonniers que le Roy, nostre sire, y envoya pour faire l'artillerie » (3).

Pendant ce temps-là on avait réussi à trouver quelqu'un digne de remplacer le savant Canappe. C'était un maître d'école de Mâcon, Eloy Du Verger, très estimé pour ses études de grammaire. Pendant le courant de ce même été, le Consulat lui envoya un messager, Flory Mapare, « pour savoir s'il viendrait régenter au Colleige de la Trinité ». Du Verger trouva l'offre des Echevins tout à fait à son gré, seulement, il n'osait quitter Mâcon

(1) *Ibid.* CC 803, 1530. Elle était, à ce qu'il paraît, la femme de François Piochet.

(2) Ce personnage était procureur général du Parlement du Dauphiné en 1536. Il paya un taux de 20 ânées de blé. *Arch. communales de Lyon*, II, Paris, 1875, CC 274 (1536).

(3) *Ibid.*, CC 803 (1530-31).

parce qu'il n'avait pas l'argent nécessaire pour payer les frais du déménagement. Après avoir entendu le rapport du messager Mapare, le Consulat accorda à Du Verger, le 4 juin 1530, la somme de 40 livres tournois « pour le deffrayer à venir de Mascon et amener son mesnaige en ceste ville et habandonner et laisser la régence et exercice des escoles qu'il avoit, exerçoit et tenoit audit Mascon ». Ensuite on loua la maison de « feu Benoist Damarin, en rue Neufve pour la demourance » de Du Verger et des régents qu'on le pria d'amener de Mâcon (1).

Cette générosité de la part des Echevins de Lyon ne laissa pas de plaire à Du Verger qui se démit aussitôt de sa charge à Mâcon (2). Il arriva donc à Lyon pendant le courant du mois de juillet suivant, car il devait commencer son enseignement le 27 du même mois. Deux régents, Jean Raynier d'Angers et Jacques Robinier, avaient accompagné de Mâcon le nouveau principal qui avait refusé de congédier le bachelier. Michel Vyard (ou Vial), lequel avait si bien réussi pendant la régence de Canappe. Raynier s'était déjà fait remarquer pour ses poésies latines et par sa profonde érudition tandis que Robinier jouissait de la réputation d'un maître sérieux, patient et infatigable.

Dès l'arrivée de Du Verger à Lyon, le Consulat lui témoigna son bon vouloir. On paya d'abord à Claude Gravier (3) la somme de 10 livres tournois pour la maison de Benoist Damarin que l'on avait « louée et retenue au pris de 40 livres tournois

(1) *Ibid.* CC 803 (1530).

(2) Le Consulat paya à Mapare la somme de 20 sous pour le défrayer de son voyage à Mâcon, ce qui veut dire que le voyage de Lyon à Mâcon, aller et retour, coûtait moins de 20 sous par personne. La somme de 40 livres tournois, allouée à Du Verger, était donc assez considérable pour cette époque. Voir *Ibid.*, CC 803.

(3) Nommé secrétaire du Consulat vers le mois de janvier 1515 (*Ibid.*, CC 664, 1516-17), Gravier encore cette charge en 1540. Il ressentait toujours un vif intérêt pour le Collège de la Trinité. C'est lui qui a écrit les documents dont nous tirons des citations touchant l'histoire de cette institution.

par an pour y louger » Du Verger et ses régents. Puis, ayant entendu les avocats Bessée, Vauzelles et Bellièvre, le Consulat s'occupa tout de suite de « l'édiffice et avancement du bastiment de la maison de madame Pyochete », où l'on voulait installer une partie du Collège (1). On fit réparer les toitures des bâtiments, lesquelles étaient en fort mauvais état, et on commanda des « chières et chassis » pour les salles de classe (2). Bref les Echevins cherchèrent à utiliser tout ce dont ils pouvaient disposer pour agrandir les bâtiments et améliorer l'état des régents. L'avenir du Collège de la Trinité parut des plus encourageants.

Mais dès l'ouverture des cours le nouveau principal fut accablé de malheurs. D'abord, on fut obligé d'interrompre les leçons à cause de la peste qui se déclara dans la ville aux mois d'août et de septembre de l'année 1530. Ensuite les vieux bâtiments du collège, dont on voulut se servir aussi, furent toujours occupés « par ceulx qui faisaient l'artillerie pour le Roy » (3).

Il y avait deux mois que le malheureux principal était obligé de s'entretenir « à gros fraiz » et de payer, en même temps, le traitement des « bacheliers qu'il avait amenez de Mascon où apparavant il régentoit à ses gaiges ».

Ainsi que son prédécesseur Canappe, Du Verger se plaignit aux Echevins ; et le 18 octobre 1530, on lui accorda la somme de 30 livres « par manière d'avance pour ses gaiges d'une année qui finira à la fin du mois de juillet prochain venant, première année de sa retenue, qui est pareille somme qui luy a esté convenue et accordée chacune année durant dix années advenir » (4).

(1) *Ibid.*, CC 781, pièce 8 (1530).
(2) *Ibid.*, CC 778 (1530).
(3) *Ibid.*, CC 803, le 18 oct. 1530.
(4) *Ibid.*, CC 803. On payait les maîtres, ainsi que les autres employés de la ville, tous les trois mois. Le contrat entre Du Verger et la ville fut passé au mois de juillet 1530. Le premier trimestre serait donc échu au mois d'octobre. C'est le 22 de ce mois que Du Verger a signé le reçu pour ladite somme.

Cette somme doit servir « pour luy aider à faire les provisions à luy nécessaires affin que mieulx il se puisse entretenir, continuer à fréquenter ledit colleige pour l'instruction et enseignemens desdits enfants » (1). Enfin Du Verger avait prié les Echevins de lui rendre l'argent avancé à ses régents pendant les mois d'août et de septembre. On lui fait savoir que la « récompense demandée par lui a esté continuée jusques à une autre foys » (2). Cette somme fut-elle jamais payée au malheureux principal ? Il paraît que non, vu qu'on n'en trouve mention nulle part. Au milieu de l'année scolaire on fit des paiements à Du Verger, aux maîtres Jean Raynier (3) et Jacques Robinier « retenuz pour régenter au Colliege pour le bien et instruction des enfans », et enfin au bachelier Michel Vial, mais on ne pensa plus à l'argent déboursé par Du Verger

Voilà pourquoi Du Verger ne s'intéressa plus au sort du Collège de la Trinité. Quoiqu'il fût très estimé par ses élèves, le Consulat ne s'ennuya plus à son sujet. Le nombre des élèves augmentait toujours, c'était là l'essentiel. Si les maîtres se plaignaient, tant pis ; il n'y avait pas de places ailleurs. Les Echevins laissèrent donc tomber doucement en oubli toutes les promesses qu'ils avaient faites aux professeurs de la Trinité. A Mâcon cependant on ressentait la perte de ce maître tant aimé et on cherchait à le faire revenir. Enfin, au grand étonnement des braves Echevins, le principal Eloy Du Verger, ayant touché le dernier terme de son traitement au mois de juillet 1531, s'absenta du Collège de la Trinité de la même façon mystérieuse que son prédécesseur Canappe. Outré de l'attitude des Echevins qui ne

(1) *Ibid.*, CC 803, le 18 octobre 1530.

(2) Gesner nous apprend qu'il écrivait son nom de trois manières différentes : *Raincrius*, *Raenerius*, et *Renerius*. *Bibliotheca universalis*, 1545, fo. 449, vo.

(3) *Ibid.*, CC. 803.

faisaient pas attention à ses plaintes, Du Verger quitta Lyon pour tout de bon, après y avoir passé une année seulement (1).

A Mâcon on fit un bel accueil à Du Verger. Il rentra tout de suite dans sa charge de régent des écoles de la ville. En effet son séjour à Lyon l'avait rendu si satisfait de sa ville natale qu'il ne voulut plus s'en aller. Entouré d'amis et d'élèves admirateurs il y vécut jusqu'à la fin de sa vie.

Au mois de novembre 1536, Du Verger fit paraître un ouvrage qui a joui d'un succès assez considérable au XVIe siècle, c'était sa grammaire latine (1). Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur ce petit volume. Après avoir traité les éléments de la grammaire et les huit parties du discours, il se trouve des chapitres intitulés, *de pedibus metricis et syllabarum quantitate ex compluribus, de accentibus ex Diomede et Prisciano* et enfin *de usitatioribus carminum generibus.* Dans la préface, Du Verger conseille modestement au lecteur de se reporter aux ouvrages de ces savants, *quorum industria et labore (nam nihil hic mihi arrogari velim) adiutus fui.* Et parmi ceux auxquels il est le plus redevable se trouvent *Guillelmo Lillio apud Londinum in Anglia moderatori fideli iuxta ac erudito* et Erasme *cui quantum debeant literæ politiores.* C'est cet ouvrage qui est devenu le

(1) Le Collège de Moulins, régi aussi par des laïques, éprouva les mêmes difficulté à se procurer des régents. Le 30 avril 1531, on délibérait même au conseil de ville d'écrire à Du Verger pour le prier de venir, et « qu'il lui serait donné logis commode pour tenir les écoles et pension honneste au despens de la ville pour une année ou deux ans sans tourner en conséquence. (*Histoire du Collège de Moulins*, par M. Bouchard, pp. 9 et 10).

(2) *Grammatica (pro Pueris methodica) ratione digesta. Tam ab eius authore Eligio Vergerio Matisconia iuuentutis moderatore recognita. Additis quae in priori editione desyderabantur : ut uer sa pagella indicabit. Lugduni in officina Petri de sancta Lucia dicti le Prince.* in-8° de 195 ff., 1537. Bibl. Maz. 20,137. Autre éd., Lyon, Gryphe 1547, in-8° (Bibl. nat., X 7,678) de 406 pp. A la p. 3, *Petrus Mirarius optimæ spei iuue-nibus Matisconensis scholæ bene agere.*

Mirarius nous informe que c'est la troisème édition de l'ouvrage de Du Verger, *multa literatura uiro, et in hoc erudiendi munere diu feliciter uersato.*

livre des classes de latin dans la plupart des écoles au XVIe siècle. En effet cette petite grammaire était si estimée qu'au 16 mars 1551, quand l'imprimeur Pierre de Saincte-Lucie, dict le Prince, s'acquitta d'une dette d'argent envers le seigneur de Perex en payant en livres au lieu d'argent, il lui envoya « trois cens livres de gramaire de Me Eloy » et « trois cens livres des parts de Me Eloy » (1).

En 1538, Nicolas Bourbon félicite Du Verger dans l'épigramme suivante :

Felix ter et quater, quisquis periculo
Alieno cautus est, et carpit commoda
Ab amici iuxta et ab inimici incommodis :
Monere quam monere longè praestat, et
Per alios sapere, quam docere quempiam
Veterum haec est sapientum doctrina perutilis (2)

L'année suivante, 1539, Du Verger fit publier son ouvrage sur la dialectique, la *Dialectica Isagoge* (1). A la page 2 de ce petit volume se trouve un poème latin, *protrepticon*, par Absalon *Neelli*. Cette exhortation est adressée à Jean Du Verger, *prolae expectationis puerulum*. Voici comment *Neelli* s'exprime en parlant au fils de Du Verger :

Sic te docta invent chari monimenta parentis
Ut fore persimilem te sitit ipse sibi.
Noctes atquge dies Musarum dogmata lustrat,
Commoda pignoribus quae putat esse suis.
Palladiis fulgent Vergeria testa columnis,

(1) Baudirer, *Bibliographie lyonnaise*, III, pp. 80-81.

(2) *Nicolai Borbonii Van doperani Lingonensis Nugatum Libri octo... Apud Seb. Gryphium Lugduni*, 1538, in-8°, *Bibl. nat.*, Rés. p. Yc 1035, p. 411, car. CXX.

(3) *Dialectica Isagoge ex variis Authoribus in studiosae iuventutis gratiam concinnata, Per Eligium Vergerium. Lugduni Apud Petrum Luceium, cognomento Principem*, 1539, in-8° de 60 pp. num. t. 4 pp. n. num., Bibl. Maz. 27, 592. Autre éd., *Dialectica*, etc... *Et scholiis neutiquam poenitendis nuper ab eodem illustrata Lugduni, Apud Ioannem Pidierum*, 1548. In-8° de 161 pp. num. t. 5 pp. n. num., Bibl. Maz. 27,592. La préface de cette édition porte la date de 1542. Il paraît donc qu'il y avait donc encore une édition de cet ouvrage vers cette nnée-là. Cf. Gesner, *op. cit.*, f° 31 v°.

Perstrepit et resono carmine tota domus.
Ut geminos genuit (sexu sed dispares), partus,
Codice sic bino discere multa docet.
Exere tum dotes animi crescente inventa,
Ut genus illustres pulchrius inde tuum.

Après nous avoir dit qu'il a tiré ses idées sur la dialectique *ex variis authoribus*, Du Verger termine de la façon suivante : *Habetis itaque, studiosi adolescentes, paucas de arte Dialectica praeceptiunculas, dilucidas magis, quam elaboratas... atque ut praeceptiones ipsas ex umbra et schola in lucem, et civiles actiones proferre accommodareque conveniat.* Du Verger explique à la fin de son ouvrage qu'il a voulu nous donner dans un petit volume tout ce qu'on trouve dans les ouvrages des sophistes — *quibus referti sunt Sophistarum libri.*

C'était en 1541 que Du Verger publia la première édition de son Calendrier (1). Le 19 décembre 1542, Benoît Tissiez (*Textor*), médecin de Mâcon et ancien élève de Du Verger, envoya une lettre à Calvin dans laquelle il fait mention d'un ouvrage de Du Verger, — *eum libellum... quem ad te mitto*, dit Tissier, *a viro quidem docto iuxta ac pio, Eligio Vergerio, Matisconio ludimagistro, quondam praeceptore nostro consutum ex aliis, praesertim Erasmo, sed nonnulla continentem quae mihi a vero dissident, quae aegyptiam superstitionem resipiunt.* Puis il prie Calvin de lui indiquer les fausses doctrines — *annotabis in charta errata ibi animadversa* — mais de le critiquer avec douceur — *hominem tractabis tuo more, hoc est, per caritatem, candide leniter ac mansuete, omnique convicio procul remoto* (2). Il paraît qu'il est question ici du *Calendarium* de Du Verger

(1) *Calendarium, hoc est Libellus, in quo quid singulis cuiusque mensis diebus constitutum sit breviter traditur : unà cum manibus et figuris necessariis, Per Eligium Vergerium Lugduni*, 1544, in-4°, Bibl. de Bourg. Autre éd., *Lugduni, apud Principem*, 1544, in-4°, lett. A-E 3, Bibl. nat. G. 3,675. La préface de cette dernière édition est datée du mois de janvier, 1542. Il est donc possible qu'il y ait eu une autre édition vers cette même année. Voir Gessner, *op. cit.*, *App.*, f° 31 v°.

(2) *Ioannis Calvini Opera*, XI, 440, col. 477.

lequel est rempli de renseignements sur l'astrologie et de la chiromancie.

Dans une autre lettre du mois de décembre 1544, Tissier raconte à Calvin une conversation entre un ancien chanoine de Neuchâtel, Robert Le Louvat, et Du Verger, *ludimagister huius urbis doctissimus iuxta ac fidelissimus. Tibi ni fallor amicus*, dit Tissier à Calvin, *et tuorum operum admirator pie curiosus, quondam ut scis praeceptor meus.* Il s'agit d'un nouveau testament publié par Jean Michel, de Genève, pour l'impression duquel Calvin aurait eu des exigences (1).

A cause du départ inattendu de Du Verger les Echevins de Lyon n'avaient pas eu le temps de chercher quelqu'un pour le remplacer. La réouverture des cours du Collège de la Trinité devait avoir lieu au mois d'août. Il ne restait donc qu'une quinzaine de jours pour engager les maîtres et faire arranger les salles de classe. Alors on comprend pourquoi, le 27 juillet 1531, les maîtres régents Jehan Raynier, d'Angers, Jacques Robynier et Jacques Vasuel furent « retenuz » par les Echevins « pour servir au lieu de maistre Eloy Du Verger à régenter et tenir escolles au Colliege de la Trinité et y faire par eulx les leçons nécessaires selon la capacité des enfans et escolliers » (2). Ce contrat fut passé pour trois ans « encommancez à la Saint-Jehan-Baptiste et semblable jour finissant iceulx trois ans revolluz, aux honneurs et prouffitz accostumez ». En acceptant la direction du Collège, les régents « ont promis faire leur debvoir en ceste charge, et pour ce ont requis leur donner quelque chose pour eulx meubler » (3). Le même jour donc les Echevins ordonnent que la somme de trente livres tournois soit payée aux trois régents « pour une foys seullement affin de leur ayder à meu-

(1) *Calvini Opera*, XI, 598, col. 821-22 ; voir aussi Buisson, *Sébastien Castellion*, 1892, I, p. 20.
(2) *Arch. comm. de Lyon* BB 50, f° 316.
(3) *Ibid.*

bler et commancer leur estat de mesnaige pour autant qu'ilz sont nouveaulx mesnaigiers et affin qu'ilz aient meilleur couraige fréquenter et continuer ladite régence » (1).

Enfin le départ subit de Canappe et de Du Verger fit comprendre aux Echevins que l'on devait prévenir autant que possible la répétition d'une action semblable. Ils se firent donc promettre par les régents qu'au cas « où ilz discontinueraient » ils seraient « tenuz restituer de ladite somme de XXX livres à rate de temps » (2). Or on avait tout arrangé pour le commencement de l'année scolaire. Les régents « se départirent du lieu de la Bombarde où ilz régentoient » et se préparèrent à recevoir les élèves. Mais juste au moment où ils allaient ouvrir les portes du Collège de la Trinité la peste se déclara de nouveau dans la ville. Il fallut alors « discontinuer » la charge des régents pendant tout le mois d'août à cause de « la malladie contagieuse qui pulullait mesmement près du Colliege » (3).

Pendant ce temps-là les pauvres régents ne touchèrent pas un sou de traitement. Ils se plaignirent aux Echevins, et le 29 août suivant, on leur paya la somme de dix livres tournois « affin que d'icelle somme ilz se puissent entretenir et vivre, entre deulx qu'il plaise à Dieu que ladite malladie cesse » (4).

La peste ayant disparu pendant le courant du mois de septembre, les régents purent enfin ouvrir les portes de l'école. Dès le commencement les choses marchèrent à merveille. Les élèves vinrent non seulement de Lyon, mais aussi des environs et des villes lointaines. Les trois régents travaillaient de leur mieux.

(1) *Ibid.*, CC 803.
(2) *Ibid.*
(3) C'était la conséquence de la famine affreuse qui désolait le Lyonnais en 1531. Il fallut avoir recours à des quêtes pour fournir à la subsistance des pauvres. Pendant cette année le brave Jean de Vauzelles, touché par les souffrances des malheureux, fonda l'*Aumône générale* de Lyon. Péricaud, *Notes et Documents*, Lyon 1838.
(4) *Ibid.* CC 803.

Les Echevins commençaient à s'enthousiasmer pour le Collège. On faisait des réparations de toute sorte. On chargea de ces travaux le voyer Humbert Gimbre, et l'ancien conseiller Sanneton, qui s'étaient fait remarquer par leur intérêt pour les écoles. Le 11 janvier 1532, on acheta pour la somme de trois livres six sols « une cloche en métal, laquele fut bailliée au régent du Colliege pour icelle sonner à l'heure de lire les leçons aux enfans et escolliers » (1). Et un mois plus tard, le 20 février 1532, on a « obtenu et envoyé lectres d'exemption des péages du boys pour le bastiment du Colliège de la Trinité » (2). Ces lettres furent « bailliées » aux sieurs Sanneton et Gimbre qui avaient la charge « dudit bastiment pour en faire avec le charpentier ainsi qu'ilz verraient estre à faire » (3).

Malheureusement les jours de prospérité du Collège de la Trinité ne devaient pas durer longtemps. Cette fois ce n'était pas la faute des Echevins car ils s'occupaient de leur mieux des affaires de l'école. C'était tout simplement parce que le choix des régents avaient été trop heureux. La grande prospérité du Collège avait attiré les yeux des villes voisines où l'on pensait aussi à créer des écoles. Voilà donc que pendant le courant de l'année scolaire, 1532-33, le régent Jean Raynier, à l'érudition duquel le Collège de la Trinité dut toute sa renommée, quitta Lyon (4). Il paraît qu'il partit pour Chambéry où nous le trouvons encore en 1534. Là il avait sans doute un plus gros traitement qu'à Lyon, car quelques années plus tard il touchait

(1) *Arch. comm.* BB 51 (52) f° 60 v°.
(2) *Ibid.* BB 56, f° 29.
(3) *Ibid.*
(4) C'était le 22 décembre de cette année (1532) que l'on pria Raynier de faire l'oraison doctorale de la Saint-Thomas. Il existait alors à Lyon une coutume, remontant au XVe siècle, laquelle exigeait que les Echevins nouvellement élus fussent installés dans leurs charges pendant une réunion à laquelle prenaient part les personnages les plus importants de la ville. On choisissait un savant capable de prononcer un discours d'abord moitié latin et moitié français. Les orateurs percevaient trente sous tournois pour leurs discours, sauf dans le cas où ils venaient d'au-

80 francs par an outre les droits d'écolage. Le plus gros traitement qu'on ait jamais payé à Lyon fut à Canappe, qui recevait 60 livres par an. Raymer cependant, malgré son savoir, toucha moins que lui. Il semblait donc que les Syndics de Chambéry avaient doublé son traitement pour le faire venir dans leur ville (1).

Mais ce fut une grosse perte pour le Collège de la Trinité. Les régents Robynier et Vasuel, étant moins capables que leur collègue, virent diminuer le nombre des élèves après le départ de Raynier. A la fin ils partirent eux-mêmes parce que, faute d'espace, ils ne pouvaient se loger dans les bâtiments du Collège. Le Consulat trouva alors que le Collège « venait à ruyne et estre habandonné de régens et de clercz, par faulte d'y avoir un régent et principal qui trouva pie et mesnage pour nourrir et entretenir les bachelliers, maistres nécessaires et commencaulx » (2).

Pour la cinquième fois depuis la fondation du Collège en 1527, les Echevins s'occupèrent de trouver un principal. Il y avait à cette époque dans la rue de la Bombarde une école particulière dirigée par un maître assez capable. Ce professeur, Claude de Cublize, convoitait la place de principal du Collège

tres villes, surtout éloignées, ce qui arrivait quand « il n'y avait docteur à Lyon qui se soit voulu charger d'icelle oraison ». Alors on y ajoutait les frais de voyage. Il est intéressant à noter que le célèbre médecin, Symphorien Champier, fit deux fois ce discours, en 1504 et en 1519. Voir *Les Oraisons doctorales de la Saint-Thomas*, par A. Bleton, Lyon, 1891, pp. 13-15. Donc en 1532, Jean Raynier fut appelé à faire ce discours dans l'Eglise Saint-Nizier. Il prit comme sujet l'Etat et la Ville et en fit l'éloge. Voici le titre de son oraison : *Oratio de recta civitatis institutione, deque reipublicae tranquillitate et gloria seruanda, et de Lugdunensis urbis origine, deque eiusdem laudibus, dignitate atque praestantia, habita pro vetere illius inclytae civitatis more, die festo divi Thomae*, 1532. *Excusa Lugduni apud fratres Trechsel*, 1532, in-8°. Voir Gesner, *Bibliotheca universalis*, 1545, f° 449 v° ; Breghot du Lut, *Nouveaux Mélanges biographiques et littéraires*, Lyon, 1829-31, in-8°, p. 283.

(1) Pour la biographie de Raynier pendant son séjour à Chambéry, etc., voir la notice sur lui à la fin de cet article.

(2) *Arch. comm.* BB 53, f° 138.

de la Trinité. Il voulut « prendre charge dudit Colliege, offrant y tenir, entretenir et nourrir bachelliers et régens nécessaires, en luy baillant la maison vys à vys ledit Colliege (la maison appartenant à François Fornier et à Claude Gravier) que le Consulat avait fourny ès précédens maistres et régens et luy donnant quelque somme d'argent pour remuer et transférer son mesnage » (1).

Enfin, le 27 avril 1533, après avoir entendu « la requeste faicte et réitérée » par Claude de Cublize, le Consulat « luy bailla la régence dudit Colliege où il serait tenu soy tenir, entretenir et nourrir autant de maistres, bachelliers et régens, et du sçavoir et qualité nécessaires en regard au nombre et affluence des escolliers ». Il fut aussi tenu d'y « faire et faire faire journellement les recordz et leçons nécessaires et à dictes de gens et maistres à ce expertz et cognoissans ». Quant aux écoliers, le maître régent dut en prendre « ce qui fut raisonnablement acostumé et des commençaulx ce qui serait avec luy acourdé ». Les Echevins fournirent enfin à Cublize le Collège avec « les meubles y apartenans qu'il prendrait par inventaire à la charge de les rendre », ainsi que la maison « vys à vys » appartenant à Fornier et à Gravier. Pour l'aider « à soy remuer », les Conseillers « lui avaient tauxé pour une foys dix livres ». Cublize accepta toutes ces conditions et promit de « faire son debvoir en ladite charge jusques autrement y serait ordonné » (2).

A la suite de cette réunion (du 27 avril 1533), les Echevins trouvèrent qu'il leur faudrait « deux cens livres ou environ pour payer les frais du Colliege ». Cette somme serait payée au principal pour qu'il fût « tenu entretenir d'environ trois bachelliers ou maistres pour recorder aux enfans de basse leçon et jusques au cathon inclusivement, lesquelz enfans d'icelle leçon ne paye-

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.* BB 52, f° 138, le 27 avril 1533.

raient riens et néanmoings seraient bien et deuement instructz d'icelle leçon de cathon et audessoulz » (1).

Comme une telle action « redviendrait au grant bien, prouffit et comodité de toute la chose publique », les Echevins prirent la résolution de consulter les membres de la Confrérie de la Trinité afin de trouver s'ils voulaient « donner et contribuer selon leur faculté des deniers » de la Confrérie. Mais, en attendant, Cublize s'entretiendrait « aux us acostumez ».

La régence de Claude de Cublize fut des plus heureuses. Dès le début le nouveau principal se fit remarquer par le choix de ses régents. Il fit venir à Lyon des érudits comme, par exemple, Jean Pelisson, Charles de Sainte-Marthe et Claude Bigothier, qui allaient rendre célèbre le petit collège, et par l'excellent enseignement qu'ils donnèrent à leurs élèves et par les ouvrages savants qu'ils publièrent de temps en temps. D'autres villes commencèrent à créer des collèges à l'instar de celui de la ville de Lyon. Le Collège de Nîmes, par exemple, dut sa fondation à la renommée du Collège de la Trinité. Claude Baduel, le docte professeur nîmois, connut bien les méthodes de ses confrères à Lyon. Et lorsque le cardinal de Tournon chercha à fonder un collège dans sa ville natale, ce fut au Collège de la Trinité qu'il s'adressa pour son premier principal, le savant Jean Pelisson de Condrieu. Enfin ce fut Cublize qui découvrit à Bourges le professeur Barthélemy Aneau, celui qui se distingua plus tard comme maître, poète, jurisconsulte et savant.

Les Echevins ne tardèrent pas à comprendre la valeur du principal Cublize. Ils eurent pour lui toutes les attentions possibles. Ils firent faire toutes sortes de réparations aux bâtiments du Collège. Le voyer Humbert Gimbre fut chargé de construire « plusieurs membres ou chambres basses, salles, cuisine, pour la demourance des maistres régents et bachelliers, et aussi pour

(1) *Ibid.*

loger les commensaux venus au Collège » (1). Ces travaux furent terminés en 1537, d'après les comptes du voyer Gimbre, lesquels furent apurés le 1er février de ladite année. Heureusement on a retrouvé aux Archives de Lyon le registre consulaire qui nous fait savoir ce que c'étaient que ces réparations. D'abord « parfaire la grant salle frappant et aiant regard sur la rue Montribloz pour servir de boyre et manger aux escolliers » ; ensuite « faire cinq petites chambres sur ladite salle quant à la muraille et massonnerie seullement ; remonter les murailles de la cuisine et garde-manger joignant ladite salle ; y faire deux chambres dessus pour la demourance du maistre principal et régens, le tout pour le bien et instruction des enfants de la ville » (2). Pour tout cela, avec « les bois et magniffacture de la charpente », la ville paya la somme magnifique de 300 livres tournois (3).

Malgré ces dépenses énormes on garda toujours la maison appartenant à Claude Gravier, secrétaire de la ville. Cette maison, située « en rue neuve » en face du Collège, fut réservée pour la « résidance » du principal et des bacheliers, « à cause qu'il n'y avait suffisante demourance en icellui » (4).

Pendant les cinq premières années de la régence de Cublize, le Collège de la Trinité était dans un état florissant. Claude Bigothier, écrivant, probablement, en 1538, avait bien raison de dire:

Nunc ego felicis Lugduni pergama viso
Ac juxta Rhodanum rapidis qui labitur undis,
Qua nova Musarum sedes collegia florant.
Nunc ubi declamat Cubliano praeside, etc. (5)

Mais si l'année 1538 marqua l'apogée du régime Cublize, il ne lui fallut qu'une année pour arriver à son périgée. Le succès écla-

(1) *Ibid.*, *Registres consulaires du* 1er *février* 1537.
(2) *Ibid.*, CC. 894, f° 77 v°.
(3) *Ibid.*
(4) On payait toujours un loyer de 40 livres par an pour cette maison. (*Ibid.*)
(5) Bigothier, *Rapina seu Raporum Encomium*, éd. de Brossard, 1891. p. 117.

tant de Cublize toucha sa fin dans la sixième année de son administration. Après avoir vu tout ce qu'il fit pour le bien des enfants, on est très étonné de trouver que des désordres graves éclatèrent au Collège de la Trinité en 1539 et menacèrent de consommer la ruine de cette institution. Quoiqu'il fût un administrateur habile, Cublize avait un grand défaut, c'était le manque de discipline. Et comme l'élève au XVIe siècle était beaucoup plus indiscipliné qu'il ne l'est aujourd'hui, on comprend tout de suite ce qui dut arriver tôt ou tard au Collège de la Trinité.

Donc, en l'année 1539, par suite de la « mauvaise versation et train qui se tenait et faisait au Colliege, si fut commis homicide sur la personne du pédagogue de Bernod » (1). Une enquête fut ordonnée et l'on trouva que ces « insolences » étaient arrivées « par faulte de ce que ledit Colliege n'estoit bien régy ne gouverné » (2).

A l'insu de Cublize, le Consulat envoya, en 1540, « Barthélemy Aigneau à gros fraiz et despens quérir des régens à Paris ». Le 6 juillet 1540, le régent Aneau, de retour de Paris, déclara aux Echevins qu'il avait « retenu ses régens suyvant ce qu'il avait promis ». Mais avant de les faire venir il voulait « bien estre asseuré d'entrer audit Colliege paisiblement affin que lesdits régens ne demeurassent sur ses despens » (3), car Aneau savait sans doute ce qui était arrivé à l'ancien principal, Du Verger, dix ans auparavant.

« Pource que l'on n'en a riens dit à maistre Claude de Cublize », les Echevins ordonnèrent qu'on fît venir « le recteur au premier Consulat affin de luy parler et luy bailler temps compétent pour vuyder le Colliege ». Ainsi par suite des « plainctes qui journellement furent faictes de ce que les enfans

(1) *Arch. comm. de Lyon*, BB 58, f° 81.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*

ne profitaient audit Colliege », le Consulat témoigna à Cublize son vif mécontentement de la mauvaise et scandaleuse administration de cet établissement et lui ordonna de « vuyder ledit Colliege pour le plus tard » avant « la feste Sainct-Remy ; aultrement l'on l'en gecterait hors et que entre deux il se défit de ses provisions ».

Cublize ne fit que répondre à l'ordre des Echevins « qu'il ne pourrait partir et que de luy il parlerait à son consul » (1).

Il lui restait au moins une vingtaine de jours pour prendre un parti, car la fermeture des cours avait lieu vers la fin du mois. Mais, sur ces entrefaites, Barthélemy Aneau, qui avait « faict venir ses régens de Paris », voulut entrer dans les bâtiments du Collège. Il se plaignit aux Echevins qui envoyèrent, le 20 juillet 1540, un ordre péremptoire à Cublize de sortir du Collège « et ce dedans le mois d'aoust prochainement venant ». S'il y était encore à ce temps-là, on le ferait « vuyder par force et par justice », car ayant reçu cette seconde « inthimation », il ne pourrait « prétendre cause d'ignorance » (2).

Claude de Cublize se retira du Collège de la Trinité, mais il continua à demeurer à Lyon. En 1544, l'ancien principal, tombé dans la détresse, présenta une requête aux Echevins dans laquelle il ne ménage pas son successeur. Mais Cublize n'est pas toujours juste dans ses critiques d'Aneau qui était très savant et excellent maître. C'est Aneau aussi qui avait fait venir de Paris et d'autres villes des régents très capables, parmi lesquels se trouvait le poète Charles Fontaine. La requête de Cublize, étant très curieuse, mérite d'être citée :

A Messieurs les conseillers de la ville et cyth de Lyon, supplie humblement maistre Claude de Cublize, lequel par le commandement de Messieurs les conseilliers a tenu le Colliege de la Trinité par l'espace de sept ans et cinq moys de grande perte

(1) *Ibid.*
(2) *Ibid.*, BB 58, f° 84 v°.

car il luy fut promys vingt livres tourn. pour faire mener son mesnage aud. colliege et il n'a receu que lix livres. Et aussi luy fut promys maison pour louger luy, les maistres et escolliers estant en pension aud. colliege ce que luy fust octroyé ; car incontinent qu'il fut remuer aud. colliege, mesd. sieurs les conseilliers feirent abbatre led. colliege que luy fut une grande et grosse perte, en sorte qu'il fust contraint de louer des maisons pour louger lesd. maistres et enfans, lesquelles maisons il a tenu par l'espace de six ans à raison de XXV *livres tourn. pour chacun an. D'avantaige led. suppliant a bien despandu après les ouvryers qui batissoyent led. college pour les faire haster de travailler, la somme de troys vingt livres tourn., tant en pain, chair, vin et aultres viandes que se montoyt dix solz tourn. pour chacune sebmaine. Et a bien, despandu led. suppliant, la somme de troys cens livres tourn. pendant que led. batiment se faysoit, lesquelles* III c. *livres tourn., il avoyt gaigné à la Bombarde. Et quant led. suppliant fust mys dedans led. colliege tout le gayn qu'il feroyt il le mectoyt en réparation aud. colliege, comme en bans, tables, chassis et aultres choses nécessaires aud. colliege que luy costat bien cinquante livres tourn., desquelles sommes il ne receu jamais que* XIIII *l.* XV *s. t. D'avantaige led. suppliant auroyt délibéré que tout le gain et prouffit qu'il feroyt aud. colliege, de le mectre tout en réparation comme avoyt bien desia accomancer. Si vous plaict de luy retourner il en fera si bien son debvoir que vous vous contenterez, car il y mectra des régens beaucopt plus sçavans sans compareson que ceulx qui y son, car il y tiendra meilleur ordre et pollice qu'il n'y a pour le présent ; enquerez vous et du tout vous en serez la vérité, mesmes par les pédagogues dud. colliege. Au surplus si vous plaict de remectre led. suppliant aud. colliege, il vous promectz célébrer troys messes dans led. colliege, et il mectra ung aultre prestre pour aider à estudier les petis enfans, lequel en célébrera quatre toutes les sebmaines, et en ce faisant les escolliers auront messe ung*

chacun jour de la sebmaine, qu'il sera un gros bien et proffit à eulx. Et s'il ne vous plaict de le retourner aud. colliège, il vous plaira de payé et satisfaire del'argent qu'il a débourcé et dépandu aux réparations dud. colliège ; en ce faisant vous ferez bien et aulmosne.

Le 15 janvier 1544, le Consulat, « après longue et meure délibération, aussi en faveur de sa viellesse et poureté et pour demourer quiète envers luy des réparations et services qu'il a faictz et en quoy la ville luy pouroit estre tenu », lui envoya la somme de trente livres tournois (1).

Après son arrivée à Chambéry vers 1534, Raynier y enseigna les humanités et les syntaxes grecque et latine jusqu'en 1536 (2).

(1) *Ibid.*, CC 963 (1544).

(2) Dans la *Christomachia* de Frère Jean *Diophilax* (Lyon, Jehan de La Place, 1527, in-8° de 67 ff., Bibl. nat., Rés. MYC 771) il y a une pièce de vers de Jean Raynier de Trévoux (*Trevoltiensis*), adressée à l'auteur. Est-ce notre personnage? Il est bien probable, car, quoique notre Raynier fût Angevin, il a pu enseigner à Trévoux avant de venir au Collège de la Trinité. Ducher, par exemple, appelle Bigothier *Segusianus*, et on sait qu'il était Bressan. D'ailleurs il y avait des élèves de Trévoux qui assistaient aux cours du professeur Raynier à Lyon. Il se peut qu'ils aient suivi leur maître au Collège de la Trinité.

Ce poème latin, de 42 vers trop faciles, commence ainsi (B 5 v°):

Inter praecipuos iam nunc celebrande poetas,
Atque tuae, salve, relligionis honos,
Hanc (inculta licet sit epistola) perlege, quidquid,
Tu facito magni, scribit amica manus.
Scribere conata est ad te mea dextera saepe,
Haesit cum calamo sepia nigra manu.

Ensuite après avoir loué le style de *Diophilax*, notre poète termine par les mots suivants:

Vive, vale, gaude Rhomanae gloria linguae
Dent tibi coruinos prospera fata dies.

Voir Allut, *Symphorien Champier*, Lyon, 1859, p. 426; Buisson Séb. Castellion, I, 31, note 1, etc. A la fin du *Periarchon* de Symporien Champier, (Lyon, Trechsel, 1533, in-8°, Bibl. nat. R. 1312-14). Il y a un poème latin de 30 vers par Jean Raynier. Ce poème est adressé au roi François Ier.

Le poème commence par un éloge de François Ier.

Pellaie juvenis taceant praeconia prisci
Historici, et Poeni fortia facta ducis.
Obscurata iacent, ùs rex Franciscus ademit
Magnanimus lucem, luce micante sua.
Francorum armipotens tu rex Franciscus, in amplo

Mais cette année-là, lui et Gaillard, un bachelier qu'il avait amené avec lui, quittèrent la ville parce que l'envahissement de la Savoie par François Ier avait rendu l'enseignement impossible (1). Raynier revint à Lyon où il professa au Collège de la Trinité jusqu'en 1540. Un de ses meilleurs élèves chambériens, Emmanuel Philibert de Pingon, qui l'appelle *Raynerius, Gallus, vir doctissimus*, l'accompagna à Lyon pour y suivre ses cours (2).

Pectore qui Curios Fabritiosque geris.
Pectore Scipiadas belli duo fulmina gestas,
Caesar uelox, et gravis ut Fabius, etc.

. . . . . .

Enfin parce que François Ier est *theologus permagnus, bello maximus idem, maximus orator, (maximus) historicus*, on comprend pourquoi Champier (*Campegius*) lui a dédié son livre.

Cui potuit melius lepidumque nouumque libellum
Hunc donare igitur quam Ubi Campegius ?
Magnus item quater est, et toto notus in orbe
Champegius, regni gloria magna tui.
Theologus magnus, medicus re et nomine magnus,
Magnus et orator, magnus et historicus.

(1) Mugnier, *Jean de Boyssonné*, 1897, p. 84.

(2) *Nos pater optimus Lugdunum misit sub Raynerii et Galliardi custodia, ubi in Trinitatis collegio per annum versatus sum.* (*Emmanuellis Philiberti Pingonis Vita*, pp. 24-25.

(*A suivre.*)

JOHN GERIG.
Columbia University, New-York

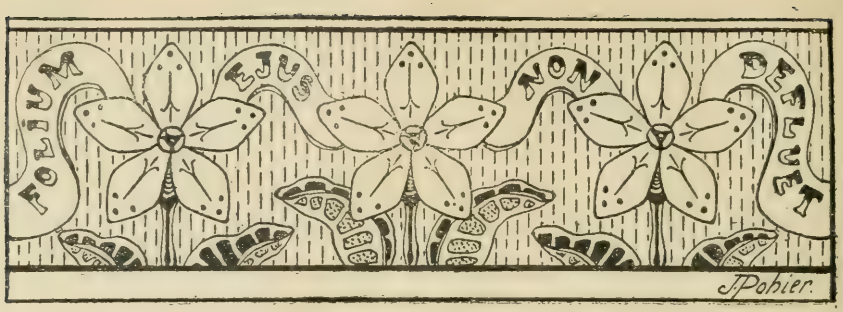

Calvin en images

Sous ce titre, et à l'occasion du 400e aniversaire de la naissance de Calvin, la *Gazette de Lausanne* du 8 septembre dernier a publié l'article suivant :

Quelle était exactement la physionomie de Calvin ? Jusqu'à quel point peut-on se fier aux diverses effigies que nous a léguées de lui le XVIe siècle, et qu'on a dès lors plus ou moins fidèlement reproduites ?

A notre connaissance, cette question n'avait été jusqu'à nos jours directement abordée qu'une seule fois. Il y a tantôt quarante ans, un des hommes alors le plus au courant des choses de la Réforme, Jules Bonnet, lui consacrait quelques pages de ses *Nouveaux récits du XVIe siècle*. Voici la conclusion à laquelle il était arrivé :

Malgré l'action si profonde qu'il exerça sur ses contemporains et la trace ineffaçable qu'il laisse dans l'histoire, on est à peine sûr de posséder une image fidèle de l'homme dont le nom s'inscrit si glorieusement à côté de celui de Luther. Nul pinceau illustre ne reproduisit de son vivant les traits du réformateur, qui... semble avoir voulu s'ensevelir tout entier dans son œuvre. C'est à peine si quelques toiles mé-

dioeres ou quelques gravures imparfaites, contemporaines de la Réforme, nous ont conservé les traits du législateur de Genève, avec cette figure pâle, décharnée, que la tradition lui prête uniformément à tout âge, comme s'il n'y eût eu pour lui ni jeunesse ni maturité, précédant le ravage des ans et le mélancolique déclin de la vie.

Et un peu plus loin :

Il faut avouer que l'art a quelque chose à réparer à l'égard de Calvin. On s'est trop habitué à ne le voir que déjà marqué du doigt de la mort ; et, par une association naturelle, on se le représente invariablement triste et morose, étranger aux affections comme aux joies de la terre. Rien n'est plus injuste... La peinture ici n'a pas moins que l'histoire une mission réparatrice à accomplir.

Serait-ce là, encore aujourd'hui, le dernier mot d'une histoire des portraits de Calvin ? Les études auxquelles on n'a cessé de se livrer sur la personne et la vie de l'illustre réformateur, une enquête plus étendue, plus approfondie sur les peintures et les gravures représentant sa terrestre enveloppe, d'heureuses trouvailles, peut-être, qu'on aurait faites depuis le temps où J. Bonnet traçait les lignes tout à l'heure transcrites, ne permettraient-elles pas d'aboutir à des conclusions moins pessimistes ? La réponse il faut la demander à l'un des derniers et au plus enthousiaste, au plus fécond des biographes de Calvin, l'honorable doyen de la Faculté de théologie de Montauban. Interrompant, pour un temps que l'on peut espérer n'être que de courte durée, la publication de son œuvre magistrale sur *Jean Calvin, les hommes et les choses de son temps*, M. E. Doumergue vient de consacrer à l'*Iconographie calvinienne* un magnifique in-quarto de 280 pages, abondamment et admirablement illustré, qui sort des presses justement renommées de la maison G. Bridel (1).

(1) *Iconographie calvinienne*, ouvrage dédié à l'Université de Genève, par E. Doumergue, et suivi de deux appendices. Avec 76 gravures dans le texte et 26 planches en phototypie. Lausanne, B. Bridel et Cie, éditeurs. 1909.

*
* *

Sans prétendre au titre d' « artiste », ni même à celui de « connaisseur », nul n'était plus qualifié, nul mieux documenté que lui pour mener à bien pareille entreprise. La tâche était ardue, complexe, de longue haleine. Les portraits de toute sorte et de toute provenance, ce n'est certes pas ce qui manque. M. Doumergue en a rassemblé et classé, il en décrit, analyse et explique un nombre qui va bien au delà de ce qu'on aurait pu attendre.

Si on veut se faire une idée de la quantité des images connues à ce jour, il suffit de jeter les yeux sur le premier des appendices dont l'ouvrage est enrichi : le *Catalogue descriptif des portraits gravés de Calvin*. Le Dr Hector Maillart-Gosse y énumère, en les groupant par familles dérivées d'un même type primitif, tous les portraits *imprimés*, c'est-à-dire dus à la gravure sur bois, sur métal, sur pierre, ou obtenus par les procédés de reproduction photographique. Sans compter les « Calvin de fantaisie », les reproductions de portraits du XVIe siècle faussement attribués à Calvin, les gravures représentant des scènes de la vie du réformateur, il arrive au chiffre de 230, ramenés à 20 types distincts. Et notez que tous les portraits *manuscrits*, c'est-à-dire peints ou dessinés, dont M. Doumergue fait l'histoire et la description n'ont pas été reproduits par la gravure et ne figurent par conséquent pas dans la liste du Dr Maillart.

On n'a donc, semble-t-il, que l'embarras du choix. Mais là, précisément, gît la difficulté. De tous ces types divers quels sont ceux dont on puisse garantir l'authenticité et la ressemblance ? De ces divers Calvin, de trois-quarts, de profil ou en face, au béret ou à la cape, au col de manteau avec ou sans fourrure ; de ces figures au front plus ou moins bombé, au nez plus ou moins

allongé et courbé, à l'œil plus ou moins ouvert, aux lèvres plus ou moins serrées, aux joues plus ou moins creuses, à la barbe plus ou moins large ou pointue, au corps plus ou moins chétif, laquelle sera la plus conforme à la personne vivante ? Combien de ces portraits sont l'œuvre de contemporains ? lesquels ont été « pourtraicts sur le vif » ? et de quelle époque de la vie du modèle datent-ils ? Tels d'entre eux portent une inscription indiquant l'âge que le réformateur aurait eu au moment où le peintre ou le graveur essayait de fixer tant bien que mal son image. Mais quel crédit méritent ces indications ? Ont-elles une valeur documentaire ? Tel autre portrait ne date, au dire des hommes du métier, que du XVIIe, voire du XVIIIe siècle. Il semble cependant offrir de sérieuses garanties de fidélité, étant donné qu'il rappelle quelques-uns des meilleurs types contemporains. Ce doit être la copie, et une bonne copie, d'un modèle beaucoup plus ancien. Mais ce modèle quel était-il, et qu'est-il devenu ? Voilà les problèmes qui se posent, ou bien d'autres encore. Comment s'y reconnaître ?

L'auteur de l'*Iconographie* s'est efforcé de débrouiller tout cela, de faire jaillir la lumière du chaos. Il l'a fait *con amore*, avec une conscience et une persévérance dignes de tout éloge. « Nous avons voyagé, dit-il, nous avons regardé, nous avons beaucoup interrogé des hommes compétents, et nous avons soigneusement noté leurs observations. » Lui qui s'est donné pour mission d'exterminer toutes les légendes, pies et surtout impies, qui se sont greffées sur l'histoire du réformateur, qui l'ont souvent et trop longtemps altérée, il s'est appliqué pareillement à rétablir dans la mesure du possible la vérité historique sur la physionomie de son héros. A cet égard aussi, il y a, en effet, une légende à combattre, des préjugés à redresser. Le Calvin de la légende, devenu en quelque sorte classique grâce à de trop nombreuses répétitions, est celui de la Bibliothèque publique de Genève.

Cette peinture est la copie plus ou moins ancienne d'un portrait authentique connu, représentant le réformateur vers la fin de sa vie, usé par la fatigue et les maladies plus encore que par l'âge (Calvin n'a pas eu de vieillesse, étant mort à 55 ans). Mais elle a eu la malechance d'être « restaurée » dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. De cette restauration est résultée la figure d'un homme au teint cadavérique « dont l'âge est difficile à déterminer, mais osseux, étroit et dur », produisant une impression « aussi vive que pénible ».

Soucieux à juste titre de « rompre cette obsession d'un Calvin né à l'âge de 50 ou 60 ans, » M. Doumergue a fait une large place aux peintures et gravures se rapportant à la jeunesse et à la maturité du réformateur. Il se plaît à nous faire connaître d'abord quelques portraits qui passent pour rendre le physique de Calvin entre vingt et trente ans. A supposer même que cette attribution soit contestable, ils peuvent du moins, pense-t-il, nous aider à nous le représenter tel qu'il devait apparaître entre la fin de ses études à Orléans et l'époque de sa visite à Ferrare.

Viennent ensuite plusieurs groupes de portraits à l'âge mûr, entre 40 et 50 ans. Sur le nombre, il convient d'en signaler trois, savoir : le remarquable tableau du musée Boijmans à Rotterdam, dont une variante existe à Bâle : figure énergique, sans expression maladive ; une gravure sur bois retrouvée à la Bibliothèque de la Société d'histoire du protestantisme à Paris, et datant, s'il faut en croire l'inscription du cadre intérieur, de l'année de la fondation de l'Académie de Genève ; un autre bois, de la riche collection Maillart-Gosse, d'un type sensiblement différent : il représente, de profil, un homme dans la force de l'âge et au corps robuste. Ce type « semble continuer et développer les portraits de la jeunesse », tandis que celui qu'offre le tableau de Rotterdam et que sert à authentiquer l'image du fondateur de l'Acadé-

mie, sera « continué et développé par les portraits des dernières années ».

Parmi ceux-ci, il faut mettre au premier rang le portrait à l'huile de la collection Tronchin, à Bessinge. C'est celui qui a servi jadis de modèle à la malheureuse peinture de la Bibliothèque publique, mais il n'a été reproduit pour la première fois, en phototypie, qu'en 1908. Ce portrait capital, dont on ignore l'auteur, a appartenu à Théodore de Bèze qui le tenait de Calvin en personne. On peut supposer que l'un et l'autre le trouvaient suffisamment ressemblant. Mais, dit notre iconographe, c'est avec la gravure des *Icones* de Th. de Bèze (1580) que nous arrivons au summum de véracité et d'authenticité ... « C'est parlant. Aucun portrait de Calvin ne montre ce degré de réalisme. On dirait d'un instantané. Calvin fait l'une de ses dernières leçons. » Cette gravure, qui trahit un témoin oculaire, pourrait bien être l'œuvre du vignettiste lyonnais Pierre Cruche, un des bons illustrateurs de la seconde moitié du XVIe siècle, qui vécut à Genève de 1552 à 1566. A côté de cette gravure sur bois, on peut ranger encore la gravure sur cuivre de l'orfèvre lorrain Pierre Woeiriot. Elle représente également Calvin à la fin de sa carrière, enseignant. Au-dessous du buste figure le cachet bien connu du réformateur, avec la devise *Prompte et sincere*. Au jugement de Jules Bonnet, c'est cette gravure qui « offre peut-être le meilleur portrait » de Calvin. Ce qui est sûr, c'est que, non moins que l'effigie des *Icones*, elle se présente sous la garantie de Bèze. Il faut bien que celui-ci ait été satisfait de sa ressemblance pour l'avoir fait figurer en tête des *Opuscules* de son maître et ami, dédiés par lui, en 1566, à la duchesse de Ferrare.

*
* *

Des renseignements que nous venons de glaner dans le précieux ouvrage de M. Doumergue, il résulte, on le voit, que l'écri-

vain cité au début de cet article n'avait pas tort de dire que nul pinceau illustre ne reproduisit de son vivant les traits du réformateur. Calvin n'a pas eu, comme Luther, son Lucas Cranach. Bien moins encore, quoi qu'on en ait dit, a-t-il posé devant Holbein, pour ne pas parler du Titien. Tout au plus est-il permis de conjecturer que certain émail anonyme de Léonard Limosin, le prince des émailleurs du XVIe siècle, portant la date de 1535, vendu à Paris, en 1893, au prix de plus de 14.000 francs à un amateur anglais, *pourrait* représenter l'auteur encore junévile de l'*Institution chrétienne*. D'autre part, il ressort de la patiente et pénétrante enquête du savant montalbanais que nous sommes pourtant moins mal lotis, en fait d'images authentiques et relativement fidèles, qu'il ne pouvait le sembler au dire de Jules Bonnet.

Chacun pourra s'en convaincre en examinant le volume que nous avons sous les yeux. M. Doumergue fait mieux, en effet, que de nous exposer ses conclusions à lui, de nous faire part de ses certitudes, de ses impressions, de se doutes aussi. En mettant entre nos mains, sous forme d'excellentes gravures et de fort belles planches en phototypie, les pièces de son riche dossier, il nous permet de nous former une opinion personnelle.

Sur certains points cette opinion pourra différer de la sienne. Peut-être accentuerez-vous plus qu'il ne le fait lui-même, les doutes concernant l'authenticité des trois portraits dits de la jeunesse. Peut-être aussi ne partagerez-vous pas la prédilection qu'il semble avoir (par réaction sans doute contre le Calvin traditionnel) pour le type du « bois Mallard-Gosse), ce type à part qui fait, selon lui, la transition entre les portraits de la jeunesse et ceux de l'âge mûr. C'est le portrait qui figure, comme en vedette, au frontispice du volume. Mais il faut se souvenir que dans ces questions-là le subjectivisme de l'observateur aura toujours une grande place. Aussi les réserves que vous pourrez

avoir à faire *in petto* ne diminueront-elles en rien votre admiration et votre gratitude envers l'auteur de l'*Iconographie*. Entre autres mérites il aura en tout cas celui d'avoir fourni aux artistes qui voudront dorénavant faire revivre la physionomie de Calvin les moyens de s'acquitter de cette « mission réparatrice » dont parlait jadis l'auteur des *Récits du XVIe siècle*.

*
* *

Nous nous sommes occupés jusqu'ici d'une partie seulement des richesses qu'offre le volume de M. Doumergue. Pour être complet, il faudrait ajouter que la *numismatique* calvinienne n'a pas été oubliée, et que le chapitre qui lui est consacré trouve un très utile complément dans celui des deux appendices où M. Eug. Demole, conservateur du cabinet de numismatique de Genève, décrit par ordre chronologique pas moins de 96 « médailles concernant Jean Calvin ». Il faudrait mentionner les pages traitant d'un prétendu portrait de la *femme de Calvin*, conservé au musée de Douai. Mais surtout il faudrait ne pas oublier la reproduction et la description d'un grand nombre de vieilles *caricatures*, tant catholiques que protestantes ou « irèniques », qui mettent en cause Calvin et le calvinisme. Cette partie-là, fort piquante en son genre, et exhibant des pièces très rares, remplit environ la moitié du volume. Elle est introduite par une étude instructive sur la caricature religieuse au XVIe siècle, et une digression non moins intéressante sur la *satire*, cette sœur de la caricature, spécialement en pays de langue française, chez Viret, chez Bèze, chez Calvin lui-même. Ces chapitres font bien connaître le milieu dans lequel prit naissance la caricature calviniste et servent du même coup à combattre l'idée préconçue que l'austère, l'ascétique

« pape de Genève » n'aurait pas su, à ses heures, rire à pleine bouche.

Mais nous en avons dit assez pour engager quiconque aime, ou du moins sait apprécier, les hommes et les choses de la Réforme à ne pas se priver de la jouissance que lui procurera ce bel ouvrage, aussi bien écrit et soigneusement imprimé que supérieurement illustré. Didié à l'Université de Genève, à l'occasion du récent jubilé de son premier fondateur, c'est plus et mieux qu'un écrit de circonstance. Longuement préparée et mûrie, l'*Iconographie calvinienne* est assurée d'une durable valeur. Ce sera notre excuse, si nous avons quelque peu tardé à lui rendre l'hommage qu'elle mérite.

H. VUILLEUMIER.

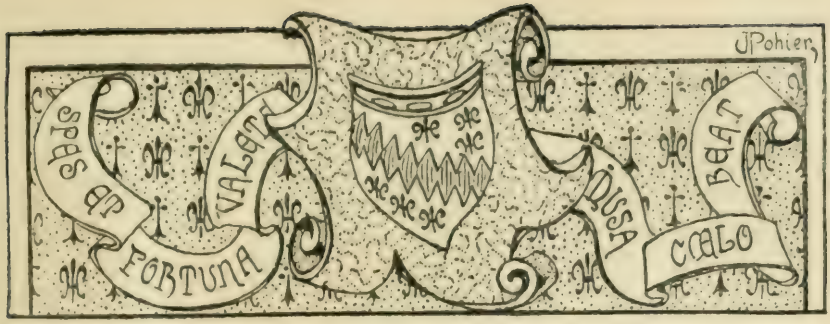

Les de Pincé

Cette famille qui a donné quatre maires à la ville d'Angers et dont le nom s'est transmis très vivant jusqu'à nous, grâce au charmant logis de Jean de l'Espine qui fait encore l'admiration de tous, et auquel il est resté attaché, n'était pas moins célèbre dans les lettres que dans l'administration et la justice. Elle dut son anoblissement, en 1506, à Mathurin Pincé qui fut le chef de cette lignée de magistrats de la cité et fut élu le 1er mai 1494.

Un homme, qui par sa haute science méritait de faire l'instruction de plusieurs de ses membres paraît avoir exercé une influence dirigeante sur leur esprit : c'est le médecin Jean Butin ; après avoir professé la rhétorique à Paris, au collège Montaigu, il était venu à Angers, vers le milieu du XVIe siècle, et servit de précepteur, nous dit Ménage (2), au frère et aux enfants de Christophe de Pincé. Ami de Jean Daurat et de Charles Utenhove, dont il avait été sans doute le condisciple, lorsqu'il eut terminé de fortes études à Paris, il alla encore tout nourri de l'antiquité,

(1) *Chambres des comptes de Paris*, 9e *livre* (du 13 septembre 1894 jusqu'au 31 janvier 1511).
(2) *Remarques sur la vie de P. Ayrault*, p. 154

voyager en Italie, complément naturel d'une instruction, un peu soignée et désireuse de s'aviver à ce foyer de lumière d'où rayonnait toute science à cette époque. Il prit même son grade de docteur à l'Université de Bologne. M. de Lens par une courte notice (1) a contribué à remettre son nom en honneur parmi les érudits angevins.

Ce fut lui qui composa l'épitaphe du tombeau de son bienfaiteur, Christophe de Pincé, lequel avait précédé Pierre Ayrault dans la charge de lieutenant criminel et fut le premier maire mort en fonctions, le 10 février 1560.

I

Daniel de Pincé

Il fit l'instruction tout d'abord de son frère le plus jeune, *Daniel de Pincé* mort à la fleur de l'âge, nous rapporte encore Ménage, (2) qui le qualifie de savant et « possédait, de lui, des vers admirables ; » et l'on n'en peut douter, car il était bon juge en la matière. J. Daurat qui s'honorait de ses conseils lui a dédié une épigramme (3), mais il ne nous est rien resté de lui.

II

René de Pincé

Devenu ensuite l'éducateur du fils de Christophe, *René de Pincé* issu de son mariage avec Jeanne Chalopin, il le forma aux belles-lettres.

Lacroix du Maine dit « qu'il florissait en 1584 et que c'était

(1) *Rev. d'Anjou*, 1872, t. II, pp. 143-154. — Ménage dit aussi (*loc. cit. suprà*) avoir écrit sa vie, mais elle n'a jamais été publiée et ne nous est pas parvenue.

(2) *Loc. cit. suprà.*

(3) *Poëmata, Epigram.* lib. I, p. 9. — M. C. Port ne l'a pas mentionné dans son *Dict. de Maine-et-Loire.*

« un jeune homme fort docte en grec et en latin et fort bien « exercé en l'une et l'autre poésie et encore en la française ; qu'il « n'avait encore rien fait imprimer, mais que lorsqu'il voudra il « donnera un témoignage certain que la bonne opinion que l'on « a conçue de lui et de son savoir n'est pas vaine. » (1)

Cette opinion, de son talent poétique est corroborée par ce qu'en dit Scaliger à Jonathas Petit dans une lettre latine dont Ménage nous donne un petit extrait et où il l'informe : « qu'il a eu le très vif plaisir de recevoir à son retour récent d'Aquitaine, ses « lettres auxquelles étaient joints deux poèmes très élégants de « M. A. Muret et du célèbre conseiller de Pincé (*duo elegantis-« simi M. Antonii Mureti et amplissimi senatoris Pinæi poe-« mata*), auxquels je suis tellement attaché, ajoute-t-il, qu'il ne « me semblait pas avoir quitté mon pays et que je croyais être « revenu parmi mes très aimables compatriotes, et à vrai dire je « leur dois plus qu'à mon pays, etc., etc... Mais les Muses m'ont « rendu à moi-même et enlevé tout souci. Tu me demandes ce « qu'il est advenu d'eux. Je ne parle pas de Muret... j'arrive à de « Pincé, l'effet de son poème sur moi a été tel que je n'aurai le « répit qu'en allant le trouver, dès qu'il lui plaira et ,s'il est « possible, que je l'amène à produire un travail complet dont « il nous a seulement envoyé un specimen... »

Il paraît avoir été très lié aussi avec Muret car on trouve dans une correspondance, une lettre de celui-ci et la réponse de Pincé (2) datées : l'une de Rome (mai 1584) et l'autre de Paris (même année).

De Pincé se plaint qu'il ne lui ait pas envoyé son discours sur la *Circoncision* (3). Cependant, lui répond-il, *ad quemvis potius qu'àm ad te missum esse*, et il lui « adresse pour l'en dédommager,

(1) *Bibl. franç.*, t. II, pp. 370-371 — Cf. Ménage, *ced. loc.*, p. 155.
(2) M. Antonii Mureti, *Epistolæ* (édit. stereotyp. Lipsiæ, 1838) lib. III, n° LIX et LX.
(3) *Ibid.*, *Orationes*, t. II, 1.

« je ne sais quel poème (*mitto ad te nescio quid versuum*) (1)
« composé à l'occasion de l'envoi que lui avait fait Jean Za-
« mosky, grand chancelier de Pologne, de deux médailles : celle
« du roi Etienne et sa propre effigie, et qu'il avait voulu ainsi,
« autant qu'il le pouvait, du moins, remercier un homme d'un si
« haut rang en lui donnant du bronze pour de l'or.

« Il lui promet de lui envoyer de ses ouvrages et lui annonce
« qu'il a rencontré le cardinal de Saint-Etienne qui a pour lui,
« il peut l'en croire, une vive affection.

« Il le prie, de présenter, à l'occasion, ses salutations à ceux
« qu'il sait être de ses amis ».

La réponse de Pincé, en latin et grec est élégante et témoigne d'une réelle érudition ; il cite à propos Perse et Virgile. « Ce dont
« tu dois le moins douter, dit-il, c'est quand tu veux l'expression
« de toute notre opinion sur tes vers délicieux ; nous nous les ar-
« rachons, nous les relisons non seulement avec plaisir, mais
« avec avidité (*arripimus, perlegimus non libenter modo, sed*
« *etiam cupidè*) et, afin que tu ne penses pas que nous jouissons
« en égoïstes de si mûres joies, nous les montrons aux lettrés.

Le seul poème qui nous soit parvenu de lui a été publié avec des poésies de Muret et de Frédéric Morel sous ce titre : *M. Antonii Mureti, Renati Pinœi et Fed. Morelli numismatographia* (2).

Il était également en relations littéraires avec Jean Daurat qui lui dédie un sixtain (3) nous donnant des renseignements sur leur degré d'intimité et la composition de sa famille :

Interea, Pineæ, tibi sponsique tuisque
Filiolis geminis quattuor una salus.

et dans une lettre du même, en vers adressée à Muret on lit :

Pinœus nuper, noster communis amicus
Ille tui Pinœus amans, pariterque tuorum, etc. (4)

(1) Ce poème figure, *Ibid.*, *Poëmata, Var* I, 15.
(2) In-8° s. d. ½ feuille.
(3) *Poëmata, Epigram.* lib. I, p. 22.
(4) *Poëmata, Eglogarum,* lib. II, p. 61-62.

Juste Lipse était aussi parmi ses amis et nous trouvons dans sa correspondance deux lettres de lui à Pincé, datées de 1585 et 1598 (1).

Notre compatriote, Pascal Robin du Faux, poète comme lui et son émule sans doute, paraît avoir entretenu dès son enfance des sentiments d'amitié pour lui, si l'on s'en rapporte à ce sonnet qu'il lui a dédié dans ses *sonnets d'Etrenes* à M. du Bois, René de Pincé, angevin.

Comme d'un arbre franc la greffe bien entée
Dans le tronc vertueux d'un jeune sauvageau,
S'y glue tellement qu'au proche renouveau
Leur sève mutuelle en l'air se voit montée,

Ainsy (gentil Pincé), notre amitié plantée
Dès la première fleur de notre âge plus beau,
Croîtra l'une dans l'autre et le Musin troupeau
A jamais la rendra d'âge en âge augmentée.

Les neuf savantes sœurs et leur frère Apollon
Qui gardent le séjour des coupes d'Helicon
Où c'est que je forcene après leur saincte verve .

Me le vont promettant à fin que l'avenir
Notre forte amitié ne puisse unques finir
Puisqu'elle a commencé par l'engin de Minerve (2).

Il fut seigneur du Bois, de Noirieux, de Chambrezais (3) de Beuson et épousa, le 14 février 1580, Marie de Dormans, fille de Charles de Dormans, Me des comptes de Paris, (descendant du chancelier de France,) et de Marie de Marseilles.

Pourvu à n'en point douter, d'une charge de conseiller au Parlement de Paris (3), il devint conseiller d'Etat et en cette qua-

(1) *Justi Lipsü Epistol*, centur. II, épistol, 85 et centur. singular ad Germanos et Gallos epistol. 43 (1585) (1598).

(2) René Piquenot, Angers, 1572 ; ce sonnet a été reproduit dans la *Rev. d'Anj.*, t. XIX, 1889, p. 82.

(3) L'omission de son nom dans Blanchard ne peut prévaloir contre l'attribution de ce titre que lui donnent François Duchesne (*généalogie de la maison de Dormans*), Lacroix du Maine (t. II, p. 370), Jean Daurat (*Poëmata, Epigr.* lib. I, p. 22); M. A. Muret dans l'une de ses lettres (*Epistollæ*, LIX (59), p. 278 ; l'abbé Le Laboureur dans ses ms. et Joseph Scaliger dans sa lettre à Jonath. Petit (V. *Ménage remarq. sur la vie de P. Ayrault*, p. 155); Cf. Hauréau, *Hist. littér. du Maine* (t. IX, p. 121).

lité fut chargé d'une ambassade à Constantinople, d'après Du Chesne.

Mais pas plus alors qu'aujourd'hui la poésie ne lui ouvrit le chemin de la fortune, soit que le luxe oriental l'aie poussé à des prodigalités excessives pour ses ressources, soit que l'amour des lettres et leur culture ne l'aient amené qu'à délaisser ses affaires personnelles, celles-ci périclitèrent, car vers la fin de sa vie on le fit emprisonner pour dettes à la conciergerie de Paris, disent Ménage et Le Laboureur.

Le coquet hôtel de la rue du Figuier où J. de l'Espine avait déployé toute la grâce de la Renaissance était saisi sur lui, le 26 mais 1615, et adjugé moyennant 8.000 livres à Pierre Lechat, président du Présidial. Ses enfants renoncèrent à sa succession par sentence du 16 février 1618.

Ainsi sortit de sa maison ce pur joyau d'architecture angevine au XVIe siècle que son grand-père avait fait construire et terminer vers 1530, qui fut appelé d'abord *Hôtel d'Anjou* et est resté mieux connu sous le nom de *logis Pincé*.

III

Pierre de Pincé

Cousin germain de René qui précède et fils de Pierre de Pincé et de Françoise Auberg, l'autre frère de Christophe fut maître de la chambre des comptes de Paris et maître ordinaire de l'hôtel du roi, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, membre du Conseil de Commerce sous Henri IV.

Il nous est connu comme poète par une brève mention de la croix du Maine (1) que reproduit Ménage (2) en y ajoutant quelques renseignements, et qui constate : « qu'il avait com-

(1) T. II, p. 305.
(2) *Remarq. sur la vie de P. Ayrault*, p. 156.

« posé plusieurs forts doctes poëmes en latin et en françois lesquels n'étoient pas encore imprimés en 1584, époque à laquelle il « florissait ».

Une noble émulation semble avoir encouragé dans cette famille le culte des lettres qui y est traditionnel comme on le voit. Malheureusement de leurs productions presque tout a disparu et il n'est arrivé jusqu'à nous qu'une *ode sur le trépas du roi très chrétien, Henri le Grand*, insérée dans le recueil de Guillaume du Peyrat (1).

Ce poème est composé de trente-trois strophes de quatre vers, où il chante les vertus du bon roi dont il fut le dévoué serviteur. Il commence ainsi :

Notre soleil est éclipsé,
Et ne nous reste en ces ténèbres,
Que larmes et que chants funèbres
Pour plorer ce qui s'est passé.

Appelé par lui, à faire partie du conseil supérieur du commerce, il en fut l'un des membres les plus assidus et l'on trouve son nom mentionné dans tous les procès-verbaux des séances dressés par Barthélémy de Laffémas publiés par Champollion-Figeac (2).

Il mourut peu de temps après son roi, ayant eu trois filles de sa femme, Madeleine Prevost, fille de Jean Prevost, conseiller au Parlement de Paris.

IV

Jacques de Pincé

Jacques de Pincé, frère du précédent, fut également Me des comptes ordinaires de la chambre de Tours, conseiller du roi et

(1) *Recueil de diverses poésies sur le trépas de Henry le Grand*, Paris, in-4°, 1611. P. Lelong, n° 8573.

(2) *Documents pour l'hist. de France*, Extraits de la Bibl. roy. t. IV, p. 2-282.

Sr du Coudrai. Il n'était pas moins bien doué que son frère et son cousin et comme eux cultiva les lettres et la poésie.

On sait comment, en 1579, lors des *grands jours de Poitiers*, d'austères magistrats, en débauche d'esprit, célébrèrent en vers, et à l'envi dans toutes les langues, les méfaits et la témérité d'une innocente bestiole, *la puce de Mesdames des Roches*, titre sous lequel le grave Etienne Pasquier ne craignit pas de réunir ces folâtres marivaudages en une plaquette qu'il dédia au président du Parlement de Harlay (1).

Lorsque se tinrent à Troyes *les grands jours de Champagne*, Pasquier avait commandé son portrait à un peintre flamand de talent, mais qui l'avait représenté sans mains. Il l'exposa avec deux vers latins de sa composition expliquant cet oubli (2).

Ce fut l'occasion d'un nouveau tournoi poétique où tous les beaux esprits du temps, depuis Honoré d'Urfé jusqu'à Malherbe lui-même et au Président Séguier, donnèrent carrière à leur verve satirique. On ne compta pas moins de cent quarante pièces et encore beaucoup se perdirent à la Saint-Barthélémy (3). Cependant, dit Faugère, cette futilité ne contribua pas moins à la réputation du grand avocat.

Jacques de Pincé ne fut pas parmi les moins empressés à soulever ce défi ; il composa six épigrammes en vers latins sur la main de Pasquier, à la première desquelles celui-ci répondit par l'envoi d'un sonnet accompagné d'une lettre où l'on trouve cette flatteuse appréciation de son talent : « je m'asseure que ne fau-

(1) *Lettres de Pasquier*, VI, 7 (lettre à P. Pithou).

(2) *Lettres de Pasquier*, VIII, 10 et 12. En voici une traduction assez libre :

Ici, je suis sans mains, vous demandez pourquoi.
Avocats, c'est pour vous apprendre
Que nul n'observe mieux que moi
La loi qui des clients nous défend de rien prendre.

(3) (Sabathier de Castres, les trois siècles de la Littérature française).

drez de m'envoyer bientôt vos répliques étant d'un esprit fertile et abondant en mille inventions plus que nul que j'aie vu « de votre âge. » (1)

De Pincé n'eut garde d'y manquer comme on le voit. Janus Gruter a recueilli ces six épigrammes dans son *Deliciæ poetarum Gallorum, Italicorum, Belgicorum* (2).

Nous donnons ci-après la pièce en vers français qu'il lui a adressée à ce sujet.

Jacques de Pincé mourut le 31 juillet 1598 et fut enterré comme son père en l'église de Saint-Jean-en-Grève, où était l'enfeu de sa famille (3).

C. BALLU.

LA MAIN DE PASQUIER (3)

Cygne gentil des volages amours
Lorsque plus gay de ta gorge divine
Lorsque plus gaz de ta gorge divinez
Tu nous chantas la puce poitevine,
Pour mieux t'ouyr le *Clain* (5) retint son cours,
Cygne sans tache, honneur de *nos grands jours*,
Sacré buveur de l'onde chevaline,
Ore la Seine à entendre s'encline
De ta candeur les plus graves discours,
Le *Clain* mignard, la Seine trionfante,
Portent ta voix gratieuse et scavante
Et t'ombragent de mirte et de laurier ;
Icy Phœbus, là Venus te renomme
Mais par accord l'un et l'autre te nomme :
Poete, gentil et doux-grave Pasquier.

(Jacques DE PINCÉ.)

(1) Œuvres de Pasquier, t. III, p. 225, t. II, col. 1048.
(2) Francforti, 1609, 3 vol. in-16, 2e édition parue sous le pseudonyme de Ranutius Gherus, anagramme de son nom.
(3) V. Lebœuf, *Histoire du Diocèse de Paris*, édit. Cocheris, t. V, p. 357.
(4) M. L. Feugère cite cette pièce comme un exemple du lyrisme auquel était arrivée l'admiration générale à son égard. (Œuvres choisies d'Etienne Pasquier, T. I, p. CXLIII).
(5) Rivière qui passe à Poitiers.

Lettres et Arts

Le monument de la Réformation à Genève

A l'occasion du 400e anniversaire de la naissance de Calvin, un comité international s'est constitué pour ériger à Genève un monument de la Réformation.

Ce monument est destiné à symboliser l'idée de Genève forteresse de la Réforme calvinienne, aux XVIe et XVIIe siècles.

Dressé contre les murailles authentiques de la cité du XVIe siècle, incorporé à ce qui reste de sa physionomie, il dira le lien indissoluble qui, depuis Calvin, rattache Genève au monde protestant. Sur le mur symbolique court, en lettres monumentales à l'antique, l'inscription : *Post tenebras lux*, qui domine tout l'ensemble de l'œuvre commémorative. Cette devise, qui est à la fois la devise de Genève et, pour les réformés, l'expression figurée du résultat de la Réforme, détermine le caractère que la sculpture devra donner au groupe central des Réformateurs. A gauche et à droite, les dates, également genevoises, de 1536 et de 1602, avec ces inscriptions significatives : *Le 21 mai 1536, le peuple de Genève, assemblé en Conseil, a ratifié les édits de réformation et décrété l'instruction publique et obligatoire.* » — « *Le 12 décembre 1602, le peuple de Genève a repoussé victorieusement l'escalade du duc de Savoie et maintenu son indépendance politique et religieuse.* »

Au centre, les statues de Calvin et de ses collaborateurs, représentés, non dans leur vieillesse, mais dans leur force, la petite Bible du peuple à la main, évoquent le souvenir de leur activité collective, du rayonnement de leur influence, à l'époque où ils ont agi simultanément et d'accord. Cette époque est pré-

cisée par la date de 1550 et les légendes qui l'expliquent. C'est l'année où Farel, précurseur de Calvin à Genève, pasteur à Neuchâtel, chargé d'une mission auprès des princes allemands, organise l'Eglise réformée de Nassau-Saarbruck; où Knox, pasteur à Genève, de la première congrégation puritaine, rappelé en Ecosse, prêche la Réforme à Edimbourg; où Calvin fonde son Académie, dont Théodore de Bèze devient le premier recteur, qualité qui le désignera bientôt pour porter la parole au nom des protestants, devant le roi de France, au colloque de Poissy.

Sur le socle qui relie les statues accolées des réformateurs, le monogramme de Jésus IHS, et le soleil de la Réforme, tel qu'on le trouve dans les armes de la République de Genève, de son Eglise et de son Ecole, et, plus tard, dans celles des Universités d'Utrecht et d'Oxford.

Les bas-reliefs situés immédiatement à gauche et à droite du motif central seront consacrés à rappeler les premières prédications de Farel, Froment et Viret, à Genève, et de Knox, à Edimbourg. Les armoiries, exécutées en mosaïque et en couleur, sur le dallage, sont celles de Genève au centre, de Berne devant Farel, et de l'Ecosse devant Knox.

A droite et à gauche, sur le fond du rempart disposées en contreforts, les statues des hommes remarquables qui, dans l'Etat, ont protégé, propagé ou continué l'œuvre des réformateurs. Ces statues, entourées de bas-reliefs coordonnés, constitueront à la fois un enseignement populaire et un hommage personnel rendu aux représentants des diverses nations qui ont subi l'influence du calvinisme

Ces statues, nécessairement en nombre pair, seront disposées de telle sorte qu'on trouvera d'un côté Coligny, Guillaume le Taciturne et Frédéric-Guillaume de Brandebourg, le grand Electeur; de l'autre Roger Williams, Olivier Cromwell et Etienne Bois-Kay, prince de Transylvanie. La suite des bas-

reliefs et la série des inscriptions, sur lesquelles se détacheront ces grandes figures du calvinisme, seront consacrées à l'histoire de leurs divers pays : la France, l'Allemagne, les Provinces-Unies, les Colonies américaines, l'Angleterre, la Hongrie, dans sa relation avec l'histoire générale du monde protestant.

Le monument sera relié à la promenade dont il rehaussera le cachet historique par un léger dénivellement et quelques gradins, qui permettront de donner plus de hauteur au motif central et à toute la façade du mur de cent mètres de longueur, à laquelle une pièce d'eau, exactement à la place de l'ancien fossé des fortifications, servira de repoussoir et de protection.

Deux blocs de granit taillé, servant d'appui et de raccord aux gradins, permettront d'évoquer la mémoire des réformateurs du continent qui ont accompli leur œuvre en dehors du calvinisme : Luther, Zwingle, et de rappeler le souvenir des précurseurs de la Réforme, Valdo, Wiclef, Jean Huss.

Des différents projets soumis au jury, celui qui a remporté le premier prix de 10.000 francs, est de MM. Monod et Laverrière, architectes à Lausanne; Taillens et Dubois, architectes à Lausanne et Reymond, sculpteur à Paris. C'est le projet qui sera exécuté.

Le deuxième prix, plus monumental peut-être mais moins simple et moins imposant, est de MM. Nénot, architecte à Paris, Paul Landowski, sculpteur à Paris, Henri Bouchard, sculpteur à Paris.

Bibliographie

Librairie Atar à Genève. — *Les Jubilés de Genève 1909*. 3 fascicules à 1 f. 50.

Les lecteurs qui voudraient posséder le compte-rendu détaillé et complet des fêtes qui ont été données à Genève à l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Calvin, feront bien de se procurer ces trois fascicules. Le premier est consacré à l'*Eglise* et au *Mouvement international* et renferme 97 illustrations.

Le 2e est consacré à l'*Université et au Collège* et contient 107 illustrations.

Le 3e rend compte des Jubilés. Plus de 100 illustrations.

En résumé, cet ouvrage fait passer sous les yeux du lecteur l'histoire du protestantisme à Genève depuis la fondation de l'Eglise par Farel. Je ne connais rien de plus instructif Et l'éditeur, en multipliant les portraits et gravures, a fait de cet ouvrage un album artistique qui a sa place dans toutes les bibliothèques.

Librairie Sansot et Cie. — *La Fleur de la Poésie françoyse*, recueil joyeux contenant plusieurs huitains, sixains, quatrains, chansons, et aultres dictezs de diverses matières, etc., publié sur les éditions de 1542 et de 1543 avec un avant-propos et des notes par Ad. van Bever, 1 vol. in-16 de la collection Erotica Selecta, prix 4 francs.

M. Ad. van Bever a raison de dire dans l'avant-propos de ce petit livre que « de tous les recueils d'épigrammes marotiques et de pièces facétieuses formés pour « l'esbatement de tout bon pantagrueliste », l'un des plus curieux est celui-ci. Non seulement, en effet, c'est le plus ancien du genre, mais il a le mérite inappréciable de nous fournir un texte que la négligence ou la fantaisie des imprimeurs et des libraires altéra par la suite.

Ce petit ouvrage, dont un exemplaire figura en décembre 1903, dans un catalogue de la librairie Rahir, se vendait à Paris, en 1542, « en la rue Neufve-Notre-Dame, à l'enseigne de l'escu de France, par Alain Lotrian ». Il reparut sous le même titre, en 1543, soit un an avant la mort de Clément Marot qui y est largement représenté. Son excessive rareté, et plus encore la date de sa publication, incluse à son titre, le dénoncent aux curieux de belles-lettres.

Un grand nombre de quatrains, sixains, huitains, dizains, etc., de ce recueil ont été réimprimés, par la suite, dans la *Récréation et passe-temps des tristes*, ainsi qu'en divers ouvrages dont M. van Bever a relevé le titre chaque fois que cela lui a paru nécessaire.

Même librairie. — *Les Amours et Nouveaux Eschanges de Pierres Précieuses*, de Remy Belleau, suivis d'autres poésies du même auteur, publiés sur les éditions originales et augmentés de pièces rares ou inédites, avec une notice de l'abbé Gouget et des notes par Ad. van Bever. Portrait de Remy Belleau, d'après Léonard Gaultier, 1 vol. in-18, prix 3 fr. 50.

C'est le troisième volume de la collection intitulée : la *Pléiade française*. Le premier en date contient la *Défense et illustration de la langue française*, de Joachim du Bellay, avec une notice biographique et un commantaire historique et critique par Léon Séché, édition nouvelle d'après celle de 1597.

Le deuxième contient les *Amours et autres poésies*, d'Estienne Jodelle, publiés sur l'édition originale de 1574, avec une notice inédite de Guillaume Colletet et des notes et éclaircissements par Ad. van Bever.

Jusqu'à ce jour on ne connaissait guère de Remy Belleau, que des pièces d'anthologie, ses ouvrages maintes fois réimprimés mais rares et coûteux n'étant pas accessibles au grand public. En réimprimant, d'après la première édition donnée en 1576, par Mamert-Patisson, les *Amours et nouveaux eschanges des pierres précieuses*, en faisant suivre ce texte d'une série de pièces destinées à le compléter et de poèmes extraits des *Bergeries*, des *Odes d'Anacréon*, etc., M. Ad. van Bever, dont on sait la compétence dans ces sortes de travaux, a satisfait au goût des amateurs d'éditions originales et aux exigences des lettrés.

LE XVIe SIECLE

A TRAVERS LES JOURNAUX ET LES REVUES

Revue d'histoire littéraire de la France, n° d'avril-juin 1909. — *La Boétie, Montaigne et le « Contr'un »*. — Réponse à M. P. Villey et réplique à M. Bonnefon par le Dr Armingaud.

Revue historique de Bordeaux et du département e la Gironde, n° de mai-juin 1909. — *A propos du « Contr'un »*, réponse à M. H. Barckhausen, par le Dr Armingaud.

Cette question du *Contr'un* qui depuis deux ans et plus a soulevé tant de polémiques, ne saurait être négligée par cette Revue. Nous nous proposons donc de dire prochainement notre sentiment avec l'indépendance et l'impartialité qui conviennent dans un débat de cette importance.

Un Bibliophile.

Le Directeur-Gérant : Léon Séché.

PARIS. — IMP. BERGER ET CHAUSSE.

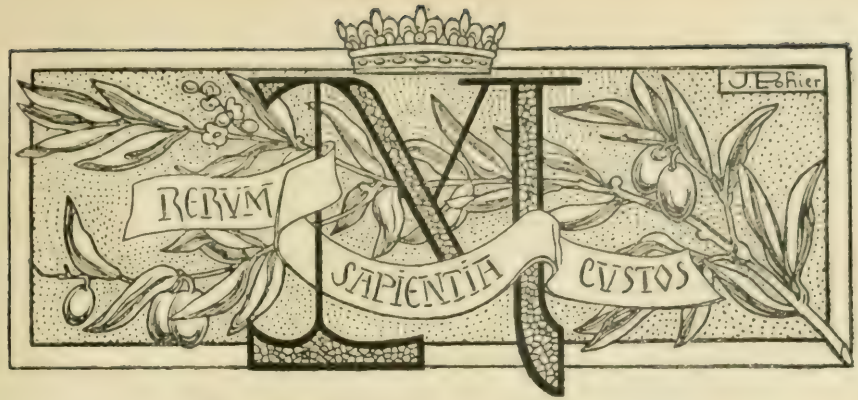

UN POÈTE-MUSICIEN

AU SEIZIEME SIECLE

Nicolas Martin, ses Noëls et ses chansons

(1498-1566)

« Pour remembrer des ancesseurs
« Les dix e les faiz e les meurs. »

WACE.

« La poésie populaire a des naïfvetés et des grâces par où elle se compare à la principale beauté de la poésie parfaite selon l'ar.

MONTAIGNE.

AVANT-PROPOS.

Il y a bientôt quarante ans, le bon Jules Sandeau, connaissant mes recherches sur tout ce qui touche à la Savoie, m'indiquait à la bibliothèque Mazarine l'existence d'un rarissime (1) petit volume

(1) On n'en connait jusqu'à présent que trois exemplaires en France : l'un, éd. de 1555, à la Bibl. Mazarine sous le n° 21673, à la réserve, l'autre à la grande Bibl. de Lyon, cat. Coste n° 17351, et le dernier parut en 1836 à la vente Héber à Paris, n° 947 du catalogue, au prix de 120 francs.

de *Noëls et Chansons* de la première moitié du XVIe siècle. On voulut bien me confier quelque temps cette précieuse relique, et je m'empressais d'en prendre une copie strictement fidèle, paroles et musique, que l'éditeur Léon Willem publia en 1879 dans la *Collection du Trésor des vieux poètes* (1). C'était l'œuvre de Nicolas Martin qui, après 325 ans, reparaissait alors pour la première fois dans la librairie française.

Comme les cendres d'un foyer qui va s'éteindre, j'ai remué, pour les ranimer, ces vénérables restes d'un autre âge. Dans une vision mélangée de larmes et de bonheur, ils ont fait affluer dans mon âme les souvenirs plus récents, quoique déjà lointains, de l'enfance heureuse au pays natal, des mélodies chantées en famille sous les lilas du jardin paternel et des êtres chéris que m'a ravis la mort. Pour tromper l'ennui des heures à la maison devenue déserte, je me suis plu souvent à relire ces refrains savoyards et me suis laissé aller, faisant trève aux travaux juridiques, à écrire ces modestes pages qui peuvent servir d'introduction au recueil de Nicolas Martin, le poète-musicien de Saint-Jean-de-Maurienne.

A l'époque de la Renaissance, les villanelles, les odes, les rondeaux, les ballades et les épîtres étaient en grand honneur. En dehors de ces jeux aimablement poétiques, où la licence de l'expression n'exclut pas une veine d'émotion tendre non moins qu'élégamment mondaine, on rencontre un autre genre de poésie lyrique puisant son inspiration soit à la source religieuse comme les noëls, soit à la vieille gaieté française comme la chanson légère. Ce qu'il y a de curieux à constater souvent dans ce grand passé littéraire, c'est le singulier mariage, en un même volume, de pieux cantiques et de chants profanes, parfois érotiques.

(1) Les *Noelz et Chansons nouvellement composez tant en vulgaire françoys que savoysien dict patois par Nicolas Martin, musicien en la cité Saint Jehan de Morienne en Savoye*, 1555, à Lyon chez Macé Bonhomme. Publiés, avec la musique originale, d'après l'exemplaire de la Mazarine, par Joseph Orsier, Paris, Léon Willem éditeur, 1879.

L'histoire de notre littérature en fournit des exemples qui remontent au moyen âge. Déjà, avant 1230, Gautier de Coinci [1] avait consacré à la Vierge Marie quelques chansons qui parodiaient dévotement des romances d'amour alors à la mode.

Dans le XIIIe siècle cette étrange adaptation à un saint usage fut très usitée et depuis, au cours des XVe et XVIe siècles, on a vu plus fréquemment encore se produire ce bizarre mélange. Des mélodies grivoises ont même servi de thème aux compositeurs de messes. Ces documents ont révolté la piété plus raisonnée et la philosophie des temps modernes. Il faut cependant leur reconnaître un charme doux et pénétrant, une naïveté, une tendresse et une simplicité de cœur qui touchent en faisant sourire [2]. Aussi une extrême popularité vint-elle propager cette poésie religieuse et sa musique un peu partout en toutes les langues. Les pays de Savoie n'ont pas échappé à ce penchant musical et poétique.

PREMIERE PARTIE

LA VIE ET L'ŒUVRE DE NICOLAS MARTIN

I

Parmi les écrivains qui ont autrefois cultivé avec bonheur la muse populaire, il en est un dont le nom est à peine connu : *Nicolas Martin, musicien en la cité de Saint-Jehan-de-Morienne en Savoye*, composait et chantait, entre les années 1520 et 1550, ses vers dévots ou plaisants au fond obscur de sa ville natale située sur un petit plateau entouré de montagnes dans l'angle ouest formé par le confluent de l'Arvan avec l'Arc. Plusieurs coins de

(1) Moine à Saint-Médard de Soissons, puis prieur de Vic-sur-Aisne, mort à 59 ans en 1236. Il écrivit aussi les *Miracles de Nostre Dame*.

(2) Gaston Paris, *Littérature française au moyen âge*, 2e éd., Paris, in-18, 1890, p. 206.

ce territoire alpestre, qui aboutit par Lanslevillard au col du Mont-Cenis, conservent encore la physionomie du passé.

Après le fugitif éclat d'une renommée passagère, renommée d'ailleurs fort étendue de la frontière italienne jusqu'à Lyon, l'œuvre de Martin presque perdue, longtemps oubliée, devait un jour lui survivre par un juste retour de l'orageuse destinée des artistes et des poètes. Elle n'est point sans mérite. De plus, elle offre aux bibliophiles un recueil français et patois, avec sa notation musicale ancienne, bientôt quatre fois séculaire ; aux philologues, aux érudits, un sujet d'une incomparable finssse.

Du reste, tout ce qu'ont produit les écrivains même médiocres à certains égards, mais aussi éloignés de nous, présente un autre intérêt que le plaisir purement littéraire. Par le seul fait de leur âge, ils prennent une valeur historique : leurs écrits sont pleins des choses, des personnages et des événements de leur temps.

Comme la cigale inconstante et vagabonde, notre poète musicien avait erré par bois et vallons, beaucoup chanté à travers les chemins, villes et châteaux de la Savoie, du Dauphiné et du Lyonnais, sans souci du lendemain, suivant son inspiration comme son goût pour l'indépendance de la vie non moins que pour la liberté du vers. Son petit livre reflète tout cela et, tout humble qu'il puisse paraître, il a l'incontestable attrait d'être par lui-même un morceau littéraire de première main d'une réelle valeur pour l'histoire de la formation de la langue française et du patois savoyard, un témoignage précieux dans l'histoire musicale du XVIe siècle.

Contemporain de Rabelais dont il a la libre allure, Nicolas Martin est avec lui, comme avec Marot et Calvin, un des principaux témoins authentiques de l'état du français dans la première moitié du siècle de la Renaissance. C'est un témoin véridique et familier, aussi répandu dans l'église, dans la demeure seigneuriale des gens de qualité ou celle des gais compagnons, que dans le populaire des cités et des campagnes.

A Nicolas Martin se rattache encore une autre tradition. Il est le créateur, si l'on peut s'exprimer ainsi, du Noël comme chant national, tel que Clément Marot l'a été du genre marotique, cette école d'archaïsme qui, dans le conte, l'épître familière et l'épigramme, s'est perpétué jusqu'à nous ou peu s'en faut. On s'est plu à imiter (1) et à copier Martin dans sa littérature spéciale, de même qu'on a imité pendant plus de trois siècles une langue vieillie en souvenir du poète ingénieux qui l'avait à son époque si habilement maniée.

En songeant à ces données, quelle surprise pénible n'éprouve-t-on pas de ne découvrir, en d'actives recherches, aucune mention de notre poète en dehors des brèves indications de La-Croix-du-Maine (2), de Grillet (3), de Fétis pour la partie musicale (4), de Brunet (5), de Graesse (6) et du Manuel du bibliophile et de l'archéologue lyonnais (7) ? Il n'est même pas jusqu'à l'ouvrage de l'abbé Goujet, plus tard jusqu'à ceux de Viollet le-Duc, d'Eitner et du spécialiste Haupt, consacrés à inventorier nos anciennes richesses en poésie française, qui n'aient passé sous silence les *Noëls et Chansons de Nicolas Martin*.

Cet oubli a quelque excuse dans la réalité des faits historiques et la topographie de la région du poète-musicien. Mais, quelle qu'en soit la cause, cette indifférence n'amène-t-elle pas à penser qu'en

(1) Alphonse Despine, dans la *Revue Savoisienne*, année 1865, p. 48, prétend que l'auteur des Noëls patois de Bessans en Maurienne a reproduit Nic. Martin.

(2) Tome II, éd. de 1772, p. 169; tome V, p. 129.

(3) Dict. hist. litt. et statistique des départ. du Mont-Blanc et du Léman, tome III, p. 279, Chambéry, 1807.

(4) Biographie univ. des Musiciens, Paris, 2e éd., 1873-75, tome V, p. 474.

(5) Recueil d'opuscules et de fragments en vers patois, Paris, éd. Gayet et Lebrun, in-32, p. 115, 1839.

(6) Graesse, *Trésor des livres rares et précieux*, Dresde in-4°, 1863, tome IV, p. 428.

(7) Le *nouveau Spon* ou manuel... Lyon, in-8°, 1856, p. 144. J. B. Montfalcon, en cet ouvrage de XLIV-372 p., riche en bibliographie lyonnaise ancienne, ne fait que citer l'œuvre de Nic. Martin.

littérature, comme en toute chose humaine, la partie délaissée n'est parfois ni la moins curieuse, ni la moins interessante ? Ayant vécu sur une zône de territoire toujours sujette à l'envahissement, toujours négligée, le compositeur savoyard était à la fois aussi étranger à la France, malgré son langage et son esprit français, qu'à l'Italie elle-même dont il ne parlait pas la langue. Voilà la raison pour laquelle il ne fut classé ni dans les fastes poétiques, ni dans les gloires musicales d'aucun des deux pays. S'il fût né soit de l'autre côté des Alpes écrivant l'idiome harmonieux de Pétrarque, soit sur les bords de la Seine, ou bien si les hasards de la vie l'eussent emporté vers un de ces gracieux castels qui se mirent dans la Loire et rendu l'hôte assidu, le commensal joyeux de quelque prince aimant à deviser et à rire entre deux batailles, certainement on l'aurait lu, on l'aurait chanté partout, car il aurait recueilli ce qui fait la consécration du talent, c'est-à-dire la notoriété, le prestige mondain qui ont favorisé tant d'autres moins méritants, mais plus heureux.

II

On ne connaît presque rien de la biographie de Nicolas Martin. Les registres de l'état civil en Maurienne, tenus par les curés des paroisses, qui subsistent encore ne remontent pas au delà de 1606. Quant aux archives épiscopales, municipales, notariales, quant aux manuscrits des bibliothèques publiques ou privées, quant aux papiers de famille, on ne peut s'étonner de leur disparition ou de leurs lacunes en présence des bouleversements et des pillages (1), dont a souffert cette malheureuse contrée, que l'alliance des ducs Emmanuel-Philibert de Savoie et Charles-Emmanuel Ier avec l'Espagne, avait fait la grande route militaire entre

(1) Conf. abbé Truchet, *Saint-Jean-de-Maurienne au* XVIe *siècle*, 1887, in-8° de VI-620 p., Chambéry, p. 55 ; — Idem, *Tableau chronologique des principaux faits de l'hist. de la Maurienne*, in-8°, Saint-Jean-de-Maurienne, 1896, p. 18.

le Milanais et la Franche-Comté. Aussi n'est-il presque rien resté de lui dans son pays natal. La maison qu'il habitait à Saint-Jean, place de l'Officialité, n'existe même plus. Ce n'est surtout, comme pour tant d'autres petits poètes de son époque, que grâce à lui-même se révélant dans son œuvre, à de rares documents d'archives locales et à des conjectures déduites de circonstances connues de sa vie qu'on peut en tracer quelques traits.

Nicolas Martin naquit en Savoie, probablement à Saint-Jean-de-Maurienne, sur la fin du quinzième siècle. Il est donc contemporain de Rabelais, de Clément Marot, de Calvin, de Cornélius Agrippa, d'Eustache Chapuys, de Barthélémy Aneau, de Jean Daniel, qui tous ne durent pas lui être étrangers.

La famille Martin apparaît souvent dans les actes authentiques du XIVe au XVIIe siècle : Péronnette Martin, Jehan Martin en 1432 et 1434, — un Martin, chambrier de la cour d'Amédée VIII, — un autre Martin, « messagier de l'Hostel du duc de Savoye », — en 1436 un Claude Martin qui « *propter expensas audienciarum* » reçoit cent ducats d'or, — et, plus d'un siècle après, un autre Jehan cent ducats d'or, — et, plus d'un siècle après, un autre Jehan Martin qui fut président à la chambre des comptes du Genevois. On ne saurait non plus passer ce fait sous silence qu'à Saint-Jean, dans les statuts épiscopaux notariés et publiés le 2 mars 1500, figura parmi les témoins un Michel Martin, lieutenant du juge de La Chambre (1). Mais toutes les recherches ne peuvent aboutir à fixer ses rapports de famille ni son état civil.

Ce qui est certain c'est que ses dispositions pour les belles-lettres et la musique le firent admettre sous l'épiscopat de Louis II

(1) Max Bruchet, *Le Château de Ripaille*, Paris, Delagrave éd., grand in-8° de 648 p., 1907, cite en 1426 Urbain *Martin* comme l'un des chanoines qui vécurent à Ripaille pendant les premières années de cette fondation, p. 80, note 1 ; et, à la p. 379, on trouve un autre *Martin* parmi les routiers du comte d'Armagnac en août 1391. — Les archives Camérales à Turin nous fournissent tous les noms des *Martin* de Savoie. Mais nous n'avons pu rencontrer ni dans ces archives, ni dans les comptes des châtellenies, ni dans les comptes des trésoriers généraux, ni dans les archives départementales le nom de Nicolas Martin.

de Gorrevod (1), à la maîtrise de la cathédrale de Saint-Jean. Plus tard, au temps de l'évêque Jean-Philibert de Challes (2), il se mit à composer, paroles et musique, des cantiques, puis des noëls et chansons « *tant en vulgaire françoys que savoysien dict patoys* » qui lui assurèrent une célébrité bien au delà de ses montagnes. Mais ses chansons « *qu'on iugera au vray estre follettes* » (3), il l'avoue lui-même, lui attirèrent de la part du nouvel évêque Jérôme Ricevali (4), d'humeur moins tolérante, des remontrances assez sévères pour lui faire résigner ses fonctions de professeur de musique à la maîtrise et de maître de chapelle. Ainsi que l'avait fait avant lui Clément Marot à Lyon où il avait été accueilli après sa fuite de 1535 par le Cardinal de Tournon gouverneur du Lyonnais, Martin adresse alors à ceux qu'il a connus ou aimés de jolis adieux dans une pièce de vers légers en 13 strophes (5), chanson patoise d'une ironique mélancolie où il n'oublie pas plus les seigneurs d'église, les bons chanoines, la noblesse, les « *doctours grandz et péty* » que les fameux vins des crus renommés du pays, les vergers en fleurs, les femmes vertueuses et les belles filles sans rigueur :

A dioz parangon en honnour
Dame et damoyselle
Dont la cita en ha lhonnour
De vertuousez et belle

(1) D'une illustre famille de la Bresse, qui appartenait alors aux ducs de Savoie, Louis de Gorrevod, protonotaire apostolique et chantre de l'église de Genève, fut élu à 26 ans évêque de Maurienne par le chapitre de Saint-Jean. En 1530 il fut nommé Cardinal et Légat du Saint-Siège dans les Etats de Savoie, et on le trouve encore à Saint-Jean le 3 nov. 1538.

(2) En 1535, ce personnage avait été élu coadjuteur de l'évêque de Maurienne, *avec future succession;* il fut consacré le 22 mai 1541. Le chapitre de Saint-Jean avait le droit immémorial d'élire les évêques au siège de Maurienne ; mais la bulle du Pape Nicolas V supprima ce droit.

(3) Voir le 22e vers de l'épître de Nic. Martin à l'imprimeur Macé Bonhomme.

(4) Jérome Ricevali reçut aussi la pourpre cardinatice.

(5) Voir page 90 de mon édiiton des *Noels et Chansons.*

A dioz ply de quarantaz vey,
A dioz bon vin du Rocherey (1)

A dioz borgeysez de vallour
Belley et gratiousez,
A dioz voz fillie sen rigour
Ressemblan a noz musez
Chantan, dansan per contrapey
A dioz bon vin du Rocherey.

Après avoir séjourné quelques mois à Chambéry, dont il ne fait pas l'éloge, le pauvre poète alla chercher fortune dans le Lyonnais auprès de quelques châtelains qu'il avait amusés jadis de son gai savoir. Pour lui d'ailleurs, ayant perdu sa situation à la maitrise de la cathédrale de Saint-Jean, que faire à revenir en cette vallée, porte des Alpes constamment tiraillée en tous sens par une politique étrangère, dont l'influence gênait son autonomie et étouffait chez les Savoyards leurs légitimes aspirations vers le repos et leur propre nationalité ? En 1554, il était à Lyon, où il remit son recueil poétique et musical à l'un des plus renommés parmi les éditeurs lyonnais (2).

III

A travers le mouvement social et littéraire de cette époque agitée, on peut difficilement retrouver les traces de Martin. Il en est ici de même que pour sa famille. Les indices que l'on peut découvrir sur lui à ce sujet sont trop vagues pour être utiles. Dans les lettres aussi bien que dans les arts, le nom de Martin était alors

(1) La montagne de Rocherai, aux environs de Saint-Jean-de-Maurienne, était non seulement un lieu de pèlerinage à la chapelle de Sainte Thècle, mais aussi était renommée pour ses vignes dont Nicolas Martin faisait grand cas.

(2) Macé Bonhomme (1537-1560) est bien l'imprimeur-éditeur qui, après de Tournes et Roville, a produit à la Renaissance le plus de livres à vignettes ornés de jolies gravures, comme la *Picta Poesis* de Barthélémy Aneau et son *Imagination poétique*. Conf. note 1 de la page 17.

très répandu: outre les nombreuses indications de Lelong (1), on rencontre en 1540 un Pierre Martin qu'Antoine du Saix, qualifie « *d'Appelles en paincture, père d'Ovide en métrificaiure* » (2), et en 1543 un Jean Martin publie un poème érotique à Lyon chez l'éditeur Payen (3). Nicolas Martin avait-il avec eux des liens de parenté ou d'amitié ? On l'ignore absolument.

Tout ce qu'on pourrait timidement conjecturer c'est que, fréquentant chez le libraire à la mode, il a pu se créer des relations mondaines, littéraires ou musicales avec des écrivains, des poètes lyonnais, voir même avec quelques femmes de lettres du temps, telles que Pernette du Guillet (4), Loyse Labé (5), Clémence de Bourges. Il est même probable qu'il a connu soit à Genève, soit en Savoie, Clément Marot dont la manière se révèle clairement dans son épître familière qui ouvre les *Noëlz et chansons ;* il est non moins probable que notre compositeur et Barthélémy Aneau se sont rencontrés pendant leur commun séjour à Lyon

(1) Bibliothèque hist. de la France, Paris, in-folio, tome I, 1768, nos 38 et 15324 ; tome II, 17628-29 ; tome IV, 46506.

(2) Abbé Goujet, *Hist. de la poésie française* dans le tome VIII de sa *Bibl. fr.*, Paris, Guérin éd., 1741 ; id., tome XI, p. 390. — Conf. *Revue Savoisienne*, Annecy, 1874, p. 46 ; *Mém. et documents* publiés par la *Soc. Savois. d'hist. et d'arch.*, Chambéry, 1876, tome XV, p. 213.

(3) Le Papillon de Cupidon, Lyon, 8°, 1543.

(4) Ses œuvres poétiques ont été publiées pour la première fois à Lyon par Jean de Tournes en 1545, in-8° de 80 feuillets, réimprimées en 1547. Louis Perrin les réédita à Lyon en 1830, in-8° de 140 pages. Pernette du Guillet eut des relations littéraires avec nombre d'hommes de lettres, entr'autres avec Maurice Scève. Elle mourut jeune encore, à Lyon, le 17 juillet 1545. Préférant les lettres et les arts à l'amour, elle était studieuse : non seulement elle était poète et musicienne distinguée, mais elle cultivait aussi les langues et connaissait le latin, l'italien et l'espagnol.

(5) Poète et musicienne née à Lyon vers 1526. Son *Débat de folie et d'amour*, en prose, ses élégies et sonnets se trouvent dans une éd. du XVIIe siècle in-18 de XXXIV-212 pages, Lyon, Duplain èd., sous le titre : *Œuvres de Louise Charly, lyonnoise, dite Labé, surnommée la belle cordière*. Du Verdier, *Bibl.*, p. 822, parle d'elle en ces termes : « Elle recevait gracieusement en sa maison seigneurs, gentilhommes et autres personnes de mérite avec entretien de devis et discours, musique tant à la voix qu'aux instruments, où elle était fort duicte... » La 1re éd. de ses œuvres parut à Lyon en 1556.

et leurs fréquentes apparitions à l'imprimerie du célèbre Macé ou Mathieu Bonhomme. A la fin de chaque année scolaire, le régent du collège lyonnais de la Trinité organisait des divertissements dramatiques pour la jeunesse des écoles avec partie musicale (1) : il n'est pas impossible que Martin, maître en poésie liturgique comme en musique, ait été collaborateur de ces représentations si recherchées à cette époque. On pourrait objecter qu'Aneau était un partisan exalté de la réforme de même qu'il en devint une déplorable victime. Mais prétendre à l'existence de ces rapports si naturels entre ces deux hommes de haute culture intellectuelle et artistique, ce n'est pas outrepasser les droits de la critique qui concilie plus d'une fois les principes les plus opposés. J'insisterai également sur ce fait qu'à peu près au moment où paraissaient à Lyon les deux éditions successives, à une année d'intervalle, des *Noelz et Chansons de Nicolas Martin*, de son côté Aneau élaborait son *Genethliac musical et historial de la conception et nativité de Jésus* (2), à propos duquel il ne pouvait évidemment méconnaître, quoique d'une doctrine différente, l'œuvre poétique et musicale du noëliste savoyard, puisque leurs productions à tous deux sortaient de la même presse. D'autre part, Martin a des réminiscences du chant natal et du genre du noëliste réformateur.

En Savoie on distinguait aussi à cette époque une pléiade de jeunes hommes cultivant les lettres et les arts qui devaient être naturellement enclins à se rechercher les uns les autres. Martin dut ressentir cette propension de l'esprit et du cœur :

> Quelle vertu souveraine ont en elles
> Naïvement les Muses éternelles,

(1) Brouchoud, *Notice sur les origines du théâtre de Lyon*, 8°, publié par la Soc. litt. de Lyon, p. 251.

(2) Cet ouvrage parut à Lyon chez Beringen, in-4°, en 1559. Nicolas Martin a dû certainement connaître les noëls contenus dans le *Chant natal* d'Aneau paru en 1539 à Lyon chez Séb. Gryphius, in-4°, « composez en imitation verbale et musicale de diverses chansons et recueilliz sur l'escripture saincte et d'icelle illustrez. » Aneau périt à Lyon en 1565.

De nous avoyr de vraie amour pourveuz
L'un envers l'autre, ains que nous estre veuz;
De la doubler encor' après la veue,
Et de l'avoyr de telle foy pourveue,
Que franchement et sans peur t'ay ouvert
Le cueur de moi, tant fut clos et couvert,
Et toi à moi fait cognoistre par preuve
Qu'amy plus franc au monde ne se treuve.

On peut citer parmi eux, seigneurs ou bourgeois de haute liesse, Boys de la Tarentaise, Marc-Claude de Buttet poète, de Marcossey du Faucigny, Louis de Seyssel, Claude-François de Candie, mort vers 1544, Regard qui devint évêque, Louis de Capris propriétaire de maisons à Chambéry en 1532, du Bouchet de Rumilly, Philibert de la Forest né avant 1508, de Rougemont à la barbe d'or, Montigny qui « *pour escrire en nostre langue est né* », Jean de la Balme, Genton, Louis de Challes, capitaine de Bourg en 1561. Le bon Capris était excellent musicien, comme Nicolas Martin. Si leurs *epistolæ familiares* nous étaient parvenues, nous n'en serions pas réduits à des conjectures.

Il est donc à regretter que les éléments certains d'archives (1) fassent défaut sur la vie de Martin. Tout en étant le poète populaire de Savoie par excellence, il n'en tient pas moins, malgré son modeste renom, par ses rimes françaises, une place non à dédaigner entre Villon et l'infortuné versificateur des psaumes jeté par les caprices du sort au milieu des querelles religieuses, alors qu'il ne songeait comme Martin qu'à l'élégant badinage de l'art d'aimer et de ses libertines applications. Il écrivait et chantait ses vers sacrés et profanes au moment où Clément Marot prêtait un poète à Calvin (2). Le rapprochement n'est pas sans intérêt.

(1) Sauf les remarquables documents découverts et publiés par M. Florimond Truchet sur l'hist. du théâtre à Saint-Jean-de-Maurienne, dont il est parlé plus loin.

(2) Pasquier, *Recherches sur la France*, Paris, in-4° Laurent Sonnius, 2e éd., 1606, p. 865, dit, à propos de la trad. en vers de 50 pseaumes de David par Marot (aidé de Vatable professeur royal ès lettres hébraïques), « qu'il y besongna de telle main que quinconque a voulu parachever le

Mais, en dehors de son réel mérite de compositeur de Noëls d'un genre nouveau, car il les a rajeunis, Martin présente ici une supériorité : il est chansonnier patois et ses refrains retentirent longtemps, dans le tumulte des armées qui ont traversé son malheureux pays pendant près d'un siècle, d'écho en écho dans les vallées alpestres.

IV

Ses productions lyriques furent beaucoup plus nombreuses que les documents qui nous sont parvenus de lui dans son recueil imprimé. Outre les cantiques pieux qu'il dut faire pour plaire à l'évêque et au chapître de Saint-Jean, outre les chansons populaires que la Muse patoise lui inspirait pour satisfaire à son besoin de gaieté partagé par ses compatriotes, il fut souvent invité à composer des pièces de circonstances variées. On est allé jusqu'à lui prêter d'avoir été l'organisateur de la réception que la ville de Saint-Jean-de-Maurienne fit à Henri II en 1548, et d'être l'auteur du motet chanté alors à la cathédrale « *en fort belle musique* » (1), selon le témoignage du Maréchal de Vieilleville. Quand on songe qu'il a composé tous les airs comme le *libretto* de ses noëls et chansons, cela n'est pas improbable. Toutefois, en parcourant son petit volume imprimé à Lyon où l'on remarque combien il était peu partisan de l'occupation française et où il ne se gêne pas d'exprimer librement son désir du retour de Charles III dans ses états héréditaires, on ne peut s'empê-

Psautier n'a peu attaindre à son parangon. » Mais conf. Georges Guiffrey dans son éd. de *Clément Marot*, in-8°, Paris chez Morgand et Fatout, tomes II et III, et un article critique d'Ed. Scherer dans le journal *Le Temps* du 2 mai 1882.

(1) Angley, *Hist. du diocèse de Maurienne*, p. 200.

Le 7 août 1548, comme François Ier l'avait fait le 12 mars 1537 se rendant en Italie par Saint-Jean-de-Maurienne, le roi Henri II se fit solennellement recevoir chanoine de la cathédrale en vertu de la fondation de Charles II de Savoie en 1489.

cher de ressentir un doute à cet égard (1). Mais, si les renseignements précis manquent sur ce point intéressant, il en est un autre sur lequel d'anciens registres de délibérations municipales et deux manuscrits précieux découverts par M. Florimond Truchet en 1878-79 nous fournissent une certitude absolue d'une haute importance pour l'histoire du drame chrétien en Savoie, dans laquelle apparaît encore le nom de Nicolas Martin (2).

Au XVIe siècle, peut-être même auparavant, le Mystère de la passion fut représenté dans plusieurs communes de la Maurienne, entr'autres à Saint-Jean, à Modane, à Saint-Michel, à Bessans, à Lanslevillard. Pour la première, les documents indiqués démontrent qu'avant 1572, la passion avait été déjà jouée « *au lieu du Clappey où l'on ha aultrefoys représenté le mistère* ». Saint-Michel prêta les livres du Mystère à Modane pour les copier ; à Bessans on a retrouvé une partie des manuscrits du même poème liturgique, et à Lanslevillard on donna une autre pièce du même genre intitulée *La Dioclétiane*, composée par Jean Scybillé qui se qualifie lui-même de *Maurianoys*. N'est-il pas étonnant de trouver dans de semblables petites localités, à cette époque lointaine, une centaine de personnes assez lettrées pour apprendre un rôle, suffisamment intelligentes pour le jouer et dont plusieurs assez fortunées pour se charger des frais des costumes de l'emploi ?

Au commencement de l'année 1565 la peste, qui n'avait cessé d'exercer ses ravages que depuis quelques mois, venait d'éclater à nouveau dans la ville semi-épiscopale et semi-ducale de Saint-Jean. Au premier mars de la dite année, le vicaire général Jacques de Rapin et les « *Conseillers des syndics, ceux-ci étant*

(1) Voir *Noelz et Chansons* de Nic. Martin, p. 12, 42 et 63 de mon édition.

(2) Conf. abbé Truchet, *St-Jean-de-M. au* XVIe *s.*, cité note 14, p. 529 et suiv., et Florimond Truchet, *Le mystère de la passion à Saint-Jean et la Dioclétiane à Lanslevillard* (Congrès des Soc. savantes de la Savoie), 8° de 23 pages, 1879. Comp. *Mém. Soc. d'hist. de Chambéry*, 8°, 1872, tome XIII, p. 259 à 452.

occupés ailleurs », s'assemblent à l'église Sainte Marie afin d'arrêter les mesures les plus propres à combattre le fléau. Un conseil général fut réuni ; c'est un des plus nombreux mentionnés dans les registres : les trois syndics de la ville, deux chanoines délégués par le clergé, quatre gentilhommes nommés par la noblesse et 148 bourgeois y assistaient. Tous font unanimement le vœu de faire représenter la Passion. Une délibération du premier août 1565 porte les lignes suivantes : « De la benoiste passion a « esté dict que les esleus parleront et communiqueront avec « Maistre *Nicolas Martin* pour entendre de luy comme l'on fera « les roolles du mistère d'icelle voué à jouer par personnaiges « à la dicte présente cité, aux fins y estre en après procédé « moyennant l'aide et grace de Dieu, jouxte et suyvant le vœu « de la dicte cité faict. » (1).

Notre poète-musicien était donc à Saint-Jean au mois d'août 1565. Sans doute, après ses pérégrinations, il avait voulu revoir le sol natal et y vivre ses derniers jours. Son nom ne figure plus dans les nombreuses autres délibérations relatives au mystère, dont la représentation n'eut lieu que sept ans plus tard. La mort de Martin dans l'intervalle des années 1566 et 1571 en fut incontestablement la cause, puisque la mise en œuvre du mystère ne fut « reprise que dans le conseil général du 25 juin 1571, à la fête de Saincte Thècle », dit le procès-verbal de cette date (2). Antoine Baptendier, docteur ès Droicts, puis, après le décès de celui-ci, Louis de la Balme furent chargés de continuer l'élaboration du texte. Il est bon de garder le souvenir de ces solennités dramatiques qui ont remué le cœur des populations chrétiennes de la Savoie et leur ont apporté, dans les plus tristes jours de la guerre étrangère ou des maux qu'elle entraine après elle, une distraction bienfaisante.

(1) Manuscrits Flor. Truchet de Saint-Jean-de-Maurienne.
(2) Même source manuscrite.

V

En France comme en Savoie on demanda si souvent à Martin des copies de ses morceaux choisis (1), que, pour complaire aux amateurs et aux amis, il en confia pour l'éditer un petit recueil en 1555 à l'imprimeur lyonnais Macé Bonhomme. Cette première édition fut rapidement enlevée puisqu'on en possède une réimpression datée de 1556 (2).

A cette faveur dont jouirent les noëls et chansons de notre poète-musicien, plus tard succéda l'indifférence puis l'oubli, par des causes toutes naturelles, telles que les progrès de la langue française, le raffinement des mœurs et la transformation de la notation musicale. Son recueil tomba en désuétude, ne fut plus réimprimé et disparut si bien qu'il devint de plus en plus difficile d'en trouver un exemplaire. Aujourd'hui ce volume est introuvable. Il se compose de 104 feuillets chiffrés et ses deux éditions connues ne diffèrent presque pas : le peu de différences à signaler entre elles porte simplement sur l'orthographe de quelques mots français ou patois et, au folio 76, sur une transposition de la musique et des couplets. A part ces nuances, il y a similitude dans le format, petit in octavo, les caractères, la disposition typographique, les vignettes, les culs de lampe et les portées musicales. On trouve la première édition à la bibliothèque Mazarine à Paris et la seconde, à la grande bibliothèque de Lyon. L'exemplaire de la Mazarine est dans son enveloppe originale et fait partie de son fonds le plus ancien : Gabriel Naudé en avait fait l'acquisition pour la collection poétique et musicale du Cardinal.

Après le titre enjolivé de la marque de Macé Bonhomme, repré-

(1) Dans son épître Nic. Martin dit en effet :

> Desquelz plusieurs oiant la mélodie
> M'ont supplié leur faire la copie
> Et m'a fallu l'escripre bien souvant.

(2) Elle se trouve à la grande Bibliothèque de Lyon. Voir note 1.

sentant Persée volant à travers les airs une épée dans une main et la tête de Méduse dans l'autre avec l'exergue en grec « *trophée de victoire* » (1), les Noelz et Chansons de Nicolas Martin débutent par une épître familière dont l'aisance et la gracilité rappellent Clément Marot. La voici dans son intégralité :

Amy tres cher qu'a tres bon droit on nomme
Tel que tu es Imprimeur et Bonhomme,
Combien ne sois en la Musique instruit
Parfaictement, de tres bon zele induit
Pour honnorer Dieu et la vierge Mere
Et pour au veuil de plusieurs satisfere,
I'ay composé ces Noëlz tous nouueaux
Qui de plusieurs ont esté trouues beaux,
Si ie dis beaux, amy Lecteur, presume
Que tout oyseau treuue belle sa plume.
Et ce disant en mon los ie n'harangue,
Mais beaux qui font en estrangere languet
Desquelz plusieurs oiant la melodie
M'ont supplie, leur faire la copie
Et ma fallu l'escripre bien souuant,
Mais encor plus leur faire le conuient.
Ie te pry donc, o Mace vray Bonhomme,
Les imprimer et mettre en telle forme
Que leur chant soit au-deuant de chascun.
Et, a requestre et désir de quelcun,
Imprime aussi vingt chansons bergerettes,
Qu'on iujera au vray estre follettes,
Mais tu scays bien que variation
Donne plaisir et delectation
A ce iourhuy en tous et diuers sons :

(1) Cet imprimeur avait une seconde marque typographique : *un faisceau de dars entouré d'un lacs*. Il avait pour enseigne : « *à la Masse d'or.* » Les quelques différences que je relève entre les deux éditions qu'il a faites des *Noelz et Chansons de Martin* sont celles-ci : à la page 72 éd. 1555 on lit... *voz voz seignezia* au lieu de *enseignerya* dans celle de 1556 ; — p. 76 de la première éd. il y a transposition de la musique et des couplets (la musique est en haut de la page dans la seconde éd. tandis que c'est l'inverse qu'on remarque dans l'autre) ; à la p. 97 on lit *bein* au bas de la page première édition au lieu de *bien* dans la seconde. Macé Bonhomme a dû faire des tirages à part des chansons patoises qui étaient fort demandées, comme l'auteur semble l'indiquer dans les vers de son épître :

Parquoy voiant tant de Seigneurs Françoys
Prendre plaisir au langage patois.

Et mesmement aux motetz et chansons.
Parquoy voiant tant de Seigneurs Francoys
Prendre plaisir au langage patois
Pour le desir plainement contenter
Les ay voulu offrir et présenter :
Te suppliant auesques grande humblesse
Ton plaisir soit de les mettre a l'impresse.

VI

Ces 32 vers adressés au célèbre éditeur lyonnais, enchaînés d'ailleurs entre eux d'une façon charmante, peuvent se décomposer : 1° en un *huitain*, dans lequel deux rimes féminines alternent avec deux rimes masculines, suivi d'un *sixain* dont tous les vers sont à rimes féminines; — 2° D'un huitain, dans lequel deux rimes masculines alternent avec deux rimes féminines, suivi d'un autre huitain à rimes toutes masculines ; — 3° De deux vers à rimes féminines qui en sont comme l'envoi.

En cette méthode peu commune de condenser des strophes en épître, on pressent un musicien qui, voulant écrire une dédicace, mais plus rompu au chant qu'à la poésie, s'en tire à merveille en employant une forme des moins banales. Quant au nombre de 32 vers, Martin paraît l'avoir fixé avec intention. Par une espèce de jeu d'esprit fort en usage à cette époque, ce chiffre devait représenter les 32 pièces du petit recueil ; car il n'est point douteux que l'auteur avait eu l'idée première de publier 20 chansons et 12 noëls :

« *Imprime aussi vingt chansons bergerettes,* »

dit-il dans son épître. Or, il nous donne au contraire 16 noëls et seulement 17 chansons. C'est que probablement les bergerettes, que certains joyeux viveurs (1) de ses contemporains

(1) Nic. Martin dit en effet à la suite : « *Et a requeste et désir de quelcun* . »

l'avaient poussé à publier, auront été sévèrement appréciées et quelques unes écartées comme trop érotiques par de sages conseils, bien que la licence des mœurs fût excessive au XVIe siècle. Quoi qu'il en soit, crainte de critique ou scrupule de conscience, il a, malgré l'annonce formelle de 20 chansons dans son prologue déjà paru, modifié son plan primitif et ajouté aux pieux noëls pour faire passer les chansons égrillardes.

Maintenant, si l'on examine le fond même de son épître familière, on voit Martin, en un ton modeste et avec une allusion badine au nom de *Bonhomme*, donner un exposé rapide de son travail et des motifs qui le déterminent à le publier :

> I'ay composé ces Noëlz tous nouveaux
> Qui de plusieurs ont esté trouvés beaux.
> Si ie di beaux, amy Lecteur, présume
> Que tout oyseau treuve belle sa plume.

On peut s'exprimer autrement, mais on ne dira pas mieux. Plus loin il prie son éditeur d'imprimer aussi, à la suite de ses noëls, quelques chansons légères. Au reproche qu'on pourrait lui adresser de cette étrange alliance du sacré et du profane, il s'empresse de répondre :

> Mais tu scays bien que variation
> Donne plaisir et delectation.

Et, de fait, c'était un gai compagnon qui chantait la beauté, l'amour et les vendanges comme on le verra dans ses chansons et soupirait tendrement de l'espérance de revoir sa muse :

> S'il avenoit qu'elle tres bien contente
> Devant mes yeux se vousist presenter,
> Il pourrois bien en toutes pars chanter
> Vive l'espoir, quoi qu'il soit de l'attente.
> Ie ne crains fors un beau semblant en fainte,
> Pour mon desir mettre a grand desespoir,
> Mais non sera : cela ne se peut voir
> Qu'en grand'beauté pitié se trouve estainte

Dans une de ses pièces patoises, on ressent vraiment un doux charme rustique à l'entendre appeler à l'œuvre de la vigne ses amis les villageois et vignerons : l'hiver, si rude dans ses montagnes et vallées, a disparu ; le vent glacial, la neige et les brouillards ont fait place aux rayons de soleil et l'orfraie chante ; après trente dimanches le raisin sera mûr et il n'a garde d'oublier d'inviter à cette fête de Bacchus la belle Georgine :

Iorsina, ioz tavisoz
Vint quant no tirarin
Et si en ren ioz te doisoz
Bin noz acorderin
Vinten et noz ririn
Chanterin a plaisansi
Et quant noz trollierin
Nos berin a utransi.

On croirait lire en vers savoyards un fragment de Pantagruel. Nicolas Martin a l'épicurisme de son siècle, épicurisme gracieux, anobli par la musique et les lettres. Comme Rabelais, comme Marot, il s'en va de par le monde mener vie de plaisir et murmurer sans honte des grivoiseries gauloises sur le même ton que ses refrains religieux. Ces hommes du seizième sont tous plus ou moins disciples d'Horace qui, tout en célébrant les rites sacrés de la patrie ou des dieux domestiques, ne dédaigne pas la coupe de vieux Falerne et se détend quelquefois pour voir batifoler les ris et les grâces. Dans Martin on devine la pensée intime de même que la facture du vers marotique, et si bien quelque similitude soit de l'errante existence, soit du caractère artiste et désintéressé de maître Clément qu'à tous les deux peuvent s'appliquer la poétique inspiration de celui-ci dans l'exil :

Là me plairait mieux qu'avec princes vivre ;
Le chien, l'oiseau, l'épinette et le livre,
Le deviser, l'amour en un besoin,
Et le masquer serait tout notre soin.
...Tiens-toi certain qu'en l'homme tout périt
Fors seulement les biens de l'esperit.

Ne vois-tu pas, encore qu'on me voie
Privé des biens et états que j'avoie,
Des vieux amis, du pays, de leur chère,
De cette reine et maistresse tant chère,
Qui m'a nourri, et si, sans rien me rendre,
On m'ait tollu tout ce qui se peut prendre,
Ce néanmoins, par monts et par campagne,
Le mien esprit me suit et m'accompagne?
Malgré fâcheux, j'en jouis et j'en use;
Abandonné jamais ne m'a la Muse (1).

VII

Après son épître à l'imprimeur lyonnais, Martin donne une première série de huit noëls français et une seconde de huit noëls en patois de Maurienne. Ensuite il accouple à cette musique dévote une série de treize chansons patoises, et une autre de quatre chansons françaises. Il y a donc en son petit recueil deux parties absolument distinctes, même disparates, qui demandent pour chacune d'elles une étude séparée : les *Noëls* et les *Chansons*. Cet étrange accouplement, d'origine médiévale, était dû à l'influence de cet ancien goût italien où la dévotion n'excluait point le libertinage (2).

Quant aux noëls, on peut se demander quels sont les motifs qui ont amené l'auteur à s'exercer de préférence en ce genre de composition, et pourquoi tant d'autres à sa suite ont remanié le même thème. Ce n'est ni par ignorance d'autre sujet ni par pénurie de choses intéressantes à traiter, car le seizième siècle est en tout plein de fécondité artistique, scientifique et littéraire. Dans ses fonctions à la cathédrale de Saint-Jean, il est à présumer que Nicolas Martin eût à composer pour de grandes solen-

(1) Clément Marot, Œuvres complètes, Paris, Flammarion éd. tome I, p. 259, Les vers cités sont un fragment de son épître « *à un sien amy* » où il rappelle l'accueil aimable qu'il reçut en Savoie en 1543.

(2) Gaston Paris, *loc. cit.*

nités des motets de circonstances ; d'autre part, ses émules et lui ont cédé à une sorte d'entraînement général ou même se sont vus obligés de sacrifier leurs tendances personnelles au penchant de leur époque. Rien de plus naturel, en effet, au sein de ce nouvel essor d'irrésistible passion vers les controverses de religion, de ce besoin d'affranchissement intellectuel, d'aspiration à l'indépendance théologique. En tous sens l'opposition était ardente et faisait appel à tous les moyens, non seulement à la lutte par le livre et la parole, mais encore par la poésie et la musique.

Délaissant les romans de chevalerie et les légendes du passé, la Renaissance ferme un moment les trésors retrouvés de la Grèce et de Rome, pour y revenir un jour. Elle n'a plus souci que de secouer l'armure qui gênait ses mouvements afin de s'élancer légère, hardie, parfois téméraire, dans des combats sinon moins meurtriers, du moins plus disputés, ceux d'ordre spirituel. Luther et Calvin ont donné le signal : on se jette à corps perdu sur l'ancien et le nouveau testament ; les rois et les princes se battent à coups de dogmes ; les citations des Pères et des Prophètes deviennent un cri de guerre. La Muse elle-même dédaigne la flore de nos campagnes pour essayer de retrouver les rives du Jourdain, mais elle n'y sait cueillir que des palmes stériles. Marot n'a-t-il pas oublié sa manière, l'instrument si conforme à son souffle poétique, en portant une main maladroite sur la harpe de David? (1).

Ce courant d'idées nouvelles, exaltées en leur vigoureuse envolée, emporte alors et séduit le monde. Comment s'étonner des poésies de psaumes, des cantiques, des noëls aussi variés que nombreux, composés et chantés en cet état d'âme ? Notre poète-musicien en a subi la secrète impulsion. Au milieu du choc des principes et des armes, il s'est trouvé en lui un barde montagnard

(1) Comp. Douen, *Clément Marot et le psautier huguenot.*

s'intéressant à la lutte et, par amour de la paix, chantant aux combattants :

> Gloires éternelles
> A Dieu aux cieulx haulz...
> Et paix sans querelles
> Aux bons et loyaulx (1).

On rencontre fréquemment dans les chants de Martin ce genre d'invocation, sa confiance en Dieu, ses imprécations contre les horreurs de la guerre et son inébranlable espérance du retour de l'infortuné duc Charles III de Savoie (2). Le chantre des noëls avait vécu les sombres jours de l'invasion, des maladies contagieuses qui avaient décimé le peuple mauriannais, la disette affreuse du pays, l'inquiétude du lendemain : son être, généreux et sensible, avait tressailli tout entier des sentiments du patriote. D'autres, à la suite, ont pu s'inspirer tristement des mêmes douleurs, mais leurs accents ne sont-ils peut-être que la reprise d'un refrain parti des Alpes de Savoie dans les chants de la nativité

JOSEPH ORSIER

(1) Page 27 des *Noëls et chansons*, dans mon édition. C'est noël 2
(2) Idem, p. 42 *in fine* d'un noël patois.

Le Collège de la Trinité à Lyon avant 1540

avec une notice sur Jean Raynier d'Angiers (1)

C'est pendant le courant des années suivantes que Raynier commença la publication de quelques livres qui devaient le rendre célèbre. En 1537 il fit paraître son édition des distiques de *Publii Faustii Andrelini* avec des commentaires de Jean *Maurus* de Toulouse. Le nombre d'éditions de cet ouvrage nous fait voir qu'il jouissait d'une certaine popularité pendant la première moitié du XVIe siècle (2).

Jean Voulté, qui se trouvait alors à Lyon (3), dédia à ses amis Malenfant et Raynier, l'admirable oraison funèbre du premier

(1) Voir la *Revue de la Renaissance* de 1909.

(2) *Disticha Publii Fausti Andrelini Foroliviensis poetae laureati, cum Ioannis Mauri Costantiani enarrationibus. Que ab Ioane Raenerio optima fide, parique diligentia recognita sunt omnia. Theobaldus Paganus excudebat Lugduni*, 1537, in-8°, Brunet, Manuel, I, 272. Il paraît qu'il y avait une édition de cet ouvrage en 1533, dont un exemplaire se trouve dans la Bibl. de Troyes. Voir Buisson, *Répertoire des ouvrages pédagogiques au* XVIe *siècle*, 1886, p. 31. L'édition de 1539 (Bibl. nationale YC 9571) contient 118 pp., et I, f. n. chiff. A la page 3, il y a une épître, datée de Toulouse (le 5 septembre), adressée par *Maurus* à *Mathurino Almandrino, Angeliaco*; et à la page 118 un poème de 12 vers adressé *ad studiosam juventutem* de *Joannis Crucci Paulinatis Picardi*. Autres éditions: *Lugduni, Paganum*, 1549, in-8°, Baudrier, *Bibliogr. lyonnaise*, IV, p. 242.

(3) Voulté, qui mourut le 30 décembre 1542, séjourna à Lyon de 1536 à 1538. Péricaud, *Notes et Documents*, Lyon, 1838.

président du Parlement de Toulouse, Jacques de Minut (1). Voulté rappela à ses amis toutes les qualités de l'aimable président. C'était peut-être vers cette époque que Raynier publia son éloge de la ville de Chambéry et surtout du président Raymond Pellisson (2).

En 1538, Raynier édita les *Autores octo morales* pour son imprimeur, Thibaud Payen (3). Les huit ouvrages qui font le sujet de ce volume sont les *disticha moralia* de Caton, le *duellum* de Théodule, le *libellus* de *Facet*, le *de contemptu mundi*, les préceptes de Floret, les fables d'Esope, les *parabolae* d'*Alanus*, et les gestes de Thobie. A la fin de ce volume (c. à d. au vo. de la p. 245) on trouve deux règles de savoir-vivre qui paraissent suffisantes à l'auteur. D'abord on ne devait toucher rien avant le benedicite — *nemo cibum capiat donec benedictio fiat* — et ensuite il faut être gai en mangeant — *dum manducatis vultus hilares habeatis.*

Parmi les poètes lyonnais du XVIe siècle, Ducher est peut-être celui qui estima Raynier le plus. Ce poète, qui professait aussi au Collège de la Trinité, préparait en 1537 un volume d'épigrammes (4), dont nous aurons à parler plus loin. Dans la préface de ces deux livres d'épigrammes, Ducher nous dit qu'il

(1) *Oratio tu multuario a Ioanne Vulteio in funere Iacobi Minutii primi praes. Tholos. habita*, qui se trouve à la fin du volume intitulé *Ioannis Vultei Remensis Epigrammatum Libri* IIII *Lugduni, Michaelem Parmanterium* 1537, in-8°. Bibl. nationale, Yc 8751. A la p. 3. *Ioannes Vulteius Malafantio et Reynerio*, s. d.

(2) *De Remundu Pellisonis ac urbis Camberii laudibus oratio, impressa Lugduni apud Gryphium*, in-4°. Gesner, *Bibl. univers.*, 1545, f° 449, v°.

(3) *Autores octo morales, cum appendicibus non contenendis; quorum nomina ex sequenti disces pagella, emaculatiores quàm antehac prodieruntunquam, Ioannis Raenery opera. His accessit punctorum formula, cum Regimine in mensa seruando. Lugduni, Apud Theobaldum Paganum.* 1538, in-8° de 245 pp. t. 3 pp. à la fin, car. ital., rel. parchemin. Bibl. nationale Yc 7,518. Baudrier, *op. cit.* IV, p. 219 ; Buisson, *Répertoire* etc., p. 38.

(4) *Gilberti Ducherii tonis Aquaper)sani Epigramma (ton Libri duo).* Lyon, Gryphe, 1538. Les épigrammes que nous allons citer se trouvent aux pp. 1, 74, 152, 155.

avait le bonheur d'avoir comme Aristarque, ou critique, un homme qui savait à fond le latin. C'est son ami, Raynier, *homo omnibus doctrinae numeris absolutus.* Il soumit donc ses épigrammes au savant Raynier qui les trouva *lectorum oculis digna.* Sans l'approbation formelle de Raynier — *absque eo fuisset,* dit le poète — elles se cacheraient encore sous la poussière — *delituissent adhuc in situ pulvereo.* Et dans une épigramme adressée à Raynier et mise en tête du volume, Ducher raconte comment les Atrides, après la prise de Troie, avaient envoyé Euripylus à l'oracle de Phébus pour savoir *tutum ne in patriam classis haberet iter. Sic ego,* dit le poète, *quando mei legi monimenta laboris, Euripylus fiam, tu mihi Phœbus eris.*

Puis dans une autre épigramme adressée au même personnage, Ducher s'exclame :

Verum Raueri ubi partes assumis eorum
Emaculandorum, mens mihi uersa fuit.
Sic deploratos facies mihi uiuere uersus,
Doctrinae haud dubia dexteritate tuae.

La réponse de Raynier, qui se trouve dans le même volume, nous fait voir l'extrême habileté et l'élégante tournure de ses vers latins. Son épigramme, adressée à Ducher, est ainsi conçue :

Ista licet numero tua sint epigrammata paruo,
Non tamen ingenti mole minoris erunt.
Nam nati inferior non hoc aetatis es ulli
Ingenio, Aruerni gloria prima soli.
Nec locus in terris nunc quo oblectetur Apollo
Plus, quàm quae te aluit, quaeque Aquapersa tulit.

Dans un autre endroit, Ducher remercie Raynier de la façon on ne peut plus chaleureuse de lui avoir présenté ses savants élèves — *quod mihi fecisti Rufum et Bigoterium amicos* — Claude *Rufus* de Trévoux et Claude Bigothier, *Segusianus* (1) Le poète les trouve :

(1) Ducher se trompe ici. Bigothier était Bressan.

Eximie doctos, eximieque bonos.
Quorum uece mihi cantare videtur Apollo
Tam tersi, tam sunt perlepide lepidi.

Et si Ducher est heureux, c'est parce que

Tam celebres demum nactus amicitias.

Parmi les poètes qui séjournaient alors à Lyon, il y en avait un que Ducher a mis au premier rang de tous les poètes latins en France. C'était Nicolas Bourbon l'ancien, qui florissait à Lyon de 1537 à 1540 (1). Bourbon soumit aussi ses œuvres à son savant ami Raynier et se rendit à ses critiques. Donc en 1538, lorsqu'il fit imprimer ses *Nugae*, il était fier de mettre l'éloge de Raynier en tête de ses poésies comme la meilleure des recommandations. Dans ce poème, qui contient 26 vers, Raynier dit d'abord à Bourbon que toute chose doit finir.

Omnia sed quoniam perdit cariosa vetustas,
Omnia tempus edax obliterare solet.

Il n'y a que les savants et les historiens — *qui non mortali carmine concelebrent* — qui puissent les conserver dans l'esprit de l'homme. Bourbon restera célèbre, car il a reçu de beaux éloges des savants; et puis le poète termine ainsi ses vers :

Magna tamen de te scribunt praeconia docti
Quas ego tam laudes non reor esse meras:
Quam quas, dum relegunt tua scripta, absente loquuntur
Te, ac animis de te concipiunt taciti.

Parmi les pièces adressées par Bourbon à Raynier, se trouve un chant assez long (d'une vingtaine de vers, à la page 218) intitulé *Amor caecutiens*, tiré du grec; un poème de 14 vers adressé à lui et à Ducher; ensuite une épigramme où il félicite Raynier parce qu'il sait qu'une femme, c'est *damnosum et acre malum*. Mais le poète continue,

(1) Péricaud, *op. cit.*

Quod tamen acre malum est, dulcessit tempore: set dum
Dulcessit, multo fit magis acre malum.

Dans une autre épigramme Bourbon s'écrie, « pourquoi le nom de Lyon m'est-il si agréable? C'est parce que cette ville renferme deux hommes,

Egregios candore animi, et pietate, mihique
Amore coniunctissimos.

Ces deux hommes sont Jean Raynier et François Piochet (1).

Enfin, Bourbon termine une dernière épigramme, adressée à son savant ami, de la façon suivante :

Immodicis igitur ne me obrue laudibus ultra,
Meque tuum nihilo sic minus esse puta (2).

Mais pendant ce temps-là, la paix avait été faite en Savoie. Les Syndics de Chambéry voulurent donc rétablir les écoles de la ville, lesquelles allaient de mal en pis depuis l'occupation française en 1536. Ils pensèrent naturellement au maître qui avait si bien réussi lors de son séjour dans leur ville quelques années auparavant. Ils envoyèrent donc le messager Antoine Petit à Lyon pour offrir la place de grand-maître des écoles de Chambéry au régent Jean Raynier. Celui-ci trouva les conditions tout à fait à son gré, c'est-à-dire un traitement de 80 francs par an, outre les droits d'écolage. A Lyon il touchait une somme beaucoup moins grande. Il alla ensuite à Chambéry avec son domestique. La Ville les logea à ses frais dans un des meilleurs hôtels, le *Lion d'Or* (3). Raynier ne continua son enseignement à Cham-

(1) Pendant le mois d'avril 1546, Calvin fait mention plusieurs fois de Piochet dans ses lettres à Viret et à Farel .Le 28 de ce mois-là, il écrit à Viret: *de Piocheto nostro quid dicam, nisi hominem esse male compositi cerebri?* etc. *J. Calvini Opera*, XII, col. 336, 341, etc.

(2) *Nicolai Borbonii Vandoperani Lingonensis Nugarum. Libri octo* Lyon, Cryphe, 1538, in-8°, Bibl. nationale, Rés. p. Yc 1035, pp. 9, 218, 363, 462, 479, 481.

(3) Mugnier, *Jean de Boyssonné*, pp. 83-84.

béry que quelques années, mais ce furent des années de travail.

Au moment du départ de ce savant pour Chambéry, Dolet fit publier en vers son histoire de François Ier, un des ouvrages qui furent brûlés par arrêt du Parlement de Paris, le 14 février 1543 (1). Parmi les quelques poésies qui furent insérées dans ce volume, se trouve un *carmen* en 29 vers par Raynier.

Après avoir loué le style de Virgile, chéri des Muses,

Quarum conspicuus fuit Sacerdos,

et l'élégance de Cicéron,

In cuius labiis resedit alma Pitho,

voici ce qu'il dit de Dolet :

At facundia tam elegans Doleto,
Tam solers simul, atque copiosa:
Sermonis quoque castitas Latini
Tanta, ut Rhetoras antecellat omneis
Ad unum ueteres nouosque. Et idem
Sic Phorcynidos ebibit liquores
Fontis (Pieridum fauente coetu)
Ut priscisque nouisque Apollinarem
Laurum dempserit omnibus Poëtis (2).

La même année, Raynier fit paraître un assez gros volume intitulé les *Préceptes des Élégances de la Langue latine* par Augustin *Dathi*. Dans le même volume il avait réuni les commentaires de *Badius Ascensius* intitulés *de epistolis componendis*, *regulae constructionis*, *ordinis*, etc., *de recte scribendi ratione*, et des traités par *Sulpitius Verulanus*, *Clichthoveus* (*Neoportuensis*), François Nigri, Georges Valla, etc. Ce volume est dédié à un ancien élève de Raynier, Amédée *Brassicanus* de Trévoux (3).

(1) *Calvini Opera, XI, cols.* 513-14.

(2) *Francisci Valesii Gallorum Regis Fata*, 1539, in-4°, p. 77. Voir aussi Picot, *Cat. de la Bibl. Rothschild*, II, p. 566.

(3) *Augustini Dathi Senensis Elegantiarum Lingua Latinae Praecepia cum familiari Iodoci Clichthouei, ac Iodoci Badij Ascensii enarratione*

Vers 1539, un ancien élève de Raynier commença à professer au Collège de la Trinité, ce fut le poète Claude Bigothier. En 1540 il publia ce poème si bizarre où il fait l'éloge de la rave. A la fin de cette épopée, Bigothier fait passer devant nos yeux une liste de doctes mangeurs de raves dont il loue les multiples qualités et les vertus sans nombre. Parmi ceux-ci se trouve le professeur Raynier, homme tout à fait remarquable, qui se distingue parmi ses collègues *veluti rapina per agros*. En effet pourquoi cet homme a-t-il la parole si facile et tant d'autres qualités?

Unde viro tanta est rarae facundia linguae
Judicium nulli melius vel copia fandi,
Aut probitas, doctrina magis sincera fidesve
Contigit?

La réponse n'est pas difficile à trouver. C'est tout simplement parce que *raporum numina sensit* (1).

Ce fut en 1541 que Raynier publia l'ouvrage qui lui valut l'estime de ses contemporains, c'est son édition des *Elégances de la Langue latine* de Laurent Valla (2). Publié d'abord par son ami Etienne Dolet, l'ouvrage de Raynier eut plusieurs éditions pendant les années suivantes. Dans la courte préface adressée à Raynier, en date du 1er décembre 1541, Dolet signale

nuc demum ab Ioanne Raenerio diligenter recognita. Lugduni Apud haeredes Simonis Vincentii 1539, in-8° de 525 pp. num. et 9, pp. de tables, Bibl. Mazarine 22, 585. A la fin: *Excudebat Dionysius Harsius Lugduni Anno a Natali Christiano*, 1539.

(1) Bigothier, *op. cit.*, p. 117.

(2) *Laurentii Vallae Elegantiarum Lingua Latinae Libri sex Eiusdem. De reciprocatione Sui, et Suus, libellus. Omnia ad uetustiss. et probatiss. exemplarium fidem, sedulo recognita per Ioannem Raenerium, et fidelius quam antea usquam excusa. Lugduni, Apud Steph. Doletum*, 1541, in-12 en car. elzévir, 488 pp., et 19 ff. index. Autres éditions: Robert Estienne, Paris, 1542; Guillaume Rouille, Lyon, 1543; Seb. Gryphe, Lyon, 1544, in-4° de 486 pp., et 22, pp. n. chiff., Bibl. nationale, Inv. X 8, 738 ; Jean Gymnicus, Cologne, 1545, in-8° (*Bibl. Uilenbroukiana* pars tertia, 1377); Seb Gryphe. Lyon. 1551, in-8°; Thibaud Payen, Lyon, 1554, in-8° de 552 pp. t. 19, ff. n. chiff. Voir Christie, Et. Dolet, 1880, p. 514; Buisson, Séb. Castellion, I, p. 21; Gesner, *Bibliotheca universalis*, 1545, f° 449, v°; Baudrier, *Bibl. Lyon*, IV, p. 260, etc.

d'abord au lecteur les nombreuses erreurs des éditions précédentes — *ante a barbaris omni barbaria inquinatam*. Mais Raynier corrigea plus tard toutes ces fautes, au nombre de six cents — *sexcentis mendis antea infuscatum* — et ainsi remit l'ouvrage en son premier état — *primæ suæ splendori restitui ti*. Dolet ajoute que le livre est alors devenu celui de son ami — *tua tibi dicamus* — et pour ce motif, il lui dédie l'édition qu'il en imprime afin que la postérité sache combien grande a été leur amitié — *ut etiam posteritas intelligat summam inter nos fuisse amicitiam*.

Nous avons heureusement une étude très soignée des *Elégances* de Valla par le savant M. Mugnier (1). Il suffira donc de noter que l'ouvrage de Valla parut d'abord vers 1447 ou 1448. En tête de chacun des six livres des *Elégances* ainsi que du traité *de Reciprocatione Sui et Suus*, il y a une préface spéciale dont M. Mugnier a fait une analyse. L'édition de Raynier contient en marge l'indication des ouvrages des auteurs classiques dans lesquels les citations de Valla sont puisées. Ensuite il y a des gloses qui corrigent les citations (2).

Pendant le courant de la même année (1541), l'infatigable Raynier fit publier par son ami, Dolet, une édition des *Douze Césars* de Suétone (3), avec une préface et des notes d'Erasme. Comme dans l'édition des *Elégances*, il y a aussi des gloses qui complètent d'ordinaire les citations quoique parfois elles signalent des variantes dans la lecture des textes, ce qui en fait l'édition la plus complète de Suétone qui ait paru jusqu'alors, édition de plus grande valeur, par exemple que celle de Gryphe

(1) *Les élégances de la Langue Latine de Laurent Valla et les Gloses Latino-Françaises de Jacques Greptus*, par Franç. Mugnier, *Mém. de la Soc. académique*, vol. 31 (1892), pp. 295-324.

(2) Par exemple, la citation *amantum autem imitationem ad amorem*, tirée d'un traité de Priscien sur le Supin, est glosée ainsi: *Quidam non imperiti apud Priscianum non ut Valla* imitationem ad amorem, *legunt: sed* initiationem. Mugnier, *op. cit.*, p. 311.

(3) *C. Suetonii Tranquilli XII Caesares. Lugduni apud Steph. Doletum*, 1541, in-8° de 528 pp, et 32 pp. n. chiff. Christie, *Dolet*, 1880, p. 512.

publiée en 1537. Le volume contient aussi le traité d'*Egnatius*, intitulé *de Romanis Principibus* et les annotations du même humaniste sur les *Douze Césars*.

Par l'entremise du célèbre imprimeur Dolet, Raynier fit la connaissance du poète et jurisconsulte Jean de Boyssonné, ancien professeur de droit à Toulouse. Après l'arrivée de Raynier à Chambéry où Boyssonné siégeait au Parlement, ces deux humanistes devinrent des amis intimes. Dans une épître adressée à Alardet, ancien précepteur du prince de Piémont, le 7 juillet 1542, Boyssonné lui signale l'arrivée de Raynier, *vir apprime doctus, ludo litterario urbis nostre prefectus*. Ensuite il invite Raynier à venir philosopher avec lui (1).

Dans un autre poème de la même année, Boyssonné invite Raynier à venir à sa villa de Cruet où ils feront la vendange ensemble. Tout en buvant l'excellent vin de ce pays, ils étudieront les jurisconsultes romains,

Nunc folia Alpheni, Labeonis, Papiniani
Vertimus, aut Pauli scripta legenda mihi.

En même temps ils feront des vers, non pas *in pede fontis*

Castalii, verùm ad rubra fluenta meri.

Ce n'est pas à Calliope mais à Bacchus qu'ils adresseront leurs poésies,

Nec nos Calliopem nostra haec ad sacra vocamus:
Bacche pater, tua sunt carmina, quae facimus.

De cette façon, ils ressembleront à Horace, *ipse bibax*, et à Ennius — *in hoc similes erimus : gravitote sed illi dissimiles* (2).

En attendant l'arrivée de Raynier, Boyssonné ne peut s'empê-

(1) Bibl. de Toulouse, ms. 835, f° 147.

(2) *Ibid.*, ms. 835, f° 52 v° (*Elegorum Liber*, XLIV). Voir aussi Mugnier, *Jean de Boyssonné*, p. 422.

cher de lui envoyer un sixain où il lui dit qu'on trouve tout chez lui — les sources fraîches, le vin doux — *dulcia vina* — les poires, les pommes, les grives engraissées de raisin — *uvis pasti turdi* — les lièvres,

> *Non desunt libri, non desunt carmina: qui fit*
> *Quod non huc venias ?*

Peu avant le départ de Raynier pour Lyon pendant le carême de 1543, Boyssonné fit un voyage à Paris avec le président Raymond Pellisson, celui dont Raynier avait fait l'éloge quelques années auparavant (1). Boyssonné envoya à son ami une épître dans laquelle il raconta en détail (70 vers) tous les événements du voyage, comment, après avoir parcouru Montferrand, patrie de Pellisson, Moulins, Nevers, etc., ils arrivèrent à Paris où ils s'ennuyèrent parce qu'ils durent manger du poisson et des fruits — *sed nos.*

> *Conturbat victus ratio, quae piscibus uti.*
> *Hisque malis cogit* (2).

Un peu avant Pâques de cette même année (1543), Raynier revint à Lyon où il enseigna pendant quelque temps au Collège de la Trinité, alors sous la direction de son ancien collègue, Aneau. Mais il s'occupa surtout de ses ouvrages littéraires, et même, paraît-il, de la médecine.

En 1546, Oporin publia à Bâle un volume assez curieux, intitulé *Bucolicorum autores* XXXVIII (3). C'est un recueil de morceaux choisis dans les œuvres des meilleurs poètes latins de l'époque. La plupart de ces poètes sont des Italiens, les Français n'étant représentés que par quelques versificateurs lyonnais dont deux

(1) Voir plus haut.

(2) Bibl. de Toulouse, ms. cit., f° 68, *Epistolarum Liber* IV. Mugnier, *op. cit.* pp. 174-175 et 436.

(3) In-8° de 800 pp., Bibl. nationale Y 573. Pour le titre complet de cet ouvrage, voir Buisson, *Castellion* I, 286.

noms nous intéressent surtout, ce sont Gilbert Ducher et Jean Raynier. De celui-ci il y a un très long morceau de 421 vers intitulé *Mopsi et Nisae Metamorphoses*. C'est une histoire assez scabreuse d'une jeune fille lyonnaise et d'un chirurgien-barbier de la même ville auxquels le poète a donné les noms de *Nisa* et de *Mopsus*. Les vers trop faciles de ce poème n'ajoutent rien à la renommée de notre poète. C'est peut-être une œuvre de jeunesse emportée à Bâle par un élève de Raynier, Sébastien Castellion, qui étudiait au Collège de la Trinité de 1535 à 1540 (1).

Pendant les dix années qui suivent la publication de l'églogue dont nous venons de parler, on ne trouve aucune mention de Raynier, si ce n'est qu'il édite les ouvrages de médecine publiés chez Frellon à partir de 1549 (2).

(1) Voir l'œuvre magistrale de M. Buisson sur *Castellion*, I, p. 22. Le poème commence ainsi :

Virgo fuit claris quondam natalibus orta,
Hic ubi Arar Rhodano confunditur agmine leni.
Nomen Nisa fuit, Cephalo nomenque parenti,
Et Stephanam matrem vicinia tota vocabat.

. . . . . .

Tonsor erat quidam Lugduni nomine Mopsus.
Crudelis, durus, tristis, morosus, agrestis,
Pallidus, atque macer, faciem deformis, avarus,
Saepe suos, tenuante fame, tabescere laetus, etc.

(2) Il y a d'abord l'ouvrage intitulé, *De Morborum internorum curatione, Libri tres, Dionysio Fontanono Doctore Medico Mompessulensi Authore. Adietis ab Ioanne Raenorio medico... Lugduni, apud Ioannem Frellonium*, 1549, in-8° de 8 ff. lim., 438 pp. et 1 f. n. chiff. Le privilège est daté de Lyon, le 22 août 1548. La préface de *Raenerius* est adressée à Philibert Girinet de Lyon. Baudrier, *op. cit.*, V, p. 214. Ensuite un autre ouvrage qu'il intitule, *De Morborum internorum libri quatuor*. Edition partagée entre J. Frellon et A. Vincent, Lyon, 1553, in-8° de 12 ff. lim., 381 pp., et 1 f. n. chiff. Deux autres éditions chez Frellon en 1558 et 1560. Baudrier, *op. cit.*, V, pp. 227, 244, 249. Enfin, *De Morbis internis curandis liber unus. D. Ioanne Mesue Damascano medico authore... cum vocum Arabicarum in toto opere contentarum interpraetatione, ab Ioanne Raenerio medico adiecta. Lugduni, apud Ioannem Frellonium*, 1551, in-8° de 12 ff. lim., 493 pp. et. 1 f. blanc. Baudrier V, p. 221.

Mais c'est en 1555 que Frellon publia le dernier ouvrage de Raynier, lequel est son édition des *Métamorphoses d'Ovide* (1). Dans la préface adressée à un de ses anciens élèves, le jeune François Laurencin de Lyon, Raynier lui rappelle que son édition des *Métamorphoses* a été faite avec tant de soin que *non in hanc diem emaculatius emissum*. Et quant aux fables de Lactance, il a fallu corriger les anciennes éditions en beaucoup d'endroits — *in numeros locos correximus* — et y ajouter maintes choses qui y faisaient défaut — *multa quae deerant adiecimus*. Raynier dédia ce volume à son élève non seulement comme *indicium amoris*, mais afin que Laurencin gardât toujours un souvenir de son maître — *sic enim mei apud te memoria nunquam exolescet*.

JOHN L. GERIG,
Columbia University (New-York).

(1) *Publ. Ovidii Nasonis Metamorphoseon, Hoc est Transformationum, libri XV cum breuissimis in singulas quasque fabulas Lactantij Placidi argumentis. Omnia multo diligentius ac unquàm anteà ab Ioanne Raenerio denuo recognita. Lugduni, apud Ioannem Frellonium*, 1555, in-16 de 20 ff., 406 pp. et 1 f. n. chiff. Bibl. nationale p. Yc 608 Rés. Deux autres éditions chez Frellon en 1562 et 1568. Baudrier, *op. cit.*, V, pp. 234, 261, 268.

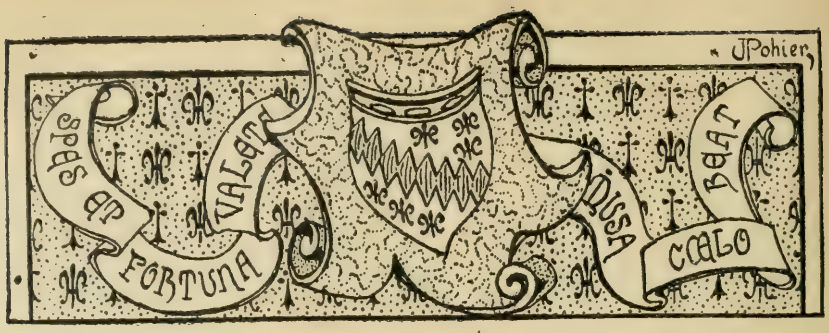

Les Indiscrétions de Garganello

OU LA VIE GALANTE EN AVIGNON AU XVIe SIECLE

Villo de proumission et dou cel benhurado,
Villo de tout soulas et gloutoun passatems.
(BELLAUD DE LA BELLAUDIÈRE, XVIIe siècle.)

Lorsque, au dire de Rabelais, Pantagruel, en son jeune âge, arriva dans la Ville Sonnante — ainsi nommait-on Avignon à cause de ses innombrables cloches — il n'y fut pas trois jours sans tomber amoureux, « car les femmes y jouent volontiers du serrecroupière ». Il semble bien en effet qu'à l'époque où le curé de Meudon venait de prendre ses grades en l'université de Montpellier Avignon était la ville de l'amour par excellence, et, si l'on en croyait quelques mauvaises langues, la cité des papes ne serait point déchue de son passé glorieux. Insinuer que les filles y sont toujours d'humeur facile serait impertinent, mais on peut bien dire, puisque tout le monde le sait, qu'elles y sont encore belles (1).

(1) Il sied de rappeler ici que Stendhal a dit quelque part d'Avignon que c'était la ville des jolies femmes (*Mémoires d'un touriste*, Paris, 1838, I, p. 314).

C'était donc, au XVIe siècle, un fort agréable séjour que celui d'Avignon-Cythère. Peu de villes, en France et même en Italie, pouvaient rivaliser avec elle pour la beauté du climat, le charme et la commodité de la vie. Assise au bord de son fleuve magnifique, derrière la solide barrière de ses remparts, Avignon goûtait pleinement la joie de vivre. De France, d'Italie, d'Espagne, d'ailleurs encore les étrangers y affluaient, attirés les uns par la réputation plus qu'européenne de son marché, les autres par le renom de son université florissante. Dans les étroites ruelles qui dévalaient du Rocher des Doms jusqu'au pont Saint-Bénézet et à l'île de la Barthelasse, c'était un chatoiement de costumes hétéroclites, un coudoiement de marchands affairés, de soldats arrogants, d'étudiants gouailleurs, un baragouin des idiomes les plus divers, tout le bourdonnement des cités fiévreuses que perçait parfois, en notes graves ou aigües, le tintement des couvents et des églises. A cette époque encore, comme au temps déjà lointain où les papes l'avaient choisie pour capitale, Avignon était une ville d'opulence. Les richesses qu'y avaient accumulées les pontifes n'étaient point épuisées ; les splendides demeures qu'ils avaient ornées et meublées y étalaient toujours leur magnificence ; enfin le goût du luxe et des plaisirs y était resté dans les mœurs. D'ailleurs, si les papes n'étaient plus à Avignon, Avignon était toujours aux papes. Des légats, qu'entourait une cour d'Italiens passionnés d'art et de plaisir, les y représentaient et y maintenaient les traditions fastueuses de la cour romaine.

Au temps où se place notre récit, c'est-à-dire vers le milieu du XVIe siècle, le personnage qui portait le titre et exerçait les pouvoirs du légat d'Avignon était le cardinal Alexandre Farnèse. Ce n'était rien moins qu'un barbon. Né en 1520 à Valentano, dans la province de Viterbe, du fameux condottière Pier-Luigi et de Gerolama Orsini, il avait revêtu la pourpre l'année même de l'élection de son grand-père — on disait oncle pour sauver les

apparences — le pape Paul III, à l'âge de quatorze ans. Ce cardinal-enfant fut bientôt accablé de riches bénéfices, et comme il avait, malgré son jeune âge, l'esprit prompt et délié, déjà mûr pour les intrigues et les courtisaneries, on n'attendit pas qu'il fût sorti de l'adolescence pour lui confier en Espagne, dans les Flandres et en France plusieurs négociations délicates. Quand il reçut, en mars 1541 (1), la légation d'Avignon, il n'avait pas accompli sa vingt-unième année. Il serait trop long et d'ailleurs superflu de conter ici sa longue et aventureuse existence, tout entière remplie par les intrigues les plus compliquées et les plus périlleuses, entre l'orgueil de la toute-puissance, la terreur du poison et les tristesses de l'exil (2). Il suffira de dire qu'il aima avec la même ardeur les lettres, les arts, le plaisir et le faste, qu'il fut servi par des secrétaires comme Annibal Caro, qu'il acheva le Palais Farnèse et que devant le Capitole il dressa la statue équestre de Marc-Aurèle.

Dans le cours de sa légation, qui dura plus de vingt ans, Alexandre Farnèse, occupé à pousser ou à maintenir sa fortune, à négocier des traités, à ménager des alliances, à déchaîner la guerre ou à rétablir la paix, ne fit pas de très longs séjours à Avignon. Mais il eut le temps de goûter les charmes de cette ville au point de désirer un compte exact de ce qui s'y passait en son absence, d'en vouloir connaître au jour le jour les grandes et les petites nouvelles, quelles fêtes s'y donnaient, quels personnages de marque on y recevait, si un tel brûlait toujours d'amour pour une telle, si une telle s'était laissé surprendre aux bras de quelque amant.

De ces confidences intimes, de ces libres récits pleins de détails

(1) Arch. mun. d'Avignon, registre de délibérations du Conseil de la ville, 1540-1550, fol. 31, cité par J. Girard, *les Etats du Comté Venaissin*, Paris, 1908, p. 103.

(2) Il mourut doyen du Sacré-Collège, en 1589, après avoir enterré sept papes : Paul III, Jules III, Marcel II, Paul IV, Pie IV, Pie V et Grégoire XIII.

savoureux sur la société avignonnaise au milieu du XVIe siècle, les Archives de Naples et de Parme, où sont conservés les papiers des Farnèses, gardaient jalousement le mystère. Qu'on nous pardonne de prêter un instant l'oreille aux indiscrétions de Garganello, le très irrévérencieux correspondant du curieux légat (1) !

*
* *

En cette fin de l'année 1553, la venue de l'illustrissime seigneur légat, alors à la cour de France, était attendue à Avignon (2) avec grande impatience, comme le prélude de fêtes qui ne devaient point finir.

J'avais pris la résolution de ne plus vous écrire, disait le serviteur au maître, dans sa lettre du 20 novembre, pensant que vous étiez déjà en route pour vous en venir à votre délégation. Tous ceux qui arrivaient de la Cour n'apportaient pas d'autre nouvelle que celle de la venue de Monseigneur le légat d'Avignon. Ce bruit s'est si bien répandu que beaucoup de belles dames sont accourues des environs et

(1) Sauf quelques exceptions, nous donnons la traduction intégrale des lettres de Garganello. Il a fallu pourtant laisser de côté quelques passages, soit que le franc-parler de Garganello y frisât de trop près l'obscénité, soit que l'obscurité des allusions les rendît à peu près incompréhensibles.

On nous permettra de réclamer pour l'annotation un peu d'indulgence. Il n'était pas facile de retrouver les noms de tous les personnages, souvent fort obscurs, qui ont été plus ou moins clairement désignés par Garganello, et, malgré l'obligeant et précieux concours de M. J. Girard, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet d'Avignon, nous ne saurions nous flatter d'y avoir toujours réussi.

(2) Le cardinal Farnèse y avait déjà fait un court séjour au début de cette année. Il était entré solennellement dans Avignon le 16 mars et dans Carpentras le 16 avril (*La magnifique entrée de reverendissime et très illustre Seigneur Monseigneur Alexandre, cardinal de Farnese... légat de la ville et cité d'Avignon, faicte en icelle le XVIe mars 1553*. Avignon, M. Bonhomme, s. d., pet. in-4, pièce. — *L'intrata del l'illustrissimo cardinal Farnèse fatta in Carpentraso, principal città del Contado di Venissa, composée aussi en rime françoyse par M. Antoine Blegier de Carpentras*. Avignon, M. Bonhomme, 1553, in-8. Cf. une délibération du 16 juin 1553, approuvant les dépenses faites à l'occasion de l'entrée du légat.

qu'en leur honneur, voulant toujours comme un sot faire le magnifique, je me suis mis sur les bras une folle dépense en violons, torches, gâteaux et confitures! Aussi je voudrais bien savoir si, oui ou non, vous venez par deçà, car, si vous ne venez pas, je dirai à ces dames en quête de distractions de s'en aller à la Porte de la Ligne (1), cependant que, moi, je m'adonnerai à quelque travail de belles-lettres, tel que volte ou pyrrhique, pour ne point gaspiller mon temps et ma jeunesse.

Il est vrai que le même jour notre homme écrivait au secrétaire du cardinal, Francesco Gherardino, que la venue du légat ne faisait guère son affaire.

Je mangerai bien, dit-il, mais je dormirai mal ; je ne sais où reposer dans ce Palais.

Et il continuait par le récit fort leste de ses exploits amoureux et des craintes que lui inspirait la redoutable approche de l'hiver.

Il y a ici au Palais beaucoup de chambrières avec lesquelles, quand le soleil était dans la constellation du Lion et celle du Petit Chien et que les chaleurs de l'été me disposaient aux ardeurs amoureuses, je me donnais, ma foi, quelque divertissement. Mais maintenant que la tramontane souffle, que je suis mal vêtu et sans feu, on pourrait me piquer dans le dos avec autant de fourches qu'il y en a à Rome dans le *Prato* pour sécher la lessive que je ne sentirais point s'éveiller mon désir. Je voudrais bien que le Prieur de Lombardie (2) ne revînt pas avant le printemps ; j'ai ici une sienne fourrure de martre couverte de damas ; je ne puis la porter, elle est trop longue, mais elle me sert de couverture pour mon lit et certes je lui dois la vie... Mais je ne puis être à vous plus longtemps. Quelques bons compagnons m'appellent. Il faut que j'aille me faire masquer. Nous allons à un bal où nous attendent les dames les plus parfumées du monde et des baisers autant que nous en voudrons.

(1) La porte de la Ligue, anciennement Aurose et porte du Sel, tirait son nom de ce qu'elle donnait accès au port au bois.

(2) Carlo Sforza, qui fut au service de la France « nelle cose di mare ».

Sur ces entrefaites, le jeune François de Lorraine, Grand Prieur de France (1), se rendant en Corse, vient passer deux jours à Avignon. On lui fait la grande chère qui convient aux gens de son rang et Garganello, persuadé dans sa modestie que « sa présence est aussi indispensable à la légation d'Avignon qu'à la cour celle de ser Ceccho (2) », de hausser son cothurne pour conter dignement au cardinal ses exploits de boute-en-train et la joie du jeune prince.

Le premier soir nous allâmes chez Montfaucon (3), où nous attendait un festin digne des dieux ; le second, chez monsieur de Rochefort (4), où se trouva une belle société de dames. Le plaisir que prit Son Excellence fut tel que les gentilshommes de sa suite, transportés par les danses, s'écriaient: *O Avignon!* Cette diversité de danses, tarentelle, volte favorite, piémontaise et pyrrhique, plut tant au jeune prince qu'il ne prit pas de repos. Il dansa presque continuellement les brandons, mais il les dansait à la mode de la Cour. Je lui enseignai comment on les danse à Avignon: baiser et changer de place. Ce soir-là je fis le mascaron parfait, si bien que Son Excellence me prit pour compagnon. Il m'a dit qu'il espérait vous trouver à son retour, et il m'a conté votre étroite et fraternelle amitié. Il vous a écrit pour avoir des chevaux de la race des vôtres. S'il s'en va en Corse, il les aura vite!

Mais Son Eminence ne vient toujours pas. Elle est auprès du roi très chrétien, Henri II, en compagnie de son frère Octave Farnèse. Garganello s'en plaint, dans sa lettre du 4 janvier 1554, en termes fort congrus :

Je suis bien marri, écrit il, de n'être pas moi aussi à la cour pour

(1) François de Lorraine, Grand-Prieur de l'ordre de Malte de la province de France, et général des galères, était né en 1534. Il avait donc vingt ans à cette époque. Il fit une expédition en Corse en 1558 et mourut, le 6 mars 1564, d'un refroidissement pris à la bataille de Dreux.

(2) Cecco est un diminutif de Francesco. Je ne sais de quel messire François veut parler Garganello.

(3) Gabriel de Panisse, baron de Montfaucon.

(4) Laurent d'Arpajon, baron de Rochefort.

me délecter de la vue de deux illustres frères tels que vous, mais si je n'y suis pas en personne, j'y suis si bien avec le cœur, l'esprit et l'âme que très aisément je puis me contenter de mon dévot désir.

Pour lui, Garganello, il se trouve bien à Avignon, et il ne voudrait pour rien au monde quitter ce paradis terrestre.. On lui a dit que, sans le plaisir qu'il prend à lire ses lettres, son maître le ferait venir auprès de lui. Il lui en écrira donc une chaque jour, de celles qu'il aime. Et ce sont, sous sa plume endiablée, récits truculents de festins pantagruéliques, histoires de dames coquettes et d'amoureux transis, tous les cancans, tous les potins, tous les petits riens de la ville :

Il y a trois jours, la Caderousse (1) étant en visite au Palais, chez monseigneur Sala (2), s'invita à souper le soir suivant avec Sa Seigneurie. Elle amena madame de Tarascon, madame la baronne et toutes les demoiselles. La Spinetta (3) est plus belle que jamais et humble servante du seigneur Germanicus, à qui j'ai servi véritablement d'entremetteur. Il y eut aussi le vice-légat avec son frère monseigneur de « Turi «, et nous fîmes un très glorieux festin.

Il y a en ce moment à Avignon des demoiselles très parfumées et dans huit jours il y aura Lestrange (4), Lers, La Vallée. Il y a aussi quatre troupes de violons qui jouent en grec et en latin, dont une de Placentins qui touchent un « Sant'Arcolano » ; on laisserait de boire, de manger et presque de faire l'amour pour entendre si douce harmonie.

Je ne sais quel soir après souper, comme le chevalier Grivetto rentrait chez lui, on lui lança un cric au travers du visage avec une grande violence. Au moment d'entrer dans sa maison, il se rappela qu'il n'avait pas ses pantoufles et il revint sur ses pas. Moi, j'aurais perdu un œil que je ne serais pas retourné le chercher. A tous ceux qui vont

(1) Peut-être Philiberte de Clermont, veuve de Jean d'Ancezune.

(2) Giacomo-Maria Sala, bolonais, vice-légat d'Avignon de 1554 à 1560.

(3) Peut-être Marguerite d'Urre, femme de Faulquet de l'Espine, seigneur d'Aulan.

(4) Peut-être Rose Rochette des Hoteix. mariée en 1545 à Louis de Lestrange.

le voir il dit qu'il a été pris pour un autre. Nous lui avons fait porter dans sa chambre une épinette. Un prêtre la touche, ce qui nous épargne une sérénade. Tout le jour il est visité par les premières dames de la ville.

Notre Sutri, effrayé par la tramontane qui le gonflait dans les rues comme la voile d'un navire, si bien qu'on eût dit un dauphin ballotté par la Fortune, a pris la résolution de quitter ce pays pour un climat plus chaud. Il a choisi Fréjus, mais il reviendra ce printemps avec les hirondelles pour faire son nid. Le traître est tombé amoureux de la Réauville (1). Pauvres dames! Quels galants! La mère un misérable vieux, la fille une grosse bedaine (2)! Il m'écrit toutes ses perfections.

Monsieur le Prieur (3) est passé par ici, pour mon malheur, car ses gens ont emporté la robe fourrée qui m'était si utile comme couverture, encore que, à cause du froid, je me sois mis entre la paillasse et le matelas, ainsi qu'il arrive aux courtisans maigres mes compères. Mais c'est pour la douceur des baisers que je reste de ce côté-ci des monts.

Hier le docteur Papio (4) fut pour la première fois parrain à un baptême et la marraine fut Jeanne Donis (5).

Plus d'un an s'écoule — on est en juin 1556 — et le cardinal Farnèse ne se montre toujours pas. Aussi son correspondant le plaisante-t-il sur les faux espoirs qu'il a donnés et sur la néces-

(1) La Réauville est peut-être Sibille de Jarente, veuve d'Antoine Rolland, seigneur de Réauville.

(2) Le texte porte *bozzuto*. Or, Annibal Bozzuti était alors archevêque d'Avignon. N'est-ce pas une allusion à ce personnage ?
et il fait des vers en l'honneur de sa belle! Nouveau Pétrarque d'une nouvelle Laure!

(3) Le prieur de Lombardie, Carlo Sforza, dont il a été question plus haut.

(4) Giovanni-Angelo Papio, de Salerne, lecteur de l'Université d'Avignon, puis professeur à Bologne pendant vingt-deux ans et enfin à Rome, où il fut appelé par Grégoire XIII, est cet illustre jurisconsulte à qui un de ses contemporains, Jacques de Novarins, décernait ce pompeux éloge :

De Papio breviter si vis quod sentio dicam,
Illo nihil tellus Itala majus habet.

(5) Sans doute Jeanne de Baroncelli-Javon, femme de Pierre de Doni.

sité de se débarrasser avant de venir de tous les soucis de la diplomatie pour pouvoir se livrer au plaisir corps et âme.

A présent, dit-il, je crois que vous allez venir pour de bon et que vous n'allez plus nous berner de *carottes* plus grosses que les mâts des galères que vous avez envoyé chercher. Certes, vous ne fûtes jamais plus saintement ni plus dignement inspiré qu'en faisant table rase de toutes les affaires ennuyeuses et en secouant l'ambition romaine — si toutefois vous en ressentez quelque atteinte. — Vous savez bien qu'à Avignon il ne s'agit pas d'être occupé de soucis, mais de vivre autant que possible dans la joie et l'oisiveté. Je n'attends jamais Tibaldeo avec autant d'impatience qu'on ne vous attend dans ce pays, surtout les demoiselles. Ceci sans flatterie ; je suis, vous le savez, la franchise même, et la louange n'est pas mon fait. Ah ! si ce n'était l'amour et mon bréviaire — deux choses dont je suis plus tracassé que ne l'était par la générosité l'évêque des Pouilles ! — Sot que je fus d'aller me fourrer dans la prêtraille, comme si j'étais canoniste ou grand docteur en Sainte Ecriture ! De l'amour je n'en parle pas. Je suis un beau jeune homme, aux dents très blanches, et je me figure que les demoiselles m'aiment pour de bon. Ah bien ! c'est ma bourse qu'elles aiment, ma bourse toujours plus vide que l'arche de Noé n'était pleine de toutes sortes d'animaux. Bref, pour conclure, venez joyeusement avec toute la compagnie. Le jeu ne finira pas, comme dit Cosano. Nous serons tous des Garganello et je servirai de modèle. Quant à la vie mondaine, nous prendrons pour exemple le sage Salomon. Honni soit qui mal y pense ! D'ici à cinquante ans nous nous entretiendrons tous dans un autre monde. Aussi donnons-nous du bon temps et jouissons de cette papauté d'Avignon, puisque le ciel nous l'a accordée.

Ici il y a un nouvel intervalle de plus d'un an dans la correspondance de Garganello. La première lettre qu'on trouve est du 11 novembre 1557. C'était l'époque où le roi catholique Philippe II, vainqueur, trois mois auparavant, à Saint-Quentin, semblait maître du nord de la France.

Les violons de Plaisance, gémit Garganello, arrivèrent ici dans un

mauvais moment. Les danses portent le deuil des malheurs de la France. De tous côtés on n'entend que les cris de *guerre! guerre!* S'il plaît à Dieu qu'un jour on apprenne quelque bonne victoire, ce n'est pas seulement avec les violons que nous ferons de la musique, mais avec les poêles et les landiers.

Que de tristesses encore ! Ne voilà-t-il pas que sévit une épidémie de coqueluche et de fièvre quarte et que les hérétiques vont au bûcher en chantant !

Je ne fais que visiter des malades survivants de la coqueluche, et si jamais quelqu'un doit par ses œuvres pies gagner le Paradis, ce sera bien moi. Il n'en arrivera pas autant à Ghigliotto. Il a montré quelque repentir de son hérésie, mais, pour voir s'il était dans son bon sens, on l'a mis en cage. Il y est resté dix-huit mois et en fin de compte il a fallu le brûler. Il discourait de la religion comme un perroquet du Souristan et il alla au bûcher avec plus d'ardeur que le cerf poursuivi ne se jette *ad fontes aquarum*. Un frère observantin essaya de le prêcher sur l'âme à ses derniers moments, mais il se moquait de lui comme je ferais de quelqu'un qui ne saurait pas ce que c'est que l'amour.

Madame de Mondragon (1) et mademoiselle de « Bordo » ont le visage un peu amaigri à cause des soucis que leur donne tous les jours la maladie de leurs maris atteints de la fièvre quarte. Mademoiselle de Lers est aussi au lit d'une petite fièvre tierce plus caractérisée encore que la bosse du chevalier Grivetto.

Mais voici un hôte d'importance : c'est le cardinal d'Armagnac (2), ambassadeur de France à la cour de Rome, qui, pour quelque temps, revient dans son pays. Précisément il va rendre visite à Mlle de Lers, toute heureuse de l'honneur que lui fait un si haut personnage.

Ce fut toute une affaire que de mettre le cardinal *in brevibus* pour

(1) Jeanne de Lascaris ou de Tende, femme de Paul d'Albert de Mondragon.

(2) Georges d'Armagnac avait quitté l'Italie à Civitavecchia et avait débarqué à Marseille

cette visite. On ne trouvait pas de manteau assez long. On chercha par la ville, chez Javon (1), chez Brancas (2), tous deux grands personnages. Enfin notre Portugais dénicha un manteau bordé de velours qui lui arrivait au milieu de l'échine, mais il ne put être assez long que le justaucorps ne le fût davantage, si bien que le bon cardinal dut le retrousser tout autour de lui. On eût dit une jardinière de chez nous, et il se déroba *per posticuloni*, accompagné de Monsieur de Rochefort et de Monsieur Bianchetti (3) qui étaient, comme par hasard, magnifiquement vêtus.

Voilà, n'est-ce pas, assez prestement croquée, la silhouette un peu ridicule de ce cardinal embarrassé ! Mais la verve maligne de Garganello n'épargne personne, et tout le Sacré Collège y passerait pour peu que l'occasion s'en présentât. Il lui est revenu que son maître allait à Padoue. Padoue, la grande ville universitaire ! Alexandre Farnèse y va-t-il pour prendre ses grades en droit canon ? Et notre homme de rire :

Avant que vous ayez terminé vos études et que vous soyez gradué, il y en aura pour un moment. Ah ! si j'avais vingt ans de moins, je ne dis pas que je me débaptiserais, mais je me réjouirais d'avoir une si belle occasion d'étudier en votre compagnie et de passer docteur par la porte de derrière pour ne pas faire honte à l'ignorance de mon défunt professeur.

A Avignon, l'automne finissant a ses charmes encore. Les femmes ne laissent point d'y être belles sous les rayons tièdes d'un soleil adouci quand, se promenant à leur bras, on se penche vers elles pour leur parler d'amour. Et Garganello fait sa petite revue de la société féminine et détaille complaisamment les charmes de la vie galante.

La Montfaucon a eu un fils ; du baptême il n'est pas question encore.

(1) Pierre de Baroncelli, seigneur de Javon.
(2) Honoré ou Jean de Brancas (sans doute Jean).
(3) Giovanni Bianchetti était bolonais, comme Garganello.

La Philippine (1) et la Baptistine sont comme un couple de juments de Barbarie, belles comme le soleil. La Bruyère (2) embellit aussi : vraiment elle sera comme sa sœur Réauville. Nous faisons maintenant nos promenades en dehors de la porte du Pont (3) jusqu'à celle de la Ligne, en donnant le bras aux dames et en devisant du *Salve regina*. Pour nous rafraîchir des chagrins d'amour et des doux entretiens avec les demoiselles, nous mangeons à bouche-que-veux-tu des pommes et des nèfles. C'est la véritable saison de ce passe-temps qui dure jusqu'à Noël.

Mademoiselle d'Oraison (4) va dans deux jours à Marseille, où sa sœur l'appelle. Certes j'en éprouve un grand déplaisir. M. Lorenzo sait à merveille combien cette gente dame me voit volontiers et me fait fête. Elle voudrait bien m'emmener avec elle, car la comtesse désire me connaître. Ah! il vaut mieux pour moi n'être pas connu. Je fais rire tout le monde, sauf ceux de chez moi, mais il suffit que vous me regardiez comme la perle de votre trésor et certes je vous en suis grandement obligé. Je sers, je le sais, un prince qui m'aime. Il est vrai qu'il est bien loin de moi. Tant mieux! nous ne ferons pas beaucoup de bruit ensemble. Pardieu, m'ont dit par deux fois ces demoiselles, nous aimons mieux te voir pauvre auprès de nous que riche avec le légat. Lui, il n'aime que les tarots. Puisse-t-il être malade de nouveau, je ne dis pas de coqueluche!

Le seigneur Paul-Antoine Guadagne (5), sorti des forêts touffues de la philosophie, vous baise les mains.

(1) Il semble que cette dame soit cette « Belle Philopine », qui, d'après Brantôme (éd. Lalanne, II, p. 25), se serait fait épouser à Avignon par le prince de Salerne.

(2) Suzanne de Jarente, mariée en 1553 à Jean-Baptiste de Jarente, seigneur de La Bruyère.

(3) La porte du Pont se trouvait devant le Pont Saint-Bénézet, à 600 mètres environ de la Ligne. Elle était le centre des communications et du commerce ; on allait de là droit au Palais.

(4) Peut-être Marthe de Foix, qui avait épousé en 1542 Antoine d'Oraison, enseigne à la compagnie de Tende.

(5) Paul-Antoine de Guadagne, qui fut capitaine de Châteauneuf-des-Papes, est qualifié par Louis de Pérussis, dans son *Discours des guerres du Comtat*, de « docte et vertueux gentilhomme ».

Le zèle épistolaire de Garganello s'est-il ralenti et le légat a-t-il dû le rappeler à son devoir ? Il commence en tout cas par des excuses sa lettre du 15 mai 1558. Ce n'est pas sa faute s'il n'écrit pas plus souvent ; il faut s'en prendre à l'extravagance des temps et à la sottise des princes qui ne savent pas vivre en paix.

Plût à Dieu, s'écrie-t-il plaisamment, que je pusse, moi, vivre sans guerre d'amour comme ils pourraient, eux, s'ils le voulaient, en finir avec ces querelles ! De tout cela le monde est plus las que la Philippine de sa grossesse.

Et puisque voilà notre homme, de par cette transition inattendue, sur le chapitre des femmes, il y reste et s'y étend avec complaisance.

L'oisive demoiselle — c'est de Philippine qu'il s'agit — reste presque continuellement au lit, ce qui fournit à Monsieur le prince (de Salerne) (1), l'occasion plus que douce et agréable de l'entretenir à toute heure du jour. Elle s'appelle maintenant Mlle de Verclos, du nom d'une terre que M. de Suze (2) a achetée au capitaine de Courthézon, à trois lieues d'ici. On dit qu'il n'y a rien de plus beau ni de plus agréable. Déjà Monsieur le prince y est allé avec elle en partie de plaisir. Heureux ceux qui jouissent de la vie sans avoir d'inquiétude !

(*A suivre.*)

CHARLES SAMARAN.

(1) Ferrante de San-Severino, prince de Salerne, d'une des plus anciennes familles du royaume de Naples, s'était jeté dans le parti français après avoir servi longtemps Charles-Quint. Il commandait l'armée navale de France. Il mourut à Avignon en 1568.

(2) François de la Baume, comte de Suze, né en 1528, avait épousé, en 1551, Françoise de Lévis-Ventadour. Il était lieutenant de la compagnie du prince de Salerne et chevalier de l'ordre depuis 1553. — Verclos se trouve un peu à l'Est de Courthézon (canton de Bédarrides), sur la rivière de l'Ouvèze.

Bibliographie

LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD. *Études sur la Réforme française*, par Henri HAUSER, professeur à l'Université de Dijon, 1 vol. in-18.

Dans ce petit livre substantiel, M. Henri Hauser, développant la leçon d'ouverture d'un cours qu'il professa, en 1893, à l'Université de Clermont-Ferrand, a étudié la façon dont s'est constituée la doctrine réformée, et la façon dont elle s'est propagée. Il a joint ensuite à cette étude, à titre de vérification, divers travaux de détail où cette même question est reprise d'une manière plus concrète. L'étude sur Aimé Maigret, par exemple, est une contribution à l'histoire des doctrines des premiers réformés français, histoire esquissée dans le premier morceau de ce recueil : de *l'humanisme et de la réforme en France* (1512-1552). Les fragments sur la Rebeine, sur le consulat de Nîmes, sur l'Auvergne, complètent et corrigent les vues générales émises dans la *Réforme et les classes populaires*. M. Hauser a indiqué, pour chacune de ces études, la date de sa première apparition dans une revue, pour avertir le lecteur que telle formule représentait l'idée qu'il se faisait des choses à telle date, d'après les documents que l'on possédait alors. Sur quelques points seulement il a opéré des remaniements profonds à l'aide de documents nouveaux. C'est ainsi qu'une obligeante communication de M. Weiss, l'érudit conservateur de la Bibliothèque protestante de Paris, lui a permis de refaire presque entièrement la fin de la *Rebeine de Lyon*, de transformer en une quasi-certitude ce qui n'était, en 1896, qu'une aventureuse conjecture. De même, en se procurant le texte complet d'une délibération consulaire dont le début seul lui était connu, il a pu effacer, dans son étude sur Nîmes, quelques points d'interrogation.

Tout ce travail de revision fait grand honneur à la probité littéraire de M. Henri Hauser.

LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE. — *Les Poètes du Terroir, du XVe siècle au XXe siècle*, t. II, par Ad. VAN BEVER, 1 vol. in 12 de 576 pages, illustré de cartes des anciens pays de France.

Dans ce volume consacré au Dauphiné, à la Flandre, à la Franche-Comté, à la Gascogne et Guyenne, à l'Ile-de-France, au Limousin et à la Marche, les poètes du XVIe siècle sont beaucoup moins nombreux que dans le volume précédent, mais on y relève tout de même quelques noms de premier ordre, tels que Clément Marot, Olivier de Magny, Estienne de la Boëtie, du Bartas, Pierre de Brach. Comme toujours, M. Ad. van Bever a très bien choisi dans leur œuvre ce qui pouvait nous en donner une juste idée. On sait que Montaigne affectionnait particulièrement les vers de La Boëtie, et qu'il publia vingt-neuf sonnets de son ami à la suite de ses *Essais*. M. Ad. van Bever en cite deux, dont celui-ci, qui est vraiment remarquable :

Je veois bien, ma Dourdouigne, encor humble tu vas ;
De te monstrer Gasconne en France, tu as honte.
Si du ruisseau de Sorgue on fait ores grand conte,
Si a-t-il bien esté quelquefois aussi bas.

Veoy-tu le petit Loir comme il haste le pas?
Comme desjà parmy les plus grands il se conte?
Comme il marche haultain d'une course plus prompte,
Tout à costé du Mince, et il ne s'en plainct pas?

Un seul olivier d'Arne, enté au bord de Loire,
Le faict courir plus brave et lui donne sa gloire.
Laisse, laisse-moy faire, et un jour, ma Dourdouigne,

Si je devine bien, on te cognoistra mieulx;
Et Garonne, et le Rhône, et ces aultres grands dieux
En auront quelque envie, et possible vergoigne.

Les patois ont une large place dans ce volume, et c'est justice. Du moment qu'on s'occupait exclusivement des poètes du terroir, on ne pouvait oublier ni mépriser les rapsodes de la poésie populaire, comme Brûle-Maison, Desrousseaux, Jasmin, pour ne citer que les plus connus. Mais ce qui fait l'intérêt principal de cette anthologie, ce sont incontestablement les notices bibliographiques que M. Ad. van Bever a rédigées sur tous les poètes, grands ou petits, qui y figurent, et les

tableaux littéraires qu'il a mis en tête de chaque province. Quelques uns de ces tableaux renferment en sept ou huit pages la matière d'un volume, et sont d'une précision, d'une justesse d'aperçus remarquables. Nous n'avions pas encore, pour les anciennes provinces de France, un travail d'ensemble qui approchât de celui-ci, aussi peut-on dire dès à présent que M. Ad. van Bever a érigé un véritable monument à la poésie nationale.

JEAN DE LA ROUXIERE.

Le XVIe siècle

A TRAVERS LES JOURNAUX ET LES REVUES

REVUE HISTORIQUE (mars-avril). — *Deux brefs inédits de Léon X à Ferdinand*, au lendemain de Marignan, par Henri Hauser.

REVUE PHILOMATIQUE DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST (1909 n° 1). — *La Boétie et Machiavel*, d'après une publication récente par le Dr Armingaud. (Voir le dernier numéro de *la Renaissance*.)

LE MOIS (n° de novembre 1909). — *Comment on fêtait l'Immaculée autrefois. Le Puy de Palinod à Rouen*, par Edward Montier.

LES ANNALES FLÉCHOISES (tome X). — *Autour de Cassandre. Les Salviati, à propos du testament de Jacques Salviati*, par Pierre Dufay.

LE LISEUR.

Table

PAR NOMS D'AUTEURS

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME

BALLU (Camille). Curiosités poétiques du XVIe siècle : pages
— Pierre Belet. 84
— Les de Pincé. 167
DESLIGNIÈRES (Emile). — Peintures murales de la première moitié du XVIe siècle, retrouvées à l'église Saint-Riquier (Somme) 88
DUBOIS (Pierre). — La Renaissance romantique à Amiens 61
DUFAY (Pierre). — Ronsard et le Prieuré de Croixval 1
GERIG (L.). — Le Collège de la Trinité à Lyon 137
ORSIER (Ch.). — La moquerie savoyarde 117
— Nicolas Martin 181
ROUXIÈRE (Jean de la). — Le XVIe siècle à travers les journaux et les revues 56, 180, 235
Bibliographie 57, 107, 179, 233
SAMARAN (Charles). — Les indiscrétions de Garganello 216
URSEAU (Le chanoine). — Les peintures murales de l'ancien couvent de la Baumette, à Angers 98
VILLEY (Pierre). — Les sources italiennes de la Défense et illustrations de la langue françoyse 11
VULLEUMIER. — Calvin en images 174

GRAVURES

Le passage de la Renaissance, à Amiens, 2 planches . . . . . 63 et 71

D.1

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.
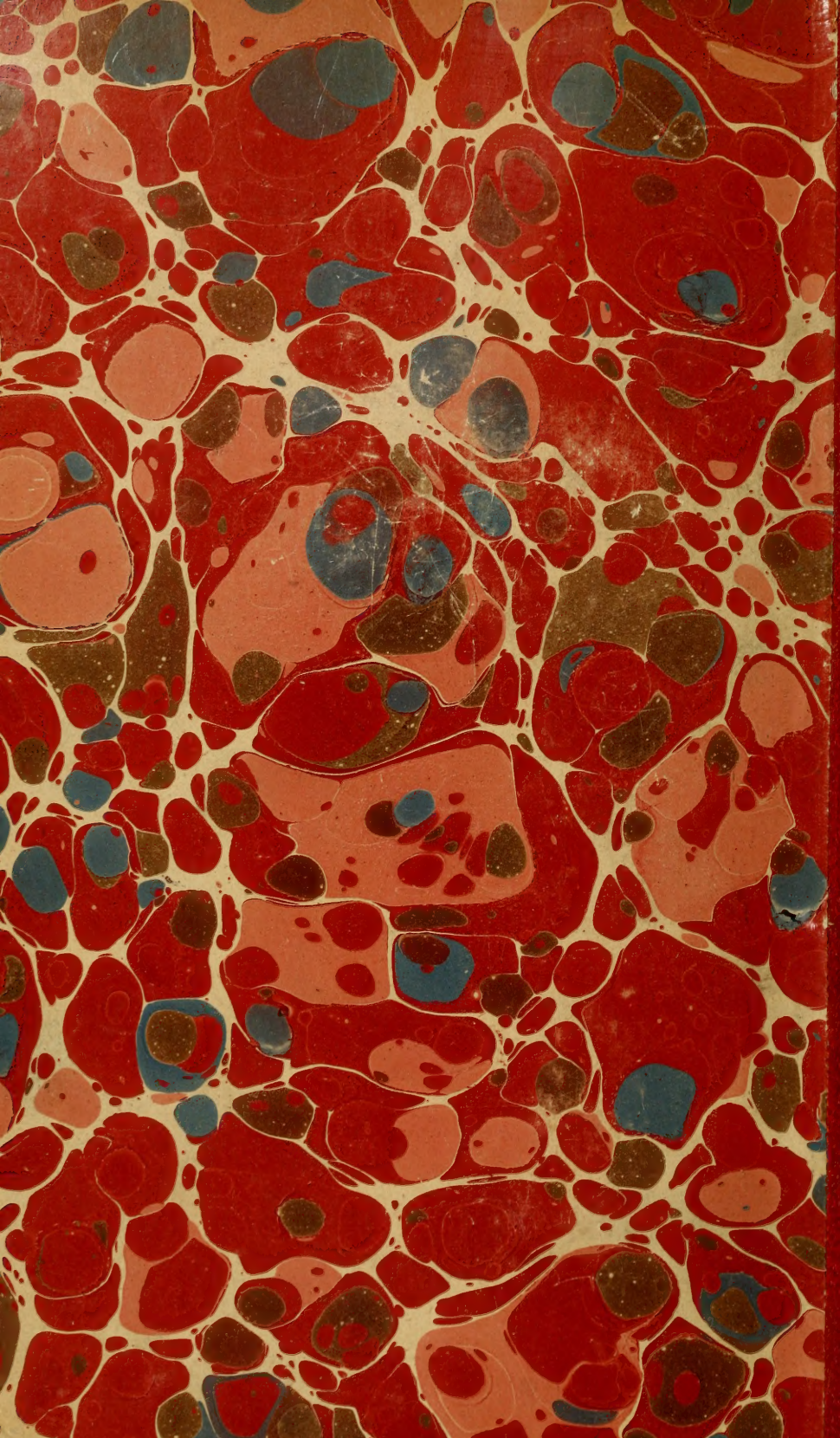
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU